



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION

Contrat de déclinaison du CPER  
Grand Est 2021-2027

## Méthodologie d'élaboration du contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027

Le document cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) Grand Est 2021-2027 a été signé le 30 mars 2021 par Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Jean ROTTNER, Président du Conseil régional Grand Est et Josiane CHEVALIER, Préfète de région.

Le document cadre du CPER Grand Est 2021 – 2027 intègre également les éléments de l'Accord Régional de Relance (ARR) Grand Est 2021-2022 approuvé par l'assemblée régionale le 17 décembre 2020 et signé le 30 mars 2021.

Le contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027 a été co-construit par l'État et la Région à partir des éléments recueillis au cours des différentes phases de concertation réalisées entre 2019 et 2021 avec la consultation des collectivités d'importance régionale

Ainsi, les collectivités de la région (conseils départementaux, métropoles, grandes agglomérations, etc.), les établissements publics fonciers (établissement public foncier de Grand Est, établissement public foncier d'Alsace, établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval), le Sillon Lorrain, les trois agences de l'eau, les parcs naturels régionaux et le parc national des forêts, l'association des maires, l'Agence Régionale de Santé, le Rectorat de la région académique, les établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles hors MESRI,...) et les opérateurs de la recherche/valorisation présents en Grand Est ont notamment été associés à l'élaboration du présent document.

Pour l'État, le contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027 s'appuie sur le mandat de négociation initialement transmis à la Préfète de Région le 26 octobre 2020 par le Premier ministre, sans les abondements financiers ultérieurs, stabilisé à 2,4 Mds€. Le montant de l'engagement du Conseil Régional est également de 2,4 Md€.

Ainsi, l'État et le Conseil régional Grand Est s'engagent à mobiliser jusqu'à 4,8 Mds € à parité (50 % - 50%) sur la période 2021-2027. Conformément à l'engagement pris dans le document cadre, la parité des financements est à considérer au niveau des piliers et ce sur la totalité de la période. Il n'a pas été conclu d'accord de co-financement à parité État-Région pour chaque projet potentiel du CPER Grand Est 2021-2027.

En application de l'accord de partenariat établi le 28 septembre 2020 entre l'État et les Régions, le CPER 2021-2027 se décline en conventions thématiques et territoriales. Au plan territorial, le CPER se déclinera dans les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique PTRTE (État-Région-Département-EPCI). Suivant les situations des Contrats départementaux pourront aussi être conclus pour les projets portés par les conseils départementaux.

Le choix posé dans le document cadre du CPER Grand Est est de faire du Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) la traduction opérationnelle du volet territorial de ce CPER nouvelle génération. Les crédits CPER destinés aux projets portés par les collectivités infra-régionales constitueront une des principales ressources pour le financement des projets inscrits dans les PTRTE et des contractualisations départementales.

Le volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI), compte tenu de sa spécificité, fait quant à lui l'objet d'une programmation à l'échelle régionale inscrite dans le présent document.

Par ailleurs, État et Conseil Régional poursuivent le double objectif d'une consommation effective des crédits et d'une mobilisation pertinente des ressources disponibles tout au long du contrat. Par conséquent, une fraction de l'enveloppe des crédits CPER est réservée pour des appels à projet et appels à manifestation d'intérêt.

Pour ces appels à projets ou/et appels à manifestation d'intérêt, l'État et la Région établiront un cahier des charges définissant les priorités de chaque appel à projet ainsi que les critères d'éco-conditionnalité et les éléments constitutifs des dossiers de demandes de financement.

*Le présent document fait référence à trois types de crédits (crédits Relance, crédits contractualisés et crédits non libre d'emploi) dont voici la définition :*

*Crédits non libres d'emploi : il s'agit de crédits disponibles État et/ou Région inscrits dans des thématiques et des opérations identifiées ou en cours de réalisation intégrés dans le cadre du contrat de plan État-Région.*

*Crédits contractualisés : il s'agit des crédits disponibles dont la gestion est assurée au niveau régional par les services de la préfète de région et pour lesquels le Conseil Régional s'engage à parité.*

*Crédits Relance : régionalisation de crédits issus du Plan de Relance national pour la période 2021-2022 qui sont pleinement intégrés dans le CPER qui compte une double temporalité : des crédits Relance pour la période 21-22 auxquels s'ajoutent les crédits CPER pour la période 21-27. Pour le Conseil Régional, ils correspondent à la contribution à l'Accord Régional de Relance.*

# Sommaire

<b>Un cadre ambitieux pour faire rayonner le Grand Est.....</b>	<b>5</b>
<b>Pilier 1 : La transition écologique.....</b>	<b>8</b>
Axe 1 : Développer la connaissance pour anticiper les conséquences du changement climatique.....	8
Axe 2 : Optimiser la gestion de l'eau, ressource naturelle essentielle, dans un contexte de raréfaction croissante.....	8
Axe 3 : Adapter la région aux enjeux de la transition énergétique, de la production d'énergies renouvelables, de la sobriété énergétique.....	10
Axe 4 : Amplifier les actions de reconquête du patrimoine naturel, de l'air et de la biodiversité, incluant la prévention des risques.....	14
Les moyens financiers indicatifs dédiés au pilier 1.....	16
Éléments d'éco-conditionnalité pour le Pilier 1 du CPER Grand Est.....	18
<b>Pilier 2 : La compétitivité et l'attractivité du territoire régional.....</b>	<b>19</b>
Axe 5 : Maintenir et développer des pôles d'enseignement supérieur, de recherche et les outils de valorisation dans un environnement de compétition internationale.....	19
Axe 6 : Soutenir et développer les filières industrielles remarquables.....	25
Axe 7 : Exploiter les technologies numériques au profit des territoires.....	26
Axe 8 : Identifier, renforcer et promouvoir les atouts du Grand Est.....	26
Les moyens financiers indicatifs dédiés au pilier 2.....	28
Éléments d'éco-conditionnalité pour le Pilier 2 du CPER Grand Est.....	30
<b>Pilier 3 : La cohésion sociale et territoriale.....</b>	<b>31</b>
Axe 9 : Mobiliser les outils à effet de levier sur la cohésion sociale et territoriale.....	31
Axe 10 : Faciliter l'accès aux soins et renforcer la résilience sanitaire.....	33
Axe 11 : Déployer des politiques publiques adaptées finement aux territoires.....	35
Axe 12 : Améliorer la connectivité des territoires par une politique de développement multimodal des infrastructures de transport et des équipements.....	41
Les moyens financiers indicatifs dédiés au pilier 3.....	43
Éléments d'éco-conditionnalité pour le Pilier 3 du CPER Grand Est.....	44
<b>Pilier 4 : Coopération transfrontalière.....</b>	<b>45</b>
Axe 13 : Effacer progressivement les frontières en termes de transport, d'aménagement et d'accès aux services publics en apportant des réponses aux problèmes du quotidien des citoyens.....	45
Axe 14 : Soutenir les structures institutionnelles politiques et de conseil pour la coopération transfrontalière de la région Grand Est tout en recherchant des mutualisations pour une meilleure lisibilité.....	45
<b>Pilier 5 : La gouvernance et les modalités de mise en œuvre du CPER.....</b>	<b>49</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>53</b>
Annexe 1 : Lexique des acronymes.....	53
Annexe 2 : Récapitulatif des crédits indicatifs CPER 21-27 par nature de contractualisation.....	55
Annexe 3 : Récapitulatif des crédits indicatifs CPER 21-27 par piliers.....	56
Annexe 4 : Récapitulatif des crédits État CPER 21-27 par ministère/BOP.....	57
Annexe 5 : Inventaire des projets susceptibles d'être soutenus dans le cadre du CPER 21-27.....	58
Annexe 6 : Le principe d'éco-conditionnalité et grille des critères d'éco-conditionnalité.....	60
Annexe 7 : Montants indicatifs État – Région des projets Enseignement supérieur.....	74
Annexe 8 : Liste des PTRTE du Grand Est.....	77
Annexe 9 : Volet métropolitain : PTRTE des Métropoles / Communauté Urbaine.....	78
Annexe 10 : Les accords de relance État / CD.....	281
Annexe 11 : Feuille de route télémédecine 2021-2023.....	414

## Un cadre ambitieux pour faire rayonner le Grand Est

L'État et le Conseil régional partagent la conviction que le CPER est un outil adapté à une relance et une croissance économique durables et complémentaire à la démarche engagée autour du Pacte territorial de relance et de transition écologique.

Parmi les moyens mobilisés, ceux de l'Accord Régional de Relance Grand Est constituent l'essentiel de ceux dévolus à la Relance pour 2021 – 2022. Sur la période, la déclinaison locale des mesures de France Relance ainsi que l'engagement fort de la Région notamment pour la réalisation du Business Act représentent une enveloppe globale de plus de 1,2 Mds €.

Le travail partenarial qui sera conduit sur la durée du CPER, poursuit quatre orientations stratégiques appelés « piliers ». Les trois premières sont les objectifs déjà énoncés dans France Relance. Le quatrième pilier concerne la spécificité transfrontalière du Grand Est :

**Pilier 1** : La transition écologique (4 axes) ;

**Pilier 2** : La compétitivité et l'attractivité du territoire régional (4 axes) ;

**Pilier 3** : La cohésion sociale et territoriale (4 axes) ;

**Pilier 4** : La coopération transfrontalière (2 axes).

Cette organisation en quatre piliers complétée d'un pilier transversal sur la gouvernance a vocation à :

- rendre le document plus lisible, plus concret et plus pédagogique ;
- affirmer le « sens stratégique » des politiques qui sont appelées à être déployées ;
- renforcer l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire au programme d'intervention.

Les piliers thématiques sont, dans les domaines de compétences partagées État-Région, cohérents dans leurs objectifs avec les différents documents stratégiques.

Le défi écologique fera l'objet d'une attention toute particulière dans la déclinaison et la mise en œuvre de ce CPER de par son caractère éminemment transversal et par le fait qu'il est la condition première de la soutenabilité de notre modèle de société. Pour être irrémédiablement enclenchée, la transition écologique doit irriguer tous les domaines d'intervention. À cet effet, les projets et actions pourront utilement faire l'objet d'une étude d'impacts et se doter d'un référentiel écologique exigeant dans tous les domaines d'activité pour être financés dans le cadre du CPER. Les porteurs de projets pourront se référer aux critères d'éco-conditionnalité proposés en annexe.

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Grand Est, adopté en 2019 après une large concertation, fournit un cadre stratégique commun nécessaire pour guider cette transition. Il développe 30 objectifs pour une consommation soutenable des ressources (eau, terre arable, matières premières, énergie...) et la réduction de la pollution sous toutes ses formes. Certains de ces objectifs ne sont pas de nature sectorielle mais bien transversale. Ils seront systématiquement considérés dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets financés dans ce CPER, ceci afin de limiter les externalités négatives de nos actions.

Tout en restant vigilant au respect du principe de soutenabilité énoncé, ce contrat vise à favoriser la croissance économique du territoire. Dans sa mise en œuvre, les conséquences en termes de création d'emploi seront tout particulièrement recherchées. Conjuguée à un cadre de vie de qualité, la dynamique économique doit entraîner une dynamique démographique décisive pour la Région.

De même la recherche de l'égalité femmes/hommes fait l'objet d'une attention particulière dans tous les domaines d'application du CPER

Une phase de déclinaison opérationnelle comprenant les engagements financiers des parties sur les différents projets et thématiques se déploiera au cours de l'année 2021. Élément central de cette traduction opérationnelle, le « Pacte territorial de relance et de transition écologique » (PTRTE) est l'outil commun pour répondre à cette ambition de relance et de reconquête dans les territoires. Il correspond au mariage entre le « contrat de relance et de transition écologique » (CRTE), prescrit par la circulaire du Premier ministre du 23 octobre 2020, et le « Pacte territorial Grand Est », voté par le Conseil régional le 12 décembre 2019.

Le PTRTE, constitue donc le point de convergence des projets de territoire et des outils d'accompagnement renforcés inscrits dans l'Accord Régional de Relance et dans le futur CPER. Ce pacte est l'outil d'une relation renouvelée en lieu et place de l'empilement fréquent de plusieurs contrats. Il permettra de capitaliser sur l'existant, de le prioriser et de l'enrichir, tant sur les stratégies que sur les viviers de projets portés par le bloc local.

En s'appuyant sur les PTRTE et les contractualisations départementales qui sont le cadre du partage des compétences, les Conseils départementaux et le Conseil Régional seront amenés à intervenir conjointement en matière d'aménagement et de développement durable du territoire. Enfin, les objectifs énoncés dans le présent document sont convergents avec ceux des programmes de l'Union Européenne ce qui favorisera la mobilisation des crédits européens au profit des projets territoriaux.

Le présent contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027 est conclu entre :

l'État, ci-après dénommé « l'État »,  
représenté par madame Josiane CHEVALIER, préfète de la région Grand Est,  
d'une part,

et

le Conseil régional du Grand Est, ci-après dénommé « la Région »,  
représenté par monsieur Jean ROTTNER, président du Conseil régional Grand Est,  
d'autre part,

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

Vu l'accord de méthode État-Régions entre le Premier Ministre et le Président de Régions de France signé le 30 juillet 2020 ;

Vu l'accord de partenariat État-Régions entre le Premier Ministre et le Président de Régions de France signé le 28 septembre 2020 ;

Vu la lettre du Premier Ministre relative à la préparation des Contrats de Plan État-Région en date du 23 octobre 2020

Vu le mandat donné par le Premier Ministre à la Préfète de la Région Grand Est le 23 octobre 2020 ;

Vu le document cadre du CPER Grand Est signé le 30 mars 2021 ;

Vu l'absence d'observation du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable relative à la signature du Contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027 lors de la séance du 3 novembre 2021 ;

Vu la consultation du public réalisée du 25 novembre 2021 au 24 décembre 2021 inclus conformément aux articles L.122-8 et R.1122-22 du Code de l'Environnement ;

Vu l'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional sur le Contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027 en date du 21 janvier 2022 ;

Vu la délibération du Conseil régional Grand Est n° 22SP-286 en date du 27 janvier 2022 autorisant le président du Conseil régional à signer le Contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027 ;

Il est convenu ce qui suit :

#### **Article 1 : Engagement des parties**

L'État et le Conseil régional du Grand Est s'engagent à soutenir les projets du territoire Grand Est selon des modalités spécifiques décrites pour chacun des piliers du présent contrat.

**Article 2 : Moyens financiers**

Pour l'ensemble de ce contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027, l'État et le Conseil régional du Grand Est engagent les moyens financiers indicatifs développés en annexe.

**Article 3 : Opérations mises en place dans le présent Contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027**

Le présent accord porte sur la programmation suivante :

## **Pilier 1 : La transition écologique**

Au-delà de la période de programmation 2021 – 2027 et des actions historiquement conduites sur l'atténuation du changement climatique et qui ont vocation à être poursuivies (décarbonation de l'économie, rénovation thermique et énergétique, etc.), l'ambition de ce CPER est d'inscrire l'adaptation au changement climatique comme un objectif de long terme nécessitant l'intervention des acteurs publics dans les champs climatique, écologique, énergétique et du numérique.

Cet objectif conditionne la résilience du territoire régional et de ses habitants, mais également le déploiement et le plein effet d'actions en faveur des autres piliers de la présente stratégie : compétitivité et attractivité, coopération transfrontalière et cohésion sociale et territoriale.

Les ressources agricoles, paysagères, naturelles et écologiques de la région Grand Est constituent en effet les premiers facteurs de son attractivité. Un défaut d'anticipation pourrait obérer la qualité de ces atouts et présenter des risques socio-économiques importants.

Transversal, ce premier pilier du CPER vise à conforter les transitions engagées dans les territoires en matières d'économie circulaire (dont l'EE - Efficacité Énergétique des process) et de développement des circuits courts et de proximité, de développement des ENR&R – Énergies Renouvelables et de Récupération, d'emploi et de formation, d'aménagement urbain, de gestion du foncier et de la ressource en eau, etc. Il constitue notamment un outil d'accompagnement de la mise en œuvre des documents stratégiques État-Région.

Il comprend quatre axes :

### **Axe 1 : Développer la connaissance pour anticiper les conséquences du changement climatique**

- Contribuer au développement d'actions de recherche et développement en lien avec l'ensemble de l'écosystème régional (opérateurs de recherche, pôle de compétitivité, etc.) sur les thématiques forêt, biodiversité, agroécologie, eau, énergie, services écosystémiques... en travaillant notamment à la modélisation des phénomènes et le développement de nouveaux outils et savoir-faire (démonstrateurs, etc.) ;

*Exemples d'opérations financées en 2021 :*

- *Construction d'une Maison de la Pêche et de la Nature, Lusigny-sur-Barse (Aube) ;*
- *Étude sur la gestion quantitative de la nappe de la Craie ;*
- *Étude de préfiguration pour l'optimisation du déclenchement de l'arrosage en pépinière par des outils connectés (association Est Horticole).*
- *Projet LIDAR porté par l'ONF, en lien avec le CRPF, qui vise à obtenir un état des lieux précis des peuplements forestiers sur le massif des Vosges pour un suivi quantitatif et qualitatif de la ressource.*

### **Axe 2 : Optimiser la gestion de l'eau, ressource naturelle essentielle, dans un contexte de raréfaction croissante**

- Apporter une priorité à la sécurité de l'approvisionnement en eau potable en quantité et qualité sur les zones sensibles en tension et au niveau des captages prioritaires ;
- Déployer les outils de modernisation de la gestion hydraulique (réduction des fuites, optimisation et sécurisation des prélèvements industriels et agricoles, interconnexions, assainissements, etc.) ;
- Contribuer à la sobriété des usages, à la réduction des prélèvements / économie circulaire de l'eau, à la réutilisation des eaux non conventionnelles dans les différents secteurs de l'économie (industrie notamment), avec un objectif de triplement d'ici 2025, à la mise en place de solutions fondées sur la nature ;



- Appuyer l'émergence de plans d'actions à l'échelle des principaux cours d'eau du Grand Est - la Seine, la Meuse, la Moselle et le Rhin – avec l'élaboration de programmes pluri-objectifs conjuguant préventions des inondations, restauration des milieux aquatiques et gestion multi-usages des étiages ;
- Accompagner la filière agricole dans un contexte d'évolution de la disponibilité et de la qualité des ressources : adaptation des modes de gestion de l'eau et des systèmes de production agricole en s'appuyant notamment sur le développement des pratiques agroécologiques et sur la mise en œuvre des plans d'adaptation au changement climatique des agences de l'eau et des filières. Dans le domaine de l'eau, le déploiement dès 2021 d'un nouveau programme d'action régional en zone vulnérables aux nitrates devra bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des enjeux de la Région ;
- Conforter les actions du second pilier de la politique agricole commune (PAC) en vue de la préservation de la ressource en eau et de la reconquête de la qualité des sols ;

*Exemples d'opérations financées en 2021 :*

- *(régional) Programmes pluri objectifs conjuguant prévention des inondations, restauration des milieux aquatiques etc... ;*
- *(régional) Plan 2021 de soutien au développement de la viticulture durable ;*
- *(régional) Programme de restauration du Ried de Marckolsheim (Plan Rhin Vivant : reconstitution de la ripisylve au travers de plantations ; diversification du lit mineur; continuité écologique et la gestion des débits ; diversification des habitats par la création d'annexes hydrauliques) ;*
- *(51) Aménagement pluvial de la place de la Mairie à Vitry le François (désimperméabilisation, infiltration à la source) ;*
- *(08 – 52) Programme d'aménagements Hydrauliques et Environnementaux du Bassin de la Meuse Amont ;*
- *(52)Projet de sécurisation du réseau d'eau potable des communes « Val de Meuse en rive droite » ;*
- *(54)Mise à niveau usine production eau potable à Blainville Damelevières ;*
- *(54) Deuxième tranche des travaux de sécurisation en eau potable du parc d'activités ONF (CC Terres Toulouses) ;*
- *(54)Sécurisation interdépartementale et Intercommunale de l'adduction en eau potable du Pays de Briey ;*
- *(54) Étude sur l'alimentation en eau du port de Neuves-Maisons ;*
- *(54) Travaux de déconnexion et de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des jardins solidaires des quartiers Kléber et Mouzimpré d'Essey les Nancy ;*
- *(54)Programme objectif zéro rejet d'eaux pluviales de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ;*
- *(55-54) Création d'une filière de production de céréales biologiques*
- *(55) Travaux de sécurisation entre les branches nord et sud du syndicat Mixte LAFFON DE LADEBAT ;*
- *(57) Mise en conformité du système d'assainissement des communes de Berthelming et de Romelfing ;*
- *(57)Mise en conformité du système d'assainissement des communes de Bettborn et de Gosselming ;*
- *(67) Projet agricole de territoire porté par la CUMA des 5 Chemins située à Bilwisheim*
- *(88) SIE des Monts Faucilles - Réhabilitation de réseaux AEP ;*
- *(CEA) Travaux d'assainissement du DO41 et de l'écluse Sud au Port du Rhin.*

**Axe 3 : Adapter la région aux enjeux de la transition énergétique, de la production d'énergies renouvelables, de la sobriété énergétique**

1. Favoriser l'adaptation du tissu économique aux transitions

- Mettre en place les actions favorisant la mise en œuvre de la transition écologique et l'adaptation au changement climatique :
  - Accompagner le développement de la bioéconomie, en favorisant les logiques de production et de filières prenant en compte les objectifs de protection de la ressource en eau et de la qualité des sols ;
  - Développer l'économie circulaire notamment l'amélioration du recyclage et de la valorisation des déchets plastiques ; l'amélioration du tri, de la collecte et de la valorisation des déchets du bâtiment ; la conception et le développement de systèmes de tri à la source, de collecte et de traitement dédiés aux biodéchets ; le développement de la filière de préparation et d'utilisation des combustibles solides de récupération ;
  - Accompagner les transitions de l'agriculture, de la forêt et des filières vers des systèmes de production durables et résilients, créateurs de valeur et répondant aux attentes des citoyens tout en assurant le renouvellement générationnel des exploitants agricoles et forestiers (gestion de l'eau, adaptation des systèmes de production pour une agriculture durable, développement d'une agriculture bas-carbone, adaptation des filières aval, élan fort en faveur de l'agro-écologie, appui aux initiatives de création de valeur ajoutée locale, circuits courts, paiements pour services environnementaux, etc.) ;
  - Accompagner les filières industrielles dans leur adaptation à l'optimisation des ressources, notamment environnementales (prélèvements en eau, qualité de l'air, matériaux du BTP, sobriété énergétique, etc.) ;
- Changer les pratiques de mobilité pour encourager le développement de nouveaux usages (élaboration d'un plan vélo, logistique fluviale urbaine, développement d'infrastructures d'électro-mobilité...) et la mobilité intrarégionale ; soutenir l'innovation et l'expérimentation dans l'organisation des mobilités ; accompagner la structuration de filières de transports décarbonés ;
- Favoriser le recours aux énergies non fossiles, le développement de dispositifs de stockage et l'expérimentation en matière d'énergies renouvelables en veillant à la maîtrise des impacts environnementaux et sur la santé ; soutenir le développement des énergies de récupération et la structuration de filières nouvelles (hydrogène, méthanisation, etc.) ;
- Faire des transitions une opportunité de développement et d'acquisition de nouvelles compétences : mise en place de formations (initiale, continue, apprentissage, insertion, etc.) associées à l'émergence de nouveaux métiers et à l'évolution des besoins des acteurs économiques ;
- Favoriser la recherche et développement ainsi que la structuration de filières dans le domaine de l'intelligence artificielle ;
- Promouvoir les analyses sur le cycle de vie des bâtiments et sur les scénarios de déconstruction ;
- Inscrire la performance énergétique dans tous les projets d'équipements (création ou rénovation) soutenus au titre du CPER Grand Est ;

## 2. Accompagner les démarches des territoires, notamment des espaces urbanisés, pour s'adapter au changement climatique

- Soutenir les objectifs et actions du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) au niveau des territoires ;
- Encourager la sobriété foncière (concourir au « zéro artificialisation nette ») et la lutte contre l'étalement urbain, notamment par un renouvellement de la ville sur la ville (reconversion des friches, gestion intégrée des eaux pluviales, réduction des îlots de chaleur, renaturation, désimperméabilisation des sols artificialisés, etc.) ;
- Soutenir les actions concourant à une meilleure anticipation, adaptation et gestion des risques (événements de forte intensité : phénomènes météorologiques, inondations, coulées de boue, canicules, sécheresses, pics de pollution) ;
- Encourager le modèle de la ville compacte favorisant la mixité sociale et la mixité des fonctions.

## 3. Agir pour la performance énergétique du bâti

- Mener des actions sur quatre cibles principales : les bâtiments publics de l'État et des collectivités, les bâtiments tertiaires, les bâtiments industriels et la rénovation du parc résidentiel ;
- Concentrer l'effort sur le parc de logements à vocation sociale, publics ou privés : accompagner le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté des ménages ;
- Poursuivre l'optimisation de la couverture du territoire en dispositifs de conseil et d'accompagnement dans le cadre du service public de la rénovation énergétique ;
- Encourager, lors de la conception de bâtiments neufs ou de projets de rénovation, la recherche de solutions innovantes privilégiant des espaces et des équipements mutualisés, et adaptables à des usages multiples.

Enfin, parmi les ressources qui contribuent au développement des activités humaines, l'eau présente plusieurs caractéristiques qui la distinguent de toutes les autres : elle est indispensable à la vie, elle est omniprésente, elle est disponible en quantités strictement fixes, dictées par les lois de conservation et le cycle de l'eau avec une interdépendance hydrologique transfrontalière. C'est pourquoi cette thématique fera l'objet d'un examen particulier au cours de ce contrat avec notamment des actions comme :

- Soutenir les économies d'eau et les démarches visant à accroître la sobriété des usages ;
- Favoriser l'adaptation au changement climatique par des actions de préservation et de reconquête de la qualité de la ressource (captages prioritaires, ressources stratégiques), par l'accompagnement au changement des pratiques en agriculture (dont paiements pour services environnementaux, filières à bas niveaux d'intrants), par le développement de la ville perméable (désimperméabilisation, infiltration à la source) ;
- Favoriser les approches préventives et le traitement à la source des pollutions industrielles ou urbaines en privilégiant les solutions fondées sur la nature ;
- Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau, milieux aquatiques et humides ainsi que des corridors écologiques les reliant (dont actions foncières) ;
- Reconquérir la qualité des eaux souterraines affectée par les pollutions diffuses destinées à la consommation humaine ;

- Faire émerger les projets inscrits au programme de mesures du SDAGE ou concourant fortement à l'atteinte du bon état écologique des eaux ;
- Lutter contre l'érosion en zone rurale et prévenir les inondations (SLGRI) ;
- Renaturation des milieux et préservation de la biodiversité sur les territoires à enjeux particuliers (RAMSAR Champagne humide – Marais de Saint-Gond notamment, ...)

*Exemples d'opérations financées en 2021 :*

La Région avec le soutien de l'État entend massifier la rénovation énergétique des bâtiments en accompagnant les ménages souhaitant améliorer le confort de leur logement et réduire leurs factures d'énergie. Cet objectif se traduit par le déploiement du Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE). Il vise la couverture totale du territoire et le maintien des structures porteuses des espaces conseils FAIRE, grâce à un cofinancement des services publics en place depuis le 1er janvier 2021. La majorité de la population et des communes est couvert (respectivement 95% et 91%).

*Ardennes :*

- Projets d'autocars GNV / station d'avitaillement ;
- Remplacement des installations de chauffage sur 21 sites du département des Ardennes ;
- Soutien aux bornes de recharge pour véhicules hybrides et électriques : Fédération Départementale d'énergies des Ardennes ;
- ENERCOP Nord Est : installation de toitures photovoltaïques à Attigny.

*Aube :*

- Réhabilitation du gymnase Fernand Ganne à Saint-Julien-les-Villas ;
- Réhabilitation de l'ancien Hôtel des Bas Trévois à Troyes ;
- Rénovation énergétique des bâtiments de l'université de technologie de Troyes ;
- Rénovation énergétique du collège Max Huttin de Bouilly ;
- Commune de Plancy l'Abbaye : rénovation thermique du groupe scolaire ;
- Croix Rouge française : rénovation thermique du bâtiment de la délégation à Troyes.

*Marne :*

- Création d'un réseau de chaleur – 2ème tranche Châlons-en-Champagne ;
- Travaux de rénovation thermique d'un gymnase et de deux 2 écoles à Gueux ;
- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments du Centre de formation des Apprentis (CFAI de Champagne-Ardenne) ;
- Déploiement d'un réseau de chauffage urbain sur le territoire de Châlons-en-Champagne ;
- Réhabilitation du bâtiment place d'Armes sur le site de l'ex-caserne Chanzy (Châlons) ;
- Rénovation de la toiture et de la façade du gymnase de Gueux Collège Raymond Sirot ;
- Commune de Somme Yevre : installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

*Haute-Marne :*

- Reconstruction des écoles Prévert et Pillon (Chaumont) ;
- Reconversion du site de l'ancien lycée agricole de Droyes ;
- Rénovation énergétique des logements sociaux : OPH de la Haute Marne : rénovation de 16 logements à Sommeville.

*Meurthe-et-Moselle :*

- Réfection de la toiture, du bardage et des protections solaires du collège Saint-Exupéry de Saint-Nicolas-de-Port ;
- Réfection des étanchéités des toitures, des menuiseries extérieures, du désenfumage mécanique et amélioration du confort d'été au collège E. Gallé à Essey-lès-Nancy ;
- Les sablières de la Meurthe : Investissement dans un équipement permettant de valoriser les déchets du BTP dans la production de granulats pour le béton et les enrobés ;
- Modernisation des espaces d'enseignement du rez-de-chaussée de l'Hôtel des Missions Royales et raccordement au chauffage urbain de l'établissement Sciences Politiques de Nancy.

*Meuse :*

- *Rénovation et extension du complexe sportif de Clermont en Argonne – Tranche 2 ;*
- *Rénovation d'un bâtiment afin d'y créer 3 logements et d'y intégrer l'agence postale à Rupt aux Nonains ;*
- *Commune de Brandonvillers: installation de panneaux photovoltaïques sur le préau de la mairie.*

*Moselle :*

- *Remplacement des menuiseries de la mairie centrale de Thionville et ravalement des façades ;*
- *Réaménagement des locaux techniques et adaptation en locaux bioclimatiques de la CA de Thionville ;*
- *Travaux de confortement du barrage de Diefenbach à Puttelange aux Lacs ;*
- *Amélioration énergétique du bâtiment des unités techniques départementales de Rémelfing ;*
- *Amélioration énergétique de 11 sites du patrimoine départemental de la Moselle ;*
- *Installation de bornes de recharge sur le territoire de l'agglomération Forbach Portes de France.*

*Bas-Rhin :*

- *Projets d'autocars GNV / station d'avitaillement pour le Bas-Rhin;*
- *Restructuration partielle et remise à niveau patrimoniale et énergétique de l'International Space University (ISU) (Eurométropole de Strasbourg) ;*
- *Réhabilitation et rénovation École At Home à Bischheim ;*
- *Extension du Centre Administratif de l'Eurométropole de Strasbourg : vers la sobriété énergétique ;*
- *Réhabilitation Friche Weber : démolition et dépollution ;*
- *Commune de Haguenau : rénovation énergétique du centre nautique ;*
- *Projet Sitek Insulation à Wissembourg ;*
- *Modification du procédé de filtration des poussières et traitement des eaux de process) en vue de réduction des prélèvements et de recyclage ;*
- *Projet de la brasserie de la Licorne à Saverne : Optimisation de la gestion des eaux au niveau des installations de nettoyage en place et d'un éco-chiller et gestion alternative des eaux de pluie et mise en œuvre d'aménagements en faveur de la biodiversité.*

*Haut-Rhin :*

- *Travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes de l'école élémentaire Widemann à Saint Louis ;*
- *Photovoltaïque immobilier tranche 2021 (CEA) ;*
- *Photovoltaïque immobilier tranche 2022 (CEA) ;*
- *Modernisation du barrage B2 à Colmar, avec réalisation d'une passe à poissons et construction d'une centrale hydroélectrique ;*
- *Communauté de communes de la vallée de Kaysersberg : installation de panneaux photovoltaïques sur ombrières à la déchetterie.*

*Vosges :*

- *réhabilitation des anciens abattoirs de Darney et de leurs abords ;*
- *SA HLM Le Toit Vosgien : installation d'une chaufferie bois à Raon l'Etape.*

*Transfrontalier :*

- *Opération Intérêt National EPA d'Alzette-Belval.*

*Régional :*

- *Ferme laitière bas carbone ;*
- *Programme Air Climat Sol Energie ;*
- *Réseau collaboratif de stations connectées Agrimétéo Grand Est.*

De manière transversale, les projets d'alimentation territoriaux (PAT) pourront faire l'objet le cas échéant d'un soutien financier spécifique dans le cadre des PTRTE.

Le fonds friches sera utilisé pour financer l'emploi préférentiel de terrains artificialisés et bâtiments sans vocations depuis de nombreuses années, dans le cadre des projets d'aménagement de porteurs de projet publics et privés. Il interviendra si ces opérations sont mûres mais déficitaires, jusqu'à 100 % du déficit, dans la limite du total des dépenses identifiées comme du recyclage.

La gouvernance du fonds friche est partagée entre les préfets de département, qui instruisent et classent les projets, et la préfète de région, qui répartit l'enveloppe régionale. Le rôle des experts des friches dans les EPFs, l'ADEME, la Région, l'agence de l'eau Rhin-Meuse, la Banque des Territoires et les services de l'État, notamment ARS et DREAL, est fondamental lors de l'instruction et de la sélection des projets.

#### **Axe 4 : Amplifier les actions de reconquête du patrimoine naturel, de l'air et de la biodiversité, incluant la prévention des risques**

- Protéger, gérer, restaurer et valoriser les ressources (eau, sols, biodiversité, milieux naturels), la richesse paysagère et la biodiversité (Natura 2000, aires protégées, etc.) notamment dans le cadre de la déclinaison en Grand Est de la stratégie nationale pour les aires protégées ;
- Encourager les actions en faveur de la biodiversité dans les territoires agricoles et forestiers en s'appuyant sur une mise en œuvre coordonnée du second pilier de la PAC, des orientations des assises de l'eau, de la stratégie régionale de la biodiversité et des directives communautaires en développant des moyens de financements nouveaux (financements privés, participatifs, paiement pour services environnementaux rendus, etc.) ;
- Favoriser le déploiement de trames vertes et bleues pour ambitionner 1 000 km de haies d'ici 2027 ;
- Encourager les solutions fondées sur la nature pour l'atténuation du réchauffement climatique ou la prévention des risques ;

#### *Exemples d'opérations financées en 2021 :*

- (régional) *Recréation de continuités écologiques en Argonne et Vallée de la Meuse par le Centre Permanent d'Initiatives de l'Environnement de la Meuse ;*
- (régional) *Soutien à la Viticulture Durable de Champagne (VDC) et lutte biologique en Alsace ;*
- (régional) *Création d'une filière viande en certification Haute Valeur Environnementale ;*
- (régional) *Accompagner les initiatives territoriales pour protéger la biodiversité en Meuse ;*
- (régional) *Rétablissement des continuités écologiques et création de passage à faune ;*
- (52) *Rétablissement continuité écologique – effacement des barrages de Wassy et de Brousseval*
- (52) *Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents ;*
- (55) *Création d'une voie verte Mouzon vers Stenay ;*
- (57) *Les berges de la Nied/Aménagement d'accès à la rivière ;*
- (57) *Programme de renaturation de la Seille amont entre Chambrey et Salottes (57): MOA : Syndicat Mixte de la Seille ;*
- (57) *Programme de renaturation de la Nied du Bischwald et du ruisseau de l'Aube sous MOA du Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied (57)*

Dans le cadre du CPER 2021-2027, la mobilisation du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) poursuivra comme objectif :

- un renforcement de la connaissance des risques naturels et des impacts du changement climatique ;
- une réduction de l'exposition des populations ;
- une augmentation de la résilience des territoires, des activités et systèmes.

Pour la prévention des inondations, cette mobilisation du FPRNM s'effectuera notamment dans le cadre de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui permettent une gestion globale des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent. Il est à noter que les actions auparavant soutenues dans le cadre du CPER Meuse relèvent maintenant du présent contrat.

Les crédits relatifs aux paysages, à l'eau et à la biodiversité pourront accompagner notamment les actions suivantes :

- actions de reconquête et de préservation des ressources naturelles (espaces et espèces avec notamment la mise en œuvre des plans nationaux d'action pour les espèces protégées et de leur déclinaison régionale) : animation territoriale, connaissance, restauration des milieux et des continuités écologiques ;
- accompagnement des trois conservatoires botaniques ;
- aides à l'animation des sites Natura 2000 et des aires protégées ;
- programmes d'actions des parcs naturels régionaux, accompagnement des trois conservatoires d'espaces naturels,
- animation des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau ;
- connaissance et suivi de l'évolution de la biodiversité : structuration du système d'information sur la nature et les paysages (SINP) ou son accompagnement à la mise en place d'atlas des paysages sur les départements du Grand Est ; contribution à l'observatoire régional de la biodiversité, accompagnement des trois conservatoires botaniques et du réseau ODONAT, (Office des Données naturalistes du Grand Est) ;
- gestion et travaux de restauration des milieux et des continuités écologiques ;
- déploiement en Grand Est de la stratégie nationale pour les aires protégées (SAP).

Les aires protégées contribuent directement à l'atténuation du changement climatique et à la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Leur développement est fondamental pour préserver la nature et inventer de nouvelles manières de vivre avec elle. La SAP vise la couverture du territoire national par 30 % d'aires protégées dont 10 % en protection forte. En France métropolitaine et dans les territoires d'outre-mer, la surface totale des aires protégées sur le territoire représente 23,5 % du territoire national et des eaux sous juridiction. (26,97 % au niveau national pour la partie terrestre hors outremer). En région Grand Est, les aires protégées couvrent 23,74 % du territoire dont 1,37 % en protection forte.

L'État et la Région apporteront, au cours de la durée de ce contrat, une attention particulière aux projets d'intérêt régional valorisant et contribuant à la stratégie aires protégées (Réserves naturelles, Parcs naturels, sites classés...). Il peut être cité notamment :

- le parc national des forêts ;
- le parc naturel régional des Ballons des Vosges ;
- le parc naturel régional de la Forêt d'Orient ;
- le parc naturel régional des Vosges du Nord ;
- le parc naturel régional des Ardennes ;
- le parc naturel Lorraine ;
- le parc naturel Montagne de Reims ;
- la réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de La Wantzenau ;
- la réserve naturelle la Bassée.

Il sera tenu compte des territoires qui, couvrant plusieurs entités administratives, représentent cependant une unité à préserver (Argonne, ...).

Les actions de l'ADEME seront orientées principalement vers deux objectifs :

- les installations de production de chaleur renouvelable, de récupération et au développement des réseaux de chaleur qui leur sont liés destiné « fonds chaleur » ;
- pour accompagner la politique des pouvoirs publics et orienter le comportement des acteurs et les investissements en multipliant les actions de prévention portées par les collectivités locales et les entreprises, en déployant les démarches territoriales intégrées de prévention et de gestion, et en soutenant les investissements de tri, de recyclage, de valorisation organique et énergétiques nécessaires.

Le plan Rhin vivant est une initiative portée par l'État, la Région, l'agence de l'eau Rhin-Meuse et l'office français pour la biodiversité. Il a pour objectif la restauration des écosystèmes alluviaux et de leurs fonctionnalités. Les partenaires s'efforceront de soutenir les projets en faveur de la reconquête de la qualité des milieux, de la valorisation touristique et patrimoniale des espaces rhénans.

## Les moyens financiers indicatifs dédiés au pilier 1

Document cadre CPER Grand Est 21-27 (en millions)	État	Région	Cumul
Pilier 1 : Transition écologique			
Accord Régional de Relance	212	162	374
CPER contractualisé	55	55	110
CPER valorisé	255	305	560
<b>TOTAL indicatif Pilier 1 : Transition écologique</b>	<b>522</b>	<b>522</b>	<b>1044</b>

\* \* \*

### a) Emploi des crédits indicatifs en 2021

#### ➤ Crédits Relance 21-22 / Crédits CPER 21-27 – année 2021

L'État et la Région ont mobilisé, pour l'année 2021, un montant total de 282 M€ en 2021 dont 150 M€ État et 132 M€ Région pour l'ensemble du pilier 1.

Les projets majeurs et emblématiques soutenus par l'État et la Région pour ce pilier ont été intégrés dans chacun des axes de ce pilier.

### b) Emploi des crédits indicatifs pour la période 2022-2027

#### ➤ Crédits Relance 21-22 / Crédits CPER 21-27 – période 2022-2027

Au titre de la période 2022-2027, l'État et la Région mobiliseront les crédits indicatifs de la maquette financière située en annexe, incluant la mobilisation des fonds européens auxquels s'ajoutera la participation des collectivités. Il est en effet rappelé que dans le cadre du CPER, tout projet soutenu appelle une part d'autofinancement.

Il est proposé de mobiliser ces crédits au travers :

- Des projets matures et structurants à l'échelle régionale qui seront identifiés dans le cadre de l'élaboration des PTRTE et des contractualisations départementales ;
- D'appels à projets (AAP) successifs qui pourraient s'articuler autour d'une thématique spécifique ou d'une temporalité (annuelle par exemple) :
  - Construction et rénovation de bâtiments énergétiquement exemplaires ;
  - Trame verte et bleue reconstitution des continuités écologiques ;
  - Entreprises et biodiversité ;
  - Économie circulaire et déchets dont notamment principalement les projets en lien avec le tri des DAE – Déchets d'Activités Économiques (dont ceux du BTP), le tri des RSOM – Recyclables Sec des Ordures Ménagères (en lien avec les ECT – Extension des consignes de Tri), les investissements en lien avec la prévention des déchets des ménages (Recyclerie), le TALSB – Tri à la Source des Biodéchets, la substitution des plastiques à usage unique et l'intégration de MRP – Matières Plastiques Recyclés) ;
  - Eau Filières agricoles à bas niveau d'intrants ;
  - Soutien à la rénovation thermique des bâtiments et de l'habitat.



Le financement des projets retenus comme répondant aux objectifs du présent pilier fera l'objet de conventions entre les porteurs de projet et l'État et/ou la Région, selon les règles habituelles d'attribution des subventions de chacun des financeurs.

Concernant les appels à projets, l'État et la Région définiront un cahier des charges définissant les priorités de chaque appel à projet ainsi que les éléments constitutifs des dossiers de demandes de financement.

Les projets soumis à financement pourront le cas échéant être retenus sans que chacun des signataires du CPER n'y contribue financièrement conjointement (financement État seul ou Région seule possible). La répartition entre l'État, la Région, les autres financeurs et le porteur, signataires du financement accordé, sera ainsi établie au cas par cas par les comités de programmation compétents.

\* \* \*

## Éléments d'éco-conditionnalité pour le Pilier 1 du CPER Grand Est

Pour l'ensemble des projets soutenus dans le cadre du Pilier 1 « Transition écologique » du CPER Grand Est 2021-2027, des critères d'éco-conditionnalité visant à éviter ou réduire les incidences néfastes pour l'environnement des différents projets pourront être appliqués aux opérations soutenues dans le cadre du présent CPER.

La grille des critères d'éco-conditionnalité proposée pour le Pilier 1 du CPER figure en annexe du présent document. Ces critères pourront être intégrés dans les appels à projets qui seront publiés pour la programmation des opérations 2022-2027.

D'une manière générale, l'État et la Région sont attentifs aux démarches environnementales engagées par les porteurs de projet telles que :

- l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- la mise en place de mesures compensatoires ou de réduction des incidences le cas échéant au-delà du champ réglementaire (éviter-réduire-compenser) ;
- la non artificialisation des sols.

Les projets financés dans le cadre de ce premier pilier ont tous une visée environnementale. Ainsi, les critères mis en place pour ce pilier ont donc pour objet de soutenir les projets présentant une plus-value écologique, notamment :

- la sobriété énergétique, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
- la qualité de l'air ;
- la prévention des risques, des pollutions et des nuisances ;
- la valorisation de la biodiversité, des espaces naturels et des services écosystémiques ;
- la préservation de la ressource en eau par une utilisation économe adaptée aux usages et préservant la qualité de la ressource en eau brute (sans recours à des traitements curatifs) ;
- l'amélioration des performances et de la sobriété énergétiques en matière de travaux de rénovation / réhabilitations ;
- l'utilisation de sources d'énergie renouvelable et de récupération pour la production de chaleur et/ou d'électricité (bois, solaire, géothermie) ;
- la sobriété foncière dans un objectif de concourir au « zéro artificialisation nette ».

En outre, la rénovation globale et performante des bâtiments est un levier prioritaire dans la lutte contre le changement climatique et fait partie des objectifs déclinés dans le SRADDET Grand Est (priorité 2). Au-delà de l'objectif ambitieux de 45 000 rénovations annuelles des bâtiments résidentiels, l'État et la Région entendent également encourager et accélérer le processus de rénovation thermique des bâtiments publics.

L'optimisation de la gestion de l'eau fait également partie des objectifs prioritaires identifiés dans le SRADDET Grand Est (priorité 10). L'État et la Région souhaitent s'engager et soutenir les projets qui ont un impact positif sur l'économie de la ressource en eau.

Les modalités de mise en œuvre, suivi et gouvernance sont indiquées dans le pilier 5. La grille d'éco-conditionnalité proposée est en annexe du présent document.

## **Pilier 2 : La compétitivité et l'attractivité du territoire régional**

Si l'adaptation aux changements climatiques, industriels, sociétaux favorise en elle-même la compétitivité et l'attractivité de la région, d'autres leviers doivent être également soutenus pour mobiliser l'économie de la connaissance au service des entreprises et pour garantir la place de la région Grand Est en France et en Europe. Une cohérence est recherchée à ce niveau avec la SRESRI Grand Est qui privilégie l'attractivité de talents et la transformation de la recherche en innovations au bénéfice des entreprises.

### **Axe 5 : Maintenir et développer des pôles d'enseignement supérieur, de recherche et les outils de valorisation dans un environnement de compétition internationale**

- Renforcer la recherche de pointe et d'excellence en finançant des équipements scientifiques et des infrastructures s'inscrivant dans l'environnement de compétition et de recherche internationale et contribuant à terme à renforcer l'impact économique et territorial de la recherche ;
- Maintenir une offre de formation pluridisciplinaire (initiale et tout au long de la vie) en enseignement supérieur dans les 5 universités et les grandes écoles de la région pour contribuer aux enjeux de transition auxquels les entreprises sont confrontées ;
- Faire évoluer l'offre de formation pour qu'elle tienne compte des effets des politiques publiques en matière d'atténuation et de lutte contre le réchauffement climatique ;
- Développer, mutualiser et intégrer entre les différents établissements une offre commune dans le domaine du numérique et de l'intelligence artificielle et rechercher une offre de formations supérieures concourant à l'identité et à la singularité du territoire régional ;
- Accompagner l'émergence et la rationalisation de sites universitaires et d'enseignement supérieur garants de bonnes conditions de travail, de rayonnement et de performance énergétique ; les projets travaillés en réseau, entre territoires, sur des projets transfrontaliers voire européens, seront privilégiés. La recherche de solutions innovantes voire expérimentales qu'il s'agisse de modes d'organisation ou d'interventions sur le bâti pourra être encouragée dans cette optique d'optimisation du parc immobilier ;
- Poursuivre l'accompagnement et la mobilisation des écosystèmes de recherche, innovation, développement et transfert pour maturer les projets et les valoriser vers le monde économique, en lien avec les thématiques de Stratégie de spécialisation intelligente (S3) :
  - Susciter la candidature des établissements et opérateurs de recherche aux appels à projets nationaux, européens et internationaux ;
  - Favoriser le maintien et le développement des structures de maturation-valorisation-transfert (SATT, IRT, incubateurs, structures de transfert, etc.) et favoriser le travail en réseau de ces entités à l'échelle régionale ;
  - Poursuivre l'appui aux Pôles de compétitivité, dans le cadre d'un effort partagé entre l'État et la Région, pour les aider dans la structuration de certaines filières, en matière de recherche et développement, d'innovation et de formation.
  - Mieux articuler les initiatives de recherche en région autour de la feuille de route nationale des infrastructures de recherche et des organismes de recherche.
- Mettre en œuvre une politique volontariste de recherche et d'innovation en santé en favorisant la compétitivité des entreprises régionales concernées

L'un des enjeux de ce domaine est de contribuer à relever le défi de maintenir et développer des pôles d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et les outils de valorisation dans un environnement de compétition internationale. Cette démarche se doit d'être en cohérence avec les autres instruments de programmation (crédits de l'Union Européenne, PIA, autres contractualisations spécifiques dont les Contrats Territoriaux d'Ambition Régionale...), en activant les leviers de développement les mieux adaptés au contexte régional. Ce dernier se caractérise, notamment, par des orientations économiques spécifiques et une spécialisation particulière soit des établissements d'enseignement supérieur, soit des opérateurs de recherche et/ou de transferts.

Cet axe s'appuie, en particulier, sur les éléments d'analyse issus du SRADDET, de la Stratégie régionale 2020-2030 pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation, de la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur – StraNES et de la Stratégie nationale des infrastructures de recherche en lien avec la Stratégie de spécialisation S3 en cours d'adoption.

La situation géographique de la région Grand Est favorise à la fois les coopérations transfrontalières de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert avec les pays frontaliers mais aussi au-delà.

L'État et la Région s'entendent à renforcer les coopérations déjà nombreuses et à favoriser les synergies en soutenant des projets en adéquation avec cet objectif.

De plus, un fort potentiel de recherche fondamentale susceptible de trouver des applications dans des secteurs industriels clefs pour le développement de la région fera l'objet d'un soutien particulier avec une complémentarité des outils financiers de l'Union Européenne. Ce soutien européen sera sollicité directement par les porteurs de projet auprès des services idoines.

Les projets associant en transversalité des équipes de recherche de toute la Région dans une optique de mise en commun des moyens et des connaissances ont été retenus prioritairement. Pour l'ensemble des projets, une attention particulière est portée aux projets pouvant potentiellement renforcer l'attractivité du territoire ou contribuer à terme à l'amélioration de la compétitivité du monde économique, grâce à des investissements dans la recherche d'avenir.

À partir de ces éléments, en cohérence avec les diagnostics, les documents stratégiques et instruments financiers disponibles précités, l'État et la Région concluent à la nécessité de soutenir prioritairement cinq grands domaines scientifiques d'excellence :

- Bio-économie ;
- Énergie ;
- Matériaux ;
- Numérique ;
- Santé.

De plus, les potentialités des sciences humaines et sociales quant à elles, offrent des opportunités pour mieux appréhender les problématiques du territoire régional ou nationales et feront l'objet d'un soutien spécifique.

Pour la partie immobilière, le soutien à l'enseignement supérieur public (quel que soit le ministère) ou privé visera principalement l'amélioration ou la rénovation des patrimoines dans un souci de renforcer l'attractivité nationale et internationale des établissements (hors plan de relance État), conforter l'excellence de la recherche dans certaines disciplines où les établissements sont déjà positionnés, permettre une interaction avec le monde socio-économique, assurer la souveraineté et la pérennité des programmes hébergés, ou développer et amplifier les actions dans le domaine de la santé. Le seul volet développement durable ou remise en conformité d'un édifice ne saura être pris en compte, pouvant par ailleurs bénéficier des soutiens au titre du plan de relance État, des fonds européens. Pour chaque opération immobilière, la sobriété énergétique, l'intégration d'énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation de matériaux de construction biosourcés ou recyclés, la réduction des émissions de polluants atmosphériques, les économies d'eau, l'optimisation du tri des déchets seront recherchés. Le soutien État et Région aux projets immobiliers sera centré sur les domaines de recherche, de formation et de la vie étudiante évoqués précédemment. Ils visent à conforter l'excellence de la recherche sur certaines disciplines, où les établissements sont déjà positionnés, dans le cadre de leur stratégie de développement. Ils contribuent ainsi à long terme à renforcer l'impact d'une recherche d'avenir, susceptible d'être valorisée et participer à l'amélioration de la compétitivité du tissu économique. Les projets soutenus viseront entre autre à requalifier et dynamiser les campus existants grâce à un effort massif et ciblé pour créer de véritables lieux de vie, fédérer les grands campus en cœur de ville et accroître leur visibilité internationale.

Le degré de maturité de chaque projet fera également l'objet d'une justification précise du porteur de projet, afin d'assurer la complétude de l'opération dans la durée du présent contrat, permettant de valoriser les fonds obtenus avec un effet levier immédiat voire rapide. Les projets dont le volume ne permettra pas de satisfaire à ce critère devront, s'ils sont compatibles avec les critères principaux énoncés ci-avant, faire l'objet d'une révision confirmant la réalisation d'une partie fonctionnelle plus réduite dans les délais

attendus, sans que celle-ci ne soit dépendante d'une programmation ultérieure. À défaut, le projet ne peut être retenu par l'État et la Région.

Outre le soutien de l'État et de la Région, chaque projet pourra utilement rechercher une part d'autofinancement des établissements. Les porteurs de projets devront mener les actions tant auprès des collectivités, des opérateurs de recherche, que de l'Union européenne afin d'assurer en concertation avec l'État et la Région le montage financier complet des projets. À ce titre, et indépendamment de la programmation du CPER, le FEDER pourra utilement être mobilisé. Les crédits mobilisés par l'ensemble des partenaires sont en complémentarité d'autres dispositifs contractuels existants ou de droit commun.

Enfin, chaque projet d'équipements de la Recherche, fera l'objet d'une actualisation des éléments financiers et d'une priorisation des investissements à engager, dans un souci de confirmer la réponse aux objectifs affichés et d'assurer leur réalisation, même si le montant octroyé devait être inférieur aux montants sollicités.

C'est pourquoi, l'État et la Région décident d'accompagner les projets tant en recherche, innovation, immobilier de l'enseignement supérieur et vie étudiante ci-dessous. Il est indiqué ci-dessous les projets avec le porteur indiqué dans le dossier de présentation du projet.

### **- Bio-économie - environnement**

#### Pour la recherche d'avenir (excellence/compétitivité) :

- *INFRA-IEFB : UL - INRAe – Infrastructures de recherche coordonnées entre monitoring et expérimentation en forêt, analyses en laboratoire, prototypage industriel, sciences participatives au regard des enjeux du développement local et des changements globaux. Le projet accompagne l'ambition du LabEx ARBRE (2020-2025) et garantit sa trajectoire de création d'un Institut Européen de la Forêt et du Bois dans l'I-Site Lorraine Université d'Excellence (projet Université de Lorraine).*

#### Pour le maintien à niveau de la recherche (attractivité) :

- *BIOECO-GE : UL – URCA – INRAe – CNRS – Structuration régionale Grand Est des actions et des infrastructures de recherche dans le domaine de la bio-économie régionale (projet transversal) ;*
- *RENETE : UL – URCA – Unistra – CNRS – INRAE – Plateformes d'analyse de la chimie de la terre, de ses ressources naturelles, de leur évolution et surveillance et plateformes d'observation, d'expérimentation du changement global et de la transition écologique (projet transversal) ;*

#### Pour la partie immobilière - restructuration ou réhabilitation :

- *Silvatech – aménagement des laboratoires – Champenoux (INRAE) ;*
- *Abondement au projet d'extension de l'ESI Reims CPER 2015-2020 – Reims (Université de Reims Champagne Ardenne) ;*
- *Abondement au projet « Pôle Agro » CPER 2015-2020 – Reims (Université de Reims Champagne Ardenne) ;*
- *Restructuration d'espaces, création d'un espace d'accueil/start up et salle de conférence Projet Newvegoia – Colmar (INRAE).*

#### Pour la partie immobilière - constructions neuves

- *Construction de l'extension du bâtiment B du Biopôle – Institut de la vigne et du vin / Biotechnologies et environnement – Colmar (Université de Haute Alsace).*

### **- Énergie**

#### Pour le maintien à niveau de la recherche (attractivité) :

- *Mat EP : Transition énergétique pour la production d'énergie (H<sub>2</sub>, Bioénergie, etc.), stockage et gestion des réseaux d'énergie, le mix énergétique, les implications énergétiques pour le véhicule du futur, le secteur du bâtiment et les productions industrielles. Procédés intensifiés, pour une chimie et des biotechnologies durables, respectueux de l'environnement et favorisant le recyclage, dans le contexte de l'économie circulaire (projet Université de Lorraine).*

## **- Matériaux**

### Pour le maintien à niveau de la recherche (attractivité) :

- *Mat GE : UTT – URCA – UL – UHA – CNRS : Matériaux innovants et nano-sciences : synthèse et propriété (projet transversal).*

### Pour l'immobilier - restructuration ou réhabilitation :

- *Étude d'un schéma d'aménagement global urbain du site des aiguillettes Vandœuvre les Nancy. Cette étude menée en partenariat État – Région – Grand Nancy – Université de Lorraine permettra de conduire une réflexion globale sur le site notamment sur les bâtiments universitaires et le devenir. Une tranche prévisionnelle est envisagée au terme de cette étude (2 ans) au cours de laquelle les partenaires définiront conjointement les phases de travaux à réaliser et les financements idoines.*

### Pour l'immobilier - constructions neuves :

- *Construction de l'extension de l'Institut Charles Sadron (ICS) – Schiltigheim (CNRS).*

## **- Numérique**

### Pour le maintien à niveau de la recherche (attractivité) :

- *ALLIAGE : UNISTRA-UL-UTT-URCA-INRIA : Renforcer les activités de recherche en sciences et technologies du numérique autour de 5 axes : Intelligence Artificielle et Algorithmique, Cyber-sécurité, Santé et données numérique, Industrie du futur, Interactions Logiciel Matériel (projet transversal) ;*
- *NEIGE-S : URCA-UTT-UL-UHA-Unistra : Interconnexions en très haut débit au réseau national RENATER de tous les sites des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche présents sur le territoire régional Grand Est. (projet transversal) ;*

### Pour la recherche d'avenir (excellence/compétitivité) :

- *GENI : UL-UTT-URCA-UNISTRA-UHA - Soutien aux 3 sites du datacenter Grand Est en puissance de calcul et stockage de données : ROMEO-Ircia (Reims), EXPLOR – Grid'5000 (Nancy), AlsaScientific Data (Strasbourg) (projet transversal).*

### Pour l'immobilier - restructuration ou réhabilitation :

- *Aménagement de locaux pédagogiques collaboratifs et immersifs 4,0 – Metz et Châlons-en-Champagne (ENSAM) ;*
- *Restructuration du bâtiment "innovation numérique - intelligence artificielle" en vue du développement du DataCenter – Reims (Université de Reims Champagne Ardenne).*

### Pour l'immobilier - constructions neuves :

- *Institut Photonique : création d'un lieu d'échanges, de formation, d'innovation et de diffusion du savoir – Metz – (CentraleSupélec) ;*
- *Construction de la 2ème tranche du centre européen de sciences quantiques – Strasbourg (Université de Strasbourg).*

## **- Santé.**

### Pour la recherche d'avenir (excellence/compétitivité) :

- *I2GE : UL, CHRU de Nancy - UNISTRA, CHRU de Strasbourg - URCA, CHU de Reims - Médecine de précision des maladies inflammatoires chroniques et/ou auto-immunes dans le Grand-Est avec pour objectif de changer la prise en charge des patients (projet transversal) ;*
- *CN-Cryo : CNRS-UNISTRA-INSERM - Création d'un centre national de cryo-microscopie électronique biomédicale ouvert à la communauté scientifique académique et industrielle régionale, nationale et européenne (projet Université de Strasbourg) ;*
- *GE-MED : UNISTRA - CiFRC - Réseau Openlab Grand Est pour la découverte et le développement du médicament (projet Université de Strasbourg) ;*
- *ImpaProGen : UNISTRA – UHA - Instrumentation de très haute résolution en biologie et santé : du gène à la cellule (projet Université de Strasbourg) ;*
- *CRCC : UNISTRA - CiFRC - Centre de ressources en chimies moléculaires et supramoléculaires (projet Université de Strasbourg) ;*

Pour le maintien à niveau de la recherche (attractivité) :

- R-IRM : UNISTRA-UL - Plateformes technologiques et de recherche du Grand Est dans le domaine de l'imagerie in vivo, de la robotique médicale et de l'innovation en santé (projet transversal) ;
- BSL -Biologie Santé : UL - Infrastructures de recherches nécessaires au développement des convergences entre les deux FHUs dans l'étude interdépendante des pathologies cardiovasculaires et des pathologies chroniques liées à l'obésité ;
- ENVIE : URCA - Structuration d'une UMS technologique et mise en œuvre de démonstrateurs régionaux pour la prise en charge personnalisée des patients et leur autonomie ;
- PHENOMIN-EST : UNISTRA – GIE CRBM - Centre de référence régional pour promouvoir la démarche éthique et le bien-être animal dans la recherche sur les maladies dans la région Grand Est (projet Université de Strasbourg) ;
- CYRCE 2 : UNISTRA-CNRS - projet Hadronthérapie, nouvelles indications thérapeutiques et suivi de leurs efficacités (projet transversal).

Pour l'immobilier - restructuration ou réhabilitation :

- Institut de recherche et d'innovation en Santé (IRIS) – Vandœuvre les Nancy (CHRU) ;
- Institut d'inflammation du Grand Est – Vandœuvre les Nancy (CHRU) ;
- Abondement au projet « Pôle Santé » CPER 2015-2020 – Reims (Université de Reims Champagne Ardenne) ;
- Report 1<sup>ers</sup> équipements projet « Pôle Santé » CPER 2015-2020 – Reims (Université de Reims Champagne Ardenne) ;
- Réhabilitation d'un bâtiment de recherche de la faculté de pharmacie – 1ère tranche – Illkirch (Université de Strasbourg) ;
- Création d'un centre de formation de dentisterie numérique dans un bâtiment historique de la faculté d'odontologie – Strasbourg (Université de Strasbourg).

Pour l'immobilier - constructions neuves

- Plateforme Grande Région Est de production de médicaments de thérapie innovante – Vandœuvre les Nancy – (CHRU) ;
- Construction d'un nouveau bâtiment d'enseignement supérieur de la faculté de médecine et démolition d'un bâtiment IGH – Strasbourg – (Université de Strasbourg) ;
- Construction de l'Institut d'inflammation du Grand Est (projet Pacific) – Strasbourg (HUS) ;
- Centre de simulation (1ère tranche) – Reims (URCA) ;

**Sciences Humaines et Sociales**

Pour le maintien à niveau de la recherche (attractivité) :

- COVD-SHS : UNISTRA - UHA – UL – URCA : Production et valorisation de données de la recherche et pratique numérique en SHS, à l'échelle de la région Grand Est (projet transversal).

**Pour d'autres domaines spécifiques ou transversaux**

Pour l'immobilier - restructuration ou réhabilitation :

- Restructuration partielle du bâtiment D du campus de Saulcy – Metz (Université de Lorraine) ;
- Réhabilitation de l'aile SHS du bâtiment D du campus de Saulcy – Metz (Université de Lorraine) ;
- Restructuration des bâtiments de l'IUT Brabois – Nancy (Université de Lorraine) ;
- NRJ Innov : Innovation pédagogique et digitalisation au service du pilotage d'un campus rénové (bâtiments A, B et E) – Metz (ENSAM Metz) ;
- EvoLUTTIon II – Troyes (Université Technologique de Troyes) ;
- Abondement au projet bâtiment mutualisé projet « Staps » CPER 2015-2020 – Reims (Université de Reims Champagne Ardenne) ;
- Abondement au projet « INSPE Meinau » CPER 2015-2020 – Strasbourg (Université de Strasbourg) ;
- Abondement au projet « Démolition/reconstruction du Hall de génie civil IUT Robert Schuman » CPER 2015-2020 – Illkirch (Université de Strasbourg) ;
- Implantation d'une composante universitaire sur le site INSPE de la rue de Neuvic – Strasbourg (Université de Strasbourg) ;

- Transformation pédagogique des salles d'enseignement du site du Grillenbreit – Colmar (Université de Haute Alsace) ;
- Réaménagement du bâtiment D – Strasbourg (INSA) ;
- Création du techno-centre Grand Est sur le site KMO – Mulhouse (CETIM Grand Est) ;
- Aménagement de nouveaux lieux d'enseignement – Nancy (IEP Paris).

#### Pour l'immobilier - constructions neuves

- Construction de plateformes industries du futur (Halle Technologique) et aménagements de locaux pédagogiques – Troyes (Université Technologique de Troyes) ;
- Construction d'une extension de l'École Polytechnique féminine – Troyes (EPF) ;
- Construction de l'École Supérieure des Travaux Publics en collaboration avec l'École Supérieure d'Architecture de Paris – Troyes (ESTP) ;
- Construction du nouveau bâtiment Néoma dans le cadre d'une reconversion de friches – Reims (Néoma) ;
- Construction de l'École Supérieure d'Art et de Design dans le cadre d'une reconversion de friches – Reims (ESAD) ;
- Restructuration légère et extension de l'Ensisa Lumière pour regrouper les activités de l'Ensisa – Mulhouse (Université de Haute Alsace) ;
- Études de la restructuration lourde et de l'extension des bâtiments de l'Ensisa Werner libérés pour y transférer l'IUT de Mulhouse – Mulhouse (Université de Haute Alsace) ;
- Implantation d'une école de gestion et management – Metz (Institut de La Salle).

Enfin, l'État et la Région souhaitent améliorer la qualité de vie étudiante et d'accueil, facteur majeur pour créer les conditions de réussite des étudiants, et décident d'accompagner en complémentarité des opérations des trois Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) du Grand Est :

- Construction d'une résidence universitaire de 150 chambres sur l'Île du Saulcy – Metz (CROUS Lorraine) ;
- Réhabilitation du château de Monbois en résidence universitaire de 50 chambres – Nancy (CROUS Lorraine) ;
- Reconfiguration de l'ancien RU et de la salle du Hublot au sein de la résidence Monbois pour créer des espaces de vie étudiante intégrant des équipements sportifs et culturels – Nancy (CROUS Lorraine) ;
- Construction d'une résidence universitaire de 250 à 300 chambres avenue Taittinger – Reims (CROUS de Reims) ;
- Rénovation du restaurant universitaire J-C PROST – Reims (CROUS de Reims) ;
- Construction d'une résidence universitaire de 300 à 450 studios – Strasbourg (CROUS de Strasbourg) ;

Au titre de l'innovation les plateformes technologiques (PFT) et les centres de ressources technologiques (CRT) seront accompagnés par l'État et la Région sur la période 2021-2027. Le soutien de l'État à ces structures pérennes et dynamiques sera réalisé au moyen d'appels à projets annuels. Seules les structures labellisées par le MESRI pourront bénéficier d'un subventionnement État. La Région contribue, par ailleurs, au ressourcement des CRT et à l'animation des PTF dans le cadre de sa politique de transfert de technologie. Elle a ainsi contribué à leur politique de ressourcement dans le cadre d'un programme pluriannuel, complété par des fonds au titre du FEDER. La Région souhaite donc élargir la cible des porteurs pouvant être accompagnés dans le cadre du CPER, à savoir les IRT, les plateformes technologiques de grande envergure, les SATT, les autres structures de transfert. Le soutien Région portera sur des projets structurants, à fort potentiel et affichant une volonté de valoriser les travaux de la recherche, vers le monde économique pour renforcer l'impact de l'ESRI sur le territoire.

Au titre du programme relatif à l'enseignement supérieur agricole, le ministère de l'agriculture souhaite soutenir de manière spécifique les 3 actions mentionnées en annexe 4.

Destinées à faire émerger des pôles universitaires français de rang mondial, les initiatives d'excellence se structurent autour de projets assurant le rayonnement scientifique de la France à l'étranger et accélérant l'innovation et le transfert technologique vers les entreprises. Les crédits du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) dédiés aux initiatives d'excellence de l'université de Strasbourg sont inscrits au présent contrat pour un montant précisé en annexe.



*Exemples d'opérations financées en 2021 :*

- *l'État et la Région ont décidé d'apporter des financements aux opérations immobilières déjà engagées afin de les mener à terme et ceci avant de débiter le financement de nouvelles opérations pour la temporalité de ce contrat ;*
- *l'État et la Région s'accordent à soutenir des projets recherche et innovation dès cette année ;*
- *(régional) 14 projets de recherche de jeunes chercheurs retenus pour financement en lien avec les Universités et établissements publics à caractère scientifique et technologique.*

#### **Axe 6 : Soutenir et développer les filières industrielles remarquables**

- Soutenir les territoires et/ou entreprises « pépites » innovants, tirant parti des ressources locales : avec des compétences et savoir-faire singuliers ou encore présence d'une industrie de premier plan (bioéconomie, agriculture et viticulture, agroalimentaire, ressources minérales et géologiques, matériaux dont le bois, automobile, électro-nucléaire, chimie, santé, eau, etc.) ;
- Encourager le développement de nouveaux modèles économiques dans le domaine de l'économie circulaire notamment.

Afin de soutenir ces actions, des structures sur le développement économique seront financées par l'État et la Région :

- Financement d'actions d'accompagnement des mutations économiques dans les filières, branches et entreprises :
  - dans le contexte de la reprise d'activité, accompagnement des branches et Opco via de nouvelles conventions pour 2021 et 2022, pour accompagner les TPE-PME dans la gestion de leurs compétences et l'organisation de leurs ressources humaines (Prestations de conseil – PCRH) ;
  - lancement d'un AAP fin juin 2021 pour accompagner le développement des compétences et la transition numérique dans les TPE-PME, appuyer l'émergence de nouvelles filières d'activité (Hydrogène, services à la personne, mutations du commerce, de l'artisanat, développement de nouvelles mobilités, transitions de la filière automobile, développement du télétravail...) ;
  - Accompagner les branches et les territoires à agir sur les métiers en tension (déploiement de transitions collectives, diagnostics de territoires, mise en place d'expérimentations locales concernant les ressources humaines).
- Financement de l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) Grand Est, composée de 15 personnes, association intégrée au réseau national Anact, pour développer des études et actions de sensibilisation et d'animation à destination des entreprises et de leurs relais (Carsat, OppBtp, MSA, ...) dans les domaines :
  - de la préservation de la santé et de la prévention des risques professionnels, du dialogue social, de l'égalité professionnelle et de la mixité, de l'accompagnement de la transformation des organisations et du travail ;
  - un axe transversal est mobilisé en 2021 sur l'accompagnement des entreprises dans le contexte de la pandémie du Covid-19, et continuer d'accompagner le développement d'Actions de formation en situation de travail (AFEST).

L'État et la Région souhaitent au travers de dispositifs communs ou spécifiques encourager le développement du tissu industriel du Grand Est, et l'accompagner notamment dans ses mutations économiques. Ainsi les parties prenantes pourront conclure le cas échéant au niveau régional ou infra régional des accords de partenariat avec les branches professionnelles pour identifier les besoins en compétences de demain, accompagner les salariés fragilisés par les mutations économiques et les TPE PME sur les impacts RH, pour soutenir des possibilités d'emploi dans des branches en développement et peu structurées. Ces partenariats pourront prendre différentes formes contractuelles, des outils d'accompagnement pourront être mis en place et/ou développés et selon les cas en synergie avec d'autres outils déjà existants.

L'État et la Région souhaitent que la mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein des entreprises soit une réalité car au-delà de son obligation légale, elle est gage de justice

sociale et de performance économique ; en ce sens elle constitue un enjeu stratégique qui ne peut être ignoré ou considéré comme secondaire.

*Exemples d'opérations financées en 2021 :*

- (régional) Travaux de recherche et d'expérimentation du projet CLINNOVA (valorisation des données de santé grâce à l'IA) ;
- (régional) 172 entreprises accompagnées dans leur transition digitale, stratégique, et industrielle, via les programmes ferme et industrie du futur ;
- (54) aire de stockage de bois - Entreprise DECKER ;
- (51) étude pour la structuration opérationnelle et juridique de la plateforme bioéconomie Bazancourt – Pomacle ;
- (57) Création du plateau technique "UTTOPIA" sur le site de Plastinnov ;
- (68) Soutien à l'implantation à Mulhouse de l'organisme de formation en codage, École 42.

#### **Axe 7 : Exploiter les technologies numériques au profit des territoires**

- Poursuivre les déploiements d'infrastructures numériques pour garantir la couverture de l'ensemble du territoire (fixe et mobile) ;
- Déployer les actions concourant à la réduction des inégalités territoriales, à l'inclusion numérique, pour faire du numérique un outil du quotidien ; lutter contre l'« illectronisme », en particulier des publics en situation de pauvreté ; Renforcer la culture du numérique dans les entreprises (industrie, agriculture, artisanat, tourisme, etc.) et auprès des salariés, y compris en matière de sobriété énergétique ;
- Mettre l'accent sur les usages et services : e-santé et télémédecine, établissements scolaires, réseaux de bibliothèques numériques, tiers lieux, démarches administratives en urbanisme dématérialisées (Démat ADS) etc. ;

L'État et la Région accompagneront les projets numériques à destination des lycées de la région Grand Est afin de déployer à terme un écosystème numérique cohérent et de soutenir les projets numériques innovants. Dans ce cadre, un appel à projet porté conjointement par les académies du Grand Est et la Région sera initié et soutiendra notamment les projets des lycées pour des outils de visioconférence de qualité ou les projets transfrontaliers en visioconférence. Remarque : les projets des petites communes et autres collectivités seront soutenus par d'autres dispositifs dont le plan de relance État.

*Exemples d'opérations financées en 2021 :*

- AMI création et développement des tiers-lieux ;
- Démonstrateur des usages sur une centralité ;
- Déploiement de la fibre sur des communes initialement hors périmètre de Rosace, Losange et Moselle Fibre ( 08, 54 et 68) et vers des sites isolés ;
- Plus de 600 commerces de proximité accompagnés dans un parcours transformation digitale.

#### **Axe 8 : Identifier, renforcer et promouvoir les atouts du Grand Est**

1. Intégrer le patrimoine et la culture comme un élément de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité
  - Accompagner et soutenir l'évolution et la transition de grands sites patrimoniaux tout en confortant leur attractivité ;
  - Améliorer la couverture culturelle du territoire en ciblant les zones en déprise ;
  - Consolider les grands établissements culturels structurants et encourager les collaborations innovantes et transversales ;
  - Favoriser l'organisation et le développement des filières dans le domaine culturel par la création de parcours entrepreneuriaux pour les jeunes diplômés des écoles d'enseignement supérieur culture, renforcer les filières professionnelles présentes dans la région et soutenir le développement d'incubateurs régionaux pour les jeunes créateurs.
2. Valoriser les espaces patrimoniaux remarquables, notamment dans une approche mixte nature/paysage/culture..
3. Prendre en considération l'aspect économique du tourisme dans les évolutions de la filière

- Encourager le développement des destinations touristiques régionales : Alsace, Ardennes, Champagne, Lorraine, Moselle et Vosges en lien avec le CPIER Massif des Vosges ;
- Accompagner les sites mémoriels au-delà des temporalités : adaptations, évolutions ou transformations ;
- Accompagner la transition des stations touristiques de montagne et des stations thermales ;
- Adapter la formation des salariés et dirigeants aux enjeux de la filière touristique (notamment au digital et au tourisme durable, piliers d'une future destination smart tourisme Grand Est) ;
- Accompagner par l'innovation et l'expérimentation, le développement de nouvelles offres ainsi que la consolidation et mise en réseau des offres existantes, notamment par l'amélioration de l'hébergement :
  - Développement du tourisme industriel ;
  - Poursuivre la couverture du territoire en offre de mobilités douces (en mettant l'accent sur la finalisation des continuités d'itinéraires interrégionaux et internationaux : vélo routes, tourisme « fluvestre » etc. avec les services associés pour garantir la création de valeur) ;
- Accompagner l'émergence des filières vecteur d'un changement d'image.

Ainsi, l'État et la Région s'engagent à mobiliser les crédits indicatifs du mandant de négociation afin de financer notamment les projets indiqués dans l'annexe.

Pour chaque opération, le réemploi/tri/recyclage/traitement des déchets issus des chantiers de démolition/construction et le suivi des déchets issus des chantiers de démolition/construction pour assurer leur traçabilité et leur valorisation sera recherchée au maximum :

*Exemples d'opérations financées en 2021 :*

- (51) Soutien aux studios de cinéma de la Base Aérienne 112 ;
- (54) Travaux Grand Hôtel de la Reine à Nancy ;
- (57) Musée de la mine (réhabilitation et reconversion d'un bâtiment patrimonial) ;
- (68) Création du camping 4\* Les Terrasses à Ranspach ;
- (68) Rénovation de la cité de Neuf-Brisach ;
- (88) Hôtel et Spa Le Chapitre à Remiremont ;
- (88) Sécurisation et restauration réhabilitation clos et couvert château du prince de Salm.

## Les moyens financiers indicatifs dédiés au pilier 2

Document cadre CPER Grand Est 21-27 (en millions)	État	Région	Cumul
Pilier 2 : Compétitivité et attractivité du territoire régional			
Accord Régional de Relance	134	175	309
CPER contractualisé	156	156	312
CPER valorisé	526	485	1011
<b>TOTAL indicatif Pilier 2 : Compétitivité et attractivité du territoire régional</b>	<b>816</b>	<b>816</b>	<b>1632</b>

\* \* \*

### a) Emploi des crédits indicatifs en 2021

#### ➤ Crédits Relance 21-22 / Crédits CPER 21-27 – année 2021

L'État et la Région vont mobiliser en 2021 un montant total de 343 M€, dont 164 M€ État et 179 M€ Région pour l'ensemble du pilier 2.

Les projets majeurs et emblématiques soutenus par l'État et la Région pour ce pilier ont été intégrés dans chacun des axes de ce pilier.

### b) Emploi des crédits indicatifs pour la période 2022-2027

#### ➤ Crédits Relance 21-22 / Crédits CPER 21-27 – période 2022-2027

Au titre de la période 2022-2027, l'État et la Région mobiliseront les crédits indicatifs de la maquette financière située en annexe, incluant la mobilisation des fonds européens auxquels s'ajoutera la participation des collectivités. Il est en effet rappelé que dans le cadre du CPER, tout projet soutenu appelle une part d'autofinancement.

Ces crédits seront mobilisés pour :

- Les projets matures et structurants à l'échelle régionale qui seront identifiés dans le cadre de l'élaboration des PTRTE et des contractualisations départementales
- Les projets futurs par le biais d'appels à projets (AAP) successifs :
  - o PIA 4 ;
  - o Transition industrielle : technologies et équipements pour la transition industrielle, recyclage et fonctionnalisation des matériaux pour l'industrie et la construction ;
  - o Santé : biotechnologies médicales et outils numériques pour la santé ;
  - o Bioéconomie ;
  - o Tourisme durable et numérique ;
  - o Culture et développement durable :
    - Équipements culturels et développement durable afin de développer les équipements culturels (extensions ou réaménagements de salles de cinéma et de spectacle) dans un respect accru de l'environnement et de conditions de construction et d'exploitation plus durables ;
    - Projets des musées et édifices classés au titre des monuments historiques et présentant un intérêt majeur et/ou structurant et intégrant le développement durable afin d'accompagner les projets de réaménagement ou extension de musées et de restauration d'édifices classés majeurs en y intégrant des objectifs durables et respectueux de l'environnement naturel ;
    - Coproduction cinéma et audiovisuelle visant à apporter des soutiens innovants à ces filières économiques ;
  - o Développement des tiers-lieux ;
  - o Usages numériques ;
  - o Coordination régionale de l'inclusion numérique.

Le financement des projets retenus comme répondant aux objectifs du présent pilier fera l'objet de conventions entre les porteurs de projet et l'État et/ou la Région, selon les règles habituelles d'attribution des subventions de chacun des financeurs.

Concernant les appels à projets, l'État et la Région définiront un cahier des charges définissant les priorités de chaque appel à projet ainsi que les éléments constitutifs des dossiers de demandes de financement.

Les projets soumis à financement pourront le cas échéant être retenus sans que chacun des signataires du CPER n'y contribue financièrement. La répartition entre l'État, la Région, les autres financeurs et le porteur, signataires du financement accordé, sera ainsi établie au cas par cas par les comités de programmation compétents.

\* \* \*

## Éléments d'éco-conditionnalité pour le Pilier 2 du CPER Grand Est

Pour l'ensemble des projets soutenus dans le cadre du Pilier 2 « Compétitivité et attractivité du territoire régional » du CPER Grand Est 2021-2027, des critères d'éco-conditionnalité visant à éviter ou réduire les incidences néfastes pour l'environnement des différents projets seront appliqués aux opérations soutenues dans le cadre du présent CPER.

D'une manière générale, l'État et la Région sont attentifs aux démarches environnementales engagées par les porteurs de projet telles que :

- l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- la mise en place de mesures compensatoires ou de réduction des incidences le cas échéant ;
- la non artificialisation des sols.

La grille des critères d'éco-conditionnalité proposée pour le Pilier 2 du CPER figure en annexe du présent document. Ces critères pourront être intégrés dans les appels à projets qui seront publiés pour la programmation des opérations 2022-2027.

Ainsi, les critères mis en place pour ce pilier ont donc pour objet de soutenir les projets qui prennent en compte dans leur réalisation notamment :

- l'innovation, l'emploi et le développement économique local durable ;
- la sobriété énergétique et l'adaptation au changement climatique ;
- la réduction des émissions de polluants atmosphériques ;
- la compacité et la qualité urbaine ;
- la mise en œuvre des technologies propres visant la sobriété énergétique et des ressources ;
- le développement des analyses prospectives relatives aux secteurs d'activité, métiers et compétences de la transition écologique ;
- la mise en place d'un système d'orientation et de formation pour tous les publics (salariés, jeunes, populations éloignées de l'emploi) sur les filières et métiers de l'économie verte ;
- le soutien des reconversions des bassins d'emploi, des entreprises et des salariés en accompagnant les adaptations et acquisitions de compétences vers les filières vertes ;
- l'économie des ressources et la sobriété énergétique ;
- le soutien de l'emploi et le développement local ;
- la gestion durable des ressources naturelles ;
- l'économie sociale et solidaire durable ;
- l'accès pour tous aux services numériques en préservant la santé des populations ;
- la réduction de l'impact paysager des infrastructures ;
- le développement et le soutien de l'économie circulaire (déchets et éco conception).

Le déploiement d'une économie circulaire et responsable fait partie des objectifs prioritaires identifiés dans le SRADDET Grand Est (priorité 16). L'État et la Région souhaitent s'engager et promouvoir les projets qui misent sur une économie relocalisée, responsable et pérenne.

La généralisation d'un urbanisme durable fait également partie des objectifs prioritaires identifiés dans le SRADDET Grand Est (priorité 12). L'État et la Région souhaitent s'engager et soutenir les projets qui proposent la mutualisation de leurs fonctions, optimisent de l'usage du foncier ou intègrent les enjeux de la transition énergétique dans leurs projets d'aménagement.

Les modalités de mise en œuvre, suivi et gouvernance sont indiquées dans le pilier 5. La grille d'éco-conditionnalité proposée est en annexe du présent document.

### **Pilier 3 : La cohésion sociale et territoriale**

Le déploiement de politiques d'aménagement et de développement du territoire contribue à la réduction des fractures constatées dans une région aux territoires et aux profils sociaux, économiques et démographiques très diversifiés.

L'ambition du pilier « Cohésion sociale et territoriale » est donc de porter une politique d'aménagement durable du territoire, irriguée par les politiques transversales structurantes que sont notamment la transition écologique, la prévention et la lutte contre la pauvreté, la lutte contre les discriminations ou l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour la mise en œuvre de ce pilier, l'État et la Région souhaitent mobiliser, en plus des leviers habituels d'action, des outils souples, adaptables et réactifs pour faire s'exprimer les volontés locales d'action. Ainsi, des appels à manifestation d'intérêt (AMI) ou des appels à projets (AAP) pourront être activés, éventuellement accompagnés de soutien en ingénierie, pour concrétiser une partie des opérations soutenues via ce pilier du CPER.

Les moyens déployés conjointement par l'État et la Région veilleront également à encourager les coopérations inter-territoires au sein de la région Grand Est, de même que les coopérations avec les territoires des régions voisines (Bourgogne Franche-Comté, Île-de-France, Hauts-de-France) pour développer les initiatives incluant des partenaires hors des limites régionales.

#### **Axe 9 : Mobiliser les outils à effet de levier sur la cohésion sociale et territoriale**

Offrir à chacune et chacun la chance de trouver sa place dans la société, à tous les âges.

- Bien grandir :
  - Favoriser l'accès à l'autonomie ainsi que l'égalité des chances : à la culture, à l'éducation et à la formation, aux politiques d'engagement ;
  - Lutter contre le décrochage scolaire et accompagner les « décrocheurs » pour les jeunes, et en particulier pour ceux de 16 à 18 ans, s'assurer du respect de l'obligation de formation (notamment pour les publics invisibles), et de leur accompagnement ;
  - Favoriser l'accompagnement des jeunes à la culture et au sport ;
  - Donner la priorité à la structuration des acteurs, à la constitution de « continuums » d'accompagnement des personnes vulnérables et au pilotage renforcé des dispositifs partenariaux.
- Bien vieillir :
  - Soutenir les équipements mixtes : maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé, etc, notamment ceux qui prennent en compte le lien intergénérationnel ;
  - Soutenir le développement des entreprises d'insertion spécialisées (par exemple, dans l'adaptation du logement de personnes âgées) ;
  - Appuyer le développement de paniers de services en milieu rural (accès aux services, y compris culture, maintien à domicile).
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes :
  - Développer les actions destinées à favoriser l'égalité professionnelle ;
  - Améliorer le taux d'emploi des femmes ;
  - Développer les actions pour la mixité des métiers et l'entrepreneuriat féminin ;
  - Lutter contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles ;
  - Développer et transmettre une culture de l'égalité et du respect mutuel.
- Développer des stratégies territoriales plus inclusives :
  - Déployer des plates-formes d'information aux droits, notamment pour les jeunes ;
  - Déployer une offre d'infrastructures à vocation sociale attractive et répondant aux enjeux économiques et sociaux des territoires ;
  - Favoriser la levée des freins vers l'insertion par une offre de mobilité et d'accès à la maîtrise de la langue plus étoffée ;

- Mettre en synergie les stratégies de formation des demandeurs d'emploi (Plan d'Investissement dans les Compétences - PIC) et les politiques de lutte contre la pauvreté ;
  - Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire et les liens entre entreprises et insertion par l'activité économique ;
  - Favoriser l'accès au logement et à l'emploi ;
  - Soutenir le développement des clauses sociales.
- Tendre vers l'égalité d'accès aux services sur le territoire régional, notamment :
    - Soutenir l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité, ainsi que l'actualisation et l'enrichissement des schémas d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics sur les territoires ;
    - Culture : renforcer les lieux alternatifs en vue d'un meilleur maillage culturel territorial et renforcer la démarche de contractualisation de l'État avec les collectivités territoriales afin d'inscrire la politique d'éducation artistique et culturelle au cœur de tous les projets culturels de territoire.
  - Valoriser les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants.

Afin de soutenir ces actions, des structures sur le développement économique seront financées par l'État et la Région :

- le CARIF (Centre d'Animation Régional et d'Information sur la Formation), dont les missions sont placées au sein du service Orientation de la Région, et consistent en le recensement et la description de l'offre de formation, dans le cadre de bases de données consultables par les acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi et également un programme de professionnalisation de ces acteurs ;
- l'OREF (Observatoire régional de l'emploi et de la formation) : Observation des évolutions de l'emploi et des métiers, et réalisation de diagnostics et d'analyses sectorielles et de filières, ou territoriales, d'aide à la décision pour orienter les politiques publiques concertées entre l'État et la Région, de formation professionnelle et de développement économique (SR2I), et de politique contractuelle avec les branches (GPEC, EDEC, etc.) ;

*Exemples d'opérations financées en 2021 :*

*Bien grandir :*

- (51) Construction d'un bâtiment périscolaire, médiathèque et cantine, communauté de communes Perthois Bocage et Der ;
- (54) Programme Écoles d'avenir de Nancy ;
- (51) Construction du groupe scolaire et périscolaire des Petites Loges (Reims) ;
- (52) Réaménagement de l'ancien lycée Bouchardon en un pôle de culture et d'enseignement (Chaumont) ;
- (67) Construction d'un pôle intergénérationnel à Mundolsheim ;
- (67) Restructuration et amélioration du groupe scolaire à Dambach ;
- (52) Mise en sécurité et accessibilité des personnes à mobilité réduite des bâtiments scolaires (Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne Montsaugonnais) ;
- (Régional) : programme de leadership féminin « Elles osent en Grand Est ».

*Égalité d'accès aux services :*

- (10) Création d'une maison France Service, communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt ;
- (10) Bus France Services, communauté de communes du barséquanais en Champagne ;
- (54) Construction d'une maison des services mutualisés à Colombey les Belles ;
- (55) Construction d'un bâtiment/siège de la Mission locale du nord meusien à Verdun ;
- (54) Démarche Territoriale Partagée et Animation Rurale Itinérante, communauté de communes Mad et Moselle ;
- (55) Construction d'un centre social et culturel dans le quartier Anthouard – Pré l'Evêque, Verdun ;
- (55) Construction d'une maison communale des services publics à Cousances-Les-Forges.



### *Stratégies territoriales inclusives :*

- (57) *Réhabilitation du pôle d'hébergement des stagiaires du centre de formation professionnelle Raymond Bard au Carreau de la Mine ;*
- (88) *Aménagement de locaux pour la relocalisation des Instituts de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants du Centre hospitalier d'Épinal ;*
- (55) *Création d'un centre de ressources digitales d'attractivité du territoire (Meuse attractivité) ;*
- (55) *Valorisation touristique du chemin de fer historique de la Voie Sacrée ;*
- (55) *Création d'une cuisine collective et d'un espace polyvalent de restauration (Commercy) ;*
- *Création d'une zone de loisirs sur une friche industrielle ;*
- (88) *Projet New Fibre ;*
- (88) *Appui à l'économie de proximité en secteur rural ;*
- (52) *Agrandissement et développement du marché couvert de Saint Dizier ;*
- (CEA) *Étude d'opportunité et de faisabilité pour le développement touristique et économique du projet de territoire Sud Alsace ;*
- (régional) *opération « Café solidaire ».*
- (régional) *opération #SoutiensTonClub*

## **Axe 10 : Faciliter l'accès aux soins et renforcer la résilience sanitaire**

1. Définir et mettre en œuvre une politique d'aménagement de nos territoires qui favorise un égal accès aux soins dans le cadre du projet régional de santé et du plan régional santé-environnement.

- Encourager l'exercice coordonné des professionnels de santé :
  - Poursuivre le soutien à la création et au développement de formes d'exercices qui correspondent aux besoins des patients (maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé, etc.) et aux attentes des professionnels de santé ;
- Soutenir les initiatives territoriales et partenariales en faveur de la santé (institutions médicales expérimentales, territoires pilotes, etc.) ;
- Contribuer au maillage des territoires en solutions de télémédecine qui répondent aux besoins des professionnels, qui soient adaptées aux besoins des populations et qui intègrent des règles d'interopérabilité avec les systèmes existants ou à venir ;
- Inciter les professionnels aux pratiques dans les zones fragiles (soutien des étudiants réalisant leurs stages dans ces zones, création de structures d'hébergements multi modales, contribution à la mise en œuvre d'environnements numériques répondant à leurs besoins, etc.).

2. Investir dans la prévention et l'éducation à la santé

- Poursuivre le développement d'une politique santé environnement partenariale
  - Renforcer les connaissances du grand public et des populations sensibles sur les questions de santé environnement ;
  - Généraliser l'aménagement et l'urbanisme durables et sains.
- Accompagner au travers d'actions ciblées, un public prioritaire : les jeunes de 15-29 ans ;
- Favoriser le bien être des habitants du Grand Est :
  - Promouvoir le sport,
  - Valoriser et développer des actions contribuant au bien être au sein des territoires.
- Soutenir l'accès pour tous à une alimentation de qualité, enjeu vital et facteur de santé ;
- Promouvoir la qualité de vie et la santé au travail des agents, des salariés et des agriculteurs-viticulteurs du Grand Est notamment par le soutien à l'ARACT.

3. Orienter et former les publics aux métiers de santé

- Renforcer l'adaptation de la formation des professionnels de santé et des travailleurs sociaux aux réalités et aux besoins des territoires ;
- Renforcer les actions d'information et d'orientation notamment auprès des jeunes et des personnes en recherche d'emploi en faveur des métiers et des formations des secteurs de la santé et du social.

La crise sanitaire de la COVID-19 a démontré la qualité de notre système de santé autant que l'engagement et le professionnalisme de tous ses acteurs, elle a aussi parfois révélé des dysfonctionnements, des inégalités et des rigidités. La concertation relative au Ségur de la santé, engagée dès juin 2020, a ainsi conclu à un effort d'investissement sans précédent pour le système de santé tant au niveau national dont des moyens conséquents dans le cadre du Plan France Relance.

Les défis sont nombreux :

- Renforcer les coordinations entre l'hôpital, la médecine de ville et les établissements médico-sociaux ;
- Lutter avec une énergie nouvelle contre les inégalités de santé ;
- Mieux tenir compte des enjeux environnementaux ;
- Mettre le numérique au service de la santé de tous.

Une stratégie régionale « Investissements en santé » à 10 ans, transversale aux secteurs sanitaire, médico-social et médecine de ville, est définie, dès l'automne 2021, après une large concertation. Les projets d'investissement retenus, après appel à projets et consultation de la Région d'investissements en santé, doivent s'inscrire dans un projet de santé de territoire reposant sur une analyse médicale et une concertation avec les autres acteurs de santé, établissements sanitaires, médico-sociaux et professionnels de ville. Ils devront répondre à des critères relatifs notamment au juste dimensionnement au regard de l'offre de santé nécessaire sur le territoire et aux ressources médicales et soignantes disponibles, à l'efficacité architecturale, y compris environnementale, et à la soutenabilité financière.

Par ailleurs, en complément de la mobilisation du fonds annuel d'intervention régional (FIR) de l'Agence régionale de santé, la Région accompagne la création de maisons de santé pluri-professionnelles et de dispositifs de coordination des professionnels de santé en cohérence avec le projet régional de santé 2018-2028, ainsi que des projets de télémédecine répondant aux orientations de la feuille de route régionale de télémédecine co-signée en 2021 entre l'ARS, la Préfecture de région, la Région et l'opérateur PULSY (cf. annexe).

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'attractivité des métiers, porté par l'ARS Grand Est et la Région depuis 2019, des moyens sont mobilisés pour augmenter les capacités d'accueil des formations paramédicales, à hauteur de 25 % pour les IDE et tripler les formations d'aides-soignants ou d'auxiliaires de vie. Ainsi, Le Grand Est n'a pas attendu les impacts de la crise COVID pour mesurer les enjeux démographiques liés aux métiers du soin et du grand âge. Dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial (COT) des Métiers du Sanitaire et Social qui constitue la déclinaison opérationnelle du Schéma des Formations Sanitaires et Sociales, la Région et ses partenaires ont construit un plan d'actions « Formation et Attractivité des professions du soin » 2020-2023.

En parallèle, les actions du plan d'investissement du Ségur de la santé en Grand Est seront mises en œuvre en s'appuyant sur la Région de l'investissement en santé. Les actions se déploieront notamment sur :

- l'assainissement financier des établissements de santé les plus endettés de la région, et permettront de relancer les investissements en santé, moderniser les établissements, développer l'offre de soins, de suite et de réadaptation (SSR) et améliorer la prise en charge des personnes âgées ;
- les investissements du quotidien et des investissements majeurs ;
- sur le volet médico-social, des investissements du quotidien seront réalisés pour les EHPAD qui vont permettre d'apporter des améliorations concrètes et rapides au bénéfice des professionnels et des résidents
- de manière transversale et au bénéfice de l'ensemble des professionnels et des usagers du système de soins, des crédits très importants sont consacrés au numérique en santé, permettant à la France de rattraper son retard dans ce domaine

*Exemples de projets*

- (08) construction de nouveaux locaux IFSI campus universitaire Sup Ardennes à Charleville-Mézières ;
- (88) Aménagement de locaux pour la relocalisation des Instituts de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants du Centre hospitalier d'Épinal ;
- (régional) Fonds REACT-EU fléchés vers les groupements hospitaliers territoriaux ;

## Axe 11 : Déployer des politiques publiques adaptées finement aux territoires

Il s'agira notamment de faire du CPER un levier privilégié d'intervention sur 5 types de territoires :

- Les territoires en situation de (ou de risque de) décrochage : l' « écharpe de déprise », les quartiers prioritaires (politique de la ville), la zone agricole intermédiaire, les territoires ruraux peu denses mais présentant parfois des atouts (naturels : Convention Ramsar, tourisme et itinérance, activités agricoles et forestières, pôle de compétitivité Industries et Agro-Ressources (IAR), des pépites industrielles), le bassin houiller ;
- Les grands territoires en transition/reconversion et bénéficiant, pour la plupart, de contrats spécifiques ;
- Les territoires sous influence forte des territoires limitrophes : Ouest de la région (influence francilienne), territoires transfrontaliers Nord et Est, avec la problématique des travailleurs transfrontaliers ;
- Les centralités :
  - les bourg-centres ou petites centralités qui maillent les territoires ruraux,
  - le réseau villes moyennes / Cœur de ville,
  - les métropoles.
- Les territoires à « label » : parcs naturels régionaux, parc national de forêts, territoires d'innovation, massif des Vosges, opération d'intérêt national Alzette-Belval.

Au sein de ces 5 profils de territoires, les friches (industrielles, d'habitat, commerciales, etc.) constituent une cible d'intervention particulière, bénéficiant des moyens d'action des Établissements Publics Fonciers et des dispositifs exceptionnels mobilisés notamment au titre de la relance. Les interventions sur ces espaces se feront en privilégiant le croisement avec les autres politiques publiques dont le « zéro artificialisation ».

Les actions portées par le CPER viseront notamment à :

- Accompagner la revitalisation des territoires ruraux par la déclinaison de l' « agenda rural » du Gouvernement et du Pacte pour la ruralité de la Région Grand Est, et soutenir l'attractivité des pôles urbains et de services (de la métropole au bourg-centre en milieu rural) par la mise en œuvre concertée de politiques de redynamisation (commerce, habitat, transports, services, etc.) ;
- Développer l'attractivité de territoires ciblés en situation de fragilité particulière en recherchant la réduction de difficultés identifiées (démographiques, sociales, économiques, environnementales...) ;
- Accompagner la reconversion économique et encourager le développement endogène : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, transition écologique, protection des ressources, naturelles et culturelles, amélioration du cadre de vie.

Dans ce cadre, il est important d'inclure dans l'accompagnement proposé aux territoires un soutien en matière de pilotage, de coordination des acteurs et d'ingénierie de projets.

- Valoriser les territoires qui souhaitent s'engager dans l'aventure des Jeux, quels que soient leur taille ou leurs moyens par le biais des labels « Terre de Jeux 2024 » et « Centre de préparation aux Jeux ». Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les territoires.

*Exemples d'opérations financées en 2021 :*

- (08) Rénovation énergétique et mise aux normes du centre aquatique de la commune de Rocroi ;
- (10) Construction d'un complexe sportif avec structure d'escalade et terrains multi-sports pour une utilisation handisport, conseil départemental de l'Aube ;
- (10) Réalisation d'une piste BMX Race aux normes de l'UCI, Troyes ;
- (10) Rénovation de la patinoire de Troyes ;

- (54) Construction d'une base d'aviron et de canoë-kayak à Pont à Mousson ;
- (57) Réhabilitation de la piscine communautaire Jean Eric Bousch (CA Forbach) ;
- (68) Acquisition de matériel dont 6 tentes hypoxiques pour le CSRA ;
- (88) Centre de préparation Omnisports – Vittel Ambition 2024 ;
- (88) Réhabilitation du gymnase municipal de la commune de Senones ;
- (88) Stade Eaux vives kayak Épinal.

La Région Grand Est a à cœur de voir les projets locaux émerger et se concrétiser, dès lors qu'ils partagent un intérêt régional. Elle souhaite devenir une terre d'exemplarité dans les domaines de la conception créative, du management ingénieux, du montage intelligent de projets complexes et porteurs de sens pour le territoire. C'est pourquoi, elle souhaite déployer des « équipes mobiles d'ingénierie territoriale », au travers du projet stratégique intitulé « la Manufacture du Grand Est ». Cet outil expérimental et inédit vient compléter la boîte à outils régionale, avec pour fonction d'épauler les projets locaux afin de les faire cheminer vers une trajectoire de réussite opérationnelle. Sa vocation est de se mettre au service de l'inventivité locale et de l'intérêt régional, d'explorer des modèles de développement territorial régénératif et de favoriser leur mise en œuvre opérationnelle.

La « Manufacture du Grand Est » est destinées à agir également en synergie avec les partenaires stratégiques des projets locaux et des territoires notamment dans le cadre des PTRTE. L'objectif est de mobiliser les expertises pouvant être utilement associées et mutualiser les moyens d'ingénierie. Ce service d'ingénierie mobile de proximité pourra également être mobilisé pour accompagner la réussite de futurs programmes lancés en partenariats avec l'État sur la base de nouveaux appels à manifestations d'intérêt à partir des propositions à venir du retour d'expérience de fin de phase expérimentale.

Il est précisé que l'État apportera au cours de la durée de ce contrat une attention particulière pour les projets d'intérêt régionaux du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) éligibles sur le territoire Grand Est pouvant ainsi bénéficier à la fois de crédits de l'ANRU et de crédits spécifiques de la part de l'État et éventuellement des collectivités concernées.

Enfin, la lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale à laquelle la Région Grand Est s'associe pleinement. En effet, la collectivité s'appuie et coopère déjà avec l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) en déclinaison de la convention signée avec l'Association Région de France le 30 septembre 2021.

Ainsi, l'État et la Région souhaitent associer et coordonner leurs actions, dans la mesure du possible, dans le cadre du présent document aux travers des objectifs suivants :

- Soutenir le maintien dans l'emploi des salariés, leur mobilité professionnelle et améliorer ainsi les performances économiques des entreprises qui les emploient, en mobilisant notamment les moyens appropriés ;
- Développer une stratégie d'accompagnement des stagiaires de la formation professionnelle en difficulté avec les compétences de base ;
- Rechercher l'inclusion de clauses sociales relatives à la lutte contre l'illettrisme dans les marchés publics ;
- Soutenir la lutte contre l'illettrisme dans les politiques territoriales des secteurs les plus touchés (QPV et ZRR).

De plus, la Région et l'État porteront une attention toute particulière aux personnes confrontées à l'illettrisme et ne maîtrisant pas les compétences de base dans le cadre des travaux du CREFOP durant toute la durée du CPER Grand Est.

## **Le volet métropolitain du Grand Est**

La région Grand Est s'appuie très largement sur l'organisation spatiale de trois métropoles et une communauté urbaine qui jouent un rôle majeur dans son développement : Metz Métropole, l'Eurométropole de Strasbourg, la Métropole du Grand Nancy et la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Avec les lois ALUR, MAPTAM et NOTRe, l'État a donné aux métropoles un cadre institutionnel renouvelé. Elles bénéficient de très larges compétences : développement et aménagement économique, soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, équipements culturels et sportifs métropolitains, politique du logement, aménagement urbain, politique de la ville et compétences sociales issues du département.

Pour accompagner leur développement durable, renforcer leur capacité d'action au service des habitants, soutenir leurs stratégies et en faire des catalyseurs du développement régional et international, l'État, la Région et les métropoles s'allient au travers de ce volet métropolitain.

Le volet métropolitain ainsi établi a pour ambition de reconnaître le rôle structurant des métropoles, d'encourager leur rayonnement international, de favoriser leur mise en réseau et de réunir les moyens institutionnels et financiers susceptibles de conforter leur rôle dans le développement équilibré des territoires.

Ce volet métropolitain s'appuie sur les piliers du document cadre du CPER Grand Est 2021-2027. L'État et la Région accompagneront les projets structurants des métropoles s'inscrivant dans ces piliers et axes en complémentarité avec les programmes européens.

**Metz Métropole** est devenue une métropole le 1er janvier 2018, une évolution qui impose à la nouvelle métropole de changer d'échelle dans ses réflexions pour se projeter dans un nouvel espace : celui de la Région Grand Est et de l'Europe. Metz Métropole dispose de nombreux atouts, en particulier sa position au carrefour de trois frontières avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne, une situation très spécifique en France. Elle est néanmoins confrontée à une réalité dont elle ne peut faire abstraction : la proximité de Luxembourg, métropole de rang européen, et à certains égards, mondial. Le projet métropolitain de Metz métropole, par sa démarche et par les projets qu'il porte, vise à renforcer sa position au sein de la Grande Région.

**L'Eurométropole de Strasbourg** concourt au rayonnement de la France en Europe et dans le monde et reflète, par son positionnement européen central comme creuset d'innovations et de dynamiques entrepreneuriales technologiques, sociales et culturelles, la contribution de la France à la relance d'une ambition européenne partagée.

**La Métropole du Grand Nancy**, qui a intégré le réseau des métropoles de France le 1<sup>er</sup> juillet 2016, bénéficie à la fois de la proximité de Paris tout en étant au cœur de l'espace transfrontalier européen. La Métropole dispose de deux principaux atouts : sa vie universitaire d'une part, avec des laboratoires de recherche réputés dans le monde entier à l'instar de l'Institut Jean Lamour, et l'accent mis sur le développement d'une culture de services à haute valeur ajoutée d'autre part. Fer de lance de la révolution numérique, le Grand Nancy est ainsi la seule métropole labellisée French Tech du Grand Est, grâce à une démarche LORnTECH, rassemblant les villes et agglomérations du Sillon lorrain (Épinal, Nancy, Metz et Thionville).

**La communauté urbaine du Grand Reims**, qui a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, est la deuxième agglomération du Grand Est et la première de France par le nombre de communes membres. Porte d'entrée Ouest de la région Grand Est pouvant s'appuyer sur les atouts liés à la proximité de Paris, rayonnant sur un territoire à la fois urbain et rural, le Grand Reims a l'ambition de demeurer l'un des moteurs du développement de la région Grand Est, à travers notamment le développement de la bioéconomie, de la production viticole et des vignobles ou des usages avancés du numérique.

## **Les CRTE - Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique Grand Est (PTRTE)**

L'État et la Région ont constaté l'empilement fréquent, sur un même territoire, de plusieurs contrats (territoires d'industrie, pactes offensive croissance emploi, cœur de ville, contrats de transition écologique, projets alimentaires territoriaux, contrats de ruralité...) sur des domaines partiellement identiques et dotés de projets et de stratégies de territoires parfois distincts et assortis d'une gouvernance propre et parfois redondante.

Face à ce constat, les services de l'État et la Région ont travaillé ensemble afin de trouver des moyens de simplification et de rationalisation du paysage contractuel dans un quadruple objectif :

- restaurer la lisibilité et la compréhension des politiques de l'État et de la Région ;
- favoriser l'émergence de projets et de stratégies de territoire cohérents et transversaux ;
- faire converger les moyens apportés à ces projets au profit de l'ensemble des volets de la stratégie arrêtée ;
- simplifier et alléger les instances de gouvernance et favoriser leur approche globale des projets.

Le pacte territorial de relance et de transition écologique est, dans le Grand Est, le document de convergence du Contrat de relance et de transition écologique – (CRTE) porté par l'État et du projet de Pacte territorial élaboré conjointement par la Région et l'État. Il associe les conseils départementaux.

Pour l'État, cette démarche est en cohérence avec le déploiement de « contrats territoriaux de relance et de transition écologique » (CRTE) prescrits par la circulaire du Premier ministre du 23 octobre 2020 relative à la territorialisation du plan de relance et les dispositions de la circulaire du 20 novembre, spécifique au CRTE.

En effet, l'engagement de l'État, de la Région et des conseils départementaux en faveur de la Relance se concrétise dans tous les territoires par la mise en place en 2021 d'un document unique et fusionné : le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE). Il permet de renforcer les partenariats et d'apporter des réponses adéquates aux collectivités et porteurs de projet aussi bien sur le plan de la méthode de travail que de l'engagement financier. Cette démarche contractuelle rénovée, ascendante et assise sur les projets de territoire, permettra de passer « du projet partagé au contrat qui engage », tout en participant à la construction de la résilience territoriale.

Ces nouveaux PTRTE seront construits sur 3 orientations stratégiques :

- la transition énergétique et écologique ;
- l'ancrage territorial d'une économie plurielle (de proximité, productive et relocalisation...) ;
- la cohésion territoriale et sociale (maillage territorial, équipements, services, santé, sport, loisirs, culture...).

Ainsi que sur 3 domaines transversaux :

- le déploiement des usages du numérique ;
- les dynamiques inter-territoires et interrégionales ;
- les dynamiques transfrontalières.

Les PTRTE, émanent des stratégies et de projets propres des territoires. Les collectivités infra-départementales pourront bénéficier de la convergence et moyens d'un « bouquet de services » proposé par l'État, les opérateurs, la Région et les conseils départementaux ainsi que de l'ensemble des acteurs susceptibles d'apporter un soutien.

Enfin, l'État accompagne les collectivités dans la mise en œuvre des PTRTE en cofinçant les postes de chefs de projets ou de chargés de mission soit pour la mise en œuvre du PTRTE, soit sur des thématiques plus spécifiques telles que les petites villes de demain, territoire d'industrie ou la reconquête du bâti dégradé. Ainsi, rien que sur l'année 2021, l'État a financé 100 postes d'ingénierie pour une durée de deux à trois ans. Ce soutien aux collectivités se poursuivra tout au long de la période de contractualisation du CPER 21-27.

## **Contrats Territoriaux d'Ambition Régionale (CTAR)**

Le contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021 -2027 constitue un outil de développement entre l'État et la Région, par la mise en œuvre de projets structurants qui viennent renforcer la politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires tout en tenant compte des contrats territoriaux d'ambition régionale. Ainsi le CPER et les CTAR doivent permettre une convergence des financements en faveur de projets structurants pour l'aménagement du territoire, ainsi que la mise en cohérence des politiques publiques au service d'une vision stratégique partagée à l'échelle de chaque territoire.

### **• (08) Pacte Ardennes**

Le Pacte Ardennes se définit comme un ensemble d'engagements réciproques de tous les acteurs du territoire. Cette stratégie collective est destinée à renforcer l'attractivité du département à tous points de vue, en s'appuyant sur ses nombreux atouts. L'idée est de faire des Ardennes un territoire « pilote » de nombreux dispositifs nationaux. Ainsi le Pacte Ardennes associe, autour d'un projet transversal, l'ensemble des forces vives du territoire à sa redynamisation. Il s'agit de s'appuyer sur les atouts des Ardennes afin de donner au territoire une nouvelle attractivité économique et résidentielle et de permettre son adaptation aux mutations économiques, technologiques et environnementales contemporaines. C'est pourquoi, le cas échéant, certaines actions de cette contractualisation pourront bénéficier de financement CPER Grand Est 2021-2027.

### **• (10) le projet Clairvaux**

Le départ progressif de l'administration pénitentiaire et la fermeture annoncée de la maison centrale en 2023 ont conduit l'Etat à s'engager dans un projet de reconversion global de Clairvaux pour assurer la conservation de ce monument historique mais aussi pour redynamiser son bassin de vie et construire avec les collectivités locales un devenir pour ce site implanté dans un territoire en grande difficulté sur le plan socio-économique.

Investi dans ce projet de reconversion, l'État, propriétaire du site, a veillé à associer et impliquer l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels la Région Grand Est, le Département de l'Aube, la communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube et la commune de Ville-sous-la-Ferté. Il s'agit de définir et d'écrire la vision stratégique d'ensemble du lieu pour avoir un projet co-construit du site dans son entièreté. C'est pourquoi, le cas échéant, certaines actions de cette contractualisation pourront bénéficier de financement CPER Grand Est 2021-2027.

### **• (52-55) Projet de développement du territoire pour l'accompagnement de CIGEO**

Une stratégie ambitieuse, partagée avec l'ensemble des forces vives du territoire se déploie afin d'aménager et de favoriser le développement économique exemplaire des territoires meusiens et haut-marnais de manière concomitante à la création du projet CIGEO (centre industriel de stockage géologique). Les partenaires du projet de développement du territoire pour l'accompagnement de CIGEO sont nombreux : les communes et intercommunalités, les conseils départementaux, la Région du Grand Est, les groupements d'intérêt public de Meuse et de Haute-Marne, mais aussi l'ANDRA et les autres opérateurs de la filière nucléaire (EDF, Orano, CEA), le tissu entrepreneurial de proximité et ses intermédiaires consulaires. Ainsi le contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027 pourra, le cas échéant accompagner les territoires dans ses projets au-delà des crédits spécifiques.

### **• (54-57) Opération Intérêt National (OIN) Etablissement Public d'Aménagement (EPA) d'Alzette-Belval**

Les objectifs de l'OIN EPA Alzette Belval sont de reconquérir un cadre de vie de qualité en recherchant la mixité des fonctions urbaines, la réinsertion des friches industrielles, le renouvellement de centres anciens, l'amélioration de la qualité résidentielle dans les secteurs denses mais aussi périurbains, tout en tenant compte des espaces naturels, des sites et espèces à protéger présents sur le territoire dans le cadre d'un projet transfrontalier avec le Grand-Duché du Luxembourg. Au-delà des crédits spécifiques dédiés à l'OIN, certaines actions pourront bénéficier de financement CPER Grand Est 2021-2027.

- **(57) Projet de territoire du Warndt Naborien**

Dans une perspective de transition écologique et solidaire, le projet de territoire du Warndt Naborien (PTWN), autour duquel se mobilise l'intégralité des acteurs locaux, a pour enjeu de soutenir la mutation économique, de ce secteur fragilisé, déjà lourdement impacté par la fermeture des dernières mines de charbon, et d'accompagner l'arrêt définitif de l'unité de la centrale Émile Huchet de production d'électricité à partir de charbon. Ainsi les acteurs s'engagent à co-construire et conduire, avec ambition et volonté, un projet de territoire durable d'avenir dynamique et fédérateur, ancré sur les atouts du territoire. C'est pourquoi certaines actions de cette contractualisation pourront bénéficier de financement CPER Grand Est 2021-2027.

- **(67) Contrat triennal, Strasbourg Capitale Européenne**

Strasbourg concourt au rayonnement de la France en Europe et dans le monde et reflète, par son positionnement européen central comme creuset d'innovations et de dynamiques entrepreneuriales technologiques, sociales et culturelles, la contribution de la France à la relance d'une ambition européenne partagée. Des contrats, renouvelés tous les trois ans, constituent l'outil d'une mobilisation permanente, inscrite dans le long terme, des autorités françaises, nationales et locales, au service des fonctions européennes de Strasbourg. Ils associent depuis plus de 40 ans l'État, la Ville et l'Eurométropole, la Région et désormais la Collectivité européenne d'Alsace qui succède au conseil départemental du Bas-Rhin, autour du financement d'opérations destinées à conforter et amplifier les fonctions assumées par Strasbourg en sa qualité de ville siège d'institutions européennes. C'est pourquoi, au-delà des crédits dédiés, certaines actions ; le cas échéant, de cette contractualisation pourront bénéficier de financement CPER Grand Est 2021-2027.

- **(68) Projet de territoire de Fessenheim**

Le Projet de territoire de Fessenheim vise à faire du Haut-Rhin un territoire de référence à l'échelle européenne en matière d'économie bas carbone. Une économie reposant sur des filières d'excellence et d'innovation, créatrices d'emplois durables et de valeur ajoutée, permettant ainsi d'assurer la réussite de la mutation économique et sociale des communes les plus concernées par la fermeture du Centre Nucléaire de Production Électrique et plus largement du territoire situé dans le triangle Colmar - Mulhouse - Fribourg. Au-delà des crédits spécifiques dédiés au Contrat de redynamisation de Fessenheim, certaines actions pourront bénéficier de financement CPER Grand Est 2021-2027.

- **(transversal) Plan Avenir Montagnes**

Ce plan a vocation à développer un « tourisme durable » avec des problématiques différentes selon la situation géographique des communes concernées et vise à construire un nouveau modèle touristique diversifié et durable. L'État et la Région s'engagent à mobiliser des moyens financiers en accord avec la stratégie du CPIER Massif des Vosges et de son contrat de déclinaison 2021-2027.

- **(transversal) Territoires d'Industrie**

Le programme national « Territoires d'industrie » est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires. Il vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir. Au-delà des crédits spécifiques mobilisés par Territoires d'industrie et ses partenaires, certaines actions pourront bénéficier de financement CPER Grand Est 2021-2027.



## La politique sportive dans le Grand Est

La politique sportive menée par l'État et la Région a pour but de soutenir principalement le haut-niveau avec des retombées positives pour la pratique sportive en général par le biais des investissements dans les équipements. Cette politique est conduite de façon partenariale et s'appuie sur le CNOSF, les fédérations sportives, les ligues, les clubs, les autres collectivités locales et le monde de l'entreprise. Les dispositifs sont pour l'essentiel destinés aux clubs, aux sportifs, aux ligues et comités, aux équipements et infrastructures.

L'État et la Région inscrivent leur action dans la continuité de leurs stratégies respectives : les orientations des Jeux Olympiques (JO 2024) terre de jeux, la Stratégie Nationale de Santé, le Plan National de Santé Publique d'une part et le Schéma Régional de Développement du Sport d'autre part. L'adoption de ce schéma en 2019 précède la mise en place en 2021 d'un outil de pilotage territorial concerté, sur impulsion de l'État : la Conférence Régionale du Sport Grand Est. L'ambition partagée est de promouvoir une vision du sport dans toutes ses composantes en particulier de lien social, de développement économique et d'aménagement du territoire. L'activité physique et sportive est un élément déterminant, à part entière, de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie. Il s'agit de s'adresser à tous les publics en veillant en particulier à la réduction des inégalités sociales d'accès à la pratique d'activité physique et sportive et au développement de l'offre d'activité physique adaptée.

La préparation et le bon déroulement des jeux olympiques de Paris en 2024 seront portés de manière transversale avec un effet d'entraînement sur le monde du sport, à travers les investissements sportifs mais aussi avec une visée de sport pour tous. Plus spécifiquement, la Région s'est engagée dans une démarche volontariste, intégrant ses nouvelles responsabilités, notamment sur les 3 CREPS présents sur le territoire.

Des moyens et leviers d'actions :

- des dispositifs régionaux structurés ; 5 pour le soutien aux acteurs et 2 en faveur des investissements ; 2 mesures de relance votées en mai 2021, à destination des clubs amateurs et des salles de sport ;
- une transversalité avec l'ensemble des autres politiques régionales : jeunesse, vie associative, aménagement du territoire, économie, lycées, formation, immobilier... ;
- une stratégie votée en 2019 : le Schéma Régional de développement du Sport (SRDS) ;
- un outil de pilotage partagé à l'échelle du Grand Est : la Conférence Régionale du Sport Grand Est (CRSGE) ;
- des conventionnements et partenariats avec les acteurs du monde sportif (ex : CROS, Ligues)

### Axe 12 : Améliorer la connectivité des territoires par une politique de développement multimodal des infrastructures de transport et des équipements

Cet axe stratégique s'articule autour de deux temporalités distinctes :

- 2021-2022 : l'Accord Régional de Relance incluant l'avenant mobilité CPER. Il s'agit sur les deux prochaines années, de poursuivre les opérations prévues dans le CPER 2015-2020, et de soutenir les projets sur les mobilités douces ou les interconnexions multimodales ;
- 2023-2027 : cette période permettra de nourrir les réflexions sur les projets majeurs à partir des orientations évoquées ci-dessous qui pourront être complétées en fonction de l'évolution du contexte législatif, notamment dans le cadre de la déclinaison opérationnelle à venir de la Loi d'Orientation des Mobilités. Ainsi, ces grandes priorités trouveront leur déclinaison financière et opérationnelle dans un nouveau document de programmation spécialement dédié aux mobilités à compter de 2023.

Il s'agira pour l'État et la Région, le moment venu, de poursuivre l'accompagnement en faveur des grandes infrastructures de mobilité indispensables au développement du territoire, notamment pour renforcer l'ancrage du Grand Est au cœur du Réseau Trans-Européen de Transport (RTE-T) et pour favoriser le report modal de la route vers les modes de transport alternatifs, tant pour les passagers que pour les marchandises.

Ainsi, dans le futur cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM), ces investissements stratégiques doivent prioritairement être utiles au renforcement de la densité et de la multimodalité des réseaux de transports qui irriguent actuellement le territoire, et ce dans l'objectif de répondre aux enjeux de la mobilité du quotidien, y compris dans sa composante transfrontalière, et de l'ouverture à 360° de la Région vers les espaces à fort potentiel de développement économique.

Toutefois, l'État et la Région pourront, le cas échéant, accompagner les projets de mobilité douce et active, en particulier le vélo (aménagement sécurisé dans les plates-formes d'échange multimodales, pistes cyclables...) et, sous certaines conditions, les projets de transport collectif durable avec un impact carbone faible.

## Les moyens financiers indicatifs dédiés au pilier 3

Document cadre CPER Grand Est 21-27 (en millions)	État	Région	Cumul
Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale			
Accord Régional de Relance	386	285	671
CPER contractué	294	294	588
CPER valorisé	400	501	901
<b>TOTAL indicatif Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale</b>	<b>1080</b>	<b>1080</b>	<b>2160</b>

\* \* \*

### a) Emploi des crédits indicatifs en 2021

#### ➤ Crédits Relance 21-22 / Crédits CPER 21-27 – année 2021

L'État et la Région vont mobiliser en 2021 un montant total de 554 M€, dont 297 M€ État et 257 M€ Région pour l'ensemble du pilier 3.

Les projets majeurs et emblématiques soutenus par l'État et la Région pour ce pilier ont été intégrés dans chacun des axes de ce pilier. Il est en effet rappelé que dans le cadre du CPER, tout projet soutenu appelle une part d'autofinancement.

### b) Emploi des crédits indicatifs pour la période 2022-2027

#### ➤ Crédits Relance 21-22 / Crédits CPER 21-27 – période 2022-2027

Au titre de la période 2022-2027, l'État et la Région mobiliseront les crédits indicatifs de la maquette financière située en annexe, incluant la mobilisation des fonds européens auxquels s'ajoutera la participation des collectivités. Il est en effet rappelé que dans le cadre des CPER, tout projet soutenu appelle une part d'autofinancement.

Ces crédits seront mobilisés pour :

- Les projets matures et structurants à l'échelle régionale qui seront identifiés dans le cadre de l'élaboration des PTRTE et des contractualisations départementales ;
- Les projets à venir par le biais d'appels à projets (AAP) successifs :
  - o PIA 4 ;
  - o accompagner le déploiement de 200 sites de télémédecine en Grand Est ;
  - o solutions de mobilité destinées aux citoyens-patients pour les amener vers les soins ;
  - o renaturation des friches.

Le financement des projets retenus comme répondant aux objectifs du présent pilier fera l'objet de conventions entre les porteurs de projet et l'État et/ou la Région, selon les règles habituelles d'attribution des subventions de chacun des financeurs.

Concernant les appels à projets, l'État et la Région définiront un cahier des charges définissant les priorités de chaque appel à projet ainsi que les éléments constitutifs des dossiers de demandes de financement.

Les projets soumis à financement pourront le cas échéant être retenus sans que chacun des signataires du CPER n'y contribue financièrement. La répartition entre l'État, la Région, les autres financeurs et le porteur signataires du financement accordé sera ainsi établie au cas par cas par les comités de programmation compétents.

## Éléments d'éco-conditionnalité pour le Pilier 3 du CPER Grand Est

Pour l'ensemble des projets soutenus dans le cadre du Pilier 3 « Cohésion sociale et territoriale » du CPER Grand Est 2021-2027, des critères d'éco-conditionnalité visant à éviter ou réduire les incidences des différents projets sur l'environnement seront appliqués aux opérations soutenues dans le cadre du présent CPER.

D'une manière générale, l'État et la Région sont attentifs aux démarches environnementales engagées par les porteurs de projet telles que :

- l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- la mise en place de mesures compensatoires ou de réduction des incidences le cas échéant ;
- la non artificialisation des sols.

La grille des critères d'éco-conditionnalité proposée pour le Pilier 3 du CPER figure en annexe du présent document.

Ces critères seront intégrés dans les appels à projets qui seront publiés pour la programmation des opérations 2022-2027.

Ainsi, les critères mis en place pour ce pilier ont donc pour objet de soutenir les projets qui prennent en compte dans leur réalisation notamment :

- la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- la performance environnementale des chantiers ;
- le soutien des techniques de construction innovantes et économes en consommation et transport de matériaux ainsi qu'en dépenses énergétiques ;
- l'emploi notamment en faveur des personnes et des territoires en difficultés ;
- l'optimisation de la conception des projets quant à leur impact sur l'environnement ;
- la mise en cohérence des initiatives environnementales locales à l'occasion du projet.

Les modalités de mise en œuvre, suivi et gouvernance sont indiquées dans le pilier 5. La grille d'éco-conditionnalité proposée est en annexe du présent document.

## **Pilier 4 : Coopération transfrontalière**

Avec plus de 750 kilomètres de frontières extérieures de la Belgique à la Suisse, en passant par le Luxembourg et l'Allemagne (Sarre, Rhénanie-Palatinat et Bade-Wurtemberg), le Grand Est est au cœur d'un espace européen unique. Cette position stratégique est vecteur d'opportunités : côtoyant l'espace le plus dynamique d'Europe avec des façades riches à ses côtés, la région Grand Est rencontre, comme d'autres régions frontalières françaises, des difficultés structurelles découlant de sa position périphérique en France et de l'application à ses frontières de politiques et de normes non différenciées.

La prise en considération de la dimension frontalière dans l'ensemble des politiques publiques est un enjeu transversal pour la région et doit reposer sur une gouvernance partagée État – Région, en cohérence avec la responsabilité diplomatique confiée pour les actions de coopération transfrontalière au préfet et au président du Conseil Régional. Tout projet à caractère transfrontalier pourra le cas échéant être financé sur les autres axes du présent contrat de plan État-Région étant entendu que le caractère transfrontalier ne peut par essence se limiter aux seules approches institutionnelles et politiques.

Pour la mise en œuvre de ce pilier, et pour susciter l'expression de projets transfrontaliers ou interrégionaux, l'État et la Région souhaitent mobiliser, en plus des leviers habituels d'action, des outils souples, adaptables et réactifs pour faire s'exprimer les volontés locales d'action. Ainsi, des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pourront être activés, éventuellement accompagnés de soutien en ingénierie, pour concrétiser une partie des opérations soutenues via ce pilier du CPER.

Le pilier Coopération transfrontalière est un pilier transversal à l'ensemble du CPER. Ainsi, les opérations qui figurent dans le pilier 4 sont extraits des Piliers 1, 2 et 3 sur la base desquels les opérations sont financées.

Afin de conserver une cohérence budgétaire et pour éviter de comptabiliser deux fois la même opération, les projets figurant dans ce 4<sup>e</sup> Pilier ne sont pas inclus dans le total général des opérations.

### **Axe 13 : Effacer progressivement les frontières en termes de transport, d'aménagement et d'accès aux services publics en apportant des réponses aux problèmes du quotidien des citoyens**

- Améliorer la mobilité transfrontalière ;
- Favoriser les échanges du quotidien dans les domaines de l'économie, de l'emploi et de la formation (apprentissage...) ;
- Renforcer le plurilinguisme et les échanges en matière d'éducation et de recherche ;
- Valoriser et capitaliser les coopérations transfrontalières renforcées au cours de la crise sanitaire :
  - Favoriser un accès à la santé dans une dimension transfrontalière : mutualisation d'une offre transfrontalière d'accès aux soins, notamment (les projets transfrontaliers se déclinent dans le cadre des 7 axes stratégiques du programme régional de santé) ;
  - Développer des observatoires de données épidémiologiques, des applications de traçage interoperables ;
  - Permettre un accès facilité, pour les populations des bassins de vie frontaliers, à une offre en matière de prévention ou de soins ;
  - Favoriser des formations communes aux métiers de la santé ;
  - Formaliser l'aide médicale urgente et les transports sanitaires transfrontaliers.

### **Axe 14 : Soutenir les structures institutionnelles politiques et de conseil pour la coopération transfrontalière de la région Grand Est tout en recherchant des mutualisations pour une meilleure lisibilité**

- Soutenir les structures institutionnelles et de conseil pour la coopération transfrontalière dans le cadre de projets identifiés et notamment l'optimisation de réseaux de ces structures qui facilitent la vie quotidienne de tous les citoyens transfrontaliers ;
- Financer les outils de coopération transfrontalière constituant des relais essentiels pour la mise en œuvre de la coopération au plus près des territoires et au contact de leurs habitants ;
- Accompagner les projets de territoire à forte dimension transfrontalière dans une logique de différenciation ;

- Porter un regard transfrontalier dans les politiques d'aménagement du territoire, d'environnement et de développement durable et une attention particulière aux :
  - Initiatives portées dans les schémas territoriaux et projets de développement ;
  - Actions à dimension transfrontalière dans la gestion des espaces naturels, la prévention et la gestion des risques naturels, le développement durable, la protection de l'environnement, la gestion de la ressource en eau (qualité et quantité), des paysages, etc.
- Accompagner les structures et projets dans la mesure des moyens dédiés, inscrits dans les accords internationaux, notamment ceux du Traité d'Aix-la-Chapelle.

Les opérations transfrontalières par nature sont à la fois nationales et des pays frontaliers. Ainsi les opérations ci-dessous figurent à la fois dans le pilier 4 et dans d'autres piliers sur la base desquels les opérations sont financées. Ainsi plusieurs axes/projets sont évoqués ci-dessous par thématique :

### **Transition écologique**

Depuis de nombreuses années, la qualité de l'eau des cours d'eau est l'objet d'une attention toute particulière de l'État et la Région à la fois pour des enjeux régionaux, nationaux et européens.

Ainsi, l'intérêt de l'Union Européenne, de l'État et la Région quant à l'importance économique et écologique des fleuves transfrontaliers s'est traduit par de nombreuses directives, actions et projets afin d'assurer un bon état des cours d'eau sous de multiples aspects (hydraulicité, qualité physico-chimique...).

A titre d'illustration, la gestion des cours d'eau comme la Meuse, la Moselle ou la Sarre a un impact sur les flux de substances transportés, comme sur le régime hydrologique en aval, non seulement au niveau national mais aussi au niveau international. En Belgique, en Allemagne ou aux Pays-Bas, l'alimentation en eau potable provient essentiellement des eaux de la Moselle ou de la Meuse (canal Albert).

Ainsi, l'État et la Région souhaitent poursuivre les actions engagées afin d'assurer un bon état de l'eau notamment sur les fleuves transfrontaliers Moselle, Meuse et Rhin. Les actions de protection et de dépollution afin de permettre la reconquête des fleuves seront recherchées à la fois pour l'alimentation en eau des villes, pour les activités industrielles et les activités fluviales de nature économique ou de loisirs.

A titre d'illustration, il est mentionné les crédits spécifiques mobilisés pour construire les passes à poisson sur les usines hydroélectriques de Rhinau en 2024 et Marckolsheim en 2026 sur le Rhin. Ces travaux contribueront au rétablissement de la continuité piscicole du Rhin à la montaison.

Le plan Rhin vivant est une initiative portée par l'État, la Région, l'agence de l'eau Rhin-Meuse et l'office français pour la biodiversité. Il a pour objectif la restauration des écosystèmes alluviaux et de leurs fonctionnalités. Les partenaires s'efforceront de soutenir les projets en faveur de la reconquête de la qualité des milieux, de la valorisation touristique et patrimoniale des espaces rhénans.

### **Compétitivité et attractivité du territoire**

En matière de recherche et d'innovation, l'État et la Région souhaitent soutenir notamment les projets de recherche s'inscrivant dans une logique de coopération transfrontalière. En effet, les territoires frontaliers du Grand Est de la Recherche et de l'Innovation révèlent des complémentarités possibles entre les tissus économiques situés de part et d'autre d'une frontière (synergies résidant dans la mise en réseau de ce qui existe de meilleur de chaque côté de la frontière, enrichissement mutuel des cultures scientifiques différentes, complémentarité des spécialités des laboratoires de recherche). Ces complémentarités sont également l'occasion de réaliser des économies d'échelle (mutualisation des coûts de recherche), voire de réaliser un marketing commun, promouvant les innovations et compétences développées ensemble (exemple du cluster trinational franco-germano-suisse Biovalley), tout en ayant une taille suffisamment importante pour être identifié dans la concurrence internationale. La coopération transfrontalière permet alors d'apporter une valeur ajoutée non négligeable aux logiques traditionnelles de recherche et d'innovation des régions frontalières.

C'est pourquoi, l'État et la Région poursuivront et accentueront la stratégie de recherche de coopération transfrontalière notamment dans les domaines suivants :

- *Bio-économie – environnement* :
  - *INFRA-IEFB qui s'inscrit dans le Réseau Nancy-Freiburg-Zurick : NFZ Forest ;*
  - *BIOECO-GE : projet qui s'inscrit dans les thématiques de la SFR Condorcet qui regroupe notamment les territoires transfrontaliers dont la Wallonie ;*
  - *RENETE : Lien avec EUCOR et TEIN (Réseau européen d'instituts transfrontaliers) ainsi que plusieurs projets INTERREG (Bioscreen, Safeside, Diadem).*
- *Énergie*
  - *Energies-procédés dont une partie est développée dans le cadre du projet Interreg Grande Région : Powder-REG.*
- *Santé*
  - *- PHENOMINEST : en lien avec l'Infrastructure européenne « Infrafrontier » ;*
  - *- R-IRM : Le projet s'inscrit dans l'axe Médecine personnalisée d'EUCOR et servira de support aux projets Interreg avec l'université de Fribourg et l'université de Bâle ;*
  - *I2GE : en lien avec des projets interreg : PERSONALIS, TRIDIAG.*
- *Numérique*
  - *NEIGE-S : permettant notamment la liaison du réseau ESR avec le Luxembourg.*
- *Matériaux*
  - *Mat GE : en lien avec des projets développés dans le cadre de la Grande Région.*

L'État et la Région souhaitent également soutenir les projets s'inscrivant dans une logique de coopération transfrontalière en matière de compétitivité économique et d'emploi. Ainsi, une attention particulière sera portée aux projets qui s'appuient sur les complémentarités possibles entre les tissus économiques situés de part et d'autre d'une frontière, par exemple : un soutien sera apporté à la formation de jeunes français visant un poste d'apprentissage en Allemagne comme à titre d'illustration au sein de l'aciérie de Kehl, Badische Stahlwerke GmbH (BSW).

Un effort particulier pourra être fait pour développer les solutions de mobilité (covoiturage, transport collectif par route ou par rail) dans des zones qui en sont le plus dépourvues notamment à la frontière entre les Ardennes, la Belgique et le Luxembourg.

### **Cohésion sociale et territoriale**

L'établissement public d'aménagement (EPA) d'Alzette Belval assure depuis 2012 la mise en œuvre de l'opération d'intérêt national créée en 2011 pour organiser l'aménagement du territoire situé à la frontière franco-luxembourgeoise ; Territoire, qui après le déclin de l'activité sidérurgique et minière, connaît aujourd'hui une attractivité renouvelée.

Le projet stratégique opérationnel (PSO) de l'établissement comporte trois axes :

- Positionner l'EPA dans le paysage institutionnel français et luxembourgeois. Il s'agit de faire de l'EPA un acteur majeur de la coopération franco-luxembourgeoise ;
- Renforcer l'attractivité du territoire par l'aménagement d'une éco-agglomération transfrontalière. L'EPA doit notamment développer sur son champ d'actions une offre en habitat adaptée aux besoins locaux et aux attentes des travailleurs frontaliers ;
- Favoriser un aménagement durable et innovant. Les opérations d'aménagement portées par l'EPA s'inscrivent dans une position de démonstrateur de la ville durable et résiliente.

Il sera aussi recherché le déploiement de nouveaux services d'information et de conseil, notamment numériques, aux travailleurs frontaliers et habitants des zones frontalières. Ainsi, sur la base d'AMI dédiés, un soutien pourra être apporté au déploiement de nouveaux services et de nouveaux outils, tenant compte des besoins spécifiques des habitants des zones frontalières dans différents bassins de vie (Ardenne franco-

belge atour des Ardennes, Grande Région autour de la Lorraine, Rhin supérieur autour de l'Alsace), notamment en ce qui concerne :

- l'information grand public (portails d'information citoyenne) sur les offres de service (emploi, transports, formation, culture, loisirs, engagement bénévole et associatif...) dans les espaces frontaliers,
- l'information des travailleurs frontaliers et des particuliers et entreprises confrontés à des réglementations et législations différentes (droit social, droit fiscal) sur leurs droits et l'accompagnement dans leurs démarches administratives (en lien notamment avec le déploiement de démarches France Services dédiées spécifiquement aux usagers frontaliers,
- l'exploitation et la modélisation de données publiques anonymisées en matière de santé et de prévention des risques en matière de santé publique, aux fins de faciliter l'observation transfrontalière coordonnée des flux, des pratiques, des offres, des besoins et des risques en matière de santé publique.

Ces engagements pourront être adossés aux financements octroyés au réseau des structures de conseil aux frontaliers sur l'ensemble des territoires (de Charleville-Mézières à l'agglomération de Bâle) avec une recherche de mutualisation, synergie et efficacité afin de répondre au mieux aux attentes des problématiques du public transfrontalier.



**Article 4 : Suivi, gouvernance et communication du CPER et du Pacte territorial**

Plusieurs objectifs guident la gouvernance envisagée :

- Optimiser les convergences stratégiques entre le CPER et les schémas/partenariats stratégiques et opérationnels régionaux : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET), Accord-cadre Région/ADEME/État, Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP), Programme Régional de Sécurité Alimentaire (PRSA), Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB), Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), Plans de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI), Projet Régional de Santé (PRS), Plan Régional Santé Environnement (PRSE), etc. ;
- Disposer d'un copilotage entre État et la Région souple et opérationnel, qui attache une attention toute particulière à l'évaluation de l'atteinte des objectifs et aux difficultés de mise en œuvre des actions du CPER, pour proposer avec réactivité les adaptations nécessaires au contrat ;
- S'appuyer sur la démarche conjointe des Pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) engagée entre l'État et la Région Grand Est. L'ambition de cette action de convergence est de simplifier et de capitaliser sur les contractualisations existantes, de consolider les projets de territoire et d'identifier les projets prioritaires et les déployer pour la relance à court et moyen terme. Cette nouvelle méthode d'accompagnement évolutive et « sur mesure » à l'échelle de groupements d'EPCI (un EPCI à minima) prendra en compte les dynamiques propres à chaque territoire ;
- En apportant plus de visibilité et de coordination entre CPER et Fonds européens par des synergies sur les phases d'instruction, de programmation, de suivi et d'évaluation ;

**1. Structures de gouvernance**

État et Région partagent la volonté de faire vivre le contrat sur toute sa période d'exécution, via une gouvernance structurée, soutenable et opérationnelle, en privilégiant également une convergence dans l'articulation entre CPER, fonds européens et pacte territorial :

**Pilotage global du CPER**

- Le comité de pilotage du CPER :
  - Est l'instance de pilotage stratégique du contrat, réuni une fois par an ;
  - La Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), sous son format habituel ou élargi, pourra être le cadre de réunion choisi pour le comité de pilotage ;
  - Il est également informé de l'exécution des programmes opérationnels européens.
- Un comité opérationnel État, Région chargé pour l'ensemble des piliers du CPER de :
  - Proposer les opérations à programmer au titre de chaque pilier, procéder après instruction à la programmation des opérations ;
  - Arrêter les appels à manifestation d'intérêt ou les appels à projets dont la publication est envisagée dans le cadre du CPER ;
  - Procéder à l'évaluation qualitative et quantitative annuelle des actions de son pilier, pour présentation au Comité de pilotage ;
  - Faire, à destination du Comité de pilotage, des propositions d'évolution du CPER ;
  - Assurer l'articulation et le lien avec les fonds européens afin d'assurer une complémentarité dans l'ingénierie financière des projets ;
  - Favoriser l'innovation publique dans la mise en œuvre de la stratégie et des projets.

La gouvernance du projet porté dans le CPER s'appuiera sur les documents stratégiques régionaux et les gouvernances thématiques existantes.

En tant que pilotes, co-pilotes ou membres de ces gouvernances, la Région et l'État sont les garants de la transversalité entre ces gouvernances thématiques.

### Pacte territorial

La structure de gouvernance des Pactes territoriaux assurera en partie le suivi territorial de mise en œuvre du CPER :

- À l'échelle du périmètre du pacte, le comité de pacte assurera la définition et l'actualisation du projet de territoire, les revues de projets et leurs ajustements, la formulation des besoins d'accompagnement ;
- À l'échelle départemental, un comité de suivi État-Région assurera les revues de pacte et les fléchages et arbitrages sur les besoins d'accompagnement (ce comité pourrait fusionner avec les comités locaux de l'ANCT pour optimiser la comitologie) ;
- À l'échelle régionale, un comité de suivi État-Région assurera les revues de pacte et les fléchages et arbitrages sur les besoins d'accompagnement (ce comité pourrait fusionner avec le comité des financeurs de l'ANCT pour optimiser la comitologie). Les opérateurs de l'État seront associés à ce comité.

### Appui technique

- Un groupe technique associant les services de l'État et de la Région pour :
  - Coordonner les travaux des comités opérationnels, examiner et valider leurs travaux avant présentation au comité de pilotage ;
  - Piloter les évaluations du CPER ;
  - Préparer les réunions du comité de pilotage.

### Écoconditionnalité et suivi environnemental

Le référentiel d'écoconditionnalité en annexe fera l'objet d'une déclinaison spécifique par pilier, pour l'adapter aux réalités régionales et à la nature des activités concernées. Le CEREMA pourra, le cas échéant, être sollicité afin de co-construire la grille d'analyse avec les instructeurs et d'animer le transfert de méthode vers les projets relevant du CPER.

Dans un souci d'efficacité, d'efficience et afin d'éviter les redondances, les instances et outils de suivi du SRADDET relatifs à l'environnement et écoconditionnalité sont mutualisés avec ceux du Contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027. Ainsi, le comité d'interprétation du SRADDET est saisi des projets de règlement des AAP et AMI des différents axes et piliers du présent du document.

## **2. Se doter d'une connaissance fiable, actualisée et pertinente du territoire régional, au service du suivi et de l'efficience des politiques publiques**

La connaissance du territoire est essentielle à l'analyse, au pilotage, à l'évaluation et à la gouvernance des politiques publiques. Les organes de gouvernance du CPER sont les lieux privilégiés de convergence pour enrichir et mobiliser, en articulation avec l'échelon national ou européen, les moyens d'expertise et les productions des partenaires signataires :

- Accès à la connaissance (conduite d'expertises thématiques ou territoriales) sur les 4 piliers du CPER ;
- Partage et mutualisation de cette connaissance : références communes, articulation entre thématiques, territoires et temporalité pour optimiser une lecture régionale des expertises ;
- Appui sur le CARIF OREF pour contribuer à la connaissance des territoires, des filières et des branches, et favoriser l'information des personnes sur l'emploi, la formation professionnelle, et l'apprentissage ;
- Développement de la plateforme DataGrandEst, en copilotage Etat-Région, dans la poursuite de GéoGrandEst afin d'animer, de partager et de valoriser toutes les données (open data) de la région

Grand Est dans l'optique de produire des services mutualisés et d'améliorer le pilotage des politiques publiques ;

- Pérennisation des plateformes transfrontalières Géorhéna (Rhin Supérieur) et SIG-GR (Grande Région) dans une volonté commune d'actualiser et d'harmoniser toutes les données au service des territoires en complémentarité avec DataGrandEst.

### **3. Développer une vision partagée par l'État et la Région Grand Est d'un esprit d'innovation publique soucieuse d'adaptabilité, convaincus de l'impact d'Administrations exemplaires et éco-responsables vis-à-vis des usagers/citoyens.**

Il s'agit de créer une démarche conjointe visant à favoriser l'innovation publique au service des usagers/citoyens par son haut niveau de coopération des acteurs, sa neutralité bienveillante, son cadre de facilitation et utilisant l'expérience "usagers" comme point de départ pour réinterroger les politiques publiques et les transformations numériques des services publics.

Ainsi, ce développement sera co-construit entre l'État et la Région en associant les organismes et entités ayant développé une expertise et un savoir-faire en Grand Est, notamment l'INSP, l'INET ou les HUS de Strasbourg.

Cette démarche co - construite avec les agents des deux entités permettra de fédérer des projets et des initiatives, tous animés de la recherche d'amélioration des services rendus aux usagers, créera des outils ou supports innovants expérimentaux à tester pour faciliter la mise en œuvre des politiques publics au contact d'usagers externes et internes dans un esprit d'intelligence collective.

### **4. Communication**

L'État et la Région utiliseront tous les outils de communication adéquats pour faire connaître le contrat de plan État – Région et témoigner de ses impacts concrets dans la transformation économique, écologique et sociale au profit des habitants, des entreprises et des collectivités dans le Grand Est.

Ainsi, chaque bénéficiaire des moyens État et Région mobilisés fera apparaître de manière visible et explicite la participation de ces financeurs à la réalisation dudit projet par une publicité appropriée tout au long de la réalisation de l'opération.

### **Article 5 : La consultation publique et l'évaluation environnementale**

#### **1. L'évaluation environnementale**

Le CPER a fait l'objet d'une évaluation environnementale (art. R 112-17-I du code de l'environnement), comprenant notamment un rapport environnemental et un rapport sur le dispositif de suivi (indicateurs).

Le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), en tant qu'autorité environnementale, n'a formulé aucune observation au Préfet de Région sur le rapport environnemental et le projet du CPER.

#### **2. L'information et la participation du public**

Conformément à l'article R 122-22 du code de l'environnement, le dossier (comprenant le projet du CPER, l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale) a été tenu à la disposition du public pendant une durée ne pouvant être inférieure à un mois.

Cette consultation publique a été réalisée du 25 novembre 2021 au 24 décembre 2021 inclus.

#### **3. La saisine du conseil économique, social et environnemental régional**

Le CESER a été saisi pour avis sur le CPER par le Conseil Régional (article L4241-1 du Code général des Collectivités territoriales).

Le CESER a rendu son avis le 21 janvier 2022.

\*

\*

\*

\*

**Article 6 : Entrée en vigueur et exécution**

La Préfète de région et le Président du Conseil régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent accord, qui entrera en vigueur à la date de sa signature par les parties et prendra fin le 31/12/2027.

La Préfète de région et le Président du Conseil régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent accord.

Fait à Strasbourg, le **22 FEV. 2022**

Le Président du Conseil régional Grand Est

Jean ROTTNER



La Préfète de région Grand Est

Josiane CHEVALIER



**Annexe 1 : Lexique des acronymes**

AAP : appel à projets  
AAR : accord régional de relance  
AFEST : Action de formation en situation de travail  
ALUR : accès au logement et un urbanisme rénové  
AMI : appel à manifestation d'intérêt  
ANCT : agence nationale de la cohésion des territoires  
ANDRA : agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs  
ANRU : agence nationale du renouvellement urbain  
ARACT : association régionale pour l'amélioration des conditions de travail  
AU/PLU : zone à urbaniser – plan local d'urbanisme  
CARIF : centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation  
CEA : collectivité européenne d'Alsace  
CEA : commissariat à l'énergie atomique  
CETIM : centre techniques des industries mécaniques  
CHRU : centre hospitalier régional universitaire  
CHU : centre hospitalier universitaire  
CIGEO : centre industriel de stockage géologique  
CNOSF : comité national olympique et sportif français  
CNRS : centre national de recherche scientifique  
COT : contrat d'objectif territorial  
CPER : contrat de plan État – Région  
CPIER : contrat de plan interrégionaux État-Région  
CPRDF : contrat de plan régionaux de développement de la formation  
CROUS : centre régional des œuvres universitaires  
CRPF : centre régional de la propriété forestière  
CRT : centre de ressources technologiques  
CRTE : contrat de relance et de transition écologique  
CTAP : conférence territoriale de l'action publique  
CTAP : conférence territoriale de l'action publique  
CTAR : contrat territorial d'ambition régional  
DAE : déchets d'activités économiques  
DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
ECT – Extension des consignes de Tri)  
EDEC : engagements de développement des emplois et des compétences  
EE : efficacité énergétique des process  
EHPAD : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
ENR&R : énergies renouvelables et de récupération,  
ENSAM : école nationale supérieure d'arts et métiers  
ENSISA : école nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace  
EPA : établissement public d'aménagement  
ESAD : école supérieure d'art et de design  
ESI Reims : École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims  
ESTP : 'École spéciale des travaux publics  
FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural  
FEDER : fonds européen de développement régional  
FIR : fonds d'intervention régional  
FPRNM : fonds de prévention des risques naturels majeurs  
GNV : gaz naturel pour véhicule  
GPEC : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences  
HUS : Hôpitaux Universitaires de Strasbourg  
HUS : hôpitaux universitaires de Strasbourg  
IAR : industries et agro-ressources  
ICS : institut Charles Sadron  
INET : institut national des études territoriales  
INET : institut national des études territoriales  
INRAE : Institut national de la recherche agronomique

INRIA : institut national de recherche en sciences et technologies du numérique  
 INSA : institut national des sciences appliquées  
 INSP : Institut National du Service Public  
 INSERM : 'Institut national de la santé et de la recherche médicale  
 INSPE : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation  
 IRIS : Institut de Recherche et d'Innovation en Santé  
 IRT : institut de recherche technologique  
 IUT : institut universitaire de technologie  
 LDFT : lignes de desserte fine du territoire  
 LOM : loi d'orientation des mobilités  
 MAPTAM : modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles  
 MRP : matières plastiques recyclés) ;  
 NOTRe : nouvelle organisation territoriale de la République  
 NPNRU : nouveau programme national de renouvellement urbain  
 ODONAT : office des données naturalistes  
 OIN : opération intérêt national  
 ONF : office national des forêts  
 OREF : observatoires régionaux de l'emploi et de la formation  
 PAPI : programme d'actions de prévention des inondations  
 PAT : projet d'alimentation territorial  
 PCRH : prestation de conseil en ressources humaines  
 PFT : plateformes technologiques  
 PGRI : plans de gestion des risques d'inondations  
 PIA : programme d'investissement d'avenir  
 PIC : Plan d'Investissement dans les Compétences  
 PRS : projet régional de santé  
 PRSA : programme régional de sécurité alimentaire  
 PRSE : plan régional santé environnement  
 PTGE : projets de territoire pour la gestion de l'eau  
 PTRTE : pacte territorial de relance et de transition écologique  
 PDRTE : pacte départemental de relance et de transition écologique  
 PTWN : projet de territoire du Warndt Naborien  
 RSOM : recyclable sec des ordures ménagères  
 RTE-T: réseau trans-européen de transport  
 S3 : smart specialization strategy / stratégie de spécialisation  
 SAGE : schéma d'aménagement et de gestion de l'eau  
 SAP :stratégie nationale pour les aires protégées  
 SARE : Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique  
 SATT : société d'accélération et de transferts technologiques  
 SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
 SHS : sciences humaines et sociales  
 SINP : système d'information sur la nature et les paysages  
 SLGRI : stratégie locale de gestion des risques d'inondation  
 SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires  
 SRB : stratégie régionale pour la biodiversité  
 SRDEII : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation  
 SRESRI : stratégie régionale pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation  
 SSR : offre de soins, de suite et de réadaptation  
 StraNES : stratégie nationale de l'enseignement supérieur  
 TALSIB : tri à la source des biodéchets  
 TPE – PME : très petites entreprises / petites et moyennes Entreprises  
 UHA : université de Haute Alsace  
 UL : université de Lorraine  
 UNISTRA: université de Strasbourg  
 URCA : université Reims Champagne Ardenne  
 UTT : université Technologique de Troyes

**Annexe 2 : Récapitulatif des crédits indicatifs CPER 21-27 par nature de contractualisation**

<b>Crédits relance 21-22 (en millions)</b>	<b>État</b>	<b>Région</b>	<b>Cumul</b>
Pilier 1 : Transition écologique	212	162	374
Pilier 2 : Compétitivité et attractivité du territoire régional	134	175	309
Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale	386	285	671
<b>TOTAL Indicatif Relance (A)</b>	<b>732</b>	<b>622</b>	<b>1354</b>

<b>Crédits CPER 21-27 contractualisés (en millions)</b>	<b>État</b>	<b>Région</b>	<b>Cumul</b>
Pilier 1 : Transition écologique	55	55	110
Pilier 2 : Compétitivité et attractivité du territoire régional	156	156	312
Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale	294	294	588
<b>TOTAL Crédits indicatifs CPER 21-27 contractualisés (B)</b>	<b>505</b>	<b>505</b>	<b>1010</b>

<b>Crédits CPER 21-27 non libres d'emploi (en millions)</b>	<b>État</b>	<b>Région</b>	<b>Cumul</b>
Pilier 1 : Transition écologique	255	305	560
Pilier 2 : Compétitivité et attractivité du territoire régional	526	485	1011
Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale	400	501	901
<b>TOTAL Crédits indicatifs CPER 21-27 non libres d'emploi (C)</b>	<b>1181</b>	<b>1291</b>	<b>2472</b>

	<b>État</b>	<b>Région</b>	<b>Cumul</b>
<b>TOTAL Crédits indicatifs A + B + C</b>	<b>2418</b>	<b>2418</b>	<b>4836</b>

### Annexe 3 : Récapitulatif des crédits indicatifs CPER 21-27 par piliers

Pilier 1 : Transition écologique				
	<i>Accord Régional de Relance</i>	212	162	374
	<i>CPER contractualisé</i>	55	55	110
	<i>CPER valorisé</i>	255	305	560
<b>TOTAL indicatif Pilier 1 : Transition écologique</b>		<b>522</b>	<b>522</b>	<b>1044</b>

Document cadre CPER Grand Est 21-27 (en millions)		État	Région	Cumul
Pilier 2 : Compétitivité et attractivité du territoire régional				
	<i>Accord Régional de Relance</i>	134	175	309
	<i>CPER contractualisé</i>	156	156	312
	<i>CPER valorisé</i>	526	485	1011
<b>TOTAL indicatif Pilier 2 : Compétitivité et attractivité du territoire régional</b>		<b>816</b>	<b>816</b>	<b>1632</b>

Document cadre CPER Grand Est 21-27 (en millions)		État	Région	Cumul
Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale				
	<i>Accord Régional de Relance</i>	386	285	671
	<i>CPER contractualisé</i>	294	294	588
	<i>CPER valorisé</i>	400	501	901
<b>TOTAL indicatif Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale</b>		<b>1080</b>	<b>1080</b>	<b>2160</b>
<b>TOTAL indicatif des 3 piliers</b>		<b>2418</b>	<b>2418</b>	<b>4836</b>



## Annexe 4 : Récapitulatif des crédits État CPER 21-27 par ministère/BOP

	Volets mandat de gestion	Programme budgétaire ou opérateur	Enveloppe contractualisée - CPER 21-27 (montants indicatifs)	Montants valorisés / contractualisés 21-27 non libres d'emploi (montants indicatifs)	Crédits Relance 2021 - 2022 Montants indicatifs	Total		
Pilier 1 : Transition écologique	2 Transition écologique et solidaire	113 Paysages, eau et biodiversité	17 745 000 €			17 745 000 €		
		Agence de l'eau - AERM		116 424 000 €		116 424 000 €		
		Agence de l'eau - AERMC		8 624 000 €		8 624 000 €		
		Agence de l'eau - AESN		26 241 600 €		26 241 600 €		
		174 Energies, climat après-mines		20 000 000 €		20 000 000 €		
		Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie			75 487 000 €		75 487 000 €	
		P 181 Fonds de prévention des risques naturels majeurs	37 716 000 €				37 716 000 €	
		P135 PPA - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat			3 500 000 €		3 500 000 €	
		P135 EPA - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat			4 230 000 €		4 230 000 €	
		Crédits additionnels : Rénovation thermique des bâtiments publics enveloppe DSIL				59 875 765 €	59 875 765 €	
		Crédits additionnels : Rénovation thermique des bâtiments publics enveloppe DSID				27 252 171 €	27 252 171 €	
		Crédits additionnels : Rénovation thermique des bâtiments publics enveloppe DRI				25 000 000 €	25 000 000 €	
		Crédits additionnels : Biodiversité Réhabilitations des friches				14 700 000 €	14 700 000 €	
		Crédits additionnels : Biodiversité restauration et protection de la biodiversité				86 015 555 €	86 015 555 €	
		Bâtiment public TEE				0 €		
<b>Cumul Pilier 1</b>			<b>55 461 000 €</b>	<b>254 506 600 €</b>	<b>212 843 491 €</b>	<b>522 811 091 €</b>		
Pilier 2 : compétitivité et attractivité du territoire régional	1 Enseignement Supérieur Recherche et Innovation (ESRI)	P150 et 231 : Immobilier universitaire et vie étudiante	100 320 000 €			100 320 000 €		
		dont Immobilier				0 €		
		dont Vie étudiante				0 €		
		P172 : Recherche	26 000 000 €				26 000 000 €	
		P142 ESR agricoles : création du Forest-inn lab Agro-paris tech à Nancy			750 000 €		750 000 €	
		P142 ESR agricoles : opération soutiens doctoraux à Nancy/AgroParisTech			96 000 €		96 000 €	
		P142 ESR agricoles : opération soutiens doctoraux à Strasbourg/ENGEEES			144 000 €		144 000 €	
		PIA (dEx)			179 182 500 €		179 182 500 €	
		Crédits additionnels - Bâtiment public TEE					0 €	
		P 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi			24 412 000 €		24 412 000 €	
	6 Emploi	PRIC Pacte régional pour l'investissement dans les compétences			305 330 000 €		305 330 000 €	
		PIC : parcours qualifiant pour les jeunes			58 835 000 €		58 835 000 €	
		Création de places en IFAS			9 323 250 €		9 323 250 €	
		Création de places en IFSI			8 289 000 €		8 289 000 €	
		Revalorisation de la rémunération des stagiaires adultes			8 568 089 €		8 568 089 €	
		Revalorisation de la rémunération des stagiaires jeunes			6 870 637 €		6 870 637 €	
	7 Développement économique & Économie sociale et solidaire	Stratégie économie et fiscale	6 405 000 €				6 405 000 €	
		PIA 4			16 437 369 €	24 656 000 €	41 093 369 €	
	11 Agriculture et Alimentation	Crédits additionnels : Transition agricole - projets alimentaires territoriaux				6 548 000 €	6 548 000 €	
	13 Éducation	Éducation Mise à niveau numérique				1 562 000 €	1 562 000 €	
	5 Culture	P175 : Patrimoines	13 000 000 €				13 000 000 €	
P131 : Création		5 000 000 €				5 000 000 €		
P224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture		4 500 000 €				4 500 000 €		
Crédits additionnels : Plan cathédrales					4 328 586 €	4 328 586 €		
Crédits additionnels : Restauration des monuments historiques					880 000 €	880 000 €		
Crédits additionnels : Aide à la création				2 000 000 €	2 000 000 €			
Crédits additionnels : Centre des monuments nationaux				2 500 000 €	2 500 000 €			
8 Tourisme	Tourisme				0 €	0 €		
						0 €		
<b>Cumul Pilier 2</b>			<b>155 225 000 €</b>	<b>526 351 869 €</b>	<b>134 360 562 €</b>	<b>815 937 431 €</b>		
Pilier 3 : cohésion sociale et territoriale	4 Cohésion des Territoires	P 112 Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire (FNADT)	79 359 053 €		13 297 297 €	92 656 350 €		
		P 119 : Concours financiers aux collectivités territoriales (DSIL - DSID)	82 306 350 €		56 000 000 €	138 306 350 €		
		P147 Politique de la ville		1 680 000 €		1 680 000 €		
		ANRU		196 100 000 €		196 100 000 €		
		Banque des territoires (petites villes de demain)			11 300 000 €		11 300 000 €	
		Plan France Très Haut Débit			150 015 489 €		150 015 489 €	
		Numérique			14 000 000 €		14 000 000 €	
		Modernisation du réseau routier			3 839 810 €		3 839 810 €	
		10 Sport	Agence nationale du sport - Équipements sportifs			9 000 000 €		9 000 000 €
			CPER Route	61 800 000 €			21 000 000 €	82 800 000 €
	Mobilité douce (DRI)					24 308 000 €	24 308 000 €	
	3 Mobilité multimodale	CPER Ferroviaire	13 300 000 €			29 500 000 €	42 800 000 €	
		Etudes services express métropolitain			5 000 000 €		5 000 000 €	
		Soutien au fret ferroviaire			6 750 000 €		21 250 000 €	
		Petites lignes ferroviaires			5 600 000 €		5 600 000 €	
		Accessibilité des gares personnes à mobilité réduite			5 490 000 €	4 270 000 €	9 760 000 €	
		Prévention bruit ferroviaire			8 102 €	46 297 €	54 399 €	
		Sécurisation des passages à niveau CPER Port			2 778 462 €	11 453 846 €	14 232 308 €	
		Voies navigables	56 800 000 €			1 500 000 €	58 300 000 €	
		9 Santé	Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés			2 187 460 €		2 187 460 €
			Fonds d'intervention régionale (FIR)			9 700 000 €		9 700 000 €
	12 Egalité Femme/Homme	Crédits additionnels : Ségur de la santé (dont rénovation thermique)				185 160 891 €	185 160 891 €	
		P 137 : Égalité entre les femmes et les hommes	1 316 000 €				1 316 000 €	
<b>Cumul Pilier 3</b>			<b>294 881 403 €</b>	<b>400 609 513 €</b>	<b>383 876 141 €</b>	<b>1 079 367 057 €</b>		
<b>TOTAL CUMULE</b>			<b>505 567 403 €</b>	<b>1 181 467 982 €</b>	<b>731 080 194 €</b>	<b>2 418 115 579 €</b>		

## Annexe 5 : Inventaire des projets susceptibles d'être soutenus dans le cadre du CPER 21-27

L'État et la Région apporteront, au cours de la durée de ce contrat, une attention particulière, dans leurs domaines de compétence respectifs, aux projets présentant des enjeux stratégiques forts à l'échelle du territoire local ou régional qui répondent aux orientations fixées dans la déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027.

Ainsi, il peut être cité à titre indicatif (liste non exhaustive) :

### Création et industries culturelles :

- (08 - 10 - 51 - 52) FRAC Champagne-Ardenne ;
- (08) Cité des arts de la marionnette – réhabilitation des sites Lebon et Churchill et de la Villa d'Aubilly
- (10) Renouveau écoresponsable du matériel technique dans le cadre de la rénovation du Théâtre de la Madeleine de Troyes ;
- (51) développement du pôle « cirque » et acquisition du chapiteau du pôle national du cirque à Châlons ;
- (51) Reconversion de l'ancienne base militaire de Reims en lieu de tournage ;
- (51) Renouveau écoresponsable du matériel technique du CDN la Comédie de Reims
- (54 – 55 – 57 -88) FRAC Lorraine.
- (54) Réhabilitation du CCN – Ballet de Lorraine (Nancy) ;
- (55) Rénovation du Théâtre de Verdun ;
- (57) Mise en conformité et sécurité de l'Opéra Théâtre de Metz ;
- (57) Nest-CDN Thionville : réhabilitation du théâtre et acquisition de matériel technique et scénique pour le nouveau bâtiment ;
- (57) Site touristique et thermal d'Amnéville
- (67-68) FRAC Alsace ;
- (68) CDN Comédie de Colmar : construction d'une nouvelle salle ;
- (régional) Favoriser l'entreprenariat culturel par la création d'un incubateur régional pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur culture

### Patrimoine / Plan cathédrale et Monuments historiques :

- (10) Commanderie d'Avalleur ;
- (10) Restauration de la cathédrale de Troyes ;
- (51) Basilique Notre Dame de L'Epine ;
- (51) Restauration de la cathédrale de Reims ;
- (52) Château de Joinville / maison des maîtres de Forge ;
- (52) La Boisserie, maison familiale du Général de Gaulle ;
- (52) Remparts (Langres) ;
- (54) Château de Lunéville ;
- (54) Restauration de l'orgue de la cathédrale de Nancy ;
- (55) Basilique d'Avioth (Meuse)
- (55) Restauration de la cathédrale de Saint-Dié ;
- (88) Amphithéâtre de Grand ;
- (88) Restauration de la cathédrale de Saint Dié ;

### Patrimoine / Musées :

- (08) Cité des arts de la Marionnette – Maison du marionnettiste, extension du Musée de l'Ardenne (Charleville-Mézières) ;
- (10) Abbaye prison de Clairvaux.
- (10) Cité du vitrail à Troyes - résidences pour maîtres verriers ;
- (51) Musée du cirque de Châlons ;
- (51) Rénovation et extension du Musée des beaux-arts de Reims ;
- (52) Réserves du musée de Chaumont ;
- (54) Rénovation du palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain;
- (55) Musée barrois à Bar-le-Duc ;
- (57) Musée de la Cour d'or (Metz), Pavillon de la biodiversité ;
- (57) Musée de la faïence (Sarreguemines) ;
- (67) Rénovation du Palais de Rohan (Strasbourg) ;

- (68) Rénovation du musée d'impression sur étoffes de Mulhouse ;
- (68) Pôle du musée de l'automobile ;
- (68) Écomusée ;
- (88) Musée départemental d'Épinal – maison romaine – pôle image ;

Bibliothèques et action culturelle :

- (08) Centre culturel de Donchéry ;
- (10) Centre Unesco Louis François) Troyes ;
- (54) Bibliothèques de Nancy – nouvelle médiathèque dans le quartier du Haut du Lièvre ;
- (55) Bibliothèque de Bar-le-Duc : réhabilitation du site existant et création d'une médiathèque ;
- (57) Bibliothèque municipale de Metz, réhabilitation/construction d'un nouvel équipement ;
- (67) Struthof
- (68) Rénovation de la cité de Neuf-Brisach ;
- (88) Rénovation des archives municipales d'Épinal ;
- (régional) Développement de la plateforme régionale de VOD Noozy ;
- (régional) Plateforme numérique permettant de proposer une offre culturelle Grand Est en ligne ;

(51) L'ESAD de Reims n'est pas intégrée dans ce axe, elle figure dans l'axe 5 enseignement supérieur.

Patrimoine paysager dans le cadre des politiques stratégiques des six Parcs Naturels Régionaux et du Parc National des Forêts :

- les parcs soumettront des projets notamment la construction ou réhabilitation des maisons du parc, des projets transverses de préservation de la nature et de la flore (par exemple lynx).

Tourisme industriel :

- (88) L'usine Claude et Duval à Saint Dié (monuments historiques et centre d'interprétation du patrimoine) ;
- (88) Papeterie Dorcel ;
- (10) Projet bonneterie à Troyes ;
- (57) le carreau Wendel ;
- (57) requalification du répliat de la gare de l'Est à Forbach en ferme urbaine et conserverie ;
- (08) gare ferroviaire Pacte Ardenne ;
- (68) carreau Rodolphe.

## **Annexe 6 : Le principe d'éco-conditionnalité et grille des critères d'éco-conditionnalité**

L'État et la Région accordent une importance particulière à la déclinaison des enjeux environnementaux dans l'ensemble des volets du CPER Grand Est 2021-2027, en réponse aux objectifs du SRADDET en la matière. Pour ce faire, les projets qui sont financés dans le cadre du CPER sont soumis à des critères d'éco-conditionnalité développés ci-après.

L'ambition environnementale des CPER 2021-2027 repose sur un double cadre, national et régional.

Le cadre national repose sur les objectifs climatiques nationaux, tels que :

- la stratégie nationale bas carbone : instaurée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, elle est la feuille de route de la France pour conduire la politique d'atténuation du changement climatique. Elle met en œuvre l'ambition du Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat en fixant pour cap l'atteinte de la neutralité carbone dès 2050 pour le territoire français (loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat) ;
- le plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022 : issu du Plan Climat du Gouvernement (6 juillet 2017), son objectif est de mettre en œuvre les actions nécessaires pour adapter, d'ici 2050, les territoires aux changements climatiques attendus, et en améliorer la résilience. Il repose notamment sur l'articulation des politiques d'adaptation nationales et territoriales ;
- la feuille de route des Assises de l'eau (1er juillet 2019), sur laquelle le MTE mobilise particulièrement les préfets (lettre du 16 septembre 2019) : elle vise notamment à réduire les prélèvements en eau de 10% d'ici 2025 et de 25% en 15 ans, et à préserver les rivières et milieux aquatiques ;
- l'accord de partenariat Etat-régions du 28 septembre 2020, qui confère aux CPER des objectifs environnementaux, notamment en matière de lutte contre l'artificialisation des sols, de mobilité durable et de décarbonation de l'économie ;
- la circulaire du Premier ministre aux préfets de région du 23 octobre 2020, transmise à l'appui des mandats de négociation : « l'ensemble des projets soutenus dans le cadre des CPER devra faire l'objet d'un examen attentif de votre part quant à leur empreinte carbone et à leur impact sur la biodiversité, conformément aux engagements de la France qui visent à atteindre la neutralité carbone en 2050 » ;
- le projet de loi Climat et résilience vise par ailleurs à introduire dans la loi un objectif national chiffré de réduction de l'artificialisation des sols.

Le cadre régional repose sur le SRADDET qui détermine les objectifs à atteindre en matière environnementale sur le territoire régional. De valeur prescriptive, il s'impose notamment aux opérations réalisées dans le cadre du CPER.

### **Mise en œuvre des critères d'éco-conditionnalité pour le CPER Grand Est**

Deux orientations sont possibles :

- Utiliser des critères d'éco-conditionnalité discriminants ;
- Combiner bonification environnementale et sélection discriminante.

## Le référentiel d'éco-conditionnalité national

Les critères d'éco-conditionnalité sont de 2 niveaux :

- Niveau 1 – éligibilité : ces critères nationaux sont utilisés pour juger de l'éligibilité d'un projet au CPER et donc pour l'exclure s'il ne répond pas aux critères. Ces critères sont soit des conditions liées à l'environnement physique ou stratégique du projet (en zone PPA ...), soit à l'atteinte d'une performance environnementale (gain en émissions de particules...), soit encore à l'utilisation d'une démarche d'étude spécifique (étude de la densité optimale...). Leur énoncé au plan national permet de garantir une règle commune applicable à tous les territoires.

Pour les dispositifs d'aides éco-conditionnées intégrés aux CPER, comme ceux de l'ADEME ou de différents appels à projets, il conviendra d'utiliser les règlements d'éligibilité qui leur sont propres. Pour les projets du pilier 3 « Cohésion sociale et territoriale », il est demandé au porteur de projet d'intégrer dans sa démarche une réflexion les objectifs de développement durable, tels que définis par l'article L 110.1-III du code de l'environnement, en relation avec la démarche intégrée recherchée.

- Niveau 2 – classification/dosage : ces critères sont utilisés pour sélectionner préférentiellement les meilleurs projets du point de vue écologique ou de développement durable parmi les projets éligibles, ou pour majorer/minorer le taux d'aide selon les performances du projet et inciter ainsi à optimiser sa conception et sa réalisation. Il conviendra de choisir 1 à 3 critères adaptés parmi les critères de ce type présentés dans le référentiel national<sup>1</sup>, qui pourront être complétés par un maximum de 3 autres critères<sup>2</sup> définis en fonction des enjeux spécifiques environnementaux et de développement durable de la région. Pour les projets dont le stade de définition ne permet pas encore de renseigner certains critères, il conviendra d'obtenir un engagement ferme du porteur de projet à les appliquer lors de la conception et de la réalisation du projet ; il devra justifier le moment venu du respect des critères concernés.

Vous aurez le souci de limiter les obligations administratives additionnelles imposées aux porteurs de projet. Pour ce faire, vous veillerez à vous appuyer notamment sur :

- les différents labels, certifications et normes dont la diffusion est assurée dans votre territoire, l'éco-conditionnalité pouvant prendre la forme d'un seuil minimal ;
- les démarches et les stratégies portées par la Région concernant tout ou partie du territoire ;
- les éco-conditionnalités définies dans le cadre des programmes opérationnels des fonds européens, d'autant plus que le CPER peut en partie intervenir en contrepartie des fonds structurels.

De manière opérationnelle, les critères devront apparaître dans les dispositifs d'appels à projet régionaux dans le cadre du CPER. Il conviendra de notifier à chaque porteur de projet ou d'activité aidés au titre du CPER l'obligation de renseigner au mieux ces critères et de permettre d'en suivre l'application.

---

1 Au cas où, exceptionnellement, aucun critère national ne s'avérerait pertinent, il conviendra de prendre contact avec le CGDD et la DGCL pour définir un/ des critères plus adaptés.

2 Bien entendu ces critères ne sauraient être en deçà des obligations réglementaires, et tout projet financé ou toute activité aidée au titre du CPER devra nécessairement respecter les réglementations applicables, notamment environnementales.

**Grille thématique Pilier 1 « Transition écologique »**

			Éligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
<b>Énergie et changement climatique</b>	Favoriser la sobriété énergétique, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.  Qualité de l'air.	Efficacité énergétique des bâtiments : réseaux, conseils, plateformes, accompagnement et mobilisation des professionnels, études	<u>Pour les plateforme</u> : articulation avec le réseau FAIRE <u>Pour les réseaux et conseils</u> : consolidation et développement du réseau FAIRE	Consolidation, développement et mutualisation des dispositifs existants	
		Efficacité énergétique des bâtiments : démonstration de solutions techniques innovantes	Démarche structurée de valorisation et de capitalisation des expérimentations objet du projet	Potentiel de diffusion de l'innovation	
		Efficacité énergétique des bâtiments : outils de financement innovants dédiés à la rénovation énergétique (en particulier études préalables et études de préfiguration)	Projet ciblant prioritairement les ménages en situation de précarité énergétique et Cohérence avec les dispositifs locaux et nationaux existants	Performance énergétique visée Labellisation environnementale Intégration du projet dans une réflexion globale type projet urbain ou de territoire Utilisation de matériaux biosourcés Travail particulier sur la qualité de l'air intérieur	
		Energies renouvelables : développement de la méthanisation, des EnR thermiques et expérimentations du stockage des EnR	Cf. critères spécifiques PIA et ADEME	Réalisation d'une étude par un prestataire « RGE études » Performance en matière de qualité de l'air rejeté par les installations Qualité et proximité du plan d'approvisionnement biomasse	Cf. Annexe au CPER ADEME / Région

			Éligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Qualité de l'air	Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances	Transports moins émetteurs et mobilités douces	Localisation au moins partielle du projet en zone PPA ou en zone à faibles émissions mobilité + L'évaluation ex-ante du projet doit montrer un gain en émissions de particules et/ou NOx	Recouvrement du projet avec les zones sensibles pour la qualité de l'air ou PPA ou les zones à faibles émissions mobilité. Intégration du projet dans une réflexion globale (schéma local de déplacement, schéma modes doux, plan de déplacement urbain...) Efficience du projet en terme en terme report modal (selon retour expérience CEREMA) et de réduction des émissions.	
		Renouvellement des installations de combustion de biomasse bois énergie	Localisation du projet en zone PPA + étude ex-ante montrant les gains en émissions + réalisation d'audits énergétiques	Projet accompagné de travaux de réhabilitation énergétique conformes aux préconisations de l'audit (si concernent l'habitat)	

Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Éligibilité	Classification/dosage	
			Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Prévention des risques	Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances	Tout projet d'aménagement dans le cadre des CPER (infrastructure, urbanisme, logement, équipements publics, etc.)	Accroître la résilience des territoires aux risques naturels / au changement climatique	Aucun projet d'aménagement n'aggrave la résilience aux risques naturels sur le territoire concerné.  L'ensemble des projets pris sur un même territoire conduisent à une amélioration de la résilience aux risques naturels.	
		Lutte contre les inondations	Inscription dans un programme d'action labellisé PAPI et/ou opération labellisée « PSR » et compatibilité plans de gestion et stratégies locales (PGRI, SLGRI, SDAGE...)	Prise en compte de l'adaptation au changement climatique  Prise en compte de solutions fondées sur la nature (lorsqu'elles sont pertinentes)	
		Risque sismique	Projets situés sur le territoire d'une commune en zone de sismicité 5 (forte) ou 4 (moyenne) au sens de l'article R563-4 du code de l'environnement  Et  Pour les projets en zone de sismicité 5 : compatibilité avec les objectifs du plan séisme Antilles	Inscription dans les orientations du plan séismes Antilles 3 (cas des Antilles)  Efficacité du projet, notamment coût optimal, au regard de la réduction du risque pour les personnes (la possibilité de renforcement parasismique des structures, par rapport à une démolition-reconstruction, doit être, sauf exception technique ou économique, privilégiée).	



			Éligibilité		Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)	
<b>Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources</b>	Valoriser la biodiversité, les espaces naturels et les services écosystémiques Préserver les ressources naturelles	Projets ou programme de restauration des continuités écologiques et des milieux naturels	Inscription dans les stratégies régionales (SRCE, SDAGE, ...)	Sur le littoral, en périurbain, dans les vallées notamment, projet préservant des espaces des pressions foncières. Projet intégré dans une stratégie locale de biodiversité. Traitement des points noirs discontinuités identifiés par les SRCE. Restauration de l'hydromorphologie, des zones humides et de la libre circulation dans les cours d'eau.		
		Protection des ressources naturelles et des sols	Inscription dans les stratégies régionales (SRCE, SDAGE, PAMM) et projet partenarial mobilisant du FEDER ou Mise en œuvre des plans de gestion d'espaces protégés (incluant Natura2000) ou des PNA ou des conservatoires	Convergence avec la politique de biodiversité et de développement de l'économie verte		
		Protection de la ressource en eau, de la qualité des eaux et efficacité des services publics d'eau et d'assainissement	<u>Cas général</u> : compatibilité avec le SDAGE et inscription dans son programme de mesures <u>Pour les Outremer</u> s : compatibilité avec le plan «eau potable et assainissement» <u>Pour l'hydraulique</u> : compatibilité avec un projet de territoire (visant à améliorer la connaissance de la ressource, à promouvoir les économies d'eau, à améliorer la qualité des milieux aquatiques tout en sécurisant l'approvisionnement)	Convergence avec les politiques biodiversité, risques, changement climatique et de développement de l'économie verte		

			Éligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
<b>Projets territoriaux de développement durable</b>		Projets globaux : agenda 21, charte de parc, PCET, animations, formations, veille et observation prévues au SRCAE, démarches paysagères	Démarche prévoyant des indicateurs de mesures d'impact des actions	Démarche supra-communale ou mutualisée.  Collectivités engagées dans une démarche développement durable.	
		Projets spécifiques : rénovation d'un patrimoine bâti et/ou naturel, opération grand site, projet culturel, éducation à l'environnement et au développement durable, plan de paysage ou actions définies dans le cadre d'un plan de paysage, ...	Selon le type de projet, un au moins des critères suivants : • Densité optimale et qualité paysagère du projet étudiées dans la démarche • Prestataire RGE étude.	Priorités aux zones de fortes tensions foncières et immobilières et à la requalification des espaces urbanisés (résidentiel, activités ou industriels).  Niveau d'exigence du point de vue de la transition écologique et énergétique (TEE) Réalisation d'une étude globale de développement durable du projet type approche environnementale de l'urbanisme (AEU2).  Charte d'engagement éco-quartier ou dépôt d'un dossier de candidature à un label (écoquartier, ...).  Engagement dans une démarche de labellisation Grand site de France Projet issu d'un plan de paysage.	

Grille thématique Pilier 2 « Compétitivité et attractivité du territoire régional »

			Éligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
<b>Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires</b>	Favoriser l'innovation, l'emploi et le développement économique local durable	Partenariats innovants, R&D et innovation, équipements scientifiques, actions de formation...	Volet valorisation et mutualisation des ressources et des synergies locales dans le projet	Prospective sur les métiers de l'économie verte et de l'économie sociale et solidaire intégrée au projet Soutien aux filières économiques « vertes ».  Prise en compte des enjeux du développement durable dans le déroulement du projet (achat public durable, analyse en cycle de vie, ...).	<i>A définir</i>
<b>Offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels</b>  <b>Soutenir une politique de site dynamique, cohérente et économiquement soutenable</b>	Favoriser la sobriété énergétique et l'adaptation au changement climatique Favoriser la réduction des émissions de polluants atmosphériques Renforcer la compacité et la qualité urbaine Mettre en œuvre des technologies propres visant la sobriété énergétique et des ressources	Création de logements étudiants, réhabilitation et aménagement des campus, connexion des campus au numérique	Recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques <u>et</u> Desserte (existante ou programmée) du site par des transports en commun performants depuis les gares ferroviaires ou routières de proximité, ainsi que l'encouragement au développement des mobilités douces	Priorité aux opérations de réhabilitation et démolition /reconstruction sans création de surface complémentaire. Mise en accessibilité des espaces intérieurs et extérieurs. Création de bâtiments à énergie positive et/ou production d'énergies renouvelables. Organisation performante de la mobilité autour du projet et/ou offre de services numériques limitant les déplacements. Limitation de la consommation d'espace et de ressources naturelles (eau, espace non imperméabilisé...) Recyclage des matériaux évacués et/ou utilisation de matériaux recyclés et/ou locaux. Travail particulier sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments. Prise en compte de l'impact sur la santé des ondes électromagnétiques. Chantier éco responsable. Réflexion sur l'adaptation au changement climatique incluse dans le projet.	<i>A définir</i>

			Éligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
<b>Amélioration de la connaissance des territoires, des filières et de secteurs professionnels</b>	Développer les analyses prospectives relatives aux secteurs d'activité, métiers et compétences de la transition écologique	Diagnostics de territoires, de filières et de secteurs professionnels Démarches GPEC territoriales	Attention particulière portée à la transition écologique ou à l'économie verte et l'économie sociale et solidaire dans le projet soutenu.	Prise en compte de la transition écologique et énergétique (TEE) dans un volet spécifique des contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles.	
<b>Accompagnement de la réforme du service public de l'orientation professionnelle</b>	Mettre en place un système d'orientation et de formation pour tous les publics (salariés, jeunes, populations éloignées de l'emploi) sur les filières et métiers de l'économie verte	Actions mutualisées de professionnalisation des acteurs Parcours de formation et de professionnalisation pour les membres des réseaux d'accueil et d'accompagnement jeunes	Attention particulière portée à la transition écologique ou à l'économie verte et l'économie sociale et solidaire dans le projet soutenu	Mise à disposition au niveau territorial adapté de l'information et des ressources en orientation sur l'économie verte.  Articulation des services publics de l'orientation avec des dispositifs territoriaux de développement des filières et métiers de l'économie verte.  Existence d'actions spécifiques d'orientation de publics jeunes ou éloignés de l'emploi vers les filières et métiers de l'économie verte.  Existence de dispositifs spécifiques d'information et d'accompagnement des publics (salariés, jeunes) et des entreprises aux enjeux et compétences de la TEE	

			Éligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
<b>Sécurisation des parcours professionnels des personnes fragilisées sur le marché du travail</b>	Soutenir les reconversions des bassins d'emploi, des entreprises et des salariés en accompagnant les adaptations et acquisitions de compétences vers les filières vertes	Accroissement de la sécurisation des parcours professionnels Identification et accompagnement des entreprises concernées par les mutations économiques Accompagnement du déploiement des accords de branches	Prise en compte des métiers porteurs de la transition écologique et énergétique, ou ceux de l'économie sociale et solidaire	Existence de dispositifs locaux de soutien aux reconversions professionnelles/transitions professionnelles des filières impactées par la TEE. Réactivité et l'accessibilité de l'offre de formation adaptée et mise en cohérence avec la formation initiale par l'identification et des analyses des besoins en compétences en matière de TEE création d'emplois durables de qualité (en matière d'environnement des postes de travail et de santé au travail) et accompagnement des organisations du travail performantes et compétitives.	
<b>Favoriser l'émergence et soutenir le développement de nouveaux services, usages et contenus</b>	Favoriser l'économie des ressources et la sobriété énergétique  Favoriser l'emploi et le développement local	Études et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les usages, services et contenus numérique	Intégration dans la démarche d'étude d'une réflexion sur le développement durable	Evaluation des GES émis/évités Démarche de mutualisation locale Démarche d'éco conception Chantier éco-responsable	
		Data-center ou assimilé	Examen de la faisabilité de mobiliser des énergies renouvelables et de valoriser la « chaleur fatale » produite		

			Éligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
<b>Économie circulaire et économie de ressources</b>	Gérer durablement les ressources naturelles	Démarches d'animation locale, mise en place de démarches pour le ré-emploi et la réparation, mise en place de filières de recyclage, innovation par l'écoconception de biens ou de services	Animation ou action prévue dans la durée, pour une période d'au moins 3 ans	<p>Cohérence avec les orientations nationales (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire).</p> <p>Démarche inscrite dans une réflexion intégrée de long terme (stratégie régionale, PCET, cit'ergie).</p> <p>Cohérence avec les actions engagées des plans de prévention et de gestion des déchets / volets déchets des SRADDET</p>	
<b>Rechercher une couverture exhaustive du territoire en réseau THD à l'horizon 2022 et veiller à apporter des solutions opérationnelles à tous les acteurs économiques</b>	<p>Permettre l'accès pour tous aux services numériques en préservant la santé des populations.</p> <p>Favoriser l'économie des ressources et la sobriété énergétique.</p> <p>Réduire l'impact paysager des infrastructures.</p> <p>Développer et soutenir l'économie circulaire (déchets et éco conception)</p>	Réseaux hertziens	<p>Démarche de conception du projet intégrant une concertation large</p> <p>et</p> <p>Prise en compte approfondie de la sensibilité aux ondes électromagnétiques intégrée au projet</p>	<p>Efficacité énergétique du projet.</p> <p>Chantier propre et éco responsable.</p> <p>Projet coordonné avec un enfouissement de réseau.</p>	Cf. Annexe au CPER ADEME / Région

### Grille thématique Pilier 3 « Cohésion sociale et territoriale »

			Éligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
<b>Projets de territoires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• territoires connaissant une situation socio-économique difficile</li> <li>• territoires confrontés à un déficit de services au public</li> <li>• villes petites et moyennes remplissant des fonctions de centralités</li> <li>• pôles d'équilibre territoriaux et ruraux</li> <li>• pôles métropolitains</li> <li>• territoires littoraux</li> <li>• territoires de montagne</li> <li>• bassins fluviaux</li> <li>• territoires transfrontaliers</li> <li>• ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</li> <li>b- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources</li> </ul>	Etudes, ingénierie de projet, diagnostics, plan d'aménagement, convention territoriale, investissement dans des équipements collectifs...	Engagement du porteur de projet à intégrer dans la conduite du projet, quel que soit son stade d'avancement, une démarche d'amélioration visant à intégrer les objectifs de développement durable, définis par l'article L 110.1-III du code de l'environnement et Critères des grilles thématiques correspondant à la nature du projet	Existence d'une démarche de projet territorial de développement durable sur le territoire de projet Prise en compte des objectifs des documents de planification stratégique supra-territorial (plan de protection de l'atmosphère -PPA, SRADDET, SRCAE, ...).  Qualités de la conception du projet : soin apporté aux aspects environnementaux et énergétiques, démarche intégrée (zones côtière, zone urbaine...).  Application des principes ERC (éviter, réduire, compenser) dans l'élaboration des projets.	

			Éligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
<b>Contrats spécifiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• contrat de ville et projet de renouvellement urbain</li> <li>• contrat de redynamisation de site de défense</li> <li>• contrat de bourg de l'AMI « revitalisation des centre-bourgs »</li> <li>• éco-cité</li> <li>• opération d'intérêt national (OIN) ou porté par un établissement public d'aménagement (EPA)</li> <li>• contrat de métropole</li> <li>• territoires catalyseurs d'innovations</li> <li>• projets culturels</li> <li>• ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>c- Épanouissement de tous les êtres humains</li> <li>d- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</li> <li>e- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</li> </ul>	Études, ingénierie de projet, animation, communication, investissement dans des équipements collectifs ou des démonstrateurs, renouvellement urbain,	Critères d'écoconditionnalité spécifiques des dispositifs nationaux dont relèvent ces projets ou, à défaut, critères définis ci-dessus pour les projets de territoire	Cf critères définis ci-dessus pour les projets de territoire	



			Éligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
<b>Modernisation et développement des réseaux de transport existants</b>	<p>Favoriser la performance environnementale des chantiers.</p> <p>Encourager les techniques de construction innovantes et économes en consommation et transport de matériaux ainsi qu'en dépenses énergétiques.</p> <p>Favoriser l'emploi notamment en faveur des personnes et des territoires en difficultés.</p> <p>Optimisation de la conception des projets quant à leur impact sur l'environnement Fédérer et mettre en cohérence les initiatives environnementales locales à l'occasion du projet.</p>	Projets routiers, ferroviaires, voie d'eau, ports maritimes ; Grand Paris Express, Vallée de la Seine, etc...	<p>Engagement du porteur de projet sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'introduction de spécifications techniques, critères d'attribution et suivi de performance environnementale dans les pièces de marché de travaux : évitement et réduction des impacts sur les milieux et la biodiversité concernée, la ressource en eau et la qualité de l'air, recyclage des matériaux évacués et utilisation de matériaux recyclés, organisation du chantier, proximité des fournisseurs ... ;</li> <li>• L'autorisation des variantes innovantes à caractère environnemental dans les offres en lien notamment avec l'utilisation des matériaux et la dépense énergétique ;</li> <li>• L'introduction de clauses sociales adaptées dans les marchés ;</li> <li>• Quand l'avancement du projet le permettra, et en fonction du niveau des études déjà produites, recensement des améliorations environnementales et énergétiques, ou relevant de l'intermodalité, envisageables à l'occasion du projet (gaz à effet de serre, eau, biodiversité, trame verte et bleue, articulation avec d'autres projets d'infrastructures ou de services de transport ...), puis mise à jour au fur et à mesure de la définition du projet.</li> </ul>	<p>Qualité environnementale de la conception du projet</p> <p>Prise en compte des modes actifs dans le projet</p>	

## Annexe 7 : Montants indicatifs État – Région des projets Enseignement supérieur

### a) : immobilier

Numéro de l'opération	Académie	Lieu	Etablissement(s) porteur(s)	Libellé de l'opération	Description de l'opération	Financements envisagés au titre du CPER			
						Montant total de l'opération en K€	Montant inscrit au CPER en K€	Part Etat en K€	Part Région en K€
1	Nancy-Metz	Metz	CROUS LORRAINE	résidence universitaire Saulcy pavillon 8	Construction d'un bâtiment de 150 studios de 18 m <sup>2</sup> sur le site du Saulcy	8 500	8 500	1 050	1 068
2	Nancy-Metz	Nancy	CROUS LORRAINE	Résidence internationale Monbois-logements	Réhabilitation du Château afin de créer 50 logements d'environ 25 m <sup>2</sup>	3 130	3 130	1 950	0
3	Nancy-Metz	Nancy	CROUS LORRAINE	Résidence internationale Monbois-espaces de vie étudiante	Reconfiguration de l'ancien RU et de la salle du Hublot pour créer des espaces de vie étudiante intégrant des équipements sportifs et culturels	3 420	3 420	2 000	667
	<b>Nancy-Metz</b>		<b>CROUS LORRAINE</b>	<b>SOUS-TOTAL DES PROJETS</b>		<b>15 050</b>	<b>15 050</b>	<b>5 000</b>	<b>1 733</b>
4	Nancy-Metz	Metz	Université de Lorraine	Restructuration partielle du bâtiment D suite au départ de l'UFR MIM	Report du financement inscrit au CPER 2015-2020 d'un montant de 1,59 M€ et abondement de l'opération de 10 % soit de 1 M€	2 590	2 590	1 590	1 000
5	Nancy-Metz	Metz	Université de Lorraine	Réhabilitation de l'aile SHS du bâtiment D sur le campus du Saulcy	Réhabilitation de l'aile SHS du Bâtiment D pour achever la réhabilitation du bâtiment (autre aile - ex MIM - réhabilitée dans le cadre du CPER 15-20 et rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment dans le cadre du plan de relance)	8 000	8 000	5500	1 000
6	Nancy-Metz	Nancy	Université de Lorraine	Restructuration de l'IUT Nancy-Brabois	Restructuration des bâtiments de l'IUT Nancy Brabois afin d'intégrer les départements Qualité Logistique Industrielle et Organisation, et Génie Biologique Santé ainsi que la partie Convergence Alimentation Bioraffinerie de la plateforme Sciences du vivant et santé	9 000	9 000	3 825	2 375
7	Nancy-Metz	Nancy	Université de Lorraine	Etudes campus des Aiguillettes	Etude du schéma d'aménagement global du site des Aiguillettes à Vandoeuvre	2 000	2 000	500	500
8	Nancy-Metz	Nancy	Université de Lorraine	1ère tranche campus des Aiguillettes	Tranche prévisionnelle envisagée en fin de CPER	20 000	20 000	0	6 000
	<b>Nancy-Metz</b>		<b>Université de Lorraine</b>	<b>SOUS-TOTAL DES PROJETS</b>		<b>41 590</b>	<b>41 590</b>	<b>11 215</b>	<b>10 875</b>
9	Nancy-Metz	Metz	ENSAM	Campus du futur Arts et Métiers Metz	NRJnnov : innovation pédagogique et digitalisation au service du pilotage d'un campus rénové, à basse consommation énergétique et respectueux de l'environnement : bâtiments A, B et E.	5 870	5 870	2 270	1 350
10	Nancy-Metz	Metz	ENSAM	Campus des Métiers et des Qualifications Excellence CaMèX-IA Grand Est	Aménagement de locaux pédagogiques collaboratifs et immersifs 4.0 adaptés aux nouvelles méthodes d'enseignement	1 880	1 250	734	300
	<b>Nancy-Metz</b>		<b>ENSAM</b>	<b>SOUS-TOTAL DES PROJETS</b>		<b>7 750</b>	<b>7 120</b>	<b>3 004</b>	<b>1 650</b>
11	Nancy-Metz	Metz	SUPELEC	Institut Photonique Grand Est	Le projet consiste à créer un lieu d'échanges, de formation, d'innovation et de diffusion du savoir permettant aux chercheurs, industriels, investisseurs et grand public de découvrir l'importance de la photonique et ses applications, et ainsi construite des projets collaboratifs au niveau de la région Grand Est.	12 500	12 500	1 000	5 000
			<b>SUPELEC</b>	<b>SOUS-TOTAL DES PROJETS</b>		<b>12 500</b>	<b>12 500</b>	<b>1 000</b>	<b>5 000</b>
12	Nancy-Metz	Nancy	Science Po	Bâtiment Science Po Nancy	Aménagement de nouveaux lieux d'enseignement	1 200	1 200	244 DSIL 2021	390
			<b>SC PO NANCY</b>	<b>SOUS-TOTAL DES PROJETS</b>		<b>1 200</b>	<b>1 200</b>	<b>0</b>	<b>390</b>
13	Nancy-Metz	Metz	Institut La Salle	Implantation d'une nouvelle école	Mise en place de cursus licence-master en gestion et management	12 000	12 000	0	1 000
			<b>LaSalle</b>	<b>SOUS-TOTAL DES PROJETS</b>		<b>12 000</b>	<b>12 000</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>
14		Nancy	CHRU de Nancy	Plateforme Grande Région Est de Production de Médicaments de Thérapie Innovante	Le projet consiste à construire au sein du CHRU un bâtiment qui abritera une structure d'envergure dédiée à la production de médicaments de thérapie innovante à l'échelle du Grand Est, fabriqués à partir de divers types de cellules préparées pour lutter contre divers virus, maladies dégénératives, voire le cancer.	3 000	3 000	0	1 000
15		Nancy	CHRU de Nancy	Institut de Recherche et d'Innovation en Santé (IRIS)	Le projet consiste à restructurer 8000 m <sup>2</sup> de locaux afin d'y regrouper les composantes du futur institut IRIS actuellement réparties sur plusieurs sites du CHRU.	16 700	16 700	0	1 600
16		Nancy	CHRU de Nancy	Institut d'inflammation du Grand Est	Aménagement de nouvelles salles de formation et de recherche en lien avec le projet I2GE	800	800	0	250
	<b>Nancy-Metz</b>		<b>CHRU de Nancy</b>	<b>SOUS-TOTAL DES PROJETS</b>		<b>20 500</b>	<b>20 500</b>	<b>0</b>	<b>2 850</b>
	<b>Nancy-Metz</b>		<b>SOUS-TOTAL DE TOUS LES PROJETS</b>			<b>110 590</b>	<b>109 960</b>	<b>20 219</b>	<b>23 438</b>
17	Reims	Reims	CROUS de Reims	Rénovation restaurant universitaire	Rénovation du restaurant universitaire J-C Prost rue de Rilly-la-Montagne	8 300	8 300	6 000	0
18	Reims	Reims	CROUS de Reims	Résidence Taittinger	Construction d'une résidence universitaire avenue Taittinger (250 à 300 places)	17 960	17 960	6 000	0
	<b>Reims</b>		<b>CROUS de Reims</b>	<b>SOUS-TOTAL DES PROJETS</b>		<b>26 260</b>	<b>26 260</b>	<b>12 000</b>	<b>0</b>
19	Reims	Troyes	UTT	EvoLUTtion II	Restructuration et mise aux normes des bâtiments existants (montant inscrit : hors équipement et mobilier)	3 450	3 020	1 150	430
20	Reims	Troyes	UTT	Halle technologique UTT	Creation de plateformes "industrie du futur" et récupération de locaux pédagogiques pour de nouvelles formations	5 000	5 000	1 500	1 500
	<b>Reims</b>		<b>UTT</b>	<b>SOUS-TOTAL DES PROJETS</b>		<b>8 450</b>	<b>8 020</b>	<b>2 650</b>	<b>1 930</b>
21	Reims	Reims	URCA	Complément pôle Santé	abondement de l'opération en cours du CPER 2015-2020	1 300	1 300	1 100	200
22	Reims	Reims	URCA	Premier équipement du pôle Santé	Report du 1er équipement du pôle Santé dans la suite du précédent CPER	350	350	350	0
23	Reims	Reims	URCA	Complément STAPS et bâtiment mutualisé XR	abondement de l'opération en cours du CPER 2015-2020	1 200	1 200	831	369
24	Reims	Reims	URCA	Centre de simulation Santé	Inscription au CPER 21-27 d'une 1ère tranche de 10 M€ (pour un coût total du projet de 15,6 M€)	15 800	10 000	3 065	2 000
25	Reims	Reims	URCA	Complément extension de l'ESI de Reims	abondement de l'opération en cours du CPER 2015-2020	1 200	1 200	700	500
26	Reims	Reims	URCA	Complément pôle Agro-Sciences du numérique	abondement de l'opération en cours du CPER 2015-2020 relative à l'extension et à la réhabilitation du bâtiment 18	1 800	1 800	0	1 800
27	Reims	Reims	URCA	« Pôle innovation numérique pour l'intelligence artificielle – Hébergement du mésocentre »	Inscription au CPER 21-27 d'une 1ère tranche de 14,8 M€ correspondant à la restructuration du bâtiment "innovation numérique - intelligence artificielle" en vue du développement du DataCenter	23 000	14 800	7 000	3 900
	<b>Reims</b>		<b>URCA</b>	<b>SOUS-TOTAL DES PROJETS</b>		<b>44 450</b>	<b>30 650</b>	<b>13 046</b>	<b>8 769</b>
28	Reims	Châlons	ENSAM	Campus des Métiers et des Qualifications Excellence CaMèX-IA Grand Est	Aménagement de locaux pédagogiques collaboratifs et immersifs 4.0 adaptés aux nouvelles méthodes d'enseignement	1 300	1 300	570	400
	<b>Reims</b>		<b>ENSAM</b>	<b>SOUS-TOTAL DES PROJETS</b>		<b>1 300</b>	<b>1 300</b>	<b>570</b>	<b>400</b>
29		Troyes	EPF	EPF	Construction d'une extension de l'école polytechnique féminine	9 000	9 000	0	2 250
30		Troyes	ESTP	ESTP/ESAP	Extension de l'ESTP en vue du développement de diplôme commun avec l'ESAP	10 000	10 000	0	3 333
31		Reims	NEOMA	NEOMA	Construction du bâtiment NEOMA	130 000	90 000	0	7 000
32		Reims	ESAD	ESAD	Construction de l'école supérieure d'art et de design	35 000	21 000	0	7 000
	<b>Reims</b>		<b>SOUS-TOTAL DE TOUS LES PROJETS</b>			<b>264 460</b>	<b>196 230</b>	<b>28 266</b>	<b>30 682</b>

Numéro de l'opération	Académie	Lieu	Etablissement(s) porteur(s)	Libellé de l'opération	Description de l'opération	Montant total de l'opération en k€	Financements envisagés au titre du CPER		
							Montant inscrit au CPER en k€	Part Etat en k€	Part Région en k€
33	Strasbourg	Strasbourg	Unistra	Création d'un pôle de formation à l'INSPE de la Meinau à Strasbourg	abondement de l'opération en cours du CPER 2015-2020	1 500	1 500	500	500
34	Strasbourg	Strasbourg	Unistra	Démolition reconstruction du hall de génie civil de l'IUT Robert Schuman à Illkirch	abondement de l'opération en cours du CPER 2015-2020	405	405	135	135
35	Strasbourg	Strasbourg	Unistra	Bâtiment d'enseignement de la Faculté de Médecine	Construction d'un nouveau bâtiment d'enseignement intégrant une cafétéria étudiante puis démolition du bâtiment IGH existant	35 800	35 800	17100	10000
36	Strasbourg	Strasbourg	Unistra	Bâtiment recherche de la Faculté de Pharmacie 1ère tranche	Désamiantage, démolition ou curage, reconstruction ou réhabilitation lourde de laboratoires	14 800	14 800	6300	3700
37	Strasbourg	Strasbourg	Unistra	2ème tranche du centre européen de sciences quantiques	Construction d'une extension comprenant des bureaux et des zones expérimentales	2 600	2 600	1800	400
38	Strasbourg	Strasbourg	Unistra	Création d'un centre de formation de Dentisterie numérique	Réhabilitation d'un bâtiment historique - création d'une salle de formation numérique	2 000	2 000	800	400
39	Strasbourg	Strasbourg	Unistra	INSPE rue de Neuvic à Strasbourg	Réhabilitation et mise aux normes de trois bâtiments aux fins d'implantation d'une composante universitaire	3 000	3 000	2700	0
<b>Strasbourg Unistra SOUS-TOTAL DES PROJETS</b>						<b>60 105</b>	<b>60 105</b>	<b>29 335</b>	<b>15 135</b>
40	Strasbourg	Mulhouse	UHA	Regroupement de l'ENSISA	Restructuration légère et extension de l'Ensisa Lumière pour regrouper les activités de l'Ensisa	32 000	32 000	14 200	9 000
41	Strasbourg	Mulhouse	UHA	Etudes des futurs bâtiments de l'IUT sur le campus de l'Ilberg	Etudes de la restructuration lourde et de l'extension des bâtiments de l'Ensisa Werner libérés pour y transférer l'IUT de Mulhouse	2 400	2 400	1200	600
42	Strasbourg	Colmar	UHA	Salle Multifonction du site du Grillenbreit	Transformation pédagogique des salles d'enseignement	1 200	1 200	600	0
43	Strasbourg	Colmar	UHA	Institut de la Vigne et du vin et laboratoire Vignes Biotechnologies et Environnement	Extension du bâtiment B du Biopôle pour les laboratoires et construction d'une annexe	2 000	2 000	0	800
<b>Strasbourg UHA SOUS-TOTAL DES PROJETS</b>						<b>37 600</b>	<b>37 600</b>	<b>16 000</b>	<b>10 400</b>
44	Strasbourg	Strasbourg	INSA	Bâtiment D	Réhabilitation du bâtiment, réaménagements et mises aux normes des espaces intérieurs	3 000	3 000	1500	875
<b>Strasbourg INSA SOUS-TOTAL DES PROJETS</b>						<b>3 000</b>	<b>3 000</b>	<b>1 500</b>	<b>875</b>
45	Strasbourg	Strasbourg	CROUS de Strasbourg	Résidence universitaire dans Strasbourg centre	Construction d'une résidence de 300 à 450 studios	30 000	30 000	5 000	0
<b>Strasbourg CROUS de Strasbourg SOUS-TOTAL DES PROJETS</b>						<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>
46		Strasbourg	HUS	Pacific	Construction de l'Institut d'inflammation du Grand Est en lien avec le projet I2GE	27 000	27 000	0	8 000
47		Mulhouse	M2A	Technocentre CETIM Grand Est	Réhabilitation de bâtiments sur le site KM0	12 800	12 800	0	2 500
<b>Strasbourg SOUS-TOTAL DE TOUS LES PROJETS</b>						<b>170 505</b>	<b>170 505</b>	<b>51 835</b>	<b>36 910</b>
<b>TOTAL DES PROJETS DE LA REGION GRAND EST :</b>						<b>545 555</b>	<b>476 695</b>	<b>100 320</b>	<b>91 090</b>

CPER 2021-2027 : financements envisagés pour les EPST

Numéro de l'opération	Académie	Lieu	Etablissement(s) porteur(s)	Libellé de l'opération	Description de l'opération	Montant total de l'opération en k€	Financements envisagés au titre du CPER		
							Montant inscrit au CPER en k€	Part Etat en k€	Part Région en k€
48	Nancy-Metz	Nancy	INRAE	SILVATECH	Aménagement des laboratoires afin de sécuriser des équipements scientifiques utilisés sur le site, dans le cadre du LABEX ARBRE	1 230	1 230	290	400
49	Strasbourg	Strasbourg	CNRS	Extension de l'institut Charles Sadron (ICS)	Construction de 3 extensions sous un bâtiment en lieu et place d'un parking, 2 espaces de recherche (microscopie électronique et physique) en ZRR et des salles de TD pour les élèves de master en ERP	3 600	3 600	250	1 200
50	Strasbourg	Colmar	INRAE	Projet NEWVEGOIA	Regroupement des laboratoires SVQV et AGISEM, création d'un espace d'accueil de start-up et aménagement d'une salle de conférence dans le bâtiment principal.	1 310	1 310	350	400
<b>TOTAL DES PROJETS EPST DE LA REGION GRAND EST :</b>						<b>6 140</b>	<b>6 140</b>	<b>890</b>	<b>2 000</b>

**b): recherche**

Nom projet	Objet du Projet	Site porteur	Etablissements gestionnaires	Budget		Montants indicatifs attribués		
				Montant total k€	dont Investissement k€	ETAT	EPST	REGION GRAND EST
ALLIAGE - Vers une alliance autour des sciences et technologies du numérique et de l'intelligence artificielle en région Grand-Est	Renforcer les activités de recherche en sciences et technologies du numériques autour de 5 axes : a. Intelligence Artificielle et Algorithmique ; b. Cyber-sécurité ; c. Santé et données numérique ; d. Industrie du futur ; e. Interactions Logiciel Matériel.	Grand Est	Inria, UL, Unistra, UTT, URCA	11 230	10 240	800	550	800
BIOECO-GE - Structuration régionale Grand-Est des actions et des infrastructures dans le domaine de la bioéconomie régionale	Fédérer les acteurs et les plateformes/plateaux techniques de la recherche qui contribuent au développement de systèmes bioéconomiques territorialisés et de les emmener à moyen terme vers ce qui pourrait être un Institut de Bioéconomie en Grand-Est.	Grand Est	URCA, UL, INRAE, CNRS	10 890	7 100	1 800	80	1 800
BSL - BIOLOGIE SANTE en Lorraine	Développer des approches thérapeutiques innovantes, produire de nouveaux biomarqueurs et de nouvelles stratégies de la médecine de précision du vieillissement normal et pathologique.	UL	UL	4 647	4 477	500	200	500
CN-Cryo - Centre national de cryo-microscopie électronique biomédicale	Renforcer la position concurrentielle de la Région Grand Est et de la France sur une technologie de pointe qui évolue très rapidement au niveau mondial, la cryo-microscopie électronique.	Unistra	GIE CRBM	18 770	18 770	2 300	0	2 650
COVD-SHS : Créer, Organiser et Valoriser les DONNÉES en SHS	Porté par les Maisons des Sciences de l'Homme du Grand Est, il s'agit de faciliter la constitution de nouveaux corpus de données, de les valoriser pour l'éclairage des politiques publiques ou pour l'amélioration des connaissances fondamentales.	Grand Est	URCA, UL, Unistra, UHA	3 990	2 365	800	225	400
CRCC - Centre de Ressources et Compétences en Chimie	Maintenir et développer une plateforme d'équipements scientifiques de standard international à Strasbourg, place forte de la chimie moléculaire et supramoléculaire.	Unistra	Fondation CIFRC	9 494	9 494	500	200	500
Cyré 2 - Hadronthérapie : nouvelles indications thérapeutiques et suivi de leurs efficacités	Développer un plateau technique d'imagerie nucléaire pour évaluer et suivre la hadronthérapie, thérapie innovante dans le traitement des cancers.	Unistra	CNRS	10 870	9 250	0	0	600
ENVIE - Enjeux du vieillissement et de l'autonomie : Biomarqueurs et stratégies innovantes	Structuration d'une UMS technologique et mise en œuvre de démonstrateurs régionaux visant à comprendre les mécanismes pathologiques, à identifier et caractériser les biomarqueurs et développer des stratégies thérapeutiques et des outils innovants d'accompagnement des personnes âgées.	URCA	URCA	23 608	8 056	800	0	0
GE_MED : Grand Est Médicament	Soutenir le développement d'initiatives de recherche sur le médicament en équipant des laboratoires de chimie contributeurs de molécules pour la découverte de médicaments innovants.	Unistra	CIFRC	21 600	4 060	1 000	150	1 000
GENI - Grand-Est Numérique Intensif EXPLOR & Grid5000@Lorraine + ROMEO - IRCIA + AlsaScientificData	Construire le Data Center régional à travers un écosystème structurant, complet et équilibré rendu cohérent et coordonné grâce à une gouvernance commune. Il s'agit de répondre aux besoins de tous les acteurs régionaux de l'ESR dans une démarche globale d'offre de services et de veille technologique (calcul haute performance, données massives, simulation, IA)	Grand Est	URCA, UL, Unistra, UTT, UHA	37 472	37 472	2 500	0	3 500
I2GE - Institut de l'inflammation Grand Est (dont PACIFIC)	Cette demande fait partie d'un projet collaboratif régional (Grand-Est) de grande ampleur, l'Institut d'Inflammation du Grand-Est (I2GE), associant des expertises uniques reconnues sur le plan national et international, et ayant pour objet à moyen terme de changer la prise en charge des patients atteints de maladies inflammatoires chroniques et/ou auto-immunes.	Grand Est	URCA, UL, Unistra	8 125	7 225	900	500	650
ImaProGen - Instrumentation de très haute résolution en biologie et santé : du gène à la cellule	ImaProGen associe de manière unique les principaux experts régionaux en génomique, spectrométrie de masse/protéomique et imagerie cellulaire et vise à rationaliser, renforcer et développer l'acquisition d'instrumentations de très haute résolution dans ces trois domaines.	Unistra	Unistra, UHA	3 846	3 846	0	0	900
INFRA-IEFB : Infrastructures de l'Institut Européen de la Forêt et du Bois	Mettre la recherche forêt-bois au niveau des enjeux renouvelés du développement local et des changements globaux, grâce à des infrastructures de recherche coordonnées entre monitoring et expérimentation en forêt, analyses en laboratoire, prototypage industriel, sciences participatives. Le projet accompagne l'ambition du LABEX ARBRE (2020-2025) et garantit sa trajectoire de création d'un Institut Européen de la Forêt et du Bois dans l'I-SITE Lorraine Université d'Excellence.	UL	INRAE	7 290	5 731	1 200	750	1 200
Mat-EP : Matériaux - Energie - Procédés	Matériaux, Transition énergétique, Procédés et produits, dans le contexte de l'économie circulaire.	UL	UL	5 868	5 868	1 000	0	800
MAT_GE : Matériaux et nanosciences	Acquisition d'équipements pour soutenir la recherche dans les thématiques liées aux nouveaux nanomatériaux fonctionnels, la nanophotonique et leurs applications, la caractérisation thermique, mécanique et structurale multi-échelles des matériaux sous sollicitations extrêmes, et à l'optimisation des procédés et des composants architecturés. Donner aux laboratoires concernés les moyens en équipements pour pouvoir continuer à développer une recherche d'excellence en phase avec les thématiques de la SRDEII, dans une région où les matériaux sont un fer de lance.	Grand Est	UTT, URCA, UL, UHA, CNRS	21 415	21 415	3 400	500	3 000
NEIGE.S : Numérique Et Internet en région Grand Est pour le Supérieur	Consolidation du réseau régional Grand Est au service de l'ESR.	Grand Est	URCA, UTT, UL, Unistra, UHA	6 038	6 038	700	0	700
PHENOMIN-EST	Un centre de référence régional pour promouvoir la règle des 3'R, la démarche éthique et le bien-être animal pour la recherche animale sur les maladies dans la région Grand Est.	UNISTRA	Unistra, GIE CRBM	7 600	4 030	300	200	300
RENETE - Recherche Environnementale d'excellence pour le changement global et la Transition Ecologique	Ce projet CPER vise à maintenir et développer au plus haut niveau d'excellence les plateformes dédiées à l'analyse de la chimie de la terre, de ses ressources naturelles, de leur évolution et surveillance et des plateformes permettant de les observer, d'expérimenter et de développer des procédés innovants dans le contexte du changement global et de la transition écologique.	Grand Est	UL, URCA, Unistra, CNRS, INRAE	29 073	10 000	2 600	250	2 100
R-IRM : Réseau Grand Est en Imagerie et Robotique Médicale	Achat d'équipements pour les plateformes de recherche en imagerie in vivo et robotique du Grand Est.	UNISTRA UL	Unistra, UL	8 336	8 336	1 000	0	700

MONTANTS TOTAUX

183 773

22 100

3 605

22 100

## Annexe 8 : Liste des PTRTE du Grand Est

#	Département	Libellé du PTRTE
8	Ardennes	PTRTE de la CA Ardenne Métropole
8	Ardennes	PTRTE de la CC Ardenne, Rives de Meuse
8	Ardennes	PTRTE de la CC Ardennes Thiérache
8	Ardennes	PTRTE de la CC de l'Argonne Ardennaise
8	Ardennes	PTRTE de la CC des Crêtes Préardennaises
8	Ardennes	PTRTE de la CC des Portes du Luxembourg
8	Ardennes	PTRTE de la CC du Pays Rethélois
8	Ardennes	PTRTE de la CC Vallées et Plateau d'Ardenne
10	Aube	PTRTE de la CC d'Arcis-Mailly-Ramerupt
10	Aube	PTRTE de la CC de la Région de Bar-sur-Aube
10	Aube	PTRTE de la CC Vendeuvre-Soulaines
10	Aube	PTRTE de la CC des Lacs de Champagne
10	Aube	PTRTE de la CC du Barséquanais en Champagne
10	Aube	PTRTE de la CC des Forêts, Lacs, Terres en Champagne
10	Aube	PTRTE du PETR Othe-d'Armançe
10	Aube	PTRTE du PETR Seine en Plaine Champenoise
10	Aube	PTRTE de la CA Troyes Champagne Métropole
67	Bas-Rhin	PTRTE du PETR de l'Alsace du Nord
67	Bas-Rhin	PTRTE de la CC de la Mossig et du Vignoble
67	Bas-Rhin	PTRTE de la CC de la Plaine du Rhin
67	Bas-Rhin	PTRTE de la CC de la Région de Molsheim-Mutzig
67	Bas-Rhin	PTRTE de la CC de la Vallée de la Bruche
67	Bas-Rhin	PTRTE du PETR du Pays de Saverne plaine et plateau
67	Bas-Rhin	PTRTE de la CC du Canton d'Erstein
67	Bas-Rhin	PTRTE de la CC du Kochersberg
67	Bas-Rhin	PTRTE de la CC du Pays de la Zorn
67	Bas-Rhin	PTRTE de la CC du Pays Rhénan
67	Bas-Rhin	PTRTE du PETR du Piémont des Vosges
67	Bas-Rhin	PTRTE de la Eurométropole de Strasbourg
67	Bas-Rhin	PTRTE du PETR Sélestat - Alsace Centrale
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CA Colmar Agglomération
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC de la Région de Guebwiller
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC de la Vallée de Kaysersberg
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC de la Vallée de Munster
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC de la Vallée de Saint-Amarin
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC de Thann-Cernay
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC du Centre du Haut-Rhin
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC du Pays de Ribeauvillé
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CA Mulhouse Alsace Agglomération
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC Pays Rhin - Brisach
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CA Saint-Louis Agglomération
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC Sud Alsace Largue
68	Haut-Rhin	PTRTE de la CC Sundgau
52	Haute-Marne	PTRTE de la CC d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais
52	Haute-Marne	PTRTE de la CA de Chaumont
52	Haute-Marne	PTRTE de la CA de Saint-Dizier Der et Blaise
52	Haute-Marne	PTRTE de la CC des Savoir-Faire
52	Haute-Marne	PTRTE de la CC des Trois Forêts
52	Haute-Marne	PTRTE de la CC du Bassin de Joinville en Champagne
52	Haute-Marne	PTRTE de la CC du Grand Langres
52	Haute-Marne	PTRTE de la CC Meuse Rognon
51	Marne	PTRTE de la CC de l'Argonne Champenoise
51	Marne	PTRTE de la CC de Vitry, Champagne et Der
51	Marne	PTRTE de la métropole du Grand Reims
51	Marne	PTRTE du PETR de Brie et Champagne
51	Marne	PTRTE du PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne
51	Marne	PTRTE du PETR Châlons
51	Marne	PTRTE des CC de Perthois, Bocage et Der et des Côtes de Champagne et Val de Saulx
54	Meurthe-et-Moselle	PTRTE de la CC Coeur du Pays Haut
54	Meurthe-et-Moselle	PTRTE de la CC des Pays du Sel et du Vermois
54	Meurthe-et-Moselle	PTRTE du PETR du Lunévillois
54	Meurthe-et-Moselle	PTRTE du Pays Terres de Lorraine
54	Meurthe-et-Moselle	PTRTE du PETR Val de Lorraine
54	Meurthe-et-Moselle	PTRTE de la métropole du Grand Nancy
54	Meurthe-et-Moselle	PTRTE de la CA de Longwy et de la CC Terre Lorraine du Longuyonnais
54	Meurthe-et-Moselle	PTRTE de la CC Orne Lorraine Confluences
55	Meuse	PTRTE de la CC Argonne-Meuse
55	Meuse	PTRTE du PETR Coeur de Lorraine
55	Meuse	PTRTE de la CC de Commercy-Void-Vaucouleurs
55	Meuse	PTRTE du PETR du Pays Barrois
55	Meuse	PTRTE de la CC du Pays de Stenay et de la CC du Pays de Montmédy
55	Meuse	PTRTE de la CA du Grand Verdun et des CC du Nord-Est Meuse
57	Moselle	PTRTE de la CC Bouzonvillois-Trois Frontières
57	Moselle	PTRTE de la CC de Cattenom et Environs
57	Moselle	PTRTE de la CA de Forbach Porte de France
57	Moselle	PTRTE de la CC de l'Arc Mosellan
57	Moselle	PTRTE de la CC du Pays de Bitche
57	Moselle	PTRTE de la CC du Pays de Phalsbourg
57	Moselle	PTRTE de la CC du Pays Haut Val d'Alzette
57	Moselle	PTRTE de la CC du Pays Orne Moselle
57	Moselle	PTRTE de la CC du Saulnois
57	Moselle	PTRTE de la CC du Sud Messin
57	Moselle	PTRTE de la CA du Val de Fensch
57	Moselle	PTRTE du Territoire Warndt Naborien
57	Moselle	PTRTE de la CC Haut Chemin-Pays de Pange
57	Moselle	PTRTE de la CC Houve-Pays Boulageois
57	Moselle	PTRTE de Metz Métropole
57	Moselle	PTRTE de la CA Portes de France-Thionville
57	Moselle	PTRTE de la CC Rives de Moselle
57	Moselle	PTRTE de la CC Sarrebourg Moselle Sud
57	Moselle	PTRTE de la CA Sarreguermes Confluences
88	Vosges	PTRTE du PETR des Vosges Centrales
88	Vosges	PTRTE du PETR de la Plaine des Vosges et du PETR de l'Ouest Vosgien
88	Vosges	PTRTE du PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées
88	Vosges	PTRTE du PETR du Pays de la Déodatie

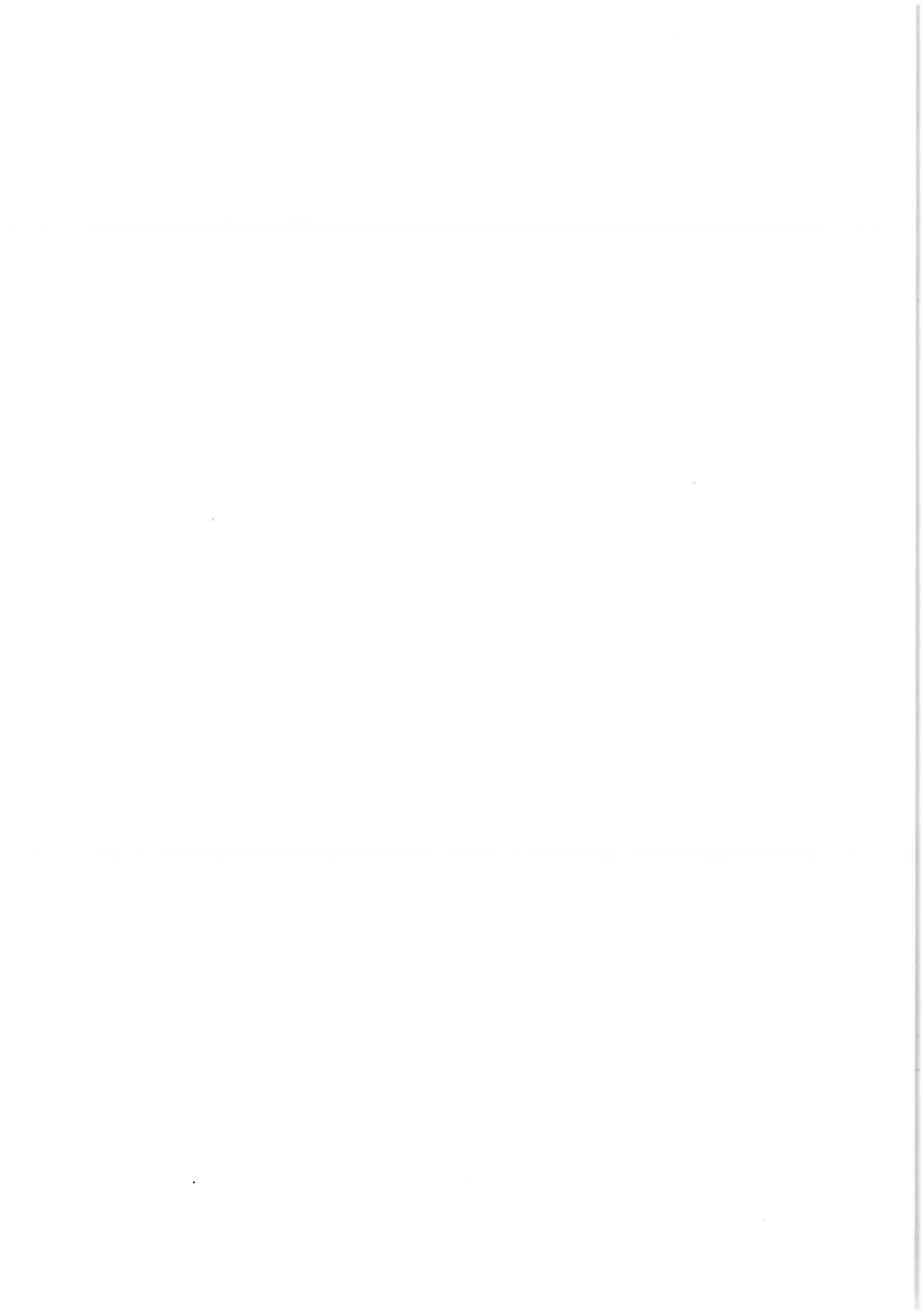
## **Annexe 9 : Volet métropolitain : PTRTE des Métropoles / Communauté Urbaine**

Les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) des métropoles du Grand Nancy, de Metz Métropole, de l'Eurométropole de Strasbourg et de la communauté urbaine du Grand Reims viendront constituer le volet métropolitain du contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027 à leur signature.

# CONTRAT MÉTROPOLITAIN DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MÉTROPOLE DU GRAND NANCY







**ENTRE**

**La Métropole du Grand Nancy**

Représentée par son président Mathieu KLEIN, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16/12/2021,  
Ci-après désigné par « la Métropole »,

D'une part,

ET

**L'État,**

Représenté par le préfet Arnaud COCHET,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

**Le Conseil Régional Grand Est**

Représenté par son président Jean ROTTNER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du  
Ci-après désignée par « la Région » ;

ET

**Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle**

Représenté par sa présidente Chaynesse KHIROUNI, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du  
Ci-après désignée par « le Département » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## ◇ SOMMAIRE ◇

Préambule	5
Article 1 - Objet du contrat	6
Article 2 - Présentation de la Métropole du Grand Nancy et de ses ambitions	6
Article 3 - Les orientations stratégiques	7
3.1. Orientation 1 : Accélérer la transition écologique	8
3.1.1 Développer les mobilités durables	8
3.1.2 Améliorer la qualité de l'air, réduire les besoins en énergie et les gaz à effet de serre	12
3.1.3 Gérer les ressources de façon durable	17
3.1.4 Protéger la biodiversité	23
3.2 Orientation 2 : Favoriser un développement économique durable	24
3.2.1 Accompagner les mutations économiques	26
3.2.2 Aménager durablement les espaces économiques	30
3.2.3 Soutenir l'emploi, l'activité, le commerce et l'artisanat	32
3.2.4 Développer le tourisme et l'attractivité	34
3.3 Orientation 3 : Garantir la cohésion sociale et territoriale	36
3.3.1 Lutter contre toutes les formes de pauvreté	36
3.3.2 Développer une politique solidaire et durable pour l'habitat et le renouvellement urbain	40
3.3.3 Améliorer la santé et le bien-être	44
3.3.4 Favoriser l'accès de chacun au patrimoine, à la culture, aux sports et aux loisirs	51
Article 4 - Le Plan d'action	53
4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État	53
4.2 Validation des actions	53
4.3 Les actions de coopération interterritoriale	53
Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie	54
Article 6 - Engagements des partenaires	54
6.1 Dispositions générales concernant les financements	54
6.2 La Métropole du Grand Nancy	55
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics	55
6.4 Le Conseil régional Grand Est	56
6.5 Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	56
6.6 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	56
Article 7 - Gouvernance du CMRTE	57
7.1 Le comité de pilotage	57
7.2 Le comité technique	57
7.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets	57
Article 8 - Suivi et évaluation du CMRTE	58
Article 9 - Entrée en vigueur et durée du CMRTE	58
Article 10 - Évolution et mise à jour du CMRTE	58
Article 11 - Résiliation du CMRTE	58
Article 12 - Traitement des litiges	58
Article 13 - Annexe financière	59
Article 14 - Les signataires	62

## ◇ PRÉAMBULE ◇

Le 25 février 2021, le Gouvernement et France Urbaine concluaient un accord de méthode reconnaissant la responsabilité majeure des grandes villes, agglomérations et métropoles françaises dans la mise en œuvre du Plan de relance national qui vise à accélérer les transformations écologique, industrielle et sociale du pays.

La transition écologique, le développement économique, la cohésion sociale et territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires, qui doivent se traduire de manière transversale et opérationnelle dans leur contractualisation avec l'État. Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent ainsi le cadre de ce partenariat renouvelé entre l'État et les collectivités territoriales.

Dans le prolongement du protocole d'intention signé le 29 juin 2021 entre l'État et la Métropole du Grand Nancy, le contrat métropolitain de relance et de transition écologique (CMRTE) du Grand Nancy entend simplifier les dispositifs de contractualisation existants et décliner, dans le cadre des compétences de chaque signataire, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme à l'échelle métropolitaine.

Le partenariat construit autour de ce contrat participe à fédérer les acteurs pour une vision globale et concertée du développement de la métropole du Grand Nancy au sein de la Meurthe-et-Moselle, de la Lorraine et du Grand Est.

S'inscrivant dans une responsabilité territoriale élargie - impliquant notamment de renforcer la coopération interterritoriale -, le CMRTE du Grand Nancy a bénéficié des aides du plan de relance (suivant le détail figurant dans le protocole d'intention) et s'articulera étroitement avec la construction du volet territorial du contrat de plan État-région (CPER) d'une part et la prochaine génération des Programmes opérationnels européens d'autre part.

Dans le cadre d'un partenariat inédit en France, la Région Grand Est et l'État ont décidé de faire converger leurs démarches. Le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) est le résultat de cette décision. L'objectif de ce pacte est double. Il s'agit à court terme d'associer les territoires à la relance de l'économie pour répondre collectivement aux conséquences de la crise sanitaire. Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, intégrant la transition énergétique et écologique, la cohésion territoriale ainsi qu'une économie plurielle ancrée dans les territoires.

### ◇ ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT ◇

Le CMRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour accompagner collectivement la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires de la Métropole du Grand Nancy, en articulation avec leurs voisins.

Ce contrat intègre et articule les dispositifs contractuels existants afin de mobiliser des moyens d'accompagnement au profit des collectivités locales, entreprises et populations de la Métropole du Grand Nancy.

Le CMRTE s'inscrit :

- Dans le temps court du plan de relance avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité sur le territoire métropolitain ;
- Dans le temps long en forgeant un projet de territoire ayant pour ambition la transition écologique, la cohésion sociale et territoriale.

Le CMRTE contient les engagements des différents partenaires pour la période contractuelle 2021-2026 et décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation en mobilisant des moyens dans la durée.

Le contenu du présent contrat est évolutif et pluriannuel. Il pourra faire l'objet d'avenants (Contrat Métropolitain, etc.), notamment pour préciser les engagements financiers des partenaires.

Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

### ◇ ARTICLE 2 - PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY ET DE SES AMBITIONS ◇

Le Grand Nancy compte parmi les 21 métropoles françaises depuis 2016. Ce statut est pleinement mérité au regard du rayonnement de ses entreprises, de son Université et de son potentiel de recherche, de son centre hospitalier régional universitaire (CHRU), de ses équipements culturels et de ses nombreux centres de décision administratifs.

La création de la Métropole du Grand Nancy parachève une coopération initiée en 1959 avec le District urbain et consacre d'importantes avancées en matière de coopérations interterritoriales : le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain, fruit d'une dynamique métropolitaine reliant les 4 principales agglomérations de Lorraine comme la Multipole Sud Lorraine, qui constitue le cadre privilégié du dialogue entre les acteurs du sud meurthe-et-mosellan incarnant bien l'un des marqueurs forts de l'identité du Grand Nancy : l'alliance des territoires.

Avec 256 769 habitants (une population stable depuis une dizaine d'années) soit 4,6 % de la population régionale, la métropole du Grand Nancy est le 4<sup>e</sup> EPCI le plus peuplé de la région Grand Est et la 2<sup>e</sup> collectivité en termes d'emplois (133 875 emplois, dont 91 % sont des emplois salariés). Si l'on considère l'aire d'attraction de l'agglomération, l'INSEE y dénombre aujourd'hui 510 000 habitants, et 600 000 si l'on raisonne à l'échelle du bassin d'emploi et des mobilités. La ville-centre, Nancy, ancienne capitale du duché de Lorraine, connue et reconnue notamment pour son rayonnement culturel et sa richesse patrimoniale, regroupe 104 855 habitants.

En son cœur, Nancy, ancienne capitale du duché de Lorraine, est riche d'un patrimoine historique exceptionnel dont son emblème, la Place Stanislas, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et élue en 2021 « monument préféré des français », ainsi que les nombreux édifices qui font de la ville un des principaux foyers européens de l'Art nouveau, attirent chaque année des dizaines de milliers de personnes.

Rappelons également ici le rôle régional majeur du rayonnement culturel de Nancy, un rayonnement largement porté d'une part par ses 3 musées - dont le plus remarquable, le Palais des Ducs de Lorraine - Musée Lorrain qui va engager sa complète rénovation pour une livraison programmée en 2027 - et d'autre part grâce à ses 5 scènes nationales conventionnées : l'Opéra National de Lorraine, l'Autre Canal, le Centre Chorégraphique National, le Centre Dramatique National.

Le territoire strict de la Métropole du Grand Nancy est relativement compact (20 communes dont 13 densément peuplées) mais remarquable de par son patrimoine naturel et paysager (Meurthe, plateaux, coteaux, massif forestier protégé) et par la diversité de situations urbaines qui retracent plusieurs siècles d'une histoire riche et intense.

Dans un espace régional aux délimitations fraîchement redessinées, la Métropole du Grand Nancy se situe au carrefour d'un axe Est-Ouest reliant l'Île-de-France à l'Allemagne et d'un axe Nord-Sud reliant la mer du Nord à la Méditerranée, un corridor européen majeur qui connecte Nancy au bassin d'échange transfrontalier le plus dynamique d'Europe, à l'interface du Luxembourg, de la Belgique, de l'Allemagne et du Grand-Est.

Marquée comme tous les territoires français par une crise sanitaire aux impacts multiples, la Métropole du Grand Nancy confirme aujourd'hui aux côtés de l'État, de la Région Grand Est et du Département de Meurthe-et-Moselle ses ambitions en faveur de la relance économique, de la lutte contre le changement climatique, de la santé et du bien-être quotidien des Grand-nancégiens.

Cette ambition se conjugue avec celle d'une responsabilité affirmée aux côtés de l'État dans le domaine des solidarités pour lutter, contre toutes les formes de précarités, qui touchent tout particulièrement les habitants des quartiers populaires, les familles monoparentales, les jeunes ou les personnes âgées isolées.

Le CMRTE constitue aujourd'hui pour la Métropole du Grand Nancy une opportunité pour accélérer le plan de transformation qu'elle a souhaité engager. Qu'il s'agisse du Plan Métropolitain des Mobilités (P2M), du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements (PLUI-HD), du Programme Métropolitain de l'Habitat (PMH), du programme de rénovation urbaine ou encore du Plan Climat Air Énergie (PCAET), l'ensemble de ces démarches font converger les défis d'attractivité, de changement des modes d'aménagement et de déplacement dans un souci de sobriété foncière, de qualité des implantations, d'apaisement des mobilités et de mixité sociale à l'échelle d'un bassin de vie élargi.

La mise en œuvre rapide du CMRTE doit enrayer la persistance des déséquilibres sociaux et économiques et permettre au Grand Nancy de retrouver une dynamique démographique positive.

### ◇ ARTICLE 3 - LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ◇

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques du CMRTE du Grand Nancy, au croisement des objectifs du Plan de relance, des priorités régionales et du projet de la Métropole du Grand Nancy.

Leur contenu est susceptible d'évoluer en cours de contrat sans nécessité d'avenant, sous réserve de validation par le comité de pilotage.

### 3.1 ORIENTATION 1 : ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

« C'est le dernier mandat pour agir » nous rappelle Valérie Masson-Delmoite, paléo-climatologue nancéenne et co-présidente du GIEC.

L'accélération du réchauffement climatique, l'érosion de la biodiversité et leurs conséquences directes et irréversibles sur la qualité de notre environnement et nos modes de vie impose une mobilisation volontariste de l'ensemble des acteurs publics (depuis l'échelle internationale jusqu'à l'échelle locale), mais aussi des acteurs économiques, des forces vives, associatives et citoyennes.

La crise sanitaire n'a fait que conforter l'impérieuse nécessité d'accélérer ce processus de transition écologique qui est au cœur du projet de transformation engagé par la Métropole du Grand Nancy pour devenir un territoire 100 % décarbonné d'ici 2050.

Cette stratégie de long terme prendra appui sur la « COP26 Grand Nancy », miroir local de la conférence internationale des parties en charge des négociations climatiques qui a eu lieu à Glasgow en Écosse en novembre 2021. Tous les acteurs de la transition (citoyens, collectivités, entreprises, associations, énergéticiens, etc.) s'inscriront ainsi dans une dynamique partenariale pour construire une trajectoire singulière de transition énergétique pour le Grand Nancy.

La COP 26 Grand Nancy présente un levier de changement majeur à l'échelon local, en termes économiques, politiques et sociaux, pour que le territoire prenne sa juste part du « faire » face aux défis climatiques. En pratique, elle devra permettre aux acteurs-parties locaux :

- De négocier et s'accorder sur des orientations et des engagements de territoire ;
- De faire émerger des actions de terrain, pourquoi pas avec un mécanisme de labellisation à la clé, qui rendent les citoyens véritablement acteurs et producteurs d'innovation dans le champ de la transition (en cherchant à dépasser le cadre des seules politiques publiques) ;
- De cheminer vers une gouvernance commune de suivi garantissant une réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre (volet environnemental) et un accompagnement des publics impactés directement par les effets du réchauffement (volet solidarités) ;
- De devenir un lien permanent de dialogue, de co-construction et d'évaluation partagée sur un horizon de long terme (horizon à 2030 et 2050 avec une première échéance en 2025).

Ces actions issues de cette mobilisation inédite viendront compléter et renforcer les actions inscrites au présent CMRTE dans 5 volets principaux détaillés ci-après :

1. Développer les mobilités durables
2. Mettre en place un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
3. Promouvoir la sobriété et de la performance énergétique
4. Gérer les ressources de façon économe
5. Protéger la biodiversité

#### 3.1.1 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES

La mobilité des 260 000 Grands-Nancéens et des 100 000 visiteurs quotidiens du territoire du Grand Nancy, issus en très grande majorité du bassin de vie, est l'une des principales priorités de la Métropole du Grand Nancy depuis le début de ce mandat.

Il s'agit de répondre aux enjeux de transition écologique, de santé publique, de justice sociale, d'attractivité économique et commerciale, dont l'acuité des politiques publiques et pour lesquels les attentes des citoyens se sont encore accrues du fait de la crise de la Covid-19.

Le droit à la mobilité est, plus que jamais, devenu une composante majeure de l'attractivité. Au cœur des métropoles et des grandes agglomérations du territoire national, le Grand Nancy - qui se caractérise par une très forte densité - doit s'afficher comme une ville des courtes distances où l'accessibilité des commerces, des zones d'emploi et d'études est un atout à exploiter.

Malgré les progrès technologiques, les particules fines qui s'échappent de nos véhicules constituent aujourd'hui une part importante de la pollution de l'air ambiant que nous respirons quotidiennement. Elles constituent en conséquence une des sources principales de la pollution urbaine sur laquelle il est urgent d'agir pour préserver la santé des plus fragiles et des plus jeunes, ainsi que pour lutter contre le changement climatique.

La mobilité quotidienne représente une charge financière significative pour les ménages, notamment les plus vulnérables. La conduite d'une politique ambitieuse des mobilités doit permettre à chacun de faire des économies significatives au service du pouvoir d'achat. La Métropole du Grand Nancy a, à ce titre, instauré la gratuité des transports pour tous le week-end depuis décembre 2020.

Sans chercher à bannir la voiture particulière, l'objectif de la Métropole est d'en réduire la part modale en proposant aux usagers des solutions alternatives à la voiture individuelle qui soient efficaces. Que ce soient les transports en commun, les modes de mobilités actifs comme le vélo ou les engins de déplacement particulier motorisés (EDPM), la marche à pied ou l'autopartage et le covoiturage, le Métropole veut développer de manière rapide et inédite des solutions attractives, qui incitent donc les usagers à ne recourir à la voiture particulière qu'en dernier ressort, en leurs proposant divers choix. L'État, en tant qu'employeur particulièrement présent à Nancy, s'associe à ses objectifs qu'il entend promouvoir auprès de ses agents.

Sur la base de ces constats et pour répondre à ces nouvelles ambitions, la Métropole a, par une première délibération en date du 8 octobre 2020, jeté les bases de l'engagement de sa nouvelle politique en la matière, et a notamment décidé l'élaboration d'une nouvelle stratégie construite à travers un « plan métropolitain des mobilités » (P2M).

L'organisation des mobilités en général doit faire l'objet d'une vision stratégique et prospective telle qu'on la trouvait au sein des plans de déplacements urbains (PDU) ancienne génération, dont le dernier sur le Grand Nancy date de 2006.

En matière d'infrastructures et d'aménagements urbains, l'objectif du P2M est de déterminer de manière cohérente l'organisation des mobilités de demain pour faire progressivement converger les différentes politiques publiques au service des mobilités. Il s'agira notamment de mettre en perspective les projets de transports en commun et de pistes cyclables, avec les problématiques de circulation (automobile, cyclable et piétonne) mais aussi de stationnement (automobile et cyclable). Le P2M sera en interaction avec l'ensemble du plan local d'urbanisme intercommunal (déplacements PLU-i-HD), en cours d'élaboration avec un objectif d'approbation pour 2024, et dont le P2M constituera le volet déplacement.

Partant du constat qu'elle ne pouvait à la fois garantir la réalisation du projet de nouveau tramway (de la Porte Verte à Essey-lès-Nancy jusqu'à Brabois à Vandœuvre-lès-Nancy, ainsi que ses différentes extensions) et mener dans le même temps tous les autres et indispensables projets de mobilité sur son territoire, la Métropole du Grand Nancy a fait le choix d'une amélioration à court et moyen terme de l'ensemble du réseau de transport en commun, du déploiement d'un plan cyclable et piéton et d'une nouvelle politique de stationnement.

Par délibération en conseil métropolitain du 11 février 2021, la Métropole a en conséquence décidé de surseoir à l'engagement du projet de tramway tel que déclaré d'utilité publique le 11 février 2020 et d'engager les études nécessaires pour arrêter un nouveau projet, le plan métropolitain des mobilités (P2M) qui, après une large concertation, sera soumis à l'approbation du conseil métropolitain du 25 novembre 2021.

Conformément à ses engagements, la Métropole veut offrir un haut niveau de service à l'ensemble des usagers, Grand-Nancéiens ou extérieurs en utilisant tous les leviers et le potentiel de tous les modes de transport :

- Des lignes de transports en commun structurantes avec un objectif de 20 km de sites propres supplémentaires à ceux de la ligne 1 actuelle et une priorisation aux feux, pour une amélioration sensible de la vitesse commerciale et de la régularité ;
- Un plan vélo complet avec un objectif de 200 kilomètres de pistes cyclables sécurisées mais aussi une augmentation de l'offre de vélos en libre-service, une offre d'électromobilité et des infrastructures de stationnement ;
- Un plan piétons visant à renforcer la marchabilité du territoire avec notamment le développement de la piétonisation et des zones apaisées ;
- Une refonte de la politique de stationnement sur l'espace public et en ouvrages, autour de nouveaux parkings de proximité et parkings-relais (P+R) notamment ;
- Dans le cadre du Grenelle des mobilités en Lorraine, la poursuite de la réflexion avec la Région Grand Est pour la création d'un tram ferré connecté au réseau TER et à un pôle multimodal à Roberval.

La priorité numéro 1 pour la Métropole a été au cours de cette année 2021 de préparer la fin de vie du tramway actuel (TVR) prévue pour 2023, et de proposer un projet qui soit à la hauteur des engagements mentionnés ci-dessus.

Les études ont conclu à la possibilité de transformer la plateforme du TVR pour y faire circuler un nouveau type de véhicule, les trolleybus bi-articulés de 24 mètres, fonctionnant soit avec des perches sur la ligne aérienne de contact, soit sur batteries embarquées. Ces véhicules présentent l'avantage à la fois de nécessiter le moins de travaux d'adaptation possible, de garantir la capacité nécessaire en termes de voyageurs et d'être totalement décarbonnés. Le projet entrera en phase active dès 2022, pour une livraison escomptée au premier semestre 2024.

Conformément aux orientations de la délibération du 11 février 2021, la Métropole a poursuivi ses études pour la préparation d'un futur réseau structurant de transports en commun qui comprendra la ligne 1 trolleybus et 4 nouvelles lignes de BHNS comprenant au moins 20 km de sites propres. La Métropole du Grand Nancy a ainsi été retenue en octobre 2021 parmi les lauréats de l'appel à projet national sur les transports en commun en site propre (TCSP) et bénéficiera ainsi d'une participation de l'État à hauteur de 32,3 M€ pour ses 4 lignes BHNS, sur un investissement global de 211 M€.

Au-delà de son engagement relatif aux transports en commun en site propre, les services de l'État indiquent à la métropole quelles sont les possibilités d'obtention d'autres financements dédiés aux mobilités.

Le Conseil métropolitain a adopté le 25 novembre 2021 ce Plan Métropolitain des Mobilités (P2M) qui constitue la pierre angulaire du projet de transformation métropolitaine engagé.



#### Engagements financiers :

- Acquisition de trolleybus IMC : 25 M€
  - Aménagement de la plateforme pour les trolleybus : 25 M€
  - 4 lignes structurantes TCSP : 240 M€
  - Matériels roulant pour les 4 lignes: 60 M€
  - Études, acquisitions et dépenses diverses associés : 65 M€
  - 200 km de vélo : 68 M€
- Dont au titre de la relance :
- P2M - Piste vélo Jeanne d'Arc - 2,5 M€ ; cf. courrier du Pdt à la préfète RGE du 20-10-2020
  - P2M - Voie verte du Fonteno - 11 M€ ; cf. courrier du Pdt à la préfète RGE du 20-10-2020
  - P2M - Programme stationnement vélo - 500 000 € ; cf. courrier du Pdt à la préfète RGE du 20-10-2020
  - Voie verte de la Meurthe (projet Alstom) : voie verte et passerelle : 10 M€

Par ailleurs, la Métropole du Grand Nancy concentre sur son territoire un potentiel d'innovation en matière de mobilité, sur lequel elle entend s'appuyer.

Ainsi, le projet Urbanloop de véhicule autonome sur rail est développé depuis 4 ans par 4 écoles d'ingénieurs de Nancy, en lien avec l'Université de Lorraine. Détenant le record du monde de la plus faible consommation au kilomètre UrbanLoop entend démontrer sa capacité à relever le défi de la transition énergétique du transport en commun électrique, intelligent et autonome. L'objectif est de déployer en 2025 un démonstrateur de ce système de transport au sein de la Métropole du Grand Nancy répondant à des besoins identifiés de déplacement, en complément du réseau de transport existant.

Une étude a été lancée en avril 2021 pour connaître les implantations possibles de boucles UrbanLoop sur la Métropole.



#### Engagements financiers :

Estimation financière du déploiement d'un premier tronçon d'UrbanLoop ouvert au public, au sein du réseau de transports en commun de la Métropole du Grand Nancy : 20 M€. L'État examine la possibilité de soutenir cet investissement.

La démarche métropolitaine autour du P2M doit également permettre de construire les articulations pertinentes entre l'urbain et le suburbain dans la même échelle de temps. Le Grenelle des mobilités en Lorraine a permis de réaffirmer la volonté de reprendre les études autour du scénario d'aménagement sur place souhaité par les acteurs locaux en 2018 pour la section sud de l'autoroute A31, et d'inscrire ainsi cette modernisation dans le cadre de la phase opérationnelle de financement des infrastructures de mobilités.

Cette modernisation de l'A31 s'articule dans une approche partenariale et multimodale au même titre que le développement du cadencement TER et les rabattements associés, la mise en place des infrastructures de déstasse routier (covoiturage, parking-relais), le développement des transports en commun en sites propres, le développement du fret ferroviaire container et du fret fluvial sur le sud-lorrain, la réflexion sur les espaces de télétravail à développer en périphérie et la gestion des temps (horaires scolaires, universitaires, de travail,...), la protection des populations riveraines.

En procédant ainsi, la Métropole du Grand Nancy et les acteurs du Sud Lorrain souhaitent sortir du tout-routier et de l'accroissement à l'infini des capacités autoroutières qui génèrent des volumes de trafic, de pollution atmosphérique et d'émissions carbone proportionnels. Elle suppose donc la mise en place d'une instance ad hoc qui associe État, Région, Métropole du Grand Nancy et collectivités concernées à l'échelle de la Multipole Sud Lorraine, dans une sorte de « pacte d'actionnaires » pour poser un projet global. L'État s'associe à cette proposition qu'il a formulée de même aux collectivités concernées, et en apportant le financement de deux études complémentaires : l'une pour coordonner les initiatives des autorités organisatrices des mobilités, l'autre pour décliner celles-ci en termes de flux routiers.

Dans le prolongement direct, et en ce qui concerne le strict périmètre de la Métropole, l'État et la Métropole ont récemment convenu d'ouvrir le sujet de l'aménagement de capacité pour la sécurisation de l'échangeur de Brabois sur l'A33. Les études sont à engager rapidement, en associant la communauté de communes voisine du site et la Région Grand est, pour non seulement des réponses de court terme mais aussi préparer l'accueil des établissements hospitaliers regroupés sur le site à l'horizon 2028-2030. L'enjeu est notamment d'assurer la garantie d'accès aux urgences et des livraisons stratégiques, dans un échangeur qui connaît d'ores et déjà des saturations régulières.

L'extension du plateau piéton est un enjeu majeur et une priorité désormais partagée pour le cœur de l'agglomération et la Ville de Nancy. En cohérence avec l'anneau de desserte pour la circulation automobile, le développement des transports en commun et mobilités actives, et la politique de stationnement/parking, l'objectif est d'apaiser en général l'agglomération et d'offrir un cœur piétonnier qui renforce l'attractivité touristique et commerciale du centre de Nancy. L'expérimentation menée au cours de l'été 2021 est concluante, et l'étape 2 peut être engagée en 2022. L'ensemble de l'opération doit se dérouler sur 3 années au total.

### 3.1.2 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR, RÉDUIRE LES BESOINS EN ÉNERGIE ET LES GAZ À EFFET DE SERRE

#### 3.1.2.1 UN NOUVEAU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Grand Nancy date de 2011. S'il a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2015, le PCAET n'a pas fait l'objet d'un bilan approfondi à l'issue de sa période de validité en 2018 et n'intègre pas à ce jour les nouvelles dispositions réglementaires de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, et notamment les nouveaux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que les questions d'adaptation au changement climatique.

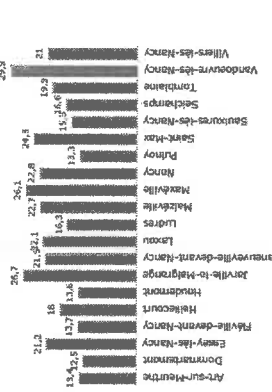
Par ailleurs, compte tenu de la prise de conscience aigüe des conséquences du changement climatique qui s'est opérée lors des cinq dernières années, la mise en place d'un nouveau PCAET est aujourd'hui une priorité de premier rang pour la Métropole du Grand Nancy.

Ce nouveau PCAET devra répondre à un objectif de transition écologique solidaire, en s'attachant à identifier les vulnérabilités sociales actuelles et futures, à faciliter leur expression et à construire des programmes d'adaptation accessibles à toutes les catégories de population en privilégiant les plus fragiles. Un accent particulier sera mis sur la résorption de la précarité énergétique et des inégalités induites par le changement climatique.

PART DES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE LIÉE AU LOGEMENT ET AU MOBILITÉ QUOTIDIENNE EN VOITURE



**23 %**  
DES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE LIÉE AU LOGEMENT ET AU CARBURANT



Si la Métropole conduit historiquement une politique de réduction des émissions par la maîtrise des consommations, ce nouveau PCAET doit se traduire par une attention particulière à la question de la vulnérabilité du territoire au changement climatique (impacts environnementaux, économiques et sanitaires, risques naturels) et à la définition d'une politique d'adaptation et de résilience solide.

Issue d'une politique volontaire de reconquête de la qualité de l'air, la mise en place d'une zone à faible émissions (ZFE-m), qui sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2025, est aujourd'hui en phase d'étude, cette dernière étant cofinancée par l'État via l'ADEME. Il s'agit de définir les modalités de fonctionnement de la zone permettant d'atteindre les objectifs réglementaires d'émissions et de concentration de polluants atmosphériques. Au-delà, ce projet intègre toutes les dimensions de l'accompagnement des habitants et des usagers de la métropole dans le changement de leurs pratiques et outils de mobilité. Il permettra également de mesurer les impacts de la ZFE-m en terme de santé publique.

Comme pour les mesures de transition écologique directement issues du PCAET, cette mise en place se fera avec la plus grande vigilance en direction des catégories les plus vulnérables de la population, en définissant les mesures d'accompagnement appropriées.

La reconquête de la qualité de l'air sur l'espace métropolitain passe également par d'autres mesures liées notamment aux appareils de chauffage domestique à bois. La mise en place par l'État sur le territoire meurthe-et-mosellan du plan Bois va permettre de soutenir une série d'actions visant à réduire cette catégorie d'émissions.

Par ailleurs, la métropole est également engagée depuis 2018 dans l'accompagnement au développement de l'électromobilité au travers de la mise en place et de la coordination d'un groupement départemental de commandes des infrastructures de recharge.

Cette politique va être considérablement amplifiée compte tenu du développement attendu de l'électromobilité (en 2030, un parc de 13 à 15 millions de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et 95 % des véhicules neufs vendus seront électriques). Elle va s'appuyer sur la mise en place d'un schéma directeur des infrastructures de recharge permettant de définir une stratégie de déploiement du parc public en lien avec les infrastructures privées et les pratiques de recharge à domicile.

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse pourra aider au développement de volets du PCAET liés à l'eau aussi bien au niveau de la définition des actions, que de la participation financière dans le cadre des possibilités offertes par ses délibérations.

À noter que le bonus écologique, aide financière de l'État pour l'achat d'un véhicule électrique neuf ou d'occasion ou d'un véhicule hybride rechargeable neuf, a bénéficié à 2 000 personnes environ à l'échelle de la métropole, pour plus de 5 millions d'euros.

#### Engagements financiers :

- Étude PCAET et ZFE-m : 400 000 € (hors accompagnement ADEME et co-financement ville de Nancy sur ZFE-m à hauteur de 20 000 €)
- Actions COP26 : 100 000 € (50 000 € en 2022 puis 10 000 €/an jusqu'en 2026)
- Actions PCAET : 500 000 € (100 000 €/an)
- Accompagnement ZFE-m et qualité de l'air (plan Bois) : 400 000 € (100 000 €/an à partir de 2023, hors AAP mobilités actives)
- Actions développement de l'électromobilité : 750 000 € (150 000 € par an jusqu'à 2026 + étude SDIRVE intermodalité)

### 3.1.2.2 L'ACCÉLÉRATION DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC BÂTI

La rénovation énergétique des bâtiments est un gisement prioritaire de la réduction de la consommation d'énergie. Depuis 2012, le Grand Nancy développe sur son territoire le dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE), qui aide communes, bailleurs sociaux, établissements publics, entreprises et particuliers, à financer leurs travaux d'isolation ou de chauffage. Collectivité pionnière dans la mise en œuvre des CEE, la Métropole du Grand Nancy soutient financièrement via ce dispositif la réalisation de travaux.

#### Engagements financiers :

Pour réduire l'empreinte carbone de leur logement, ce sont plus de 2 800 foyers qui se sont saisis de MaPrimeRénov depuis le début de l'année 2021 pour réaliser 33,1 millions d'euros de travaux avec 4,3 millions d'euros d'aides de l'État.

À l'occasion de l'ouverture de la 5<sup>e</sup> période CEE au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans, la Métropole du Grand Nancy souhaite amplifier ce dispositif en développant sa capacité de traitement des dossiers, en accompagnant directement les différentes catégories de bénéficiaires et en relançant une campagne de communication dédiée.

Concernant l'intervention sur l'habitat privé, l'ANAH mettra à disposition de la Métropole du Grand Nancy - délégataire des aides à la pierre - au moins 4 M€ de subventions par an (6,2 M€ pour l'année 2021) afin de mettre en œuvre ses différents dispositifs d'amélioration du parc privé, tels que les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriétés sur les copropriétés des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et son Programme d'Intérêt Général (lutte contre la précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne et dégradé, autonomie, traitement des copropriétés).

Pour 2021, un objectif de 854 logements privés subventionnés est prévu, mais cet objectif intègre un projet en cours sur une copropriété de 200 logements à Jarville-La-Malgrange. Pour les années ultérieures, un objectif d'environ 300 logements par an hors copropriétés est envisagé. Pour les copropriétés à traiter, des études d'identification sont en cours, notamment dans le cadre du Plan de Reliance

La métropole souhaite se porter volontaire, dans le prolongement du modèle des aides à la pierre, pour expérimenter la délégation des aides à la rénovation énergétique (SARE, MaPrimeRénov).

### 3.1.2.3 LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

La Métropole du Grand Nancy comme l'ensemble des communes du territoire métropolitain ont intégré depuis plusieurs années l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics parmi les priorités de leur action en matière de réponse au défi climatique, à la fois pour diminuer leur consommation énergétique mais aussi pour s'adapter aux événements météorologiques extrêmes qui sont amenés à se multiplier.

L'ensemble de ces opérations, qu'elles soient engagées ou encore au stade de projet participent à cet effort collectif en direction de la transition énergétique et doivent pouvoir bénéficier de co-financements dans les années à venir. À titre d'exemple, la ville de Nancy engage une réflexion sur la rénovation thermique de ses écoles (2,5 M€ d'investissement).

Dans le cadre de son plan climat air énergie territorial, la Métropole du Grand Nancy souhaite elle aussi faire preuve d'exemplarité en matière de gestion énergétique de ses bâtiments pour contribuer à l'effort collectif sur son territoire.

Parmi les dispositifs innovants permettant aux collectivités de relever ces défis, figure le dispositif « intracting » : c'est un mécanisme financier qui doit faciliter le financement d'un programme d'actions de performance énergétique (APE). Les économies d'énergie générées par les APE sont fléchées budgétairement et permettent de rembourser l'avance consentie par la Banque des Territoires à la collectivité.

Pour identifier les actions susceptibles de relever de ce dispositif d'intracting, la Métropole a lancé une consultation qui a abouti à l'attribution d'un marché d'études au cabinet ALITEREA pour un montant de 24 579 € TTC (marché 2021/2129).

Cette étude consiste à élaborer, sur un patrimoine d'une quinzaine de bâtiments publics identifiés, un état des lieux énergétique (consommations, état général du bâti et des systèmes, niveau de performance énergétique) et de proposer un bouquet de travaux avec un temps de retour actualisé global inférieur à 13 ans, susceptible de relever du dispositif intracting. Cette étude, menée conformément au cahier des charges INTRACTING, peut être co-financée par la Banque des Territoires.

Par ailleurs, le contexte climatique et énergétique d'une part, puis le contexte réglementaire et le Décret Tertiaire d'autre part, nous imposent de réduire et de maîtriser les consommations énergétiques dans nos bâtiments.

Des diagnostics énergétiques sont réalisés par un bureau d'études national spécialisé dans la performance énergétique. Ces études doivent nous permettre d'évaluer la consommation énergétique des 19 bâtiments les plus énergivores du parc. Le prestataire nous accompagne pour construire des scénarii : préconisations et hiérarchisation d'actions d'économie, propositions de bouquets de travaux pour atteindre les objectifs, réalisation d'un bilan et la mise en place du suivi énergétique.

Ces données récoltées et analysées permettront également de déterminer les points de faiblesse des bâtiments et d'agir en conséquence afin de réduire les consommations et donc les émissions de CO<sub>2</sub>.

L'objectif se calcule sur les obligations réglementaires à savoir :

- 40 % en 2030 par rapport à une année de référence (autour de 2010) ;
- 50 % en 2040 ;
- 60 % en 2050.

#### Engagements financiers :

Enveloppe estimée à 30 M€ sur la période 2022-2030 pour la réalisation du bouquet de travaux en cours d'étude. L'État soutiendra les travaux de rénovation thermique des bâtiments publics dans la limite des enveloppes déléguées au niveau territorial. 19 projets ont été soutenus en 2020 et 2021 pour près de 6 millions d'euros.

Par ailleurs, l'État investit massivement dans le cadre du Plan de relance pour l'immobilier public relevant de l'État.

#### Engagements financiers :

22 projets de l'immobilier de l'État sont ainsi financés sur l'ensemble du territoire métropolitain et du périmètre interministériel de l'État, pour un montant total de plus de 23,6 millions d'euros.

Dans le cadre du programme Climaxion mené en partenariat avec l'ADEME, la Région étudiera les projets de rénovation énergétique ou d'installation d'équipements valorisant les énergies renouvelables qui lui seront présentés, notamment pour :

- La rénovation basse consommation des copropriétés ;
- La rénovation de bâtiments publics et associatifs ;
- L'installation de chaudières bois ;
- L'installation de pompe à chaleur géothermique ;
- L'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques.

#### 3.1.2.4 LE DÉPLOIEMENT DES LED POUR ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis 2014, la Métropole du Grand Nancy a engagé un programme de renouvellement des sources lumineuses anciennement standard de l'éclairage public (Sodium haute ou basse pression, ballon fluorescent, iode métallique, etc.) par des sources utilisant la technologie LED (Diodes Electroluminescentes).

En effet les lampes « LED » présentent de multiples avantages (économie d'énergie de l'ordre de 60 %, longévité de l'ordre de 4 fois plus que les sources classiques, modulation en fonction des heures de la nuit ou des secteurs ou des périodes, etc.). À la fin 2020, 18 400 points lumineux sont équipés en LED sur les 43 600 que compte le réseau d'éclairage de la métropole, soit déjà 42 % du parc. Depuis 2014, la consommation électrique a ainsi baissé de 25 %. L'objectif est de maintenir sur les 5 prochaines années un rythme de remplacement de 3 000 points lumineux par an pour atteindre un pourcentage de LED de 75 % à la fin du mandat.

#### Engagements financiers :

Estimation des coûts : 37 M€. L'État sera appelé par la métropole à soutenir ce programme à travers la Dotation de soutien à l'investissement local.

### 3.1.3 GÉRER LES RESSOURCES DE FAÇON DURABLE

#### 3.1.3.1 PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le territoire du Grand Nancy tient dans une vallée étroite creusée par la rivière Meurthe dans le plateau de Haye. La Meurthe confie sur l'agglomération nancéenne avec de nombreux ruisseaux périurbains dont le Grémillon qui a été récemment renaturé.

La qualité de ces cours d'eau est impactée par les industries présentes à l'amont immédiat du territoire métropolitain et également par les rejets des réseaux d'assainissement de la Métropole en temps de pluie. Ainsi, la masse d'eau Meurthe est en mauvais état au titre de la directive cadre sur l'eau.

L'alimentation en eau brute de l'ensemble de l'agglomération repose sur un prélèvement dans la rivière Moselle, capté au sud de Nancy et appuyé sur le barrage de Méréville.

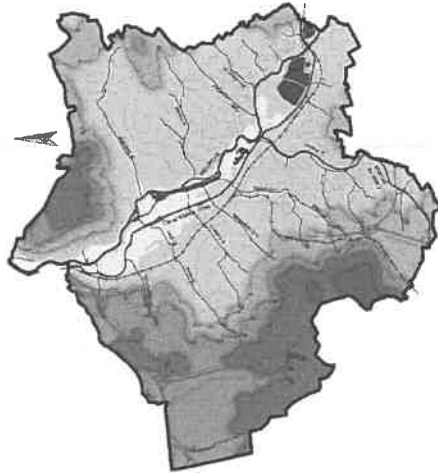
Cette ressource unique représente un prélèvement annuel de près de 20 Mm<sup>3</sup>. Elle est vulnérable aux étiages et aux pollutions accidentelles, même si elle est secourue partiellement par la réserve de Richardmémil.

Les masses d'eau intéressant la Métropole du Grand Nancy ne présentent pas aujourd'hui d'enjeu quantitatif. Néanmoins, les étiages sévères des dernières années appellent à la vigilance et à engager sans attendre des mesures d'adaptation au changement climatique.

Ainsi, la Métropole du Grand Nancy a posé plusieurs priorités sur les 6 années à venir :

#### Sécuriser l'alimentation en eau potable :

- Mobilisation de la Meurthe à l'amont immédiat du barrage de Morteau relevant de VNF à Vigneulles (54). Cette nouvelle ressource répond à un double objectif de sécurisation de l'alimentation en eau des grands nancéens et d'adaptation au changement climatique puisqu'elle permet de réduire l'impact des prélèvements pour la production d'eau potable sur les rivières Moselle et Meurthe grâce à leur répartition sur les deux cours d'eau ;





- Pérennisation du captage dans la Moselle grâce à la réhabilitation du barrage de Méréville ;
- Renouvellement des réseaux structurants.



**Engagements financiers :**

- Garantir l'approvisionnement en eau potable de qualité du bassin de vie : création d'une nouvelle prise d'eau dans la Meurthe : 34,8 M€
- Travaux de réhabilitation et de confortement du barrage de Méréville : 3,4 M€
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau : renouvellement de réseaux structurants 3 M€

**Économiser l'eau :** de nombreuses actions sont engagées notamment le déploiement du radio relevé pour réduire les fuites et inciter les consommateurs à plus de sobriété. Elles contribueront à réduire les prélèvements dans le milieu naturel.



**Engagements financiers :**

Déploiement d'une solution de radio relevé des compteurs d'eau potable afin de réduire les consommations et les pertes d'eau : 10 M€.

**Réduire l'impact des réseaux d'assainissement sur la qualité des cours d'eau :**

- Améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement constitue un enjeu fort afin de réduire les rejets dans les cours d'eau en temps de pluie. Des opérations telles que le bypass Embanlie - Marcel Brot peuvent être engagées sans délai ;
- En parallèle, un schéma directeur d'assainissement est engagé. Il permettra de consolider en 2023 un programme d'actions global.



**Engagements financiers :**

- Optimisation du réseau de transport des eaux usées (canalisation Embanlie - Marcel Brot) : 1,2 M€
- Séparation des eaux claires parasites du reclus : 2 M€
- Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement : 3,1 M€

**Protéger les Grands-Nancéens des inondations et améliorer la qualité des cours d'eau métropolitains :**

- Pour mieux protéger les Grands-Nancéens des crues de la Meurthe et penser la protection à l'échelle du bassin versant de la Meurthe, le Grand Nancy a décidé d'adhérer à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe Madon. L'EPTB étudie et portera la réalisation d'un programme de travaux ambitieux et solidaire évalué à 100 M€ pour protéger l'ensemble du bassin versant et atteindre un niveau de protection de l'ordre de la crue centennale sur le territoire de la métropole ;

- Des risques importants subsistent également sur les bassins versants des petits cours d'eau affluents de la Meurthe comme l'a douloureusement rappelé l'orage de 2012 sur le bassin versant du Grémillon et, dans une moindre mesure, sur le Fonteno ;
- Les cours d'eau métropolitains ont également été fortement modifiés au fil des âges au profit de l'urbanisation, du développement économique et de l'agriculture. Ils ont été busés, leur lit barré par de nombreux seuils, leurs berges recalibrées, bétonnées etc... Si bien que leur fonctionnement naturel, leur biodiversité et leur qualité sont à reconquérir ;
- L'aménagement et renaturation des ruisseaux du Frahaut et du Fonteno est donc projeté.



**Engagements financiers :**

- Renaturation du ruisseau du Frahaut (1ère tranche aval) : 0,5 M€
- Aménagement mixte de protection contre les inondations et renaturation du ruisseau du Fonteno : 2 M€

Pour toutes les opérations de ce chapitre, le contrat de territoire « Eau et Climat » entre la Métropole du Grand Nancy et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse vise à atteindre l'objectif majeur d'améliorer la qualité de l'eau ainsi qu'atténuer les effets du changement climatique.



**Engagements financiers :**

49 actions sont identifiées dans le contrat de territoire et financées par l'Agence sur ses crédits de l'État. Ces aides représentent 28,7 millions d'euros.

**3.1.3.2 LIMITATION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS ET LEUR VALORISATION**

Le domaine des déchets est en constante évolution, avec l'apparition de nouvelles filières de tri, de nouvelles modalités de collecte et l'intégration de la prévention des déchets.

Le tonnage total de déchets collectés sur la Métropole du Grand Nancy (collecte en porte à porte et déchetteries) a baissé de 5,5 % sur la période 2010-2020, alors que dans le même temps, le tonnage de déchets apportés dans les déchetteries a augmenté de 10 %.

En conséquence, il est nécessaire de remettre à niveau les équipements que la métropole met à disposition de ses habitants, notamment les déchetteries. Ces équipements doivent maintenant distinguer de plus en plus de flux différents de déchets et disposer d'un bâtiment dédié au réemploi.

De même, il devient de plus en plus indispensable de disposer d'un vrai lieu permettant de sensibiliser tous les publics, des plus jeunes aux plus âgés. Ainsi l'obligation du tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023 va rendre encore plus vital une communication de proximité balayant autant le tri, avec l'extension des consignes de tri des plastiques, que l'importance du compostage, du tri des biodéchets, et du réemploi partout où cela est possible, dans une optique de développement durable et soutenable.

Dans cette ligne directrice, 2 projets sont prévus à court terme :

**La rénovation et l'extension de la déchetterie de Ludres** : ce site mis en service en 1992 ne répond aujourd'hui plus du tout aux besoins.

**Engagements financiers :**  
Le montant de l'investissement, incluant un bâtiment dédié au réemploi, est de 2 256 000 € HT, pour des travaux qui se dérouleront à partir de l'autonomie jusque fin 2022.

**La création d'une Maison de la Prévention et du Tri** : complément des outils de communication déjà existants, cet équipement permettra de proposer au visiteur plusieurs espaces spécifiques, l'un dédié au devenir des déchets collectés, l'autre à une mise en situation réelle d'un lieu d'habitation mettant en lumière les solutions de tri des déchets et de réemploi, ainsi qu'un espace pour mettre en œuvre des produits durables en Do It Yourself. Le bâtiment disposera également d'un espace extérieur pour faire la démonstration des méthodes permettant de gérer ses déchets de jardin.

**Engagements financiers :**  
Le montant de l'investissement est estimé à 970 000 €, avec un lancement de l'appel d'offres de travaux à l'automne 2021.

### 3.1.3.3 DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

#### Un potentiel de développement à optimiser et des coopérations à concrétiser

La Métropole du Grand Nancy couvre 6 % de ses besoins en énergie par sa propre production d'énergies renouvelables - EnR - (contre 20 % pour la région Grand Est - chiffres 2018), sachant que l'objectif national 2030 est de 32 %. À consommation stable, la mobilisation de l'ensemble du potentiel EnR de la collectivité ne permet pas d'atteindre cet objectif national.

La stratégie de déploiement des EnR sera définie dans le cadre du futur schéma directeur des énergies de la métropole dont l'étude est programmée pour 2022. D'ores et déjà et sur la base de la définition des consommations actuelles et futures par secteurs, elle devra intégrer et maximiser tous les vecteurs énergétiques disponibles tout en construisant des partenariats territoriaux avec les territoires limitrophes permettant de susciter des projets de développement. Une réflexion à l'échelle du syndicat mixte de la Multipole Sud 54 a permis de faire émerger le principe d'une société de projet ayant vocation à stimuler et porter le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

**Engagements financiers :** de 1 à 3M€.  
Étude schéma directeur des énergies : 200 000 €  
Participation société de projet : à définir

#### De l'énergie à partir des déchets

La Métropole du Grand Nancy mène depuis une quinzaine d'années avec succès une politique ambitieuse de développement des réseaux de chaleur, basée sur les énergies renouvelables et de récupération. Le dispositif de chauffage urbain public de l'agglomération nancéenne compte ainsi parmi les plus vertueux au niveau national (6 réseaux de chaleur, 8 chaufferies principales dont 4 biomasse, 60 km de réseaux, 350 GWh distribués dont environ 70 % d'origine renouvelable ou de récupération, 33 000 équivalents logements desservis).

Afin de poursuivre ce développement et franchir une nouvelle étape importante en desservant davantage d'abonnés, les objectifs poursuivis sur les 6 ans visent à :

- Interconnecter les réseaux de chaleur pour franchir un nouveau palier, poursuivre leur développement, augmenter leur modularité, proposer des solutions de « froid » ;
- Valoriser davantage l'énergie issue du traitement des déchets ménagers (énergie fatale) pour la porter d'environ 120 GWh à 167 GWh (soit une augmentation de près de 40 %) ;
- Porter l'énergie distribuée sur l'agglomération nancéenne d'environ 350 GWh/an à environ 485 GWh/an (soit une augmentation de 40 %) ;
- Développer considérablement les réseaux de chaleur en maintenant le taux d'EnR&R dans le mix énergétique à environ 69 %.

La réussite de ces objectifs passe par :

- L'ajout au niveau de l'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers d'un éco-finisseur de L'interconnexion des réseaux de chaleur de Vandœuvre-Ville et de Vandœuvre-Brabois (via une sous station d'échange de 5 MW) ;
- Le développement sur le quartier « Saurupt » à Nancy d'un réseau de chaleur à partir de la chaufferie de Vandœuvre-Ville et la mise en place d'un condenseur de 2 MW sur la chaufferie biomasse de Vandœuvre-Brabois ;
- L'interconnexion des réseaux de chaleur de Vandœuvre-Ville et Saint Julien/Kennedy, la transformation en réseau « eau chaude » du réseau « vapeur » au niveau de l'hôpital central, le développement à partir du réseau Saint Julien/Kennedy d'un réseau de chaleur vers les communes de Saint-Max / Essey / Tomblaine avec la mise en place d'une chaufferie biomasse de 3 MW. Enfin, la mise en place d'un condenseur de 2 MW sur la chaufferie biomasse du réseau de Vandœuvre-Ville ;
- Le développement à partir du réseau de chaleur du Plateau de Haye, d'un réseau de chaleur sur le quartier « Boudonville / Craffe » et la mise en place d'un condenseur de 2 MW sur la chaufferie biomasse du Plateau de Haye.

**Engagements financiers :**  
Le coût total de l'ensemble des réalisations projetées s'élève à 58,2 M€ HT. La demande d'aide auprès de l'ADEME reste à définir après instruction, et a été sollicitée à hauteur de 17,6 M€.

### De l'énergie à partir des eaux usées

La construction de deux nouveaux digesteurs sur le site de la station de traitement des eaux usées de Maxéville (avec une aide de l'État supérieure à 1 million d'euros) va permettre de produire du biogaz à partir des boues d'épuration, qui sera injecté dans le réseau GRDF. Prévu pour une mise en service fin 2022, les deux digesteurs permettront de réduire de 35 % l'empreinte carbone du site.



#### Engagements financiers :

Refonte de la digestion et valorisation du biométhane par injection dans le réseau GRDF de la station d'épuration du Grand Nancy : 13,85 M€ HT.

### De l'énergie à partir de l'hydrogène

L'hydrogène constitue une opportunité de développement pour produire une énergie décarbonée à l'échelle du bassin de vie de Nancy. Plusieurs leviers existent sur le territoire pour faire de Nancy un pôle territorial important :

- Potentiel de la recherche sur Nancy et globalement sur la Lorraine notamment autour des matériaux (Institut Jean Lamour) mais aussi le projet IMPACT ULHYS, Université de Lorraine Hydrogène Science et Technologies, la Fédération de Recherche Hydrogène du CNRS...;
- Perspective de développement autour World Material Forum qui se tient tous les ans à Nancy ;
- Le projet de stockage (STORHy) d'H2 en sous-sol (9 tonnes H2) pour sécuriser l'approvisionnement à Cerville, près de Nancy qui s'inscrit dans la continuité de cette dorsale européenne de l'hydrogène avec la création d'une nouvelle cavité saline.

Une réflexion est engagée à l'échelle du bassin Sud 54 en lien avec les intercommunalités intéressées par ce potentiel de développement, parmi lesquelles en premier lieu la communauté de communes Terres Toulousaises qui porte un projet de station d'avitaillement en carburant décarboné et/ou renouvelable parmi lesquels l'H2.

Une première évaluation du gisement de consommation sur le bassin met en évidence un besoin potentiel de 500kg à 17/jour justifiant de la création d'un site de production de 1 à 2 MW. Ce projet va se traduire formellement par une réponse collective à l'Appel à Projet Écosystèmes Territoriaux de l'ADEME à l'horizon septembre 2022.



#### Engagements financiers :

Étude (financement mutualisé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la réponse à l'appel à projet de l'ADEME : 18K€ sur un coût total de 27K€) + investissement (projet industriel 2MW : environ 6M€ accompagné à hauteur de 40% selon le règlement d'intervention 2021 de l'ADEME (en cours de révision pour 2022), avec probable partage mixte public/privé).

### 3.1.4 PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

L'analyse fine de l'occupation du sol et des habitats écologiques effectuée ces dernières années montre que le territoire du Grand Nancy constitue un « territoire vert » comprenant 57 % de milieux naturels ou semi-naturels. Pour mémoire, 24 % de la superficie de l'agglomération est boisée, tandis que la mosaïque agricole occupe près de 22 % du territoire ; les surfaces en eau, les parcs et jardins représentent le solde de espaces non artificialisés. Le ratio « espaces de nature et de loisirs ouverts au public » s'élève aujourd'hui à environ 130m<sup>2</sup>/habitant et 85 % des logements sont situés à moins de 5 minutes à pied d'un espace de nature.

En 2020, au moins 17 % des espaces naturels remarquables de l'agglomération bénéficient d'une protection réglementaire ou d'un programme de gestion et de préservation. 11,9 % du territoire est classé en forêt de protection et 5,4 % en Espace Naturel Sensible (ENS) en lien avec le Conseil Départemental. Sur ces espaces dont certains recèlent des habitats d'intérêt européen, la Métropole du Grand Nancy a accumulé environ 24 000 données naturalistes, inégalement réparties sur le territoire, parmi lesquelles on identifie pas moins de 122 espèces faunistiques patrimoniales, dont 7 confidentielles pour leur rareté et 94 inscrites sur liste rouge mondiale des espèces menacées.

Ces atouts constituent un fort potentiel de résilience face aux défis imposés par le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité. Ils seront repris pour constituer l'armature verte du futur plan local d'urbanisme intercommunal habitat-déplacement (PLUH-HD) mais permettent déjà de valoriser ce patrimoine naturel et paysager. L'Atlas de la Biodiversité métropolitaine, qui sera disponible à l'horizon 2023, a été l'auréat de l'appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse accompagnera les actions (environ 510 000 euros prévus dans le CTEC) visant à protéger, valoriser et restaurer les trames vertes et bleues des projets lancés sur le territoire afin de sauvegarder les zones d'intérêt écologique remarquable, mais également les milieux plus ordinaires qui contribuent au bon fonctionnement des bassins versants et à la préservation des ressources en eau.



#### Engagements financiers :

- Mise en valeur économique et écologique des coteaux MGN 450 000 €
- Programme d'aménagement des espaces publics MGN (désimperméabilisation, végétalisation, biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur) : 7,2 M€
- Plan de désimperméabilisation et de végétalisation des écoles : 4 M€ sur la période pour la VDN
- Aménagement des parcs urbains : 600 000 €
- Définition du plan de gestion et requalification du Parc de la Pépinière : 6,9 M€
- Sites démonstrateurs phytoremédiation de sites pollués (Abralor Nancy et TVB Kléber à Essey) / 2,2 M€
- L'aménagement du quartier écologique d'ALSTOM : dépollution 1 M€

#### 3.1.4.1 LA PLACE PARTICULIÈRE DE LA FORÊT DE HAYE

Le décret n°2018-930 du 29 octobre 2018 classe le massif de la forêt de Haye en forêt de protection sur près de 90 % de sa surface totale de 12ha. Signe de la reconnaissance d'une nécessaire préservation de ce massif pour le territoire, ce classement est l'aboutissement d'une démarche engagée depuis une décennie et portée par les collectivités et associations.

Bénéficiant d'une grande attractivité, la forêt de Haye est vulnérable face aux pressions urbanistiques et à sa forte fréquentation qui entraîne des dégradations volontaires ou non et constate des actes d'incivilité parfois. A cet effet, une volonté conjointe d'engager une démarche pour la mise en œuvre d'une charte forestière de territoire a été initiée en 2019 à la suite du classement, en lien avec l'ONF et les services de l'État. Ce document contractuel vise à définir un cadre d'usages et d'actions pour le massif pour écrire l'avenir des relations entre l'Homme et cette forêt riches d'une histoire de 16 siècles.

Un portage politique s'est alors dessiné avec l'engagement du Département et de l'État dans la démarche et le schéma d'actions qui sera défini conjointement entre les différents acteurs concernés (collectivités, État, associations, fédérations sportives, acteurs économiques, établissements publics...) doit pouvoir intégrer un suivi et une animation qui tiennent compte de la diversité des acteurs et des usages.

Le portage concret de la charte forestière à l'échelle du massif de Haye reposerait sur le syndicat mixte du parc de la forêt dont les missions évolueraient.

L'avancée des discussions a permis de valoriser l'ensemble des ressources du massif à l'aune du projet lauréat « Des Hommes et des Arbres ». Prometteur comme site démonstrateur, le massif de Haye et sa « vitrine », le Parc de loisirs, offrent des perspectives intéressantes pour ce grand projet d'ambition.

Concernant le massif, la rédaction de la charte s'appuierait sur plusieurs piliers définis par le comité de pilotage, autour de thématique en lien avec les problématiques et les ambitions pour la forêt de Haye. Le lien avec les territoires et entre les territoires sera au cœur de la démarche dans la perspective d'articuler les usages et rendre cohérentes les actions à l'échelle du massif en intégrant l'ensemble des acteurs.

Concernant le Parc de loisirs, un projet est à écrire conjointement avec les intercommunalités et s'inscrivant dans le cadre plus large de la forêt de Haye dans son ensemble. Le projet consisterait à repenser cet équipement dans sa vocation d'espace de loisirs « nature » à la fois en favorisant son développement par le biais des outils juridiques et des partenariats avec des opérateurs du secteur de l'industrie des loisirs tout en confortant le rôle social d'un espace accessible gratuitement à tous et particulièrement aux populations fragiles.

Il s'agit de poursuivre l'exploitation du site dans des conditions d'usage et de sécurité, prendre en considération les problématiques environnementales et de santé publique liées à la présence d'amiante, améliorer la performance énergétique des bâtiments, renouveler l'offre de loisirs à travers un projet de développement écotouristique attractif à l'échelle régionale, favoriser une meilleure intégration des bâtiments dans leur environnement au cœur d'une forêt de protection.



#### Engagements financiers :

Montant de l'opération de 6 à 17 M€ HT suivant programme retenu (à préciser).

Total minimum (travaux sécurité désamiantage des toitures) sur 6 ans : 6 M €.

### 3.2 ORIENTATION 2 : FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Depuis plusieurs années, le sud de la Meurthe-et-Moselle est affecté par une démographie atone, un déficit d'image et un essoufflement des moteurs économiques qui ne permettent pas au territoire de régénérer suffisamment de richesses.

Durement éprouvé par les crises économiques, climatiques ou sanitaires qui se sont succédées, le tissu économique du bassin nancéien dispose néanmoins de solides leviers pour renouer avec la croissance démographique, reconstruire un tissu productif local et appuyer la croissance des entreprises au service de l'emploi.

L'armature de cet ensemble de près de 600 000 habitants s'organise autour de la Métropole du Grand Nancy et de trois bassins à caractère industriel qui lui sont attenants, ainsi que de territoires à dominante rurale à l'Est. Couvert par 2 zones d'emplois, il compte actuellement plus de 120 000 salariés travaillant majoritairement dans le commerce, le transport et les services (42 %) et dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (41 %). L'industrie et la construction représentent respectivement 12 % et 6 % de l'emploi salarié. Si la reconversion économique après la crise de la sidérurgie est une réussite, le tissu industriel du Sud Meurthe-et-Moselle ne représente que 6,4 % des emplois industriels du Grand Est (pour 10 % de la population) et mérite d'être conforté.

Le poids de la Métropole dans cet ensemble (près de 50 % des habitants et près de 60 % des emplois) dégage des spécificités, comme la part importante des emplois publics liés à la présence de l'administration, de la culture, de la santé et de l'enseignement supérieur, ainsi qu'une forte présence de la recherche souvent liée aux équipements hospitaliers et universitaires, notamment sur les thèmes de la santé, des matériaux et du numérique. Ces caractéristiques ont permis l'essor d'une économie de services (aux entreprises et aux ménages) à caractère présentiel, faite de nombreuses petites entreprises, essentielles à la vie économique locale. L'about métropolitain en matière de formation supérieure et de recherche reste quant à lui encore trop peu organisé au service du développement économique.

En faisant de la décarbonation, du redéploiement productif et de l'innovation les pierres angulaires de ses actions à venir, le Grand Nancy vise à porter une vision renouvelée de son développement économique : durable, en proximité et en résonance avec les territoires de son bassin économique.

La Métropole a ainsi engagé une démarche singulière et collective plaçant le local au cœur d'une stratégie économique renouvelée : penser une économie circulaire orientée vers les débouchés, conserver et faire circuler les richesses pour accroître leur effet multiplicateur, favoriser l'émergence de nouveaux modèles sources de création d'emplois notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire « ESS » (en lien avec les compétences du conseil départemental), ré-enraciner la production sur le territoire, accompagner l'entrepreneuriat local dans sa diversité en partant des défis, des atouts et des ressources du territoire.

La Métropole inscrit ainsi son plan de relance dans une double perspective :

- Reconsidérer le marché local en misant sur une reconnexion des demandes et consommations locales, et ainsi réduire les fuites économiques (ce que le territoire « importe »). En effet, la demande locale émanant des ménages, des entreprises et de administrations est un actif économique souvent sous-estimé qui constitue pourtant un levier de croissance durable. Par ailleurs, limiter nos importations et les remplacer par une offre locale permettra la création de centaines d'emplois et la diminution significative des émissions extraterritoriales de CO2 qui pèsent pour plus de 81 % dans les émissions totales du territoire ;
- Reconsidérer l'espace productif local en renforçant l'économie locale pour la rendre plus diversifiée, plus productive et plus agile face à la survenance d'autres aléas. Grâce à ses capacités d'innovation et à ce que le territoire et ses entreprises savent déjà produire, il est possible d'envisager des « sauts productifs » (produire de nouveaux biens grâce aux proximités des savoir-faire), et d'imaginer ainsi de nouvelles offres. À ce titre, le bassin économique grand-nancéien dispose d'atouts majeurs pour développer et faire émerger de nouvelles filières structurées en matière de transitions écologique, alimentaire et énergétique.

Pour relever ces défis, le CMRTE du Grand Nancy active ainsi les leviers suivants :

1. Accompagner les mutations économiques
2. Aménager durablement les espaces économiques
3. Soutenir l'emploi
4. Développer l'attractivité et le tourisme

### 3.2.1 ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

#### 3.2.1.1 SOUTIEN ET ANIMATION DES FILIÈRES / AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - UN OUTIL D'INGÉNIERIE UNIFIÉ À L'ÉCHELLE DU BASSIN ÉCONOMIQUE

À l'heure des transitions écologique et numérique, il est indispensable de penser les ambitions économiques du territoire aux échelles appropriées pour refléter une réalité économique et des enjeux qui ne sauraient être envisagés à la seule lumière des frontières administratives. C'est pourquoi la Métropole du Grand Nancy a impulsé la création d'un outil d'ingénierie économique unifié sur un périmètre caractérisé par une convergence des enjeux et l'existence de synergies pour accélérer les actions menées en matière de relance, de redéploiement productif et de transition écologique.

Pensée comme un levier d'accélération et d'appui aux politiques économiques de chacune des 13 intercommunalités, cette nouvelle agence participera à :

- Créer des synergies favorables au rebond et à la relance économique ;
- Renforcer les capacités de développement endogène du territoire, au service d'une trajectoire durable et des transitions de demain ;
- Accroître l'attractivité et la renommée du territoire pour accueillir des talents et activer de nouveaux relais de croissance.

S'appuyant notamment sur l'excellence métropolitaine en matière de matériaux et de numérique comme leviers de croissance transverses, la Métropole du Grand Nancy concentrera ses actions dans 3 domaines principaux en matière d'innovation : la santé (ingénierie de la santé, biotech, bioproduction), l'économie climatique (énergie, greentech), et les systèmes alimentaire et forestier durables.

Dans le cadre de la démarche de relance par le local portée par la Métropole du Grand Nancy, cette agence permettra de disposer d'une ingénierie efficace et coordonnée pour accompagner les transitions de l'économie productive et le développement des filières à l'échelle du bassin économique en cohérence avec les politiques régionales. Elle déclinera et mettra en œuvre les programmes d'actions en proximité.

Dans ce cadre, l'Agence de l'eau facilitera la promotion d'activités agricoles locales à bas niveau d'impact et participera au développement de nouvelles filières agricoles en lien avec la protection des ressources à long terme (financement d'une animation équivalente à 1 ETP sur les 4 années du CTEC) et des actions qui en découleront (non encore chiffrées à ce stade).

L'État s'engage, dans son rôle d'animation économique et de soutiens aux projets, à travailler étroitement avec l'agence.

Au niveau régional, cette agence s'inscrit dans le maillage territorial constitué autour de 8 agences de développement économique actuellement opérationnelles. La Région a en effet privilégié une approche de proximité et de partenariat avec les acteurs de territoire, en particulier les EPCI, en maillant le Grand Est d'agences de développement économique dans lesquelles peuvent venir s'agréger d'autres priorités compatibles avec le SRDEII, dont notamment l'attractivité économique, le marketing territorial et la valorisation du foncier et de l'immobilier, faisant de chaque agence un outil propre aux territoires.

La Région a posé les bases du cœur de métier des agences de développement économique qui s'articulent autour de deux missions principales :

- Être au service du maintien et du développement des entreprises : détection des besoins des entreprises, suivi d'un portefeuille d'entreprises ciblées en collaboration avec l'écosystème du territoire, identification des signaux de défaillance avec la cellule régionale, construction d'une première réponse consolidée (dispositifs publics, montage de dossier...) et accompagnement des projets d'entreprises. L'Agence constitue ainsi le premier niveau d'une réponse publique consolidée.
- Être au service du développement des territoires : analyse des dynamiques économiques territoriales et production d'éléments de prospective, soutien aux territoires notamment via l'appui opérationnel et technique à la mise en œuvre des Pactes territoriaux de relance et de transition écologique et à la structuration de réponses à des AAP/AMI nationaux, marketing territorial, actions de prospection, actions d'accompagnement à l'implantation et de valorisation de solutions foncières dans le cadre de la coordination définie à l'échelle régionale en coordination avec l'action de Grand E-Nov+ sur la prospection des investisseurs directs étrangers « Invest Eastern France ».

Dans son rôle d'ensemblier et de pilote sur le champ du développement économique, la Région souhaite faire évoluer l'offre de services pour les entreprises actuellement en pleine mutation dans le contexte « post-covid 19 », avec la volonté de structurer une offre de service en lien avec les grands enjeux que sont le numérique, l'industrie, l'environnement et la santé.

Cette architecture doit évoluer et s'adapter aux évolutions économiques récentes et tenir compte des contraintes des territoires, tout en étant lisible et le plus efficient pour les entreprises. Les agences de développement économique se positionnent au cœur de cette dynamique avec une adaptation de leur offre de services au grès des besoins et du contexte de leur territoire d'appartenance.



#### Engagements financiers :

Création de l'agence en septembre 2021 : Budget 1,9M€ avec un financement de la Métropole du Grand Nancy de 700 000 €. La contribution de la Région sera précisée en début d'année 2022 au regard du contrat d'objectifs et de la convention financière associée.

### 3.2.1.2 TRANSITION ALIMENTAIRE ET STRUCTURATION DES FILIÈRES ALIMENTAIRES LOCALES - RUNGIS LOCAL

Par ses impacts majeurs sur la santé, l'économie, l'environnement et la cohésion sociale, le système alimentaire est une composante essentielle de la transition des territoires vers des modes de production et de consommation plus durables. À l'heure actuelle, le degré d'autonomie alimentaire des agglomérations françaises est faible (2 % en moyenne et 0,9 % sur l'aire urbaine de Nancy) et l'alimentation de nos territoires repose en grande partie sur des chaînes de valeur distantes et complexes, portant une logique d'abondance à moindre coût. La crise sanitaire a révélé plus encore les limites de ce modèle en termes de qualité de l'alimentation, de soutenabilité écologique ou encore de viabilité économique.



#### Engagements financiers :

- Etude de définition en cours (inscrite à l'AAP PAT) : identification du site, orientations de programmation, modèle économique, organisation géographique et les filières concernées, partage de l'investissement et modes de gestion possibles. Aménagement de 5 à 7 ha associant des partenaires publics et privés. Coût estimatif : 10 M€.
- Nouvelle cuisine centrale de la ville de Nancy : 6 M€
- Rénovation du marché central de Nancy : 4,5 M€

### 3.2.1.3 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET FILIÈRES ÉNERGIE - GREENTECH / NANCY LABORATOIRE INDUSTRIEL DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE CLIMATIQUE

L'écosystème d'innovation métropolitain et la proximité des savoir-faire productifs de son bassin économique (dans les modes de production, les machines utilisées, le capital humain, les intrants, les matériaux, les débouchés...) positionne stratégiquement la Métropole pour développer de nouvelles filières structurées au cœur de la transition énergétique, en particulier dans les domaines suivants :

- Énergies renouvelables
- Filière hydrogène
- Consommation énergétique
- Ecologie industrielle et économie circulaire
- Traitement de l'eau et des déchets
- Capture et valorisation du CO2 (New Carbon Economy)

La Métropole du Grand Nancy aux côtés de l'agence de développement économique des territoires du Sud Meurthe-et-Moselle appuiera le développement de ces nouvelles filières en accompagnant les synergies inter-entreprises et inter-territoriales (présentation des opportunités de nouvelles filières, organisation d'ateliers sur des familles de produits clés et à fort potentiel local, démarche d'intelligence collective territoriale).

Pour accélérer la démarche et le développement de cet écosystème Greentech, la Métropole du Grand Nancy porte l'aménagement sur la ZAC Ferme St Jacques 3 d'un site vitrine technologique et économique de sa démarche de transition écologique et en particulier de sa volonté d'accélérer la structuration et le développement d'une filière « hydrogène » forte sur le territoire (cf. infra).

La Métropole du Grand Nancy entend répondre à l'appel à projets ouvert par l'État (ADEME) « écosystèmes territoriaux hydrogène » et proposera un consortium réunissant collectivités, industriels pour développer les usages industriels et de mobilité sur son territoire (cf. orientation 1).

### 3.2.1.4 TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET FILIÈRE BOIS

Depuis mi 2017, la Métropole du Grand Nancy s'est impliquée pour coordonner l'émergence d'un projet de territoire d'un genre nouveau. Questionnant la place faite aux arbres dans notre économie, notre bien-être et notre environnement, une dynamique collective s'est progressivement amplifiée, associant de nombreux territoires du sud Lorraine et des Vosges du nord, des entreprises petites et grandes, des organismes de recherche et de formation, des associations, des investisseurs publics et privés...

La reterritorialisation des systèmes alimentaires n'est pas qu'un enjeu d'ancrage des filières et de connexion aux besoins de proximité. Elle n'a de sens que si elle est propice à une transition commune des modes de production et de consommation, la décarbonation du mix énergétique des filières alimentaires constituant à la fois un enjeu de résilience (dépendance aux énergies fossiles) et de durabilité (émissions de gaz à effet de serre).

C'est pourquoi la Métropole du Grand Nancy porte le projet de « Rungis local ». Construit comme un levier pour reconfigurer et territorialiser le système alimentaire local, en jouant un rôle de « pivot », d'amplificateur des initiatives existantes à même de faire évoluer les filières transitant en amont et en aval, de proposer en ses lieux de nouvelles fonctionnalités aux acteurs de l'alimentation (économiques, sociaux) et d'imaginer de nouvelles « interfaces » sur le territoire, elles-mêmes porteuses de nouveaux modèles économiques.

Réflexion conduite dans une perspective régionale, associant très largement les territoires et en particulier le Sud Meurthe-et-Moselle, les partenaires du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et les acteurs économiques, le projet s'inscrit dans une logique collaborative et doit permettre de définir un projet singulier, plus large qu'un marché de gros alimentaire. Plusieurs briques constituent la démarche « Rungis local » portée par le Grand Nancy et doivent permettre de :

- Répondre aux attentes croissantes des consommateurs ;
- Favoriser une alimentation locale et plus qualitative ;
- Soutenir, structurer, et faciliter le développement des filières alimentaires locales créatrices de valeur et d'emplois ;
- D'investir en retour les synergies entre l'alimentation et les autres politiques locales : aménagement, santé publique, éducation, énergie-climat, lutte contre le gaspillage alimentaire...

Le projet comprend un marché de gros alimentaire, des unités de transformation en circuits courts, de nouveaux modèles de distribution (ESS), un campus d'entreprises innovantes dans le domaine de l'agroalimentaire (en lien avec le réseau foodtech), l'implantation des acteurs de l'aide alimentaire, des actions de pédagogie, formation et sensibilisation (...) et s'articulera étroitement avec celui de nouvelle cuisine centrale et de rénovation du marché central portés par la ville de Nancy.

Les articulations et complémentarités avec le projet régional « THD de l'alimentation » qui vise à relocaliser les approvisionnements alimentaires dans la restauration collective en Grand Est pour donner des débouchés aux productions locales et offrir une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement seront recherchées.

À travers ce projet, la volonté de la Région est en effet d'organiser la demande et les achats alimentaires en proximité, en apportant un cadre de travail à l'échelle régionale qui donne une taille critique pour structurer ou renforcer les filières. Les leviers d'action identifiés et qui rejoignent les objectifs du projet de « Rungis local » porté par la Métropole du Grand Nancy sont :

- Organiser la demande et les achats ;
- Accompagner la structuration de la production ;
- Proposer des solutions économiquement viables par filière (outils de transformation, logistique...);
- Accompagner l'évolution des pratiques (connaissance des produits locaux, formations aux nouvelles pratiques, lutte contre le gaspillage...).

Cette démarche, baptisée « Des Hommes et Des Arbres, les racines de demain », et portée par la Métropole pour le compte de ce large collectif de 75 partenaires, a été reconnue début 2018 comme « Territoire d'Innovation et de Grande Ambition » (TIGA) par le Premier ministre, parmi 24 lauréats à l'échelle nationale.

Déposée en avril 2019 par la Métropole du Grand Nancy en tant que coordinatrice, cette candidature a rassemblé 100 partenaires publics et privés autour d'une ambition collective pour leurs territoires : favoriser le bien-vivre commun des Hommes et des Arbres, en cohérence avec les attentes sociétales, avec les changements climatiques en cours et avec une valorisation raisonnée des ressources locales. 40 de ces partenaires portent 28 premières actions innovantes qui chacune contribuent à développer et à mettre en valeur la place des arbres dans le bien-être des populations, la préservation de l'environnement, la résilience et la prospérité du territoire.

En septembre 2019, le projet « Des Hommes et Des Arbres, les racines de demain » a finalement été labellisé « Territoire d'Innovation ». L'État, via le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) a alloué 5.5 M€ de subventions et potentiellement 18.9 M€ d'apport en fonds propres aux entreprises pour soutenir le développement de ces 28 premières actions.

Le suivi, l'animation et la gouvernance du projet dans la durée sont confiés à une association constituée pour cet objet en 2020. Car au-delà des 28 premières actions et des 100 partenaires actuels, la démarche « Des Hommes et Des Arbres » agrège déjà de nouvelles actions potentielles qui contribueraient également à cette ambition collective, et dont les porteurs souhaitent rejoindre la dynamique collective ; ainsi que des investisseurs et dispositifs d'accompagnement, désireux de se positionner activement auprès des différentes actions labellisées « DHDA » aujourd'hui et demain.

La Métropole du Grand Nancy a incubé avec succès ce projet innovant, basé sur une alliance des territoires et des acteurs inédite. Depuis 2017, la Métropole a engagé 850 000€ pour la mise en place de ce projet (contrats de recherche en majorité, hors frais de personnel dédié lors de la phase de candidature). La phase opérationnelle du projet a démarré fin 2020.

#### Engagements financiers :

Création de l'association Des Hommes et Des Arbres : janvier 2020 ; Budget 430 000 € ; financement Métropole : 220 000 €. L'État finance Des Hommes et Des Arbres à travers le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), pour 5.5 M€ de subventions.

### 3.2.2 AMÉNAGER DURABLEMENT LES ESPACES ÉCONOMIQUES

#### 3.2.2.1 IMMOBILIERS ET AMÉNAGEMENTS AU SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

##### La Maison de l'innovation

Le Grand Nancy a initié une démarche de relance de la dynamique technopolitaine dont les enjeux et impacts dépassent les frontières administratives de la Métropole. Véritable moteur de l'écosystème d'innovation, le Technopôle Henri-Poincaré doit permettre de se doter d'un système technopolitain de niveau européen structuré, orienté vers la connaissance, l'innovation et le marché, mobilisant une quantité importante de compétences de haut niveau dans un endroit central. Le projet demande la construction d'un environnement favorable, générant d'importants effets de « spillovers » et menant à de solides réseaux dans les domaines d'excellence de la santé, des matériaux, de l'énergie et du numérique.

La Maison de l'Innovation Technopolitaine constituera le lieu central pour le Technopôle et le point d'ancrage des actions Grand Nancy Innovation qui agit en animateur économique de l'écosystème d'innovation métropolitain.

Au sein de la Maison de l'Innovation Technopolitaine seront ainsi développés des espaces d'échanges et de démonstration, des bureaux tertiaires et des ateliers destinés à la R&D. La Métropole du Grand Nancy s'est fixée des objectifs énergétiques et environnementaux importants, se traduisant par la recherche d'un bâtiment performant d'un point de vue énergétique (E2 C1) et privilégiant une conception bioclimatique (inertie du bâtiment, orientation, type d'ouvrant et vitrages).

Le démarrage des travaux est prévu au deuxième semestre 2021 pour une livraison en 2023.

#### Engagements financiers :

Coût de l'opération : 8,2 M€ TTC. Un financement de l'État a été apporté à la maison de l'innovation technopolitaine, à hauteur de 2,5 millions d'€ via la Dotation de soutien à l'investissement local, par convention du 4 décembre 2017. Le recours au pouvoir dérogatoire du préfet permet d'étendre le délai de démarrage de l'opération au 27 décembre 2022 au plus tard.

#### Site pilote bas carbone des Bâlins

La Métropole entend développer un quartier démonstrateur pour incarner sa démarche de transition écologique et énergétique. Ce site bas-carbone exemplaire constituera une vitrine technologique et économique qui réunira toutes les composantes nécessaires au développement de l'excellence métropolitaine en matière d'économie climatique pour favoriser l'implantation d'entreprises innovantes (matériaux, énergie, procédés), R&D et entrepreneuriat. Le site sera conçu en intégrant les principes d'écologie industrielle et territoriale et accueillera une unité de production d'hydrogène vert (appuyé sur un mixte énergétique solaire) pouvant être utilisé par le réseau de transport en commun métropolitain et les industriels du territoire dont les plateformes logistiques.

#### Engagements financiers :

Études programmatiques et lancement des études pré-opérationnelles : 2021.

Coût estimé : 2 M€.

#### 3.2.2.2 AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DURABLE / REQUALIFICATION ET RÉAMÉNAGEMENT DES ZONES COMMERCIALES PÉRIPHÉRIQUES

La Métropole engage l'actualisation de sa stratégie de développement commercial. Votée en janvier 2019, la stratégie avait mis en exergue l'importance d'adapter l'offre commerciale aux enjeux de transitions numérique et écologique et de placer la Métropole sur une trajectoire vertueuse, intégrant les enjeux de développement durable, source de créations d'activités et d'attractivité.



### Focus sur les aides de l'État à l'investissement des entreprises pour qu'elles se modernisent, réindustrialisent et procèdent à la décarbonation de leurs activités

4,5 millions d'euros ont été apportés aux entreprises de la métropole, en soutien de 21 projets. Par ailleurs, la diminution des impôts de production sur les entreprises représente 38 millions d'euros d'engagement de l'État en soutien de l'économie à l'échelle de la métropole.



### Focus sur le soutien à l'emploi

L'effort de l'État dans le cadre du Plan de relance pour l'emploi des jeunes (« 1 jeune 1 solution ») représente depuis le lancement du plan, en 2020 et en 2021, près de 30 millions d'euros à l'échelle de la métropole. Il s'est agi de soutenir l'entrée en apprentissage des jeunes, d'élargir la « garantie jeunes » et d'aider financièrement les employeurs pour l'embauche de jeunes.

Ces mesures conjoncturelles s'accompagnent d'un renforcement des moyens consacrés à la formation professionnelle et aux transitions, pour favoriser les recrutements sur les métiers en tension. Une gouvernance locale est mise en place, à laquelle l'État s'engage à associer la métropole.

Par ailleurs, l'État soutient l'insertion par l'activité économique pour résorber le chômage de longue durée et insérer sur le marché du travail les personnes qui en sont éloignées. La métropole compte 24 structures d'insertion, dont 6 entreprises d'insertion, 16 ateliers et chantiers de l'insertion, 2 associations intermédiaires et 2 entreprises de travail temporaire d'insertion. 538 aides au poste sont ainsi apportées pour 8 millions d'euros engagés, à ce stade, chaque année par l'État. 1,7 millions sont aussi apportés à travers le Fonds départemental pour l'inclusion.

Pour le Grand Nancy, les aides de l'État pour l'insertion par l'emploi s'élevaient 20 millions d'euros en 2020 et 2021.

### 3.2.3.1 POLITIQUE COMMERCIALE : RÉPONDRE AUX ENJEUX DE TRANSITION NUMÉRIQUE ET DE PRÉSERVATION DE LA PROXIMITÉ

Le secteur du commerce est un poumon économique de l'agglomération qui représente 29 % des établissements du Grand Nancy (5 500) et 19 % de l'emploi métropolitain (26750). Partout en France, le secteur du commerce sortira profondément fragilisé et affaibli par les crises successives auxquelles il a été confronté.

Le vieillissement des pôles commerciaux du Grand Nancy, leur besoin de restructuration et/ou de diversification de leurs fonctions doivent être anticipés et pris en compte. En effet, l'évolution des zones commerciales périphériques reste un enjeu trop peu appréhendé. Pourtant, les périphéries commerciales comportent de nombreuses similitudes avec les enjeux soulevés par les friches industrielles.

Dans ce cadre, la Métropole souhaite anticiper l'évolution de ses zones commerciales et conduire une réflexion de requalification et de réaménagement durables de ces sites :

- Aménagement des zones commerciales requalifiées/réaménagées pour éviter la production d'îlots de chaleur avec plus d'espaces végétalisés ou en eau, pour favoriser les liens entre les différentes parties prenantes et développer les synergies inter-entreprises ;
- Rénovation et revalorisation du bâti existant qui permettent de maintenir des entreprises, redonner une seconde vie, redistribuer les surfaces, réinventer les usages ou encore trouver de nouvelles solutions d'extension ;
- Renouvellement de l'offre par des opérations de démolition / reconstruction qui permettent de régénérer une nouvelle offre plus dense et plus adaptée aux besoins ;
- Intégration des principes d'économie circulaire (EIT) pour diminuer globalement les impacts environnementaux des zones commerciales, notamment en réalisant un bouclage des flux de matière et d'énergie à l'échelle des territoires.

Ces projets sont en cours de définition dans le cadre de l'AOP Commerce et de l'actualisation de la stratégie commerciale métropolitaine.

### 3.2.3 SOUTENIR L'EMPLOI, L'ACTIVITÉ, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT



#### Focus sur le soutien au tissu économique pendant la crise sanitaire

Près de 3 millions d'euros ont été mobilisés par la Métropole du Grand Nancy pour soulager la trésorerie des TPE/PME en difficulté et soutenir l'activité, avec par exemple, la contribution au fonds régional Résistance (513 758 € initié par la Région Grand Est et la Banque des territoires), l'exonération de loyers et droits de place pour les entreprises et SA sportives, sous forme de remises gracieuses (460 489 €), le dégrèvement des 2/3 de la CFE 2020 pour les secteurs les plus durement touchés (567 988 €) et dès janvier 2021 une enveloppe de 1M€ débloquée dans le cadre du dispositif d'aide au paiement des loyers des TPE/PME des secteurs les plus touchés (commerces de proximité, hôtellerie restauration, métiers d'art...).

À l'échelle de la Métropole du Grand Nancy (en cumul depuis mars 2020), les aides de l'État en soutien de l'économie sont les suivantes :

- 93 millions d'euros d'aides versées au titre du fonds de solidarité à près de 7 000 entreprises (6 946)
- 102 millions d'euros versés au titre de l'activité partielle pour 41 000 salariés environ
- 360 millions d'euros de prêts garantis par l'État
- 35,7 millions d'euros de reports de cotisations sociales pour le régime général pour 2 680 établissements, et 20,5 millions d'euros pour 3 630 travailleurs indépendants
- Environ 9 millions de reports de charges fiscales (il s'agit d'une estimation).



À ces crises s'ajoute une transformation profonde et durable des habitudes de consommation vers le commerce en ligne (mais aussi vers plus de proximité). D'une part, le glissement vers le commerce en ligne est une tendance de fond qui a été significativement accentuée par les périodes de confinement successives durant lesquelles la part des achats en ligne est passée de 8 à 13 %, ce de manière irrémédiable. L'enjeu de préservation des commerces physiques est en ce sens devenu tout aussi important que le sujet de l'articulation centre-ville / périphérie. D'autre part, la crise sanitaire a exacerbé les enjeux de proximité perçus de manière croissante comme un véritable service au public, faisant du renforcement des centralités et de la redynamisation des centres-villes un impératif.

Au-delà des mesures de protection, la Métropole du Grand Nancy a ainsi décidé d'accompagner la transformation de son tissu commercial. Si la numérisation des commerçants est un enjeu fort, elle ne peut cependant être le seul levier d'actions pour préserver la vie et le dynamisme du commerce physique, en particulier dans les centres-villes. Aussi, les actions de la Métropole et des communes en la matière doivent intégrer ces 2 objectifs en favorisant le développement d'une armature commerciale de proximité, capable de faire face à l'essor continu du commerce en ligne.

Dans ces conditions, la mise en œuvre d'une démarche prospective partagée et d'actions concrètes de soutien à la modernisation et à l'animation du tissu commercial est un impératif pour sauver le commerce physique, préserver les centralités, en particulier le commerce de proximité :

- Adaptation de l'offre commerciale métropolitaine au développement du e-commerce, en particulier pour les commerçants indépendants ne disposant pas de ressources et de l'expertise nécessaires à la mise en place d'une stratégie numérique (développement plateforme et de marché local et accompagnement transition numérique - 100 000 €, financement des collectivités locales pour des actions de soutien à l'économie de proximité) ;
- L'État a apporté 120 000 euros d'aides à 240 commerces de la métropole pour accompagner leur numérisation ;
- Restructuration des locaux commerciaux pour renforcer l'attractivité du centre-ville de Nancy (actions de la Société d'économie Mixte Nancy DEF1 : apport de 2,1 M€ de capital social initial par la ville de Nancy en 2018, 400 000 € par la métropole du Grand Nancy actionnaire depuis 2018) ;
- Élaboration d'un nouveau projet urbain au service de la centralité de Vandœuvre-Nations (voir orientation 3) ;
- Mise en place d'un schéma logistique territorial permettant de converger vers une logistique décarbonnée et maintenir l'attractivité (en cours) ; actions d'expérimentation en place (dispositif de livraison vélo gratuite, par un collectif de coursiers solidaires).

### 3.2.4 DÉVELOPPER LE TOURISME ET L'ATTRACTIVITÉ

En 2019, le Grand Nancy avait accueilli 3,2 millions de visiteurs, dont 1 million de touristes et 2,2 millions d'excursionnistes, soit une fréquentation en augmentation régulière depuis 2016 (3 millions en 2016 et 3,1 millions en 2017). La crise sanitaire mondiale est venue couper brutalement la dynamique engagée. Si le secteur du tourisme a connu d'autres périodes de crises, celle-ci est d'une ampleur inédite. Les conséquences économiques de cette crise sans précédent sont venues lancer de nouveaux défis pour l'avenir de l'ensemble de la filière touristique française.

Pour accompagner la reprise d'activité du secteur, en complémentarité des mesures prises par l'État, la Région Grand Est et les dispositifs d'aides mis en place par le Grand Nancy pour les acteurs économiques les plus durement touchés par la crise, la Métropole a souhaité mettre en place un plan d'actions renforcé pour le tourisme, autour de chantiers prioritaires, notamment pour le tourisme de loisirs. Le Département y sera associé.

Son objectif est de relancer une nouvelle dynamique pour la filière touristique métropolitaine, au travers d'actions ciblées et en tenant compte des tendances de fond apparues ces derniers mois.

Le plan de relance de l'activité touristique intègre ainsi deux tendances majeures, à savoir le renforcement d'un tourisme individuel de proximité d'une part et la digitalisation qui reconfigure la relation et l'expérience client d'autre part.

La crise sanitaire et économique a cristallisé de nouvelles tendances qui émergeaient jusqu'alors et oblige les acteurs professionnels du tourisme et du voyage à repenser leur mode de développement, à renouveler leurs pratiques, et à les repenser en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

L'une des principales tendances est inspirée du concept de la slow food (visant à redécouvrir le goût d'une nourriture saine et de qualité) : le slow tourisme consiste à prendre son temps en privilégiant les destinations proches et en utilisant des moyens de transports moins polluants. Adopter le slow tourisme ou slow travel, c'est aussi agir en faveur d'un tourisme durable. Moins de déplacements, des rencontres avec la population locale (artisans, agriculteurs, restaurateurs, créateurs...) ou des activités douces telles que le vélo, la marche ou le canoë-kayak. Un modèle alternatif de voyage qui favorise donc l'économie locale, la protection de l'environnement et les initiatives sociales.

Cette forme émergente de tourisme s'inscrit pleinement dans les évolutions souhaitées pour la découverte du territoire métropolitain et s'appuiera sur le travail engagé en matière de valorisation du patrimoine naturel et de mise en tourisme d'une destination bien-être avec Nancy Thermal (voir orientation 3 ci-après).

Les grands axes du plan de relance touristique visent à :

- Valoriser le patrimoine naturel du Grand Nancy, riche de 300 hectares de parcs publics et sentiers de randonnée, de centres équestres et d'espaces naturels au bord de l'eau ;
- Poursuivre la modernisation des outils au service du développement touristique (offre City Pass, applications mobiles et ludiques, bornes d'information touristique, audioguides, Vistnancy360, ...)
- Améliorer encore l'accueil des visiteurs et faciliter leur parcours : préparer l'ouverture de Nancy Thermal et renforcer l'offre bien-être et santé (mise en tourisme d'une destination bien-être avec l'ensemble des acteurs de la filière, appui aux entreprises touristiques (emploi, recrutement, formation, etc.), enrichir le jalonnement touristique piéton) ;
- Renforcer l'engagement du territoire dans une démarche de tourisme responsable : action associant toutes les parties prenantes et portée au niveau national par Destination Nancy parmi les territoires pilotes pour être labellisés Destination Innovante Durable.

L'axe communication prévu au CTEC signé avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (environ 42 000 euros inscrits) pourront appuyer les actions visant à communiquer et sensibiliser les populations à l'importance de la biodiversité et aux enjeux du changement climatique.



#### Engagements financiers :

- Jalonnement de 3 nouveaux parcours touristiques piétons : 180 000 €
- Campagne de valorisation Monument Prétéré des Français : 200 000 €
- Financement du dispositif Nancy 360 et des nouveaux audioguides : 1 345 000 € (subvention de la Métropole du Grand Nancy à l'office de tourisme)
- Rénovation du Grand Hôtel de la Reine et passage en 5 étoiles, seul hôtel de cette catégorie de l'espace métropolitain qui constituera un atout pour le rayonnement de la Métropole : 81M€

### 3.3 ORIENTATION 3 : GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Comme toutes les grandes agglomérations françaises, la Métropole du Grand Nancy concentre en son sein non seulement la majeure partie de la création de richesses, mais aussi la plus grande part de populations en situation de précarité. 17,7 % des Grand-nancéens vivent aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté (soit 3 % de plus qu'à l'échelle nationale), avec une surreprésentation au sein des 8 quartiers classés de la ville, des familles monoparentales et des jeunes (1 enfant sur 5 vit aujourd'hui dans une famille pauvre).

Les personnes en situation de précarité sont aussi les plus vulnérables faces aux crises, quelles qu'elles soient : ainsi les populations les plus pauvres sont souvent les premières victimes des conséquences du réchauffement climatique (elles se concentrent dans les passoires thermiques et l'habitat dégradé par exemple).

La crise sanitaire (dont les effets ne sont pas encore totalement connus aujourd'hui, puisque les aides aux entreprises et aux familles ont joué un rôle d'amortisseur) est venue aggraver des situations sociales et familiales déjà dégradées et creuser davantage les disparités.

Ces disparités – de revenu notamment – seraient encore plus importantes sans les effets compensateurs des prestations sociales (minima sociaux, prestations familiales, prestations logement) et du prélèvement des impôts directs. À l'échelle de la Métropole du Grand Nancy, les prestations sociales représentent 6,7 % des revenus disponibles, jusqu'à 13,5 % dans la commune de Maxéville et 11,3 % dans celles de Jarville-la-Malgrange et Vandœuvre-lès-Nancy.

Au-delà des crises, et même si sa présence de services publics et de ressources associatives dans les territoires urbains vient elle aussi atténuer les disparités sociales et territoriales, ces inégalités – inacceptables en 2021 au sein de la 6<sup>e</sup> puissance économique mondiale – menacent la cohésion sociale de nos territoires.

Ce volet du CMRTE du Grand Nancy entend ainsi soutenir des projets permettant de :

1. Lutter contre la pauvreté
  2. Participer au renouvellement urbain
  3. Améliorer la santé et le bien-être
  4. Développer l'accès au patrimoine et à la culture
  5. Faciliter l'accès aux sports et aux loisirs
- #### 3.3.1 LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE PAUVRETÉ
- ##### 3.3.1.1 LA STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
- Résolument engagée dans les actions de solidarités, la Métropole du Grand Nancy joue un rôle de veille au maintien de la cohésion sociale. Elle agit pour développer de nouvelles actions dans les champs suivants :
- le 6<sup>e</sup> programme local de l'habitat (PLH) actualisé (voir ci-après) et le Fonds de Solidarité Logement (avec un Fonds d'aide temporaire au paiement des loyers et factures d'énergie voté en septembre 2020) ;
  - le contrat de ville et son avenant (protocole d'engagements renforcés et réciproques qui porte sur l'emploi, l'éducation et la parentalité) ;
  - le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) ;

- la tarification solidaire des transports en commun et la gratuité pour tous le week-end ; la tarification sociale de l'eau, le Fonds de Solidarité Logement ;
- le Fonds d'Aide aux Jeunes ;
- la feuille de route du Projet Alimentaire Territorial dont un des objectifs est « permettre une alimentation de proximité, saine et de qualité pour tous ».

La stratégie métropolitaine appelée « Insertion-pauvreté » a été lancée le 8 octobre 2020 par délibération du conseil métropolitain.

La « Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 » (CALPAE) a été signée le 27 novembre 2020 entre l'État et la Métropole du Grand Nancy.

Les axes et les objectifs stratégiques ont été définis sur la base des besoins partagés avec les 20 villes (logique ascendante) dans le cadre de la conférence des élus sociaux (instance de gouvernance composée des élus thématiques de 20 villes, les CCAS et techniciens), en associant le CD54 et l'État. Les principaux enjeux sont :

- Renforcer des Grands nancéens en situation de pauvreté à une alimentation de qualité et de proximité ;
- Assurer aux Grands nancéens en rupture numérique un accès aux droits, à l'éducation, aux allocations, etc.) ;
- Minimiser l'impact des freins à l'insertion vers l'emploi (garde d'enfants, mobilités, santé).



#### Engagements financiers : 3,6 M€

La stratégie métropolitaine « Insertion-pauvreté » est dotée d'un budget de 600 000 € par an, sachant que la contractualisation prévoit que, pour un euro reçu de l'État, la Métropole dépense autant, y compris en valorisation.

### 3.3.1.2 LA CRÉATION DE LA MAISON DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

La question de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants est une priorité absolue des politiques publiques de la Ville de Nancy qui entend inaugurer en 2023 une maison d'accueil pour toutes les femmes rencontrant des situations de violences dans l'espace public ou privé ainsi que pour leurs enfants.

Cette Maison des Femmes aura 3 objectifs :

- Mettre à l'abri les femmes et leurs enfants en danger 24h/24 et 7j/7 dans un lieu gratuit, confidentiel, confortable et sécurisé avant de les orienter vers un logement pérenne et confidentiel ;
- Faciliter le parcours des femmes en regroupant dans un lieu unique une équipe pluridisciplinaire de professionnels formés sur les questions d'accueil des victimes de violences envers les femmes pour un accompagnement et un parcours de soin, de reconstruction (accueil de jour, guichet unique) ;
- Développer de la prévention pour lutter contre les violences faites aux femmes et des formations pour tous (égalité entre filles et garçons dès le plus jeune âge, prévention aux violences faites aux femmes, sensibilisation des agents à l'accueil des femmes victimes de violences ...).

Ce projet se veut participatif face à l'existence d'un réseau local constitué de partenaires institutionnels et associatifs déjà fortement impliqués sur le territoire.

Depuis le mois de juin 2021, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été recrutée afin de mener une concertation auprès des partenaires (entretiens individuels, ateliers collectifs, comité de pilotage). Des femmes victimes de violences ont aussi été entendues par l'AMO afin de recueillir les besoins indispensables d'une Maison des Femmes à Nancy.

Suite à ce temps de concertation, l'AMO proposera un programme fonctionnel qui permettra d'identifier les besoins (nombre de bureaux pour les professionnels, sécurisation du site, salle de repos, salle polyvalente pour la sensibilisation ou atelier de reconstruction...).

Ce programme fonctionnel sera présenté en décembre 2021. Une maîtrise d'ouvrage sera recrutée pour ensuite démarrer les travaux. La structure d'accueil et d'accompagnement des femmes devrait ouvrir fin 2023.

Après la phase de travaux dont le budget est encore en construction, le fonctionnement de la structure reposera sur des postes estimés à ce jour à : trois coordinatrices de parcours, un agent de sécurité pour la nuit et week-end, une direction.

Les ressources humaines seraient complétées par des mises à disposition de la part des collectivités (policiers, assistantes sociales ...) et des permanences organisées avec les professionnels (avocats, psychologue, juriste...) et associations (ateliers de reconstruction, groupe de parole ...).

La gestion de ce nouvel établissement sera assurée par un GIP au sein duquel l'État, la Métropole du Grand Nancy, la Région Grand Est et le département de Meurthe-et-Moselle auront bien sûr toute leur place.



#### Engagements financiers :

En investissement : 1 M€ (l'estimation globale de ce programme est actuellement en cours de finalisation). L'État mobilisera ses dispositifs financiers à l'appui de ce projet. L'éventualité d'une intervention au titre de la nouvelle politique régionale en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes qui sera déployée en 2022 (en cours de définition), sera examinée par la Région Grand Est, au regard du plan d'actions qui sera défini après l'intervention de l'AMO, à l'appui de la demande d'accompagnement qui reste à formaliser par la Métropole du Grand Nancy.

### 3.3.1.3 LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ DES JEUNES : L'EXPÉRIMENTATION DU DROIT UNIVERSEL À L'ACCOMPAGNEMENT AU PREMIER EMPLOI

La crise sanitaire de Covid-19 a aggravé les difficultés sociales auxquelles les jeunes sont confrontés. Les jeunes en emploi plus précaire subissent de plein fouet l'impact économique de la pandémie. Le taux de chômage a progressé davantage pour les jeunes (+2,6 points) que pour les autres classes d'âge en 2020.

Alors que 75 % des adultes de 18 à 24 ans vivent dans une zone urbaine, de nouvelles réponses doivent être portées par les grandes villes, agglomérations et métropoles pour lutter contre la précarité des jeunes.

Sur ce constat, France Urbaine a souhaité disposer d'un panorama de la situation pour proposer aux territoires urbains volontaires des démarches expérimentales, respectueuses des choix politiques des élus, susceptibles d'être mises en œuvre avec l'État et les collectivités concernées, et surtout s'inscrivant dans une logique de démonstration par la preuve.

Ainsi, l'association a missionné Mathieu Klein, Maire de Nancy, président de la Métropole du Grand Nancy et co-président de la commission « Solidarités, lutte contre les inégalités et la pauvreté » de France Urbaine. Un cadre et des objectifs de travail ont été définis, une douzaine d'auditions ont été menées auprès de membres de gouvernement, associations d'élus, têtes de réseaux des opérateurs et acteurs sociaux, organisations syndicales et des associations œuvrant au quotidien.

À l'issue de ce travail d'enquête et d'auditions, France Urbaine propose 4 scénarii d'expérimentations au gouvernement pour lutter contre la précarité des jeunes âgés de 18 à 25 ans :

- Privilégier l'accès aux biens et services essentiels contre la précarité ;
- Ouvrir un droit universel à l'accompagnement vers l'emploi ;
- Accompagner l'universalisation de la Garantie Jeunes ;
- Créer un revenu de solidarité jeunesse.

France Urbaine propose que cette expérimentation soit confiée à 12 territoires urbains volontaires, soit trois territoires pour chaque scénario. Chaque expérimentation durera deux ans durant laquelle 1 000 jeunes par territoire bénéficieront des actions menées.

L'association propose également la mise en œuvre d'un comité de pilotage national des expérimentations, co-piloté par France Urbaine et l'État réunissant l'ensemble des acteurs concernés et la création d'un conseil scientifique, chargé de préparer le projet d'appel à manifestation d'intérêt, de proposer des critères scientifiques de validation communs aux projets d'expérimentation et de proposer les projets d'expérimentation à la labellisation par le comité de pilotage et de valider les protocoles d'évaluation proposés par les projets retenus.

	Coût unitaire (€/an)	Coût pour 12 000 jeunes (€/an)
Scénario 1	1 050	3 150 000
Scénario 2	1 953	5 858 000
Scénario 3	7 564	22 692 000
Scénario 4	6 360	19 080 000
Moyenne unitaire et coût total	4 232	50 780 000

Pour l'ensemble de ces expérimentations, une enveloppe de 50 millions d'euros par an est attendue de la part de l'État.

La délibération du 22 avril 2021 « Agir pour les jeunes du Grand Nancy » a posé les bases d'un plan global pour la jeunesse incluant la mobilisation de 5 millions d'euro sur l'année 2021.

Pour aller plus loin, la Métropole du Grand Nancy, sous réserve de l'engagement de l'État (qui ne peut à ce stade se prononcer), souhaite porter une expérimentation autour du scénario de l'ouverture du droit universel à l'accompagnement vers l'emploi, qui permet de prendre en compte à la fois la question monétaire pour les jeunes et la question de l'accompagnement vers le premier emploi.

Cette expérimentation concernerait environ 500 jeunes (jeunes de moins de 30 ans) et reposerait sur un acteur pivot : Pôle emploi (en raison de la volonté d'inscrire l'expérimentation dans le cadre de l'accès à un dispositif de droit commun) en collaboration avec les acteurs de l'accompagnement : APEC, Conseil départemental, Conseil régional, Université de Lorraine (mission d'évaluation), MDE/ Mission locale, MEDEF54.

L'expérimentation représente un besoin de financement sur 2 ans :

- Pour les 500 jeunes comprenant le coût du versement de l'allocation :

Niveau de diplôme	TOTAL JEUNES		Durée maximum	Dépenses totales sur base PSA sur base 200 € par habitant (485€)
	Nombre de jeunes bénéficiaires	Dépendants		
Diplôme CAP-BAC	600	37	6 mois	402 000 €
Diplôme Bac+2 et Bac+3	178	100	18 mois	591 000 €
Diplôme Bac+5	100	43	4 mois	112 768 €
				1 338 800 €
				1 962 444 €

- Auxquels il convient de rajouter : la prestation à Pôle Emploi (350 000 €/an soit 700 000 €), la mission d'évaluation par l'Université de Lorraine (50 000€/an ou sur 2 ans ?).

**Engagements financiers :**

Budget prévisionnel d'environ 2 700 000 €, avec des cofinancements à définir en fonction de la position de l'État dont l'accord reste à recueillir sur ce projet.

**3.3.2 DÉVELOPPER UNE POLITIQUE SOLIDAIRE ET DURABLE POUR L'HABITAT ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN**

**3.3.2.1 LA POLITIQUE DE L'HABITAT SUR LE GRAND NANCY**

Depuis plus de 40 ans, le Grand Nancy mène une politique de l'habitat volontariste et innovante à l'échelle des 20 communes de la métropole. Le 6<sup>e</sup> Programme Local de l'Habitat (PLH) qui arrive à échéance fin 2022 est le support juridique de la délégation des aides à la pierre. Cette délégation de l'État permet à la Métropole depuis 2005 :

- de programmer l'offre nouvelle de logements HLM ;
- d'autoriser les ventes HLM (hors celles validées dans les Conventions d'utilité sociale) ;
- de définir, en lien avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), les dispositifs permettant l'accompagnement de la rénovation des logements privés ou leur adaptation (au vieillissement et handicap) et le niveau d'aides des aides financières.

La Métropole élabore actuellement son Programme Métropolitain de l'Habitat qui prendra la suite du PLHD actualisé jusqu'au 31/12/22. Ce document a vocation à être intégré dans le PLUHD en cours d'élaboration.

Le diagnostic territorial met en avant plusieurs enjeux :

- Une production de logements qui doit être ajustée à l'ambition démographique, aux besoins qualitatifs des ménages et contribuer à l'adaptation au changement climatique ;
- Répondre à des besoins importants en logements familiaux abordables - en location et en accession, favorisant un parcours résidentiel au sein du territoire métropolitain ;

- Lutter contre une vacance dans le parc privé qui continue de progresser ;
- Répondre à des besoins en rénovation énergétique du parc privé ancien qui restent importants (secteurs pavillonnaires, copropriétés) ;
- Poursuivre voire amplifier un rééquilibrage territorial du parc locatif social engagé qui s'accompagne d'un NPRU ambitieux sur 3 quartiers ;

- Maintenir un niveau de production pour répondre aux besoins des ménages et à l'évolution du parc ;
- Satisfaire des besoins particuliers : une offre à réguler pour les personnes âgées et étudiants, des réponses pour les ménages pauvres à soutenir.

Dans ce cadre, il est convenu :

- Une hypothèse « plancher » de production de 1 100 logements annuels, qui nécessite de développer du foncier mobilisable très rapidement ;
- Un maintien du taux SRU d'agglomération à 26 % ;
- Une modulation des taux de production de logements sociaux par secteur (dans les ZAC métropolitaines en particulier), dans une logique de mixité sociale et dans les OAP sectorielles ;
- Réfléchir à la création d'un office foncier solidaire pour faciliter l'accession à la propriété.

**Engagements financiers :**

La Métropole du Grand Nancy mobilise ses fonds propres à hauteur de 1 000 000 € / an pour accompagner la production de logement HLM financée dans le cadre de la délégation de compétences des aides à la pierre. Le parc locatif social faisant l'objet d'une politique volontariste de réhabilitation inscrite dans le cadre des plans de patrimoine des 10 bailleurs sociaux présents sur la métropole. En cours de réflexion dans le cadre du nouveau PMH.

L'État apporte des aides annuelles pour la rénovation des logements sociaux. En 2021, ce sont 700 000 euros (pour 268 logements), avec une aide du plan de relance de 1,7 millions d'euros (pour rénover 776 logements).

Par ailleurs, depuis fin janvier 2021, la Métropole du Grand Nancy fait partie des 23 territoires d'expérimentation retenus par la Ministre du Logement pour déployer de façon accélérée le « Logement d'abord » visant à trouver des solutions pérennes pour les personnes les plus en difficulté. Un programme d'actions annuel de 405 000€ est prévu dont 244 500 € de financements de la DIHAL, 140 500 € de la Métropole et 20 000 € de la DDETS.

Le 6<sup>e</sup> PLH actualisé a relevé la diversité des formes de logements accompagnés et la nécessité de travailler sur l'identification des besoins et la forme des réponses nécessaires. C'est pourquoi une étude, cofinancée par la DDETS a été lancée et sera menée tout au long de l'année 2021 afin de co-construire une stratégie partagée.

La Métropole du Grand Nancy souhaite également développer l'habitat inclusif en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap. Cette forme d'habitat innovant, déjà développée sur le Grand Nancy, a démontré toute son utilité en faveur de l'inclusion.

Enfin, concernant le parc privé, la Métropole prend en compte l'ensemble des thématiques, notamment la lutte contre la vacance et le traitement des copropriétés, à travers un PLG sur 5 ans (2021-2025).

#### Engagements financiers :

À redéfinir dans le cadre du PMH notamment concernant l'accès social à la propriété et le volet réhabilitation des copropriétés.

- Pour le Programme d'intérêt général 2021 : plus de 355 000 € pour le suivi-animation et 220 000 € sous forme de subventions aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs (éco primes, abondamment adaptation et remise sur le marché de logements vacants)
- Pour accompagner les copropriétés : dans le cadre d'une OPAH-CD et du POPAC pour celles situées en QPV : 162 500 € en 2021
- Une étude sur la vacance lancée en 2021 pour un montant de 35 000 €
- La Métropole du Grand Nancy participe au financement, à hauteur de 10 000 € de l'équipe pluridisciplinaire qui intervient pour les situations d'incurie dans le logement (dispositif EPSiL) repérées dans le cadre du Pôle Départemental pour la Lutte contre l'Habitat Indigne et Non Décent
- L'Anah contribuera au cofinancement de l'ingénierie conformément à son règlement

L'État via l'ANAH met, à ce jour, à disposition de la Métropole du Grand Nancy - délégataire des aides à la pierre - 4 M€ de subventions par an (6,2 M€ pour l'année 2021) afin de mettre en œuvre son Programme d'intérêt général (lutte contre la précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne et dégradé, autonomie, traitement des copropriétés).

### 3.3.2.2 DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LE LOGEMENT DES JEUNES

Des capacités de logements à loyers modérés avec des services adaptés aux modes de vie des jeunes sont un des facteurs d'attractivité pour l'accès à l'enseignement supérieur et aux filières en apprentissage. Le Programme Métropolitain de l'Habitat tient compte des besoins de cette population et travaille avec l'ensemble des partenaires (et en premier lieu avec le CROUS Lorraine) pour que les capacités à vocation sociale soient suffisantes, positionnées près des lieux d'enseignement ou bien desservies.

Par ailleurs, la Métropole du Grand Nancy dispose d'un Observatoire Territorial du Logement Étudiant et participe à l'Observatoire National du Logement Étudiant, ce qui permet de suivre de manière plus globale les enjeux et tendances.

Par ailleurs et à plus long terme, la Métropole travaille avec l'Université de Lorraine et le CROUS Lorraine pour la refondation du campus Aiguillettes avec des locaux neufs en recherche, des rénovations de locaux pour la formation et le développement d'un pôle logements et services en complémentarité de celui présent sur le Vélodrome à Vandœuvre.

L'attention est également portée à une accessibilité des logements aux personnes à mobilité réduite et handicapées. Des projets pour faciliter l'accueil de personnes autistes sont étudiés.

Enfin, depuis la fermeture du château de Rémicourt en 2016, il n'existe plus d'auberge de jeunesse sur le territoire de la Métropole pour accueillir les voyageurs. La Mission Locale fait appel aux foyers et hébergements d'urgence, alors que ce n'est pas une solution adaptée pour les jeunes en dynamique d'insertion. Il est proposé de lancer une étude pour créer une auberge de jeunesse proche du centre-ville Nancy et de s'appuyer sur les différents opérateurs privés prêts à répondre à ce besoin.



#### Engagements financiers :

La Métropole du Grand Nancy apporte un fonds de concours de 1 M€ au CROUS pour la rénovation des chambres de Monbois et appuiera l'inscription de la deuxième tranche de rénovation et de services, avec notamment une résidence pour étudiants et chercheurs internationaux, sur Monbois-Boudonville, dans le cadre du CPER 2021-2027.

Par ailleurs, l'État a engagé des crédits destinés aux travaux d'entretien des résidences d'étudiants : 11,3 millions d'euros pour le gros entretien du CROUS Lorraine (résidence Monbois) à Nancy.

### 3.3.2.3 UN PROJET SOLIDAIRE ET DURABLE DE RÉNOVATION URBAINE

Au titre de la rénovation urbaine, le Grand Nancy a mené depuis 2004 l'un des plus importants projets de rénovation urbaine (PRU) de France. Celui-ci a concerné 7 sites, pour un investissement global de 530 M€, dont 85 M€ apportés par la Métropole du Grand Nancy.

Fruit d'une performance collective des 20 communes de l'agglomération et de l'ensemble des partenaires, le projet, aujourd'hui en phase d'achèvement, a été à la croisée des grandes politiques publiques et des démarches de territoire, dans une logique durable et solidaire.

Ce sont toutes les façons de vivre sa ville et son quartier qui sont concernées : les transports, afin de faciliter les déplacements et de mieux relier les différents Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville à l'agglomération (sont concernés par le NPRU les QPV du Plateau de Haye, des Provinces, et Haussonville-Nations) ; la mixité sociale et le parcours résidentiel, grâce à des logements pour toutes les catégories de ménage ; les commerces et l'activité économique, qui sont renforcés et la nature en ville, pour un cadre de vie plus vert et plus agréable.

Le Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU 2017-2029), soutenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), se poursuit au sein de la Métropole. 397 Millions d'euros sont prévus pour les 3 sites qui concernent 1 818 ménages :

- Démolition de 1 631 logements HLM ;
- Reconstitution de 1 174 logements ;
- 1 383 logement requalifiés ;
- Construction de 359 logements en accession aidée à la propriété, dont 18 maisons ossature bois ;
- Nombreux aménagements urbains et création d'équipements publics.

Le projet, à l'origine de la convention avec l'A.N.R.U. signée en mars 2020 fait actuellement l'objet d'ajustements (pour un montant de 63M€ H.T. d'investissements supplémentaires qui seront examinés par les partenaires de l'ANRU dans le cadre d'un comité d'engagement le 8 novembre prochain).

Dans une démarche de développement durable, les aménagements d'espaces publics doivent permettre d'améliorer la desserte des quartiers en privilégiant des axes de circulation apaisés tout en permettant le développement de la biodiversité.

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse accompagnera cet axe très important d'aménagements des espaces publics pour la partie lutte contre l'érosion de la biodiversité et surtout la mise en œuvre d'un volet ambitieux de gestion alternative des eaux pluviales (déconnexions des eaux pluviales du réseau et désimperméabilisations) accompagné d'un état des lieux des bonnes pratiques et préconisations en matière d'îlots de fraîcheur afin d'augmenter la résilience de l'agglomération au changement climatique. 6,5 millions d'aides sont réservés à cette thématique dans le CTEC soit environ 25 % des aides totales du CTEC.

Dans le cadre de sa compétence formation, la Région Grand Est contribue à la montée en compétences des demandeurs d'emploi dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine avec la mise en place d'une plateforme d'accès aux métiers du bâtiment en lien avec les clauses sociales, des formations sur la rénovation énergétique des bâtiments, la formation des futurs agents thermaux pour Grand Nancy Thermal, celle des conducteurs de voyageurs pour le prestataire en charge du réseau Stan ainsi que toutes les autres formations contribuant au recrutement dans les filières identifiées (commerce, industrie, numérique ...).

La Région contribue également à la lutte contre la précarité des jeunes en complément du plan « 1 jeune, 1 solution » et sur tous les publics demandeurs d'emploi dans le cadre du plan régional emploi compétences - métiers en tension.



**Engagements financiers :**

- Aménagement de chemins piétonniers sur le Plateau de Haye, 1,3 M€
  - Aménagement du secteur Europe et de son parc aux Provinces à Laxou, 13 M€
  - Aménagement du secteur du bd Foch et de la MVATL aux Provinces, 1,3 M€
  - Aménagement d'une nouvelle place sur les secteurs de Vand'Est à Vandœuvre-lès-Nancy, 2,3 M€
  - Aménagement d'espaces paysagers sur les secteurs Étoile et Forêt noire à Vandœuvre-lès-Nancy 2,3 M€.
- (Susceptibles d'être modifiés en fonction des évolutions en cours de validation par l'A.N.R.U.)

Pour une ville diverse, le maillage éducatif, sportif, culturel et économique des territoires est essentiel à l'échelle de chaque quartier pour favoriser les liens sociaux.



**Engagements financiers :**

- Rénovation et l'extension du gymnase Europe aux Provinces, 6,5 M€
  - Création d'un centre pédagogique et technique de la ville de la forêt au Plateau de Haye (Les Ateliers du Plateau) 3 M€
  - Création d'un Tiers-Lieu à vocation d'innovation économique et sociale aux Tamaris sur le Plateau de Haye, 8,2 M€
  - Aménagement du centre d'affaires et des associations de l'OMH du Grand Nancy au sein des barres Cèdre bleu et Tilleul argenté du Plateau de Haye, 2,6 M€
  - Restructuration du centre commercial de la Cascade (phase 2) sur le Plateau de Haye (dernière opération du PRU (2004-2016), 6,8 M€ (à rajouter dans le tableau, opération 2021 - Annexe 1 - 1<sup>re</sup> tranche)
  - Nouvelle médiathèque du Plateau de Haye : 5,2 M€
- (Susceptibles d'être modifiés en fonction des évolutions en cours de validation par l'A.N.R.U.)

La Métropole du Grand Nancy a voté en janvier 2020 un projet pour étudier la relance du centre des Nations à Vandœuvre. Elle a missionné début février 2021, une étude juridique et technique pour identifier et évaluer les différents scénarii possibles pour la restructuration du site des Nations. En parallèle, pour compléter cette étude, et en tenant compte des premières orientations retenues, des études de faisabilité architecturale, de prévention, et technique seront lancées afin de présenter une feuille de route.



**Engagements financiers :** à préciser

L'État accompagnera la requalification du site des Nations en mobilisant divers moyens d'intervention en faveur des services de proximité.

Enfin, la Métropole du Grand Nancy souhaite être délégataire des crédits d'État pour la gestion de la politique de la ville. L'objectif est de rendre cette politique publique plus efficace, en simplifiant les procédures, en rendant son pilotage plus lisible pour les partenaires et les publics ciblés, en regroupant les financements vers un opérateur unique proche des territoires.



**Engagements financiers :** 0,8 M€.

**3.3.3 AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE**

Les travaux menés au cours des 50 dernières années sur les déterminants de santé ont conduit à un recul temporaire des préoccupations environnementales dans le champ de la santé publique, avant d'observer un retour massif de ces considérations lié à la pandémie de la Covid-19, mais aussi à l'essor accéléré des zoonoses et des maladies vectorielles (Zika, Chikungunya, etc.), témoins d'une barrière de plus en plus tenue entre les espèces.

Cette prise de conscience des liens étroits entre santé humaine, santé animale et état écologique global a permis l'émergence, au début des années 2000, du concept « One Health » (une seule santé), qui vise à promouvoir une approche pluridisciplinaire et globale des enjeux sanitaires.

Ceci étant, la pauvreté, les difficultés socio-économiques comme l'accès aux soins inéquitable sont venus creuser le fossé des inégalités en santé et mettre un spectre négatif sur le concept de durabilité de santé pour les citoyens. Dans ce contexte de tension sanitaire - observé dans le Grand Nancy comme ailleurs - la santé et le médico-social constituent une priorité des acteurs et recouvrent des enjeux économiques, sociétaux et d'innovations majeurs.

### 3.3.3.1 UN LEVIER POUR UN TERRITOIRE DE SANTÉ POSITIVE: LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

La métropole du Grand Nancy s'est dotée d'un contrat local de santé de 2<sup>e</sup> génération pour la période 2019-2023. Il vise à fournir à chacun un juste accès aux soins, mais aussi agir sur de nombreux autres facteurs liés à l'environnement (qualité de l'air, cadre de vie, habitat, présence d'espaces verts) et aux modes de vie (alimentation, pratique d'une activité physique régulière, interactions sociales...).

Il est composé de 5 axes majeurs et d'un axe transversal issus de la consultation citoyenne :

- Développer un environnement favorable à la santé aux habitants de la Métropole du Grand Nancy ;
- Préserver et améliorer l'accès aux soins et à l'offre de santé notamment pour les populations fragiles ;
- Améliorer le bien-être dans une vision globale de la santé tant physique, sociale que psychique ;
- Renforcer la pratique de l'activité physique et l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé et adaptés selon l'âge ;
- Favoriser la prévention des risques et la réduction des dommages en matière d'addictions ;
- Développer l'autonomie face à l'information en santé, promouvoir la prévention primaire des étudiants santé par le biais du service sanitaire et lutter contre les « infox » en santé.



#### Engagements financiers :

La Métropole du Grand Nancy apporte un fonds à hauteur de 30 000 € environ par année en soutien aux actions qui constituent le plan d'actions du contrat local de santé de deuxième génération, pour la période 2019-2023.

L'État via l'Agence régionale de santé finance les actions inscrites dans le contrat local de santé. Par ailleurs, l'aide de l'État à la reconstruction de l'hôpital de Nancy s'élève à 420 millions d'euros.

### 3.3.3.2 LA PROMOTION DES MAISONS DE LA SANTÉ

#### Les Maisons de Santé PARISOT

Les maisons de santé sont des structures pluri professionnelles dotées de la personnalité morale et constituées entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Les professionnels de santé exerçant en leur sein (essentiellement des professionnels libéraux) doivent élaborer un projet de santé attestant de leur exercice coordonné. Les maisons de santé sont appelées à conclure avec l'agence régionale de santé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens préétabliement à tout versement d'une aide financière par l'agence régionale de santé.

L'enjeu du dispositif des protocoles de coopération entre professionnels de santé est de proposer une offre de soins élargie en proximité immédiate des besoins de santé et d'optimiser les parcours de soins, apportant ainsi une réponse innovante aux attentes des patients comme des professionnels. Il s'agit de permettre aux professionnels de se centrer sur les activités où leur plus-value est la plus grande et de faciliter les évolutions des métiers de la santé dans une vision écologique du parcours de soins et de santé

La stratégie proposée vise ainsi à :

- Faire de la Maison de santé Parisot un modèle urbain pour l'accès aux soins primaires et de premiers recours, à la prévention l'éducation, à la santé dans une vision inclusive et globale de la santé des populations ;
- Utiliser le maillage médicosocial existant et le rendre plus opérant ;
- Repérer les fragilités et les vulnérabilités en matière de de santé dans un bassin de vie de proximité ;
- Mettre en place une organisation souple et flexible, véritable porte d'entrée vers la santé (coordinatrice administrative, infirmière de pratique avancée, assistante sociale) ;
- Doter les acteurs d'un système informatique d'accès aux données de santé partagé et sécurisé ;
- Réaliser un projet de soins et de santé partager par les acteurs de santé et les citoyens.

Les objectifs principaux de ces futures MSP sont tout à la fois d'augmenter à 50 % à 70 % le pourcentage de citoyens en bonne (voire très bonne santé déclarée), de diviser par deux le taux de non recours aux soins (n'ayant eu recours à aucun soin) et de diminuer le taux d'hospitalisation notamment en urgence.

L'idée étant de délivrer un label « Maison de santé Parisot » aux structures d'exercice coordonnées des lors qu'elles correspondent aux attendus pré-cités.

Un premier projet est en cours de réflexion sur le quartier Beauguegard à Nancy.



#### Engagements financiers :

Une structure type, composée de treize professionnels de santé et couvrant 4 000 habitants, pourra bénéficier - dès lors qu'elle atteint tous ses objectifs - d'une enveloppe de 73 500 € contre 51 800 € auparavant, soit une majoration de 42 %. Les structures nouvellement créées bénéficieront, pour leur part, d'une enveloppe annuelle minimale de 20 000 €.

### Les projets d'exercice coordonné en médecine

Les projets d'exercice coordonné en médecine ont maillé le territoire métropolitain et continuent de se développer. Qu'il se structure autour d'un exercice en équipe de soins primaire en, Maison de Santé Pluri professionnelles (MSP) ou centre de santé, l'exercice coordonné en santé est celui qui correspond le mieux à la demande des usagers et des soignants pour donner sens à un parcours de soins et de santé plus cohérent et plus en proximité.

Un projet situé à Laxou au sein d'un quartier politique de la ville a obtenu la labellisation « équipe de soins primaires » par l'agence régionale de santé en 2020 permettant l'exercice coordonné de près de 30 intervenants au sein d'une MSP. Le projet de santé et de soins est ainsi validé car il contribue à l'optimisation du parcours patient, améliore la coordination interprofessionnelle et vise à réduire les inégalités sociales et territoriales.

L'équipe de santé du Boulevard Nancy Haussonville porte elle-aussi un projet de Maison de Santé Pluri professionnelle.



**Engagements financiers :**  
Concernant le projet de Laxou, une demande de subvention d'un montant de 50 000 € a été formulée à la métropole du Grand Nancy et ce dans le cadre du NPRU du quartier des provinces. Le coût total de cette MSP s'élève 2,15 M€.

### 3.3.3.3 LA MAISON SPORT ET SANTÉ

À l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'ambition conjointe du CHRU de Nancy et du comité départemental olympique et sportif de Meurthe-et-Moselle (CDOOS 54) est de réunir les acteurs du monde du sport, du soin et de l'innovation afin de promouvoir l'activité physique à des fins de santé, que l'on soit atteint d'une maladie chronique ou non, en s'appuyant sur l'expérience d'une structure hospitalière rodée à la prise en charge.

Cette structure relais se propose d'agir en complémentarité avec les acteurs régionaux et locaux en offrant :

- Un lieu d'orientation vers d'autres structures adaptées du mouvement sportif et sanitaire telles que celles recensées par le programme régional Prescri'Mouv ;
- Une unité de lieu permettant d'opérer des synergies (actions événementielles, rencontres, lieu de pratique supplémentaire) ;
- Des actions de sensibilisation et de prévention (nutrition, socialisation et rapports aux autres, addictions, sommeil, etc.) ;
- Une contribution la recherche clinique multidisciplinaire en Médecine du Sport, en physiologie de l'exercice et activité physique adaptée (l'acquisition de données physiologiques à l'effort pourrait donner lieu à des partenariats public - privé) ;
- Un lieu de stage pratique pour accueillir des formations.

Les critères d'inclusion des publics :

- Toute personne bénéficiant d'une prescription de son médecin traitant pour la pratique d'une activité physique adaptée ou adressée par le CUMSAPA du CHRU de Nancy ;

- Les personnes éloignées du sport, après accord de leur médecin traitant (obtention d'un certificat de non contre-indication à la pratique du sport) ;
- Les personnes dont le bilan aura révélé une problématique de nature à freiner la pratique d'une activité physique en toute autonomie ;

En revanche, les personnes jugées autonomes dans leur pratique seront réorientées vers le mouvement sportif ou le privé.



**Engagements financiers :**  
Coût total de projet estimé à 7 432 810 €, dont 5 688 000 € en investissement et 1 744 810 € en fonctionnement.


### 3.3.3.4 THERMALISME ET SANTÉ : LA CRÉATION D'UN INSTITUT EUROPÉEN DU THERMALISME

La genèse du projet Nancy Thermal a permis l'émergence d'un écosystème particulièrement dynamique, fondé sur un vécu commun et appuyé sur la force hospitalo-universitaire de Nancy. Ainsi, le CHRU et l'Université Lorraine qui ont conduit les études d'agréments auprès de l'Académie de Médecine explorent aujourd'hui de nouveaux champs, comme l'utilisation de l'eau thermale dans les pathologies invalidantes de la maladie de Parkinson ou la réhabilitation cardiaque.

L'organisation à Nancy de l'Université du Thermalisme, la présence de spécialistes renommés sur des sujets de médecine thermale (hydrologie), la présence de laboratoires de recherche et pôles de compétitivité comme Biovalley France, Materialia ou Hydroeos, la capacité à conduire des recherches transdisciplinaires pour qualifier le wellness, la présence d'une offre de formation à différents niveaux (DIU et DESS médecine thermale, DU Santé et Thermalisme, Formation d'agent thermal en lien avec le CHRU, accrédité CNETH) constituent autant d'atouts pour développer de nouveaux partenariats.

La création d'un Institut du thermalisme - inédit en France - intégrant des missions de formation, de recherche et d'innovations s'inscrit dans ce cadre. Cet Institut aura un rôle central pour :

- Développer la recherche en médecine thermale ;
- Former le personnel des stations thermales en France et en Europe ;
- Imaginer et développer l'activité thermale de demain avec l'optique de développement économique global et d'écologie industrielle territoriale.



**Engagements financiers :**  
Porté par la Métropole du Grand Nancy, l'Université Lorraine, le CHRU de Nancy, l'Institut va intégrer la Fondation de Coopération Scientifique de l'Université Lorraine qui vient de recevoir l'habilitation ministérielle et dans laquelle la Métropole siège en tant que membre fondateur.  
Le montage économique est en cours de bouclage au sein de cette fondation.  
Budget : 900 000 €.



### 3.3.3.5 THERMALISME, RECHERCHE ET INNOVATION

Il s'agit d'accompagner, par le financement d'appels à projets, la recherche et les innovations dans tous les champs impactés par l'activité thermique et favorisant la modernisation et les économies de gestion des établissements.

De nombreuses thématiques pourront ainsi être explorées, en lien avec le futur exploitant du site de Nancy Thermal et les autres exploitants des stations thermales du Grand Est : problématiques écologiques et environnementales, économies d'énergies, architecture, design et matériaux, tourisme, recrutement des personnels, filières courtes pour les services, traitement des déchets, virologie des eaux, etc.

Plusieurs actions sont d'ores et déjà identifiées autour :

- **Des enjeux environnementaux**, avec le pôle de compétitivité Hydros : Eude de faisabilité et process engagés pour définir les thématiques d'innovation à fort potentiel, diagnostics et enquêtes de terrain, dialogues avec les acteurs de l'innovation et experts (fédérations thermales, clusters, pôles de compétitivité, SATT, universités en fonction des sujets identifiés), ateliers expérimentaux sur les premières thématiques cernées (traitement des boues, rejet des eaux thermales, protocole de désinfection/traitement antitartre, économie eau et énergie) ;
- **Des enjeux de santé et industriels** avec le Laboratoire de chimie, physique, microbiologie pour les matériaux et l'environnement LCPME de Nancy. Ce laboratoire est engagé dans le cadre du consortium OBEPINE, dans la lutte contre l'épidémie de COVID 19, par la recherche du virus dans les eaux usées ; cette traque permet une anticipation pour détecter les virus variants. Cette expérience peut utilement être mise à profit pour engager l'expertise d'un mode opératoire pour la virologie des eaux thermales ;
- **Des enjeux d'une bonne alimentation pour les clients des stations thermales** avec l'ENSAIA, école nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires, de l'Université Lorraine : Le site de Nancy Thermal, avec son million d'entrées par an, va générer une clientèle conséquente en attente de points de restauration équilibrée (dans l'équipement thermal ou sur le territoire de la Métropole), de produits locaux, sains et de qualité. Une étude de faisabilité est programmée pour proposer un modèle économique plus vertueux, fondé sur une valeur ajoutée partagée, des produits alimentaires de proximité et de qualité, une coordination entre tous les acteurs de la filière pour aboutir à une charte d'engagement et à des contractualisations permettant de revisiter les relations commerciales entre tous ces acteurs ;
- **Des enjeux de développement du secteur du Bien-être** : un appel à projet « Business Booster Bien-être » sera lancé par Grand Nancy Innovation courant 2022 pour permettre l'émergence de start-up dans ce secteur.



#### Engagements financiers :

100 000 M€ par an.

### 3.3.4 FAVORISER L'ACCÈS DE CHACUN AU PATRIMOINE, À LA CULTURE, AUX SPORTS, ET AUX LOISIRS

#### 3.3.4.1 LE PATRIMOINE ET L'ACCÈS À LA CULTURE

Nancy, ancienne capitale du duché de Lorraine, est riche d'un patrimoine historique exceptionnel dont son emblème, la Place Stanislas (classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et récemment reconnue « monument préféré des Français »), ainsi que les nombreux édifices qui font de la ville un des principaux foyers européens de l'Art nouveau, attirent chaque année des dizaines de milliers de personnes.

La Métropole du Grand Nancy est également la 2<sup>e</sup> aire française en terme de densité étudiante, 51 000 étudiants l'ont choisie pour y poursuivre leurs études supérieures, soit près d'un habitant sur cinq. Parmi eux, 7 000 étudiants viennent de l'étranger. La Métropole du Grand Nancy, partenaire au quotidien de l'Université de Lorraine, accueille une très large partie de ces étudiants qui constituent un élément essentiel de la dynamique commerciale, économique et culturelle de la ville.

Nancy joue un rôle majeur dans le rayonnement culturel, un rayonnement largement porté par un important tissu d'acteurs culturels et par la municipalité qui consacre plus d'un quart de son budget annuel à la culture. Ce rayonnement s'articule autour de 3 musées - dont le plus remarquable, le Palais des Ducs de Lorraine Musée Lorrain va engager sa complète rénovation pour une livraison programmée en 2027 - et de 4 scènes nationales conventionnées (l'Opéra National de Lorraine, l'Autre Canal, le Centre Chorégraphique National, le Centre Dramatique National).

Le Grand Nancy favorise, en partenariat direct avec l'Université de Lorraine, la diffusion de la culture scientifique et technique à travers la gestion de trois grands équipements : le musée de l'Histoire du Fer au domaine de Montguy à Jarville-la-Malgrange, le Muséum-Aquarium de Nancy et les Jardins botaniques du Grand Nancy et de l'Université de Lorraine. Par ailleurs, labellisé par le Ministère de la Culture, le Conservatoire régional du Grand Nancy met en œuvre un enseignement spécialisé dans le domaine de la musique, de la danse et du théâtre au profit de 1700 élèves.

Secteur tout particulièrement impacté par la crise sanitaire, la culture et la créativité sont d'importants moteurs de développement personnel et de cohésion sociale. Elles constituent aussi un des atouts majeurs du rayonnement de la Métropole, de la Meurthe-et-Moselle et de la région Grand Est. Un rayonnement marqué chaque année par des événements et festivals à portée nationale voire européenne à l'image du Livre sur la Place, du Nancy Jazz Pulsation, des fêtes de la Saint Nicolas, etc.

#### Zoom sur la programmation d'un nouveau bâtiment pour le CCN Ballet de Lorraine

Le site entièrement vacant de la faculté de pharmacie de Nancy, rue Albert Lebrun, se prête parfaitement bien à la relocalisation du CCN Ballet de Lorraine.

L'agence de programmation AG Studio étudie actuellement la faisabilité technique, financière et opérationnelle du projet. Compte tenu des espaces disponibles, l'étude aborde également les perspectives de regroupement à moyen terme sur ce site des différents locaux de répétition et de production de l'Opéra National de Lorraine (actuellement dispersés sur 3 sites différents : locaux Driant, bâtiment Chanzy salle Poirel ; Centre technique M.Brot) et des espaces complémentaires de répétition et de production pour le CDN.

La Métropole du Grand Nancy entend pérenniser ce projet qui offre une réelle alternative en termes de loisirs, de sports et de culture sur les Rives de Meurthe dans un cadre exceptionnel et avec des publics d'un grand mixité sociale et d'âge. Les aménagements qui seront réalisés jusqu'en 2024 portent essentiellement sur une meilleure insertion du site dans son environnement avec la mise en place de dispositifs pérennes, qu'ils soient aquatiques, sportifs ou de loisirs.



#### Engagements financiers :

- La base de loisir de la Méchelle : investissement 2021-2024 : 5 M€
- Restructuration du stade Maitter et Victor, aménagement d'un nouveau champ de foire : 4 M€
- Boucle de la Moselle : finaliser les aménagements cyclotouristiques 0,5 M€
- Rénovation et développement du port de plaisance de Nancy : 1 M€

Des demandes de soutien financier pourront être faites auprès de l'État (Agence nationale du sport) pour les travaux de restructuration des équipements sportifs.

### ◆ ARTICLE 4 - LE PLAN D'ACTION ◆

#### 4.1 INTÉGRATION DES CONTRACTUALISATIONS ET PROGRAMMES DE L'ÉTAT

Le plan d'action du CMRTE du Grand Nancy intègre les contractualisations existantes (ANRU, ADEME, Agence de l'eau Rhin-Meuse, etc.).

#### 4.2 VALIDATION DES ACTIONS

Les actions du CMRTE du Grand Nancy sont listées dans le tableau figurant en annexe 1 et seront détaillées ultérieurement en fiches projets.

#### 4.3 LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERTERRITORIALE

Métropole « de proximité » d'un vaste territoire sud lorrain d'un peu plus d'un million d'habitants, le Grand Nancy - à l'instar des autres métropoles françaises - ne saurait exister sans cet « hinterland » avec lequel il tisse des liens privilégiés. Cette forte interdépendance est ici accentuée non seulement par le périmètre géographique relativement restreint de la métropole nancéenne, mais aussi par une histoire ancienne de coopération interterritoriale, qui a notamment vu la création du plus grand schéma de cohérence territoriale (SCoT) de France.

Le rayonnement des fonctions métropolitaines de l'agglomération nancéenne (en matière de santé, de culture, de créativité, de recherche, d'innovation ou de formation supérieure) est essentiel pour l'attractivité de ce territoire, du Département et de la région Grand Est au sens large. Toutefois, à l'heure où ces fonctions et les équipements ou structures qui les portent exigent une visibilité internationale (dans un contexte concurrentiel incertain), les relations et équilibres à forger avec les pôles de dimension européenne et mondiale (Grande-Région transfrontalière, bassin parisien, sillon rhénan) seront déterminants pour l'avenir de la Métropole et de ses voisins.



#### Engagements financiers :

- Restructuration du Muséum-Aquarium (remplacement des huisseries et système de climatisation du musée, installation de panneaux photovoltaïques) : 1,4 M€ / conservatoire régional 1,2 M€
- Transformation de l'ex faculté de Pharmacie en pôle culturel : regroupement sur ce site des différents locaux de répétition et de production de l'Opéra National de Lorraine et relocalisation CCN ballet de Lorraine : une première tranche du programme fixée à 13 M€
- Rénovation du musée Lorrain : 48 M€ (Région engagée par convention à hauteur de 11 M€)
- Rénovation de l'hémicycle Général de Gaulle : 4,66 M€
- L'évolution du Musée de l'histoire du fer 1,7 M€ (mise en accessibilité, traitement climatique des bâtiments y compris administratifs)
- Rénovation du Château de Montaigu (Monument historique : reprise toiture et façades) : 0,9 M€
- Restauration des orgues classés : 3,6 M€
- Temple : 0,4 M€

L'État soutient la rénovation du musée Lorrain, de l'hémicycle du Général de Gaulle et la restauration de la Villa Majorelle, à travers les aides de la DRAC, dont le montant sera déterminé en fonction des avant-projets définitifs de travaux.

Parallèlement, l'équipement de l'offre numérique de la bibliothèque de la Manufacture à Nancy a été soutenu par l'État à hauteur de 1,8 millions d'euros.

La création artistique à l'échelle de la métropole donne lieu à un soutien en 2020 de 7,3 millions d'euros, à travers 38 opérations. Cet engagement est maintenu en 2021. A cet égard, il est possible de citer tout particulièrement l'aide au fonctionnement du ballet de Lorraine pour 1,4 millions d'euros, ou bien l'investissement de l'État pour le fonctionnement de l'Opéra national de Lorraine à hauteur de 3 millions d'euros.

Les interventions complémentaires éventuelles de la Région sur ces projets d'intérêt majeur, seront examinées au regard des éléments qui figureront dans les dossiers de demande à venir, au titre de ses dispositifs de soutien à la culture, au patrimoine, à la transition énergétique ou à l'aménagement du territoire selon les cas.

#### 3.3.4.2 LA POLITIQUE SPORTIVE ET DE LOISIRS

En salle, en plein air, à l'école ou à l'université, en club ou en pratique libre, le sport est présent au quotidien dans la vie des habitants de la Métropole. Le Grand Nancy s'affirme comme un acteur essentiel du sport et des loisirs, que ce soit à travers ses soutiens aux clubs professionnels et de haut niveau, véritables ambassadeurs et en tant que partenaire majeur des grands rendez-vous sportifs, qui contribuent au rayonnement national et international du territoire, ou encore dans le cadre de la gestion des grands équipements.

Ouverte pour la première fois à l'été 2021 pour proposer aux citoyens des espaces de nature et des oasis de fraîcheur en ville, la « Plage des Deux Rives » située dans le secteur de la Méchelle de part et d'autre des rives de la Meurthe à Nancy et à Tomblaine a rempli toutes ses promesses.

Le bilan de la première édition est très positif, notamment sur le plan de la mixité des publics ayant fréquenté le site. Malgré une météo plutôt défavorable, ce sont ainsi plus de 132 000 personnes qui ont pu profiter de la plage des deux rives, 15 concerts programmés, 490 animations proposées à 6 360 participants, 73 emplois saisonniers et 61 chantiers jeunes recrutés.

Ce croisement entre dynamiques internes au bassin de vie de la Métropole du Grand Nancy et interactions avec d'autres échelles territoriales se traduit naturellement par des projets communs qui participent au développement de tous.

Ainsi, pourront faire l'objet d'une valorisation dans le CMRTE du Grand Nancy les actions de coopération interterritoriales qui permettent de :

- Favoriser les synergies et complémentarités en assurant une cohérence des interventions ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité, qu'il s'agisse des fonctions métropolitaines assurées par le Grand Nancy au bénéfice de tout le sud lorrain ou des fonctions de centralités des bourgs-centres jouant un rôle de maillage territorial ;
- Répondre aux enjeux qui dépassent naturellement les délimitations administratives (bassin d'emploi lié par les flux domicile-travail, mobilités au sens large, logement, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (dans le domaine de l'énergie, de l'alimentation ou de la santé par exemple) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

#### ◇ ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE ◇

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs de l'État (l'ANCT, le Cerema, l'Ademe...) ou de la Métropole du Grand Nancy (SCALEN par exemple), la Banque des territoires ou encore les services déconcentrés de l'État.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

#### ◇ ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES ◇

Les partenaires du CMRTE s'engagent à mettre en œuvre, chacun à la mesure de leurs moyens et de leurs compétences, leurs meilleurs efforts pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

#### 6.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

#### 6.2 LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

En signant ce contrat de transition écologique, la Métropole du Grand Nancy assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire, aux côtés des 20 communes membres mais aussi du sud meurthe-et-mosellan.

Elle s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CMRTE chargé d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

La Métropole du Grand Nancy s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (communes, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

La Métropole du Grand Nancy s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CMRTE, ainsi qu'à son évaluation. Elle s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CMRTE dont elle est maître d'ouvrage.

#### 6.3 L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CMRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CMRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CMRTE.

L'État s'engage à favoriser le cofinancement des actions inscrites dans le CMRTE qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Ainsi l'ADEME, la Caisse des dépôts (via la Banque des territoires), le Cerema, l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD) et d'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir.

## 6.4 LE CONSEIL RÉGIONAL GRAND EST

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CMRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CMRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CMRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens en tant qu'autorité de gestion, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CMRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

## 6.5 LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le Département, dans le cadre de ses compétences apportera son concours aux actions visées par le CMRTE, en ingénierie et/ou en financement.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CMRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

## 6.6 MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les acteurs socio-économiques et les Grand-nancétiens en général participent à la dynamique de transformation du territoire.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## ◇ ARTICLE 7 - GOUVERNANCE DU CMRTE ◇

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CMRTE.

### 7.1 LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Métropole du Grand Nancy ou son représentant. Il réunit à la fois les signataires et les partenaires du contrat et se charge de le faire vivre en suivant son évolution et son exécution.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CMRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CMRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CMRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2 LE COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique est piloté par le Secrétaire général de la Préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Nancy et sous-préfet en charge du plan de relance et par la Directrice générale des services de la Métropole du Grand Nancy.

Il constitue le lien permanent, par le biais des services de chaque entité, avec les services de l'État, des collectivités, des opérateurs partenaires, des chambres consulaires et des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés.

Il se réunit au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CMRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3 L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS

Le CMRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CMRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CMRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

#### ◇ ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVALUATION DU CMRTE ◇

Un tableau de bord de suivi du CMRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de la Métropole du Grand Nancy et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins. Le dispositif d'évaluation s'intègre au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

#### ◇ ARTICLE 9 - ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CMRTE ◇

L'entrée en vigueur du CMRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour évaluer les résultats et les impacts.

#### ◇ ARTICLE 10 - ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU CMRTE ◇

Le CMRTE est évolutif. Le corps et les annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CMRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

#### ◇ ARTICLE 11 - RÉSILIATION DU CMRTE ◇

D'un commun accord entre les parties signataires du CMRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

#### ◇ ARTICLE 12 - TRAITEMENT DES LITIGES ◇

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nancy.

## ◇ ARTICLE 13 - ANNEXE FINANCIÈRE ◇

ACTIONS

### ORIENTATION 1 : ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MONTANT EN ME

#### DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES

• Acquisition de trolleybus IMC	25
• Aménagement de la plateforme pour les trolleybus	25
• 4 lignes structurantes TCSP	240
• Matériel roulant pour les 4 lignes	60
• 200 km pistes cyclables	68
• Études, acquisitions	65
• Mise en place ZFE	1
• Projet Urban Loop	20
• Piétonnisation	4

#### AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR, RÉDUIRE LES BESOINS EN ÉNERGIE ET LES GAZ À EFFET DE SERRE

• Études PCAET et ZFE-m	0,4
• Actions PCAET	0,5
• COP26	0,1
• Accompagnement ZFE-m et qualité de l'air	0,4
• MaPrimeRénov	4,3
• Rénovation énergétique du parc bâti	30
• Bâtiments publics	56,1
• Déploiement des LED	3,7

#### GÉRER LES RESSOURCES DE FAÇON DURABLE

• Prise d'eau dans la Meurthe	34,8
• Barrage Méreville	3,4
• Compteurs d'eau	10
• Sécurisation approvisionnement eau : renouvellement de réseaux structurants	3
• Optimisation du réseau d'assainissement	1,2
• Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement	3,1
• Séparation des eaux claires	2
• Renaturation du Frahaut (1 <sup>re</sup> tranche aval)	0,5
• Renaturation du Fonteno	2
• Rénovation et extension déchetterie	2,3
• Maison du tri	1
• Schéma directeur des énergies	0,2
• Développement réseaux de chaleur	58,2
• Station épuration	13,85
• Filière Hydrogène	6

**PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ**

• Verdissement et végétalisation du territoire	7,2
• Sites démonstrateurs phytoremédiation	2,2
• Parc de la Pépinière	6,9
• Mise en valeur des côtes	0,5
• Aménagement parc urbain	0,6
• Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école de Nancy	4
• Dépollution du futur quartier écologique Alstom	1
• Parc de loisirs de la forêt de Haye	6

**ORIENTATION 2 : FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE****ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES**

• Agence de développement économique	0,7
• Runglis local	10
• Nouvelle cuisine centrale	6
• Rénovation marché central	4,5
• Des Hommes et des Arbres	5,5

**AMÉNAGEMENT DURABLEMENT LES ESPACES ÉCONOMIQUES**

• Maison de l'Innovation Technopolitaine	8,2
• ZAC des Bâllins	2

**SOUTENIR L'EMPLOI, L'ACTIVITÉ, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT**

• Soutien aux acteurs économiques	3
• Aide à l'investissement des entreprises	4,5
• Soutien à l'emploi	20
• Politique commerciale	16,7

**DÉVELOPPER LE TOURISME ET L'ATTRACTIVITÉ**

• Parcours touristiques piétons	0,2
• Campagne monument préféré des français	0,2
• Nancy 360°	1,3
• Grand Hôtel de la Reine	8

**ORIENTATION 3 : GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE****LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE PAUVRETÉS**

• Stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté	3,6
• Maison des femmes	1
• Locaux caritatifs	2
• Expérimentation du droit universel à l'accompagnement au 1 <sup>er</sup> emploi	2,7

**DÉVELOPPER UNE POLITIQUE SOLIDAIRE ET DURABLE POUR L'HABITAT ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN**

• Habitat (à redéfinir dans le cadre du PMH)	6
• Aménagements urbains NPRU (à actualiser en fonction de l'avenant à venir)	20,2
• Équipements NPRU (à actualiser en fonction de l'avenant à venir)	29,85

**AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE**

• Contrat local de santé	0,2
• Maisons Parisot	2,5
• Maisons de santé pluriprofessionnelles	7,4
• Maison sport et santé	0,9
• Institut européen du thermalisme	0,6
• Recherche et innovation thermalisme	0,6

**FAVORISER L'ACCÈS DE CHACUN AU PATRIMOINE, À LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS**

• Muséum Aquarium <sup>(1)</sup>	1,4
• Conservatoire régional <sup>(1)</sup>	1,2
• Musée de l'histoire du fer <sup>(1)</sup>	1,7
• Lieu culturel ex faculté de Pharmacie	13,3
• Rénovation musée Lorrain	48
• Villa Majorelle	2
• Nouvelle médiathèque Plateau de Haye	5,2
• Hémicycle Charles De Gaulle	4,66
• Grilles et balcons Stanislas (Jean Lamour)	1,218
• Pavillon Jacquet couverture et ouvrages	3,8
• Château de Montaigu	0,9
• Restauration des orgues classés	3,6
• Temple	0,4
• Base de loisir la Méchelle	5
• Restructuration stade Matter et Victor	4
• Boucle de la Moselle	0,5
• Port de plaisance	1

**TOTAL : 1039,08**<sup>(1)</sup> Ces projets figurent également dans l'orientation 1.

---

◇ **ARTICLE 14 - LES SIGNATAIRES** ◇

13 JAN. 2022

**Le Président de la Métropole  
du Grand Nancy**  
Mathieu KLEIN



**Le Préfet de Meurthe-et-Moselle**  
Arnaud COCHET



**Le Président de la Région Grand Est**  
Jean ROTTNER



**La Présidente du Conseil départemental  
de Meurthe-et-Moselle**  
Chaynesse KHIROUNI



1913



# Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

## Metz Métropole

Démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est, le Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) est issu de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil Régional Grand Est.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national ;
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 30 mars 2021 par l'État en région.

A travers le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique, l'Etat, la Région Grand Est et Metz Métropole et ses Communes marquent leur détermination commune à accélérer la relance et à accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique du territoire messin.

Pragmatique, ce Pacte territorial offre une nouvelle traduction de l'ambition métropolitaine en matière de transitions énergétiques et écologiques, de compétitivité et de cohésion sociale et une déclinaison opérationnelle du Projet Métropolitain de Metz Métropole élaboré à la suite d'une mobilisation commune des acteurs territoriaux, publics comme privés.

Intégrateur, ce pacte regroupe l'ensemble des contrats signés par l'Etat et la Région avec Metz Métropole (Pacte Métropolitain d'Innovation en 2018, Contrat de Partenariat Métropolitain en 2019, Convention du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain en 2021...). Ce nouveau mode de collaboration permet ainsi de porter une vision unique du Projet Métropolitain, sans morceler le diagnostic et les enjeux du territoire selon des découpages sectoriels.

Evolutif, ce Pacte n'entend pas figer l'action métropolitaine dans la durée des six ans pour lequel il est mis en œuvre. Il propose au contraire, à travers un nouveau mode de gouvernance, de fixer un cap partagé et d'actualiser régulièrement la feuille de route du territoire, en privilégiant une approche collective.

Engagé, ce Pacte témoigne de la volonté des trois partenaires de se mobiliser, chacun au regard de ses missions et de ses moyens propres (soutien financier, accompagnement en ingénierie...), pour la réalisation et la réussite des projets et des investissements inscrits au Projet Métropolitain.

Responsable et solidaire, ce Pacte accorde une attention toute particulière aux ambitions communes en matière de transition écologique, qui constitue une priorité nationale et locale de l'action publique (stratégie bas-carbone, plan d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles...), en veillant à proposer une feuille de route garante du renforcement de la cohésion sociale et territoriale.

## 1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région **d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
  - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
  - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

**3 orientations stratégiques** à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

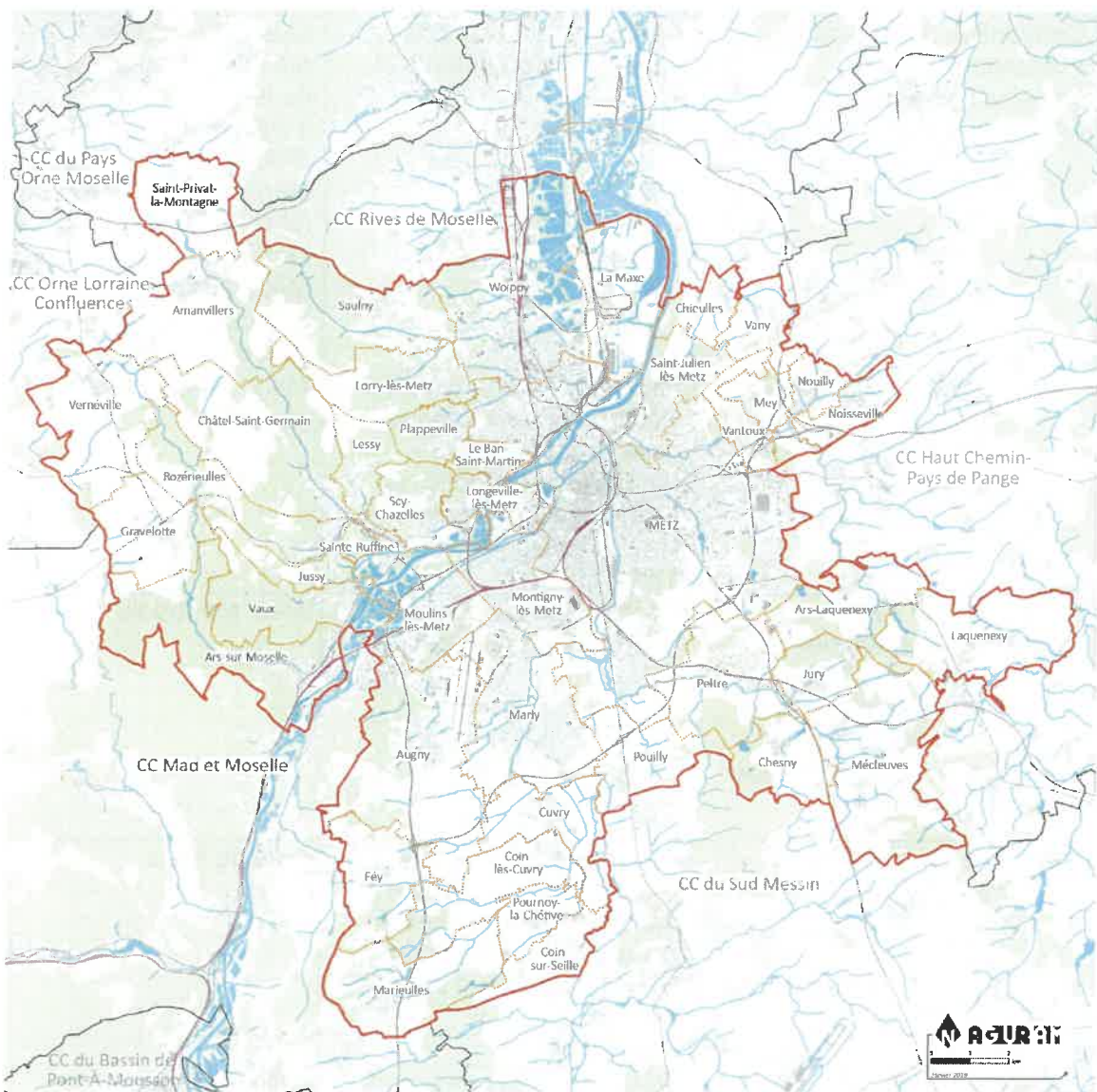
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales** :
  - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie Nationale Bas Carbone, Stratégie pauvreté...
  - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
  - Au niveau infrarégional : le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine, le Projet Métropolitain, le Plan Climat-Air-Energie Territorial, le Plan de Déplacements Urbains, le Plan Local de l'Habitat.

## 2. Portée et contenu du Pacte de Metz Métropole au 1er septembre 2021

### Périmètre géographique de contractualisation

Le Pacte couvre le territoire de Metz Métropole. Ce périmètre regroupe 44 communes pour une population de 230 000 habitants. Le Conseil Métropolitain, en date du 23 novembre 2020, a par ailleurs approuvé la demande d'adhésion de deux Communes à Metz Métropole : les Communes de Roncourt et de Lorry-Mardigny. Leur intégration interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Metz Métropole et ses 44 communes



-  Metz Métropole
-  Communes

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE

<b>Intitulé du contrat intégré au PTRTE</b>	<b>Date de signature du contrat ou du dernier avenant</b>	<b>Echelle du contrat</b>
Contrat de Partenariat Métropolitain avec la Région Grand Est	Délibération du conseil métropolitain du 30/09/19	Ville de Metz / Metz Métropole
Pacte Métropolitain d'Innovation avec l'Etat	Délibération du conseil métropolitain du 09/07/18	Metz Métropole
Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 - Convention de déclinaison territoriale	Délibération du conseil métropolitain du 02/11/15	Metz Métropole
Convention du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)	Délibération du conseil métropolitain du 08/03/21	Quatre Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville 1 PROjet d'Intérêt National (PRIN) : Borny à Metz et 3 PROjets d'Intérêt Régional (PRIR) : Bellecroix à Metz, La Patrotte – Metz Nord à Metz et Saint Eloy – Boileau – Pré Génie à Metz et Woippy.
Contrat de Ville 2015–2020	Protocole d'Engagements Renforcés et réciproques dans le cadre de la rénovation du Contrat de Ville – délibération du conseil métropolitain du 17/02/20	Metz, Woippy, Metz Métropole
Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans le cadre d'une nouvelle contractualisation avec l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH)	Délibération du bureau métropolitain du 03/04/17	Metz Métropole
Contrat local de santé du territoire messin	Délibération sur l'Avenant n°1 au Contrat local de santé du territoire messin au conseil municipal du 01/10/20 / Contrat 2021-2026 en cours de finalisation.	Ville de Metz
Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle de la Ville de Metz	Délibération sur l'Avenant n°1 au Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle de la Ville de Metz au conseil municipal du 30/01/20	Ville de Metz
Contrat d'objectif territorial entre Metz Métropole et l'ADEME	Convention en cours de signature	Metz Métropole
Contrat Territorial Eau Climat entre Metz Métropole et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	Travail en cours	Metz Métropole

Convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	Délibération du bureau métropolitain du 13/01/20	Metz Métropole
Convention Plan Logement d'Abord et lutte contre le sans-abrisme (2018-2022)	Délibération du conseil métropolitain du 17/12/18	Metz Métropole
Convention de « déploiement du programme SARE - service d'accompagnement à la rénovation énergétique » avec la Région Grand Est	Délibération du bureau métropolitain du 05/07/21	Metz Métropole
Convention générale de délégation de compétence des aides à la pierre avec l'Etat	Délibération du conseil métropolitain du 28/09/20	Metz Métropole
Convention portant sur l'animation du site NATURA 2000 "Pelouses du Pays Messin" (2020-2023)	Délibération du bureau métropolitain du 02/12/19	Metz Métropole
Convention d'objectifs 2016-2020 avec le syndicat mixte Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL)	Délibération du conseil métropolitain du 09/05/16	Metz Métropole
Projet Social de Territoire 2016/2020 et convention Territoriale Globale de Services aux Familles (Ville de Metz)	Délibération du conseil municipal du 24/11/16	Ville de Metz
Convention d'objectifs et de moyens triennale entre la DRAC, la Région Grand Est, la Ville de Metz et l'association Le Livre à Metz.	Délibération du conseil municipal du 28/03/19	Ville de Metz
Charte d'engagement Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	Délibération du conseil municipal du 11/03/21	Ville de Metz - quartiers de Metz-Nord et Devant-les-Ponts
Approbation du plan de gestion du site classé du Mont Saint-Quentin et de ses abords	Délibération du conseil métropolitain du 07/03/16	Metz Métropole
Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) avec l'Etat	Travail en cours	Centres-villes et Centres-bourgs d'Ars-Sur-Moselle, Metz, Longeville-lès-Metz, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz et Woippy
Contrat de sécurité intégrée	Travail en cours	Communes périphériques de Metz Métropole
Candidature de Metz Métropole à l'Appel à	Bureau métropolitain du 11/06/18	Metz Métropole

Manifestation d'Intérêt Trame Verte et Bleue 2018 de la Région Grand Est et à l'Appel à projet « Plan Paysage » 2018		
Engagement dans une démarche d'évaluation et de labellisation Cit'Ergie	Bureau métropolitain du 15/06/15	Metz Métropole
Révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Metz Métropole, articulée avec le renouvellement de la démarche et du Label européen Cit'ergie	Conseil métropolitain du 28/09/20	

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification et intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

### 3. STRATEGIE DU TERRITOIRE - ESPACE VAL DE BRIEY-LONGWY-THIONVILLE-METZ

#### 1. Espace Briey-Longwy-Thionville-Metz, introduction commune au PTRTE

Face aux transitions économiques, sociales, écologiques et numériques de notre temps, nos territoires doivent, plus que jamais, renforcer leurs capacités à développer, inventer, innover et ainsi, offrir à nos populations et à nos entreprises, les services qu'elles attendent par la mise en œuvre de politiques publiques dont ils sont les premiers acteurs.

Si notre environnement change, nos territoires doivent de la même façon évoluer et s'adapter en développant de nouveaux modes de faire.

L'action publique ne peut donc plus être enfermée dans la stricte notion d'intercommunalité dans des frontières ou des limites administratives y compris départementales.

Il convient de prendre en compte l'espace pertinent qui est celui du bassin de vie ou de l'espace cohérent où s'expriment les liens de solidarité et les éléments fondateurs d'un destin commun.

Il convient donc de raisonner en territoires de projets et de transcender les notions formelles de limites et de frontières administratives ainsi que de périmètres institutionnels.

L'ambition exprimée ici est de faire reconnaître, et de faire vivre, l'entité naturelle et cohérente que constitue l'espace Briey - Longwy - Thionville - Metz. C'est à cette échelle que pourront se développer nos initiatives communes. C'est à cette échelle que nous saurons faire de nos interdépendances des complémentarités et des atouts pour tous ceux qui y vivent, y étudient, y travaillent et y investissent.

Cet espace, c'est le pôle d'équilibre dans une grande région transfrontalière où le Grand-Duché de Luxembourg occupe une place centrale.

Cet espace, c'est celui de 800 000 habitants, de plus de 260 000 emplois, au cœur d'un axe Ouest-Est (Bassin parisien – Vallée du Rhin) et du corridor européen Nord-Sud qui irrigue puissamment l'Europe dans sa façade occidentale.

Cet espace, c'est celui des migrations pendulaires de plus de 120 000 actifs qui se rendent, chaque jour, pour leur travail principalement au Grand-Duché de Luxembourg et aussi en Belgique et en Allemagne.

Cet espace, c'est celui d'une croissance démographique réelle quand le phénomène inverse est observé chez nos voisins.

Cet espace, c'est celui d'un territoire à vocation industrielle avec une concentration exceptionnelle de filières d'excellence dans les domaines de la sidérurgie et des matériaux, de l'automobile, de la métallurgie, de la logistique et de l'énergie. Il compte aussi trois des cinq plus grandes usines du Grand Est avec les sites de Stellantis, ArcelorMittal et Renault Sovab.

Cet espace, c'est un puissant pôle de services, dans les domaines de la santé en particulier, avec un maillage exceptionnel d'établissements et une offre complémentaire riche en matière de soins.

Cet espace, c'est un formidable vivier de compétences avec un écosystème varié en matière d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de formations qualifiantes en toutes disciplines.

Cet espace, c'est aussi une géographie unique de vallées, de coteaux, de plateaux, de forêts et de territoires agricoles où se côtoient tous les types de productions et d'élevages.

Cet espace, c'est un héritage patrimonial unique avec notamment son patrimoine bâti, façonné par une histoire tourmentée, une histoire militaire et industrielle où le destin de l'Europe s'est souvent joué.

Cet espace, c'est aussi celui d'un creuset de populations venues de toute l'Europe, et au-delà, pour y travailler et y fonder les foyers des Lorrains d'aujourd'hui, riches de leurs racines et de leurs cultures.

Cet espace, c'est enfin celui d'un laboratoire territorial à ciel ouvert : smart city, hydrogène, multimodalité, réseaux de villes transfrontalières, valorisation des ressources et des déchets, conquête des friches industrielles, lutte contre l'artificialisation des sols, protection de la biodiversité ... Nombreux sont les sujets et les projets sur lesquels les acteurs de Lorraine nord font figure d'exemple.

Cet espace est le nôtre : nous sommes comptables de son avenir et de celui des populations qui y vivent et y travaillent.

C'est avec un optimisme et une volonté qui vont chercher loin dans nos racines communes, dans un passé fait de souffrances et d'épreuves toujours surmontées mais aussi dans une perspective de développement et de progrès que nous décidons de sceller ce pacte commun.

C'est la première fois que nos seize intercommunalités mettent en place une réflexion commune et s'engagent à formuler des propositions et des actions partagées sur cet espace de vie et de projets. Des groupes de travail appelés à dessiner cette stratégie se réunissent à présent, croisant thématiques et territoires.

La question du phénomène transfrontalier est au premier rang de nos enjeux partagés tant celui-ci a un impact sur de multiples sujets : économie, formation, mobilités... Plus de 100 000 travailleurs frontaliers se rendent chaque jour de nos territoires vers le seul Luxembourg. Demain, ils seront potentiellement 150 000, sans compter une démographie allemande en baisse qui nécessitera également le recours à une main d'œuvre qualifiée venue de l'extérieur, et en particulier du nord lorrain. Il est donc essentiel que nous puissions désormais collectivement définir nos priorités politiques et nous organiser afin de faire valoir nos propositions, tant auprès des autorités luxembourgeoises, sarroises et belges qu'auprès de l'Etat et de nos partenaires du Grand Est. C'est notamment la fonction dévolue aujourd'hui au Pôle Métropolitain Frontalier, regroupant 9 intercommunalités frontalières, dont le rôle de porte-parole des collectivités de son territoire est reconnu.

Les mobilités sont un enjeu stratégique, notamment à la lumière de la position géographique de notre bassin de vie.

Sur ce sujet, il nous faut apporter des réponses qui permettent de résoudre les difficultés des liaisons nord-sud, voire est-ouest. S'il est nécessaire de nous mobiliser sur le sujet des infrastructures routières (A31bis et les voies parallèles, A30 et VR52, etc.) et de leur financement, nous devons tout autant chercher à développer le ferroviaire afin de répondre à la hausse du trafic avec, notamment, la mise en œuvre d'un Réseau express métropolitain (REM) Metz-Luxembourg. Il convient également de veiller à conserver les capacités offertes par les voies ferrées reliant notre bassin de vie à Trèves et Sarrelouis. Le développement du fret ferroviaire contribuera à affirmer notre excellence logistique, qui peut s'appuyer également sur les offres multimodales que propose notre territoire, avec les ports de Metz et Thionville-Ilange et les sites secondaires bordant la Moselle jusqu'aux frontières sarroise et luxembourgeoise. Il sera encore indispensable d'afficher une position commune sur les enjeux de connexions TGV et réseau régional, ainsi que sur la gare Lorraine TGV et l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine. Enfin, évoquer les mobilités, c'est aussi se pencher sur les coordinations entre les réseaux de transports collectifs et les réseaux de covoiturage ou sur les liaisons cyclables, afin de promouvoir les logiques de boucle de mobilité interterritoriale et transfrontalière.

La question des infrastructures de mobilité ne saurait être déconnectée de la nécessité de travailler ensemble au développement de sources d'énergie alternatives, notamment en développant une filière hydrogène vertueuse et durable. Cette technologie est portée depuis des années au travers de différentes initiatives locales qui ont déjà reçu le soutien de grands groupes industriels. Cette filière, si elle se développe, peut contribuer à modifier en profondeur nos modes et usages en synergie avec la filière électrique automobile portée notamment par



Stellantis au cœur de notre bassin. Nous avons le potentiel pour devenir la première région « Hydrogène » de France et voir se développer des unités locales de production.

Il s'agit là d'un exemple de ce qui doit rendre notre territoire compétitif, au cœur des mutations en cours, et s'appuyant sur un réseau de formations qualifiantes ambitieux et de haut-niveau. Ce territoire compétitif existe déjà au travers de nos spécialisations industrielles, que ce soit dans les matériaux, l'automobile, les métiers de la mécanique, de la métallurgie, de l'énergie.

Dans tous ces secteurs nous devons avoir l'ambition de nous inscrire dans la démarche régionale d'industrie du futur. Pour cela, nous pouvons d'ores et déjà prendre appui sur notre potentiel académique et de recherche de très haut niveau, que ce soit sur le plan universitaire, où un rééquilibrage nord-sud est indispensable, mais aussi sur le plan des grandes écoles qui donnent un caractère unique à notre territoire. Ce potentiel, nous devons aussi le renforcer en intégrant le fait que notre bassin d'emploi s'étend de l'autre côté des frontières belge, luxembourgeoise et allemande.

Ce territoire compétitif, nous devons en renforcer l'attractivité. Nous bénéficions d'un potentiel touristique et culturel exceptionnel qui s'inscrit dans son histoire et ses usages dans une logique interterritoriale avec nos voisins européens. L'Histoire a façonné notre bassin et nous a laissé un patrimoine d'une grande variété et d'une grande originalité. La nature, elle aussi, a façonné notre environnement et nous offre des lieux d'exception, ainsi qu'une biodiversité riche. Nous disposons déjà d'équipements culturels et touristiques de haut niveau, que ce soit dans le domaine des loisirs, de l'art, ou des sciences. Notre bassin de vie représente l'échelon pertinent pour mettre en valeur de manière ambitieuse et coordonnée les différents atouts de notre territoire. Nous aurons aussi à réfléchir à une offre d'hébergement complète qui permette d'attirer demain toutes les catégories de visiteurs.

Notre territoire dispose de nombreux atouts qui lui confèrent des potentialités uniques et nous devons aussi en faire un bassin de vie en transition au service de ses habitants. La première de ces transitions est énergétique et porte sur la production de l'énergie. Parallèlement au développement d'une filière hydrogène, il est nécessaire de travailler sur la production d'énergies renouvelables au profit de nos collectivités et de nos concitoyens. Cette production pourrait aussi s'appuyer sur les déchets dont la gestion globalisée est une véritable opportunité d'assurer une meilleure collecte et une meilleure valorisation. La filière bois constitue également un secteur à valoriser fortement.

Enfin, l'histoire industrielle et minière de notre territoire nous amène aujourd'hui à disposer de bassins miniers ennoyés, représentant un gisement exceptionnel d'eau.

Nous voulons collectivement garder la maîtrise publique de ce bien commun élémentaire qui sera un facteur d'attractivité important à l'avenir.

Le bien-être de nos concitoyens passe aussi par une action très forte au niveau de la santé. Au cœur de la crise sanitaire que nous vivons, nous voyons à quel point cette question est primordiale. Elle suppose une action de prévention forte tant auprès des jeunes qu'auprès des publics plus âgés. Elle implique une action volontariste afin de cartographier les « déserts médicaux » et de permettre à chacun de nos concitoyens de trouver une réponse médicale ou paramédicale de proximité, dans une logique de complémentarité entre les offres privées et publiques, et qui pourra également présenter un caractère transfrontalier. Elle nous demandera aussi de réfléchir à la question de l'hébergement des seniors afin de permettre à chacun de trouver une situation adaptée à ses besoins et ses moyens. Cela demande, enfin, que nous définissions un programme ambitieux et concerté avec nos voisins en matière de formations médicales et sanitaires, tout en profitant de cette opportunité pour renforcer l'universitarisation du CHR Metz-Thionville.

Notre mobilisation collective devra également porter sur les enjeux liés au numérique. L'ensemble des éléments développés ci-avant ne trouveront une pleine efficacité qu'avec un système de gestion de la donnée qui permette d'optimiser à la fois la question des mobilités, la production d'énergie, l'utilisation de recharges électriques, les questions de santé... Les initiatives déjà existantes sur le territoire doivent nous permettre d'essaimer rapidement et de déployer ces technologies et outils sur tout notre bassin de vie. Demain, le nord lorrain pourra

être un territoire 4.0, connecté, au service de ses habitants et des services qui peuvent leur être rendus.

## 2. Espace Val de Briey-Longwy-Thionville-Metz – Stratégie inter-PTRTE

A l'issue de deux temps forts, à Rombas le 16 mars puis à Val de Briey le 28 mai 2021, 16 EPCI de l'espace Val de Briey-Longwy-Thionville-Metz ont décidé d'adopter un préambule commun à leur PTRTE et d'initier des groupes de travail afin de partager les enjeux communs à leurs territoires et d'initier des pistes de coopération.

La démarche regroupe les EPCI suivant :

- CA du Val de Fensch
- CA Portes de France - Thionville
- CC de Cattenom et Environs
- CC de l'Arc Mosellan
- CC des Rives de Moselle
- CC du Haut Chemin - Pays de Pange
- Metz Métropole
- CC du Sud Messin
- CC Houve - Pays Boulageois
- CC Terre Lorraine du Longuyonnais
- CA de Longwy
- CC Coeur du Pays Haut
- CC Orne Lorraine Confluences
- CC du Pays Haut Val d'Alzette
- CC du Pays Orne-Moselle
- CC Bouzonvillois - Trois Frontières

L'ambition exprimée par ces EPCI est de faire reconnaître, et de faire vivre, l'entité naturelle et cohérente que constitue l'espace Val de Briey-Longwy-Thionville-Metz. C'est à cette échelle que pourront se développer les initiatives communes et que les interdépendances deviendront des complémentarités et des atouts pour tous ceux qui y vivent, y étudient, y travaillent et y investissent.

A ce jour, plusieurs projets de coopérations sont d'ores et déjà initiés entre Metz Métropole et ses intercommunalités voisines et seront complétés prochainement :

- Travail sur les enjeux de mobilité du bassin métropolitain messin (Metz Métropole, C.C. Rives de Moselle, C.C. Pays Orne-Moselle).
- Travail sur les enjeux de requalification des Etangs St Rémy avec la CC Rives de Moselle.
- Travail avec la CC Mad et Moselle sur la requalification d'Actisud qui devrait s'ouvrir à d'autres sujets de partenariat comme la gestion de l'eau, le plan paysage, la biodiversité, l'agriculture, ou la mobilité.
- Travail avec la CC Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA) sur le thème de la donnée au cœur des politiques publiques qui vise à mutualiser la plateforme Eclor développée par la CCPHVA dans le cadre d'un projet de Smart City.

## 4. STRATEGIE DU TERRITOIRE - LE PROJET METROPOLITAIN DE METZ METROPOLE

Metz Métropole est le fruit d'une longue construction institutionnelle et territoriale. Née dans les années 70 sous la forme du District de l'Agglomération Messine, elle s'est transformée en Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M) dans les années 2000, avant de devenir une métropole de plein exercice au 1<sup>er</sup> janvier 2018. **Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, elle revendique sa vocation européenne et son action transfrontalière en ayant adopté le nom « Eurométropole de Metz ».**

L'obtention de ce statut métropolitain lui a conféré la large responsabilité de construire « **un projet d'aménagement, de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social** » de son territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion. Pour se saisir de ces nouvelles opportunités, il était indispensable de construire une vision métropolitaine ambitieuse. C'est dans ce contexte que Metz Métropole a initié une démarche de concertation de près de deux ans afin de définir, avec ses Communes membres et ses forces vives (entreprises, associations et habitants), un projet de territoire partagé, dénommé « Projet Métropolitain ».

La stratégie métropolitaine poursuit plusieurs ambitions fortes pour le territoire :

- Améliorer les services rendus à la population.
- Franchir une nouvelle étape en matière de développement économique, de qualité de vie, d'environnement et de solidarités.
- Constituer un moteur économique pour tout le territoire favorable à la création d'emplois.
- Conférer un plus grand poids à Metz dans les négociations régionales, nationales, européennes et un rayonnement extérieur.

Le Projet Métropolitain rappelle en effet que Metz Métropole a un rôle tout particulier à jouer à l'échelle locale et métropolitaine, pour agir sur la réalité du quotidien des habitants, mais également à l'échelle nationale et européenne, pour porter à l'extérieur les atouts du territoire et développer les coopérations.

Adopté le 25 février 2019, le Projet Métropolitain se saisit des atouts du territoire et l'engage dans trois orientations stratégiques structurantes pour son développement :

- **La Métropole des liaisons européennes** : Metz Métropole occupe une position géographique stratégique, au carrefour de deux axes de transports européens et à proximité immédiate de trois pays dynamiques (Luxembourg, Allemagne, Belgique). Cette position lui permet d'attirer entreprises, travailleurs, étudiants et instituts de recherche qui s'implantent sur son territoire. Le défi métropolitain est de développer les infrastructures (TGV, routes, port), de les animer, et de mieux tirer parti de ce positionnement pour lier des alliances (recherche, enseignement supérieur, culture), animer des réseaux et accroître l'accessibilité messine.
- **La Métropole de l'écologie urbaine et humaine** : Metz Métropole est le berceau de l'écologie urbaine avec la création en 1971 de l'Institut européen d'écologie par Jean-Marie Pelt. Sixième ville plus verte de France, Metz dispose d'espaces naturels et agricoles constituant 70% du territoire métropolitain. Metz Métropole se doit de conserver son écologie urbaine, en préservant et valorisant l'environnement, et de faire bénéficier à ses habitants d'une écologie humaine c'est-à-dire d'un cadre de vie favorable à leur bien-être et à leur épanouissement. Le défi métropolitain est aussi de réussir le parti des transitions, en renforçant la performance sociale, économique et environnementale des aménagements, services et équipements apportés à la population.
- **La Métropole Art & Tech** : les grands équipements mis en place au cours des trois dernières décennies sur Metz Métropole (ouverture du Centre Pompidou-Metz, obtention du label French Tech, développement du Technopôle...), lui ont permis de se distinguer comme une Métropole créative et innovante dans les domaines de la culture, de l'art et des technologies. Le défi métropolitain est de conserver et amplifier ce label d'une ville qui

se renouvelle en faisant la part belle à la technologie et à l'innovation, tout en développant son attractivité culturelle, commerciale et de loisirs.

Ces ambitions ont abouti à **10 chantiers thématiques qui guident la stratégie métropolitaine** et l'animation territoriale de Metz Métropole.



Les orientations stratégiques du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique :

**Le Pacte de Relance se structure autour de trois orientations stratégiques :**

- **La transition énergétique et écologique** : éminemment transversale, la première priorité est d'encourager un développement et une économie locale qui économisent les ressources naturelles, émettent moins de CO2 et protègent la biodiversité. Ce premier pilier se structure autour des enjeux de rénovation énergétique des bâtiments, d'amplification des infrastructures et mobilités douces, de développement des énergies et technologies vertes et de soutien à la biodiversité.
- **L'économie plurielle ancrée dans les territoires** : la deuxième priorité est de favoriser la compétitivité en encourageant les chercheurs, les entreprises, les industries à l'innovation et aux transitions environnementales, énergétiques et numériques, en développant les savoir-faire industriels, scientifiques et technologiques et en soutenant les projets, particulièrement des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) premiers relais de l'emploi sur les territoires.
- **La cohésion territoriale et les coopérations** : la troisième priorité est de développer une solidarité et une cohésion entre les habitants et entre les territoires, en assurant le maillage territorial en matière d'équipements structurants, en développant les services à la population (santé, sport, culture loisirs...) et en suscitant les coopérations entre territoires.

**A ces orientations s'ajoutent trois piliers transversaux adaptés aux enjeux des territoires du Grand Est : le déploiement des usages du numérique, les synergies inter-territoires et interrégionales et les dynamiques transfrontalières.**

Des orientations stratégiques partagées par l'Etat, la Région et Metz Métropole :

	
<p><b>La transition énergétique et écologique</b></p>	<p>Chantier #4 « la transition alimentaire et énergétique » Chantier #5 « la nature et ses usages » Chantier #1 « la mobilité et l'accueil »</p>
<p><b>L'économie plurielle ancrée dans les territoires</b></p>	<p>Chantier #8 « l'intelligence collective » Chantier #9 « l'économie Nord Lorraine »</p>
<p><b>La cohésion territoriale et les coopérations</b></p>	<p>Chantier #7 « l'action sociale et les services à la personne » Chantier #6 « l'intensification urbaine » Chantier #10 « la créativité, atout métropolitain »</p>
<p><b>Les piliers transversaux</b> - Le déploiement des usages du numérique - Les synergies inter-territoires et interrégionales - Les dynamiques transfrontalières</p>	<p>Chantier #2 « les coopérations transfrontalières » Chantier #3 « Le rapport au Luxembourg »</p>

## Une coopération ancienne entre l'Etat, la Région et Metz Métropole :

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique marque une nouvelle étape d'une collaboration ancienne entre l'Etat, la Région et Metz Métropole, symbolisée par deux contrats structurants.

### **1. Le Pacte Métropolitain d'Innovation : Etat / Metz Métropole (2018)**

Signé le 7 septembre 2018, pour un montant total d'investissement de 14,6M€ et un soutien financier de l'Etat à hauteur de 6,7M€ pour le financement de 18 actions. Le Pacte Métropolitain d'Innovation a été orienté sur les axes "Ecologie Urbaine et Humaine" et "Arts & Tech" du projet métropolitain, autour d'un fil rouge : la reconversion des friches urbaines pour expérimenter et bâtir la ville de demain. Il comprend un volet "coopération territoriale" qui vise à soutenir les démarches menées par la Métropole avec ses territoires voisins. Les actions du Pacte portaient sur :

- Au titre du volet innovation : la reconversion du Plateau de Frescaty, la rénovation de la Caserne Roques, une étude de planification énergétique, la passerelle Wadrineau, le plan de Gestion du Mont Saint Quentin, la démarche d'innovation publique interne ("La Transfo") et la dépollution de TCRM Bliiida.
- Au titre de la coopération territoriale : le projet Alimentaire Territorial, le poste de relevage anti-crués sur la zone Actisud (avec Mad & Moselle), le plan Paysage du SCOTAM, l'assistance à Maitrise d'ouvrage "Repenser la périphérie commerciale "(ACTISUD), l'animation d'un espace de concertation interterritoriale sur le bassin métropolitain messin, l'étude sur les enjeux de mobilité sur le bassin de vie.

### **➤ Le Contrat de Partenariat Métropolitain Région Grand Est / Metz Métropole / Ville de Metz (2019-2021)**

Adopté le 30 septembre 2019, le Contrat de Partenariat Métropolitain porte sur le financement de 65 projets et actions pour un volume financier estimé à 400M€ autour de quatre axes :

- Excellence : démarche Invent Metz Campus, développement de Bliiida, du Plateau de Frescaty, accompagnement des TPE-PME...
- Accessibilité & Mobilités : accessibilité 360° des gares métropolitaine, centre régional de maintenance ferroviaire, développement des transports collectifs et du vélo...
- Attractivité & Rayonnement : Constellations, équipements sportifs et culturels, ...
- Transition écologique & solidaire : Récollets comme lieu totem de l'Ecologie urbaine, aide à la rénovation énergétique des particuliers, valorisation du Mont Saint Quentin, reconquête des berges de la Moselle, préservation de la ressource en eau....

## LE PLAN DE REDEMARRAGE DE LA METROPOLE

Le plan de redémarrage de 8,5M€ mis en œuvre dès l'élection du nouveau Président de la Métropole, pour pallier les premiers effets négatifs de la crise sanitaire, en septembre 2020, s'articule autour de 3 axes définis en cohérence avec ceux du plan de relance de l'Etat : transition écologique, compétitivité et attractivité, cohésion sociale.

### I. 4,8 millions d'euros pour la transition écologique :

- Renforcement de la dotation au réseau des TAMM par l'achat d'un bus électrique (250 000 €).
- Aménagement d'un nouveau parking de covoiturage à Féy (400 000 €).
- Développement du réseau cyclable à Metz, entre Marly et Coin-sur-Seille et à Moulins-lès-Metz (500 000 €).
- Renforcement du parc de vélos électriques VéloMet en location (110 000 €).
- Soutien à la mise en place de bornes de recharge électrique (150 000 €).
- Renouvellement du parc interne en privilégiant les véhicules hybrides et électriques (100 000 €).
- Rénovation énergétique des bâtiments métropolitains : rénovation du hangar métallique 7 (HM7) sur le Plateau de Frescaty dédiée aux missions de la Métropole sur les voiries départementales (380 000 €).
- Remplacement des éclairages des zones d'activités économiques par des lampes LED, moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement (465 000€).
- Soutien à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin : enveloppe exceptionnelle pour renforcer l'équipe de conseillers et assister ainsi davantage de particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement (120 000€).
- Valorisation du Mont Saint-Quentin : travaux d'entretien mécanique – désherbage, défrichage – pour entretenir et réouvrir les pelouses calcaires et amélioration de l'accès au site, et notamment au col de Lessy (300 000€).
- Contribution à l'Office Public de l'Habitat (OPH) : pour accélérer les travaux de réhabilitation thermique des 12 531 logements familiaux gérés en visant notamment les quartiers prioritaires de la politique de la ville (2 M€).

### I. 2,5 millions d'euros pour la compétitivité et l'attractivité :

- Rénovation des routes et ouvrages d'art pour faciliter les transports et la reprise de l'activité (1,25 M€).
- Soutien aux commerces métropolitains (200 000€) via la mise en œuvre de deux dispositifs innovants : création d'un site vitrine valorisant les commerces physiques (via la Fédération des Commerçants, 80 k€) et d'une « market place » permettant d'acheter en ligne et se faire livrer des produits issus du commerce messin et métropolitain (120 k€ en 2021).
- Participation au développement des résidences étudiantes du campus du Saulcy : soutien à la rénovation et au développement des résidences étudiantes du campus du Saulcy qu'entreprend le Crous (1 M€).

### II. 1,2 millions d'euros pour la cohésion sociale

- Accessibilité dans les transports en commun : programme de mise aux normes d'accessibilité de 75 nouveaux arrêts de transport en commun (1 M€).
- Abondement de l'enveloppe du Fonds de solidarité logement qui aide les ménages les plus modestes à se loger afin de pouvoir faire face aux demandes en augmentation dans le contexte de la crise (200 000€).

Dans le cadre de la relance et des crédits DSIL DTER 2021, les projets de Metz Métropole et de ses communes membres ont été soutenus à hauteur de 5 208 435.07€ par l'Etat. Quant à la Région Grand Est, elle a accordé à Metz Métropole et ses communes en 2020-2021 : 2 060 229 €. La synthèse de ces financements est présentée en annexe.

## 5. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE POUR LE MANDAT

### 1. ECOLOGIE

Berceau de l'écologie urbaine, le territoire messin a inspiré le célèbre botaniste Jean-Marie Pelt et le philosophe Roger Klaine qui y ont fondé en 1971 l'Institut Européen d'Ecologie. Derrière ce modèle local se trouve l'idée que le lien fort entre l'habitant et la nature est une condition essentielle du bien-vivre et du cadre de vie. L'image actuelle de Metz Métropole, faite d'eau et jardins et couverte à 70% d'espaces naturels et agricoles, est le résultat de cette philosophie. Plus qu'un concept, l'écologie urbaine a en effet été le fil conducteur de Jean-Marie Pelt dans sa mission d'urbanisation de la Ville-Centre de Metz Métropole. Elle est aujourd'hui dans l'ADN de la Métropole messine et de ses Communes.

Les paysages naturels, forestiers et de côtes sont devenus ainsi un important marqueur de l'identité de Metz Métropole pour ses habitants et participent particulièrement à leur sentiment d'appartenance. C'est pourquoi l'écologie urbaine, à laquelle Metz Métropole a adjoint l'adjectif d'humaine afin de mettre en avant la solidarité forte entre les habitants sur le territoire, guide encore les réflexions sur l'aménagement métropolitain et ses grands projets. Le Mont Saint-Quentin, les Berges de Moselle, les Etangs de Saint-Rémy constituent autant d'espaces totem de la vision messine de l'écologie urbaine et humaine.

Cette vision locale infuse tout particulièrement dans l'action métropolitaine en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire. En contribuant à la durabilité des politiques publiques et des projets métropolitains, la Métropole messine défend l'importance des enjeux du climat, de la qualité de l'air et de l'énergie dans la qualité de vie et l'attractivité de son territoire. L'écologie constitue un enjeu stratégique transversal de ses politiques publiques et se diffuse dans l'ensemble de ses compétences : la mobilité, la rénovation du patrimoine, la production énergétique, l'économie circulaire, l'aménagement du territoire, l'habitat, le développement économique... La réussite de la transition écologique nécessite à ce titre une implication forte de Metz Métropole dans la transformation des pratiques citoyennes mais également dans le développement d'innovations territoriales, comme le développement d'une filière hydrogène verte.

A ces enjeux majeurs, s'ajoutent la préservation de la biodiversité et des espaces naturels. Comme le rappelle la "charte de la biodiversité" adoptée à Metz par les pays du G7 de l'environnement, la mobilisation pour préserver la biodiversité est aussi importante que celle pour lutter contre les dérèglements climatiques. C'est l'objet de la Trame Verte et Bleue qui constitue le cadre de l'action métropolitaine en faveur de la protection des milieux naturels, de l'enrichissement de la faune et de la flore au sein des réservoirs de biodiversité, ou de la création de corridors écologiques facilitant le déplacement des espèces naturelles.

Enfin, l'eau, très présente sur le territoire de Metz Métropole, constitue un potentiel irremplaçable pour ses différents usages écologiques, paysagers, touristiques, économiques. Elle constitue une ressource stratégique qui confère à Metz Métropole une responsabilité publique accrue en matière de gestion des inondations, de préservation de ses ressources et de maintien de la qualité des eaux. Mais elle est également une ressource économique et touristique prégnante (alimentation en eau potable, usages pour le transport fluvial, industrie, agriculture) qui doit être conciliée et équilibrée avec les enjeux de préservation.

# 1. LA TRANSITION ALIMENTAIRE ET ENERGETIQUE

## Le cadre stratégique

La transformation du territoire vers une économie plus verte et durable est au cœur des préoccupations de Metz Métropole qui engage concrètement ses politiques en faveur de la transition alimentaire et énergétique et accompagne les changements de pratiques de ses habitants. Une réduction forte et rapide des émissions de gaz à effet de serre est en effet devenue une nécessité pour limiter les impacts du changement climatique et ses aléas plus nombreux et intenses (inondations, vagues de chaleur...).

Pour répondre à ces enjeux climat-air-énergie, Metz Métropole s'est saisie, en transversalité, de l'ensemble de ses leviers d'action. Plusieurs sujets sont à l'agenda métropolitain qui s'inscrit dans l'objectif national d'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050 :

- Décarbonation des mobilités, par une conversion à l'hydrogène des flottes métropolitaines (Mettis, bennes à ordures ménagères, véhicules de service).
- Rénovation des bâtiments publics, par un programme ambitieux de requalification des bâtiments métropolitains (Opéra-Théâtre, Musée de La Cour d'Or, Maison de l'Archéologie et du Patrimoine, Conservatoire à Rayonnement Régional).
- Adoption d'une consommation foncière modérée et raisonnée, par l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Promotion d'un territoire économe en énergie, par l'organisation des flux (déplacements, logistique urbaine, économie circulaire, gestion des déchets...) et la production d'énergies renouvelables.

Au titre de la transition alimentaire, Metz Métropole a fait le pari de réintroduire l'usage agricole sur d'anciens sites militaires, tel que le Plateau de Frescaty, et de retrouver des activités agricoles sur des espaces en déprise ou délaissés, comme le « PAEN » de Scy-Chazelles et Lessy (périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels). Ce développement de l'agriculture périurbaine se réalise dans le souci constant de maîtriser les pressions agricoles sur la ressource en eau potable pour assurer sa préservation et sa disponibilité à long terme. Pour répondre à une demande forte de produits locaux, Metz Métropole s'assure également de l'existence d'un écosystème complet de transformation et de valorisation des produits afin que les productions locales puissent s'écouler en proximité, en réponse à la demande sociétale.

Ainsi, bien qu'énergie et alimentation constituent deux secteurs distincts, la feuille de route métropolitaine les connecte dans un même chantier visant à concilier consommation et préservation de l'environnement et à proposer une chaîne complète « production-transformation-consommation » sur le territoire.

## Les objectifs et projets stratégiques

- Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique du parc public et résidentiel et social
  - **Des mesures en matière d'efficacité énergétique du parc métropolitain**

Le patrimoine de Metz Métropole est composé de 13 équipements publics, accueillant du public ou des agents de la Métropole, constituant pour partie un parc ancien et d'une grande surface : Musée de La Cour d'Or (14 000 m<sup>2</sup>) Opéra-Théâtre (8 000 m<sup>2</sup>), Centre Technique Métropolitain (9 000 m<sup>2</sup>), Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné (7 500 m<sup>2</sup>) et Maison de l'Archéologie et du Patrimoine (5 000 m<sup>2</sup>). Afin d'atteindre les objectifs ambitieux du décret tertiaire, qui vise la réduction des consommations énergétiques des bâtiments à hauteur de -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à 2010, Metz Métropole



engagera un programme de rénovation thermique de l'ensemble de ses bâtiments (menuiseries, équipements climatiques...). Ces investissements porteront également sur les bâtiments, propriétés de Metz Métropole loués ou mis à disposition : Ecole Supérieure d'Art de Lorraine, Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Metz, Georgia Tech, Institut Lafayette, etc. En mai 2021, Metz Métropole aux côtés de la Ville de Metz, du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Metz et de la Communauté de Communes de Rives de Moselle a été lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt nommé « SEQUOIA » de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies. Ce dernier vient reconnaître l'ambition métropolitaine en matière d'efficacité énergétique de ses bâtiments et permet aux quatre lauréats de financer des études énergétiques, un poste d'économe de flux, des outils de suivi et de consommation énergétique et une mission d'accompagnement pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique.

Les Communes de Metz Métropole portent également plusieurs projets de rénovation thermique tels que :

- Commune d'Amanvillers : rénovation thermique de la Mairie, de la salle polyvalente, du complexe sportif et travaux d'isolation de la résidence autonomie du territoire, propriété de la Commune.
- Commune d'Ars-Laquenexy : rénovation thermique de l'école élémentaire.
- Commune de Cuvry : rénovation thermique de la salle des associations.
- Commune de Gravelotte : rénovation thermique de l'école maternelle.
- Commune de La Maxe : rénovation thermique de la salle polyvalente et diagnostics énergétiques de l'ensemble des bâtiments communaux.
- Commune de Longeville-lès-Metz : rénovation thermique des bâtiments municipaux et plan d'actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques.
- Commune de Lorry-lès-Metz : rénovation thermique et énergétique des bâtiments municipaux.
- Commune de Mécleuves : rénovation thermique du foyer socio-éducatif et de l'école primaire.
- Commune de Metz : audits énergétiques sur les 25 bâtiments municipaux de plus de 1000 m<sup>2</sup> et programme de travaux de rénovation thermique.
- Commune de Commune de Montigny-lès-Metz : rénovation thermique du patrimoine bâti.
- Commune de Purnoy-la-Chétive : rénovation énergétique de la salle polyvalente.
- Commune de Rozérieulles : rénovation thermique de la salle polyvalente.
- Commune de Saint-Julien-lès-Metz : rénovation thermique des bâtiments municipaux.
- Commune de Saulny : rénovation thermique de la Mairie, des ateliers municipaux et de la salle polyvalente.
- Commune de Vernéville : rénovation thermique des bâtiments communaux (toiture de l'atelier communal et de la salle des fêtes, isolation thermique de la Mairie).
- Commune de Woippy : rénovation thermique de l'Hôtel de Ville.

On peut également noter le projet commun de rénovation du gymnase Albert Camus sur la Commune de Moulins-lès-Metz qui se fera dans le cadre du syndicat intercommunal regroupant les Communes de Scy-Chazelles, Châtel-Saint-Germain, Rozérieulles-Vezon, Jussy, Lessy, Vaux, Sainte-Ruffine et Moulins-lès-Metz.

Dans le cadre de la relance, la DSIL rénovation thermique a permis de soutenir les projets de Metz Métropole et de ses communes à hauteur de 1 227 061€.

#### - **Des mesures en matière d'efficacité énergétique du parc résidentiel**

La consommation énergétique liée au parc résidentiel représente 43% des consommations du territoire et constitue à ce titre un enjeu très fort de l'efficacité énergétique de Metz Métropole. C'est pourquoi cette dernière, en lien avec la Région Grand Est, déploiera sur trois ans (2021-2023) le programme national « SARE » (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), afin d'accompagner plus efficacement les ménages et les acteurs du petit tertiaire privé vers la rénovation énergétique. Pour sa mise en œuvre, Metz Métropole a fait le choix de porter ce projet en partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays

Messin et la société d'économie mixte Oktave, créée en 2015 par la Région Grand Est et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). En cas d'atteinte des objectifs territoriaux, une contribution sera attribuée par la Région Grand Est, portant à 400 000 euros le coût supporté par Metz Métropole pour l'organisation de ce service sur la durée du programme. Ce service de proximité, neutre et gratuit pour l'utilisateur, a pour objet de leur prodiguer des informations et des conseils personnalisés et de les assister afin d'obtenir des aides financières pour leur projet de rénovation.

L'atteinte de cet objectif de rénovation thermique du parc résidentiel nécessite d'appréhender l'enjeu social fort d'accompagnement des publics en situation de précarité. C'est pourquoi la Ville de Metz, associée à l'association AMORCE dont elle est membre, s'inscrit dans le programme "Stratégies territoriales de résorption de la précarité énergétique – Pacte – 15%" dont l'objectif est de diminuer la précarité énergétique chez les ménages aux ressources modestes. Ce dispositif, également animé par l'ALEC qui bénéficie à ce titre de financements de la Ville de Metz, permettra d'accompagner 200 ménages dans la réalisation de travaux d'efficacité énergétique sur 24 mois.

#### - **Des mesures en matière d'efficacité énergétique du logement social**

Rattaché à Metz Métropole au 1er janvier 2017, l'Office Public de l'Habitat (OPH) a pour mission principale de construire et de gérer des logements locatifs sociaux dans un objectif de mixité sociale. Son parc représente 51% du parc social de Metz Métropole soit 13 078 logements. Depuis plusieurs années, l'Office connaît une dépréciation de son parc de logements situé à 40% dans les quartiers Politiques de la ville et une vacance de plus en plus prégnante : l'office compte 1 200 logements vacants sur le territoire de Metz Métropole. Il convient de rénover rapidement ces logements et de les remettre sur le marché afin de répondre aux besoins. Metz Métropole a ainsi recapitalisé l'Office à hauteur de 2 M€ pour pouvoir engager son vaste programme de rénovation avec une priorité donnée sur la rénovation thermique des logements. Afin de trouver une solution de long terme, elle s'associe à Adestia, filiale de la CDC Habitat (Caisse des Dépôts et Consignations), afin de créer une société d'économie mixte, recapitalisée à plus de 200 M€ (dont plus de 30 M€ par d'Adestia) et proposant d'un projet stratégique ambitieux de rénovation de son patrimoine et d'amélioration de sa gestion.

#### • **Développer des projets en faveur des énergies provenant de sources renouvelables ou d'économies d'énergies**

Metz Métropole entend devenir pilote de la transition énergétique, au moyen de l'hydrogène, solution innovante décarbonée. Metz Métropole a engagé, en partenariat avec la société John Cockerill et l'UEM (« Usine d'Electricité de Metz »), un travail de mise en place d'une filière locale de production et de distribution d'hydrogène vert. Elle parie sur cette énergie alternative comme motricité du futur qui ouvre des perspectives importantes de réduction des émissions de carbone dans les transports et présente des facilités de stockage, plus vertueuse que la production de batteries. Ainsi, Metz Métropole construira sa nouvelle ligne de Bus à haut niveau service sur la base d'une technologie Hydrogène et remplacera progressivement l'ensemble de ses bus du réseau LE MET' et de ses bennes à ordures ménagères par des véhicules propres. Le parc de véhicules du réseau LE MET' compte aujourd'hui 30 METTIS, 158 bus et 3 navettes de centre-ville et Metz Métropole possède 50 poids lourds dédiés à l'activité de collecte des déchets ménagers du territoire. La conversion de la flotte de bennes à ordures ménagères sera accompagnée par un projet de requalification et d'extension du Centre Technique Métropolitain accueillant les équipes métropolitaines en charge de la collecte et les véhicules dédiés.

Metz Métropole donnera également l'exemple par une politique d'hybridation et d'électrification du parc des véhicules de services métropolitains. Enfin, Metz Métropole accélère la montée en puissance de son plan de mise en place de bornes de recharge électrique en initiant des partenariats avec des acteurs privés afin de poursuivre le maillage du territoire en bornes, en complément de celles mises à disposition dans les parkings de Metz Métropole (République, Pompidou, Cathédrale, etc.) qui permettent aux possesseurs de véhicules électriques de recharger leur batterie.

Metz Métropole travaille également sur la reconversion de parkings de stationnement en ombrières photovoltaïques, notamment sur son Parc des Expositions. Plusieurs Communes de Metz Métropole portent également des projets en faveur du développement des énergies renouvelables, comme le projet des Communes d'Ars-Laquenexy et Jury visant à implanter une centrale solaire au sol sur des friches militaires. La Commune de Metz a identifié pour sa part l'ensemble des toitures favorables à la pose de capteurs photovoltaïques et modifié son Plan local d'Urbanisme pour imposer la végétalisation ou la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures terrasses.

Enfin, dans un objectif d'économie d'énergies, plusieurs Communes de Metz Métropole portent des projets de rénovation de leur éclairage public comme Amanvillers, Chatel-Saint-Germain, Chesny, Coin-sur-Seille, Cuvry, Fey, Gravelotte, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Rozérieulles ou Saint-Julien-lès-Metz.

- **Optimiser la gestion des déchets pour favoriser la transition vers une économie circulaire**

En matière de gestion des déchets, Metz Métropole porte des projets structurants pour le territoire (achèvement de la conteneurisation, verdissement de la flotte de bennes à ordures et extension du Centre Technique Métropolitain, étude sur la gestion séparée des biodéchets, démarche d'écologie industrielle et territoriale) dont notamment deux opérations notables, portées par la régie HAGANIS. Metz Métropole s'appuie en effet sur cette dernière pour assurer le traitement des déchets ménagers (incinération des ordures ménagères résiduelles, tri et valorisation des déchets recyclables, traitement des déchets collectés en déchèteries).

- **Le projet d'adaptation du Centre de tri des déchets recyclables**

Chaque année, le Centre de tri exploité par HAGANIS assure le tri de 13 000 tonnes de déchets recyclables des habitants de la Métropole. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'extension des consignes de tri sera effective et l'ensemble des emballages plastiques seront collectés sur le territoire métropolitain en tant que déchets recyclables. Cette évolution, qui simplifie les gestes de tri des métropolitains, impose des investissements lourds d'adaptation du centre de tri existant et de renforcement de la capacité de traitement, portée à 30 000 tonnes. Ce projet d'adaptation du Centre permettra la bonne prise en charge et le tri de ce nouveau flux de déchets recyclables.

- **Le programme d'investissement dans les déchèteries métropolitaines**

Près de 600 000 visites sont réalisées chaque année dans les déchèteries métropolitaines qui collectent près de 38 000 tonnes annuelles. Afin de moderniser ces équipements structurants pour le volet « gestion des déchets » de la politique d'économie circulaire de Metz Métropole, un programme d'investissements conséquent est engagé par la Métropole et sa régie HAGANIS. Ce dernier permettra d'optimiser le maillage du réseau métropolitain des déchèteries, d'améliorer les performances du geste de tri des déchets et de contribuer à une réduction des déchets des usagers traités par enfouissement, que ce soit ceux des particuliers ou des professionnels.

- **Favoriser une agriculture péri-urbaine raisonnée et les circuits de proximité**

Metz Métropole souhaite développer une politique agricole périurbaine sur le territoire en s'appuyant sur plusieurs actions :

- **Des actions pour développer l'activité agricole**

À la suite d'un recensement du foncier agricole opéré en 2020 par l'AGURAM afin d'identifier les terrains présentant un intérêt à l'échelle de toute Metz Métropole, la poursuite de l'action métropolitaine en faveur du développement de l'agriculture se structurera autour de la mise en place d'une politique de gestion de long terme du foncier agricole. Des actions d'aménagement sur le foncier (défrichage, viabilisation, clôtures, haies...) seront ainsi engagées afin de développer de nouveaux espaces agricoles sur la Métropole, en complément du Plateau de Frescaty.

L'aménagement du Plateau de Frescaty sera poursuivi avec, au-delà de l'aménagement de haies et clôtures, un enjeu de gestion raisonnée de l'eau qui nécessite des infrastructures liées aux forages et zones de stockage et récupération des eaux. Les filières prioritairement soutenues sont celles peu disponibles sur le territoire ou à même d'alimenter les circuits de proximité, tels que les productions maraîchères et arboricoles. Dans ce cadre, Metz Métropole poursuit son engagement dans le projet « d'Espace Test Agricole » visant à réintroduire des maraichers sur le territoire. Elle portera également une attention particulière à l'implantation de pôles de transformation sur le territoire en veillant au développement d'outils de transformation à taille humaine comme à l'encouragement de projets industriels.

#### - Des actions pour développer les circuits de proximité en matière d'alimentation

Dans le cadre de son Programme Alimentaire Territorial (PAT) initié en 2019, Metz Métropole a défini un plan d'actions afin de favoriser les échanges entre les urbains et le monde agricole par la promotion d'une vraie économie locale alimentaire. Il comprend notamment :

- La mise en œuvre d'études et actions en faveur de la création de drives fermiers et magasins de producteurs sur le territoire afin de permettre aux métropolitains d'avoir accès à des produits locaux et de qualité avec des facilités de retrait et de donner aux producteurs de nouveaux débouchés en proximité. Ce projet reposera sur plusieurs actions comme l'identification des lieux stratégiques pour la création de ces « drives », la mise à disposition de locaux, ou la contribution à l'achat de matériels (conteneurs frigorifiques...).
- Le lancement d'une action visant à accompagner les Communes dans la mise en application de la loi « EGALIM » (Agriculture et Alimentation) pour leurs restaurants scolaires qui fixe un objectif d'approvisionnement local et de qualité. Actuellement les modes d'approvisionnement des restaurations scolaires communales reposent, à l'exception de la Ville de Metz, sur un recours à des prestataires extérieurs, et les faibles volumes de repas commandés ne permettent pas d'avoir une approche qualitative et négociée auprès des fournisseurs. La Métropole accompagnera les Communes dans la rédaction de leur cahier des charges afin de garantir l'approvisionnement des cantines en produits de qualité.
- A ce titre, la Commune de Marly porte un projet de construction d'un nouveau bâtiment sur le site du groupe scolaire Freinet afin d'y héberger un restaurant scolaire. Cette nouvelle offre permettra aux enfants de se restaurer sur place en évitant le transport à pied ou en bus vers le site du collège départemental « La Louvière » et du centre socio-culturel Gilbert Janssem, et ainsi de pouvoir profiter plus sereinement de la pause méridienne.
- La Ville de Metz envisage quant à elle la création d'une nouvelle cuisine centrale, l'actuelle située au sein du bâtiment du Bon Pasteur n'étant plus adaptée au volume de production actuel d'environ 4 200 repas par jour. La construction de ce nouvel outil de production permettrait d'accroître la capacité de production des repas, d'anticiper l'évolution constante des effectifs (8 000 repas) et d'apporter une réponse appropriée aux objectifs fixés en termes de produits bio, frais, locaux, notamment en proposant une légumerie in situ facilitant l'achat de produits frais locaux.
- Enfin, dans le cadre de son projet de construction d'un nouveau groupe scolaire, la Commune de Châtel Saint Germain proposera, au sein d'un bâtiment écoresponsable, un service périscolaire complet qualitatif ainsi qu'un service de restauration unique et une cuisine scolaire approvisionnée par des produits frais, locaux et de qualité.

## 2. LA NATURE ET SES USAGES

### Le cadre stratégique

Metz Métropole brille par la qualité de son patrimoine naturel qui lui confère une identité propre soulignée par des grands espaces naturels emblématiques : Mont Saint-Quentin, Côtes de Moselle, Jardins Jean-Marie Pelt, Parc Simon à Augny, Etangs de Saint-Rémy. Metz Métropole se distingue ainsi dans le concert des Métropoles comme la 6<sup>e</sup> métropole la plus verte par la présence remarquable de ses espaces naturels, agricoles et forestiers et par la grande diversité de ses paysages de la vallée de la Moselle, les Côtes de Moselle, le Pays Haut, le Plateau lorrain versant Rhin, à la vallée de la Seille. Le site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » la singularise même à l'échelle du territoire européen en raison de la rareté de ses milieux naturels. Ce patrimoine constitue un défi, celui de préserver les milieux naturels et la biodiversité associée, et une opportunité, celle de renforcer le rôle de la nature dans le bien-être et le cadre de vie des métropolitains.

C'est l'objet de ce chantier, par lequel Metz Métropole entend sensibiliser les publics aux enjeux de biodiversité (événements, espaces d'informations) et travailler sur l'ensemble des usages conférés à la nature :

- L'adaptation au changement climatique en s'appuyant notamment sur le rôle de la végétation dans la préservation d'îlots de fraîcheur et en sélectionnant des essences végétales diversifiées, adaptées au climat local et futur.
- Le bien-être et la vie quotidienne en faisant la part belle à la nature dans les projets urbains afin de faciliter l'accès à la nature et à ses ressources : squares, parcs, jardins partagés, toits végétalisés, cheminements doux.
- Le tourisme et le loisir en poursuivant la mise en valeur et l'aménagement paysager des sites naturels métropolitains (panorama, sentiers, parcours pédagogiques) et en définissant les règles de préservation et de vivre ensemble de ces espaces pour limiter les conflits d'usages.

La Moselle et les nombreux paysages en eau de sa vallée sont au cœur de l'ensemble de ces enjeux et usages de l'écologie urbaine. Ainsi, de nombreux projets métropolitains se fondent sur la présence structurante de ce fleuve et de ses berges pour développer les loisirs (nautisme, baignade) ou l'économie (navettes fluviales, guinguettes) ou encore la sensibilisation à la biodiversité (parcours pédagogiques) qui constitue un enjeu d'avenir.

### Les objectifs et projets stratégiques

- Favoriser l'adaptation au changement climatique, protéger les espaces naturels et enrichir la biodiversité
- **Un programme de préservation et restauration des espaces naturels métropolitains**

Le territoire de Metz Métropole comprend une grande diversité d'habitats naturels et semi naturels (pelouses calcaires, vergers, zones humides, forêts, haies ...). Certains constituent de grandes entités géographiques et des marqueurs identitaires forts : Mont Saint-Quentin, Côtes de Moselle (avec notamment le site Natura 2000 Pelouses du Pays Messin), Etangs de Saint-Rémy, berges de la Moselle et de la Seille, et prochainement Pelouses de Lorry-Mardigny. Ces espaces, réservoirs de biodiversité au cœur des trames vertes et bleues, représentent aujourd'hui une richesse patrimoniale forte (espèces présentes, habitats remarquables, identité paysagère du territoire ...).

Ainsi Metz Métropole entend déployer un programme de préservation et de restauration des espaces naturels avec 3 cibles prioritaires :

- Le Mont Saint-Quentin qui s'étend sur les Communes de Lessy, Scy-Chazelles, Longeville-lès-Metz, le Ban-Saint-Martin, Plappeville et Lorry-lès-Metz. Il s'agira de poursuivre le plan de gestion sur le volet agricole, notamment sur le périmètre de protection du PAEN de Scy-Chazelles et de Lessy, sur le volet touristique en structurant le stationnement, la signalétique et la création de points de vue sur le site, et sur le volet patrimonial en finalisant la mise en sécurité des ouvrages militaires.
- Le site des Etangs de Saint-Rémy qui s'étend sur plus de 1 000 hectares et regroupe près de 100 plans d'eau de différentes tailles. Il occupe un positionnement stratégique et fait le trait d'union entre l'agglomération messine et la partie nord du Sillon mosellan. Un projet de requalification, autour des thématiques de préservation de l'environnement, de tourisme local et de sports nautiques doux a été initié en partenariat avec Rives-de-Moselle.
- Les espaces naturels (Berges, Côtes de Moselle, Pelouses de Lorry-Mardigny, espaces boisés...) pour lesquels Metz Métropole veut déployer des travaux de restauration et renaturation. Metz Métropole portera également une attention particulière aux continuités écologiques présentes sur le territoire métropolitain, et notamment la reconstruction de réseaux de haies. Le développement de ces espaces permettra de proposer des actions à destination des habitants du territoire (cartographie de sentiers de balade, petit mobilier, sensibilisation à la richesse écologique et patrimoniale ...).

En complément de la valorisation du Mont-Saint-Quentin portée par Metz Métropole, la commune de Longeville-lès-Metz souhaite par exemple porter une attention et une action particulière sur le devenir des coteaux, la plupart en friche. La commune souhaite mettre en place différentes actions visant à valoriser, mettre en valeur et rendre accessibles ces espaces. Pour cela, des actions sont déjà engagées concernant la remise en état des circuits et chemins de randonnée sur le territoire communal, et s'accompagneront d'un balisage adéquat.

#### - La création d'îlots de fraîcheur sur le territoire métropolitain

Plusieurs Communes de Metz Métropole portent également des projets d'aménagement de parcs et jardins pour doter leur territoire d'îlots de fraîcheurs : aménagement du parc du Clos St Vincent à Cuvry, projet de jardins partagés à Chesny, aménagement du jardin du presbytère à Fey, création d'un espace paysager de détente à Lessy, création de jardins partagés à Longeville-lès-Metz, deux projets de forêts urbaines dans les quartiers de Devant-les-Ponts et la Patrotte à Metz, projet de forêt urbaine à Marly, aménagement du Parc Europa à Montigny-lès-Metz, aménagement du parc du Breuil à Plappeville, création de jardins familiaux à Woippy...

La Ville de Metz investira tout particulièrement dans les espaces naturels des Berges de la Moselle pour leur donner toute leur place au sein de la Ville. Le projet de requalification permettra une meilleure appropriation et valorisation de cet espace par les messins en facilitant les liaisons par navette fluviale, en créant une aire de baignade naturelle et un parcours ludique et en engageant des travaux sur les équipements touristiques et de loisirs tels que le camping et l'auberge de jeunesse.

- Améliorer la biodiversité par la connaissance et la sensibilisation :

- **Un projet de création d'un Pavillon de la biodiversité au Musée de La Cour d'Or :**

Metz Métropole développe l'offre culturelle de son Musée de La Cour d'Or qui permet aux résidents et touristes de découvrir l'art et l'histoire de Metz et du pays messin de la période gallo-romaine au XX<sup>e</sup> siècle. Elle porte désormais un projet de création d'un Pavillon de la Biodiversité. Le programme consistera en la création d'un espace muséographique de 350m<sup>2</sup> sur la biodiversité au sein du Musée de La Cour d'Or en s'appuyant sur les riches collections d'histoire naturelle du musée.

Ce projet de Pavillon de la biodiversité porte trois grandes ambitions :

- La sensibilisation du public à la biodiversité

- La valorisation et la conservation des collections d'histoire naturelle ;
- La recherche scientifique et le transfert des connaissances.

Le projet de Pavillon, en résonance avec le projet des Récollets porté par la Ville de Metz, doit ainsi contribuer à améliorer la connaissance et la sensibilisation des publics à la biodiversité en mettant en place des nouveaux supports pédagogiques grand public. Pour cela, il sera composé d'espaces mettant en valeur la présentation des collections biologiques soutenue par un discours sur la biodiversité avec des dispositifs didactiques multimédias. Ce pavillon sera créé dans l'actuelle "Aile de Conservation" qui abrite les espaces de la Direction, de la conservation et la bibliothèque-documentation du Musée. Les travaux bâtimentaires s'inscriront dans le cadre du programme de rénovation thermique des bâtiments métropolitains. La création de ce Pavillon de la biodiversité s'accompagne de l'aménagement d'un espace dédié à la conservation dans l'Aile des Trinitaires au 4 rue du Haut Poirier.

#### - **Un projet de réhabilitation des Récollets, haut-lieu de l'écologie urbaine**

A travers son projet de réhabilitation du cloître des Récollets, la Ville de Metz souhaite proposer un haut-lieu de l'écologie urbaine sur le territoire, œuvrant en faveur des transitions écologiques. Les Récollets permettront de réunir et de créer des passerelles entre acteurs de l'écologie pour faire émerger des projets communs. Il sera également un lieu de référence pour accueillir le public, sensibiliser et susciter la réflexion. Plus largement ouvert, le site accueillera en effet le grand public dans des espaces dédiés à l'information et à la sensibilisation via du théâtre d'animations, d'expositions et d'événements autour des transitions. Afin de rayonner au-delà de Metz, la Ville s'appuiera notamment sur l'Institut Européen d'Ecologie et le monde universitaire. Le projet porte sur l'ensemble du patrimoine et des espaces intérieurs et extérieurs, comme les jardins, de ce site historique.

- **Préserver la ressource en eau, restaurer la qualité des milieux aquatiques et prévenir les risques**

L'eau est un sujet central de la coopération intercommunale puisque dès 1967 a été créé le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'agglomération messine. La « stratégie » eau de Metz Métropole sera désormais formalisée au sein du Contrat territorial Eau-Climat en cours d'élaboration avec l'Agence de l'eau, et s'intègre pleinement dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et le Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET) en cours d'élaboration. Redonner toute sa place à l'eau dans l'écosystème écologique est essentiel pour préserver la biodiversité, lutter contre les phénomènes de sécheresse, et prévenir les inondations.

C'est pourquoi, Metz Métropole souhaite mettre en œuvre et développer une gestion intégrée des eaux pluviales respectueuse du cycle naturel de l'eau en favorisant l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle. La réalisation puis l'animation d'un Schéma Directeur sur cette thématique permettra de fédérer et mutualiser les moyens des différents acteurs du territoire. D'ores et déjà de nombreuses Communes se sont engagées dans des programmes ambitieux de désimperméabilisation et de végétalisation de leurs espaces publics : Amanvillers, Augny, Chesny, Cuvry, Fey, La Maxe, Le Ban Saint-Martin, Longeville-lès-Metz, Marieulles-Vezon, Metz, Montigny-lès-Metz, Noisseville, Plappeville, Saulny, Scy-Chazelles, Vernéville, Woippy...

La Commune du Ban-Saint-Martin a, pour exemple, initié une démarche citoyenne de végétalisation d'une cour d'école via ses « ateliers du ban », un projet qui vise à concevoir de manière collective des solutions innovantes d'aménagement des espaces publics. En 2021, le premier projet porté par les ateliers est le réaménagement de la cour de l'école élémentaire Paul Verlaine en faisant participer les élèves autour des bases suivantes : gestion des eaux pluviales, végétalisation, perméabilité des sols.

S'agissant de la Métropole, cette thématique est désormais systématiquement intégrée à tout nouveau projet urbain. Elle entend ainsi développer le label « HQE aménagement » et noue de plus en plus de partenariats avec des acteurs notamment économiques du territoire (les zones commerciales par exemple) pour les sensibiliser à ce sujet.

Metz Métropole est également engagée depuis de nombreuses années dans un programme volontariste de restauration et renaturation de cours d'eau (ex : reprise du ruisseau du Ruisseau Saint-Pierre et de ses affluents pour 1 400 000 € en 2019 –2020). Elle poursuivra cet effort sur les années à venir, avec d'ores et déjà un programme de travaux s'élevant à plus de 10M€.

Mais l'eau est également une importante ressource pour la vie humaine, la qualité de l'eau est ainsi une problématique majeure sur le territoire métropolitain. A ce titre, Metz Métropole, appuyée par son « SERM » (Syndicat des Eaux de la Région Messine) et sa Régie de l'eau, souhaite apporter des réponses amitiieuses pour améliorer la qualité de l'eau sur son territoire : programme de Paiements pour Services Ecosystémiques (PSE) sur le Rupt-de-Mad qui alimente le SERM depuis le lac de la Madine, projet Actiflocarb, études en cours pour la sécurisation des ressources en eau potable...



### 3. LA MOBILITE ET L'ACCUEIL :

#### Le cadre stratégique

Au carrefour des liaisons européennes, la localisation de Metz Métropole est un atout, essentiel pour son développement, sur lequel elle doit capitaliser de manière pérenne en conjuguant accessibilité et mobilités de proximité. C'est l'objet de ce chantier métropolitain qui porte sur les transports extra et intramétropolitains et sur les nouvelles mobilités.

La feuille de route métropolitaine en matière de mobilité, qui prend corps au sein du Plan de Déplacements Urbains 2020 (PDU), poursuit quatre axes :

- L'amélioration de l'accessibilité vers Metz Métropole afin de conforter le rayonnement du territoire dans son bassin de mobilité et au cœur de l'Europe. Pour cela, des investissements sur les grandes infrastructures de transport (A31, RN431, gares, ports de Metz) sont nécessaires, portés par l'Etat avec le soutien de Metz Métropole. Ces équipements sont en effet au centre des relations transfrontalières. Metz Métropole entend à ce titre organiser leur complémentarité avec les réseaux de transports métropolitains et participer activement à la mise en œuvre de ces projets.
- Le renforcement de l'accessibilité au sein de Metz Métropole et la mobilité quotidienne afin de faciliter les trajets domicile-travail et l'accès des habitants aux lieux de vie (emploi, commerces, services). Metz Métropole poursuivra ses investissements dans l'offre de mobilité (transports en commun, pistes cyclables, parking-relais) en l'adaptant au développement de nouveaux quartiers et en développant son attractivité (fréquence, rapidité, fiabilité) pour multiplier son usage par les habitants.
- L'encouragement aux mobilités de proximité afin de répondre à tous les motifs de déplacement (domicile-travail, scolaire, achats, loisirs). Metz Métropole multipliera les réseaux piétonniers sur des courtes distances et les cheminements doux dans les Communes, et entre les territoires, et investira dans des aménagements de sécurité facilitant la pratique de la marche.
- La promotion de nouvelles pratiques de mobilité afin de transformer les habitudes de mobilité des habitants, associations et entreprises. Metz Métropole facilitera la création de solutions intermédiaires entre les véhicules individuels et le transport collectif (covoiturage, autopartage, navette fluviale) et encouragera les innovations dans le domaine économique, telle que la logistique du dernier kilomètre.

Cette feuille de route donne un cap à 2030 : une part des transports en commun dans les mobilités portée de 9% à 12%, une pratique du vélo multipliée par trois, une baisse de l'utilisation de la voiture avec un objectif d'un seul déplacement sur deux réalisé en voiture.

#### Les objectifs et projets stratégiques

- Renforcer les transports collectifs et adapter l'offre de transport aux dynamiques urbaines
  - **Une troisième ligne du Bus à haut niveau de service (BHNS) pour Metz-Marly**

Action phare en matière de mobilités durables, Metz Métropole porte un important investissement de développement d'une nouvelle ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) afin de relier Marly au centre-ville de Metz, via Montigny-lès-Metz. Longue de 10 km, cette ligne offrira une desserte plus fine, et accessible à un plus grand nombre d'habitants : 38 000 habitants dans un rayon de 500 mètres et près de 27 000 travailleurs. Cette nouvelle ligne, qui sera ouverte à l'automne 2025, doit en effet répondre à des territoires en développement marqués par une forte densité de population et d'emplois, développement

d'activités économiques et culturelles dans les quartiers traversés, changement des habitudes de déplacement, notamment domicile-travail.

Comme en 2013 à l'arrivée de METTIS, la création de cette nouvelle ligne sera accompagnée d'une réorganisation du réseau Le Met' afin de répondre aux nouveaux besoins de déplacement. Au nord-est du territoire, la Ligne METTIS A sera ainsi prolongée afin de desservir l'hôpital Robert Schuman. Cette extension permettra également de desservir le nord de l'Actipôle, zone à forte densité d'emplois.

Metz Métropole est lauréate depuis le 06 octobre 2021 de l'appel à projets « transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » lancé par le Ministère de la transition écologique (2 010 000€ pour la 3<sup>e</sup> ligne de BHNS et 790 000€ pour le prolongement de la ligne de METTIS A).

#### - Une adaptation des dessertes de transport en commun

Consciente du rôle primordial des transports dans la transition écologique, puisque le secteur constitue 48% des émissions de gaz à effet de serre de Metz Métropole et 33% de la consommation énergétique, Metz Métropole met tout en œuvre pour que l'offre de transports s'adapte aux évolutions du territoire et à la demande sociale.

Ainsi dès la rentrée 2021, les habitants bénéficieront de nouvelles possibilités d'utilisation des transports : certaines lignes seront renforcées jusqu'à 22H30 pour faciliter les déplacements en soirée, une nouvelle navette de centre-ville sera déployée pour doper l'attractivité commerciale, une navette permettra de desservir le site d'Amazon aux horaires de travail, la desserte du Val-Saint-Pierre sera améliorée pour gagner plus facilement la gare de Peltre ou le Centre hospitalier... Un travail est également en cours pour agir sur les itinéraires pour lesquels les transports sont surchargés aux heures de pointe.

Enfin, la création d'une navette fluviale est prévue afin de relier Metz (Moyen-Pont) à Moulins-lès-Metz en passant par Longeville-lès-Metz et Scy-Chazelles en profitant de la ressource que représente la Moselle en termes d'amélioration des conditions de mobilité.

#### - Des nouvelles infrastructures et actions pour encourager des pratiques de mobilités diversifiées

Metz Métropole s'engage également par des actions en faveur :

- Du déploiement ou de l'amélioration des pistes cyclables : afin d'encourager la pratique du vélo, Metz Métropole a identifié la nécessité de construire de nouvelles pistes, par exemple aux abords de l'île du Saulcy pour les étudiants, mais également d'agir sur les pistes existantes pour régler les problèmes de sécurité, de discontinuité ou de lisibilité qui nuisent au développement de cette pratique. Le schéma directeur cyclable de Metz Métropole prévoit ainsi le doublement du réseau cyclable à l'horizon 2030 par l'aménagement de 19 nouvelles liaisons.
- De la construction de nouveaux parkings relais et parkings de covoiturage : les parkings relais (Foire Expo, Rochambeau, Woippy) ont fait la preuve de leur utilité pour faciliter l'accès au cœur de Metz Métropole depuis le bassin de vie. Leur développement va être poursuivi pour répondre aux problématiques de saturation (Rochambeau) ou compléter l'aménagement de la 3<sup>e</sup> ligne BHNS (un parking relais et un parking de covoiturage seront construits en bout de ligne) et faciliter l'accès vers Metz Métropole par le Sud. Un nouveau parking relais sera ainsi mis en service à Magny en septembre 2021.
- Du développement de l'usage du train et du TER : Metz Métropole est desservie, à l'intérieur de son ressort territorial, par la gare de Metz-Ville et les haltes TER de Peltre, Ars-sur-Moselle, Metz-Nord et Woippy qui complètent utilement l'offre de transport au sein de Metz Métropole. En mobilisant sa compétence en matière d'aménagement des abords des gares (pistes cyclables, stationnement...), Metz Métropole encouragera leur

développement. Un plan d'actions découlera par exemple de l'étude MUM (« Metz Urban Mobility ») initiée sur la gare de Metz en partenariat avec la Région. La Métropole s'engage par ailleurs pleinement aux côtés de la Région sur le programme régional en faveur des transports ferroviaires (projet de Réseau Express Métropolitain Européen, nouvel atelier de maintenance à Montigny-lès-Metz, schéma des infrastructures de mobilité 2030-2050, développement des capacités ferroviaires, investissements dans le matériel roulant...). La Commune d'Ars-sur-Moselle porte ainsi un projet de réhabilitation de sa gare qui compte 700 voyageurs par jour. Cette dernière pose aujourd'hui des problématiques d'entretien, de mise en conformité et d'accessibilité. Afin de dynamiser l'utilisation de cette gare et d'améliorer les conditions d'accueil des voyageurs, la Commune souhaite réhabiliter ce lieu, important pour l'image du territoire, notamment en réouvrant la salle d'attente ou en installant un local à vélos.

## 2. COMPETITIVITE

Metz Métropole fonde son développement économique sur son identité et ses atouts. A ce titre, elle a affirmé dès 2016 son positionnement de cité européenne « Art & Tech ». Metz Métropole valorise ainsi une excellence territoriale aux confluences des Arts (culture, industries créatives et culturelles, patrimoine, design, architecture, art de vivre) et des Technologies (innovation, culture de l'ingénieur, développement du numérique, transferts de technologies...). Ce marqueur identitaire s'illustre dans des projets messins à fort rayonnement tels que le Centre Pompidou-Metz, le Festival Constellations, le label French Tech, ...

Metz Métropole se démarque par des filières d'excellence très ancrées sur le territoire tels que les matériaux et procédés (Pôle de compétitivité Materialia, Institut de recherche technologique – IRT matériaux, CEA Tech - Commissariat à l'Energie Atomique, future plateforme Procédés et mécanique des matériaux), la logistique (Ikéa ; Stef ; Belatrans ; Amazon...), la photonique, la santé, l'automobile. Dans le domaine de l'économie numérique, Metz Métropole a ainsi structuré un environnement favorable à la création et au développement de startups reconnues par l'Etat à travers la labellisation « Métropole French Tech » en 2015 et « Capitale French Tech » en 2019.

Le travail réalisé pour tisser cet écosystème est une source d'inspiration pour l'action métropolitaine. Pour intensifier les activités économiques, Metz Métropole ambitionne d'accompagner la création d'écosystèmes sur les secteurs d'activités à forte valeur ajoutée, en s'appuyant sur les entrepreneurs et les acteurs d'innovation du territoire comme les centres de recherche ou de transfert de technologie. Metz Métropole entend poursuivre les investissements à même de renforcer les entreprises issues de ces filières d'excellence en vue de doper leur compétitivité et d'accompagner leurs transitions.

Leur compétitivité sera également dynamisée par une politique d'aménagement métropolitaine structurée, proposant un foncier et un immobilier d'entreprises adaptés aux besoins d'implantation d'acteurs extérieurs ou au besoin de croissance des entreprises locales.

Dans cette stratégie de développement économique, Metz Métropole porte une attention toute particulière aux commerces de centres-villes et centres-bourgs, malmenés par les nouvelles habitudes de consommation et la surabondance de centres commerciaux en périphérie messine. Afin de redonner de la vitalité aux cœurs de ville, Metz Métropole actionne tous les leviers disponibles afin d'y attirer à nouveau les habitants, les investisseurs et les commerçants.

Enfin, Metz Métropole doit tenir compte de l'attractivité croissante du Luxembourg sur la main d'œuvre frontalière. Ce sont désormais près de 100 000 frontaliers lorrains qui travaillent au sein du Grand-Duché, dont 13 700 frontaliers quotidiens issus de l'arrondissement de Metz. Si cette proximité luxembourgeoise est une chance, elle requiert de mettre en adéquation la formation et l'emploi disponibles sur le marché métropolitain en identifiant le besoin des entreprises, banques, commerces, services, artisans du Grand-Duché comme de la Moselle.

De nouvelles formations professionnelles pourront ainsi être créées en lien avec les besoins et filières du territoire, aussi bien ancrées qu'émergentes. En matière d'enseignement supérieur, Metz Métropole souhaite également faire de Metz une grande ville étudiante en soutenant les investissements sur le patrimoine universitaire et en agissant en faveur des conditions de vie étudiantes (logements, restaurants universitaires, lieux de rencontre) qui constituent deux moteurs forts de l'attractivité universitaire.

## 4. L'ECONOMIE NORD-LORRAINE

### Le cadre stratégique

Sur le champ de l'économie, Metz Métropole partage un destin commun avec ses territoires voisins, au sein d'un espace Nord-Lorraine en mutation marqué par le passage d'une croissance portée par les industries lourdes à un développement conséquent du secteur tertiaire. Aujourd'hui, l'industrie n'est plus une spécificité de l'économie métropolitaine, mais la métallurgie et l'automobile restent des secteurs majeurs du nord-lorrain (Cattenom, Val de Fensch, Rives de Moselle). Cette conversion s'est accompagnée par un accroissement très fort des liens avec le Luxembourg, pourvoyeur d'emplois pour l'ensemble de la Grande Région. Le chantier métropolitain de la compétitivité s'inscrit donc inévitablement dans une vision plus large du développement nord-lorrain. Les interdépendances évidentes entre les entreprises des territoires industriels et le territoire métropolitain, où se concentrent les acteurs de l'accompagnement, de la recherche et de l'innovation, impliquent la nécessité de raisonner de façon globale. Les enjeux de formation et d'attractivité sont donc au cœur de la feuille de route et de ce chantier métropolitain.

Face au défi de l'attractivité économique, Metz Métropole a conscience de la nécessité d'actionner utilement tous les facteurs pour lesquels des femmes et des hommes à haut potentiel auraient envie de venir s'installer à Metz ou des jeunes actifs d'y rester : vie étudiante, offre culturelle et événementielle, possibilité d'évolution professionnelle transfrontalière, vitalité commerciale... L'enjeu de la revitalisation commerciale est ainsi particulièrement prégnant pour Metz Métropole. La feuille de route métropolitaine vise ainsi à conforter les centres-villes et centres-bourgs comme cœurs du bassin de vie en entretenant l'attractivité commerciale, culturelle et de loisirs et en valorisant les atouts patrimoniaux.

Ce plan d'actions, également favorable au développement de l'attractivité étudiante, sera complété par des investissements forts sur les campus messins et leur patrimoine immobilier, ainsi qu'en faveur des lieux de rencontres et échanges pour faire de Metz une grande ville étudiante. En complément, il sera indispensable d'investir largement sur la formation pour répondre aux besoins d'un marché de l'emploi commun aux deux territoires frontaliers. Metz Métropole souhaite accompagner l'Etat et la Région dans cette mission, en responsabilité sur le volet de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Ce chantier sera réalisé en complémentarité avec les Communes de Metz Métropole qui ont développé pour certaines des missions emploi-insertion pour tous les publics du territoire.

### Les objectifs et projets stratégiques

#### - Revitaliser les centres-villes commerçants

Comme de nombreux territoires, Metz Métropole fait face à une perte d'attractivité de ses centres-villes et centres-bourgs qui se manifeste notamment par la vacance d'importantes cellules commerciales (12% de vacance au centre-ville de Metz). Pour réenchanter et dynamiser l'attractivité de ses centres, Metz Métropole et l'ensemble des Communes concernées ont ainsi engagé de nombreuses mesures concrètes comme le recrutement d'un manager de centre-ville à Metz, le développement du commerce en ligne par la création notamment d'une place de marché dénommée "J'acheteàmetzmetropole.fr", la végétalisation des places et des artères principales, l'élargissement des terrasses commerçantes, le lancement d'une nouvelle politique de stationnement permettant de disposer d'une heure de stationnement gratuite sur 421 places de centre-ville, ou la mise en place d'ici 2022 d'une taxe sur les locaux vacants à l'échelle de la Ville de Metz.

#### - La constitution d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT) – renforcer l'attractivité commerciale

Pour aller plus loin dans cette démarche et proposer une réponse durable, Metz Métropole

s'engage désormais dans une Opération de revitalisation du territoire (ORT). Elle devient ainsi la deuxième métropole en France à engager cette opération, après Brest, opération qui apportera des solutions techniques et juridiques pour pouvoir acquérir en priorité, imposer des règles d'urbanisme et intervenir sur le bâti. Une société de portage foncier sera créée pour pouvoir intervenir directement et reconquérir les espaces de commerce et de logements. L'utilité d'une telle société est double. D'une part, elle permettra de remettre sur le marché des biens immobiliers d'intérêt complexes en termes de rénovation. D'autre part, elle donnera les moyens de proposer des loyers attractifs, en particulier pour les cellules d'activités. Afin de répondre aux enjeux du territoire, Metz Métropole est accompagnée par la SCET (Services, Conseil, Expertises et Territoires) et pourrait entrer dans le capital d'une société de portage foncier pour un montant en capital restant à définir.

La feuille de route métropolitaine, qui se formalisera notamment dans l'élaboration d'un schéma de développement commercial et d'un « plan guide » spécifique pour le centre-ville de Metz prévoit également des actions en matière d'animation et de communication (création d'événementiels, travail de référencement de la destination, supports d'accompagnement à l'installation des commerces, outils numériques de promotion des commerçants et artisans...), en matière d'accessibilité (stationnement, conseil en mobilité, encouragement de la marche et du vélo, signalétique...), ou de cadre de vie (végétalisation, requalification d'espaces publics comme la place Coislin, valorisation des berges de la Moselle...).

La Ville de Metz apportera ainsi une attention particulière à l'amélioration du cadre de vie sur le quartier d'Outre-Seille en renforçant la présence de l'eau et de la nature (végétalisation de l'école Saint-Eucaire et de la place des Charrons, aménagement du jardin des tanneurs...), en valorisant le patrimoine médiéval et culturel (Hôtel de Burtaigne, Eglises, Porte des allemands) et en développant l'identité artisanale du quartier.

#### - Investir dans l'immobilier, les campus et la vie étudiante

Le patrimoine universitaire de Metz Métropole nécessite d'importants travaux de rénovation qui doivent faire l'objet d'une action conjointe des partenaires de Metz Métropole que sont l'Etat et la Région. Ainsi, dans le cadre du plan France Relance, l'Université de Lorraine a obtenu une enveloppe financière de 22 M€ dédiée aux travaux de rénovation énergétique. Metz Métropole a quant à elle dédié 1 million des 8 millions de son plan de redémarrage au soutien du plan conséquent de réhabilitation et de rénovation engagé par le CROUS sur les logements étudiants sur le campus du Saulcy à Metz. Consciente de l'importance de ces enjeux dans l'attractivité du territoire, Metz Métropole souhaite investir dans le patrimoine universitaire autour de deux axes.

#### - Des investissements en faveur du logement étudiant

L'investissement dans le logement social, qui représente un levier fort des politiques sociales et de mobilité pour l'étudiant, revêt une importance fondamentale dans le parcours de réussite d'études. Sur le territoire métropolitain, sur les 1000 logements proposés par le CROUS Nancy-Metz Lorraine, plus de 700 nécessitent une rénovation lourde et ne proposent plus le niveau de confort et les standards à même de répondre aux attentes des étudiants et de leurs parents. Ces conditions d'hébergement altèrent considérablement la qualité de vie des étudiants et donc leurs conditions d'études et de réussite. Le soutien financier actuel de Metz Métropole contribue à la réhabilitation de plusieurs bâtiments de logements étudiants. A terme, un nouveau bâtiment devrait voir le jour sur le site afin de compenser les places perdues en raison de l'agrandissement des logements réhabilitées. Metz Métropole pourrait soutenir ce nouveau projet immobilier. Les choix d'investissements portés par la Métropole s'appuieront sur les analyses issues de l'Observatoire territorial du logement étudiant de Metz Métropole (OTLE), en coopération avec l'agence d'urbanisme.

- **Des investissements dans la vie étudiante et ses lieux de vie, notamment les campus**

Metz Métropole comprend trois campus : le Saulcy (à dominante Sciences Humaines et Droit-Administration), les campus Bridoux et Technopole (à dominante Sciences, Technologies et Management) et le campus de Montigny-Lès-Metz (à dominante Sciences de la Formation).

En lien direct avec les Communes, en charge de la vie étudiante, Metz Métropole souhaite favoriser le développement de ces campus comme des « villages étudiants » ouverts sur la ville et développer les tiers-lieux permettant aux étudiants de se retrouver et d'imaginer des projets communs. Metz Métropole part pour cela du constat que les lieux de convivialité et d'animation manquent sur Metz Métropole, que les équipements prennent mal en compte les rythmes et besoins de leurs usagers et que les sites sont en partie coupés de la ville. En réponse à ces défis, Metz Métropole souhaite soutenir les projets en faveur des conditions de vie étudiante tels que la réhabilitation du Restaurant Universitaire Verlaine (CROUS) et mobiliser sa compétence d'aménagement pour améliorer le cadre vie et les mobilités, notamment douces, sur les campus métropolitains. Afin de permettre aux étudiants de se rendre plus facilement sur leurs campus, l'offre de transport a été adaptée, avec une réduction des tarifs des abonnements étudiants à compter de juillet 2021.

- **Améliorer l'accès à l'emploi et la formation professionnelle**

Metz Métropole et ses Communes sont engagées fortement en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Metz Métropole finance ainsi la Mission Locale du Pays Messin qui coordonne et promeut toutes actions et initiatives destinées à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, et particulièrement des plus défavorisés. La découverte par les jeunes des métiers de l'agriculture fait ainsi partie des actuels chantiers, communs à Metz Métropole et à la Mission Locale. La Ville de Metz, à travers sa Cellule emploi et insertion, propose des services sur mesure aux demandeurs d'emploi (accompagnement individuel à la recherche d'emploi, inclusion numérique, mise en relation avec le service public de l'emploi...). Interlocuteur reconnu des entreprises, la Cellule emploi et insertion est une porte d'entrée pour les recruteurs en recherche de main d'œuvre. La Ville de Metz souhaite faire monter en puissance ce dispositif d'accompagnement des demandeurs d'emploi et de relais pour les entreprises locales en touchant un public de plus en plus large et en renforçant son accompagnement. La Ville de Metz cherche également à développer l'employabilité des plus éloignés de l'emploi à travers des dispositifs comme ses ateliers-chantiers d'insertion ou l'engagement vers a labellisation Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée. Une nouvelle antenne d'une école de la deuxième chance est également en cours de création sur le territoire messin, afin de permettre à ceux qui le souhaitent, de reprendre des études dans de bonnes conditions, et de lutter contre l'échec scolaire et les discriminations. Metz Métropole, la Ville de Metz et la Mission Locale du Pays Messin travaillent également de concert pour que les habitants aient accès aux offres proposées par Amazon, à la suite de l'implantation de l'entreprise sur le territoire messin.

- **Développer les compétences numériques, facteur de compétitivité et d'emploi**

- **Une contribution à l'émergence d'une école du numérique sur le territoire**

Afin de développer l'économie numérique et la compétitivité, le développement des compétences sur le territoire métropolitain est un prérequis indispensable pour répondre aux besoins de recrutement des start-up et PME innovantes, nourrir la dynamique entrepreneuriale autour des technologies de rupture (« deep tech ») et contribuer à la transition numérique des entreprises traditionnelles. C'est pourquoi, Metz Métropole accompagnera la création sur son territoire d'une école du numérique de portée régionale, permettant d'injecter chaque année dans les entreprises de 150 à 250 experts des nouveaux métiers du numérique (intelligence artificielle, big data, objets connectés, ...).

Cette école, ouverte à tout type de public, sans distinction de diplôme, sera basée sur une

pédagogie mêlant accompagnement de proximité et formation en ligne qui permettra de garantir une employabilité immédiate des talents formés. En associant les entreprises à ce projet, le pari de la Métropole est de garder ces talents sur le territoire et de constituer un vivier d'expertise locales sur les technologies clés afin que l'impact soit majeur en termes de création de valeur dans les entreprises messines. Le projet se distingue à ce titre de dispositifs de type Simplon ou MNS.

Metz Métropole envisage le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de faire émerger cette école dont le modèle économique devra reposer sur un financement par les entreprises membres du club, après un soutien financier de Metz Métropole et de la Région durant trois ans. Cette école aura vocation à s'implanter sur le Technopole, à Telis notamment, en proximité des incubateurs (THE POOL, L'Incubateur Lorrain, le PEEL), des écoles d'ingénieur et des laboratoires de recherche.

- **Un programme d'inclusion numérique pour favoriser l'employabilité**

L'inclusion numérique est un impératif social pour les publics en exclusion mais également un facteur d'accès à l'emploi. Metz Métropole se donnera ainsi comme objectif de former 5000 personnes sur le numérique, en mutualisant les outils de recrutement, de formation et de suivi, par exemple avec le Département de la Moselle qui poursuit une ambition comparable via Moselle Fibre.



## 5. L'INTELLIGENCE COLLECTIVE :

### Le cadre stratégique

Afin de favoriser la transition économique, indispensable à la compétitivité du territoire, Metz Métropole mise sur l'innovation et l'intelligence collective. Le territoire métropolitain possède une vraie force en la matière à travers ses deux campus (Saulcy, Technopôle), ses cinq centres de transferts de technologie (Institut Lafayette, CEA Tech, IRT M2P, ImpactE et EIT Raw Matters), son pôle de compétitivité, ses tiers-lieux (BLIIDA), ses grandes entreprises (UEM, Amazon...) comme ses startups... Forte de cet écosystème technologique et économique, Metz Métropole se distingue dans des domaines tels que les matériaux et procédés, la santé, l'automobile, les énergies renouvelables. Le génie industriel, le génie mécanique et le génie des matériaux sont ainsi au cœur de l'enseignement supérieur et de la recherche messin, qui possède toutes les fondations de l'industrie du futur. Plusieurs filières d'avenir telles que l'hydrogène vert, la logistique ou la photonique pourraient ainsi profiter de ce terreau messin en matière d'innovation.

L'existence de « filières » et donc d'acteurs économiques et d'innovation interdépendants sur le territoire n'est néanmoins pas un facteur suffisant pour développer « l'intelligence collective » dès lors que les conditions de leur rencontre n'ont pas été créées. Les petites entreprises ont, à titre d'exemple, difficilement accès aux moyens de recherche et de développement requis par les progrès technologiques de plus en plus rapides.

C'est l'objet de ce chantier métropolitain, au sein duquel Metz Métropole initie des actions à même de faciliter les contacts, collaborations et projets communs entre étudiants, chercheurs, entrepreneurs. Pour devenir une terre d'innovation, au centre d'un tissu d'entreprises, d'universités et de laboratoires, Metz Métropole a conscience de la nécessité d'aider à la création des réseaux cohérents par :

- Le rapprochement des entreprises au sein de filières ou de zones d'activités économiques.
- Le rapprochement du monde académique et du monde économique.
- Le rapprochement des étudiants et du monde du travail.

Pour cela, Metz Métropole souhaite investir dans des lieux favorables aux échanges, tels que les campus, les tiers-lieux ou les zones d'activités, encourager les projets d'innovation des entreprises en leur apportant un soutien financier et poursuivre le développement de la recherche sur le territoire, en dotant les entreprises et les acteurs scientifiques d'équipements performants et de technologies de pointe.

### Les objectifs et projets stratégiques

- Développer les filières, équipements et projets d'excellence
- **Un soutien à la constitution de filières d'excellence : photonique, logistique, hydrogène...**

Afin de pousser l'excellence du territoire sur plusieurs spécialités fortes, Metz Métropole entend soutenir et mettre en réseaux les acteurs de plusieurs filières telles que :

- La photonique : Metz Métropole soutient d'ores et déjà la « chaire photonique » créée au sein du Campus de Metz de CentraleSupélec et seule chaire en France dédiée à la science et aux technologies relatives à la lumière. En partenariat avec la Région, dans le cadre du Business Act, Metz Métropole souhaite accompagner le développement d'un « institut photonique ». Le projet vise à devenir leader dans ce domaine au niveau national et européen et ainsi participer à des projets collaboratifs, à développer les compétences et

la formation en la matière et à faciliter le développement d'innovations autour des applications de la photonique (information et communication, industrie, santé, énergie...) en faveur des entreprises.

- L'hydrogène : dans le cadre de la « Stratégie hydrogène France » qui vise à accélérer le déploiement de l'H2 et à industrialiser les solutions H2, Metz Métropole entend construire et faire vivre un écosystème H2 vert sur le territoire. Pour cela, il est nécessaire de développer une filière regroupant production, distribution et usages et d'engager plusieurs actions : production d'électricité renouvelable, production d'hydrogène par électrolyseur, installation de stations d'avitaillement sur le territoire, conversion des véhicules lourds. C'est l'objet du partenariat développé avec l'UEM (volet approvisionnement en énergie) et John Cockerill (volets production, stockage et distribution), au sein duquel Metz Métropole contribuera par une conversion par étapes des véhicules lourds de sa flotte. Ce projet s'inscrit ainsi pleinement dans la stratégie nationale (réponse à l'appel à projets « écosystèmes territoriaux H2 ») et régionale (participation de Metz Métropole au Club H2 Grand Est).
- La logistique : Metz Métropole a toutes les qualités d'un territoire de logistique : accès faciles aux grands axes autoroutiers, vastes espaces d'activité, positionnement privilégié par rapport à l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, importance du port marchand. Ces avantages lui ont permis de voir s'installer des grands groupes logistiques : Ikea, Stef, BelgaTrans ou encore Amazon en 2019. Metz Métropole entend poursuivre la création de conditions favorables à l'installation de ces professionnels du transport et de la livraison de marchandises, qui constituent une source de création d'emplois et de croissance pour les entreprises locales sous-traitantes. Metz Métropole œuvrera particulièrement au développement de la logistique du dernier kilomètre. A Bliida par exemple, les terrains de la Grande Halle permettront d'organiser des livraisons en lien avec les drives fermiers ou la plateforme locale d'e-commerce, [jacheteametzmetropole.fr](http://jacheteametzmetropole.fr).

Dans le cadre des Assises de l'Enseignement Supérieur, un travail est par ailleurs en cours pour identifier l'ensemble des filières d'excellence du territoire.

- **Un soutien au développement de technologies de pointe et aux projets entreprise-recherche**

Plusieurs autres domaines d'excellence pourront faire l'objet d'un soutien de Metz Métropole comme les matériaux et procédés, l'automobile, les industries créatives et culturelles, l'économie numérique. Metz Métropole envisage en effet la création d'une enveloppe de soutien à l'acquisition de matériels pédagogiques et ou d'équipements scientifiques et technologiques (filiales de formation nouvelles et existantes). Elle pourrait être complétée par un dispositif visant à soutenir le développement de projets communs entre les entreprises et les acteurs de l'innovation et de la recherche.

- **Développer les lieux favorables aux contacts, collaborations et projets communs**
- **Développer les vocations des zones d'activité et favoriser les échanges entre les entreprises**

En complément, Metz Métropole souhaite mobiliser sa compétence d'aménagement économique pour mieux organiser et optimiser les zones d'activités économiques et commerciales à l'échelle de Metz Métropole en engageant leur requalification quand celle-ci est indispensable à leur attractivité. En effet, 27 sites économiques existent sur le territoire de Metz Métropole (Amphithéâtre, Technopôle, Pôle Santé et Innovation de Mercy...) mais cette dernière œuvre à la structuration et à la lisibilité de la vocation de ces différents sites, afin de garantir l'adéquation entre les activités et les caractéristiques de la zone (emplacement sur le territoire messin, place dans les réseaux de transport, disponibilité des technologies numériques, proximité avec des acteurs complémentaires) et de susciter des collaborations fructueuses.

C'est également dans cet objectif, que Metz Métropole a accompagné l'implantation sur son territoire d'une plateforme numérique de troc entre les entreprises dédiée au partage de moyens matériels et humains (surplus de production, restes de matériaux, services non utilisés à plein temps...). Cette plateforme collaborative, qui s'appuie sur les compétences du réseau de ressources de la société BarterLink, est source de plus-value pour les entreprises, tout en réduisant leur empreinte écologique.

#### - Proposer des tiers-lieux pour les étudiants

En vue d'actionner tous les leviers de l'intelligence collective, Metz Métropole envisage enfin de soutenir la création de tiers-lieux à destination des étudiants. Ces tiers lieux, qui pourraient utilement trouver leur place sur les campus, comme le Technopôle ou au Centre-Ville messin, auront vocation à permettre aux étudiants de se rencontrer et d'échanger avec les acteurs de la recherche et de l'innovation comme avec les acteurs de l'entreprise.

A titre d'exemple, Metz Métropole pourrait soutenir la création d'une Maison de l'étudiant et de la jeunesse sur le territoire au centre-ville de Metz. La Ville de Metz porte un projet de Maison des étudiants et de la jeunesse. Située au centre-ville, elle permettrait de rassembler tous les étudiants de Metz dans un lieu ressource centralisé. Avec cette ouverture sur la Ville, l'objectif est de les intégrer encore plus dans la vie messine, de leur donner les moyens de s'impliquer, de construire des projets entre eux ou pour tous, de contribuer à leur épanouissement, en étant à leur écoute dans le cadre d'un conseil de la vie étudiante.

Cette Maison des étudiants et de la jeunesse s'inscrit dans un projet de création d'un réseau de tiers-lieux étudiants ayant des offres complémentaires et positionnés en divers lieux stratégiques : Campus du Saulcy (CROUS), Campus du technopole (projet en devenir) et donc centre-ville afin de répondre à des attentes différenciées selon les sites.

#### - Animer une stratégie territoriale autour de la donnée

Le développement d'un territoire passe par la maîtrise des données publiques et privées qui caractérisent son activité en matière de mobilité, d'environnement, d'énergie, d'alimentation de santé ou de vie sociale notamment. Metz Métropole souhaite porter, en lien avec les 15 autres intercommunalités nord-lorraines, des outils capables de produire les indicateurs de pilotage et de performance d'une part, mais aussi de contribuer au développement économique par l'identification de besoins basés sur la réalité des données, de nature à expérimenter et développer de nouveaux produits et services optimisant l'utilisation des ressources territoriales.

Ce projet est une condition nécessaire pour viser la dimension « smart » de la Métropole, celle d'un territoire qui met en œuvre des services « intelligents », c'est-à-dire connectés, inclusifs et durables, pour répondre aux besoins des habitants de bien apprendre, travailler, habiter, s'approvisionner, s'épanouir et être en forme. Ce projet, qui implique transversalement la plupart des politiques publiques de Metz Métropole, met en évidence le fait que l'ensemble des citoyens du territoire, qu'ils habitent en ville, dans un quartier ou dans une zone périurbaine ou rurale et quel que soit leur profil sociologique, doivent avoir accès en proximité à l'ensemble de ces services, au cœur de la qualité de vie sur le territoire métropolitain.

### 3. COHESION

Metz Métropole, à la fois urbaine et rurale, est marquée par la grande diversité des paysages, milieux, lieux de culture et de patrimoine des centres-villes et centres-bourgs de son territoire. Cette hétérogénéité constitue autant de richesses et d'identités à respecter et à valoriser comme condition de bien-être et d'inclusion sociale de la population. L'animation culturelle y est particulièrement dense et rythmée par des temps forts annuels sur l'ensemble de Metz Métropole : « HopHopHop » ; « Mécleuves Terres de Blues », « festival du Livre d'histoire » de Woippy, « Constellations », « fête des vignes » de Plappeville...

Au regard du rôle primordial de la culture et du tourisme dans l'inclusion sociale, l'animation culturelle, la préservation du patrimoine et la valorisation des équipements culturels et touristiques du territoire sont des actions prioritaires à investir collectivement. Metz Métropole entend ainsi soutenir la diffusion culturelle et favoriser le rayonnement d'événements organisés sur l'ensemble des Communes de son territoire. En complément, une préservation et une mise en valeur des atouts patrimoniaux et architecturaux du territoire est à rechercher. Metz Métropole portera ainsi la réhabilitation des grands équipements métropolitains comme l'Opéra-Théâtre ou le Musée de la Cour d'Or, dont elle a la responsabilité, aux côtés des Communes engagées dans la restauration de leur patrimoine, valorisant le passé agricole, religieux, militaire messin.

Mais Metz Métropole est également maillée de Communes, inégalement dotées en équipements publics, services et commerces de proximité, qui rendent des services pour des populations dont les profils sociaux et économiques sont très diversifiés d'un territoire à l'autre. Le Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine (SCOTAM) distingue ainsi quatre territoires sur Metz Métropole au cœur du développement territorial métropolitain (Metz, Montigny-lès-Metz, Woippy et Marly) mais également des territoires plus éloignés (Ars-sur-Moselle, Amanvillers, Laquenexy, Noisseville) qu'il est nécessaire de mieux connecter.

Certains territoires doivent faire face à des mutations importantes comme la perte ou le vieillissement de la population, la dévitalisation des centres-bourgs avec notamment la disparition de commerces et services, l'apparition de nouvelles friches, la périurbanisation hors des dessertes de transport. Le déploiement de politiques d'aménagement et de développement du territoire, cohérente à l'échelle de Metz Métropole et de ses Communes, est donc indispensable afin de limiter les menaces portées sur la cohésion sociale par ces phénomènes. L'action métropolitaine permettra d'enrichir l'offre de services et d'équipements à la population (petite enfance, personnes âgées, maisons médicales, offres culturelles, sportives, associatives) par un développement de l'accès aux équipements et services de proximité dans le respect des objectifs de la politique d'aménagement du territoire.

Les quartiers les plus défavorisés, au nombre de six dans le Contrat de Ville adopté par Metz Métropole, constituent une cible territoriale prioritaire pour Metz Métropole (Bellecroix, Borny, Hauts-de-Vallières, Metz Nord / Patrotte, Sablon Sud situés à Metz et le quartier intercommunal Saint-Eloy Boileau Pré-Génie sur Metz et Woippy) dans la mise en œuvre de sa politique de cohésion sociale et territoriale.

Enfin, la stratégie de renouvellement urbain de Metz Métropole sera largement tournée vers la requalification de ses friches urbaines afin de lutter contre l'étalement urbain et d'aménager des espaces en proximité des équipements, des services et des transports. La stratégie de reconversion des friches hospitalières, militaires et commerciales est une force de Metz Métropole qui multiplie les démonstrateurs : Plateau de Frescaty, Quartier de l'Amphithéâtre et poursuivra son développement en privilégiant ces cibles d'intervention.

## 6. L'INTENSIFICATION URBAINE

### Le cadre stratégique

La cohésion territoriale est au cœur de l'ensemble des politiques d'aménagement et de développement métropolitain. L'objectif recherché par Metz Métropole est de rapprocher au maximum l'habitat et le travail, et de proposer des services et des équipements (écoles, commerces, médecins, lieux de sport ou de loisirs) en proximité ou accessibles afin de permettre aux habitants de bénéficier de toutes les commodités et d'un cadre de vie favorable à leur bien-être. Pour cela, Metz Métropole aménage la ville en identifiant ce qui doit relever du centre de Metz et de Metz Métropole, telle qu'une scène nationale, et les équipements indispensables à la qualité de vie au sein des autres centres de vie métropolitains. La sécurité publique est, en ce sens, une composante à part entière du bien-être de la population métropolitaine.

C'est tout l'objet de ce chantier métropolitain qui vise à proposer une « intensification urbaine » afin que l'aménagement du territoire se fasse en évitant l'étalement urbain sur des terres agricoles ou la concentration de services et commerces dans des espaces peu desservis en transports en commun. L'enjeu métropolitain est de coordonner des politiques municipales et métropolitaines afin que le développement territorial se fasse sans création de fractures sociales ou spatiales. En la matière, une attention toute particulière est donnée aux quartiers politiques de la ville, qui constituent une cible d'intervention privilégiée ; à la desserte en transports en commun des différents centres de vie ; ainsi qu'à une consommation foncière modérée, qui se traduit par une priorité donnée à la requalification des friches urbaines.

Au-delà du travail engagé afin de définir pour les quinze prochaines années les grandes orientations en matière d'aménagement (élaboration en cours du plan local d'urbanisme intercommunal), Metz Métropole met en œuvre un plan d'actions spécifiques en faveur des quartiers politiques de la ville pour lesquels les enjeux de cohésion sociale et territoriale sont prégnants. A travers un travail partenarial, matérialisé par la convention pluriannuelle du nouveau programme de renouvellement urbain, Metz Métropole engagera des moyens afin de proposer une offre de logement de qualité et diversifiée, maintenir et créer de nouvelles activités économiques, proposer des accès facilités vers le reste de l'agglomération, développer les équipements éducatifs, sanitaires, sociaux et sportifs en favorisant la mixité sociale au sein de ces lieux de vie.

### Les objectifs et projets stratégiques

- Enrichir l'offre de services et d'équipements à la population sur l'ensemble des Communes
  - **La création d'une nouvelle piscine métropolitaine**

Dans le cadre de sa politique de cohésion sociale et territoriale, Metz Métropole porte un projet de création d'une nouvelle piscine métropolitaine pour développer l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge et développer un équipement de proximité, facteur de lien social, dans une zone urbaine défavorisée de Metz Métropole. Cette nouvelle piscine sera implantée à Woippy, au cœur des quartiers politiques de la ville.

Metz Métropole compte six installations aquatiques "publiques" dont quatre à Metz, une à Montigny-lès-Metz et une à Ars-sur-Moselle. Ces installations comptent quatre bassins sportifs et six bassins d'apprentissages couverts. Une étude de la Fédération Française de Natation en date du 26 mai 2021 pose le diagnostic suivant :

- Pour répondre aux besoins des différents publics scolaires, associatifs et individuels, il manque presque 1 000m<sup>2</sup> de bassin sportif et d'apprentissage sur Metz Métropole.

- Leur répartition témoigne d'un manque pour les habitants des communes les plus à la périphérie de Metz Métropole et notamment les communes du Nord-Ouest.
- Certains élèves du 1er et 2nd degrés se rendent dans les piscines de Boulay, Joeuf, Maizières-lès-Metz ou Amnéville. Les moyennes de fréquentation des cours de natation des élèves des 5 circonscriptions de Metz Métropole sont inférieures à la tendance nationale et au reste de la Moselle.
- Les deux associations affiliées à la Fédération Française de Natation (Société de Natation Metz et Nat'Arsoise) paraissent déjà à leur capacité d'accueil maximale.

Le programme prévisionnel, dont la définition précise donne actuellement lieu à un travail confié à un bureau d'études spécialisé, comprend un bassin sportif de 25 m de longueur, doté de 8 couloirs, ainsi qu'un bassin d'apprentissage.)

#### - **La construction d'un nouvel espace gymnique sur la Ville de Metz**

La Ville de Metz compte 1 800 licenciés au club de Metz Gym, plus important club de France. Aussi, la Ville de Metz souhaite créer une salle de gymnastique spécialisée pour offrir davantage d'espaces à ces licenciés ainsi que des équipements pour les entraînements de haut-niveau et l'accueil de délégations étrangères. Ce nouvel espace gymnique serait situé à proximité de la piscine Belletanche et de la salle d'escrime en limite du quartier prioritaire de Metz-Borny. Il est également envisagé d'adjoindre à cette salle de gymnastique un mur/bloc d'escalade.

#### - **Les projets communaux afin d'enrichir l'offre d'équipements sportifs à la population**

Plusieurs Communes de la Métropole portent des projets visant à enrichir l'offre d'équipements sportifs (city-stades, skate-park, court de tennis, complexe sportif...) : Amanvillers, Augny, Chesny, Cuvry, Fey, Gravelotte, Jury, La Maxe, Longeville-lès-Metz, Marly, Montigny-lès-Metz, Nouilly, Purnoy-la-Chétive, Rozérieulles, Saint-Julien-lès-Metz, Saulny, Scy-Chazelles, Vernéville, Woippy... Parmi ces opérations, la Commune de Pouilly porte un important projet de création d'un complexe sportif.

- **Favoriser l'accès au logement et la réhabilitation de l'habitat**

En février 2020, Metz Métropole a adopté son 3ème Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2020-2025. Ce PLH s'articule autour de 4 orientations stratégiques :

- diversifier l'offre de logement et faciliter le parcours résidentiel de chacun,
- favoriser la mixité sociale et répondre aux besoins spécifiques.
- réhabiliter le parc ancien et promouvoir un habitat durable.
- piloter et partager la mise en œuvre de la politique de l'habitat.

Dans ce cadre, Metz Métropole a pour objectifs de poursuivre et renforcer son action à travers la production et la réhabilitation des logements aidés et logements dits accompagnés, la réhabilitation du parc privé (en lien avec l'ANAH) et l'accession sociale à la propriété.

Au 1er janvier 2021, Metz Métropole a pris la délégation des aides à la pierre, qui lui permet d'encadrer les attributions des agréments des bailleurs sociaux. Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat 2020-2025, la Métropole poursuivra son objectif d'une production de 360 logements sociaux par an : 210 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), 90 logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et 60 logements PLS (Prêt Locatif Social). En matière d'habitat privé, la Métropole poursuivra son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), lancée fin 2017 et prorogée en 2020 pour 2 ans, afin de réhabiliter 900 logements sur 6 ans selon plusieurs volets : amélioration de la performance énergétique, lutte contre l'habitat insalubre et dégradé, aide à l'autonomie, copropriétés.

### - **Le soutien aux copropriétés dégradées**

Metz Métropole est depuis le 1er janvier 2020 maître d'ouvrage de l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD) de Metz-Borny. Elle comprend le plan de sauvegarde de la copropriété Bernadette, une opération programmée sur 3 copropriétés dégradées et des études pré-opérationnelles sur 4 autres copropriétés, soit un total de 8 copropriétés pour 724 logements. En parallèle Metz Métropole pilote également l'opération programmée « Gabriel Pierné » localisée dans le quartier du Sablon à Metz.

### - **La constitution d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT) – favoriser la réhabilitation de l'habitat**

En matière d'habitat, plusieurs dispositifs existent à ce jour sur la Métropole en matière de réhabilitation du parc privé. Dans le cadre de l'ORT, il s'agira de renforcer les outils existants visant à informer les habitants, propriétaires et investisseurs sur les aides et accompagnements existants dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) actuelle. Par ailleurs et en complément, une OPAH-RU (Renouvellement Urbain) pourrait voir le jour sur un périmètre plus restreint afin de traiter plus finement la vacance et la réhabilitation de certains îlots.

### - **La construction d'aires manquantes d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle**

Afin de respecter les objectifs fixés par le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle, Metz Métropole a lancé en 2020 la création d'une aire de grand passage de 200 places à Moulins-lès-Metz, la création d'une aire d'accueil de 48 places à Metz et l'agrandissement de 12 places de l'aire d'accueil existante de Marly/Montigny-lès-Metz. En cours de réalisation, ces aires seront achevées en 2022 et permettront de proposer un accueil adapté aux gens du voyage.

### - **L'accès social à la propriété**

Le développement d'une offre abordable est un réel enjeu pour faciliter à la fois l'installation sur le territoire des jeunes ménages et le parcours résidentiel des locataires du parc social. Entre 2009 et 2020, la Métropole a mis en œuvre deux dispositifs d'accès à la propriété sur son territoire (prêt à taux zéro et subventions directes). Fort de leur succès, un nouveau dispositif sera mis en place en 2022.

#### • **Développer les équipements et infrastructures de proximité dans les quartiers Politique de la ville**

Plusieurs équipements structurants vont être construits dans le cadre de la politique de renouvellement urbain du territoire pour pallier une offre de services aujourd'hui insuffisante dans les quartiers dit « Politique de la ville ».

### - **La création d'un centre social à Borny**

Dans le cadre de la politique de renouvellement urbain, la construction d'un équipement social, éducatif et culturel au sein du quartier de Borny sera initiée d'ici la fin de l'année 2021. Face à la Boîte à Musiques (BAM) et à proximité du quartier Sébastopol, ce bâtiment de 1 700 m<sup>2</sup> accueillera les habitants et associations du quartier ainsi que de nombreux autres acteurs du territoire. Pensé comme un lieu de vie, il proposera un café, un restaurant, une salle d'animation pour des actions éducatives, des activités sportives et culturelles, ou des ateliers cuisine. Le lieu a également une vocation familiale et intergénérationnelle, est doté de lieux d'accueil, d'information et de rencontres et notamment d'une salle dédiée à la psychomotricité pour accompagner la parentalité. Le centre permettra d'encourager et accompagner les initiatives individuelles, d'assurer le développement associatif du quartier et d'impulser des actions partenariales, en lien avec les associations du quartier, de la ville, et les partenaires

institutionnels. De haute qualité environnementale, il participera également à la politique de transition du territoire.

- **La restructuration des écoles Barrès-Mirabelles à Borny**

Dans le cadre de la requalification des secteurs Languedoc et Roussillon, la Ville de Metz prévoit la restructuration d'un groupe scolaire comprenant les écoles les Mirabelles et Maurice Barrès par la création d'un bâtiment proposant des espaces périscolaires. L'objectif principal est de renforcer l'attractivité de ce groupe scolaire central du quartier de Borny, afin notamment de limiter les phénomènes d'évitement scolaire et de remédier aux fragilités du bâti (bâtiments scindés, mur aveugle déqualifiant, manque d'espaces périscolaires adaptés...). Ce programme permettra de prendre en compte le dédoublement des grandes sections de maternelle et d'inclure le désamiantage de l'école élémentaire. Une rénovation énergétique ambitieuse des bâtiments sera également engagée afin d'obtenir un gain énergétique de 40 à 60%.

- **La requalification du centre-commercial à Bellecroix**

Le centre commercial du quartier Bellecroix, dont la quasi-totalité des cellules commerciales est fermé, participe grandement à l'image négative que peut renvoyer le quartier. Une opération de requalification sera engagée pour réaménager la parcelle actuellement occupée par le centre commercial et ses abords. Elle permettra d'accueillir des opérations de diversification qualitatives, moteurs du changement d'image du quartier, tout en conservant une fonction commerciale d'immédiate proximité permettant de conserver une centralité au quartier qui ne repose pas que sur des équipements publics.

- **La construction de Halles Gourmandes à Woippy**

Sur le site des anciennes des halles Sollac, friches industrielles en plein cœur de Woippy, la Métropole et la commune portent un projet de g lieu d'échange et de partage multigénérationnel autour de la création d'une halle gourmande composée d'un marché couvert et d'un Food Court et de stationnements intégrés. L'ensemble sera intégré à une refonte du verdissement de l'espace et à la création de liaisons douces, accessibles par tous. Le site se prête parfaitement à une revitalisation par sa proximité immédiate avec la Ville de Metz, les accès aux transports urbains et à la gare TER de Woippy mais également dans la continuité de l'avenue de Thionville, axe de passage important des deux villes.

Ce projet rentre dans le cadre de la réhabilitation des sites industriels du bassin messin avec une métamorphose urbaine à proximité immédiate d'un quartier prioritaire, St Eloy Boileau Pré Génie. Véritable zone d'attractivité, s'appuyant à la fois sur le passé agricole de la ville et son histoire industrielle, la mixité des fonctions de ce nouveau site entre en perspective avec une volonté politique forte de dynamisme éducatif et environnemental.

- **Renforcer la sécurité et lutter contre les incivilités sur l'ensemble du territoire métropolitain**

La Ville de Metz envisage un agrandissement de son Centre de Sécurité Urbain (CSU) afin d'optimiser le suivi des images provenant des nouvelles caméras en cours d'installation sur le ban communal. Persuadée que la sécurité publique est un enjeu métropolitain, Metz Métropole a souhaité prendre part à ce projet et a élargi le périmètre de l'étude préalable à l'examen des conditions d'un raccordement des Communes de Metz Métropole volontaires pour rejoindre le Centre de Sécurité Urbain. Afin d'accompagner au mieux les Communes dans la lutte contre la délinquance et la prévention des incivilités, Metz Métropole souhaite également initier une réflexion sur l'opportunité d'une police intercommunale dans les domaines tels que l'environnement ou les gens du voyage.



## 7. L'ACTION SOCIALE

### Le cadre stratégique

Depuis 2020, Metz Métropole, aux côtés de ses Communes, assure un rôle indispensable en faveur de l'inclusion sociale en déployant trois missions de solidarité :

- Le soutien aux personnes en difficulté afin de les aider à se loger ou se maintenir dans leur logement, via le Fonds de Solidarité Logement ;
- Le soutien aux jeunes afin de les aider à s'insérer socialement ou professionnellement ou à traverser une période difficile via le Fonds d'Aide aux Jeunes ;
- Le soutien aux familles afin de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture, via la mise en place d'équipes de Prévention Spécialisée.

Ainsi Metz Métropole a un rôle primordial à jouer dans plusieurs piliers de la cohésion sociale : le bien grandir, l'accès à la formation et aux emplois, l'accès au logement, le développement de l'économie sociale et solidaire, etc. C'est l'objet de ce chantier métropolitain, engagé en complémentarité avec les 44 Communes du territoire, qui œuvrent en proximité afin de développer l'action sociale en faveur des personnes handicapées, des personnes âgées, de lutter contre la pauvreté et les exclusions ou de permettre à tous d'accéder aux soins. Les projets d'action sociale sont nombreux pour favoriser la solidarité intergénérationnelle, l'installation médicale sur le territoire, ou intensifier les liens entre entreprises et l'insertion par l'activité économique... Metz Métropole œuvrera tout particulièrement en faveur de l'amélioration du parc de logement métropolitain pour répondre aux besoins de populations spécifiques (personnes âgées, jeunes, étudiants, gens du voyage), favoriser l'accession à la propriété, imaginer des propositions intermédiaires entre l'habitat collectif et le pavillon individuel.

Enfin, la crise sanitaire du COVID a constitué un important catalyseur de l'usage des services numériques pour l'accès à des services essentiels de la vie quotidienne (santé, éducation, travail). Cette transformation a accéléré l'exclusion des habitants les plus éloignés du numérique : isolement social des personnes âgées, difficultés économiques des entreprises peu numérisées, décrochage scolaire des jeunes. Une action métropolitaine et communale conjointe est donc indispensable en matière de médiation numérique et de réduction de la fracture numérique pour favoriser une appropriation accélérée des nouveaux usages et services numériques par les habitants.

### Les objectifs et projets stratégiques

- Développer des actions en faveur du bien grandir, du bien se loger, du bien vivre en bonne santé et du bien vieillir

Les Communes de Metz Métropole, actrices majeures de l'action sociale, portent de nombreux projets en faveur de l'inclusion et de la solidarité, tels que :

- La Commune de Metz a développé une stratégie d'inclusion et de transition numérique qui comprend plusieurs actions :
  - o Le recours à sept conseillers numériques dédiés à la formation des publics rencontrant des difficultés dans l'usage du numérique au sein des médiathèques et mairies de quartier. Ce projet développé dans le cadre du dispositif de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) permettra de renforcer l'accompagnement des habitants à la réalisation de démarches administratives personnelles.

- La mise en place d'une filière d'économie sociale et solidaire pour récupérer et recycler le matériel informatique de la Ville et de Metz Métropole.
- L'installation de bornes d'accessibilité au numérique dans des lieux de proximité pour effectuer des démarches administratives.
- La Commune d'Amanvillers porte un projet de réhabilitation de l'école maternelle.
- La Commune de Châtel-Saint-Germain porte un projet de construction d'un nouveau groupe scolaire.
- La Commune de Coin-lès-Cuvry souhaite aménager un local neuf pour l'usage de crèche ou micro-crèche.
- La Commune de Coin-sur-Seille souhaite aménager une maison partagée pour les personnes âgées.
- La Commune de Cuvry souhaite aménager la ferme « Lorrain » en pôle intergénérationnel et en pôle médical.
- La Commune de Fey souhaite aménager un lieu de rencontre pour la jeunesse.
- La Commune de Gravelotte porte un projet de réhabilitation de son ancien musée en micro-crèche et cabinet médical et la création d'un espace périscolaire modulaire.
- La Commune de Jury porte un projet de construction d'une Maison des Associations.
- La Commune de La Maxe porte un projet de création d'un espace résidentiel en lieu et place de la maison Vécrin et de la grange communale pour favoriser l'installation médicale.
- La Commune de Laquenexy porte un projet de réalisation d'une micro-crèche ou d'une Maison d'Assistants Maternels dans les anciens locaux de l'école maternelle.
- La Commune du Ban-Saint-Martin porte un projet de création d'un bâtiment de restauration périscolaire à vocation polyvalente (école, associations).
- La Commune de Longeville-lès-Metz porte un projet de création de logements sociaux.
- La Commune de Lorry-lès-Metz porte un projet de réhabilitation d'une extension de l'école primaire.
- Le SIVOM des Côtes (Fey, Arry, Lorry-Mardigny, Marieulles-Vezon) porte un projet d'aménagement d'un bâtiment modulaire pour héberger des jeunes en formation BAFA.
- La Commune de Noisseville porte un projet de réaménagement de l'ancien Bureau de Poste pour accueillir notamment un bureau d'aide sociale.
- La Commune de Purnoy-la-Chétive porte un projet d'aménagement d'un lieu partagé entre seniors et enfants.
- La Commune de Saint-Privat-la-Montagne porte une nouvelle phase de son projet de complexe communal (salle de sports/spectacle) par la création d'un nouvel espace périscolaire et l'extension des locaux associatifs (Maison pour tous).
- La Commune de Saulny porte un projet de création d'une Maison d'Assistants Maternels.
- La Commune de Vany porte un projet de regroupement dans un bâtiment unique de la Mairie et du Foyer pour les Associations permettant une accessibilité conforme pour les personnes en situation de handicap.
- La Commune de Woippy porte un projet d'extension de la Maison des Services Publics (MSP) ; un projet de création d'un équipement regroupant les Magasins Solidaires, un Lieu d'Accueil Enfants Parents et un espace culturel avec une bibliothèque et une salle d'apprentissage. ; un projet d'aménagement d'un local pour accueil une Maison d'Assistants Maternels.

Par ailleurs, le dispositif France services, qui permet d'accompagner les habitants dans leur démarches administratives du quotidien, va être déployé prochainement dans plusieurs communes de la Métropole : dès janvier 2022 à Woippy (QPV), Montigny-lès-Metz et Ars-sur-Moselle, et dans le courant de l'année 2022 à Metz au sein des quartiers politique de la ville.

Il faut noter enfin la présence de deux fabriques de territoire, labellisées par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, sur Metz Métropole :

- La Passerelle à Borny qui œuvre à développer la citoyenneté et le lien social dans les quartiers messins, grâce à l'audiovisuel et au numérique.
- L'AFEV - Association de la Fondation Etudiante pour la Ville dont le tiers-lieu vise à la sécurisation des parcours éducatifs et citoyens des jeunes.

#### • Faciliter l'accès aux soins et investir dans la prévention et l'éducation à la santé

Afin d'améliorer la santé des habitants du territoire, la Ville de Metz, Metz Métropole, l'Agence Régionale de Santé et la Région Grand Est sont engagées dans la signature d'un nouveau Contrat local de santé permettant de coordonner leurs actions pour la période 2021-2026.

L'analyse du territoire et du bilan du précédent contrat ont permis de dégager des priorités claires orientant les efforts collectifs et le plan d'actions commun : la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie, la promotion du bien-être physique, le renforcement des environnements favorables à la santé, l'amélioration de l'accès aux soins et des parcours de santé des personnels vulnérables, l'action en faveur de la démographie médicale et l'anticipation de l'urgence sanitaire.

Metz Métropole ambitionne désormais que ce contrat, au cœur de l'action publique en faveur de la santé sur le territoire, puisse couvrir le territoire de la Métropole.

#### • Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

L'Economie sociale et solidaire, conjuguant développement économique, solidarités, et problématiques environnementales, synonyme d'emplois ancrés sur le territoire, joue un rôle important au sein du territoire et offre des perspectives d'un développement économique inclusif. Metz Métropole et ses Communes, en lien avec des acteurs majeurs du territoire tels que Metz Mécènes Solidaires, ou la Fabrique à projets d'utilité sociale « ESS WE CAN », soutiennent les initiatives locales dans leurs dimensions sociales et solidaires. A titre d'exemple :

- La Ville de Metz poursuit le développement du site des anciens frigos militaires, à proximité de la Porte des allemands, comme lieu d'expression et d'expérimentation pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire. En complément de son rôle dans l'animation estivale, le site sera au cœur du développement de projets solidaires.
- La Ville de Metz est également engagée dans la démarche « Territoire Zéro chômeur de longue durée », en ciblant notamment les quartiers de Metz Nord et de Devant-les-Ponts.
- Metz Métropole, dans le cadre de son programme alimentaire territorial, a rassemblé cinq acteurs de l'économie sociale et solidaire pour la création d'un pôle de transformation sur le Plateau de Frescaty : la Cabane à jus, la biscuiterie La Bascule, le Comptoir des Huiles, la Brasserie la Tuilerie et La Conserverie Locale (association « Partage ton Frigo »). L'objectif du pôle est de proposer aux agriculteurs locaux un outil pour transformer tout ou partie de leurs productions dans un but de commercialisation en circuits courts. Grâce à ce projet, la Conserverie Locale, acteur central du pôle "Fruits, Légumes, Plantes", augmentera sa production globale, dont les produits destinés au don à la Banque alimentaire qui viseront davantage de personnes en précarité alimentaire.

## 8. LA CREATIVITE

### Le cadre stratégique

Derrière le label de « Art & Tech », Metz Métropole a souhaité mettre en avant la créativité comme l'atout incontestable du territoire métropolitain, moteur du développement économique, touristique et culturel. La transition du territoire messin s'est appuyée sur des projets structurants tels que la création du Centre Pompidou-Metz, du Centre des Congrès Robert Schuman, ou la rénovation du stade St-Symphorien.

Ville d'Art et d'Histoire, la Ville de Metz, au cœur de Metz Métropole, est un vrai musée à ciel ouvert, de la Seille jusqu'au bord de la Moselle, et compose un « site patrimonial remarquable » : Cathédrale Saint-Etienne, Temple neuf, Basilique St-Vincent, Eglises Sainte-Thérèse et Saint-Pierre-aux-Nonnains, Cloître des Récollets, Opéra-Théâtre, Musée de la Cour d'Or, Gare de Metz, Porte des Allemands... Ce patrimoine exceptionnel est au cœur de la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco intitulée « Metz royale et impériale ». Il importe de l'animer et de le valoriser, et de le mettre en réseau avec l'ensemble du patrimoine métropolitain pour lui donner encore plus d'éclat et d'intérêt pour les résidents et les touristes.

La culture occupe une place de choix dans les politiques menées par Metz Métropole en comptant 450 équipements dédiés aux sports, aux loisirs et à la culture. Depuis 2004, Metz Métropole gère la programmation de l'Opéra-Théâtre, le plus ancien théâtre à l'italienne de France encore en activité, l'offre culturelle du Musée de la Cour d'Or et ses riches collections d'art gallo-romain et d'art médiéval, ainsi que le Conservatoire à Rayonnement régional Gabriel Pierné. Ces équipements s'inscrivent dans une offre patrimoniale et culturelle dense maillant tout le territoire métropolitain : le Musée de la Guerre de 1870 et de l'Annexion à Gravelotte, l'aqueduc gallo-romain d'Ars-sur-Moselle, la maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles, les Jardins Fruitières de Laquenexy, le Mont-Saint-Quentin, le Nouvel Espace Culturel à Marly...

La politique touristique comme la politique de cohésion sociale et territoriale de Metz Métropole peuvent s'appuyer sur un patrimoine historique, culturel et naturel riche. Toutefois ce chantier métropolitain suppose d'engager des investissements importants sur ce patrimoine afin de le préserver et d'en valoriser toutes les opportunités. Par ailleurs, il est indispensable de soutenir les grands événements culturels et sportifs du territoire afin de diffuser cette offre à toute la population métropolitaine.

### Les objectifs et projets stratégiques

- Conforter le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique et l'inclusion sociale
- Le programme de réhabilitation de l'Opéra-Théâtre

Depuis 2004, Metz Métropole gère l'Opéra-Théâtre, le plus ancien théâtre à l'italienne de France encore en activité et l'un des derniers opéras nationaux en France à disposer à la fois d'un cadre de chœurs, d'un corps de ballet permanent et d'un atelier de décors et costumes. Les productions remarquées en font un patrimoine culturel d'excellence qui se traduit par ses coproductions et locations de productions au niveau national et international. Un programme de mise en conformité de l'Opéra-Théâtre est désormais indispensable pour assurer la sécurité et l'accessibilité du bâtiment notamment s'agissant de la cage de scène (gril, matériels d'éclairage, décors...), de la partie technique ou de la zone de livraisons mais également pour assurer la fluidification des circulations au sein de l'équipement. En complément, un agrandissement de la fosse d'orchestre engendrant la suppression de la scène tournante, une modernisation et amélioration de la fonctionnalité de la scène seront inscrits dans ce programme. Ce dernier contribuera également à l'objectif métropolitain de réduction des

dépenses énergétiques de l'Opéra-Théâtre en réponse au décret tertiaire.

La fermeture de l'Opéra-Théâtre durant deux saisons artistiques, afin de mettre en œuvre un programme de mise en conformité, pourrait constituer également une opportunité afin de mener des travaux d'embellissement, d'optimisation de l'acoustique, de modernisation et de confort de la salle.

#### - **Les projets communaux en faveur du développement culturel**

Plusieurs Communes de la Métropole portent des projets en faveur du développement culturel comme la Commune de Woippy qui projette une rénovation de sa Salle St Exupéry, comprenant une salle de spectacle et un espace de conférence.

La Commune de Montigny-Lès-Metz porte quant à elle un projet de construction d'un centre culturel ainsi que d'une médiathèque. Cette dernière sera implantée dans l'ancien quartier militaire Lizé situé rue Franiatte, devenu Ecoquartier. Dans le cadre de sa transformation, la Ville de Montigny-Lès-Metz réhabilitera une longère pour créer ce tiers lieu culturel. L'objectif est de développer l'offre culturelle, l'inclusion numérique et la politique de lecture publique. Il faut noter également le projet de la Commune de reconstruction d'un centre culturel Marc Sangnier.

La Ville de Metz mène actuellement, en lien avec la DRAC, une réflexion sur l'avenir d'un site culturel emblématique pour les messins : l'ancien cinéma Caméo-Ariel en centre-Ville. Des discussions sont également en cours sur la rénovation de la médiathèque Verlaine et notamment sur des travaux de mises aux normes des conditions de conservation des fonds patrimoniaux.

#### • **Préserver et valoriser les espaces patrimoniaux remarquables**

#### - **La restauration des thermes gallo-romains du Musée de la Cour d'Or**

Un projet de restauration des thermes antiques d'envergure du Musée de la Cour d'Or va être initié. Des vestiges des thermes romains ont été découverts en 1935 dans le Musée et sont mis en valeur dans le parcours de visite. Ils ne constituent qu'une petite partie de cet ensemble monumental majeur, l'édifice antique étant présent sous toute l'emprise du musée et un peu au-delà. En 2017, une étude de diagnostic des vestiges balnéaires dans le parcours et dans les espaces non accessibles a été réalisée. Elle a montré l'importance d'enclencher dans les meilleurs délais une campagne de restauration. Le bâtiment thermal romain, classé au titre des monuments historiques en 1938, a subi des dégradations liées à des infiltrations d'eau importantes. L'enjeu de ce projet est double pour Metz Métropole : assurer la bonne et pérenne conservation des vestiges et mettre encore plus en valeur les thermes gallo-romains dans le parcours de visite du public.

#### - **Les projets de restauration ou de mise en valeur de patrimoines communaux**

Plusieurs Communes de Metz Métropole portent également un projet de restauration ou de mise en valeur du patrimoine de leur territoire, tels que :

- La Commune d'Amanvillers : réhabilitation de l'Eglise Saint-Clément.
- La Commune d'Ars-Laquenexy : sécurisation et mise en valeur des abords des forts de la Marne.
- La Commune d'Ars-sur-Moselle : mise en valeur des arches du pont-aqueduc romain.
- La Commune de Chesny : réfection de l'Eglise Saint-Nicolas.
- La Commune de Gravelotte : réfection de la façade de l'Eglise Saint-Léonard
- La Commune de Jussy : achat et mise en valeur d'un pressoir historique

- La Commune de Lessy : réfection de la toiture et de la façade de l'Eglise Saint Gorgon, patrimoine classé.
- La Commune de Montigny-lès-Metz : aménagement du jardin archéologique Charles Quint.
- La Commune de Nouilly : réfection de l'Eglise Sainte-Agnès et rénovation du pressoir.
- La Commune de Pournoy-la-Chétive : ravalement de la façade de l'Eglise.
- La Commune de Rozérieulles : restauration de l'Eglise St-Rémi, classée au titre des Monuments Historiques.
- La Commune de Saulny : rénovation de l'Eglise Saint-Brice et mise en valeur des lavoirs du village.

La Commune de Metz porte un important projet de restauration de l'église Sainte-Thérèse, classée au titre des Monuments Historiques. L'état de dégradation des bétons et des vitraux menace la conservation de cet édifice et la sécurité des personnes. Un arrêté de péril a dû être pris par la Ville de Metz qui entend sauver ce patrimoine exceptionnel par une série de travaux de restauration. Ils porteront principalement sur la rénovation et le traitement des bétons des façades, la couverture, les travaux d'étanchéité, la sauvegarde et la protection des vitraux (1000 m<sup>2</sup>), le remplacement des menuiseries extérieurs, le traitement du parvis.

- [Encourager l'animation et la diffusion culturelle et favoriser le rayonnement d'évènements culturels, touristiques ou sportifs](#)

Sur le territoire métropolitain, l'animation culturelle est particulièrement dense et rythmée par des temps forts annuels sur l'ensemble de Metz Métropole : « HopHopHop » ; « Mécleuves Terres de Blues », « Festival du livre d'histoire » de Woippy, « Constellations », « Fête des vignes » de Plappeville, Festival « Musiques sur les Côtes » (Lessy, Lorry, Plappeville et Scy-Chazelles), etc. Au regard du rôle primordial de la culture dans l'inclusion sociale, Metz Métropole entend soutenir la diffusion culturelle et favoriser le rayonnement d'évènements sur organisés sur l'ensemble des Communes de son territoire. A titre d'exemple, Hop Hop Hop est un événement incontournable de la saison estivale de la Ville de Metz et de sa Métropole. Le festival s'étend depuis 2021 dans 13 communes de Metz Métropole. Fort de son succès et face à l'engouement du public, Metz Métropole souhaite accompagner son développement métropolitain comme un projet d'animation culturelle phare, dans une démarche de développement et de l'attractivité du territoire.

Ce soutien sera intégré dans une enveloppe en faveur des animations culturelles, touristiques ou sportive à l'échelle métropolitaine, que Metz Métropole souhaite développer pour faire bénéficier l'ensemble de sa population de ces temps de convivialité et de vivre-ensemble.

## 6. MISE EN ŒUVRE DU PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### 1. Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Le territoire a identifié un vivier de projets qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme. Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique propose dans les tableaux de synthèse ci-après l'ensemble des projets des Communes et de la Métropole pour la période 2021-2026.

- Les projets identifiés pour la relance sont ceux prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), les autres sont « à murir ».
- Les projets identifiés comme prioritaires sont ceux pour lesquels les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus** comme prioritaire soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.

#### ❖ Projets des Communes de la Métropole

❖ Commune	Nom du projet	Maturité du projet	Priorité
<b>Axe ECOLOGIE</b>			
<b>Amanvillers</b>	Désimperméabilisation des sols et gestion intégrée des eaux pluviales de plusieurs parkings et de la cour d'école	réalisé en 2023-2026	
	Gestion et sécurisation du ruisseau de Montvaux	réalisé en 2023-2026	
	Réalisation d'une liaison douce entre Amanvillers et Châtel Saint Germain	réalisé en 2023-2026	
	Reboisement de la sapinière (trame verte)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Réhabilitation (conformité, accessibilité et rénovation thermique) du complexe sportif (vestiaire stade municipal et gymnase)	réalisé en 2023-2026	
	Rénovation thermique de la Mairie et création d'une agence postale au sein de la Mairie	réalisé en 2023-2026	
	Rénovation de l'éclairage public	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Rénovation thermique de la résidence autonomie, propriété de la Commune (2e tranche)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Rénovation thermique de la salle polyvalente	réalisé en 2023-2026	

<b>Ars-Laquenexy</b>	Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur d'anciennes friches militaires (projet commun avec la Commune de Jury)	réalisé en 2023-2026	
	Rénovation thermique de l'école élémentaire	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Sécurisation et mise en valeur des abords des forts de la Marne et création de sentiers pédagogiques	réalisé en 2023-2026	
<b>Ars-sur-Moselle</b>	Création d'un pôle de maraîchage sur une ancienne friche militaire	réalisé en 2023-2026	
	Prolongement de la véloroute Charles le Téméraire	réalisé en 2023-2026	
	Réhabilitation de la gare d'Ars-sur-Moselle	réalisé en 2023-2026	
<b>Augny</b>	Renaturation du ruisseau de la Ramotte	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Requalification de la traversée Nord/Sud du village : - rénovation de l'éclairage public - création d'espaces végétalisés - accessibilité PMR des arrêts de bus - aménagement pour mobilités douces (piéton / vélo)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Sauvegarde des fabriques du Parc SIMON (parc historique) et créations paysagères	réalisé en 2023-2026	
<b>Chatel-Saint-Germain</b>	Construction d'un nouveau groupe scolaire (comprenant la création d'un centre périscolaire avec une restauration centralisée pour le respect de la loi EGALIM)	réalisé en 2023-2026	
	Développement de cheminements doux piéton/vélo (réfection des venelles et de l'ancienne voie ferrée)	réalisé en 2023-2026	
	Installation d'une borne de recharge électrique	réalisé en 2023-2026	
	Modernisation de l'éclairage des équipements sportifs	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Reboisement du bois de Sainte Rufine	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Rénovation de l'éclairage public	réalisé en 2023-2026	
<b>Chesny</b>	Réalisation de jardins partagés	réalisé en 2023-2026	
	Rénovation de l'éclairage public	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Aménagement paysager de l'entrée du village et végétalisation du village	réalisé en 2023-2026	
<b>Chieulles</b>	Développement de cheminements doux (vélo/piéton) de la route de Vany, RD 69C	réalisé en 2023-2026	
<b>Coin-sur-Seille</b>	Rénovation de l'éclairage public	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Cuvry</b>	Aménagement du parc du Clos St Vincent (accessibilité PMR, végétalisation, création d'un plan d'eau)	relance (réalisé en 2021-2022)	x



	Installation de points d'apport volontaire	réalisé en 2023-2026	
	Rénovation de l'éclairage public	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Rénovation énergétique de la salle des associations	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Fey</b>	Aménagement de cheminements doux (piéton/vélo) : chemin des jardiniers ; Liaison piétonne village - Pokeyland ; Liaison cyclable village-clos de Béva	réalisé en 2023-2026	
	Aménagement du jardin du presbytère en jardin public	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Rénovation de l'éclairage public	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Gravelotte</b>	Rénovation de l'éclairage public	réalisé en 2023-2026	
	Rénovation thermique de l'école	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Jury</b>	Aménagement de cheminements doux (piéton/vélo) sous la voie ferrée	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur d'anciennes friches militaires (projet commun avec la Commune d'Ars-Laquenexy)	réalisé en 2023-2026	
<b>Jussy</b>	Aménagement paysager du square de Tinseau et du parc de Jussy et de cheminements doux	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Aménagement paysager Porte Sainte Catherine et rue de la croix	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>La Maxe</b>	Construction d'un merlon arboré le long de l'autoroute	réalisé en 2023-2026	
	Installation de bornes de recharge des véhicules électriques	réalisé en 2023-2026	
	Mise en œuvre de diagnostics énergétiques de tous les bâtiments communaux et plan d'actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques	réalisé en 2023-2026	
	Rénovation thermique de la salle polyvalente	réalisé en 2023-2026	
	Végétalisation, aménagement d'espaces verts, créations d'îlots de fraîcheur (zones de loisirs) et sauvegarde de la biodiversité (ruches, nichoirs, abris)	réalisé en 2023-2026	
<b>Le Ban Saint Martin</b>	Végétalisation de la cour d'école Paul Verlaine et autres projets « ateliers du ban » (aménagement à haute valeur environnementale)	réalisé en 2023-2026	
<b>Lessy</b>	Revalorisation des berges du ruisseau de Lessy (création d'un espace paysager et de détente)	réalisé en 2023-2026	
<b>Longeville-lès-Metz</b>	Acquisition d'un tracteur multifonction (nouvelle gestion des espaces verts)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Acquisitions de balayeuses	relance (réalisé en 2021-2022)	x

	Aménagement de cheminements doux sur la promenade de la Goulotte	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Création de deux jardins partagés	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Création de pistes cyclables	réalisé en 2023-2026	
	Rénovation de l'éclairage public	réalisé en 2023-2026	
	Rénovation thermique des bâtiments municipaux et plan d'actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques (ex : renouvellement des chaudières fioul de l'église St Symphorien)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Travaux d'aménagement dans le cadre du Plan Paysages	réalisé en 2023-2026	
	Valorisation du Mont-Saint-Quentin : balisage des sentiers de randonnées, création d'un verger communal	réalisé en 2023-2026	
	Végétalisation des cours des deux écoles communales (gestion des eaux pluviales, lutte contre les îlots de chaleur...)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Végétalisation d'espaces publics	réalisé en 2023-2026	
<b>Lorry-lès-Metz</b>	Rénovation de l'éclairage public	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Rénovation thermique des bâtiments municipaux et plan d'actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques (ex : rénovation des systèmes de chauffage)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Marieulles-Vezon</b>	Aménagement de la place centrale et des espaces publics (végétalisation, mobilier urbain, mise en accessibilité...)	réalisé en 2023-2026	
<b>Marly</b>	Construction d'une cantine scolaire	réalisé en 2023-2026	
<b>Mécleuves</b>	Rénovation énergique des bâtiments communaux (notamment école primaire)	réalisé en 2023-2026	
<b>Metz</b>	Aménagement d'un haut lieu de l'écologie urbaine au sein du cloître des Récollets (rénovation et accessibilité des Récollets, aménagements intérieurs, animation, communication)	relance (réalisé en 2021-2022)	X CPER
	Construction d'une nouvelle cuisine centrale	réalisé en 2023-2026	CPER
	Grand plan d'investissement pour la biodiversité Trame Verte et Bleue (végétalisation, création de jardins...)	relance (réalisé en 2021-2022)	X CPER
	Programme de développement d'îlots de fraîcheur (écoles, crèches, espaces publics, aménagement de fontaines...)	relance (réalisé en 2021-2022)	X CPER
	Rénovation énergétique du patrimoine communal et plan d'actions en	relance (réalisé en 2021-2022)	X CPER

	faveur de la réduction des consommations énergétiques		
	Valorisation des berges de la Moselle (cheminements doux, zone de baignade...)	réalisé en 2023-2026	CPER
<b>Montigny-lès-Metz</b>	Aménagement du jardin archéologique Charles Quint	réalisé en 2023-2026	
	Création d'une forêt nourricière	relance (réalisé en 2021-2022)	
	Démolition de l'existant et requalification de la place Marc Sangnier en jardin	réalisé en 2023-2026	
	Installation de bornes de recharge des véhicules électriques	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Réaménagement du Parc Europa	réalisé en 2023-2026	
	Rénovation énergétique du patrimoine bâti et plan d'actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Requalification de la place Mermoz (végétalisation)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Requalification du site de la station total en îlot de fraîcheur	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Moulins-les-Metz</b>	Création d'une piste cyclable entre le quartier centre et quartier Saint Pierre (pont de Moulins)	réalisé en 2023-2026	
	Mise en place d'éco pâturage	réalisé en 2023-2026	
	Mise en site propre de la ligne 5 Le Met"	réalisé en 2023-2026	
<b>Noisseville</b>	Aménagement d'une voie verte piéton/vélo entre Noisseville et Nouilly	réalisé en 2023-2026	
	Rénovation des sentiers de promenade	réalisé en 2023-2026	
	Végétalisation des espaces publics	réalisé en 2023-2026	
<b>Nouilly</b>	Aménagement d'un cheminement doux vers Noisseville	réalisé en 2023-2026	
	Création d'une voie verte vers Servigny	réalisé en 2023-2026	
	Prolongation de la ligne C13 (offre le Met')	réalisé en 2023-2026	
<b>Plappeville</b>	Aménagement du parc du Breuil (cheminements doux, mobiliers urbains, végétalisation)	réalisé en 2023-2026	
<b>Pouilly</b>	Développement des liaisons directes avec Magny et Metz (notamment pour les collégiens)	réalisé en 2023-2026	
	Aménagement de la traversée du village : végétalisation, sécurisation et cheminements pour les modes de déplacements doux	réalisé en 2023-2026	
	Création d'un Point d'Apport Volontaire (collecte du verre)	réalisé en 2023-2026	

	Extension de la station d'épuration	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Mise en place d'un bus scolaire pour les élèves du primaire	réalisé en 2023-2026	
	Navette régulière et fréquente de rattrapement sur la liane L5	réalisé en 2023-2026	
<b>Pournoy-la-Chétive</b>	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Rozérieulles</b>	Renouvellement d'une partie de l'éclairage public (LED)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Rénovation thermique de la salle polyvalente	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Saint-Julien-lès-Metz</b>	Rénovation des sentiers de promenade	réalisé en 2023-2026	x
	Rénovation thermique des bâtiments municipaux (école, foyer, mairie, vestiaire) et plan d'actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques	réalisé en 2023-2026	
	Requalification de la rue Georges Herman (aménagement de cheminements doux, mise en accessibilité)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Saulny</b>	Création d'un parc à l'arrière de la Mairie	réalisé en 2023-2026	
	Désimperméabilisation du parking de la salle polyvalente	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	GEMAPI - Aménagement du lotissement de la gentière	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Mise en valeur d'un point de vue sur le sentier panoramique dans le cadre du Plan paysage	réalisé en 2023-2026	
	Rénovation de l'école (dont végétalisation de la cour d'école)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Rénovation thermique des bâtiments communaux (ateliers, Mairie, salle polyvalente)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Scy-Chazelles</b>	Aménagement de la Place de l'Esplanade (végétalisation en lien avec le parc écologique et de la biodiversité)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Parc écologique et de la biodiversité	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Plantation d'arbres sur divers sites de la commune	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Vantoux</b>	Aménagements de cheminements doux (parc aire de jeux et création d'une passerelle qui permettrait une liaison douce avec tout le village)	réalisé en 2023-2026	
	Aménagements GEMAPI (ruisseau de Vallières) pour limiter les risques pour les habitations en aval	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Vany</b>	Création d'une voie douce entre Chieulles et Vany	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Création d'une voie douce entre Faily et Vany	réalisé en 2023-2026	

<b>Verneville</b>	Aménagement de cheminements doux (chemins de balade, végétalisation...)	réalisé en 2023-2026	
	Désimperméabilisation des sols et gestion intégrée des eaux pluviales de l'école et sécurisation routière des abords (circulation et stationnement)	réalisé en 2023-2026	
	Travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux (toiture de l'atelier communal et de la salle des fêtes, isolation thermique de la Mairie...)	réalisé en 2023-2026	
<b>Woippy</b>	Aménagement de cheminements doux : rue de la gare et route de Briey / giratoire à proximité du parking Mettis de Woippy / halles Sollac / avenue de thionville...	réalisé en 2023-2026	
	Aménagement de valorisation de l'eau en Ville : curage de Woippy Plage, installation de pontons le long du ruisseau de Woippy, rénovation de la mare aux canards, création d'une cascade sur le site de Pâtis et aménagement de cheminements doux pour relier ces différents sites	réalisé en 2023-2026	
	Création de jardins familiaux (quartiers de St Eloy, Boileau Pré-Génie et Quartier du Roi)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Réaménagement de la place Jean Perrin (végétalisation, mobiliser urbains, fontaines à eau...)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Travaux de mise en accessibilité et rénovation thermique de l'Hôtel de Ville	réalisé en 2023-2026	

<b>Axe COMPETITIVITE</b>			
<b>Ars-sur-Moselle</b>	Requalification de la Zone d'Activités Economiques et de la déchèterie	réalisé en 2023-2026	
<b>Augny</b>	Requalification du quartier de l'aérogare suite à l'ouverture d'Amazon	réalisé en 2023-2026	
<b>Cuvry</b>	Aménagement d'une zone d'activité économique artisanale	réalisé en 2023-2026	
<b>Longeville-lès-Metz</b>	Plan d'actions en faveur de la revitalisation des commerces (ORT)	réalisé en 2023-2026	
<b>Marieulles-Vezon</b>	Création d'une zone d'activités artisanales	réalisé en 2023-2026	
<b>Metz</b>	Opération de revitalisation du territoire (ORT)	réalisé en 2023-2026	CPER
<b>Pouilly</b>	Mise en sécurité des données dans le data center du territoire métropolitain	réalisé en 2023-2026	
	Revitalisation du centre-bourg via l'acquisition et la réhabilitation d'une ancienne ferme pour la création d'un espace (mairie, loisirs, coworking,	réalisé en 2023-2026	

	convivialité, école maternelle, logement) et préservation et confortement de l'espace verger		
<b>Saint-Julien-lès-Metz</b>	Création d'un marché local couvert	réalisé en 2023-2026	
<b>Scy-Chazelles</b>	Aire de Camping-car	Relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Woippy</b>	Construction de Halles Gourmandes (marché couvert, food court...) sur le site des halles Sollac	réalisé en 2023-2026	

<b>AXE COHESION</b>			
<b>Amanvillers</b>	Achat d'un véhicule de 9 places, mis à disposition des associations	réalisé en 2023-2026	
	Acquisition de panneaux à messages variables d'informations	réalisé en 2023-2026	
	Aménagement d'une aire de jeux au cœur d'un jardin communal ("lotissement de la Justice 2")	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Création d'un city-stade sur le site du Champ d'Argent (quartier d'habitation)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Création d'un rond-point au croisement de la rue de Metz et de la Grand rue	réalisé en 2023-2026	
	Création d'un rond-point d'accès au lotissement de la justice	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Groupe scolaire "Serge Gauche" 2ème tranche de réhabilitation de l'école maternelle	réalisé en 2023-2026	
	Installation de caméras de vidéoprotection	réalisé en 2023-2026	
	Réhabilitation de l'Eglise Saint-Clément	réalisé en 2023-2026	
	Rénovation d'un parcours de santé de manière participative	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Travaux Ad'AP 3ème tranche	réalisé en 2023-2026	
<b>Ars-Laquenexy</b>	Enfouissement des réseaux de la rue principale	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Ars-sur-Moselle</b>	Mise en valeur des arches du pont-aqueduc romain dans le Plan Paysage	réalisé en 2023-2026	
	Réparation d'un ilot sur une route départementale	réalisé en 2023-2026	
<b>Augny</b>	Construction de vestiaires et club house (football/tennis), accessibles PMR	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Réalisation d'une halle de tennis	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Réhabilitation de la Mairie	réalisé en 2023-2026	
<b>Chatel-Saint-Germain</b>	Agrandissement du cimetière	réalisé en 2023-2026	
	Mise en place du numérique dans les écoles élémentaires	relance (réalisé en 2021-2022)	x

	Remise aux normes PMR des passages piétons	réalisé en 2023-2026	
	Rénovation des venelles	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Chesny</b>	Achat de véhicules municipaux	réalisé en 2023-2026	
	Aménagement de la place du village	réalisé en 2023-2026	
	Création d'un terrain de pétanque et aires de jeux	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Installation de caméras de vidéo-protection	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Réfection de l'Eglise Saint-Nicolas	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Chieulles</b>	Aménagement de la route de Vany, RD 69C	réalisé en 2023-2026	
	Aménagement d'une aire de jeux	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Réfection des enrobés de la rue de la Chapelle	réalisé en 2023-2026	
<b>Coin-lès-Cuvry</b>	Aménagement d'un local neuf pour l'usage d'une crèche ou micro-crèche	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Aménagement paysager du cimetière communal	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Création d'un nouveau local périscolaire (achat ou travaux)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Installation de caméras de vidéo-protection	réalisé en 2023-2026	
<b>Coin-sur-Seille</b>	Aménagement d'une Maison partagée pour les personnes âgées	réalisé en 2023-2026	
	Enfouissement des réseaux secs (rue de la Gare et rue des Coteaux) et réfection des trottoirs	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Cuvry</b>	Aménagement d'un terrain de paddle	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Aménagement d'un terrain de pumptrack	réalisé en 2023-2026	
	Aménagement de la ferme « Lorrain » en pôle intergénérationnel et en pôle médical	réalisé en 2023-2026	
	Création d'un giratoire sur la route départementale	réalisé en 2023-2026	
	Installation de caméras de vidéo-protection	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Réaménagement de la place du village	réalisé en 2023-2026	
	Rénovation du cimetière communal	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Fey</b>	Création d'un skate-Park	réalisé en 2023-2026	
	Acquisition de panneaux d'affichage numérique	réalisé en 2023-2026	
	Aménagement d'un lieu de rencontre pour la jeunesse	réalisé en 2023-2026	
	Installation de caméras de vidéo-protection	réalisé en 2023-2026	

<b>Gravelotte</b>	Création d'un city stade et d'un parc / aire de jeux	réalisé en 2023-2026	
	Création d'un périscolaire modulaire	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Ravalement de la façade de l'Eglise Saint-Léonard	réalisé en 2023-2026	
	Réhabilitation de l'ancien musée en micro-crèche et cabinet médical	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Jury</b>	Aménagement et mise en accessibilité du Cimetière	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Construction d'une Maison des Associations	réalisé en 2023-2026	
	Création d'une route reliant Jury à Emmaüs	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Rénovation des courts de tennis	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Jussy</b>	Achat et mise en valeur d'un pressoir historique	réalisé en 2023-2026	
	Construction de logements locatifs	réalisé en 2023-2026	
	Création de chicanes rue de la Taye	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Mise en accessibilité du cimetière	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Mise en accessibilité et travaux sur des bâtiments publics (école et Mairie)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>La Maxe</b>	Création d'un espace résidentiel (site de la maison Vécrin et de la grange communale)	réalisé en 2023-2026	
	Création d'une aire de jeu aux abords du complexe sportif	réalisé en 2023-2026	
	Finalisation de la réalisation du complexe sportif	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Installation de caméras de vidéoprotection	réalisé en 2023-2026	
	Mise en accessibilité des arrêts de bus de la rue principale	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Mise en place d'un plan digital pour le groupe scolaire	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Laquenexy</b>	Création d'un atelier municipal pour les services techniques	réalisé en 2023-2026	
	Reconversion de l'ancienne école élémentaire en locaux municipaux	réalisé en 2023-2026	
	Reconversion de l'ancienne école maternelle en local dédié à la petite enfance (micro-crèche ou maison d'assistants maternels)	réalisé en 2023-2026	
<b>Le Ban Saint Martin</b>	Création d'un bâtiment de restauration périscolaire à vocation polyvalente (écoles, associations, mairie)	réalisé en 2023-2026	
	Enfouissement des réseaux secs - quartier lotissement Castors - allée des grandes vignes	réalisé en 2023-2026	
<b>Lessy</b>	Création de parking rue aux fraises et rue du bonvi	réalisé en 2023-2026	



	Réfection de la toiture et de la façade de l'Eglise classée Saint-Gorgon	réalisé en 2023-2026	
	Réfection des enrobés de plusieurs voies, réfection de la voirie et enfouissement des réseaux secs de la route de Scy	réalisé en 2023-2026	
<b>Longeville-lès-Metz</b>	Acquisition d'équipements Audio et Vidéo dans les deux centres socio-culturels de la Commune	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Aménagement d'espaces publics (place Henocque ; place de l'Eglise St Symphorien ; square de la liberté)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Création de logements sociaux	réalisé en 2023-2026	
	Déploiement d'équipements de propreté des espaces publics	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Mise en œuvre d'un plan d'actions afin de réduire le bruit	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Réaménagement et acquisition de nouveaux équipements pour les aires de jeux et lieux sportifs	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Redéfinition des zones de stationnement sur les axes St Symphorien et De Gaulle	réalisé en 2023-2026	
	Refonte du site Internet de la Commune	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Remplacement de deux panneaux à messages variables	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Sécurisation de la circulation (création d'un rond-point, installation de ralentisseurs)	réalisé en 2023-2026	
<b>Lorry-lès-Metz</b>	Création d'un giratoire de la croix Lorry-lès-Metz	réalisé en 2023-2026	
	Création d'un nouvel atelier municipal	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Enfouissement des réseaux aériens BT sur trois rues	réalisé en 2023-2026	
	Réhabilitation d'une extension de l'école primaire	réalisé en 2023-2026	
<b>Marieulles-Vezon</b>	Aménagement de sécurité à l'entrée du village	réalisé en 2023-2026	
	Aménagement en faveur de la mise en valeur de la chapelle Saint-Léonard	réalisé en 2023-2026	
	Création d'une aire de jeux et de détente	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Projet du SIVOM des Côtes (syndicat de FEY, ARRY, LORRY-MARDIGNY et MARIEULLES-VEZON pour les compétences scolaires et périscolaires) :  - création d'un dispositif de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage d'un jardin pédagogique - aménagement d'un bâtiment modu-	relance (réalisé en 2021-2022)	x

	aire pour héberger les jeunes en formation BAFA - création d'une aire de jeux aquatiques et d'un îlot de fraîcheur.		
<b>Marly</b>	Installation d'un éclairage au stade Delaître	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Mise aux normes éclairage sportif du COSEC (Complexe Omnisport Semi-Evolutif Couvert) - championnat de handball	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Mécleuves</b>	Enfouissement de réseaux secs rue de la Croix du Mont Mécleuves-village	réalisé en 2023-2026	
	Foyer socio-éducatif : confortation des fondation, rénovation thermique et aménagement paysager	réalisé en 2023-2026	
	Reprise du giratoire rue de la Croix du Mont	réalisé en 2023-2026	
	Travaux de sécurisation de la traverse de Lanceumont et de Frontigny (chemin de la Botte)	réalisé en 2023-2026	
<b>Metz</b>	Amélioration du cadre de vie sur le quartier d'Outre Seille	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Construction d'une salle de gymnastique spécialisée	réalisé en 2023-2026	CPER
	Création de la Maison de la jeunesse et de la vie étudiante	réalisé en 2023-2026	CPER
	Deuxième acte du projet "école numérique" (matériels informatiques dans les écoles maternelles et élémentaires)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Développement du site des anciens frigos militaires	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Investissements dans les quartiers "politique de la ville" : centre commercial Bellecroix, école Maurice Barrès, centre social de Borny	réalisé en 2023-2026	CPER
	Programme de développement de l'inclusion numérique	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Projet de reconquête de l'ancien cinéma Caméo-Ariel en Centre-Ville de Metz	réalisé en 2023-2026	CPER
	Médiathèque Verlaine	réalisé en 2023-2026	CPER
	Rénovation de l'Eglise Sainte-Thérèse	réalisé en 2023-2026	CPER
<b>Mey</b>	Création d'un local technique municipal	réalisé en 2023-2026	
	Prolongation de la rue Paul Gilbert	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Montigny-lès-Metz</b>	Création d'un complexe sportif et de loisirs secteur de la Vacquinière	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Création d'un tiers-lieux culturel dans le quartier Lizé	réalisé en 2023-2026	
	Marc Sangnier - reconstruction d'un centre culturel	réalisé en 2023-2026	

	Requalification du quartier Reymond	réalisé en 2023-2026	
<b>Moulins-Lès-Metz</b>	Achèvement des enfouissements de réseaux de la Commune	réalisé en 2023-2026	
	Réfection du bourg-centre (Secteur Château-Mairie-Ecole-Eglise)	réalisé en 2023-2026	
	Réfection d'une rue privée Moulins-St-Pierre, entre la rue de Bretagne et la rue de Savoie	réalisé en 2023-2026	
	Rénovation du gymnase Albert Camus	réalisé en 2023-2026	
<b>Noisseville</b>	Acquisition d'un véhicule pour transporter des personnes âgées	réalisé en 2023-2026	
	Réaménagement d'anciens bâtiments en ateliers municipaux (locaux sociaux, stockage...)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Réaménagement de l'ancien Bureau de Poste (agence postale, bureau d'aide sociale, inclusion numérique...)	réalisé en 2023-2026	
	Réfection de la cour de l'école primaire	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Nouilly</b>	Agrandissement du cimetière communal	réalisé en 2023-2026	
	Création d'un terrain de pumptrack	réalisé en 2023-2026	
	Création d'une nouvelle place	réalisé en 2023-2026	
	Installation de caméras de vidéoprotection	réalisé en 2023-2026	
	Mise en sécurité de la Mairie	réalisé en 2023-2026	
	Mise en sécurité de la rue de Metz et de la rue Servigny	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Réfection de l'Eglise Sainte-Agnès	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Réhabilitation du terrain de sport et de jeux	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Rénovation du pressoir	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Requalification des voiries (rue de la Falée en cour urbaine / passage en zone 30)	réalisé en 2023-2026	
<b>Peltre</b>	Construction d'un atelier municipal	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Réfection des voiries – Rue de Gargan –	réalisé en 2023-2026	
<b>Plappeville</b>	Enfouissement des réseaux et réfection des trottoirs rue de l'ancienne mairie et place Vianson	réalisé en 2023-2026	
<b>Pouilly</b>	Aménagement d'une aire de loisirs sur le nouveau lotissement du village	relance (réalisé en 2021-2022)	
	Création d'un complexe sportif	réalisé en 2023-2026	
	Etude pour la création d'un accès direct sur la RN 431	réalisé en 2023-2026	

	Installation de caméras de vidéoprotection	réalisé en 2023-2026	
	Réhabilitation de la grange et du hangar (square du préau) comme espace de rencontres (marché; fêtes du village, festival)	réalisé en 2023-2026	
<b>Pournoy-la-Chétive</b>	Aménagement d'un skate-park	réalisé en 2023-2026	
	Aménagement D5 en réponse à des problèmes de visibilité et de sécurité	réalisé en 2023-2026	
	Aménagement du terrain de pétanque sur le site de la salle polyvalente	réalisé en 2023-2026	
	Aménagement du terrain du tir à l'arc extérieur	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Aménagement d'un lieu partagé entre seniors et enfants	réalisé en 2023-2026	
	Aménagement d'un nouveau local communal, pour les activités périscolaires	réalisé en 2023-2026	
	Aménagement d'un terrain d'airminton (badminton en extérieur)	réalisé en 2023-2026	
	Installation de caméras de vidéoprotection	réalisé en 2023-2026	
	Ravalement de la façade de l'Eglise	réalisé en 2023-2026	
	Travaux de voirie sur le chemin agricole de Bury (/Marieulles)	réalisé en 2023-2026	
<b>Rozérieulles</b>	Agrandissement du parking rue des Vignes	réalisé en 2023-2026	
	Construction de 6 garages destinés à la location	réalisé en 2023-2026	
	Rénovation du City Park et du Court de Tennis	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Requalification du centre du village	réalisé en 2023-2026	
	Restauration de l'Eglise St-Rémi (monuments historiques)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Transformation d'un local associatif en logement locatif	réalisé en 2023-2026	
	Travaux sur le cimetière communal	réalisé en 2023-2026	
<b>Sainte-Ruffine</b>	Acquisition et réhabilitation d'une Maison en deux appartements à loyers modérés	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Création d'un préau dans la cour d'école	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Réaménagement du cimetière communal (création d'un « jardin du Souvenir » et création de « Colombariums »)	réalisé en 2023-2026	
<b>Saint-Julien-lès-Metz</b>	Création d'une tribune pour le stade de foot	réalisé en 2023-2026	
	Harmonisation de l'équipement informatique / numérique de l'école	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Saint-Privat-la-Montagne</b>	Nouvelle phase du projet de complexe communal (salle de	relance (réalisé en 2021-2022)	x

	sports/spectacle) par la création d'un nouvel espace périscolaire et l'extension des locaux associatifs (Maison pour tous).		
<b>Saulny</b>	Acquisition d'un nouveau véhicule lourd municipal	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Aménagement d'un bike-park	réalisé en 2023-2026	
	Aménagement de dispositifs de sécurité routière dont rond point rue de Metz	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Aménagement de rues (Eglise, Château, Briey)	réalisé en 2023-2026	
	Création d'une Maison d'assistants maternels	réalisé en 2023-2026	
	Eclairage des sentiers piétons	réalisé en 2023-2026	
	Installation de caméras de vidéoprotection	réalisé en 2023-2026	
	Installation d'équipements sportifs et de loisirs (parc)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Mise en valeur des lavoirs du village	réalisé en 2023-2026	
	Réfection du city stade	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Rénovation de l'Eglise Saint-Brice	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Scy-Chazelles</b>	Construction d'un 2ème court de tennis - multisport couvert	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Extension du bâtiment de l'école maternelle	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Enfouissement des réseaux secs	réalisé en 2023-2026	
	Extension du parking St Quentin	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Vantoux</b>	Création de places de Parking - place de la Chapelle	relance (réalisé en 2021-2022)	x
<b>Vany</b>	Enfouissement des réseaux secs rue du Château	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Remise en état de la voirie du village, et en particulier des deux cœurs de bourgs.	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Remise en état des voiries du village	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Rénovation de l'ancienne école pour accueillir la Mairie et le foyer (fonctionnalité et mise en accessibilité)	réalisé en 2023-2026	
	Sécurisation de la RD69C	réalisé en 2023-2026	
<b>Vaux</b>	Aménagement du cimetière communal (columbarium)	réalisé en 2023-2026	
	Création d'un nouveau parking à proximité des écoles	réalisé en 2023-2026	
	Création d'un nouveau parking au centre du village	réalisé en 2023-2026	
<b>Verneville</b>	Création d'un city stade et lien inter-générationnel	réalisé en 2023-2026	

	Réfection de la Grand Rue	réalisé en 2023-2026	
<b>Woippy</b>	Acquisition de panneaux d'informations	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Aménagement d'un local pour l'accueil d'une Maison d'Assistants Maternels (place Jean Perrin)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Création de Parkings pour le Centre Pédagogique de Découvertes de la Nature	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Création d'un équipement regroupant les Magasins Solidaires, un Lieu d'Accueil Enfants Parents et un espace culturel (bibliothèque et salle d'apprentissage)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Création d'une voie de liaison entre la route de Norroy et la route de Rombas	réalisé en 2023-2026	
	Enfouissement des réseaux (rue de Briey, Nachy et de la Gare)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Extension de la Maison des Services Publics (MSP) pour accueillir notamment les dispositifs "Accueil Ecoute et Soins (AES)" et "Dispositif de Réussite Educative"	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Plan d'actions en faveur de la sécurité (badges d'accès aux équipements publics, aménagement de sécurité routière et de sécurisation des passages piétons...)	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Réalisation d'une voie de délestage entre le pont de Rombas et l'avenue de Thionville.	relance (réalisé en 2021-2022)	x
	Rénovation de la Salle St Exupéry (salle de spectacle, espace de conférence, accueil périscolaire...) dont mise en accessibilité et rénovation thermique	réalisé en 2023-2026	
	Rénovation des parcs et des aires de jeux communaux	relance (réalisé en 2021-2022)	x

#### ❖ Projets de Metz Métropole

Pilote	Projet	Maturité du projet	Priorité
<b>Axe Ecologie</b>			
Metz Métropole	Programme de mise en conformité des bâtiments métropolitains	relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	Programme de rénovation énergétique et de requalification des toitures des bâtiments métropolitains	relance (réalisé en 2021/2022)	X CPER
Metz Métropole	Renouvellement de la flotte VL et PL de la Métropole par des véhicules à très faibles émissions (hors BOM)	relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	Verdissement de la flotte de bus Le Met' (hydrogène)	Réalisé en 2023-2026	CPER

Metz Métropole	Verdissement de la flotte de véhicules de collecte des déchets ménagers (hydrogène)	Réalisé en 2023-2026	CPER
Metz Métropole	Extension et aménagement du Centre Technique Métropolitain (notamment pour accompagner la conversion à l'hydrogène)	Réalisé en 2023-2026	CPER
Metz Métropole	Renouvellement de la flotte de véhicules de collecte (hors hydrogène)	Réalisé en 2023-2026	
Metz Métropole	Plan Pluriannuel d'Investissement spécifique aux déchèteries métropolitaines 2022-2026	Réalisé en 2023-2026	
Metz Métropole	Finalisation de la conteneurisation des centres-villes d'Ars sur Moselle et de Metz et renouvellement et densification du parc de Points d'Apports Volontaires	Relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	Participation aux études et travaux de Moselle Aval d'entretien des digues	Réalisé en 2023-2026	
Metz Métropole	Etudes et travaux de renaturation des zones humides	relance (réalisé en 2021/2022)	
Metz Métropole	Travaux d'assainissement en lien avec la voirie	relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	Travaux de renouvellement des poteaux incendie et renforcement de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) sur secteurs prioritaires	relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	Travaux et études sur les ouvrages d'assainissement	relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	Etudes et travaux sur cours d'eau	Relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	Programme renaturation / lutte contre les inondations ruisseau de Saulny	Réalisé en 2023-2026	
Metz Métropole	Programme renaturation / lutte contre les inondations ruisseau de Vallières	Réalisé en 2023-2026	
Metz Métropole	Développement de l'écologie industrielle et territoriale	Relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	Réalisation et animation du schéma directeur eau pluviale	Relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	Evolution du réseau de transports urbains	Relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	Création d'une navette fluviale	Relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	Création de parkings relais et de parkings de covoiturage	Relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	3ème ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)	Réalisé en 2023-2026	CPER
Metz Métropole	Création d'une antenne METTIS A vers l'hôpital Schuman	Réalisé en 2023-2026	CPER
Metz Métropole	Plan vélo - réalisation de pistes cyclables	relance (réalisé en 2021/2022)	X CPER

Metz Métropole	Traversée de la Moselle de Longeville/Ban Saint Martin à Metz en mode doux	réalisé en 2023-2026	
Metz Métropole	Pavillon de la biodiversité	réalisé en 2023-2026	CPER
Metz Métropole	Mise en œuvre d'une politique agricole périurbaine : acquisition et aménagement du foncier agricole ; actions en faveur des circuits de proximité	Réalisé en 2023-2026	CPER
Metz Métropole	Programme de préservation et restauration des espaces naturels métropolitains	réalisé en 2023-2026	CPER
Metz Métropole	Requalification des Etangs de Saint-Rémy	réalisé en 2023-2026	CPER
Metz Métropole	Mise en valeur du Mont Saint-Quentin (agriculture, tourisme et patrimoine)	réalisé en 2023-2026	CPER

<b>Axe Compétitivité</b>			
Metz Métropole	Plan d'investissement dans l'immobilier en faveur des campus étudiants et de la vie étudiante (dont Saulcy et Technopôle)	Relance (réalisé en 2021/2022)	X CPER
Metz Métropole	Plan d'investissement en faveur des filières, des équipements et des formations d'excellence	Relance (réalisé en 2021/2022)	X CPER
Metz Métropole	Investissements dans les services numériques	relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	Développement du commerce en ligne	Relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	Développement d'une politique de la donnée	Réalisé en 2023-2026	
Metz Métropole	Opération de revitalisation du territoire (ORT) : société foncière	réalisé en 2023-2026	CPER
Metz Métropole	Participation à la création d'une école du numérique	Réalisé en 2023-2026	CPER
Metz Métropole	Enveloppe de soutien aux entreprises et à la création d'emplois	réalisé en 2023-2026	

<b>Axe Cohésion</b>			
Metz Métropole	Projet de renouvellement urbain (NPNRU)	Réalisé en 2023-2026	X CPER
Metz Métropole	Redynamisation du Quartier Outre-Seille (aménagement d'espaces publics) - ORT	Relance (réalisé en 2021/2022)	X CPER
Metz Métropole	Création de nouvelles places au sein d'aires d'accueil des gens du voyage	relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	Dispositif de soutien aux copropriétés dégradées	Relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	Soutien au maintien d'investissements en matière d'habitat (dont impacts ORT)	relance (réalisé en 2021/2022)	X CPER
Metz Métropole	Programme de mise en conformité de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine	relance (réalisé en 2021/2022)	x



Metz Métropole	Programme de requalification de l'Aile François de Curel du Musée de la Cour d'Or	relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	Restauration des thermes gallo-romains du Musée de la Cour d'Or	Relance (réalisé en 2021/2022)	X CPER
Metz Métropole	Soutien complémentaire aux événements culturels et sportifs métropolitains	Relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	Travaux et équipements au Centre Pompidou-Metz	Relance (réalisé en 2021/2022)	x
Metz Métropole	Programme de requalification de l'Opéra-Théâtre	réalisé en 2023-2026	CPER
Metz Métropole	Création d'une nouvelle piscine métropolitaine	réalisé en 2023-2026	CPER
Metz Métropole	Investissements dans le domaine de la sécurité publique (dont Centre de Supervision Urbaine)	réalisé en 2023-2026	
Metz Métropole	Création d'un espace de conservation au Musée de la Cour d'Or	Réalisé en 2023-2026	
Metz Métropole	Investissements sur le parking et le réaménagement de la place Coislin	réalisé en 2023-2026	

## 2. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie **le vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus** comme prioritaire soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
  - **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

### 3. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
  - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
  - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
  
- **Les engagements du territoire :**
  - Identifier un référent technique.
  - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
  - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
  - Définir les objectifs chiffrés que le territoire souhaite atteindre dans le cadre de sa stratégie.
  
- **Les engagements de la Région :**
  - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
  - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
  - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
  - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
  - Le PTRTE est sans incidence financière pour la Région : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en Commission Permanente.
  
- **Les engagements de l'État :**
  - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
  - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
  - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
  
- **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoire	Région	Etat
<b>Emmanuelle MADEC-CLEÏ</b> Directrice Déléguée Innovation et Stratégie emadecclei@eurometropolemetz.eu T. 03 57 88 30 66	<b>Marie-Pierre AUGUSTIN</b> Directrice de la Maison de la Région de Metz <a href="mailto:mariepierre.augustin@grandest.fr">mariepierre.augustin@grandest.fr</a> Tel : 03 87 31 81 53	<b>Beatrice MOUGEL</b> Chef du bureau de l'aménagement du territoire <a href="mailto:beatrice.mougel@moselle.gov.v.fr">beatrice.mougel@moselle.gov.v.fr</a> Tel : 03 87 37 88 57
<b>Marie-Camille LEVIONNAIS</b> Cheffe de service Stratégie Métropolitaine T. 03 57 88 30 67 mclevionnais@eurometropolemetz.eu	<b>Serge TILLY</b> Chef du service développement territorial de la Maison de la Région de Metz <a href="mailto:serge.tilly@grandest.fr">serge.tilly@grandest.fr</a> Tel : 03 87 33 62 33	<b>Anne ALBERT</b> Adjointe au chef de bureau de l'aménagement du territoire <a href="mailto:anne.albert@moselle.gouv.fr">anne.albert@moselle.gouv.fr</a> Tel : 03 87 34 88 92
	<b>Laurent DALSTEIN</b> Chargé de mission contractualisation à la Direction de la Cohésion des Territoires <a href="mailto:laurent.dalstein@grandest.fr">laurent.dalstein@grandest.fr</a> Tel : 03 87 33 61 33	<b>Laurence AUBURTIN</b> Chargée de mission Arrondissement de Metz <a href="mailto:laurence.auburtin@moselle.gov.v.fr">laurence.auburtin@moselle.gov.v.fr</a> Tel : 03 87 34 84 12

#### 4. Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

##### Comité de Pacte intégrateur

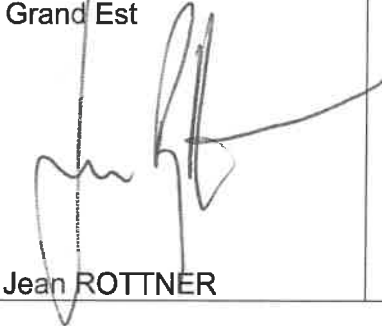

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Ce Comité de pacte se réunira a minima une fois par an.

##### Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région Metz Métropole : le Président ou son représentant
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

##### Signataires du Pacte :

Territoire	Région	Etat
Président de Metz Métropole	Président de la Région Grand Est	Préfet de la Moselle
		
François GROSDIDIER	Jean ROTTNER	Laurent TOUVET

## 7. Annexes PTRTE

- Bilan écologique du territoire
- Subventions d'investissement (DETR /DSIL) accordées par l'État au titre de la relance - 2020 2021
- Soutien de l'Etat aux projets situés sur les territoires de Metz et des communes de Metz Métropole
- Aides régionales accordées en 2020 et 2021 au territoire communautaire de Metz Métropole (hors CP du 19-11-2021)





**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

*L'Europe s'invente chez nous*



**GRAND  
REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

**Reims**.fr

# CONTRAT MÉTROPOLITAIN DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

---

ENTRE

L'ÉTAT

LA RÉGION GRAND EST

LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE

ET

LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

LA VILLE DE REIMS

Ci-après désignés comme « Les signataires »

**20 DEC. 2021**

## Sommaire du Contrat métropolitain/PTRTE du Grand Reims

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 1 : DES PRIORITES PARTAGEES PAR LES SIGNATAIRES</b> .....	<b>5</b>
1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU CONTRAT METROPOLITAIN/PTRTE POUR L'ETAT ET LA REGION.....	5
1.2 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU CONTRAT METROPOLITAIN/PTRTE POUR LA VILLE DE REIMS ET LE GRAND REIMS.....	6
<b>ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT DU CONTRAT METROPOLITAIN/PTRTE DU GRAND REIMS.....</b>	<b>7</b>
2.1 PERIMETRE DE CONTRACTUALISATION .....	7
2.2 PROCESSUS DE CHOIX ET DE FINANCEMENT DES PROJETS.....	7
2.3 ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES .....	7
2.4 GOUVERNANCE DU CONTRAT .....	8
<b>ARTICLE 3 : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU GRAND REIMS</b> .....	<b>9</b>
3.1 UNE IDENTITE A AFFIRMER.....	9
3.2 UN SYSTEME ECONOMIQUE EFFICIENT ET DIFFERENCIANT.....	9
3.3 TERRITOIRE ET PROXIMITES, UN MODELE EQUILIBRE, SOLIDAIRE ET DURABLE .....	9
3.4 UN CADRE DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT FAVORABLES AU VIVRE ENSEMBLE.....	10
3.5 LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE .....	10
<b>ARTICLE 4 : LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : DES ORIENTATIONS PARTAGEES AUTOUR DU PROJET DE TERRITOIRE DU GRAND REIMS</b> .....	<b>11</b>
4.1 LE PROJET DE TERRITOIRE ET SA METHODE D'ELABORATION .....	11
4.2 LES PRIORITES DU PROJET DE TERRITOIRE .....	12
4.2.1 <i>1 cap, 3 ambitions, 6 chantiers principaux</i> .....	12
4.2.2 <i>Déclinaison par politiques publiques</i> .....	14
<b>ARTICLE 5 : LES PROJETS ET LES FICHES-ACTIONS</b> .....	<b>15</b>
5.1 AMBITION N°1 : UNE NOUVELLE AMBITION ECONOMIQUE : SE REINVENTER POUR DEVENIR UN GRAND TERRITOIRE DE REFERENCE AVEC POUR FER DE LANCE LA BIOECONOMIE.....	15
5.1.1 <i>Chantier n°1 : Le développement économique</i> .....	15
Fiche-action n°1 : Création d'un nouvel outil d'aménagement économique .....	15
Fiche-action n°2 : Développement du territoire d'industrie de Bazancourt-Pomacle .....	16
Fiche-action n°3 : Relocalisation de l'ESAD .....	17
Fiche-action n°4 : Relocalisation de NEOMA Business School .....	18
Fiche-action n°5 : Campus 3.0 URCA.....	19
Fiche-action n°6 : Campus Institut catholique de Paris.....	20
Fiche-action n°7 : Accompagnement des entreprises .....	21
Fiche-action n°8 : Challenge innovations.....	22
5.2 AMBITION N°2 : UNE NOUVELLE STRATEGIE D'ATTRACTIVITE : SE RESITUER POUR REDEVENIR UN TERRITOIRE DE CHOIX	23
5.2.1 <i>Chantier n°2 : Le rayonnement du territoire</i> .....	23
Fiche-action n°9 : Stratégie de marketing territorial et marque de territoire.....	23
Fiche-action n°10 : Stratégie touristique .....	24
Fiche-action n°11 : Stratégie de valorisation du Canal de l'Aisne à la Marne .....	25

Fiche-action n°12 : Rénovation et reconstruction du musée des Beaux-Arts .....	26
Fiche-action n°13 : Réhabilitation de l'hôtel de Ville de Reims .....	27
<b>5.2.2 Chantier n°3 : L'attractivité résidentielle .....</b>	<b>28</b>
Fiche-action n°14 : Stratégie Smart Territory .....	28
Fiche-action n°15 : Requalification du Port Colbert .....	29
Fiche-action n°16 : Création de tiers-lieux de coworking et corpworking et de l'innovation numérique .....	30
Fiche-action n°17 : Accompagnement à la rénovation énergétique des logements .....	31
Fiche-action n°18 : Nouveau programme national de renouvellement urbain .....	33
<b>5.3 AMBITION N°3 : UNE MOBILISATION TERRITORIALE : SE RASSEMBLER POUR AFFIRMER ET FAIRE GRANDIR CE QUI NOUS LIE .....</b>	<b>34</b>
<b>5.3.1 Chantier n°4 : La mobilité .....</b>	<b>34</b>
Fiche-action n°19 : Plan de mobilité .....	34
Fiche-action n°20 : Création de bus à haut niveau de service .....	35
Fiche-action n°21 : Transition énergétique des transports en commun .....	36
Fiche-action n°22 : Schéma cyclable Grand Reims et réseau Reims à vélo .....	37
Fiche-action n°23 : ZFEm : Aides à la conversion .....	38
Fiche-action n°24 : Programme d'équipement multimodal des haltes et gares et de la gare Reims Centre .....	39
Fiche-action n°25 : Création de la halte ferroviaire Beine-Farman .....	40
Fiche-action n°26 : Bouclage du boulevard des Tondeurs .....	41
Fiche-action n°27 : Aménagement de l'échangeur Reims Centre sur l'A344 .....	42
Fiche-action n°28 : Aménagement du secteur du Linguet .....	43
<b>5.3.2 Chantier n°5 : La planification .....</b>	<b>44</b>
Fiche-action n°29 : Management de la stratégie bas carbone – PCAET .....	44
Fiche-action n°30 : Révision du Schéma de cohérence territoriale et élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal .....	45
Fiche-action n°31 : Stratégie de soutien à la transition écologique du secteur agricole .....	46
Fiche-action n°32 : Plan de soutien aux forêts du territoire .....	47
Fiche-action n°33 : Projet alimentaire territorial de la Montagne de Reims .....	48
Fiche-action n°34 : Sécurisation des infrastructures d'eau et d'assainissement .....	49
Fiche-action n°35 : Le projet Azhurev .....	50
Fiche-action n°36 : La gestion des eaux pluviales .....	51
<b>5.3.3 Chantier n°6 : Les bourgs-centre, centres-bourgs et la ville centre .....</b>	<b>52</b>
Fiche-action n°37 : Accompagnement des centres-bourgs et bourgs-centre .....	52
Fiche-action n°38 : Plan numérique des écoles .....	53
Fiche-action n°39 : Carte scolaire .....	54
Fiche-action n°40 : Rénovation énergétique des bâtiments scolaires .....	55
Fiche-action n°41 : Programme Petites villes de demain à Fismes .....	56
Fiche-action n°42 : Reims Capitale européenne de la culture 2028 .....	57
Fiche-action n°43 : Bibliothèque numérique de référence .....	58
Fiche-action n°44 : Jeux olympiques 2024 – aménagement du stade Georges Hébert .....	59
<b>SIGNATAIRES .....</b>	<b>60</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>65</b>
ANNEXE N°1 : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE .....	65
ANNEXE N°2 : DIAGNOSTIC ENERGIE-CLIMAT DU GRAND REIMS .....	79
ANNEXE N°3 : TABLEAU DE RECENSEMENT DES AIDES FRANCE RELANCE VERSEES SUR LE TERRITOIRE DE LA CUGR AU 1/10/2021 .....	86
ANNEXE N°4 : CONTRAT DE DECLINAISON DU CPER GRAND EST 2021-2027 .....	100

## Préambule

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités. En région Grand Est, l'initiative est portée conjointement par l'État et le Conseil régional et prend la forme d'un Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE).

Le contrat est conclu sur le périmètre de la Communauté urbaine du Grand Reims, qui représente un bassin de vie cohérent de 143 communes et 300 000 habitants, organisé en communauté urbaine et doté d'un projet de territoire. Outre l'État et la Région à l'initiative du dispositif, il associe le Département de la Marne et la Ville de Reims au titre de leur action respective en faveur du développement du territoire et de la transition écologique.

Le PTRTE du Grand Reims prend la forme d'un contrat métropolitain de la Communauté urbaine du Grand Reims. Il constitue le volet territorial du contrat de plan État-Région 2021-2027 dont il a vocation à décliner les orientations et les plans d'action. Il marque la reconnaissance de l'importance du Grand Reims parmi les acteurs du développement régional et sa relation privilégiée avec l'État et la Région. Le projet de contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027, dans sa version soumise à la consultation du public, figure en annexe 4 du présent contrat.

L'État, la Région, le Grand Reims, la Ville de Reims et le Département de la Marne ont conclu un protocole d'engagement le 2 juillet 2021. Ils ont défini une méthode de travail partenariale afin de partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) sont développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées.

Conclu pour la période 2021-2026, le contrat métropolitain/PTRTE de la Communauté urbaine du Grand Reims doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Le contrat métropolitain/PTRTE, contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, reste un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre la Communauté urbaine du Grand Reims, la Région Grand Est et les services déconcentrés de l'État. Il associera le Département de la Marne et la Ville de Reims pour ce qui concerne leurs compétences respectives.



## Article 1 : Des priorités partagées par les signataires

### 1.1 Contexte et objectifs du contrat métropolitain/PTRTE pour l'Etat et la Région

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :
  - Le contrat métropolitain/PTRTE n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
  - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
- Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région :

**3 orientations stratégiques** à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE (bilan écologique, solutions fondées sur la nature)</li><li>- COHESION territoriale et aménagement du territoire (maillage territorial et centralités, coopérations entre territoires au sein de l'EPCI, équipements, services, santé, sport, loisirs) et lutte contre l'artificialisation des sols</li><li>- ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires (de proximité, productive, relocalisation, bioéconomie...)</li></ul> | <p>et 3 sujets transversaux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le déploiement des usages du numérique</li><li>- les synergies inter-territoires et interrégionales</li><li>- les dynamiques transfrontalières</li></ul> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales
  - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
  - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
  - Au niveau infrarégional : projet de territoire du Grand Reims, schéma de cohérence territoriale de la Région de Reims, stratégie bas carbone (Plan climat air énergie territorial, en cours d'adoption), plan de mobilité (en cours de révision), programme local de l'habitat...

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, le Premier ministre a annoncé le 3 septembre 2020 le lancement du plan France Relance. D'un montant exceptionnel de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards d'euros financés par l'Union européenne, il se déploie autour de trois volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce plan représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. Il propose des mesures concrètes et à destination de tous : particuliers, entreprises, collectivités et administrations.

Les aides versées au titre du plan France relance sur le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims portent sur plus de 317 opérations subventionnées, pour un montant global de près de 38 M€ (estimation au 1<sup>er</sup> octobre 2021).

Le recensement des aides versées au titre du plan France relance sur le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims figure en annexe 3.

## **1.2 Contexte et objectifs du contrat métropolitain/PTRTE pour la Ville de Reims et le Grand Reims**

### **Le Grand Reims**

Le Grand Reims, deuxième agglomération de la Région Grand Est, porte le projet de territoire qui constitue le cœur du contrat métropolitain/PTRTE : celui-ci pose un diagnostic concerté, définit les priorités du territoire et leur déclinaison en plans d'actions qui permettront d'atteindre les objectifs communs.

Le Grand Reims est à la croisée des enjeux qui réunissent les signataires du contrat métropolitain/PTRTE ; ses compétences en matière de développement économique, d'urbanisme, de développement durable ou encore de mobilité sont essentielles à l'atteinte des objectifs fixés par les signataires.

Pour autant, son action s'inscrit dans une logique de partenariat étroit avec les autres acteurs publics. Le contrat métropolitain/PTRTE, déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027, formalise sa volonté d'être un interlocuteur privilégié de l'État, de la Région et du Département et de développer les synergies entre leurs politiques.

La Communauté urbaine est aussi et avant tout la réunion de 143 communes, urbaines et rurales, qui ont choisi de mener un projet commun. Par conséquent, le Grand Reims s'engage dans le contrat métropolitain/PTRTE à un double titre : au titre des compétences qu'il exerce, et en tant que représentant de chacune de ses communes membres.

### **La Ville de Reims**

La Ville de Reims est à la fois le principal moteur de développement de son agglomération et un relais majeur de développement régional. Elle représente 60 % de la population de la Communauté urbaine et 84 % des emplois, et concentre l'essentiel des fonctions de centralité auxquelles accèdent les habitants du Grand Reims.

Elle est signataire du contrat métropolitain/PTRTE en raison de l'importance des projets qu'elle porte, qui contribuent à l'effort collectif en faveur du développement du territoire et sont à ce titre reconnus parmi les priorités du Grand Reims.

La Ville est à l'initiative des grands projets qui marquent le renouvellement du territoire autour de la construction de nouveaux quartiers sur d'anciennes friches, avec l'aménagement de Reims Grand Centre, la reconversion du Port Colbert et l'aménagement des Berges du canal, en partenariat avec le Grand Reims.

La Ville est un acteur majeur de la transition écologique par son action résolue en faveur de la nature en ville, de la pacification de l'espace public, ou encore à travers des actions telles que la rénovation énergétique du patrimoine bâti communal.

Elle conduit aussi une politique ambitieuse de rayonnement qui s'appuie sur son patrimoine historique et culturel et sur le dynamisme de sa vie culturelle. Ce positionnement stratégique se traduit par des investissements tels que la reconstruction du Musée des Beaux-Arts, mais aussi par un projet structurant pour la décennie à venir : faire de Reims la Capitale européenne de la culture 2028.

## **Article 2 : Fonctionnement du Contrat métropolitain/PTRTE du Grand Reims**

### **2.1 Périmètre de contractualisation**

Le contrat métropolitain/PTRTE couvre le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims, qui regroupe 143 communes pour 300 000 habitants. Il est conclu pour la période 2021-2026.

Il ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le contrat métropolitain/PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Il n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

### **2.2 Processus de choix et de financement des projets**

Le territoire identifie le vivier de projets qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son contrat métropolitain/PTRTE.

Les parties prenantes définissent ensemble le caractère prioritaire des projets (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).

Les parties prenantes s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le contrat métropolitain/PTRTE est bien évolutif.

### **2.3 Engagements des partenaires**

Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026 :

- Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
- Animer le vivier de projets identifiés dans le contrat métropolitain/PTRTE et concrétiser les projets prioritaires.

Les engagements du Grand Reims et de la Ville de Reims :

- Identifier un référent technique.
- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

Les engagements de la Région Grand Est :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des contrats métropolitains/PTRTE, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fonds territorial d'accompagnement des territoires.

Les engagements de l'État :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des contrats métropolitains/PTRTE.

- Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les contrats métropolitains/PTRTE.

Les engagements du Département de la Marne :

- Participer à la démarche de contrat métropolitain/PTRTE initiée par l'Etat et la Région Grand Est, et être facilitateur pour son élaboration, son suivi et son actualisation,
- Accompagner le déploiement de la stratégie du territoire dans les domaines relevant des compétences départementales tels que la Solidarité des Hommes et des Territoires, l'Aménagement, les Routes, l'Education, le Sport, la Culture, les Loisirs et le Tourisme, l'Enseignement Supérieur et la Recherche, ... en mobilisant les services concernés,
- Faciliter, en coordination avec l'ensemble des partenaires, la recherche et l'optimisation des financements des opérations inscrites au contrat métropolitain/PTRTE,
- Soutenir dans la limite de ses possibilités financières et réglementaires, les actions et projets qui sont en adéquation avec ses cadres d'intervention classiques (Guide du Partenariat, Guide du Soutien aux Projets et Initiatives) ou stratégiques (orientations politiques, opérations exceptionnelles, ...).

## 2.4 Gouvernance du contrat

Le comité de pacte est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte :

- Etat : M. le Préfet de la Marne ou son représentant ;
- Région : M. le Président ou son représentant ;
- Département de la Marne : M. le Président du Département ou son représentant ;
- Grand Reims : Mme la Présidente du Grand Reims ou son représentant ;
- Ville de Reims : M. le Maire de Reims ou son représentant.

La mise en œuvre du plan d'actions nécessite la contribution des acteurs du territoire. Les partenaires du contrat métropolitain/PTRTE s'accordent sur la mobilisation de ces acteurs que la Ville de Reims et la Communauté urbaine du Grand Reims pourront solliciter dans les phases d'élaboration des fiches action au regard de compétences spécifiques.

Il s'agira notamment, sans exclusivité, des communes membres de la Communauté urbaine, des organismes consulaires, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des bailleurs sociaux, du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, de la SNCF, etc. Les agences et services de l'État seront également mobilisés, dont l'ANAH, l'ANRU, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'Ademe.

La mobilisation de ces acteurs contribuera à la réussite du contrat métropolitain/PTRTE du Grand Reims.

## **Article 3 : Le diagnostic territorial du Grand Reims**

Le projet de territoire du Grand Reims comporte un diagnostic détaillé des forces et des faiblesses du territoire, qui a fait l'objet d'une large concertation avec les élus, les habitants et les forces vives.

Il en ressort les points suivants :

### **3.1 Une identité à affirmer**

- Le Grand Reims est caractérisé par un potentiel d'attractivité. Bien que la population du Grand Reims progresse chaque année d'environ 500 habitants et que la dynamique soit meilleure que certaines agglomérations de la région Grand Est, une partie des habitants quitte le territoire au bénéfice de ses voisins.
- Son image et son positionnement sont tournés vers le patrimoine et une qualité de vie reconnue. Valoriser l'image du territoire et créer une identité en s'appuyant sur les valeurs du Grand Reims et sur les richesses du territoire rural est une priorité du projet de territoire.

### **3.2 Un système économique efficient et différenciant**

- Le tissu économique du Grand Reims est spécifique, dépendant de l'économie présentielle, et donc peu enclin à une forte croissance.
- Sept domaines clés sont identifiés pour l'économie du Grand Reims :
  - Le secteur agricole local hyperspécialisé ;
  - La viticulture ;
  - La bioéconomie ;
  - La filière touristique ;
  - L'industrie pharmaceutique ;
  - Le pôle santé ;
  - L'économie numérique et la R&D.

### **3.3 Territoire et proximités, un modèle équilibré, solidaire et durable**

- Le niveau d'équipements est globalement élevé et le maillage de proximité satisfaisant, ce qui peut s'expliquer par la spécificité du territoire qui se caractérise par une ville centre très dense entourée de communes rurales dont près de 80 % comptent moins de 1 000 habitants.
- Le Grand Reims est caractérisé par une forte polarisation vers le cœur de la Communauté urbaine et une grande place occupée par l'automobile.
- Plusieurs leviers sont identifiés dans la trajectoire vers un territoire durable :
  - Apporter une réponse au développement des îlots de chaleur en développement des espaces verts et d'eau en milieu urbanisé ;
  - Intégrer les problématiques d'acceptabilité de certaines énergies renouvelables (ENR) et leur compatibilité avec les autres filières du Grand Reims ;
  - Répondre à une attente forte pour le développement d'une agriculture durable et de proximité (maraîchage, circuits courts...) ;
  - Accompagner les mutations de la filière agricole, en particulier celles de la betterave et de la vigne ;
  - Favoriser la sobriété foncière, limiter l'artificialisation et mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature.

### **3.4 Un cadre de vie et un environnement favorables au vivre ensemble**

- Le Grand Reims bénéficie d'un patrimoine naturel remarquable et un accès à la nature en proximité de la ville : il profite d'un riche patrimoine paysager, alternance de paysages ouverts et d'espaces fermés allée à une forte identité viticole. Ces spécificités en font un territoire socle à fortes valeurs patrimoniales et paysagères.
- Le territoire présente des déséquilibres sociaux et générationnels mais aussi des vecteurs essentiels du « vivre ensemble », notamment à travers la qualité et la diversité des équipements et des évènements, afin que chaque habitant puisse avoir accès aux supports essentiels qui participent au rayonnement du territoire.

### **3.5 Le diagnostic écologique du territoire**

- Le diagnostic écologique du territoire prévu par la circulaire sur les CRTE du 20 novembre 2020 figure en annexe et approfondit l'état des lieux sur les thématiques suivantes :
  - Mobilités et qualité de l'air ;
  - Pollutions et nuisances olfactives ;
  - Energie et climat ;
  - Traitement des déchets / Economie circulaire ;
  - Agriculture et alimentation locale ;
  - Bioéconomie ;
  - Actions en matière de biodiversité ;
  - Lutte contre l'artificialisation des sols ;
  - Eau et assainissement ;
  - Rénovation énergétique.

## **Article 4 : La stratégie de développement du territoire : des orientations partagées autour du projet de territoire du Grand Reims**

### **4.1 Le projet de territoire et sa méthode d'élaboration**

Le projet de territoire est la pierre angulaire de la stratégie de développement du Grand Reims et le fil conducteur de son action pour les 10 à 15 prochaines années. Il vise à faire du Grand Reims un territoire d'audace, d'innovations et de référence dans un contexte de transitions écologiques, économiques et sociétales.

Il se traduit par la mise en œuvre de plans d'action concrets, pragmatiques et volontaires qui constituent la base du contrat métropolitain/PTRTE proposé aux signataires.

Il est organisé autour des trois enjeux qui correspondent aux ambitions du Grand Reims, dont le caractère transversal montre la nécessité de coopération avec les autres partenaires publics.

Le projet de territoire a été élaboré en plusieurs étapes :

- Une première phase de diagnostic a été réalisée entre octobre 2020 et mars 2021, avec le concours de l'Agence d'urbanisme, d'un groupe de travail constitué de dix élus issus des différents pôles territoriaux, et d'acteurs économiques.
- Une grande consultation a ensuite été déployée pour explorer le champ des possibles. D'une part, une douzaine de tables rondes thématiques ont associé 80 intervenants experts, acteurs locaux, professionnels et élus. D'autre part, les habitants ont été invités à s'exprimer sur leurs attentes via une enquête en ligne qui a recueilli près de 3600 réponses.
- Les élus du Grand Reims ont pu s'appuyer sur cette consultation pour déterminer les orientations du projet de territoire et établir la feuille de route et les plans d'actions.
- Le projet de territoire a été adopté par le conseil communautaire du 24 juin 2021. Le travail se poursuit par une phase de déclinaison de cette feuille de route.

Les partenaires du contrat métropolitain/PTRTE ont été associés à l'élaboration du projet de territoire à travers notamment leur contribution lors d'une table ronde institutionnelle.

## 4.2 Les priorités du projet de territoire

### 4.2.1 1 cap, 3 ambitions, 6 chantiers principaux

# **1 CAP** TERRITOIRE RÉFÉRENT EN MATIÈRE DE NEUTRALITÉ CARBONE & TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

## **3 AMBITIONS**

**SE RÉINVENTER**  
**SE RESITUER**  
**SE RASSEMBLER**

## **6 CHANTIERS PRINCIPAUX**



Les priorités du projet de territoire du Grand Reims s'articulent autour d'un cap : faire du Grand Reims un territoire référent en matière de neutralité carbone et de transitions écologiques. Il s'agit de devenir un territoire exemplaire, sobre, positif en énergie, disposant d'un air sain, préservé et résilient.

Ce cap est le fil conducteur de toutes les orientations et de toutes les actions du projet de territoire. Il constitue ainsi la motivation sous-jacente des trois ambitions du projet de territoire, qui sont elles-mêmes déclinées en six chantiers :



### **Se réinventer : Passer de la rente des positions acquises à l'audace des positions à conquérir**

Reims bénéficie d'une position acquise en tant que capitale mondiale du champagne depuis plus de quatre siècles. Pour autant, des domaines technologiques et productifs nouveaux sont appelés à devenir les moteurs de son développement.

Le principal moteur économique est celui de la bioéconomie, où le Grand Reims a des atouts reconnus, mais d'autres sont également à investir en parallèle : robotique, numérique et systèmes automatisés ; pharmacie et industries de la santé ; industries culturelles, en lien avec le tourisme vert et de proximité.

L'ambition économique du projet du territoire est donc de réaffirmer le Grand Reims comme territoire productif et exportateur de richesses, positionné sur les filières d'avenir de la transition écologique.

Cette ambition se traduit dans le chantier n°1 du développement économique.

### **Se resituer : Passer du rôle de « ville à 1 heure de paris » au rôle d'attracteur interrégional**

Reims est une ville attractive, notamment pour les étudiants, et a une image de ville de gastronomie et de patrimoine chargée d'histoire et de savoir vivre. Le Grand Reims est vu comme un territoire de confins entre le bassin parisien et le Grand Est.

Le Grand Reims souhaite faire évoluer cette représentation afin de prendre place dans la géographie métropolitaine de demain, qui ouvre l'horizon vers Lille, Strasbourg, la France entière et l'Europe, dont le Grand Est est l'interface privilégiée.

La stratégie d'attractivité du projet de territoire est donc de resituer le Grand Reims comme territoire attractif, dans tous les domaines (études supérieures et recherche, tourisme, culture, mobilité résidentielle), pour devenir un « territoire de choix ».

Cette ambition se traduit dans le chantier n°2 du rayonnement du territoire, dont la mesure emblématique est la définition d'une identité de marque, et le chantier n°3 de l'attractivité résidentielle, qui inclut les enjeux de qualité des logements et de performance énergétique.

### **Se rassembler : Passer de l'aplanissement des grands écarts à la fierté d'appartenance**

Le Grand Reims est le rassemblement de 143 communes et animé par un effort de convergence et une attention au respect mutuel. Le projet de territoire est aussi le projet de chacun des territoires qui le composent de contribuer à une œuvre commune.

La proposition de mobilisation territoriale du projet de territoire est de se rassembler autour de nouveaux sujets communs, dont l'impulsion vient des campagnes, en contrepartie de l'impulsion rémoise de l'intégration de services. Cette impulsion donnera au Grand Reims sa capacité à agir en faveur de la préservation des milieux « écosystémiques ».

Cette ambition se traduit dans le chantier n°4 de la mobilité décarbonée, qui se traduira par l'adoption du Plan de mobilité, le chantier n°5 de l'aménagement durable du territoire, qui donnera lieu à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), et le chantier n°6 des bourgs-centre, centres-bourgs et de la ville centre.

## 4.2.2 Déclinaison par politiques publiques

Ambition	Chantier	Politiques publiques
<b>Ambition n°1 : Une nouvelle ambition économique</b> : se réinventer pour devenir un grand territoire de référence avec pour fer de lance la bioéconomie	<b>Chantier n°1 :</b> Le développement économique	L'aménagement économique
		L'enseignement supérieur
		Le soutien aux entreprises
<b>Ambition n°2 : Une nouvelle stratégie d'attractivité</b> : se resituer pour redevenir un territoire de choix	<b>Chantier n°2 :</b> Le rayonnement du territoire	Le marketing territorial
		La valorisation du patrimoine
	<b>Chantier n°3 :</b> L'attractivité résidentielle	La ville durable et attractive
		Le logement
<b>Ambition n°3 : Une mobilisation territoriale</b> : se rassembler pour affirmer et faire grandir ce qui nous lie	<b>Chantier n°4 :</b> La mobilité	Les services de mobilité
		Les infrastructures
	<b>Chantier n°5 :</b> L'aménagement du territoire	La planification
		Le développement rural, l'eau et l'assainissement
	<b>Chantier n°6 :</b> Les bourgs-centre, centres-bourgs et la ville centre	Les politiques de proximité
		Le rayonnement culturel et sportif

## Article 5 : Les projets et les fiches-actions

### 5.1 Ambition n°1 : Une nouvelle ambition économique : se réinventer pour devenir un grand territoire de référence avec pour fer de lance la bioéconomie

#### 5.1.1 Chantier n°1 : Le développement économique

##### *L'aménagement économique*

#### Fiche-action n°1 : Création d'un nouvel outil d'aménagement économique

##### Objectifs :

- Doter la Communauté urbaine d'un outil opérationnel pour la conduite de sa stratégie d'aménagement économique et la réponse aux besoins immobiliers des entreprises ;
- Créer des zones d'attractivité économiques mixtes, qui associent des entreprises de différents secteurs (agricole, tertiaire, ingénierie) et des universités (ESAD, NEOMA), tout cela étant desservi par les transports en commun ;
- Créer une structure de type foncière destinée à intervenir sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la production immobilière de locaux commerciaux ;
- Permettre un usage sobre de la ressource foncière en préservant la biodiversité.

##### Description du projet :

La Communauté urbaine souhaite se doter d'un outil d'aménagement économique, complémentaire aux outils existants sur le territoire, qui doit lui permettre d'asseoir son autonomie dans le soutien aux filières nouvelles et l'accompagnement individualisé des investisseurs.

Cet outil aura quatre axes d'intervention :

- Favoriser le développement économique en maîtrisant l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- Contribuer à l'aménagement des grands projets urbains et à la transformation de friches ;
- Apporter une ingénierie territoriale au service des communes du Grand Reims ;
- Participer aux actions de redynamisation de centres villes et de bourgs centre.

Ces axes stratégiques se traduisent par la création d'une « grappe d'outils » :

- Une SPL, opérateur *in house* sur les champs d'intervention des collectivités actionnaires développement économique, aménagement, équipements publics ;
- Une foncière, société qui investit dans des projets immobiliers d'activité économique : locaux d'activité et commerces,
- La constitution d'un GIE pour mutualiser les moyens.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

##### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Étude de la nouvelle organisation en 2021
- Délibération du conseil communautaire
- Lancement de la nouvelle organisation en 2022

Sur la durée restante du contrat :

- Action achevée

##### Engagements des partenaires :

- L'aboutissement du projet est conditionné à la recapitalisation de la SEM Agencia et à la capitalisation de la SPL.

## Fiche-action n°2 : Développement du territoire d'industrie de Bazancourt-Pomacle

### Objectifs

- Opération d'aménagement et déploiement d'utilités permettant l'accueil de nouveaux projets créateurs de valeur pour favoriser une croissance harmonieuse et équilibrée de la plateforme
- Développer l'accessibilité du site et les mobilités douces

### Description du projet :

Le site industriel de Bazancourt-Pomacle est un pôle majeur de la bioéconomie dans le Grand Est. Il s'étend sur 260 hectares et représente 1 200 emplois directs et plus de 1 000 emplois indirects, ainsi que 200 chercheurs. Plus de 4 mégatonnes de biomasse y sont transformées chaque année dans le cadre d'un écosystème fédéré. Le site accueille également le centre de recherche pluridisciplinaire du Centre Européen de Biotechnologie et de Bioéconomie (CEBB) qui contribue à la recherche et l'innovation dans ces domaines. La plateforme agroindustrielle est labellisée Territoire d'Industrie, et fait l'objet d'un contrat partenarial signé par l'État, les collectivités, les industriels et les partenaires privés afin de soutenir son développement, qui se traduit par la mise en œuvre de 16 fiches-action.

La démarche de Territoires d'Industrie a mis en évidence la nécessité d'organiser la structuration de la plateforme afin de favoriser une croissance harmonieuse et équilibrée. L'action n°2 du contrat partenarial prévoit la réalisation d'un programme d'aménagement construit autour d'une vision de développement partagée et d'une stratégie foncière. Le projet se traduira par la mise en œuvre d'une opération d'aménagement ainsi que par le déploiement d'utilités (cogénération, gestion des effluents etc.) permettant l'accueil de nouveaux projets créateurs de valeur ajoutée pour le territoire. Sa réalisation est engagée en 2022 avec les premières acquisitions foncières. Le projet prend en compte la transition écologique par son inscription dans une stratégie de lutte contre la consommation foncière.

Par ailleurs, la création de la liaison routière RD966-RD74 afin de réaliser le contournement de Bourgogne-Fresne (action n°3) est indispensable au développement de la plateforme car elle conditionne son acceptabilité sociale pour les habitants. De même, la circulation à l'intérieur du site et son accessibilité en modes doux (action n°5) est un enjeu important tant d'un point de vue sécuritaire qu'environnemental.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims / Département de la Marne

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2020-2021 : Étude sur la gouvernance et la structuration du site, convention avec la Safer
- 2022 : Premières acquisitions foncières (montant prévisionnel environ 2 M€)
- Études pour le contournement routier de Bourgogne-Fresne (partenariat CUGR et Département)

Sur la durée restante du contrat :

- Poursuite des acquisitions foncières : 70 ha potentiels à terme
- Investissements pour l'équipement du site : acheminement d'eau, assainissement, méthanisation, électricité, vapeur
- Contournement routier de Bourgogne-Fresne

### Engagements des partenaires :

- Le soutien des partenaires est indispensable à la réalisation de ce projet prioritaire pour le Grand Reims. Les besoins financiers représentent un coût de l'ordre de 100 M€ à l'horizon 2030, afin de procéder aux acquisitions foncières et de réaliser les investissements nécessaires à l'équipement de la zone.
- La réalisation du contournement de Bourgogne-Fresne sera étudiée dans le cadre d'un plan de financement partenarial à établir.

## L'enseignement supérieur

### Fiche-action n°3 : Relocalisation de l'ESAD

#### Objectifs :

- Assurer le développement de l'école dont les locaux actuels (sur deux sites) sont inadaptés
- Mettre en avant un enseignement attractif et spécialisé au service du territoire et des générations futures
- Renforcer et développer un enseignement supérieur de qualité qui vise à accentuer la prise en compte du développement durable dans les process de création
- Contribuer à la trajectoire de transition énergétique en réduisant la facture territoriale et en cherchant à diversifier le mix énergétique

#### Description du projet :

La relocalisation de l'École supérieure d'art et de design (ESAD) dans un nouveau bâtiment est nécessaire afin d'assurer le développement de l'école.

L'opération permettra à l'école de renforcer et développer un enseignement de qualité, au service d'un projet pédagogique innovant, qui vise à accentuer la prise en compte du développement durable dans le processus de création, et intégrer les questions d'innovation sociale et d'accessibilité. La vocation de l'école trouvera sa traduction dans la construction d'un bâtiment capable de répondre aux problématiques environnementales de son temps et d'anticiper celles à venir.

Le nouvel équipement sera intégré dans le nouveau quartier Port Colbert et contribuera ainsi à son attractivité et son identité. Le site affecté à la construction de l'ESAD est localisé à proximité immédiate des Magasins Généraux, sur un terrain d'assiette d'une superficie de 3550 m<sup>2</sup>. De par sa localisation le long de l'avenue Brébant, l'ESAD sera un élément architectural particulièrement visible depuis les bords du canal, notamment depuis l'actuel chemin de halage.

La nouvelle école développera une surface utile de 6768 m<sup>2</sup> pour une surface plancher estimée à 8773 m<sup>2</sup>. Le projet participe à la transition écologique car il s'inscrit dans le respect d'objectifs ambitieux thermiques et environnementaux et dans une démarche environnementale de type QEB avec 5 cibles très performantes. Des exigences de durabilité sont fixées pour la structure primaire, les matériaux de couverture et façade, les menuiseries, les matériaux de second œuvre et l'approvisionnement en énergie.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

#### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Septembre 2020 – décembre 2021 : Concours de maîtrise d'œuvre
- Janvier 2022 – septembre 2023 : Études de maîtrise d'œuvre

Sur la durée restante du contrat :

- Fin des études de maîtrise d'œuvre
- Octobre 2023 – juin 2025 : Phase travaux
- Septembre 2025 : Livraison de l'équipement

Coût de l'opération : 35 M€ TTC, dont coût des travaux 26 M€ TTC

2019-2021	2022	2023	2024	2025	Total
1	1,5	1	15	16,5	35

#### Engagements des partenaires :

- Le projet est inscrit au CPER 2021-2027.
- État : subvention de l'Etat via le plan France Relance - fonds friches à hauteur de 870 000 € en 2022

## Fiche-action n°4 : Relocalisation de NEOMA Business School

### Objectifs :

- Réunir en un seul campus les 4 200 étudiants et développer son offre de formation
- Renforcer l'attractivité de l'école et faciliter son fonctionnement
- Développer les chaires de recherche en lien avec les spécificités du territoire, comme la chaire de bioéconomie industrielle
- Contribuer à la trajectoire de transition énergétique en réduisant la facture territoriale et en cherchant à diversifier le mix énergétique

### Description du projet :

La Chambre de commerce et d'industrie de la Marne a engagé la relocalisation de NEOMA Business School dans un nouveau bâtiment, qui est nécessaire pour renforcer l'attractivité de l'école et améliorer son fonctionnement.

Cette opération permettra de réunir sur un seul campus ses 4 200 étudiants, qui représentent 1 étudiant sur 7 du Grand Reims, et de développer son offre de formation pensée dans une logique internationale. L'école pourra s'appuyer sur les atouts de son écosystème local pour développer ses chaires de recherche en lien avec les spécificités du territoire, comme la chaire de bioéconomie industrielle.

L'emplacement privilégié pour l'opération est situé au sein du Port Colbert, à proximité de l'École supérieure d'art et de design, et au sein d'un quartier attractif et caractérisé par une haute performance environnementale. Le futur bâtiment répondra également à des objectifs de contribution à la transition écologique, en favorisant notamment le mix énergétique et la nature en ville.

Maîtrise d'ouvrage : NEOMA Business School

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- A préciser suivant les études en cours

Sur la durée restante du contrat :

- A préciser suivant les études en cours

### Engagements des partenaires :

- Le projet est inscrit au CPER 2021-2027. L'État et la Région sont sollicités pour son financement.
- Cofinancement Grand Reims : 10 M€
- Cofinancement Région Grand Est : 10 M€

## Fiche-action n°5 : Campus 3.0 URCA

### Objectifs :

- Campus Moulin de la Housse : conforté comme pôle des « Sciences, Technologies et numérique », sa proximité avec le Centre Européen de Bioraffinerie et de Bioéconomie de Bazancourt-Pomacle, facilitera les coopérations en matière de recherche en agro-ressources.
- Un pôle Santé renforcé conforté : situé en proximité du campus Croix-Rouge, sur le parcours tramway, ce site accueillera, en plus des UFR de Médecine et de Pharmacie, l'UFR d'Odontologie.
- Contribuer à la trajectoire de transition écologique en réduisant la facture énergétique territoriale, la consommation du foncier et en cherchant à diversifier le mix énergétique, permettre aux entreprises de monter en compétence sur le BIM et sur la rénovation.

### Description du projet :

Plusieurs réalisations immobilières dans le cadre du projet de Campus 3.0 sont ciblées :

Déjà contractualisé dans le CPER 2015-2020, le Pôle AEBB-SNI est stratégique pour l'Université et pour l'attractivité du territoire. Il doit permettre de créer un outil scientifique cohérent, autour de la bioéconomie et du numérique. Il s'agit de construire une extension d'environ 3 800 m<sup>2</sup> et de restructurer le bâtiment 18 existant.

Proposé par l'URCA dans le cadre du CPER 2021-2027, le Pôle innovation numérique pour l'intelligence artificielle – Hébergement du méso centre ROMEO a pour objectif de développer autour de ROMEO le pôle d'innovation du Grand Est (ouvert vers les entreprises, la santé et la pédagogie), dédié à l'Intelligence Artificielle, au calcul et à la simulation numérique et déployer un écosystème facilitant le transfert de compétences, de technologies et l'accompagnement des entreprises notamment régionales (programme SIMSEO).

Déjà contractualisé dans le CPER 2015-2020, le Pôle Santé doit permettre le regroupement des trois spécialités (Médecine-Pharmacie-Odontologie) grâce à la restructuration des bâtiments existants, à la construction d'une extension et la construction d'un bâtiment dédié à l'anatomie. Proposé par l'URCA dans le cadre du CPER 2021-2027, la construction d'un centre de la simulation pour la santé (Campus Santé) reposant sur l'innovation pédagogique et favorisant le travail transdisciplinaire et en interprofessionnalité (en lien avec le CHU et son Institut Régional de Formation).

Ces projets contribuent à la transition écologique du parc immobilier universitaire en favorisant la construction ou la rénovation de bâtiments plus performants en matière énergétique.

Maîtrise d'ouvrage : Région Grand Est

### Calendrier de réalisation :

Pôle AEBB-SNI : Etudes de maîtrise d'œuvre en 2021, travaux de l'extension de 2022 à 2024, restructuration du bâtiment 18 de fin 2023 à 2025.

Pôle Santé : Travaux mars 2021, livraison prévisionnelle au printemps 2023.

Pôle innovation numérique pour l'intelligence artificielle : études de faisabilité, programmation et définition du montage en 2021, consultation et études de maîtrise d'œuvre en 2022, travaux en 2023 pour une mise en service en 2024

Centre de la simulation pour la santé : études de faisabilité, programmation et définition du montage et du portage en 2021, consultation de maîtrise d'œuvre en 2022, début des travaux en 2023.

### Engagements des partenaires :

- Pôle AEBB-SNI – Financement par le FEDER, la Région Grand Est et le Grand Reims ;
- Pôle Santé - Financement par l'Etat, la Région Grand Est, le Département de la Marne et le Grand Reims
- Plan France Relance : rénovation énergétique et mise en sécurité du bâtiment 7 de l'université soutenue à hauteur de 6 851 500 €
- Inscription des opérations nouvelles au CPER 2021-2027

## Fiche-action n°6 : Campus Institut catholique de Paris

### Objectifs :

- Accueil après des travaux de rénovation de la maison diocésaine Saint Sixte de l'ICP pour la formation de licence d'État en sciences sociales, en sciences de l'éducation et en sciences de l'information et de la communication : une offre complémentaire à l'offre de formation existante sur le territoire et qui accueillera à terme près de 1 000 étudiants.

### Description du projet :

L'Institut Catholique de Paris (ICP) est l'un des cinq établissements qualifiés « d'universités catholiques » de France. Il est composé de six facultés, six instituts, une unité de recherche « Religion, culture et société », ainsi que dix écoles supérieures associées. Il accueille à ce jour sur son campus parisien 10 000 étudiants de tous âges et emploie 905 personnels enseignants et 219 personnels administratifs et techniques. Conformément à ses statuts d'EESPIG et à sa stratégie Universitas 2025, l'ICP a souhaité favoriser l'accessibilité aux savoirs sur le Grand Est en proposant une offre de formation répondant à une forte demande locale et complémentaire à celles des établissements d'enseignement supérieur déjà présents sur le territoire.

Pour cela, l'ICP a créé, grâce au soutien de la Communauté urbaine du Grand Reims, du Département de la Marne et de la Région Grand Est un nouveau campus à Reims, en louant et rénovant (adaptation des espaces à une activité d'enseignement) une partie des bâtiments de la Maison Diocésaine Saint-Sixte : transformation-rénovation des ailes A et E prévue sur la 1<sup>ère</sup> phase du projet (2 400 m<sup>2</sup>), de l'aile C sur la seconde (+ 2 000 m<sup>2</sup>, soit 4 200 m<sup>2</sup> au total).

Ce projet répond non seulement à une demande locale mais participe plus globalement au développement de l'attractivité du territoire en renforçant l'offre de formations relevant de l'enseignement supérieur avec dès la rentrée 2021 / 2022 les licences suivantes :

- Licence « Information-communication, parcours Humanités et diversité des langages »
- Licence « Sciences de l'éducation, parcours Éducation et intervention sociale »
- Licence « Sciences sociales, sciences économiques et politiques » avec 3 parcours « Science politique, Relations internationales et enjeux sociétaux », « Économie, Gestion et Ethique des affaires », ou « Économie Sociale et Solidaire et Développement Durable ».

Maîtrise d'ouvrage : Institut catholique de Paris

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Première phase : travaux en 2021

Sur la durée restante du contrat :

- Deuxième phase : travaux en 2024-2025

### Engagements des partenaires :

- Cofinancements 1<sup>ère</sup> phase (2021-2025) : Grand Reims, Département de la Marne, Région Grand Est.



## **Le soutien aux entreprises**

### **Fiche-action n°7 : Accompagnement des entreprises**

#### **Objectifs :**

- Mettre en place deux nouveaux dispositifs d'aide à l'investissement privé : garantie d'emprunt et aide à l'immobilier d'entreprise
- Flécher prioritairement ces aides sur les filières robotiques, e-santé, bioéconomie, de l'économie sociale et solidaire et du numérique

#### **Description du projet :**

Le Grand Reims, par convention avec la Région Grand Est, a mis en place deux dispositifs d'aide aux entreprises : l'aide à l'investissement productif et l'aide au développement des services à la population. Après un an d'expérience, il apparaît aujourd'hui utile de recentrer les dispositifs sur les très petites entreprises du territoire afin d'affirmer pleinement l'effet incitatif des aides.

Par ailleurs, le Grand Reims met en place ses propres dispositifs dans son champ de compétences. La bioéconomie, la robotique industrielle, la santé, le numérique, le tourisme ou encore l'artisanat d'art en sont l'expression de filières qui s'intègrent dans des écosystèmes propres au territoire, et porteuses de forte valeur-ajoutée. Apporter des dispositifs spécifiques, pour le Grand Reims, permet de renforcer ces écosystèmes. Deux dispositifs peuvent traduire cette volonté :

- La garantie d'emprunt, qui relève de la faculté d'intervention complémentaire du bloc communal, permettrait au Grand Reims de soutenir les investissements des entreprises sur notre territoire dans des secteurs économiques choisis.
- La mise en place d'un dispositif dédié à l'immobilier d'entreprises, qui relève de la compétence de l'EPCI, aura pour objet de soutenir les entreprises sur le territoire du Grand Reims dans leur développement ou leur intégration. Il permettra aussi à la Région de pouvoir conventionner avec le Grand Reims dans le soutien au développement des entreprises sur le plan immobilier.

Sur le volet du développement économique, la volonté du Grand Reims est également de disposer désormais d'une capacité d'action rassemblée et intégrée sur la totalité de la chaîne des réponses attendues par les investisseurs. Le Grand Reims souhaite de plus engager avec la Région une réflexion sur la gouvernance et la coordination du soutien à la création d'entreprise, en lien avec l'Agence de développement économique de la Marne et les structures d'accompagnement.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

#### **Calendrier de réalisation :**

Sur la période 2021-2022 :

- 2021 : Conception et adoption des dispositifs de garantie d'emprunt et d'aide à l'immobilier d'entreprise en 2021
- 2022 : Mise en œuvre des dispositifs

Sur la durée restante du contrat :

- Retour d'expérience et suites à donner selon les résultats en 2023

#### **Engagements des partenaires :**

- Engagement du Grand Reims et de la Région Grand Est à coordonner leurs actions au service du soutien aux entreprises, dans leurs domaines de compétence respectifs et en lien avec les acteurs concernés.
- Soutien à l'investissement industriel dans les territoires par le plan France relance : entreprises Charbonneaux Brabant (500 k€), Sphere Papier Reims (625 k€), Delpharm (800 k€), Carbody (800 k€), Westlake Compounds France (1,154 M€) et SAS Agromi (165 k€ via le Business Act Région Grand Est)

## Fiche-action n°8 : Challenge innovations

### Objectifs :

- Favoriser l'essor d'un écosystème dédié à l'innovation dans les secteurs et filières prioritaires pour le territoire notamment en matière de construction durable, d'optimisation énergétique ou de développement d'éco-industries.
- Lancer des AMI afin d'identifier, attirer et accompagner des entreprises porteuses d'initiatives pertinentes qui seront expérimentées sur le territoire.
- Faciliter les échanges et partenariats entreprises/universités/écoles.

### Description du projet :

Plusieurs projets peuvent contribuer à relever le « challenge de l'innovation » sur le territoire du Grand Reims :

- En développant les activités de transfert de technologies et de connaissances des établissements d'ESR vers les entreprises, en lien avec les filières économiques stratégiques du territoire :
  - Bioéconomie : chaires MALDIVE et MAGICS, AFERE / SFR Condorcet, projet PHEBUS, Institut de la Vigne et du Vin Georges Chappaz (moins de CSTI, de plus transfert en lien avec SGV / Comité Champagne, intégration des entreprises connexes, thématiques d'actualité : viticulture durable, œnotourisme, équilibre entre les acteurs de la filière, transmission, mise en valeur de l'AOC...)
  - Industrie du futur : plateformes technologiques : UIMM, plateforme URCA Cellflex 4.0, halle technologique ESIReims et IUT Reims Châlons Charleville
  - Art et Design : création d'un « ESAD LAB » : Compétences et moyens techniques à identifier en lien avec besoins des entreprises, lieu dédié dans l'école relocalisée au Port Colbert
  - Santé : Maison de la simulation en santé
  - En transversal numérique : SIMSEO, chaire C2I2, développement Ecole d'ingénieur CESI, projet de NEOMA – Grand Reims AI & Business Lab
- En valorisant au niveau national et en développant l'écosystème dédié à la création et à l'accueil de start-up : Plateforme internet de marketing territorial « Grand Reims Start-up » (mise en œuvre du plan d'action du projet Interreg Speed-Up)
- En renforçant l'écosystème des incubateurs et les actions communes dédiées aux start-ups, comme par exemple « Start & Up », organisations d'hackathons en lien avec les filières stratégiques du territoire, afterwork innovation...

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Étude, lancement de l'organisation et portail numérique

Sur la durée restante du contrat :

- Retour d'expérience et suites à donner selon les résultats

### Engagements des partenaires :

- A déterminer

## 5.2 Ambition n°2 : Une nouvelle stratégie d'attractivité : se resituer pour redevenir un territoire de choix

### 5.2.1 Chantier n°2 : Le rayonnement du territoire

#### *Le marketing territorial*

#### **Fiche-action n°9 : Stratégie de marketing territorial et marque de territoire**

##### **Objectifs :**

- Construire la nouvelle stratégie de marketing territorial, appuyée par la création et le déploiement d'une marque de territoire
- Mobiliser tous les acteurs politiques, touristiques, économiques, culturels, sportifs, associatifs mais aussi tous les citoyens pour porter et amplifier la portée du discours et l'ambition du territoire

##### **Description du projet :**

Pour développer son attractivité économique, touristique, résidentielle et étudiante, le Grand Reims souhaite construire sa nouvelle stratégie de marketing territorial, appuyée par la création et le déploiement d'une marque de territoire qui favorisera son rayonnement et réaffirmera son identité, son positionnement et des valeurs d'excellence.

Cette nouvelle approche marketing devra bénéficier au développement des entreprises, à la culture, à l'enseignement, au sport... Elle favoriserait ainsi la venue de talents, de touristes, d'étudiants, d'investisseurs et de toutes les personnes qui seront séduites par les valeurs portées par le territoire et fort de son positionnement de territoire d'excellence, de territoire de choix.

Cette stratégie doit s'adresser à toutes les cibles et clientèles sur au moins 5 aspects : « visiter » (pour le tourisme), « vivre » ou « s'installer » (pour l'économie résidentielle et la recherche de talents), « étudier » (pour l'université et les grandes écoles), « rechercher et innover » pour les chercheurs et les créateurs d'activité, « s'implanter » ou « investir » (pour la création d'entreprises).

La création d'une marque partagée par l'ensemble des acteurs institutionnels et les forces vives du territoire traduirait la vision, le positionnement, l'ambition, les valeurs, la personnalité, les attributs et compétences dont souhaite se doter le Grand Reims au travers du projet de territoire avec le souci également d'affirmation d'une promesse client.

Cette marque porte drapeau permettrait de porter un discours et un message unifié et d'affirmer l'unité et le rassemblement autour du projet. Elle pourrait être utilisée par tous les acteurs privés et publics qui souhaitent se référer au territoire pour promouvoir leurs activités sur la scène nationale ou internationale.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

##### **Calendrier de réalisation :**

Sur la période 2021-2022 :

- Lancement du 1<sup>er</sup> évènement fondateur : les assises de l'Attractivité
- Étude pour l'élaboration de la stratégie d'attractivité et la création d'un système de marque partagé

Sur la durée restante du contrat :

- A déterminer suivant les résultats de l'étude

##### **Engagements des partenaires :**

- A déterminer

## Fiche-action n°10 : Stratégie touristique

### Objectifs :

- Développer le secteur touristique et adopter de nouveaux modèles
- Développer la qualité des offres et des entreprises
- Faire du tourisme un facteur d'équilibre territorial, économique et social et donc d'attractivité
- Promouvoir une destination connectée et à l'écoute des évolutions, de la demande et de la concurrence
- Installer une nouvelle gouvernance fédératrice, partagée et un système d'évaluation continue
- Développer le tourisme vert sur le territoire en valorisant le patrimoine naturel du Grand Reims
- S'appuyer sur une des filières les plus importantes du territoire pour attirer de nouveaux touristes et améliorer le cadre de vie des habitants (stratégie œnotourisme)

### Description du projet :

L'ambition pour le Grand Reims est de hisser le territoire dans le TOP 10 des destinations françaises à l'horizon 2025, articulé autour de quatre grandes orientations :

- Développer la qualité des offres et des entreprises, enjeu d'innovation et d'internationalisation,
- Faire du tourisme un facteur d'équilibre territorial, économique et social et donc d'attractivité, tout en étant respectueux des écosystèmes,
- Promouvoir une destination connectée et à l'écoute des évolutions, de la demande et de la concurrence,
- Installer une nouvelle gouvernance fédératrice, partagée et un système d'évaluation continue.

L'Office de tourisme veut dessiner le Grand Reims comme l'agrégation de produits et filières d'excellence selon des enjeux d'attractivité ciblés par thèmes et univers de consommation, une approche segmentée au bénéfice du territoire et des entreprises, avec une déclinaison de stratégies par thématique : Stratégie tourisme urbain, Stratégie campagne, Stratégie œnotourisme et tourisme de saveurs, Stratégie tourisme des jeunes, Stratégie de pleine nature et de l'itinérance, Stratégie événementielle, Stratégie business. Par ailleurs, l'Office de tourisme souhaite amorcer une stratégie marketing et de communication ayant pour objectif de positionner le territoire du Grand Reims comme une destination volontaire sur cet enjeu majeur d'un tourisme plus respectueux de l'environnement.

Enfin, un défi majeur aujourd'hui pour le territoire est d'encourager la clientèle locale à mieux consommer l'offre de loisirs.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2022 : Étude sur la stratégie touristique et lancement de l'organisation

Sur la durée restante du contrat :

- Retour d'expérience et suites à donner selon les résultats en 2023

### Engagements des partenaires :

- A déterminer

## Fiche-action n°11 : Stratégie de valorisation du Canal de l'Aisne à la Marne

### Objectifs :

- En partenariat avec VNF, créer des haltes nautiques en s'appuyant sur les maisons éclésières permettant de développer à nouveau des activités commerciales et touristiques par le canal
- Initier un projet de zone verte autour du canal

### Description du projet :

Le tourisme fluvial est l'art de mettre en lien les activités liées à la voie d'eau et celles de ses berges. C'est le mariage du fluvial et du terrestre au service de l'attractivité d'une destination.

Le canal de l'Aisne à la Marne se prête dans son parcours à ce type de tourisme, avec notamment trois espaces : le port de Sillery, le Port Colbert et la halte de Sept-Saulx. Différents types d'animations touristiques, d'aménagement peuvent ainsi être initiés :

- Le « tourisme vert » sur Sillery,
- Tout comme Sept-Saulx avec la création d'une étape arrêt, en lien avec les activités touristiques présentes (dont le parc de loisirs) et l'utilisation de l'espace silo,
- Ou encore un tourisme urbain sur Port Colbert, s'intégrant dans un nouvel aménagement urbain et permettant l'accès aux sites culturels rémois.

Un schéma directeur de développement touristique fluvial sera à élaborer, pour faire du canal un outil authentique, une référence pour notre territoire en matière de tourisme vert, et une artère dédiée aux loisirs et aux sports. Il devra intégrer un conventionnement avec VNF pour la gestion et outils de partage du domaine et les communes souhaitant participer au projet. Les objectifs de ce schéma comprennent :

- Une ambition « vélo » : intégrer le schéma des véloroutes, l'obtention du label « accueil vélo »,
- L'accès aux sites touristiques du Grand Reims,
- La création d'activités de loisirs et de sports (canotage, kayaks, plaisance, restauration),
- Susciter des projets d'hébergement atypiques.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims, VNF

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2022 : Élaboration d'un schéma touristique fluvial ; étude des lieux, des activités et du modèle économique

Sur la durée restante du contrat :

- Lancement d'un appel à projets

### Engagements des partenaires :

- Région Grand Est : soutien possible pour le volet études

## La valorisation du patrimoine

### Fiche-action n°12 : Rénovation et reconstruction du musée des Beaux-Arts

#### Objectifs :

- Doter la ville d'un équipement attractif, en doublant la surface d'exposition et en créant de nouveaux espaces
- Développer fortement la médiation numérique pour la fidélisation, la diversification et la conquête de nouveaux publics

#### Description du projet :

La Ville de Reims porte un projet de rénovation et de restructuration du musée des Beaux-Arts, incluant la création de réserves muséales mutualisées, situé en proximité du centre historique et en plein cœur de ville.

La restructuration du musée des Beaux-Arts permettra de doter la Ville de Reims d'un équipement attractif, à la hauteur de la qualité de ses collections, en doublant la surface d'exposition et en créant de nouveaux espaces. La muséographie sera renouvelée avec un fort développement de la médiation numérique pour la fidélisation, la diversification et la conquête de nouveaux publics.

La rénovation fera du musée des Beaux-Arts de Reims un équipement culturel de premier plan au niveau régional, et un vecteur d'attractivité touristique pour un rayonnement des collections à un niveau national et international.

Le projet contribue à la transition écologique car une attention particulière est portée à la qualité environnementale de la rénovation et à l'utilisation de matériaux biosourcés notamment pour l'isolation des volumes neufs, qui apporteront une amélioration notable de la performance énergétique du bâtiment ancien.

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Reims

#### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2020-2021 : Études d'avant-projet détaillé
- 2022 : Consultation des entreprises et début des travaux

Sur la durée restante du contrat :

- Poursuite des travaux
- 2025 : Ouverture au public

Coût de l'opération : 42 M€ HT, dont 5 M€ de maîtrise d'œuvre, 2 M€ d'archéologie, 35 M€ de travaux (estimatif).

#### Engagements des partenaires :

- Région Grand Est : Subvention du projet à hauteur de 25 % du coût total de l'opération hors archéologie soit environ 10 M€ maximum, à préciser en 2022 suivant le montant définitif des travaux.
- État : Subvention de la phase de maîtrise d'œuvre à hauteur de 1 290 000 € (290 000 € DRAC et 1 M€ FNADT) et de la phase de travaux à hauteur de 5,2 M€ (DRAC, à compléter par une participation éventuelle au titre du FNADT).

## Fiche-action n°13 : Réhabilitation de l'hôtel de Ville de Reims

### Objectifs :

- Mettre en valeur le patrimoine architectural du centre-ville historique

### Description du projet :

La Ville de Reims conduit une importante opération de restauration de l'hôtel de Ville incluant la restauration des façades classées au titre des Monuments historiques depuis 1862. Le programme de travaux consiste en la restauration successive de chacune des façades extérieures et intérieures du bâtiment ainsi que des couvertures.

Les deux premières phases, correspondant à l'aile Sarrail et l'aile Grosse Écritoire, ont été réalisées entre 2017 et 2019. Le parvis de l'hôtel de ville, également classé, a été réaménagé en 2019.

La troisième phase du projet est en cours qui concerne les façades classées : façade principale extérieure et pavillons d'angle. Pour cette partie du bâtiment, classée au titre des monuments historiques en 1862, il a été fait appel à un architecte du patrimoine.

Deux autres phases restent à réaliser :

- L'aile Mars, qui concerne la façade extérieure et intérieure ainsi que la couverture ;
- La façade principale intérieure qui correspond au revers intérieur des parties classées.

En parallèle, des travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité et à la réglementation incendie sont réalisés. Enfin, des études complémentaires seront conduites sur le remplacement du système de chauffage du bâtiment, la restauration de l'orgue et des fresques de la salle des fêtes.

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2021-2022 : Troisième phase de travaux sur la façade classée

Sur la durée restante du contrat :

- 2023-2025 : Travaux sur les façades et la couverture de l'aile Mars et la façade principale intérieure

### Engagements des partenaires :

- Travaux en cours sur la façade classée : subvention DSIL France relance 2020 à hauteur de 900 000 € sur un coût d'opération de 3 M€
- DSIL pour les phases ultérieures ?

## 5.2.2 Chantier n°3 : L'attractivité résidentielle

### *La ville durable et attractive*

#### Fiche-action n°14 : Stratégie Smart Territory

##### Objectifs :

- Mettre en place une « smart grid » numérique pour collecter, suivre et anticiper les données d'usage autour des ressources du territoire ;
- Proposer de nouveaux équilibres environnementaux et durables afin d'être à la hauteur des très grands défis climatiques ;
- Favoriser grâce au numérique intelligent les conditions du bien-vivre et du vivre-ensemble et aider à résoudre les fragilités et fractures qui frappent les habitants.

##### Description du projet :

Le Grand Reims souhaite engager un nouveau modèle de développement du territoire. En effet, il est aujourd'hui indispensable de construire le développement urbain autour d'axes innovants adaptés aux nouveaux modes de vie : améliorer les services aux citoyens et leur accessibilité, maîtriser l'impact environnemental et la consommation d'énergie tout en développant les énergies renouvelables, repenser les modèles d'accès aux ressources, promouvoir l'attractivité du territoire, initier de nouvelles méthodes participatives pour coconstruire le devenir du territoire et de la ville de Reims avec les habitants, réduire l'émission des gaz à effet de serre et des polluants de l'air, améliorer la gestion des ressources naturelles, proposer aux habitants du Grand Reims les conditions d'une ville et d'un territoire dynamique, attractif et favorable au bien être des habitants, réduire la fracture numérique en ce qui concerne les réseaux numériques mais aussi pour les services à apporter.

L'objectif est de faire rayonner le Grand Reims à l'échelle locale, nationale, européenne et internationale. La collectivité a lancé en 2021 une étude stratégique, dont l'enjeu est de proposer aux exécutifs une stratégie pour construire la ville et les territoires de demain, stratégie qui devra être partagée par l'ensemble des services des collectivités et des acteurs et partenaires du territoire, via la diffusion d'une culture du changement liée à la mise en place d'un territoire intelligent et résilient, avec au cœur de la démarche le citoyen et l'utilisateur.

Les thématiques à développer sont entre autres :

- L'urbanisme et les espaces publics
- L'accessibilité / les transports / les déplacements / le stationnement
- La culture, le sport et de manière globale les services aux usagers (le bien être)
- L'attractivité territoriale, le tourisme, commerce et industrie
- L'e-administration, la ville inclusive et participative
- La Smart grid – optimisation des ressources en énergie pour une ville afin de réduire les consommations d'énergie du patrimoine de la collectivité
- Les bâtiments : smart building / smart home
- Le développement de tiers lieux
- Le partage en libre accès des données territoriales

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

##### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2022 : Étude de définition de la stratégie

Sur la durée restante du contrat :

- Actions à mettre en place selon les axes stratégiques retenus

##### Engagements des partenaires :

- Financements par appels à projets de l'Etat et de la Région



## Fiche-action n°15 : Requalification du Port Colbert

### Objectifs :

- Reconvertir cette friche de 200 hectares qui accueillera notamment deux équipements publics majeurs (campus ESAD et NEOMA BS)
- Créer un quartier qui sera la vitrine de l'innovation environnementale par un travail global sur la performance économique de la ville et faire émerger un paysage urbain distinctif

### Description du projet :

Le secteur du Port Colbert fait l'objet d'un projet de renouvellement d'un quartier urbain par la reconversion de friches industrielles sur un espace de 200 hectares. Il accueillera notamment les deux équipements publics majeurs que sont les nouveaux campus de l'École supérieure d'art et de design (ESAD) et de NEOMA Business School, ainsi qu'une programmation mixte de logements, bureaux et services. Le secteur de la Darse est intégré au secteur de réflexion.

Le projet vise à créer un quartier qui sera la vitrine de l'innovation pour la construction de la ville, par un travail global sur la performance écologique de la ville : techniques de construction, mobilités durables, aménagement des espaces publics, concertation et co-construction du projet avec les habitants, projet de création d'un réseau de chaleur urbain. Il porte des enjeux forts de reconquête de friches industrielles, notamment en raison des contraintes importantes liées à la pollution des sols.

Les orientations d'aménagement retenues permettront de faire émerger un paysage urbain de qualité, grâce à la valorisation du patrimoine industriel existant, parmi lesquels le bâtiment des Magasins généraux, la typologie caractéristique du domaine fluvial, et les cheminées industrielles.

Les mobilités seront envisagées de manière à proposer aux habitants l'apaisement des berges du canal, notamment par la piétonisation de ces berges. Celles-ci seront réaménagées en faveur des modes actifs, et autour d'un réseau accessible, attractif et performant. Des réflexions sont également menées sur la desserte en transports publics et sur les établissements scolaires.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims et Ville de Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Études urbaines
- Réalisation des études de dépollution

Sur la durée restante du contrat :

- 2022-2025 : Aménagement des différents sous-secteurs (Peugeot/Delafon/ Vernouillet, Arcelor, Grands Moulins, Magasins généraux)

### Engagements des partenaires :

- Sur 2021-2024, subvention de l'État via le fonds friches à hauteur de 870 000 €
- Région Grand Est : soutien en fonction des dispositifs existants lors de la sollicitation (friches...)

## Fiche-action n°16 : Création de tiers-lieux de coworking et corpworking et de l'innovation numérique

### Objectifs :

- Adapter l'offre de tiers lieux aux enjeux actuels qui ont été mis en exergue suite à la crise sanitaire
- Contribuer à revitaliser les communes du territoire et à réduire les émissions de GES liés aux déplacements pendulaires domicile-travail en rapprochant le travail du logement des salariés
- Permettre aux acteurs du secteur du numérique de disposer d'un lieu fédérateur et qui favorise les collaborations entre acteurs
- Accompagner tous les publics dans l'appropriation de la culture et des outils du numérique

### Description du projet :

La numérisation et les nouvelles technologies ont sensiblement modifié le monde du travail ces dernières années, en rendant possible le travail à distance. Le développement de nouvelles formes de travail, comme le télétravail ou le coworking va de pair avec le rejet qu'on observe des digital natives (18 à 30 ans) des formes de travail traditionnelles, telles que leurs parents l'ont connu. En effet, aujourd'hui, 7 % seulement de ces-derniers se voient travailler dans des bureaux classiques, et 70 % se verraient bien indépendants au travail. Ainsi, plusieurs millions d'actifs, dans les prochaines décennies, devront être accueillis autre part que dans des bureaux ou des usines. Un besoin de plus en plus pressant se développe pour trouver des solutions de localisation pour répondre à l'évolution du travail, et notamment pour développer de nouveaux lieux d'accueil pour les actifs.

La crise du COVID-19 agit comme un accélérateur de cette tendance, avec une volonté assumée de nombreux actifs de réaliser un ou plusieurs jours par semaine de travail en dehors de leur lieu habituel de travail, mais pas à leur domicile. Cette volonté rencontre les impératifs des employeurs quant à la maîtrise de leurs dépenses immobilières : ceux-ci peuvent participer au financement de lieux alternatifs pour leurs collaborateurs, dans la perspective d'économiser à terme des mètres carrés de leurs surfaces (meilleur remplissage, logiques de flex office).

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine du Grand Reims souhaite développer un réseau de tiers lieux complémentaires entre eux englobant différents natures d'espaces de travail, aux fonctionnalités plurielles : télétravail, de co-working, de corpworking, de FabLab, LivingLab, d'incubateurs et pépinières d'entreprises et de lieux d'innovation numérique. Ces espaces pourront englober ainsi différentes entreprises, travailleurs indépendants qui, en plus de bénéficier d'un lieu de travail, bénéficient également d'une offre mutualisée de services (accompagnement, formations, outils numériques...) ainsi que des synergies découlant de l'espace de travail mutualisé.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2022 : Diagnostic de l'existant, étude d'implantation des lieux, analyse foncière et de portage contractuel avec les partenaires

Sur la durée restante du contrat :

- Expérimentation d'un lieu démonstrateur et poursuite du déploiement

### Engagements des partenaires :

- AAP France Numérique et Tiers-Lieux

## **Le logement**

### **Fiche-action n°17 : Accompagnement à la rénovation énergétique des logements**

#### **Objectifs :**

- Poursuivre le déploiement des dispositifs d'aide complémentaires aux programmes déployés par l'ANAH
- Participer aux objectifs du territoire en matière de neutralité carbone en réduisant les émissions de GES liés à la mauvaise performance énergétique des logements

#### **Description du projet :**

Le Programme local de l'habitat (PLH) du Grand Reims 2019-2024 a dans ses principaux objectifs de préserver l'attractivité du parc de logements existant. Même si le parc existant, public comme privé du Grand Reims, est globalement de bonne qualité, des signes de fragilité sont à prendre en compte et à anticiper. Il est notamment constaté une hausse de la vacance, en particulier sur Reims sur le parc privé, et qui pourrait s'aggraver avec l'accélération de la production neuve qui risque de déstabiliser le marché de l'ancien. Le PLH vise à donc à répondre à cet enjeu, en cherchant à préserver l'attractivité du parc existant en anticipant et en accompagnant sa transformation via notamment sa rénovation énergétique.

Le Grand Reims met en œuvre cette ambition transversale d'appui à la transition énergétique de l'habitat à l'échelle du Grand Reims, autour de trois actions principales :

- Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) à l'échelle du Grand Reims accompagne la rénovation du parc de logements privés anciens ;
- Une action globale d'information et d'ingénierie, notamment avec la mission « SARE copropriétés » ;
- Un programme de réhabilitation des logements locatifs sociaux dans le cadre de la convention de renouvellement urbain (2500 logements rénovés).

L'OPAH à l'échelle du Grand Reims est une opération large de transition énergétique de l'habitat sur la période 2021-2026 qui touche à la fois les propriétaires très modestes et modestes (OPAH avec des aides de l'ANAH et du Grand Reims), mais aussi les propriétaires au-dessus des plafonds de ressources de l'ANAH (primes du Grand Reims et ingénierie d'OKTAVE en fonction des dossiers). Cela représente un objectif quantitatif minimum de 1200 logements, représentant 28 M€ de travaux. 70 % des dossiers concerneront la transition énergétique (minimum 35 % de gain énergétique). Les aides aux travaux du Grand Reims sont de 400 k€ en 2021, 500 k€ en 2022 et 600 k€/an à partir de 2023, auxquelles s'ajoute le coût du prestataire COMAL (865 000 € sur 5 ans).

De plus, une convention d'OPAH copropriétés dégradées pour les quatre copropriétés Coubertin dans le quartier Orgeval à Reims a été signée le 28 septembre 2021. Les aides aux travaux du Grand Reims et de la Ville de Reims sont chiffrées au total à 1,8 M€ (900 k€/collectivité) sur 5 ans auxquelles s'ajoute le coût du prestataire Citémétrie pour le Grand Reims (479 000 €/5 ans).

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

#### **Calendrier de réalisation :**

Sur la période 2021-2022 :

- 2021 : Signature de la convention d'OPAH Grand Reims et de la convention d'OPAH copropriétés dégradées et mise en œuvre des dispositifs

Sur la durée restante du contrat :

- Poursuite des dispositifs

**Engagements des partenaires :**

- Engagements inclus dans les conventions d'OPAH entre le Grand Reims, l'Agence nationale de l'habitat et l'État : Objectifs d'engagements de l'Anah inscrits dans la convention 2021-2026 : 10 862 350 €
- OPAH Copropriété Dégradée : le montant prévisionnel des participations de l'Anah sur l'ingénierie est 280 000 €. Le montant prévisionnel de l'Anah pour les travaux est de 5 172 805 €. Une aide de l'Anah au redressement de la gestion des quatre copropriétés peut également être mobilisée à hauteur de 484 000 € ainsi qu'une aide à la Gestion Urbaine de Proximité. Ainsi, le montant global des engagements de l'ANAH pour cette opération de copropriétés dégradées est estimé à 6 647 385 € sur 5 ans.
- Aides du plan de relance pour les Logements Locatifs Sociaux : 2 projets retenus dans le cadre d'Appel à projets visant à soutenir les restructurations ou les réhabilitations lourdes de logements sociaux, accompagnées d'une rénovation énergétique pour une subvention totale de 3 322 000 €. Concernant le volet rénovation énergétique seul, un projet a bénéficié d'une subvention de 508 000 €.
- Aides de l'ANRU pour la rénovation énergétique des Logements Locatifs Sociaux : Il est prévu sur l'ensemble de la durée de la convention un engagement de subventions à hauteur de 5 632 822 € et de prêts Action Logement à hauteur de 30 431 245 € pour les réhabilitations thermiques sur les quatre quartiers rémois inscrits au NPRU.

## Fiche-action n°18 : Nouveau programme national de renouvellement urbain

### Objectifs :

- Renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires de l'agglomération rémoise
- Engager les opérations de rénovation mettant l'accent sur la rénovation énergétique des bâtiments afin de contribuer à la transition écologique et de lutter contre la précarité énergétique

### Description du projet :

Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) conventionné avec l'ANRU concerne quatre quartiers prioritaires de l'agglomération rémoise : deux quartiers d'intérêt national (Croix-Rouge et Orgeval) et deux quartiers d'intérêt régional (Europe et Châtillons).

Ce programme ambitieux de renouvellement urbain représente un volume d'investissement cumulé tous maîtres d'ouvrage confondus de 371 M€.

Il s'articule avec une stratégie de parcours résidentiel adapté aux différentes étapes de la vie, mais également avec une stratégie de reconquête urbaine basée sur le développement économique des quartiers concernés, dans le cadre d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance renforcée. Les opérations de rénovation mettent l'accent sur la rénovation énergétique des bâtiments, afin de contribuer à la transition écologique et de lutter contre la précarité énergétique.

Les espaces publics sont requalifiés de manière à embellir le cadre de vie des habitants et construire avec eux la transformation de leur quartier. Les secteurs sont envisagés de manière à préparer des services tels que la mobilité (mobilités actives et transports en commun) performante et sans discontinuité.

Il est à noter que l'enjeu de la requalification de ces quartiers est de participer à la réconciliation de la ville et de la nature pour en faire des quartiers agréables à vivre et durables.

Des objectifs ambitieux sont fixés pour la réhabilitation thermique des logements sociaux. Ainsi, 2500 logements sont prévus à la réhabilitation thermique (minimum 35% de gain énergétique) par les trois bailleurs sociaux sur les quatre quartiers en NPRU. De plus, en comptabilisant les objectifs des CUS de tous les bailleurs sur le Grand Reims, ce chiffre se porte à 9 000 logements sociaux réhabilités d'ici 2025 (NPRU et hors NPRU).

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims / Ville de Reims / bailleurs

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Calendrier en fonction des opérations soutenues

Sur la durée restante du contrat :

- Calendrier en fonction des opérations soutenues

### Engagements des partenaires :

- Inscrits dans la convention ANRU : un montant total d'autorisation d'engagement de 72 600 000 € (dont 6 413 921 € versés en 2017 et 11 243 605 € versés en 2021) soit 54 942 474 € disponible sur la durée restante du contrat.
- Participation de 8 M€ de la Région Grand Est au titre du contrat de partenariat 2019-2021

### 5.3 Ambition n°3 : Une mobilisation territoriale : se rassembler pour affirmer et faire grandir ce qui nous lie

#### 5.3.1 Chantier n°4 : La mobilité

##### *Les services de mobilité*

#### Fiche-action n°19 : Plan de mobilité

##### Objectifs :

- Proposer un bouquet de solutions alternatives à la voiture solo, et organiser la convergence des flux vers les pôles de rabattement desservis par les transports en commun
- Accompagner la population dans l'évolution des comportements
- Permettre de moins se déplacer
- Travailler en synergie avec les communes et les autres acteurs de la mobilité

##### Description du projet :

Par délibération du 19 décembre 2019, la Communauté urbaine du Grand Reims s'est engagée à initier le processus de révision du plan de mobilité du Grand Reims, qui date de 2016.

Le nouveau plan de mobilité doit notamment s'attacher à répondre au défi de la mobilité qui se pose aux territoires ruraux, où les habitants sont souvent d'avantage dépendants de la voiture individuelle, ce qui pèse sur leur budget et a un impact direct sur l'environnement.

Préalablement à l'engagement de la révision de son plan de mobilité, la collectivité réalise en 2021 une enquête mobilités certifiée Cerema auprès des habitants du Grand Reims, de manière à bénéficier de données objectives et exhaustives sur les pratiques de déplacements des habitants, et ainsi pouvoir proposer des actions en adéquation avec les besoins.

L'élaboration du plan de mobilité se poursuivra en 2022, en associant tous les partenaires concernés et en compatibilité avec le SRADDET, et se traduira par un plan d'actions concrètes.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

##### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2021-2022 : Réalisation de l'enquête ménages
- 2022-2023 : Élaboration du plan de mobilité

Sur la durée restante du contrat :

- 2023 : Achèvement de l'élaboration du plan de mobilité
- Mise en œuvre du plan de mobilité

Coût de l'opération : Élaboration du plan de mobilité : 1,69 M€

2022	2023	Total
1,39	0,3	1,69

##### Engagements des partenaires :

- Élaboration du plan de mobilité : soutien de l'État, de l'Ademe, de la Région en tant que partenaire ;
- Fonds feuille de route qualité de l'air avec l'ADEME : enquête mobilité certifiée CEREMA : aide totale de 85 544 € + 13 399 € = 98 943 €
- En complément éventuel, fonds feuille de route qualité de l'air avec l'ADEME : étude et expérimentations de lignes de covoiturage : 105 000 €
- Engagement des partenaires à accompagner la réalisation des actions qui seront inscrites dans le plan de mobilité

## Fiche-action n°20 : Création de bus à haut niveau de service

### Objectifs :

- Créer deux lignes de bus à haut niveau de service pour 2026 et deux autres pour 2032
- Choisir une technologie de mobilité innovante (hydrogène ou électrique)
- Mettre en place un réseau qui accompagne les évolutions urbaines attendues et apportera une alternative structurante et attractive au futur système de mobilité de Grand Reims

### Description du projet :

Le projet de création de lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) constitue l'une des déclinaisons de la stratégie définie par le Grand Reims. Il s'agit de créer deux lignes de bus à haut niveau de service pour 2026 et deux autres lignes pour 2032. Elles contribueront à mettre en place un réseau qui accompagne les évolutions urbaines attendues et apportera une alternative structurante et attractive au futur système de mobilité de Grand Reims :

- Proposer une image d'un réseau moderne et qualitatif complémentaire au réseau de tramway : amélioration de la vitesse commerciale des bus, gestion des correspondances ;
- Présenter un réseau lisible et efficace en renforçant la hiérarchisation des lignes ;
- Limiter les nuisances : transition de la motorisation des véhicules, limitation de la densité de circulation des bus en centre-ville, amélioration de la qualité de l'air dans la zone à faibles émissions mobilités, notamment par l'utilisation de véhicules routiers « zéro émission » ;
- Offrir des conditions d'intermodalité plus performantes sur le territoire, notamment par la création de parkings-relais de nouvelle génération permettant de capter des clientèles au-delà du cœur urbain (incitation au report modal).

La réalisation de ces lignes de bus sera associée par ailleurs au choix d'un vecteur de mobilité faiblement carboné (électrique ou hydrogène).

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2<sup>e</sup> semestre 2021-1<sup>er</sup> semestre 2022 : Études de faisabilité et études préliminaires
- 2<sup>e</sup> semestre 2022 : Études d'avant-projet

Sur la durée restante du contrat :

- 2023 : Études projet et consultation des entreprises
- 2024-1<sup>er</sup> semestre 2025 : Études et essais
- 2<sup>e</sup> semestre 2025 : Mise en service

Coût de l'opération : 63 M€ (BHNS 1 et 2)

### Engagements des partenaires :

- Contribution de l'État à hauteur de 14,6 M€ via l'appel à projets TCSP

## Fiche-action n°21 : Transition énergétique des transports en commun

### Objectifs :

- Accélérer le processus de renouvellement du parc de transport en commun (137 véhicules) afin de favoriser la transition énergétique (notamment au GNV)
- Réduire la consommation d'énergies fossiles et améliorer la qualité de l'air, en lien avec la stratégie neutralité carbone

### Description du projet :

Le Grand Reims est engagé dans la transition énergétique de la flotte de véhicules de transports urbains vers des véhicules à faibles émissions, afin de réduire la consommation d'énergies fossiles en misant sur le Bio GNV, et d'améliorer de la qualité de l'air. La collectivité accélère le processus de renouvellement de son parc, qui compte aujourd'hui 137 véhicules, afin de favoriser la transition énergétique. Elle fait ainsi preuve d'exemplarité en contribuant à la transition écologique dans le secteur des mobilités. Les deux premiers bus au gaz naturel (GNV) ont été mis en service sur le réseau de transports urbains Citura en 2019.

Cette mutation représente des surcoûts à l'acquisition par rapport à des véhicules diesel, nécessite la réalisation d'investissements pour la création d'une station d'avitaillement, l'adaptation des ateliers de maintenance et la modification des parkings bus.

Le Grand Reims devra par ailleurs se doter d'une capacité de production de GNV autonome, au bénéfice de ses besoins propres comme des besoins du territoire. Des complémentarités et synergies avec le projet de Terrasolis à Bétheny sont envisagées.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Renouvellement des véhicules
- Étude sur le choix de l'énergie pour les BHNS avec le Cerema

Sur la durée restante du contrat :

- Poursuite du renouvellement des véhicules : Objectif de renouvellement de 85 % du parc en 2025
- Achat des véhicules BHNS
- Création de stations d'avitaillement pour les bus au GNV et pour les BHNS

### Engagements des partenaires :

- Soutien à l'achat de véhicules non polluants et à la création de stations d'avitaillement, pour les BHNS et les autres lignes du réseau ?



## Fiche-action n°22 : Schéma cyclable Grand Reims et réseau Reims à vélo

### Objectifs :

- Disposer d'outils de planification à plusieurs échelles territoriales pour répondre aux différents enjeux (vélo en ville, liaisons pénétrantes, rabattement vers les gares et haltes, loisirs et cyclotourisme)
- Construire les infrastructures nécessaires pour augmenter la part modale du vélo dans les déplacements, connecter et coordonner le réseau

### Description du projet :

La Ville de Reims a lancé en 2021 le plan « Reims à vélo », un schéma structurant composé de 11 lignes soit plus de 50 km de réseau cyclable qui permettra, à terme, de desservir plus de 75 % de la population rémoise en aménagements vélo. Ce réseau continu, maillé d'aménagements cyclables efficaces et qui évoluera en fonction des besoins des habitants, transformera Reims en un véritable territoire cyclable.

« Reims à vélo » s'inscrit dans la politique responsable de développement du vélo menée par la Ville de Reims. Il a pour objectif d'encourager les habitants à pratiquer le report modal dès que cela est possible afin de réduire la pollution et le bruit en ville tout en contribuant au bien-être et à la santé publique.

La ligne « Farman » sera la première à voir le jour en 2022 puis le réseau se réalisera à raison d'au minimum une ligne par an. Une enveloppe d'un million d'euros est allouée pour 2022.

Dans le même temps, le Grand Reims est en cours d'élaboration d'un schéma cyclable afin de développer les infrastructures cyclables dont l'absence est aujourd'hui un frein au développement de la pratique du vélo. Il se traduira par un plan pluriannuel d'investissements. Le développement des infrastructures cyclables dans les territoires ruraux viendra en complémentarité avec la poursuite des aménagements réalisés depuis plusieurs années dans la partie urbaine du territoire.

En complémentarité, afin d'accompagner la réalisation du schéma cyclable, une stratégie de mise en œuvre de stationnements vélo sécurisés répondant aux différents usages (résidentiel, professionnels/scolaires et intermodaux) sera lancée au 1<sup>er</sup> semestre 2022. Cette stratégie intégrera notamment la mise en place de stationnement vélos sécurisés au niveau des haltes et gares du Grand Reims et des pôles d'échanges multimodaux principaux du territoire.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims, en partenariat avec les communes, les gestionnaires de voirie, les associations foncières, le Département et la Région

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2021 : Élaboration du plan Reims à vélo
- 2021-2022 : Élaboration du schéma cyclable du Grand Reims
- 2022 : Premiers aménagements

Sur la durée restante du contrat :

- Mise en œuvre des aménagements

### Engagements des partenaires :

- Région : stratégie régionale vélo en cours d'élaboration à l'horizon été 2022
- CUGR lauréate de l'AAP « A VELO 2 » : outils de communication axe 3 (60 000 €) et chargé de mission axe 4 (90 000 €)

## Fiche-action n°23 : ZFEm : Aides à la conversion

### Objectifs :

- Réduire la pollution dans l'air respiré en abaissant les émissions due à la circulation routière, l'une des principales sources de pollution en ville
- Accentuer l'action publique sur les zones les plus fortement polluées et en dépassement par rapport aux exigences réglementaires

### Description du projet :

Le Grand Reims a mis en place à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 une zone à faibles émissions mobilité (ZFEm). Ce dispositif restreint progressivement l'accès au centre-ville de Reims et à la voie Taittinger (A344) pour les véhicules les plus émissifs.

La ZFEm est d'abord instaurée à titre pédagogique pour une période de quatre mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, avant de devenir pleinement effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Dans un premier temps, seuls les véhicules non classés et les véhicules classés Crit'Air 5 ne seront pas admis au sein de la ZFEm, puis ce sera au tour des Crit'Air 4 et 3, respectivement en janvier 2023 et janvier 2024. Au terme de cette évolution, seuls les véhicules classés 1, 2 et « zéro émission moteur » pourront circuler dans la ZFEm.

Des dérogations aux restrictions de circulation et de stationnement sont mises en place pour certaines catégories de véhicules. Elles ont été complétées suite à la consultation des acteurs économiques et des habitants sur la ZFEm. L'objectif est de répondre à l'absence de solution alternative moins émissive dans l'immédiat, de préserver l'équilibre financier des petites et moyennes entreprises et d'assurer le maintien des personnes vulnérables à leur domicile ainsi que l'accès aux soins.

Un dispositif d'accompagnement est mis en place avec la possibilité d'aides financières à la reconversion des véhicules destinés aux professionnels et aux particuliers, travaillant et habitant dans la zone à faibles émissions.

Le Grand Reims a déposé un dossier de demande de financement à l'ADEME dans le cadre du fonds Feuille de route Qualité de l'Air, dans le but notamment de mettre en place à un fonds de conversion de 805 000 € pour accompagner les professionnels pour le remplacement de leurs véhicules par des engins moins émissifs. Un règlement d'aides est élaboré par le Grand Reims pour définir les critères d'attribution de l'aide. Une convention avec la Région Grand Est relative aux aides versées aux entreprises sera signée.

La Ville de Reims accompagne financièrement les particuliers à la transition du parc de véhicules, acquisition ou modification de la motorisation thermique. Ainsi, la collectivité complète l'aide de la Région Grand Est à l'acquisition des boîtiers E85.

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Reims et Grand Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2021 : Définition des dispositifs d'aide, convention avec l'ADEME et la Région Grand Est
- 2022 : Mise en œuvre des dispositifs d'aide

Sur la durée restante du contrat :

- Poursuite de la mise en œuvre des dispositifs d'aide

### Engagements des partenaires :

- Fonds feuille de route qualité de l'air avec l'ADEME pour un montant de 1M € sur 3 ans dont 805 000 € dédiés au fonds de conversion ; étude de l'évaluation de l'incidence des différents scénarii de ZFEm : 20 175 €
- L'étude de la ZFE-m a bénéficié d'une aide de l'Etat au titre de l'appel à projet Ville respirable à 5 ans, pour un montant de 97 441, 86 €
- Délégation de gestion des aides à la Région

## Fiche-action n°24 : Programme d'équipement multimodal des haltes et gares et de la gare Reims Centre

### Objectifs :

- Favoriser l'intermodalité autour des haltes et gares TER sur le territoire du Grand Reims
- Favoriser l'accessibilité du centre-ville de Reims en améliorant les connexions entre modes de déplacements
- Réduire la pollution de l'air en favorisant le report modal

### Description du projet :

Le Grand Reims bénéficie d'une offre de transport ferré importante, grâce à une véritable étoile ferroviaire et un nombre élevé de haltes et gares TER. Cette offre peut répondre à de nombreux besoins, mais reste relativement peu utilisée en raison d'une attractivité insuffisante. Il est donc important de les valoriser pour accroître leur usage, ce qui passe par une amélioration de l'accès et de l'offre de service autour des gares et haltes.

Le Grand Reims souhaite donc engager un plan d'amélioration de l'accessibilité et de l'intermodalité, coordonné avec la Région et en accord avec les communes. Ce plan devra viser l'amélioration de l'accessibilité par des cheminements cyclables et piétons, le stationnement tous modes et les services d'intermodalité.

De même, la gare Reims Centre, située à proximité immédiate du centre-ville est l'un des principaux pôles de transport de l'agglomération rémoise, accueillant notamment des lignes de TER et TGV. L'aménagement du secteur permet aujourd'hui aux usagers de la gare de rejoindre le centre-ville ou d'emprunter les transports publics urbains, mais l'offre de mobilité actuelle n'est pas suffisamment complète pour permettre un fonctionnement optimal des déplacements intermodaux.

De plus, le secteur Tri Postal, situé autour de la gare TGV Reims centre, fait partie des secteurs à reconquérir dans le cadre du projet urbain Reims Grand centre. Ce dernier, conduit par la Ville de Reims en étroite collaboration avec la Communauté urbaine du Grand Reims depuis 2015, vise à reconquérir un espace polymorphe et peu qualitatif d'une emprise d'environ 100 hectares, constitué d'infrastructures routières et de transports, ainsi que de plusieurs emprises de friches urbaines et ferroviaires.

La Ville de Reims et le Grand Reims souhaitent donc définir un projet d'aménagement du périmètre entourant la gare Reims Centre, incluant le secteur du Tri Postal. Le projet mobilise les parties prenantes engagés dans la réflexion à travers la conclusion d'accords partenariaux entre la Ville de Reims, le Grand Reims, la Région Grand Est, la SNCF.

Cette opération permettra de diversifier l'offre de mobilité pour répondre aux besoins et usages de la population et réduire l'impact des déplacements sur l'environnement, et de réinscrire le foncier en friche dans un fonctionnement urbain moderne en cohérence avec les exigences en matière de développement durable.

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Reims et Grand Reims, en partenariat avec SNCF et Région

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2022 : Études complémentaires sur l'offre de mobilité

Sur la durée restante du contrat :

- A déterminer suivant le résultat des études

### Engagements des partenaires :

- PEM Reims Centre : Soutien de la Région à hauteur de 20 % (contrat de partenariat de 2019) ; soutien de l'État par le fonds friches à hauteur de 48 720 € pour la réalisation des études.

## Les infrastructures de mobilité

### Fiche-action n°25 : Création de la halte ferroviaire Beine-Farman

#### Objectifs :

- Assurer la desserte ferroviaire du Grand Reims
- Aménager la halte pour favoriser l'intermodalité : création d'un parking relais sur le secteur Les Grèves, prolongation de la ligne de bus pour desservir la halte, création d'un ouvrage d'art au-dessus des voies SNCF, liaison routière Europe/Croix Blandin), en lien avec la stratégie de mobilité du Grand Reims

#### Description du projet :

La création d'une halte ferroviaire dans le secteur de Beine-Farman est nécessaire pour assurer une meilleure desserte ferroviaire du Grand Reims. Le secteur desservi par la future halte représente un potentiel d'usagers très important grâce à la présence du site universitaire du Moulin de la Housse, objet de nombreux investissements, des zones d'activités Farman/Pompelle/Croix Blandin en expansion constante, et du quartier d'habitation Europe inscrit au titre des quartiers régionaux au nouveau programme de renouvellement urbain. De plus, des développements futurs sont à prévoir avec l'aménagement du secteur Les Grèves.

Le secteur de la halte sera aménagé dans le même temps afin de développer fortement l'intermodalité :

- Un parking relais P+R sera créé dans le secteur Les Grèves à proximité de la halte.
- La desserte de la halte sera assurée par une ligne de bus à haut niveau de service, qui sera connectée au futur pôle d'échanges lié à la halte et au centre de Reims.
- La halte sera accessible via l'ouvrage d'art situé au-dessus des voies SNCF, et connectée au centre-ville de Reims/Gare.

Une liaison routière sera créée afin de relier les quartiers Europe et Chemin vert, la zone d'activités Farman et l'entrée de ville constituée par l'échangeur de Croix-Blandin sur l'A34. Elle sera le support de la ligne BHNS. Les voiries environnantes seront également reconfigurées afin de développer les modes actifs.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims, Région Grand Est, SNCF Réseau

#### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2022 : Étude de faisabilité de la halte

Sur la durée restante du contrat :

- Études opérationnelles et conventionnement avec la SNCF
- 2024-2026 : Travaux sur l'ouvrage d'art et la liaison Europe/Croix Blandin
- 2027-2029 : Travaux de création de la halte et du parking relais

Coût de l'opération : 7,29 M€ (aménagement LHNS 1)

#### Engagements des partenaires :

- Région : engagement financier prévu à finaliser sur présentation d'un dossier définitif

## Fiche-action n°26 : Bouclage du boulevard des Tondeurs

### Objectifs :

- Réaliser une liaison automobile « boulevard des Tondeurs / autoroute A 34 » afin de dégager davantage de marges de manœuvre en cœur d'agglomération, notamment sur le secteur Nord-Est du centre-ville.
- Contribuer à l'apaisement de la circulation en centre-ville de Reims et à la régulation du trafic

### Description du projet :

La réalisation du bloc de contournement Est, inscrite au Plan de déplacements urbains de 2016, est nécessaire à l'achèvement de la rocade routière éloignée, formée aujourd'hui du boulevard des Tondeurs, de l'A26, de l'A34 et de la traversée urbaine de Reims (TUR). Elle contribuera à l'apaisement de la circulation dans le centre-ville de Reims et à la régulation du trafic sur la TUR, en cohérence avec la création de la zone à faibles émissions mobilité de Reims. Ce bloc de contournement consiste à réaliser une liaison automobile « boulevard des Tondeurs / autoroute A34 » afin de dégager davantage de marges de manœuvre en cœur d'agglomération, notamment sur le secteur Nord-Est du centre-ville.

Le projet d'aménagement de l'infrastructure routière est composé de plusieurs séquences et ouvrages :

- Création d'un giratoire sur le boulevard des Tondeurs existant au carrefour avec l'allée Paul Halary ;
- Prolongement du boulevard des Tondeurs vers le Nord-Est de la ville de Reims en 2X2 voies ;
- Création d'un carrefour sur le boulevard des Tondeurs prolongé et la route de Witry ;
- Création d'un shunt sur la RD151 au niveau du giratoire dans le sens Reims vers A34 ;
- Création d'un échangeur entre le boulevard des Tondeurs prolongé et l'A34 ;
- Repositionnement d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales pour l'A 34.

Cette opération s'inscrit en articulation avec la sécurisation du carrefour du Linguet qui comprendra par ailleurs une piste cyclable en site propre et un traitement paysager qualitatif eu égard à sa position géographique d'entrée de ville.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2022-2025 : Acquisitions foncières, études réglementaires et diagnostic archéologique

Sur la durée restante du contrat :

- Fin des études : Poursuite des acquisitions foncières, études réglementaires et diagnostics archéologiques
- 2026-2028 : Fouilles archéologiques, études opérationnelles et travaux

### Engagements des partenaires :

- État et Région : dossier à intégrer et à examiner dans le volet mobilité du CPER

## Fiche-action n°27 : Aménagement de l'échangeur Reims Centre sur l'A344

### Objectifs :

- Accompagner les projets de reconversion de friches urbaines en désenclavant les nouveaux quartiers
- Réduire le nombre de voitures dans la zone à faible émissions mobilité (ZFEm)

### Description du projet :

La création d'une liaison de désenclavement dans le secteur Reims Centre, inscrite au Plan de déplacements urbains de 2016, vise à relier entre eux plusieurs quartiers à fort enjeu pour le développement de Reims. Elle est nécessaire à la desserte du projet d'aménagement Rives de Vesle, qui consiste à réaliser sur un îlot industriel en friche une programmation mixte de logements, commerces et services. Elle permettra également de désenclaver le secteur du Port Colbert, sur lequel la Ville de Reims porte un projet de reconquête de friches industrielles par l'aménagement d'un nouveau quartier.

Enfin, elle permettra de désengorger le centre-ville de Reims en reportant les flux routiers vers la rocade médiane et favorisera ainsi l'apaisement de la circulation urbaine ainsi l'apaisement de la circulation urbaine en lien avec l'instauration de la zone à faibles émissions mobilité (ZFEm).

La modification de l'échangeur de Reims Centre sur l'A344 est la première phase de la création de cette liaison de désenclavement. Elle consiste à créer un giratoire permettant la desserte du secteur des Rives de Vesle. Elle sera ensuite poursuivie par l'aménagement du quartier Port Colbert et sa liaison avec la rue de l'Égalité. A plus long terme, l'infrastructure urbaine pourra être prolongée jusqu'à l'avenue d'Épernay.

L'opération de réaménagement de l'échangeur de Reims Centre fait l'objet d'une convention entre le Grand Reims, la Ville de Reims et la Sanef. L'étude d'opportunité et de faisabilité technique a été réalisée en 2019.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims / Sanef

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2022-2025 : Acquisitions foncières, études réglementaires et diagnostic archéologique

Sur la durée restante du contrat :

- Poursuite des acquisitions foncières, études réglementaires et diagnostic archéologique
- 2026-2028 : Fouilles archéologiques, études opérationnelles et travaux

Coût de l'opération : 8,2 M€

### Engagements des partenaires :

- État et Région : dossier à intégrer et à examiner dans le volet mobilité du CPER

## Fiche-action n°28 : Aménagement du secteur du Linguet

### Objectifs :

- Assurer la sécurité routière
- Requalifier l'entrée de ville
- Créer des cheminements piétons et cycles
- Assurer la gestion des eaux pluviales

### Description du projet :

Le projet consiste en l'aménagement urbain du carrefour dit « Le Linguet » à l'entrée nord-est de l'agglomération rémoise.

Le site du Linguet est au carrefour entre un espace routier type RD à fort trafic et vitesse avec flux de convois exceptionnels, et deux voies secondaires dont l'une est aussi un accès à une ZAC avec des flux croisés peu encadrés. La sécurisation devra apaiser la circulation et apporter une meilleure gestion des flux.

Le site est marqué par un secteur urbanisé sans cohérence (habitations, commerces, parkings, ...), en entrée d'agglomération de la ville de Reims. L'aménagement devra contribuer à développer une entrée de ville paysagère et accueillante.

Le site est caractérisé par l'absence de cheminements piétons en traversée d'un axe à large flux et dans un site habité et dépourvu de cheminement cycles protégé. La place du piéton au sein du site devra être sécurisée ainsi que sa liaison vers Reims. La place des modes actifs est à intégrer au projet.

Les ouvrages de gestion des eaux pluviales ne concernent que la partie basse du site et sont limités en capacité de récupération. Les eaux de ruissellements sont dirigées vers les parcelles limitrophes du fait de la configuration topographique de la RD.

Le projet prévoit la création d'un giratoire décentré afin de fluidifier et réguler la circulation et l'aménagement de voies cyclables et piétonnes sécurisées pour un coût de 2,1 M€.

Maîtrise d'ouvrage :

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2021 : Études et acquisitions foncières
- 1<sup>er</sup> semestre 2022 : Consultation des entreprises
- 2<sup>e</sup> semestre 2022 – 1<sup>er</sup> semestre 2023 : Travaux

Sur la durée restante du contrat :

- Fin des travaux

### Engagements des partenaires :

- Poursuite du partenariat en cours, avec les communes concernées et le Département, pour l'aménagement du secteur du Linguet
- AAP « Aménagements cyclables Grand Est 2022 »

## 5.3.2 Chantier n°5 : La planification

### *La planification territoriale*

#### Fiche-action n°29 : Management de la stratégie bas carbone – PCAET

##### **Objectifs :**

- Réduire la consommation énergétique, les émissions de polluants dans l'air, les gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables en concertation avec les habitants
- Permettre d'animer les politiques publiques dans les années à venir dans la transition écologique du territoire, en cohérence avec la Stratégie nationale bas carbone
- Se diriger vers un territoire préservé et résilient dans un contexte de changement climatique

##### **Description du projet :**

La stratégie bas carbone du Grand Reims se construit avec la réalisation d'un plan d'actions partagé avec les parties prenantes pour la période 2022-2027 et intègre une contribution à la neutralité carbone planétaire à horizon 2050.

Elle comporte un cadre réglementaire, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui va comporter des temps de concertation, de délibération et de consultation du public. Des ateliers de co-construction du plan d'actions se sont tenus entre juin et novembre 2021.

La mise en cohérence de l'ambition « Attractivité et Transitions » du projet de territoire et de la stratégie bas carbone doit permettre d'animer les politiques publiques pour les années à venir dans la transition écologique du territoire en cohérence avec la Stratégie nationale bas carbone et les objectifs régionaux définis dans la SRADDET.

Au-delà des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la stratégie du Grand Reims doit traduire le plan d'action du territoire en portant sur :

- La réduction de la consommation d'énergie,
- Le développement des énergies renouvelables,
- La réduction des émissions des polluants de l'air (et en conformité avec le Plan de Protection de l'Atmosphère – PPA),
- L'adaptation du territoire au changement climatique.

Le management de la stratégie bas carbone se construit autour de trois enjeux principaux :

- La formation (des décideurs et du grand public) aux impacts du changement climatique et aux enjeux des actions engagées,
- L'animation de la stratégie bas carbone et le suivi des indicateurs de pilotage dans une stratégie globale d'amélioration continue pour la transition écologique. Le programme « territoire engagé transition écologique » de l'ADEME pourra être sollicité,
- La mise en œuvre d'une démarche de résilience du territoire par une approche systémique permettant la mise en place d'actions sur les interactions entre les éléments du « système Grand Reims ».

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

##### **Calendrier de réalisation :**

Sur la période 2021-2022 :

- Début 2022 : Déclinaison de la stratégie en un plan d'actions
- Mise en œuvre des premières actions

Sur la durée restante du contrat :

- Mise en œuvre des actions du plan, avec un premier jalon à 2026 en termes de baisse des émissions de gaz à effet de serre, de consommation énergétique, de production d'énergie renouvelable, et de qualité de l'air
- Organisation et mise en œuvre d'un dispositif management de la stratégie bas carbone.

##### **Engagements des partenaires :**

- Les partenaires partagent les objectifs de la stratégie bas carbone, et s'impliquent dans l'élaboration de la stratégie bas carbone et sa déclinaison en PCAET.
- Ils prennent l'engagement de contribuer à la réalisation des actions qui seront définies dans la stratégie bas carbone dans des conditions à définir au premier semestre 2022.



## Fiche-action n°30 : Révision du Schéma de cohérence territoriale et élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal

### Objectifs :

- Intégrer dans un seul document commun l'ensemble des règles d'urbanisme, des éléments relatifs à la politique de l'habitat, à la politique des transports et des déplacements et à la lutte contre l'artificialisation des sols
- Mutualiser à une échelle intercommunale le savoir-faire et les moyens sur le territoire
- Intégrer à la démarche la compatibilité avec les documents supérieurs et les normes législatives issues de la loi Climat et résilience

### Description du projet :

Elaboré à l'échelle intercommunale, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification qui organise le développement d'un territoire en définissant une stratégie globale relative à l'aménagement et au développement durable : stratégies économiques, urbaines, opérationnelles, sociales.

Les objectifs du PLUi sont donc d'assurer les conditions d'une planification durable du territoire, en prenant en compte les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire, et en conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales, dont la gestion économe de l'espace et la sobriété foncière. Ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols.

Le PLUi doit être compatible avec les documents supérieurs : SCoT, Plans de mobilité, PLH, PCAET.

Le SCoT de la région rémoise, approuvé le 17 décembre 2016, ne couvre pas la totalité du territoire de la communauté urbaine et doit être révisé tous les 6 ans.

Aussi, conformément au code de l'urbanisme, la révision du SCoT a pour objectifs :

- De couvrir l'intégralité du territoire pour élaborer un PLUi ;
- D'être en compatibilité avec le SRADDET approuvé le 24 janvier 2020.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2022 : Lancement de l'évaluation en vue de la révision du SCoT

Sur la durée restante du contrat :

- Poursuite de la révision du SCoT
- Lancement de l'élaboration du PLUi

### Engagements des partenaires :

- Les partenaires apportent leur soutien et leur appui opérationnel à la Communauté urbaine du Grand Reims dans la réalisation de ces opérations de planification.
- Le Grand Reims est candidat à l'appel à manifestation d'intérêt Zéro artificialisation nette de l'Ademe.

## **Le développement rural, l'eau et l'assainissement**

### **Fiche-action n°31 : Stratégie de soutien à la transition écologique du secteur agricole**

#### **Objectifs :**

- Répondre aux exigences du plan européen *Farm to fork*
- Renforcer l'accompagnement des acteurs des filières pour le développement d'une alimentation durable, plus diversifiée et plus équilibré
- Accompagner les acteurs dans l'acquisition d'équipements agricoles plus respectueux de l'environnement pour améliorer la résilience du territoire face à des aléas multiples

#### **Description du projet :**

La Communauté urbaine du Grand Reims a pour ambition de soutenir la transition écologique des secteurs agricole et viticole, et de répondre aux principaux enjeux auxquels font face les acteurs du territoire :

- Renforcer la biodiversité : notamment par le développement de l'agroforesterie, le développement des haies et des bandes enherbées, l'augmentation de la séquestration du carbone, la diffusion du label bas carbone auprès des acteurs concernés afin de rémunérer les services de séquestration du carbone qu'ils déploient ;
- Protéger la ressource en eau : Le Grand Reims souhaite travailler avec le monde agricole et viticole pour faire évoluer les pratiques, en particulier pour limiter certains pesticides et nitrates qui subsistent dans l'eau, qui doit être ensuite traitée pour être utilisable, et leur substituer des bio intrants ;
- Protéger les sols et augmenter le taux de carbone dans le sol : le Grand Reims accompagnera les acteurs dans la révision de leurs pratiques agricoles, notamment du point de vue des itinéraires techniques et des systèmes de culture ;
- Aller vers une réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la traction, aux itinéraires techniques et au transport des marchandises
- Favoriser les circuits courts et filières courtes : à travers l'implémentation du Projet Alimentaire Territorial porté par le Parc Naturel Régional sur le triangle marnais ;
- Favoriser la diversification par rapport aux filières aval et mobiliser plus de biomasse pouvant être utilisée et transformée sur son territoire : Aujourd'hui, la culture de la betterave et des céréales est dominante sur le territoire du Grand Reims. Le secteur agricole est divers et fournit à la fois des produits d'alimentation humaine, animale et des produits industriels biosourcés, tels que les biocarburants, les isolants biosourcés etc. Le Grand Reims souhaite accompagner les stratégies de diversification des agriculteurs du territoire ;
- Favoriser le développement et la conversion à l'agriculture biologique, qui ne représente aujourd'hui que 2 % des surfaces agricoles ;
- Développer de façon raisonnée la méthanisation au niveau des exploitations ou de regroupement d'exploitations à partir des déchets agricoles et cultures intermédiaires à vocation énergétique ;
- Assurer des revenus décents aux agriculteurs ;
- Développer la recherche et le développement d'engrais bas carbone pour les agriculteurs du territoire.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

#### **Calendrier de réalisation :**

Sur la période 2021-2022 :

- A préciser

Sur la durée restante du contrat :

- A préciser

#### **Engagements des partenaires :**

- Les partenaires s'engagent à participer, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, à la définition de la stratégie et à sa mise en œuvre.

## Fiche-action n°32 : Plan de soutien aux forêts du territoire

### Objectifs :

- Soutenir l'écosystème d'acteurs économiques autour de la préservation des forêts du territoire
- Accompagner financièrement les acteurs pour les inciter à réinvestir dans les forêts du territoire
- Améliorer la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers
- Réaffirmer la souveraineté nationale au niveau de la construction bois, plus respectueuse de l'environnement

### Description du projet :

Afin de créer une vraie dynamique autour de la valorisation des 25 000 ha de forêts du territoire, dont deux labellisées Forêts d'Exception par l'ONF, les partenaires du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (DRAAF, Région Grand Est, Département de la Marne, Grand Reims, filière forêt/bois, autres agglomérations, villes, communes, comité scientifique, chambres consulaires, etc.) ont exprimé le besoin de monter une Charte Forestière de Territoire. Elle doit permettre aux acteurs de mobiliser leurs connaissances et de partager une dynamique afin de contribuer au développement local, améliorer leurs pratiques et répondre aux attentes de chaque territoire.

Cette Charte qui courra sur l'ensemble du territoire du Triangle Marnais sera portée et animée par le Parc Naturel régional de la Montagne de Reims en partenariat avec la filière Forêt/bois et les acteurs du territoire. Elle doit répondre à 3 enjeux majeurs : valoriser la ressource locale et les entreprises locales de la filière forêt/bois, gérer durablement la ressource en prenant en compte les facteurs environnementaux et climatiques, et concilier les différents usages de la forêt en la valorisant.

Son élaboration se déroulera selon trois grandes étapes :

- La réalisation d'un état des lieux et l'identification des enjeux,
- La construction de la stratégie,
- L'élaboration et rédaction du programme d'actions.

Afin de répondre aux enjeux définis lors des groupes de travail, le futur programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire (CFT) s'organisera de la façon suivante :

- Mutualiser les actions déjà menées par les partenaires sur l'ensemble du territoire ;
- Mettre en place des actions starter innovantes et expérimentales qui répondent aux enjeux ;
- Renforcer la connaissance des actions portées par tous les acteurs du territoire.

Le Grand Reims, à travers le contrat de projet Forêt d'Exception 2019-2024, a déjà identifié des actions à implémenter sur le territoire pour permettre l'accès à tous et le partage des activités au sein des forêts, développer des actions de sensibilisation et de communication pour améliorer les connaissances de la forêt et développer une activité économique responsable.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- En cours de définition (en lien avec le contrat de projet Forêts d'exception 2019-2024)

Sur la durée restante du contrat :

- En cours de définition

### Engagements des partenaires :

- Les partenaires s'engagent à participer, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, à la définition de la stratégie et à sa mise en œuvre.
- L'action s'inscrit en cohérence avec le Plan forêt de la Région Grand Est, notamment le soutien à la redynamisation de la filière peuplier par un abondement à la charte « merci le peuplier »

## Fiche-action n°33 : Projet alimentaire territorial de la Montagne de Reims

### Objectifs :

- Rapprocher les producteurs, les consommateurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales tous les acteurs de la société civile
- Développer la qualité de l'alimentation
- Relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines

### Description du projet :

Prévus au sein de l'article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les Projets alimentaires territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Le PAT porté par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims donne un cadre stratégique et opérationnel à des actions répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé sur le territoire tout en favorisant les synergies. Ainsi, l'alimentation devient un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire. Il permet également d'assurer le lien urbain-rural.

La démarche a été engagée en décembre 2018 lors du séminaire « alimentation durable : tous concernés, tous acteurs ». Les années 2019 et 2020 ont été consacrées à l'identification et la mobilisation des acteurs du système alimentaire local, suivies par un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et des atouts et contraintes socio-économiques du territoire.

Le PAT doit donner un cadre stratégique et définir un plan d'actions à mettre en œuvre répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé à l'échelle du territoire concerné. Ces actions seront mises en œuvre avec et par les acteurs du système alimentaire territorial. La cohérence de cette démarche avec les autres projets structurants en cours, tels que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), est assurée.

Les acteurs engagés, dont la Communauté urbaine du Grand Reims, ont conclu avec le Parc naturel régional de la Montagne de Reims une convention-cadre de partenariat en 2021 pour deux ans.

Le Parc a obtenu la reconnaissance et un financement de l'Etat en juillet 2020 dans le cadre du Programme National de l'Alimentation (PNA).

Maîtrise d'ouvrage : Parc naturel régional de la Montagne de Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Janvier-septembre 2021 : Diagnostic agricole et alimentaire
- Septembre 2021-2022 : Analyse et construction du plan d'action

Sur la durée restante du contrat :

- Mise en œuvre des actions

### Engagements des partenaires :

- Les signataires de la convention-cadre s'engagent à participer à la gouvernance du projet, partager les données publiques du territoire nécessaires au diagnostic, impulser une dynamique sur le territoire autour des questions d'alimentation durable, mettre à profit leur réseau d'acteurs en lien avec l'alimentation, et respecter la charte de communication.
- L'Etat finance le PAT à travers le programme national de l'alimentation à hauteur de 50 000 € et le plan France Relance - projets alimentaires territoriaux déjà avancés, pour un montant de 108 900 €.

## Fiche-action n°34 : Sécurisation des infrastructures d'eau et d'assainissement

### Objectifs :

- Améliorer l'approvisionnement en eau par interconnexion des unités de distribution ou par la mise en place d'unités de traitement de l'eau
- Assurer l'alimentation de la population avec une eau en quantité et en qualité suffisante
- Assurer la pérennité des ouvrages de stockage d'eau et sécuriser ces derniers
- Renouveler les réseaux d'eau potable pour limiter les pertes d'eau

### Description du projet :

Renouvellement et sécurisation des installations d'eau :

Il s'agit d'assurer l'alimentation de la population avec une eau en quantité et en qualité suffisante. À cet effet, il est nécessaire d'améliorer l'approvisionnement en eau par interconnexion des unités de distribution ou par mise en place d'unités de traitement de l'eau : Interconnexion Champfleury Villers-aux-Nœuds, Interconnexion Gueux Muizon, Interconnexion Bourgogne-Fresne – Auménancourt, travaux d'interconnexion ou de traitement de l'eau de Pévy.

Il est également nécessaire d'assurer la pérennité des ouvrages de stockage d'eau, notamment ceux de Vandeuil et de Pontfaverger. Les ouvrages doivent être sécurisés afin de limiter toute intrusion. Les réseaux d'eau potable doivent être renouvelés pour limiter les pertes d'eau, notamment sur les réseaux du Tardenois et de l'ex SIVOM Warmeriville.

D'autres opérations seront programmées au cours de la durée du contrat.

Renouvellement, sécurisation des installations d'assainissement et protection du milieu récepteur :

46 communes du Grand Reims ne sont pas équipées d'assainissement collectif, ce qui génère des impacts sur la qualité des ressources souterraines. Les systèmes d'assainissement existants se doivent d'être performants pour des rejets impactant le moins possible le milieu récepteur. À cet effet, il est nécessaire de lancer des études diagnostiques qui permettront d'établir les plans d'actions nécessaires.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Calendrier en fonction de la programmation des opérations

Sur la durée restante du contrat :

- Calendrier en fonction de la programmation des opérations

### Engagements des partenaires :

- Programmation 2021 soutenue par la DSIL : subvention de l'Etat France Relance en 2020-2021 pour :
  - l'opération de sécurisation de la distribution d'eau potable de l'unité de production de Dontrien (326 400 €)
  - l'opération d'assainissement collectif communal de Bouleuse (401 579 €)
  - la mise aux normes de la station d'épuration de Cuisles (110 000 €)
  - la construction de la station d'épuration intercommunale de Ville-en-Tardenois et Chambrecy (238 515 €)
  - le raccordement du système d'assainissement des eaux usées de Villers-Allerand et Rilly-la-Montagne au système rémois (230 000 €)
  - la construction de réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, pose de canalisations d'eau potable et travaux de fontainerie – cité du Chemin Vert (315 429 €)
  - la reconstruction de la bache "eau potable" à Vandeuil (68 000 €)

## Fiche-action n°35 : Le projet Azhurev

### Objectifs :

- Améliorer la performance du traitement de l'eau afin de préserver l'environnement et la biodiversité
- Développer des techniques innovantes en mobilisant l'expertise scientifique au service de l'accélération de la transition écologique

### Description du projet :

Le projet « Aménagement d'une Zone HUvide à Reims pour l'Environnement et le Vivant » (Azhurev), lauréat du ministère du développement durable en 2012, est un projet de phyto-épuration par la création d'une zone humide artificielle qui traite les eaux pluviales et les eaux de sortie de la station d'épuration.

La phase expérimentale, lancée en 2017, porte sur une zone de 6 à 7 hectares à la sortie de la STEP de Reims, entre les communes de Saint-Brice et Merfy, pour une durée de six ans permettant au site naturel de trouver son équilibre. Un suivi scientifique est réalisé, réalisé par le Laboratoire Réaction et Génie des Procédés (LRGP) de Nancy, dépendant du CNRS.

À l'issue de cette phase expérimentale, l'objectif est de développer le projet à grande échelle, soit un terrain de 160 hectares propriété de la collectivité, pour traiter l'ensemble des eaux traitées et pluviales de l'agglomération.

Le projet présente des avantages en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité. Il s'agit également d'un progrès scientifique. L'épuration de molécules complexes est un procédé innovant, sans équivalent en France à cette échelle. Un partenariat avec l'université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) est développé pour assurer une dimension pédagogique, avec des interventions auprès d'étudiants, et la mise en place d'un projet de recherche.

7 actions doivent être réalisées sur la période 2021-2026 avant l'extension du projet :

- L'estimation de la fraction disponible des contaminants
- Le suivi hydraulique et physico-chimique
- Le suivi de la reconquête par la biodiversité d'un espace artificialisé et intégration de cet espace dans l'environnement
- La création d'un dégrilleur automatisé sur les eaux pluviales
- Les études complémentaires en vue de l'extension de la zone
- La valorisation pédagogique du projet
- La stratégie de communication autour du projet

L'opération représente un coût total de 1,4 M€ sur la période 2021-2027, dont 600 000 € de coûts de fonctionnement pour le suivi et la valorisation tout au long de la période, 660 000 € pour la construction du dégrilleur automatisé à réaliser en 2022-2023, et 140 000 € d'études complémentaires sur 2025-2026.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2021-26 : Poursuite de la phase expérimentale : actions de suivi et de valorisation
- 2022-2023 : Travaux de création d'un dégrilleur automatisé sur les eaux pluviales

Sur la durée restante du contrat :

- Poursuite de la mise en œuvre des actions
- 2025-2026 : Études complémentaires en vue de l'extension de la zone

### Engagements des partenaires :

- A déterminer

## Fiche-action n°36 : La gestion des eaux pluviales

### Objectifs :

- Transformer la gestion des eaux pluviales en mettant fin à une politique d'évacuation systématique et artificielle des eaux pluviales au profit d'une gestion fondée sur l'infiltration naturelle dans le sol
- Faire des eaux pluviales un atout environnemental pour le territoire, en leur donnant une valeur d'usage au service du développement de la nature en ville, de la réduction des îlots de chaleur et de la qualité de vie des habitants

### Description du projet :

Le Grand Reims est en cours d'élaboration de son schéma directeur des eaux pluviales. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la transition écologique du territoire : son ambition est de transformer la gestion des eaux pluviales et de faire des eaux pluviales un atout environnemental pour le territoire. La démarche de schéma directeur du Grand Reims est innovante et particulièrement ambitieuse par l'ampleur donnée à son appropriation par les acteurs. Une phase de concertation très large est conduite afin de partager l'ambition et élaborer un projet partagé. Parmi les acteurs associés figurent notamment les 17 associations syndicales autorisées, la Safer, le CIVC, la CCI.

L'adoption du schéma est prévue pour 2022 et se traduira par un plan d'actions. Parmi le type d'actions envisagées : aider les habitants à la déconnexion du réseau d'eaux pluviales, par exemple en finançant des cuves de récupération, définir des modèles de territoire, par exemple des bandes enherbées dans les vignes, mettre en place un outil cartographique pour identifier les leviers d'action et mesurer leur impact, conseiller sur les impacts sur l'environnement. Des investissements seront nécessaires en ce qui concerne l'aménagement de l'espace public. Il est également nécessaire de clarifier les responsabilités par des conventions de superposition de la gestion d'ouvrages.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Adoption du schéma directeur des eaux pluviales

Sur la durée restante du contrat :

- Mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales

### Engagements des partenaires :

- A déterminer

### 5.3.3 Chantier n°6 : Les bourgs-centre, centres-bourgs et la ville centre

#### *Les compétences de proximité*

#### **Fiche-action n°37 : Accompagnement des centres-bourgs et bourgs-centre**

##### **Objectifs :**

- Renforcement de l'offre de services de proximité dans les bourgs centre
- Rénovation des centres-bourgs

##### **Description du projet :**

Le Grand Reims souhaite accompagner les centres bourgs dans la rénovation de leurs espaces publics, dans l'objectif de :

- Renforcer l'attractivité des centres-bourgs et améliorer la qualité de vie des habitants ;
- Favoriser la fréquentation de fonctions de proximité ;
- Valoriser le patrimoine et développer la création architecturale.

Parallèlement, il est nécessaire d'une part de renforcer l'offre de services dans les bourgs centre pour permettre à tous d'avoir accès à des services de proximité pour lutter contre les disparités territoriales. Pour ce faire, la Communauté urbaine actionnera trois leviers essentiels :

- Le soutien aux commerces (aides économiques) en milieu rural ;
- La mise à disposition d'espaces vacants pour le développement de boutiques éphémères en centre-bourg ;
- Le développement de maisons de santé multi professionnelles sur le territoire.

D'autre part, ce développement des territoires ruraux ne pourra se faire qu'en améliorant leur desserte, et ce à travers l'implémentation de la stratégie de mobilité, avec notamment des sujets de rabattement vers les haltes gares, le plan piéton dans les villages et les mobilités douces (vélo).

Pour accompagner les bourgs centre dans ce processus de développement, le Grand Reims dispose de plusieurs outils, notamment :

- Le Fonds de soutien aux investissements communaux : dispositif de soutien financier en faveur des projets d'investissement des communes qui permet de redistribuer une partie des ressources (1 million d'euros par an) de la Communauté urbaine pour favoriser la réalisation de projets d'investissement portés par les communes. Selon le nouveau règlement pour 2022-2024, une bonification du fonds sera apportée aux projets intégrant des critères de développement durable.
- Le PLUI et le SCoT : qui donnent des prescriptions sur la qualité urbaine, les espaces publics, et les mesures pour l'organisation de l'espace pour favoriser le développement de services, commerces, habitat.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims et communes membres

##### **Calendrier :**

Sur la période 2021-2022 :

- Calendrier en fonction de la programmation des opérations

Sur la durée restante du contrat :

- Calendrier en fonction de la programmation des opérations

##### **Engagements des partenaires :**

- Région Grand Est : soutien en fonction des dispositifs existants lors de la sollicitation et mise à disposition des données du Service de l'Inventaire
- AAP ANCT
- PVD à Fismes



## Fiche-action n°38 : Plan numérique des écoles

### Objectifs :

- Doter les établissements d'un équipement correspondant aux usages actuels du numérique
- Faire de l'enseignement un levier de la transition numérique sur le territoire

### Description du projet :

La Communauté urbaine du Grand Reims met en place un Plan numérique dans les écoles pour lesquelles l'EPCI s'est vu transférer la compétence scolaire, afin de doter les établissements d'un équipement correspondant aux usages actuels du numérique, et de faire de l'enseignement un levier de la transition numérique sur le territoire.

Pour mener à bien cette ambition, le plan porte sur l'acquisition et la maintenance des équipements, le développement de contenu et de services numériques, ainsi que la formation technique du personnel enseignant pour le développement du numérique au service des apprentissages.

Le volet équipement du plan permettra d'équiper chaque classe d'un tableau numérique interactif (TNI), et chaque école d'une classe mobile et d'un kit robotique, de réaliser les travaux de câblage afférents et d'installer des pare-feu sécurisant l'accès à internet. Il représente un coût d'investissement initial d'environ 2,8 M€. Il sera réalisé en concertation avec les enseignants et les services de l'Éducation nationale, dont le suivi fera l'objet d'une gouvernance partagée.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- 2020-2025 : Mise en œuvre du plan numérique

Sur la durée restante du contrat :

- 2020-2025 : Mise en œuvre du plan numérique

Coût de l'opération : 2,8 M€

### Engagements des partenaires :

- 2021-2022 : Financement par l'appel à projets de l'État socle numérique dans les écoles élémentaires
- Accompagnement après 2022 ?

## Fiche-action n°39 : Carte scolaire

### Objectifs :

- Objectiver les besoins en termes d'accueil scolaire et périscolaire des écoles du 1<sup>er</sup> degré (maternelles et élémentaires) sur son territoire,
- Proposer, dans une logique de mutualisation / rationalisation des espaces et moyens existants, des scénarii de répartition/localisation des besoins

### Description du projet :

Le Grand Reims souhaite mener une réflexion sur l'opportunité de faire évoluer sa carte scolaire pour les 124 écoles pour lesquelles il s'est vu transférer la compétence scolaire. Son ambition est de structurer une stratégie cohérente et partagée afin d'anticiper les besoins futurs en matière de locaux scolaires et périscolaires, la capacité des écoles à les accueillir (nombre de classes, de locaux pédagogiques et périscolaires, restauration) pour une meilleure utilisation des équipements scolaires et périscolaires dans une logique d'optimisation des déplacements des familles.

Une étude est actuellement en cours pour objectiver les besoins en termes d'accueil scolaire et périscolaire du 1<sup>er</sup> degré sur le territoire, et de proposer, dans une logique de mutualisation / rationalisation des espaces et moyens existants, des scénarii de répartition/localisation des besoins qui pourront se traduire :

- Soit par une évolution de la carte scolaire,
- Soit par l'extension d'équipements existants et/ou la construction d'un ou de nouveaux équipements,
- Soit une combinaison des deux points ci-dessus.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Octobre 2021 : lancement de l'étude
- Juin 2022 : rendu de l'étude

Sur la durée restante du contrat :

- Mise en œuvre

### Engagements des partenaires :

- A déterminer

## Fiche-action n°40 : Rénovation énergétique des bâtiments scolaires

### Objectifs :

- Contribuer à la transition écologique en réduisant la consommation énergétique des bâtiments scolaires
- Améliorer les conditions d'accueil des élèves et des enseignants en améliorant le confort thermique des bâtiments

### Description du projet :

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics, notamment scolaires, est nécessaire afin d'adapter les équipements aux effets du changement climatique. La Ville de Reims et la Communauté urbaine du Grand Reims souhaitent conduire une action exemplaire de rénovation énergétique de leurs bâtiments scolaires afin de remédier à une performance aujourd'hui insuffisante, et ainsi d'améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement des élèves et des enseignants.

La performance énergétique et les énergies renouvelables sont également intégrées dans les travaux de construction neuve des bâtiments scolaires, avec une conception bioclimatique du bâti (volumétrie, orientation, inertie des murs, maîtrise des apports solaires, auvents, etc.).

Dès 2021, des projets de rénovation énergétique sur des bâtiments scolaires ont été lancés.

Pour le Grand Reims : la réhabilitation de l'ancien collège de Pontfaverger pour y accueillir l'école élémentaire, la toiture de l'école de Sept-Saulx, les fenêtres de l'école de Loivre, l'extension de l'école et la création d'une cantine et garderie à Val-de-Vesle, les travaux de rénovation école Jules verne à Witry-lès-Reims, etc. ainsi qu'une étude globale de recensement des besoins de travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

Pour la Ville de Reims : la réhabilitation de l'école élémentaire Tournebonneau, du groupe scolaire du Jard, de l'école élémentaire Provençaux, de la maternelle Billard, ou encore le remplacement d'éclairages dans différents groupes scolaires.

D'autres opérations seront programmées pendant la durée du contrat.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims / Ville de Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Programmation en fonction des opérations

Sur la durée restante du contrat :

- Programmation en fonction des opérations

### Engagements des partenaires :

- Subvention de l'Etat DSIL France Relance en 2021 pour la construction du groupe scolaire et périscolaire des Petites Loges (1 292 000 €)
- Appel à projet de l'Etat (AAP SEQUOIA) visant à l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics (accompagnement à l'embauche d'économies de flux, l'acquisition d'outils de suivi (compteurs, logiciel de suivi énergétique, etc.), la réalisation d'études techniques (audits, SDIE...) et une aide à la maîtrise d'œuvre.

## Fiche-action n°41 : Programme Petites villes de demain à Fismes

### Objectifs :

- Améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.
- Renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

### Description du projet :

La commune de Fismes a été sélectionnée pour participer au dispositif Petites villes de demain.

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Fismes / État

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- A préciser

Sur la durée restante du contrat :

- A préciser

### Engagements des partenaires :

- Financements Banque des territoires, accompagnement Cerema, Ademe, FNADT, Anah pour un Soutien en ingénierie, etc. : subventions pour diagnostic, études, financements sur des mesures thématiques ciblées ; crédits du plan de relance ; AAP réguliers dirigés aux communes PVD
- Possibilité de bénéficier en 2022 d'un taux bonifié de DETR, pour les opérations portées par les communes PVD de la Marne
- Région Grand Est : soutien en fonction des dispositifs existants lors de la sollicitation

## **Le rayonnement culturel et sportif**

### **Fiche-action n°42 : Reims Capitale européenne de la culture 2028**

#### **Objectifs :**

- Régénérer la ville et renforcer son rayonnement international
- Améliorer l'image du territoire, stimuler le tourisme et l'économie
- Donner une nouvelle ambition culturelle

#### **Description du projet :**

Reims Capitale européenne de la Culture est un projet inclusif, ambitieux, construit autour de la notion d'assemblage, mais surtout un projet humain et fédérateur, une opportunité de forger la cohésion sociale. Il s'agit d'un projet culturel multiple visant à rassembler des centaines d'artistes et d'acteurs de la culture, de l'économie, du sport, du secteur associatif autour de centaines de projets pendant près de 10 ans et une année d'apothéose en 2028.

Le projet est l'occasion unique de régénérer la ville, renforcer son rayonnement international, améliorer l'image du territoire, stimuler le tourisme et l'économie, donner une nouvelle ambition culturelle.

Reims carrefour de l'Europe est profondément multiculturelle, elle est un lieu de passage, d'échanges commerciaux, artistiques et d'apprentissages depuis le haut Moyen Âge. Reims et sa région se différencient par une vraie expertise de l'art vivant, l'art dans l'espace public, l'art inclusif et collaboratif. Le sport est une véritable expression culturelle, la jeunesse est stimulée par une programmation culturelle multiple, les actions culturelles intergénérationnelles brassent les populations. Une place importante est accordée aux industries numériques. Enfin, Reims possède un patrimoine architectural et historique unique au monde. Reims et son territoire c'est aussi un rapport indivisible à la nature, à un urbanisme vert ; un territoire offrant un nouveau mode de vie connecté au monde, conscient et respectueux de son environnement qui utilise le vecteur culturel pour créer cette harmonie.

En ces temps incertains, un projet de cette ampleur est une incroyable opportunité de démontrer l'attractivité du territoire et de garantir 10 ans de développement, de notoriété et de prospérité.

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Reims / Association Reims 2028

#### **Calendrier de réalisation :**

Sur la période 2021-2022 :

- 2021 : Concertation des habitants du territoire, échanges, discussion avec les acteurs économiques, sociaux et culturels, consultation et partenariats avec les autres capitales européennes de la culture et développement d'un réseau européen
- Printemps 2022 : Rédaction et remise du premier dossier de candidature auprès de l'Union européenne

Sur la durée restante du contrat :

- Début 2023 : Annonce des villes françaises pré-retenues avant la dernière sélection
- Fin 2023 : Annonce officielle par la Commission européenne des deux villes retenues en 2028
- 2024-2028 : Préparation de la programmation en concertation avec les habitants et les acteurs du territoire

#### **Engagements des partenaires :**

- Région Grand Est : mise à disposition des données Inventaire et subvention de 60 000 € à l'association préfiguratrice REIMS 2028 – Capitale européenne de la culture pour ses actions de concertation et de sensibilisation en 2021

## Fiche-action n°43 : Bibliothèque numérique de référence

### Objectifs :

- Atteindre de nouveaux publics (publics jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, publics éloignés),
- Contribuer à la modernisation des bibliothèques afin qu'elles demeurent au cœur de l'activité culturelle et sociale de leur territoire.

### Description du projet :

Depuis 2019, les Bibliothèques de Reims se sont inscrites dans le dispositif de Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) lancé par le ministère de la Culture et qui s'appuie sur un accompagnement financier de l'Etat par la mobilisation pluriannuelle de la DGD.

Quatre axes de développement du projet de Bibliothèque Numérique de Référence rémois ont été retenus :

- un axe scientifique avec la valorisation numérique du patrimoine,
- un axe culturel, pour enrichir l'offre en ligne et favoriser la création en bibliothèque,
- un axe social pour lutter contre l'illectronisme et favoriser l'inclusion numérique,
- un axe d'amélioration des services rendus aux usagers en ciblant les attentes et nouveaux usages du public.

Le projet BNR se déploie sur quatre ans de 2019 à 2022. En 2019, l'essentiel du projet a porté sur la constitution d'une offre numérique. 2020 a été l'année des premiers investissements avec l'achat de matériel informatique et audiovisuel et de logiciels. L'année 2021 est une année pivot car elle est consacrée à la transformation d'espaces des médiathèques pour les dédiés au numérique, à la médiation, à la formation, au jeu vidéo et à la création. Ces actions se poursuivront et s'achèveront en 2022 qui sera également une année de consolidation de la démarche.

Une enveloppe globale initiale d'1 M€ est consacrée au projet dans le cadre d'une autorisation de programme, à laquelle s'ajoutent une enveloppe annuelle en investissement courant dédiée à la modernisation de l'auditorium de la médiathèque Falala et une enveloppe annuelle en fonctionnement (programme d'animations, ressources numériques).

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Acquisition de matériel informatique et audiovisuel et de licences, réaménagement d'espaces (travaux et mobilier), développement de visites virtuelles

Sur la durée restante du contrat :

- A définir

### Engagements des partenaires :

- Soutien de l'État par la DGD Bibliothèques 2019-2022
- Poursuite du projet après 2022 ?

## Fiche-action n°44 : Jeux olympiques 2024 – aménagement du stade Georges Hébert

### Objectifs :

- Améliorer le stade Georges Hébert afin de continuer à accueillir des compétitions de niveau national et international
- Accroître le rayonnement sportif de la Ville de Reims dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 »

### Description du projet :

La Ville de Reims a été labellisée « Terre de Jeux 2024 », confortant son engagement pour la mise en place des programmes liés au sport. Le label « Terre de Jeux 2024 » est articulé autour de trois grands objectifs communs à toutes les villes labellisées : faire vivre les émotions du sport et des Jeux à leur population, mettre davantage de sport dans le quotidien mais aussi animer et faire grandir la communauté Paris 2024 sur tout le territoire.

A la suite de cette labellisation, huit sites rémois ont été retenus pour accueillir les centres de préparation aux JO 2024 : l'UCPA Sport Station Grand Reims, le complexe René Tys, le Creps de Reims, le gymnase Géo André, le stade George Hébert, Reims Arena, le stade Auguste Delaune et le stade Louis Blériot.

Le stade Georges Hébert a été retenu au titre de l'athlétisme olympique. Afin d'accueillir cet événement dans les meilleures conditions, un programme de modernisation de l'équipement a été défini par la Ville de Reims.

Le stade comprend des installations d'athlétisme, adaptées pour l'entraînement de haut niveau et permettant d'accueillir de grandes compétitions :

- Un stade d'athlétisme, doté d'une piste d'athlétisme éclairée, en tartan, de 400 mètres avec 8 couloirs et une tribune de 786 places assises.
- Des aires d'entraînement faisant aussi office de lieu d'échauffement pendant les compétitions : 1 piste en tartan de 350 mètres à 4 couloirs, 12 aires de lancer et de saut, 1 salle d'athlétisme couverte (sauts, lancers, course) : salle Cambien.
- Des terrains de grands jeux : 1 terrain de football en synthétique éclairé, 2 terrains de rugby (1 en herbe; 1 en synthétique).
- La piscine Orgeval, constituée d'un bassin couvert de 25 x 10m
- Un boudrome couvert doté de 32 pistes de pétanque et 16 pistes de lyonnaise.

Les opérations de réaménagement seront séquencées afin de minimiser les contraintes de fonctionnement. Au-delà de l'échéance des Jeux olympiques, les travaux se poursuivront dans le but d'une mise à niveau complète de ce site structurant pour la pratique sportive à Reims.

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Reims

### Calendrier de réalisation :

Sur la période 2021-2022 :

- Labellisation de Reims Terre de Jeux
- 2022 : Premières phases de travaux

Sur la durée restante du contrat :

- Poursuite des travaux par phases
- 2024 : Accueil des Jeux Olympiques


### Engagements des partenaires :

- Région Grand Est : soutien en fonction des dispositifs existants lors de la sollicitation

## Signataires

Préfecture de la Marne

Fait en cinq exemplaires à *Châlons-en-Champagne* le *20 DEC. 2021*



M. Pierre N'GAHANE  
Préfet de la Marne



**Région Grand Est**

Fait en cinq exemplaires à ..... le **17 DEC. 2024**

**M. Jean ROTTNER**  
**Président de la Région Grand Est**



**Département de la Marne**

Fait en cinq exemplaires à CHALONS EN CHAMPAGNE le 20 DEC. 2021



M. Christian BRUYEN

Président du Département de la Marne

**Communauté urbaine du Grand Reims**

Fait en cinq exemplaires à ...Reims..... le 20 DEC. 2021.....

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large 'C' followed by a stylized 'M' and a horizontal line.

Mme Catherine VAUTRIN  
Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims

**Ville de Reims**

Fait en cinq exemplaires à Reims le 20 DEC. 2021



M. Arnaud ROBINET  
Maire de Reims

## Annexes

### Annexe n°1 : Diagnostic écologique du territoire

Réalisé par les services du Grand Reims en mai 2021

Afin d'organiser, de conduire, de coordonner efficacement l'ensemble des opérations permettant de changer les pratiques et d'atteindre les objectifs de développement durable sur son territoire, le Grand Reims élabore en concertation avec les acteurs des **stratégies et des programmes d'actions** sur la base du contexte local, des enjeux et des priorités qui sont identifiés pour chaque politique sectorielle.

#### 1. Mobilités et qualité de l'air

Les mobilités durables sont stimulées par une offre en expansion. Aspirant au développement d'un territoire plus respirable et durable, le Grand Reims diversifie et intensifie l'offre de mobilités alternatives pour que chaque habitant puisse choisir le mode économiquement et écologiquement le mieux adapté à ses déplacements.

► Après une année de concertation entre élus, la **Stratégie de mobilité** des territoires du Grand Reims a été définie et déclinée en quatre grands enjeux et 12 actions. Elle préfigure le Plan de Mobilité du Grand Reims qui formalisera les engagements de la collectivité pour répondre au défi de la mobilité sur le périmètre de la Communauté urbaine.

► Pour réduire l'impact des déplacements sur la **qualité de l'air**, de nouveaux services, tels que la location de vélos électriques et l'autopartage, sont mis en place dans le but d'orienter les pratiques vers des modes moins polluants. Le Grand Reims poursuit son action pour réduire les émissions d'oxydes d'azote. Les actions et les études lancées portent notamment sur l'intensification des mesures d'apaisement de la circulation (zones 30km/h, développement du parc de véhicules électriques, encouragement de la pratique cyclable...) et sur la délimitation d'ici fin 2020 d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFEm), qui s'accordera avec de nouveaux modes de gestion des livraisons sur le « dernier kilomètre » en cœur d'agglomération. Le Grand Reims a également délimité la future **Zone à Faibles Emissions mobilité** qui s'appliquera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Grand Reims a également réalisé le diagnostic préalable à l'élaboration d'un Schéma cyclable.

#### Chiffres clés :

Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés: environ 200 km d'itinéraires cyclables. 1 parking vélos sécurisé d'une vingtaine de places sur le parking Médiathèque Falala à Reims.

Existence de pôle(s) multimodal (aux): OUI. Pôle Principal Gare Centre Reims. Egalement pôle Gare Champagne-Ardenne. Des pôles secondaires existent mais restent à conforter pour devenir de réels pôles multimodaux (Halte Franchet-d'Esperey, Gare de Fismes, Haltes de Muizon, Bazancourt, Loivre, Rilly la Montagne)

Existence de voies réservées au covoiturage: pas à ce jour

Part de véhicules électriques ou hybride dans le parc de la collectivité : une dizaine

Nombre de bornes électriques ouvertes au public : 60

Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs : ?

Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité : L'ensemble du territoire du Grand Reims est couvert par une AOM.

## 2. Pollutions et nuisances olfactives

Le Grand Reims a mis en place depuis plusieurs années une convention de partenariat avec ATMO GRAND EST, association agréée par l'Etat pour le suivi de la qualité de l'air sur la région Grand Est, afin de préserver le **bien-être et la santé** des habitants.

► Compte tenu de l'intérêt de la thématique pour le territoire, les nuisances olfactives apparaissant comme le deuxième motif de plainte après le bruit, la Communauté urbaine et ATMO Grand Est ont commencé à travailler dès 2018 à la mise en place d'un outil de gestion des nuisances olfactives à l'échelle du Grand Reims. L'objectif est de recenser, horodater, géo-localiser et caractériser les nuisances olfactives afin de faciliter ensuite le dialogue entre les professionnels dont l'activité émet des odeurs (industriels, agriculteurs...) et les populations voisines.

Ainsi depuis l'été 2019 est activée une plateforme d'information et de concertation sur les odeurs dénommée MEIChIOR, s'appuyant sur un diagnostic partagé alimenté par la collecte des signalements via l'application sur smartphone nommée ODO d'ATMO Grand Est et dont le développement informatique a été cofinancé par le Grand Reims. Le mode « Public » est le mode employé pour cette application, sachant qu'il existe aussi un mode « Pro » pour des utilisateurs expérimentés. L'application est performante dans le sens où elle permet pour chaque signalement l'immédiateté (moins d'une minute avec un peu d'entraînement), la proximité (information géo-localisée), l'innovation (développement d'un réseau citoyen d'observateurs), et l'objectivation (odeurs classées selon leur intensité et leur localisation, permettant d'appréhender les réponses à apporter). Une plaquette concernant l'observatoire des odeurs a été envoyée par le Grand Reims à toutes les communes de la Communauté urbaine. Elle est téléchargeable sur <https://tinyurl.com/y3jo6lbk>

### Chiffres clés :

Sur la période du 01/06/2019 au 31/05/2020, 595 signalements ont été faits, auxquels il faut rajouter une quarantaine depuis liés essentiellement aux épandages de l'été 2020. 30 communes avec au moins un signalement sont concernées sur le territoire du Grand Reims. Le foyer le plus important concerne la zone de Bazancourt pour laquelle existe déjà un jury de nez spécifique piloté par Cristal Union et ARD. 39 correspondants-observateurs très assidus renseignent régulièrement ATMO Grand Est avec ODO sur la zone de Bazancourt, ce qui complète le jury de nez local. D'autres foyers existent à l'est du territoire : Beine-Nauroy, Pontfaverger, Bethéniville..., avec des évocations « Epandages, Egout », « Œuf pourri » et « Soufre-excréments », ou « Autres », très utilisées, avec un nombre de plaintes maximum en juillet-août, correspondant à la période d'épandages.

Des actions ciblées contre la pollution des sites et des sols, et contre les nuisances sonores provoquées par les flux logistiques et les activités industrielles, tant à Reims que dans le nord-rémois, sont entreprises.

### 3. Energie et climat

#### Énergie et climat : adopter une stratégie de transition

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, le Grand Reims travaille actuellement à la définition d'une stratégie afin préparer le territoire aux évolutions climatiques et énergétiques futures.

- ▶ L'élaboration du **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET) du Grand Reims, fixe les orientations stratégiques pour préparer le territoire aux évolutions climatiques et énergétiques futures ; il sera l'objet de discussions avec les parties prenantes du territoire pour susciter l'adhésion et la mobilisation de tous.
- ▶ Engagée dans la **transition énergétique**, la Communauté urbaine accélère la rénovation énergétique des logements par son partenariat avec la SEM OKTAVE, travaille sur la création d'un nouveau réseau de chaleur en ville, et développe des outils d'information sur les énergies renouvelables.

#### Vers un renouvellement urbain durable

Le Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) signé le 19 décembre 2019 va permettre de réduire l'impact environnemental de la ville et d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers prioritaires grâce aux retombées énergétiques, économiques et sociales des chantiers et des mesures d'accompagnement.

#### Rénovation énergétique : le service se régionalise

Toujours au service des particuliers qu'il accompagne vers une meilleure performance énergétique des logements, le Grand Reims a signé début 2020 un partenariat avec la Société d'Economie Mixte OKTAVE. Le but est d'assurer un accompagnement technique et financier pour une rénovation énergétique performante.

#### Chauffage urbain : un exemple de transition énergétique

Le réseau de chaleur du Grand Reims, qui a toujours su évoluer pour augmenter la part d'énergies renouvelables dans sa production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, se prépare à une nouvelle mutation. Long de 16 km, il fournit ainsi de la chaleur à 17 000 équivalents logements. Il alimente notamment des quartiers de Reims (Croix Rouge et Val de Murigny : logements, établissements scolaires, maison de quartier), une partie des bâtiments l'Université de Reims Champagne-Ardenne (UFR Droit et Lettres, Pôle Santé) et le CHU.

Le projet en préparation pour 2022 consiste à installer un nouvel équipement permettant de transformer en chaleur un nouveau combustible : les bois de classe B, c'est-à-dire des bois de récupération faiblement traités (de type palettes ou mobilier).

- ▶ Premier équipement achevé du projet Reims Grand Centre, l'UCPA Sport Station financé par le Grand Reims apparaît comme une synthèse des bonnes pratiques et **un modèle de bâtiment durable**, notamment en matière de gestion des eaux pluviales, d'efficacité énergétique et de valorisation des énergies renouvelables

#### **Chiffres clés :**

Cf. annexe suivante.

#### 4. Traitement des déchets / Economie circulaire

► La Communauté urbaine poursuit sa politique de prévention et de valorisation des déchets. C'est un objectif majeur pour la collectivité.

Notamment orientées vers la prévention des déchets et l'amélioration des performances en général, les démarches et les opérations qui se sont concrétisées en 2019 et 2020 vont être visibles sur plusieurs années.

##### Chiffres clés :

Sur le plan quantitatif, près de 143 900 tonnes de déchets, soit 489 kg/habitant, ont été collectées en 2019. Cela représente en un an une baisse significative de 1 %, soit plus de 1400 tonnes de déchets en moins. Cette baisse encourageante, principalement constatée sur les ordures ménagères, s'interprète comme l'effet d'une sensibilisation plus forte de la population aux questions de prévention et de réduction des déchets.

##### Tonnage de déchets produits par le territoire :

Données 2019 : 143 990 tonnes soit 489 kg/hab/an, qui se décomposent en :

- 71 278 tonnes d'ordures ménagères soit 242 kg/hab/an
- 16 162 de matériaux recyclables soit 55 kg/hab/an
- 10 464 tonnes de verre soit 36 kg/hab/an
- 46 086 tonnes en déchetteries soit 156 kg/hab/an

##### État des équipements de tri au regard des normes :

Les équipements respectent les normes de tri des Eco-Organismes. Afin de suivre les évolutions réglementaires, le centre de tri TRIVALFER est en projet de modernisation pour l'extension des consignes de tri (AMO en cours), les déchetteries du Grand Reims sont engagées dans des projets de mises aux normes (2 déchetteries en travaux et une réhabilitée fin janvier 2021). Le centre de tri TRIVALFER est certifié ISO 14001.

Conformément aux dispositions de la loi de transition énergétique et du contrat d'action pour la performance signé avec CITEO en 2018, le Grand Reims a :

- ⇒ réalisé une étude territoriale concernant le devenir de son centre de tri entre 2017 et 2018,
- ⇒ puis a candidaté à l'appel à projets concernant l'extension des consignes de tri / modernisation de son centre de tri auprès de CITEO lors de son appel à candidature du 12 juillet 2019,
- ⇒ été déclaré lauréat en date du 26 février 2021 pour pouvoir s'engager dans l'extension des consignes de tri.

Dans ce contexte, le Grand Reims a engagé la rédaction de son programme de travaux de modernisation de son centre de tri afin de respecter l'échéance du 31 décembre 2022 pour la mise en œuvre de ces nouvelles consignes de tri sur son territoire.

Le Grand Reims progresse dans son projet et déposera fin 2021-début 2022 une demande de soutien financier dans le cadre du dispositif « Plan de relance - Investissements dans les centres de tri et de préparation des déchets pour une valorisation matière et énergie ».



Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs :

Seuls les établissements scolaires ont été recensés : 14 produisant plus de 10T/an ont été collectés par un prestataire privé en 2019 (pas de données plus récentes). D'autres grandes structures ne l'ont pas encore été (maison des agriculteurs, EPHAD...)

En octobre 2021, démarrage d'une phase expérimentale de collecte de biodéchets en points d'apports volontaires sur 4 quartiers de la Ville de Reims sur une période d'un an, puis déploiement du dispositif sur le territoire du Grand Reims.

Composteurs partagés mis en place depuis 2006 : 247 composteurs

- Pied d'immeuble : 37
- Quartier : 35
- Scolaire : 101
- Autonomes en établissements : 74

Taux de tri sélectif par filière ( données 2019) :

- Valorisation énergétique : 50.8%
- Valorisation matière : 43.5% (taux de refus de la collecte CS : 13.2%)
- Mise en décharge : 5.7%

Sur la base des données de CITEO sur le calcul du Barème F de 2019, nous avons des taux de tri sélectif par filière de :

- Acier : 100%
- Aluminium : 100%
- Papier carton : 100%
- Briques alimentaires : 37.7%
- Plastiques : 28.1%
- Verre : 89.9%

## 5. Agriculture et alimentation locale

► La Communauté urbaine du Grand Reims a adhéré en janvier 2020 au **Programme Alimentaire Territorial** porté par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims. Le PAT se déploie sur le territoire du Triangle marnais constitué des 3 EPCI de Reims, Epernay et Châlons-en-Champagne.

Le séminaire « alimentation durable : tous concernés, tous acteurs », organisé par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims à l'échelle du Triangle (Pays rémois, Pays de Châlons-en-Champagne, Pays d'Epernay - Terres de Champagne) en décembre 2018 a fait émerger une envie des acteurs d'avancer collectivement en mutualisant les moyens de chacun afin de répondre aux besoins locaux.

Ainsi les années 2019 et 2020 ont été consacrées à l'identification et la mobilisation des acteurs du système alimentaire local, suivies par un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie, et des atouts et contraintes socio-économiques du territoire. Le contexte sanitaire difficile de 2020 a retardé la démarche, les EPCI dont la Communauté urbaine du Grand Reims devant faire face à d'autres priorités. Néanmoins le Parc a obtenu la reconnaissance de l'Etat en juillet 2020 dans le cadre du Programme national de l'Alimentation (PNA), avec un montant de 50 000 € accordé pour mener à bien le PAT.

Le travail accompli montre une attente forte des habitants pour des produits sains, diversifiés, et locaux. Il montre également que le territoire du Triangle marnais est la bonne échelle d'intervention pour mettre en adéquation la production et la distribution locale. Il montre enfin qu'il est nécessaire de poursuivre la démarche dans laquelle le Grand Reims est incontournable compte-tenu de son poids démographique et économique.

### Chiffres clés :

- Données générales sur l'agriculture : voici le lien de la fiche de la DRAAF de 2021 (sur des données de 2017 malheureusement) : [https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fiche\\_territoriale\\_cu\\_du\\_grand\\_reims\\_cle41feda.html](https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fiche_territoriale_cu_du_grand_reims_cle41feda.html)

Ce document reprend toutes les données en termes de nombre d'exploitations, orientations technico-économique, SAU...

- Nombre de producteurs et d'AMAP : 3 AMAP et 4 marchés de producteurs

- Evolution du nombre d'hectares de surfaces urbanisées par rapport aux terres agricoles/naturelles : voir avec le SCOT de la région Rémoise qui doit assurer le suivi de la consommation foncière (quelques données dans la fiche de la DRAAF)

- Certifications : Pour le HVE, il y a 535 exploitations marnaises certifiées mais cela représente un travail conséquent pour extraire celles du Grand Reims. L'annuaire des exploitations HVE : <https://agriculture.gouv.fr/ou-trouver-des-exploitations-certifiees-haute-valeur-environnementale-en-france>

## 6. Bioéconomie

► La présence marquante de la bioraffinerie de Pomacle-Bazancourt, de chaires de recherche financées par les collectivités et de projets innovants comme Terralab sur l'ancienne Base Aérienne 112 permet au Grand Reims d'affirmer son **excellence territoriale de l'amont à l'aval agricole en matière de bioéconomie**, tout en conciliant enjeux écologiques et enjeux économiques.

La bioéconomie est l'un des axes prioritaires de la stratégie de développement économique du Grand Reims. Elle s'articule avec des stratégies régionales telles que le SRDEII et les orientations du SRADDET mais aussi les stratégies nationales et européennes. Elle s'appuie sur le développement unique de la plateforme agro-industrielle de Bazancourt/Pomacle, labellisée Territoire d'Industrie en 2019. A travers cette bioraffinerie, le Grand Reims est reconnu comme un acteur important et historique de la bioéconomie régionale. Ainsi depuis plus de 25 ans, aux côtés des agriculteurs et industriels, la puissance publique a fortement investi et accompagné la recherche académique et l'innovation en investissant dans des équipements de laboratoires de l'URCA, l'accueil de grandes écoles et plus récemment, en 2016, dans le soutien à la création du Centre Européen de Biotechnologie et Bioéconomie, le CEBB. Ce bâtiment, financé par la région, héberge les équipes d'AgroParisTech, CentraleSupélec, Néoma Business School et de l'URCA. Ce soutien s'est également concrétisé au travers du financement de doctorants et postes de chercheurs au sein de chaires. A ce jour, ce sont environ 200 chercheurs et enseignants-chercheurs qui travaillent sur les thématiques de la bioéconomie sur le territoire du Grand Reims. Cela représente environ autant de publications et l'investissement de grands organismes de recherche sur le territoire (INRAE, CNRS).

### Chiffres clés :

Dans ce laps de temps la plateforme industrielle de Bazancourt/Pomacle, s'est consolidée : près de 4,5 millions de tonnes de biomasse y sont transformées (1200 emplois directs et 800 indirects), ce qui génère un chiffre d'affaire de plus de 750 M€/an. Ainsi, la bioraffinerie de Bazancourt-Pomacle s'est construite au fil de l'eau par un « processus industriel incrémental » (Catherine Raffour, FutuRIS2016). Ce métabolisme industriel issu du terrain illustre parfaitement l'écologie territoriale et l'importance de la coopération.

Il ne faut pas oublier également la présence sur le reste du territoire du Grand Reims de près de 30 acteurs agroindustriels, d'équipements ou de services.

Aussi la stratégie du territoire autour de la bioéconomie pourrait se décliner autour de 3 axes :

- réduction des gaz à effet de serre (GES) et cycle du carbone (production agricole et industrielle, logistique et énergie renouvelable) ;
- une agriculture « multifonctionnelle » : nourrir, habiller, transporter, équiper etc.;
- usage et production des produits biosourcés (administration et territoire exemplaires, circuits courts, construction durable et nouvelles activités économiques).

## 7. Actions en matière de biodiversité

### Créer du lien entre les acteurs du Grand Reims et entre les composantes du paysage

**Le Grand Reims encourage et coordonne les initiatives prises en faveur du paysage en recherchant le meilleur équilibre possible entre préservation du patrimoine naturel et développement économique.**

► Portant une attention soutenue au patrimoine naturel et au paysage, le Grand Reims a créé une « **charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel** » qui vise à accentuer les efforts en matière d'éducation à l'environnement, à renforcer et mettre en réseau des espaces de nature pour créer des corridors écologiques, à l'image de la Coulée verte. Pour permettre un développement harmonieux du territoire, les signataires s'engagent à mettre leurs actions en cohérence. En accompagnement de la charte, **le dispositif d'aide financière** a été révisé récemment pour appuyer et valoriser les initiatives des communes et autres porteurs de projets sélectionnés selon les modalités du règlement par une commission de neuf élus représentant les neuf pôles territoriaux du Grand Reims.

#### **Chiffres clés :**

Grâce au dispositif financier afférent, douze communes ont été soutenues dans leurs projets depuis 2018. En 2020, le dispositif a permis d'apporter un soutien à quatre communes : Serzy-et-Prin (création d'un sentier botanique et pédagogique), Trigny (installation d'une cuve de récupération des eaux de source pour l'arrosage des espaces verts communaux), Beine-Nauroy (aménagement du Petit Parc), Pomacle (aménagement biologique et paysager). A noter que les aménagements réalisés sur Serzy-et-Prin et Pomacle s'intègrent dans une démarche de végétalisation globale de ces communes prenant en compte les usages et les besoins des habitants en termes d'amélioration globale du cadre de vie pour le ressourcement, les loisirs sportifs, les rencontres culturelles...

#### ► Fort de la Pompelle : un patrimoine naturel à valoriser aussi

Haut-lieu de la défense de Reims et de la Première Guerre mondiale dans le nord-est de la France, le fort de la Pompelle présente un grand intérêt historique mais aussi un grand intérêt écologique en raison des espaces naturels riches de biodiversité qui l'entourent.

Cette démarche a notamment abouti à la mise en place d'une convention de partenariat pluriannuel avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne.

#### ► Coulée verte : un bouquet de promenades qui s'étoffe

La mise en œuvre du programme d'actions 2016-2020, destiné à révéler aux habitants tout le potentiel de promenade, de loisirs et de biodiversité de la Coulée verte, s'est poursuivie en 2019.

Constituée d'espaces faiblement urbanisés et reliés entre eux par des cheminements et des passerelles, la Coulée verte forme entre le canal et la Vesle une bande de plusieurs centaines d'hectares à cheval sur les communes de Champigny, Tinquieux, Reims, Cormontreuil, Taissy, Saint-Léonard et Puisieux. La reconquête et la valorisation de la Coulée verte, où sont ouverts de nouveaux parcs, aires de détente et de sport ainsi que 18 km de cheminements doux en bord de canal, permettent d'étoffer progressivement ce patrimoine diversifié.

#### **Chiffres clés :**

570 000 € ont été consacrés en 2019 aux travaux d'amélioration et d'extension dont les habitants peuvent désormais pleinement profiter. Les principales réalisations ont concerné le développement de l'offre de parcs et d'espaces sportifs. L'aménagement du parc des Châtillons à Reims a été finalisé. Ce

nouvel espace vert de 1,5 ha offre ainsi à la population un espace de promenades agrémenté d'aires de pique-nique, d'un verger, d'un boulodrome et d'un plateau multisport - city stade. Un parcours sportif a également été créé à la hauteur de la commune de Taissy en bord de Vesle. Des travaux de finalisation de l'espace Guinguette au parc de la Roseraie ont été réalisés. De nouveaux aménagements sont prévus pour prolonger la promenade en bord de Vesle sur le secteur du Bois d'Amour. A quoi s'ajoutent les nombreux jardins familiaux, massifs fleuris donnant de plus en plus la part belle aux plantations pérennes et les autres espaces verts disséminés sur le domaine public.

### ► Éducation à l'environnement : apprendre à connaître et à préserver son territoire

Depuis 2018, la Communauté urbaine et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims proposent aux établissements scolaires du Grand Reims un projet éducatif qui permet de sensibiliser les élèves au développement durable et à la biodiversité, de les amener à regarder différemment les paysages et à avoir envie de les préserver.

Les actions proposées se déroulent soit en classe, soit à proximité de l'école et/ou sur le territoire du Parc. Elles consistent à faire découvrir et comparer les milieux, permettre l'accès à un paysage différent au-delà de son environnement très proche, créer des liens entre la ville et la campagne et sensibiliser les élèves à leur complémentarité, créer aussi des solidarités entre les territoires.

#### **Chiffres clés :**

Chaque année scolaire, une vingtaine de classes maternelles et élémentaires participent à ces journées de formation. En 2019 et 2020, celles de Trépail, Ville-en-Tardenois, Fismes, Muizon, Lavannes, Beine-Nauroy, Betheniville, Cormontreuil, Caurel, Villers-Marmery et Verzy ont participé à ce programme. Il concernait des sujets comme la forêt ou la vigne au fil des saisons, la découverte de la biodiversité, la création d'un jardin potager à l'école, ou encore l'alimentation durable et le gaspillage alimentaire.

50 journées de formation par an sont dispensées à une vingtaine de classes.

#### **Autres chiffres clés connus :**

##### Actions en matière de biodiversité

Surface des aires protégées : parc naturel, Natural 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc. :

37 728 hectares de surfaces naturelles sur le territoire du SCoT ce qui représente 28% du territoire. Ce chiffre comprend les espaces boisés, les corridors écologiques type trame verte et bleue, les zones humides et l'ensemble du patrimoine naturel (Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2, arrêtés de protection de biotope etc

Les zones humides effectives (dites « loi sur l'eau ») localisées dans les vallées alluviales (Vesle, Ardre, Suipe) notamment, couvrent une surface d'environ 6016,58 ha soit 5% du territoire. On note une augmentation de la surface en zones humides depuis 2015 (5291,52 ha soit 4%) sur le territoire du SCoT2R.

La source la plus récente disponible date de 2015. Le linéaire du réseau hydrographique est d'environ 596 km. Son cortège végétal est composé de 174 km de linéaire de bois alluviaux et de 2468 ha de bois alluviaux.

	2016	2019
NATURA2000	5	5
ZNIEFF de type 1	38	38
ZNIEFF de type 2	6	6
Parcs naturels (nationaux et régionaux)	1	1
Terrains acquis (ou assimilés) par un Conservatoire d'espaces naturels	4	3
Autres sites protégés du Conservatoire des Espaces Naturels Champagne-Ardenne (bail emphyotique)	18	30
Réserves naturelles (nationales et régionales)	1	1
Arrêtés de biotope	1	1
Réserves biologiques et biosphères	1	1

			2017
SIABAVE	<b>Projets</b>	Entretien	8
		Restauration	7
	dont	ml concernés	64588
		m2 de plantes invasives traités	plus de 5420
		tonnes déchets collectés	plus de 570

Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique) : aucun cours d'eau classé liste I et seule la Suipe est classée liste II au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement.

Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés :

Sur la Suipe, présence de 14 ouvrages sur le secteur de la CU dont 4 infranchissables et 6 franchissables en hautes eaux avec une bonne ouverture des vannes et uniquement par les salmonidés ;

Pour la Vesle sur le secteur de la CuGR : 20 ouvrages, dont 5 infranchissables et 8 franchissables en hautes eaux ou avec manipulation des vannes ;

Pour l'Ardre (hors affluents) : il y a 11 ouvrages mais on ne connaît pas leur franchissabilité ;

Pour la Loire : aucun obstacle recensé.

Par ailleurs le réseau routier et autoroutier est très développé sur le territoire de la CuGR, avec également des voies ferrées et des canaux ; c'est d'un côté un avantage car les linéaires verts de part et d'autre des ouvrages sont autant de corridors potentiels ou réels, d'une autre côté une contrainte dans le sens perpendiculaire aux axes de déplacement, avec un certain nombre de discontinuités écologiques.

Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable ; Surfaces de haies ;

Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité : donnée inconnue

Label « Territoires engagés pour la nature » (OUI/NON/en cours) : candidature du Grand Reims déposée en 2021

Label « terre saine » (OUI/NON) : une trentaine de communes du Grand Reims sont labellisées ; en région Grand Est-ce label s'appelle « Commune Nature »

## 8. Lutte contre l'artificialisation des sols

### Préserver les paysages grâce à une utilisation économe des espaces

À travers notamment le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et le Plan local de l'habitat (PLH) qui fixent des objectifs restrictifs en matière de consommation foncière et de production de logements, **la collectivité s'efforce de lutter contre l'étalement urbain pour préserver ses paysages agricoles et naturels.**

Ces principes sont appliqués à chaque opération d'aménagement. Cela passe en particulier par la reconquête des friches urbaines, industrielles ou ferroviaires, à l'exemple du projet Reims Grand Centre qui permet de minimiser l'impact foncier en extension, du projet berges du canal dont la densification notamment sur le secteur VMC permettra de répondre aux objectifs d'optimisation des ressources foncières, mais aussi du projet Port Colbert dont l'objectif est de valoriser, à proximité du canal, des espaces aujourd'hui peu qualitatifs mais à haut potentiel.

► Le futur quartier Port Colbert d'une superficie de 80 ha se veut une vitrine de l'innovation architecturale et environnementale, mettant en œuvre une sobriété énergétique. L'aménagement apportera également des réponses en matière de mobilités durables et d'aménagements paysagers en contribuant à la réduction des îlots de chaleur. Il créera des porosités entre la ville existante et le canal dont les espaces de proximité doivent faire l'objet d'un traitement qualitatif. Enfin, il mettra en avant la présence de l'eau pour en faire un outil de reconquête et de pacification des berges, mais aussi de gestion intégrée des eaux de pluies.

### **Chiffres clés :**

État d'avancement du PLUI : RAS car la CUGR est actuellement engagée dans le projet de territoire. C'est seulement ensuite que la question du PLUI se posera mais aussi celle du SCOT puisqu'il ne couvre pas l'intégralité des communes du Grand Reims.

Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme : Cf. les liens ci-dessous

Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières : Cf. liens ci-dessous

Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) :

Nous pouvons identifier les grandes friches sur Reims mais pas à l'échelle du Grand Reims. En partant des réponses aux appels à projet du plan de relance. Sinon, le CEREMA a créé un observatoire des friches.

Surfaces désartificialisées : Cf. les liens ci-dessous

Pour tout ce qui concerne les stratégies foncières, ci-joint les liens à consulter :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/etude-sur-les-dynamiques-et-les-strategies-a19340.html>

<https://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire/Observatoires-de-la-Marne/2019/Foncier/Foncier>

<https://artificialisation.biodiversitoustousvivants.fr/cartofriches/observatoires-locaux>



## 9. Eau et assainissement

### De nouveaux défis à relever

La gestion intégrée des eaux pluviales est, avec la protection de la ressource en eau, l'un des grands défis auxquels est confronté le Grand Reims qui met en place une nouvelle stratégie de façon à **intégrer l'eau de pluie au cœur de l'aménagement de son territoire**.

► Face à la problématique de plus en plus sensible des **eaux pluviales**, le Grand Reims est en train d'établir un schéma directeur et un zonage qui permettront, à l'échelle des 143 communes, d'appliquer en amont des projets de réhabilitation et d'aménagement, le principe de gestion des eaux pluviales à la parcelle, de manière à éviter le ruissellement et à décharger le réseau d'assainissement.

Quelques réalisations illustrent déjà cette stratégie : sur le secteur Sernam-Boulingrin, des noues et des caissons d'infiltration ont été aménagés sous les trottoirs de la voie nord, un bassin de rétention-infiltration sous le parvis de la grande salle événementielle et des bassins de rétention paysagers sur le parvis du parking Champagne Parc Auto ; sur les Promenades Jean-Louis Schneiter, les eaux pluviales sont intégralement gérées sur place, soit par le biais de tranchées d'infiltration sous les allées, soit, pour le parvis devant la Porte Mars, par le biais d'un bassin d'infiltration. Avec des installations comme AZHUREV ou le parc de la Roselière, le Grand Reims montre encore l'exemple. Le projet AZHUREV, zone humide artificielle de 6 ha visant l'amélioration du traitement des eaux issues de la station d'épuration de Reims et des eaux pluviales excédentaires, est en phase d'expérimentation depuis 2018. Quant au parc de la Roselière, il assure une fonction technique de régulation d'une grande partie des eaux pluviales de la ZAC de Bezannes, mais également des fonctions écologiques et paysagères grâce à une lagune en eau permanente.

► Par ailleurs, dans le cadre du contrat de territoire « Eau et Climat », le Grand Reims encourage et valorise les pratiques agricoles et viticoles participant de la **préservation de la ressource en eau**, avec notamment l'attribution d'un nouveau label aux professionnels exemplaires.

En 2019, dans le cadre du nouveau Contrat territorial eau climat, ces actions se sont renforcées avec notamment la mise en place du label « Je protège l'eau du Grand Reims » qui vise à valoriser les pratiques agricoles innovantes favorables à la protection de la ressource en eau. Partant du principe que c'est par l'exemple et le partage d'expériences entre pairs que les conduites évoluent durablement, il favorise le recueil des pratiques exemplaires en matière de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole et viticole, et de suppression des risques de pollutions ponctuelles.

Par ailleurs, l'étude de faisabilité de filières agricoles à bas niveau d'intrants (pesticides, engrais) a été menée au cours des douze derniers mois. Elle permet de définir les orientations pour une agriculture protectrice de la ressource en eau, favorisant la segmentation du carbone dans les sols, tout en assurant une juste rémunération des agriculteurs et le développement de la bioéconomie durable.

### **Chiffres clés :**

Plus de 17 millions de m<sup>3</sup> prélevés dans les nappes phréatiques pour la distribution d'eau potable.

Objet	Réponse(s)
Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes	11 STEU présentent des non conformités DERU (dont 4 non conformes en rejet + 7 avec un défaut de surveillance point A2)
Taux de fuite des réseaux du territoire	16 % de fuite sur le réseau d'eau potable pour l'ensemble du territoire.
Nombre de captages prioritaires	7 (dont 4 Grenelle et 3 Conférence environnementale)
Nombre de captages bénéficiant d'une protection	Tous les captages ont un arrêté de DUP (phase 2 de la DUP en cours pour le forage profond de Villers-aux-Nœuds)
Nombre de captages bénéficiant d'un plan d'actions	15 AAC avec plan d'actions animés (plus 7 études AAC en cours)
Couverture du territoire par un SAGE (oui/non/en cours d'élaboration).	Oui (SAGE Aisne Vesle Suipe décliné de manière opérationnelle en Contrat Territorial Eau Climat)

## Annexe n°2 : Diagnostic énergie-climat du Grand Reims

Réalisé par les services du Grand Reims en mai 2021

### 1. Emissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire

En matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES), 2,1 millions de tCO<sub>2</sub>e sont émises chaque année (chiffres de 2018) au sein de la Communauté urbaine du Grand Reims, en augmentation de 1% par rapport à 1990, année de référence. Après un pic d'émissions atteint en 2005 avec 2,3 millions de tCO<sub>2</sub>e, on observe depuis une très légère réduction des émissions. Rapporté à la population, 7,3tCO<sub>2</sub>e sont émises chaque année par habitant, en diminution de 4% par rapport à 1990 suite à une augmentation de 6% de la population sur la même période.

Les secteurs les plus émetteurs sont, par ordre décroissant : l'industrie, les transports, le bâtiment (résidentiel + tertiaire), l'agriculture et les déchets.

Secteurs (en tCO <sub>2</sub> e)	1990	2005	2010	2012	2015	2017	2018	Evolution 1990/2018
Industrie (hors branche énergie)	760 980	642 831	692 080	634 497	643 139	716 723	723 544	-5%
Transport routier	532 799	670 320	620 532	622 195	618 676	644 207	658 918	+24%
Autres transports	3 898	3 665	4 860	4 874	4 322	4 580	4 690	+20%
Résidentiel	383 245	473 888	423 621	364 672	315 891	322 168	306 386	-20%
Tertiaire	145 379	213 392	192 721	178 532	149 592	146 892	151 071	+4%
Agriculture	171 538	187 627	186 561	177 636	171 513	166 293	157 807	-8%
Déchets	105 452	168 370	130 369	126 617	113 944	122 774	120 768	+15%
Branche énergie	13 293	10 903	12 443	12 259	23 629	23 099	18 980	+43%
<b>Total (en tCO<sub>2</sub>e)</b>	<b>2 116 584</b>	<b>2 370 997</b>	<b>2 263 189</b>	<b>2 121 283</b>	<b>2 040 706</b>	<b>2 146 736</b>	<b>2 142 165</b>	<b>+1%</b>
Nombre d'habitants	278 439	289 178	288 973	291 000	294 000	295 014	295 014	+6%
<b>Total / habitant (en tCO<sub>2</sub>e)</b>	<b>7,6</b>	<b>8,2</b>	<b>7,8</b>	<b>7,3</b>	<b>6,9</b>	<b>7,3</b>	<b>7,3</b>	<b>-4%</b>

Figure 1. Evolution des émissions directes et indirectes de GES – CUGR - (Format PCAET - PRG 2013) - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020, INSEE

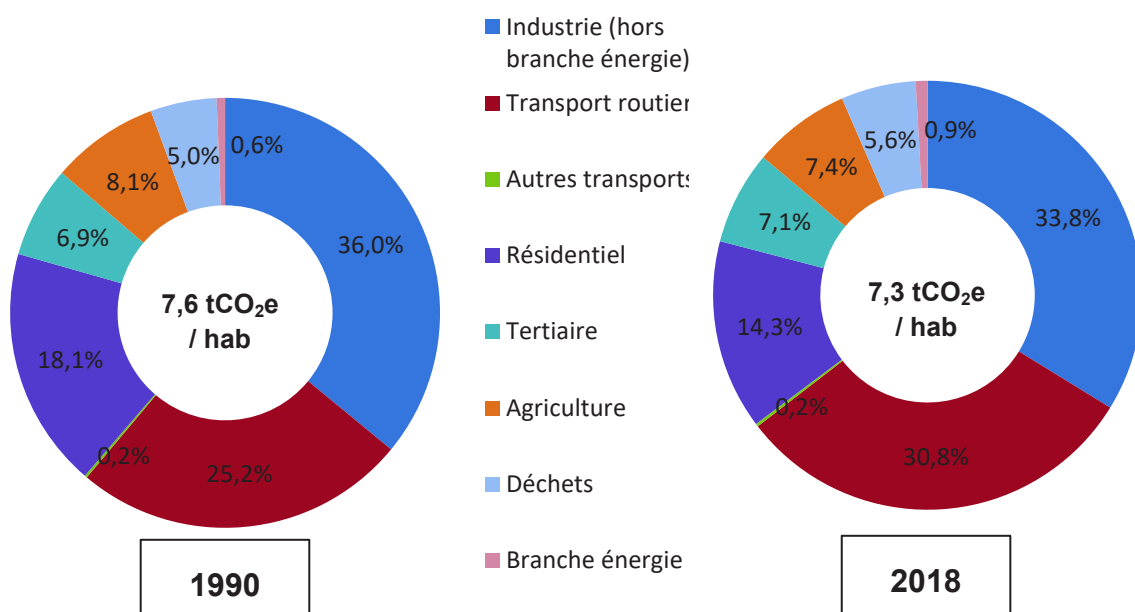


Figure 2. Répartition des émissions directes et indirectes de GES par secteur en 1990 et 2018 – CUGR et émissions par habitant- (Format PCAET - PRG 2013) - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020, INSEE

L'augmentation de 1% des émissions de GES sur la période 1990-2018 est en grande partie due au secteur du transport routier dont les émissions se sont accrues de 24% sur la période. Après un pic d'émission du secteur en 2005, les émissions sont, depuis, relativement stables. Le secteur du bâtiment résidentiel est le seul secteur dont les émissions chutent véritablement et de façon régulière depuis un pic passé, pour lui aussi, en 2005.

## 2. Consommation énergétique finale à climat réel

En matière d'énergie finale, 9 791 GWh sont consommés chaque année (chiffres de 2018) au sein de la Communauté urbaine du Grand Reims, en augmentation de 3% par rapport à 2012, année de référence. Après un pic de consommation atteint en 2010 avec 10 070 GWh, on observe globalement depuis une stabilisation du niveau de consommation d'énergie finale. Rapporté à la population, 33,2 MWh sont consommés chaque année par habitant, en augmentation de 2% par rapport à 2012.

Les secteurs les plus consommateurs sont, par ordre décroissant : l'industrie, le bâtiment (résidentiel + tertiaire), les transports, l'agriculture et les déchets.

Secteurs (en GWh PCI)	1990	2005	2010	2012	2015	2017	2018	Evolution 2012/2018
Industrie (hors branche énergie)	3 129	3 007	3 469	3 293	3 428	3 675	3 634	+10%
Résidentiel	2 256	2 813	2 667	2 271	2 165	2 212	2 160	-5%
Tertiaire	980	1 419	1 210	1 170	1 139	1 173	1 161	-1%
Transport routier	1 966	2 479	2 386	2 391	2 390	2 509	2 566	+7%
Autres transports	21	20	49	52	64	65	65	+26%
Agriculture	206	252	289	336	250	215	206	-39%
<b>Total (en GWh PCI)</b>	<b>8 558</b>	<b>9 990</b>	<b>10 070</b>	<b>9 512</b>	<b>9 437</b>	<b>9 849</b>	<b>9 791</b>	<b>+3%</b>
Nombre d'habitants	278 439	289 178	288 973	291 000	294 000	295 014	295 014	+1%
<b>Total / habitant (en MWh PCI)</b>	<b>30,7</b>	<b>34,5</b>	<b>34,8</b>	<b>32,7</b>	<b>32,1</b>	<b>33,4</b>	<b>33,2</b>	<b>+2%</b>

Figure 3. Evolution de la consommation énergétique finale à climat réel par secteur – CUGR – source ATMO Grand Est Invent'Air V2020, INSEE

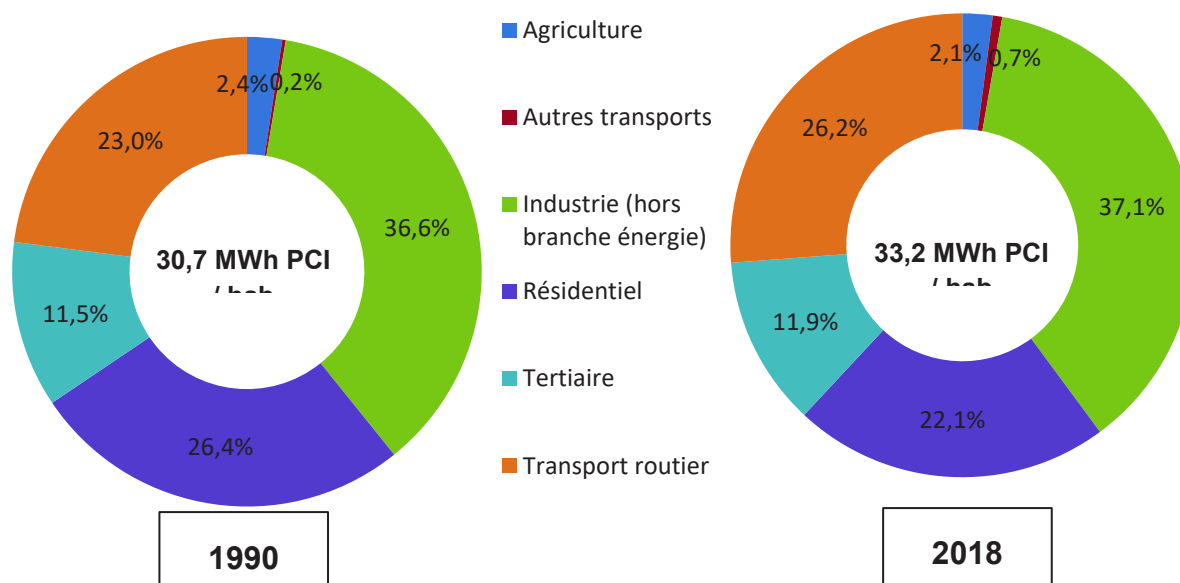


Figure 4. Répartition de la consommation énergétique finale à climat réel par secteur en 1990 et 2018 et consommation énergétique par habitant – CUGR – source ATMO Grand Est Invent'Air V2020, INSEE

L'augmentation de 3% de la consommation d'énergie finale sur la période 2012-2018 est essentiellement due aux secteurs de l'industrie et du transport routier dont les consommations se sont accrues respectivement de 10% et 7% sur la période. La consommation d'énergie finale du secteur du bâtiment, que l'on parle du résidentiel ou du tertiaire, est quant à elle relativement stable depuis 2012.

### 3. Production d'énergie primaire renouvelable

Secteurs	GWh							
	2005	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018
Production d'agrocarburants	-	2 084,4	2 084,4	2 105,6	2 210,2	1 529,9	1 642,2	1 725,0
Filière bois-énergie	110,0	148,9	136,0	131,4	136,0	140,1	140,3	129,8
PACs aérothermiques	16,9	48,9	59,5	70,5	77,6	86,4	91,2	96,4
Incinération déchets - part EnR	42,8	39,4	33,6	44,5	46,1	54,4	50,9	77,9
Eolien	-	-	-	-	20,7	61,7	63,2	70,7
Biogaz	5,1	5,1	5,1	5,7	7,5	8,6	7,8	21,7
Solaire photovoltaïque	0,0	0,8	6,3	12,7	13,6	15,7	14,0	15,7
PACs géothermiques	1,1	4,5	5,4	5,7	6,4	6,6	6,9	7,2
Solaire thermique	0,5	1,7	2,1	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8
Cultures énergétiques	-	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Hydraulique renouvelable	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
<b>Total</b>	<b>177</b>	<b>2 335</b>	<b>2 334</b>	<b>2 380</b>	<b>2 522</b>	<b>1 907</b>	<b>2 021</b>	<b>2 149</b>

Figure 5. Evolution de la production d'énergie primaire renouvelable – CUGR – source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

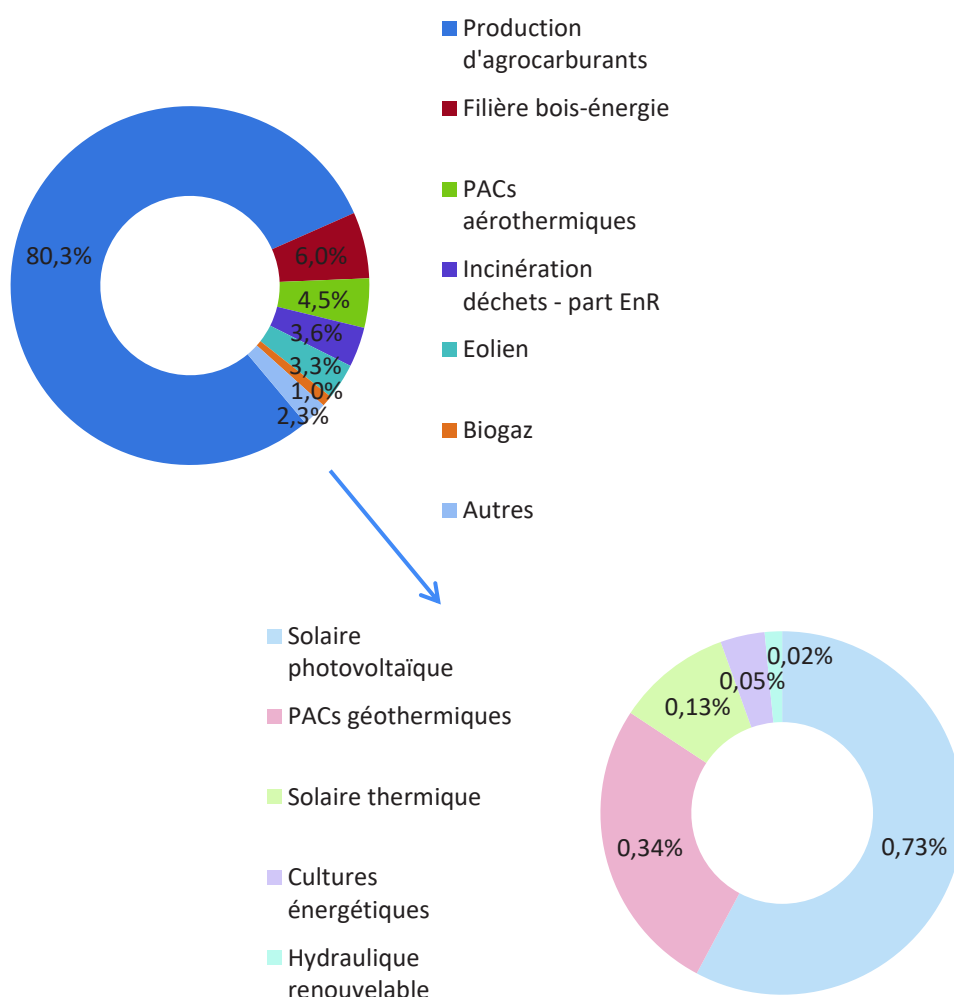


Figure 6. Répartition de la production d'énergie primaire renouvelable en 2018 – CUGR – source ATMO Grand EST Invent'Air V2020

En matière d'énergie primaire renouvelable, 2 149 GWh ont été produits en 2018 au sein de la Communauté urbaine du Grand Reims. Cette quantité d'énergie provient principalement de la filière des agrocarburants, qui représente à elle seule 80 % du total produit sur le territoire. Cette prépondérance de la filière des agrocarburants se fait sentir sur la croissance de la production globale d'énergie primaire renouvelable. En effet, malgré le développement continu, mais trop léger, des autres filières, le plateau

sur lequel se trouve la filière des agrocarburants depuis 2010 et son pic de production atteint en 2015 entraîne l'ensemble de la production d'énergie primaire renouvelable sur le même plateau qui a du mal à dépasser le pic de production de 2015 qui avait alors atteint 2 522 GWh.

#### 4. Part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale brute

Source d'énergie	GWh							
	2005	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018
Bois énergie	214	294	305	467	490	582	454	342
Biocarburants	34	134	148	161	171	184	194	197
Pacs aérothermiques	17	49	59	70	78	86	91	96
Chauffage urbain bois	-	-	12	34	35	30	26	25
Géothermie	1	5	5	6	6	7	7	7
Biogaz	2	2	2	2	3	4	3	17
Solaire photovoltaïque	0	1	6	13	14	16	14	16
Solaire thermique	0	2	2	2	2	3	3	3
Incineration déchets - part EnR	43	39	34	45	46	54	51	78
Cultures énergétiques	-	1	1	1	1	1	1	1
Eolien	-	-	-	-	21	59	60	63
<b>Consommation d'énergie finale brute à partir d'EnR</b>	<b>311</b>	<b>527</b>	<b>574</b>	<b>801</b>	<b>867</b>	<b>1026</b>	<b>904</b>	<b>845</b>
Consommation d'énergie finale brute globale	9990	10070	9512	9321	9437	9915	9849	9791
<b>Part des EnR dans la consommation d'énergie finale brute</b>	<b>3,1%</b>	<b>5,2%</b>	<b>6,0%</b>	<b>8,6%</b>	<b>9,2%</b>	<b>10,3%</b>	<b>9,2%</b>	<b>8,6%</b>

Figure 7. Evolution de la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale brute – CUGR – source ATMO Grand Est

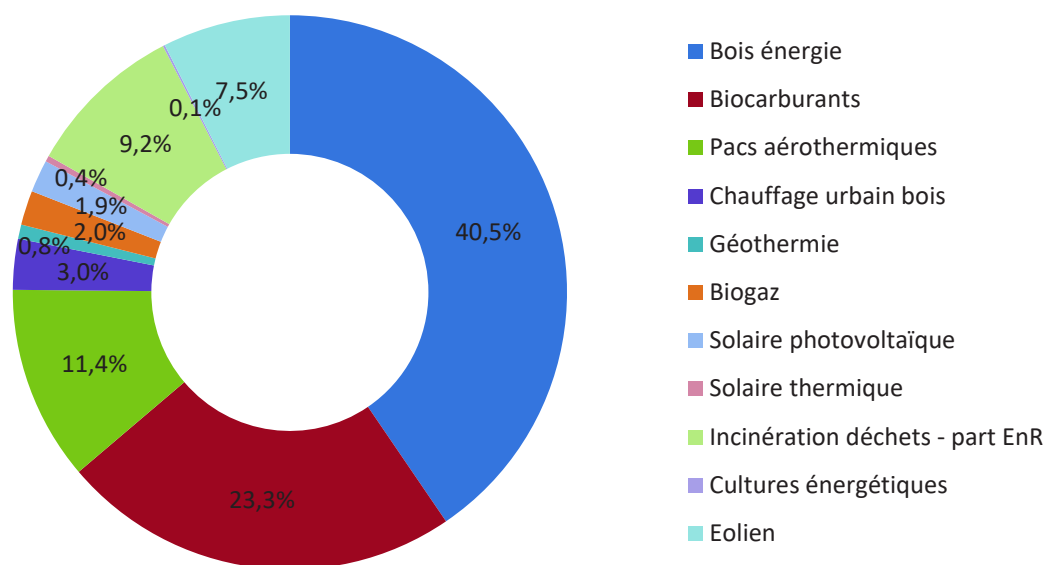


Figure 8. Répartition des sources des sources d'énergie renouvelables contenue dans la consommation d'énergie finale brute – CUGR – source ATMO Grand Est

Malgré une production d'énergie primaire renouvelable satisfaisante sur le territoire, les énergies renouvelables ne représentent que 8,5% de la consommation d'énergie finale brute, dont les deux tiers proviennent du bois-énergie et des biocarburants. Il est cependant nécessaire de noter que cette proportion est stable depuis 2014.

## 5. Rénovation énergétique

### Nombre d'artisans et d'entreprises certifiés RGE sur le territoire

En 2021, d'après le site QUALIBAT, 195 entreprises du bâtiment certifiées RGE interviennent dans tout type de travaux de rénovation énergétique sur le territoire du Grand Reims.

### Répartition du nombre de logements par catégorie

Au total, la Communauté urbaine du Grand Reims est composée de 138 198 résidences principales, avec la répartition suivante :

- 57 653, soit 41,7 % occupées par le propriétaire
- 35 491, soit 25,7 % occupées par un locataire dans le secteur privé
- 42 647, soit 30,8 % occupées par un locataire dans le secteur HLM
- 2 406, soit 1,7 % occupées par un locataire logé gratuitement

Source : SIG Grand Reims, données 2017

### Nombre de logements en situation fragile ou dégradée

Au sein de la Communauté urbaine du Grand Reims, 4 logements potentiellement indignes sur 5 datent d'avant 1949. Près de 2 sur 3 sont des logements locatifs privés. 1 sur 4 est occupé par des ménages de plus de 60 ans.

#### Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI)

Habitat indigne	CU du Grand Reims	Reims
Nombre de logements dans le PPPI	Entre 3 180 et 3 257	2233
Part dans l'ensemble des RPP	Entre 3,5 et 3,6 %	4,3%
Part des logements du PPPI construits avant 1949	Entre 78,7 et 82,6 %	86,2%
Part des propriétaires occupants de logements du PPPI	Entre 25,5 et 29,2 %	14,0%
Part des ménages > 60 ans vivant dans un logement du PPPI	Entre 24 et 28 %	17,2%

Figure 9. Evaluation du parc privé potentiellement indigne (PPPI) au sein de la communauté urbaine du Grand Reims en 2015 - source Anah, Observatoire du logement de la marne édition 2019

Entre 2011 et 2018, 33 logements locatifs privés et 17 logements de propriétaires occupants ont reçu une aide de l'Anah au titre du traitement de l'habitat indigne et très dégradé : depuis 2012, la

Communauté urbaine bénéficie sur son territoire d'un programme d'amélioration de l'habitat dont cet axe d'intervention est l'un des enjeux.

## **Précarité énergétique dans l'habitat**

### Données globales sur la précarité énergétique liée au logement

Au sein de la Communauté urbaine du Grand Reims, 19% des ménages sont exposés au risque de précarité énergétique liée au logement, soit 22 900 ménages. Parmi ces ménages, les profils concernés sont les suivants :

- 62% des ménages sont composés d'une personne, soit 14 100 ménages
- 37% ont plus de 60 ans, soit 8 400 ménages
- 38% sont des femmes seules, soit 8 800 ménages
- 63% vivent dans un appartement, soit 15 000 ménages
- 68% sont locataires, soit 15 500 ménages
- 47% ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté, soit 10 800 ménages

Source : Observatoire précarité énergétique Grand Est, INSEE, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pégase 2015

### Zoom sur le parc immobilier locatif social

- 69,1% des logements sociaux ont une étiquette de diagnostic de performance énergétique (DPE) > D
- 28,7% des logements sociaux ont une étiquette de diagnostic de performance énergétique (DPE) > E

Source : INSEE, RP 2015, Filocom 2015, données DREAL, observatoire du logement de la Marne édition 2019

## **6. Etat des systèmes de chauffage**

### **- Répartition par système de chauffage**

Les systèmes de chauffage des 138 198 résidences principales se répartissent comme suit :

- Fioul : 8 340
- Electricité : 38 958
- Gaz naturel : 67 070
- Butane/Propane : 1 328
- Réseau de chaleur urbain : 13 770
- Autres : 8 732

En 2017, 76 738 logements étaient ainsi encore chauffés avec des énergies fossiles sur le territoire, dont 8 340 logements chauffés au fioul soit 6 % du parc.

Source : INSEE, PRINC30M, SIG Grand Reims, Données 2017

## **Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)**

La Communauté urbaine du Grand Reims est aujourd'hui dotée de deux réseaux de chaleur.

### 1) Chauffage urbain de Croix rouge (mis en service en 1972)

157,1 MW sont installés en chaufferie :

- 2 échangeurs récupérant l'énergie de l'UIOM (2 x 6 MW)
- 2 générateurs fonctionnant au gaz naturel, au fioul domestique ou au biofioul (2 x 25,8 MW)
- 1 générateur fonctionnant au charbon (40,7 MW)



- 2 générateurs fonctionnant au gaz naturel (30,8 + 12 MW – en secours)
- 2 générateurs fonctionnant à la biomasse (2 x 5 MW)

Total installé : 157,1 MW

Le gaz et le charbon ne pouvant être démarrés simultanément pour des exigences réglementaires, la puissance maximale disponible de **116,4 MW**.

Concernant le mix énergétique, il était ainsi composé d'environ 60 % d'énergies renouvelables lors de la saison 2016-2017.

La consommation totale des abonnés lors de la saison 2016-2017 a été de 165 530 MWh.

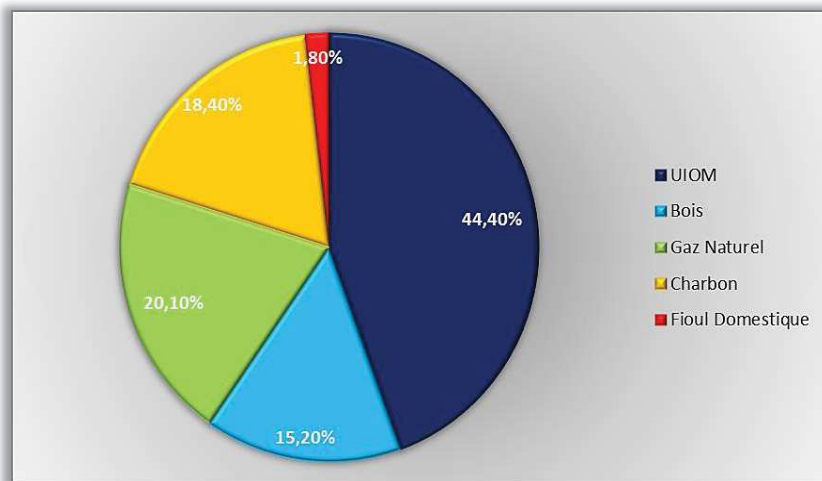


Figure 10. Mix énergétique de la chaufferie de Croix rouge lors de la saison 2016-2017

## 2) Chauffage urbain Orgeval (mis en service en 1970)

Le mix énergétique du réseau est un mix 100 % gaz naturel.

4 chaudières au gaz naturel sont utilisées :

- Une chaudière de 6,96 MW datant de 1970
- Une chaudière de 5,22 MW datant de 1970
- Une chaudière de 4,6 MW datant de 1996
- Une chaudière de 1,45 MW datant de 2013

Total installé : 18,23 MW

3 centrales de cogénération datant de 1997 sont également installées :

- 3,7 MW thermique au total
- 3,03 MW électrique au total

La consommation totale des abonnés lors de la saison 2016-2017 a été de 18 465 MWh.

**Annexe n°3 : Tableau de recensement des aides France Relance versées sur le territoire de la CUGR au 1/10/2021**

N° d'ordre	Commune	Catégorie de candidat <sup>1</sup>	Entreprise / structure	AAP	Projet	Coût de l'invest.	Subv. Ddée	Taux de subv. Ddé	Sub. Accordée
1	Reims	E	CHARBONNEAUX BRABANT	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.		5 000 000 €	800 000 €	16%	500 000 €
2	Sept-Saulx	E	SAS AGROMI	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.		750 000 €	375 000 €	50%	
3	Reims	E	ENVIE REIMS	Soutien Réemploi ESS		-	13 394 €		13 394 €
4	Reims	E	SPHERE PAPIER REIMS	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.		4 380 000 €	800 000 €	18,3%	625 000 €
5	Bezannes	E	LE BATIMENT MENUISIER	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.		503 000 €	200 000 €	39,8%	
6	Pontfaverger	E	LUZEAL	Biomasse chaleur industrie agri. Tertiaire		200 000 €	179 000 €	90%	179 000 €
7	Sept-Saulx	E	LUZEAL	Biomasse chaleur industrie agri. Tertiaire		100 000 €	48 600 €	49%	45 000 €
8	Bazancourt	E	CRISTAL UNION	Biomasse chaleur industrie agri. Tertiaire		3 500 000 €	1 575 000 €	45%	
9	Reims	EPA	Palais du Tau, monument géré par l'EPA du Centre des monuments nationaux	Soutien du patrimoine, valorisation des métiers d'art et des savoir-faire d'excellence à travers la restauration de monuments historiques	Restauration des façades du Palais du Tau, dont la chapelle		2 500 000 €		2 500 000 €
9	Reims	E	DELPHARM	Relocalisa° des industries critiques		7 265 000 €	799 172 €	11%	799 172 €
10	Witry-les-Reims	E	CARBODY	Modernisation de la filière auto.		2 830 000 €	800 000 €	28,3%	800 000 €
12	Reims	SE	Gendarmerie	Financement de projets de rénovation de bât. De l'État	Amélioration thermique du réseau d'eau chaude sanitaire à la caserne Drouet d'Erlon	26 800 €	26 800 €	100%	26 800 €
13	Reims	SE	Gendarmerie	Financement de projets de rénovation de bât. De l'État	Renforcement thermique et sécurisation des portes d'accès au sous-sol des logements de la caserne Drouet d'Erlon	40 300 €	40 300 €	100%	40 300 €
14	Reims	SE	Gendarmerie	Financement de projets de rénovation de bât. De l'État	Remplacement du système d'éclairage de la caserne Drouet d'Erlon	66 000 €	66 000 €	100%	66 000 €
15	Reims	SE	Rectorat	Financement de projets de rénovation de bât. De l'État	Remplacement de l'isolation des combles et installation d'1 isolation par soufflage de ouate de cellulose	180 000 €	180 000 €	100%	180 000 €

<sup>1</sup> E : entreprise  
EP : établ. Publ.

A : association  
P : particuliers

SI : syndicat intercommunal  
CT : collectivité territ.

SE : service de l'État  
EPCI : établ. Publ. De coopéra° interco

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

16	Reims	SE	Gendarmerie	Financement de projets de rénovation de bât. De l'État	Réhabilita° des cages d'escalier et pose d'une nvelle isolation pr 6 bâtiments de la caserne Drouet d'Erlon	273 800 €	273 800 €	100%	273 800 €
17	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'État	Remplacement du système de laverie vaisselle par 1 modèle – énérgivore	12 900 €	12 900 €	100%	12 900 €
18	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'État	Remplacement des éclairages des cités U. par des Led	20 300 €	20 300 €	100%	20 300 €
19	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'État	Remplacement des éclairages des services admin. Par des Led	20 500 €	20 500 €	100%	20 500 €
20	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'État	Remplacement des éclairages des cités U. par des Led	33 700 €	33 700 €	100%	33 700 €
21	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'État	Remplacement des éclairages des cités U. par des Led	51 000 €	51 000 €	100%	51 000 €
22	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'État	Remplacement des éclairages des cités U. par des Led	59 300 €	59 300 €	100%	59 300 €
23	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'État	Remplacement du système de laverie vaisselle par 1 modèle – énérgivore	61 200 €	61 200 €	100%	61 200 €
24	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'État	Remplacement du système de laverie vaisselle par 1 modèle – énérgivore	67 200 €	67 200 €	100%	67 200 €
25	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'État	Remplacement de la chaudière de la cité U Paul Fort	68 700 €	68 700 €	100%	68 700 €
26	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'État	Achat & installation de bornes de recharge électrique dans 5 cités U. et au service central du CROUS	33 100 €	33 100 €	100%	33 100 €
27	Reims	EP	CROUS	Financement de projets de rénovation de bât. De l'État	Rénovation des systèmes de ventilation + installation d'une supervision pour sa régulat° + rénovation cplète de la laverie + pose d'1 nveau ballon d'eau chaude + remplacement de menuiseries + mise en pl. D'1 isolat° thermique extérieure + rénovat) de toiture + nvel éclairage Led	3 732 700 €	3 732 700 €	100%	3 732 700 €
11	Reims	E	WESTLAKE COMPOUNDS FRANCE	Modernisation de la filière auto.		4 270 000 €	1 200 000 €	28,1%	1 154 000 €
29	Reims	EP	CFAI CHAMPAGNE-ARDENNE	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.	Offre de forma° à la fabrica° additive / au dvpt de cpétences en lien avec la plateforme Platinum3D ; industrial° des nvaux procédés d'impress° 3D	2 066 000 €	800 000 €	38,7%	
30	Reims	EP	URCA	Financement de projets	Rénovation énérgétique et mise en	6 851 500 €	6 851 500 €	100%	6 851 500 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

				de rénovation de bât. De l'État	sécurité du bât. 7 de l'université				
31	Reims	A	FRAC	Fonds de transition écologique – ministère de la culture	Mise aux normes BBC des réserves du FRAC Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace	670 000 €	?		
32	Reims	EP	Comédie de Reims	Fonds de transition écologique – ministère de la culture	Remplacement de la moitié du parc lumières par des projecteurs LED et de la façade son		100 000 €		100 000 €
33	Reims	CT	Commune de Reims	DSIL – 1ère part 2020 – plan de relance	Restauration des façades et de la couverture de l'hôtel de ville classé	3 001 700 €	900 510 €	30%	900 510 €
34	Reims	CT	Commune de Reims	DSIL – 1ère part 2020 – plan de relance	Restauration de la statue du Maréchal Drouet d'Erlon	94 813 €	28 132 €	29,7%	28 132 €
35	Dontrien	EPCI	CUGR	DSIL – 1ère part 2020 – plan de relance	Sécurisa° de la distribution d'eau potable de l'unité de prod° de Dontrien	816 000 €	326 400 €	40%	326 400 €
36	Bouleuse	EPCI	CUGR	DSIL – 1ère part 2020 – plan de relance	Assainissement collectif communal	2 007 896 €	401 579 €	20%	401 579 €
37	Cuisles	EPCI	CUGR	DSIL – 1ère part 2020 – plan de relance	Mise aux normes de la station d'épura°	550 000 €	110 000 €	20%	110 000 €
38		EPCI	CUGR	DSIL – 1ère part 2020 – plan de relance	Construction de la station d'épura° interco. De Ville-en-Tardenois et Chambrecy	1 192 575 €	238 515 €	20%	238 515 €
39		EPCI	CUGR	DSIL – 1ère part 2020 – plan de relance	Raccordement du système d'assainissement des eaux usées de Villers-Allerand et Rilly-la-Montagne au système rémois	1 150 000 €	230 000 €	20%	230 000 €
40		EPCI	CUGR	Tri à la source des biodéchets	Actions de réduct° et de tri à la source des biodéchets, par la création d'1 poste d'animateur anti-gaspi alimentaire ; le dvpt du cpostage partagé ; la collecte séparée et le traitement de biodéchets sur 6 communes urbaines de la CUGR. Objectifs : + 5000 t / an de cpostage ; - 8 % d'ordures ménagères résiduelles ; - 14 % de déchets verts collectés	4 867 662 €	1 676 192 €	34%	1 676 192 €
12	Saint-Léonard	E	CHARLES MORONI	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.		1 403 900 €	800 000 €	57%	550 000 €
13	Ormes	E	KIEFFER MENUISERIE	Industrie du futur		255 443 €	102 177 €	40%	102 177 €
43	Fismes	EP	CCAS	Jardins partagés		16 202 €	7 101 €	43,8%	7 101 €
44	Bétheny	CT	Commune de Bétheny	Jardins partagés	Jardin du quartier du petit Bétheny	3 118 €	1 559 €	50%	1 559 €
45	Pourcy	EP	Parc naturel régional de la Montagne de Reims	Projets alimentaires territoriaux déjà avancés	4 actions du PAT présentées				108 900 €
46	Reims	SE	DRAC	Plan cathédrales	Restaura° des couvertures du transept nord	1 200 000 €	1 200 000 €		1 200 000 €
14	Reims	E	QUENOT SA	Industrie du futur		656 100 €	217 640 €	33%	217 640 €
15	Muizon	E	LE BATIMENT ASSOCIE	Industrie du futur		219 360 €	87 744 €	40%	87 744 €
16	Reims	E	IMPRIMERIE DES	Industrie du futur		116 858 €	46 743 €	40%	46 743 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

MOISSONS									
17	Witry-les-Reims	E	MECA SERVICES	Industrie du futur		4 830 €	1 932 €	40%	1 932 €
18	Reims	E	SOCIETE MARNAISE DE PROD°	Industrie du futur		150 400 €	60 160 €	40%	60 160 €
19	Reims	E	SOCIETE MARNAISE DE PROD°	Industrie du futur		86 250 €	34 500 €	40%	34 500 €
20	Reims	E	SOCIETE MARNAISE DE PROD°	Industrie du futur		249 220 €	99 688 €	40%	99 688 €
21	Reims	E	ATELIERS ROCHE	Industrie du futur		5 525 €	2 210 €	40%	2 210 €
22	Reims	E	ATELIERS ROCHE	Industrie du futur		7 353 €	2 941 €	40%	2 941 €
23	Tinqueux	E	TOLERIE INDUSTRIELLE REMOISE	Industrie du futur		443 445 €	177 378 €	40%	177 378 €
24	Pontfaverger	E	PROMEL BRUNELLA TECHNOLOGIES	Industrie du futur		59 380 €	23 752 €	40%	23 752 €
25	Sillery	E	MENUISERIE BRESSAN	Industrie du futur		50 000 €	20 000 €	40%	20 000 €
26	Reims	E	DELPHARM	Industrie du futur		647 240 €	258 896 €	40%	258 896 €
27	Witry-les-Reims	E	CARBODY	Industrie du futur		73 108 €	29 243 €	40%	29 243 €
28	Witry-les-Reims	E	CARBODY	Industrie du futur		10 950 €	4 380 €	40%	4 380 €
29	Witry-les-Reims	E	CARBODY	Industrie du futur		59 200 €	23 680 €	40%	23 680 €
30	Witry-les-Reims	E	CARBODY	Industrie du futur		39 700 €	15 880 €	40%	15 880 €
31	Witry-les-Reims	E	CARBODY	Industrie du futur		28 900 €	11 560 €	40%	11 560 €
32	Witry-les-Reims	E	CARBODY	Industrie du futur		57 530 €	23 012 €	40%	23 012 €
33	Witry-les-Reims	E	CARBODY	Industrie du futur		27 237 €	10 895 €	40%	10 895 €
34	Reims	E	CHAMPAGNE CHANOINE FRERES	Industrie du futur		2 291 796 €	200 000 €	9%	200 000 €
35	Bourgogne-Fresne	E	CHARPENTIER DU MASSIF	Tremplin pour la transition écologique		30 859 €	6 474 €	21%	6 474 €
36	Reims	E	VITIBOT	Entreprises engagées dans la transition écologique		269 857 €	100 000 €	37%	100 000 €
70	Reims	EPCI	CUGR	Quartiers fertiles	Développement de l'agriculture urbaine sur 2 sites du quartier Croix Rouge, intégrant une dimension « insertion par l'activité éco » ; Expérimenta° prévues en 2021-2022 ; déploiement et essaimage en 2023-2024	300 000 €			
37	Reims	E	NEOMA	Cordées de la réussite					36 500 €
38	Reims	E	Sciences Po	Cordées de la réussite					15 000 €
39	Reims	E	IRTS	Cordées de la réussite					16 000 €
74		EPCI	CUGR	DSIL – 2de part 2021 – plan de relance	Création de cheminements sur la coulée verte en bord de Vesle	187 500 €	75 000 €	40%	75 000 €
75	Reims	CT	Commune de Reims	DSIL – 2de part 2021 – plan de relance	Restaura° de la Porte de Mars	1 248 236 €	499 295 €	40%	499 295 €
76	Sept-Saulx	CT	Commune de Sept-Saulx	DSIL – 2de part 2021 – plan de relance	Travaux d'isolation de la mairie et installation d'1 pompe à chaleur	6 345 €	2 538 €	40%	2 538 €
77	Les Petites Loges	EPCI	CUGR	DSIL – 2de part 2021 – plan de relance	Construction du gpe scolaire et périscolaire	3 230 000 €	1 292 000 €	40%	1 292 000 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

78	Vandeuil	EPCI	CUGR	DSIL – 2de part 2021 – plan de relance	Reconstruction de la bache eau potable	170 000 €	68 000 €	40%	68 000 €
79	Reims	EPCI	CUGR	DSIL – 2de part 2021 – plan de relance	Construction de réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, pose de canalisations d'eau potable et travaux de fontainerie – cité Chemin Vert	1 100 000 €	315 429 €	29%	315 429 €
80	Reims	EP	CHRU de Reims	Séjour de la santé					2 009 798 €
81	Fismes	EP	Hôpital loc. De Fismes	Séjour de la santé					30 000 €
40	Bezannes	E	Polyclinique de Courlancy	Séjour de la santé					366 214 €
41	Reims	E	Résidence médicale Jean d'Orbais	Séjour de la santé					20 000 €
42	Merfy	E	Maison de santé de Merfy	Séjour de la santé					20 000 €
43	Reims	E	Institut Jean Godinot	Séjour de la santé					239 611 €
86	Reims	A	Foyer l'Amitié	Séjour de la santé					20 000 €
44	Reims	E	Polyclinique les Bleuets	Séjour de la santé					132 901 €
88	Reims	A	ASSOR	Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	Renforcement du service de soir pour l'aide alimentaire	156 500 €	80 000 €	51%	20 000 €
89			Noël-Paindavoine pr la promotion et l'habt des jeunes	Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	Mise en place d'1 réseau de mise en relation des jeunes précaires avec les structures cpétentes	84 000 €	60 000 €	71%	40 000 €
90	Reims	CT	Commune de Reims	Jardins partagés	Jardin de quartier dans le secteur Laon / Zola	55 000 €	12 000 €	21,8%	12 000 €
91	Reims	CT	Commune de Reims	Jardins partagés	Jardin de quartier rue du Jard	92 000 €	13 000 €	14,1%	13 000 €
45	Reims	E	CHAMPAGNE CHANOINE FRERES	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.		5 185 000 €	800 000 €	15%	200 000 €
46	Chigny-les-Roses	E	GARDET ET CIE	Tremplin pour la transition écologique		7 950 €	6 360 €	80%	6 360 €
47	Nogent-l'Abbesse	E	AGILEC	Tremplin pour la transition écologique		31 812 €	16 000 €	50%	16 000 €
48	Reims	E	ROSACE	Tremplin pour la transition écologique		136 690 €	35 900 €	26%	35 900 €
96	Reims	EPCI	CUGR	Friches	Reconversion de la ZI du Port Colbert : plan de gestion	20 000 €	14 000 €	70%	14 000 €
49	Reims	E	PLURIAL NOVILIA	Friches		100 000 €	50 000 €	50%	50 000 €
98	Reims	CT	Commune de Reims	Friches	Reconverion de la ZI du Port Colbert : plan de gestion pr les sites ex Peugeot & ex Jacob Delafon	100 000 €	70 000 €	70%	70 000 €
99	Bétheny	CT	Commune de Bétheny	DSIL 2021 – rénovation thermique	Construction d'1 chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur + ses sous-stations	705 906 €	282 362 €	40%	282 362 €
100	Reims	CT	Commune de Reims	DSIL 2021 – rénovation thermique	Réhabilita° énergétique du gpe scolaire Joliot-Curie	833 333 €	333 333 €	40%	333 333 €
101	St-Hilaire-le-Petit	CT	Commune de St-Hilaire-le-Petit	DSIL 2021 – rénovation thermique	Réhabilitation thermique de l'ensemble mairie-micro-crèche-bibliothèque + 2 logts communaux	268 115 €	107 246 €	40%	107 246 €
102	Ludes	CT	Commune de Ludes	DSIL 2021 – rénovation	Rénova° de la ventila° du chauffage, de la	161 557 €	64 623 €	40%	64 623 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

				thermique	climatisa° et mise en conformité du système de sécurité de la salle socio-culturelle				
103	Reims	CT	Commune de Reims	DSIL 2021 – rénovation thermique	Remplacement des équipements d'1 chaudière gaz	146 687 €	46 667 €	32%	46 667 €
104	Reims	EPCI	CUGR	DSIL 2021 – rénovation thermique	Réfection de l'étanchéité et végétalisa° de la terrasse de l'hôtel communautaire	126 702 €	50 681 €	40%	50 681 €
105	Bazancourt	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement des chaudières du collège G. Charpak	107 500 €	64 500 €	60%	64 500 €
106	Reims	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement d'1 chaudière – collège St-Rémi	32 550 €	19 530 €	60%	19 530 €
107	Reims	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement d'1 chaudière – collège P. Brossolette	30 000 €	18 000 €	60%	18 000 €
108	Reims	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Isola° par l'extérieur du foyer départemental	291 667 €	116 667 €	40%	116 667 €
109	Reims	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement de la chaudière – circo de solidarité déptale Croix Rouge / Ruisselet	25 833 €	10 333 €	40%	10 333 €
110	Reims	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement de la chaudière & des menuiseries ext. ; isola° par l'extérieur – circo de solidarité déptale Pont de Laon	288 333 €	115 333 €	40%	115 333 €
111	Reims	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement des menuiseries ext. & des chaudières – circo de solidarité déptale Mars & Jadard	270 167 €	108 067 €	40%	108 067 €
112	Bourgogne-Fresne	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement des menuiseries ext. - centre routier déptal	12 500 €	5 000 €	40%	5 000 €
113	Fismes	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement des menuiseries ext. & isola° de la toiture – centre routier déptal	16 000 €	6 400 €	40%	6 400 €
114	Pontfaverger-Moronvillers	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement des menuiseries ext. - centre routier déptal	12 500 €	5 000 €	40%	5 000 €
115	Ville-en-Tardenois	CT	CD 51	DSID 2021 – rénova° thermique	Remplacement des menuiseries ext. & isola° de la toiture – centre routier déptal	13 000 €	5 200 €	40%	5 200 €
50	Taissy	E	VALOPTTEAM	Tremplin pour la transition écologique		74 975 €	25 000 €	33%	25 000 €
51	Beine-Nauroy	E	MECANIQUE 2L	Industrie du futur		1 911 448 €	382 290 €	20%	382 290 €
118	Villers-Marmery	CT	Commune de Villers-Marmery	FITN 7 – axe 3 – volet 1	Refonte du site internet communal ; nouvelles démarches en ligne ; application mobile destinée à l'alerte des habts	4 603 €	3 682 €	80%	3 682 €
119	Pomacle	CT	Commune de Pomacle	FITN 7 – axe 3 – volet 1	Acquisition d'1 écran tactile interactif	8 525 €	6 820 €	80%	6 820 €
120	Reims	EPCI	CUGR	Recyclage foncier des friches	Reconversion de la ZI du Port Colbert en une Ecole supérieure d'art et de design	35 000 000 €	23 333 333 €	67%	870 000 €
121	Reims	EPCI	CUGR	Recyclage foncier des friches	Requalifica° du site du Tri postal	70 000 €	56 000 €	80%	48 720 €
52	Reims	E	KAUFMAN & BROAD	Recyclage foncier des friches		23 822 600 €	1 781 220 €	7%	870 000 €
53	Reims	E	CREAPHARM GROUP	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.		6 000 000 €	1 500 000 €	25%	400 000 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

124	Bezannes	CT	Commune de Bezannes	Aide à la relance de la construction durable	2 permis de construire bénéficiaires				199 €
125	Reims	CT	Commune de Reims	Aide à la relance de la construction durable	NA				424 €
126	Gueux	CT	Commune de Gueux	DSIL 2021 – rénovation thermique	Travaux de rénovation thermique sur le gymnase et 2 écoles	1 889 224 €	755 690 €	40%	755 690 €
127	Reims	CT	Commune de Reims	DSIL 2021 – rénovation thermique	Travx sur le CMS Le Creuse, les écoles élémentaires Tournebonneau & Provençaux et le gpe scolaire Jard	912 075 €	364 830 €	40%	364 830 €
128	Val-de-Vesle	CT	Commune de Val-de-Vesle	NA	Refonte du site internet communal	4 400 €	3 520 €	80%	3 520 €
129	Val-de-Vesle	CT	Commune de Val-de-Vesle	NA	Installa° de 2 panneaux d'information tactiles à la mairie	21 909 €	17 527 €	80%	17 527 €
130	Taissy	CT	Commune de Taissy	NA	Refonte du site internet communal	7 900 €	6 320 €	80%	6 320 €
131	Bazancourt	CT	Commune de Bazancourt	Restauration écologique	Création d'1 atlas de la biodiversité communal	23 680 €	23 680 €	100%	23 680 €
54	Reims	E	HAULOTTE GROUP	Soutien à l'investiss. Industriel dans les territ.		4 487 000 €	800 000 €	18%	600 000 €
133	Reims	CT	CR Gd Est	DRI 2021 – rénova° énergétique des bât. Des régions	Travaux d'améliora° thermique de l'externat du lycée F. Roosevelt	208 333 €	166 666 €	80%	166 666 €
55	Val-de-Vesle	E	VIGUIER LEICHTENAU EDEN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
56	Reims	E	LE CHAISIER	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
57	Reims	E	EURL OUK	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
58	Pargny-les-Reims	E	MENTION GUERDER DANIELLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
59	Reims	E	L'ARDENNAIS SD	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
60	Reims	E	CORYSE JW	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
61	Cormontreuil	E	AQUA VILLA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
62	Reims	E	LR	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
63	Reims	E	HAROLD	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
64	Hermonville	E	BONNAFOUS Thierry Paul Pierre	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
65	Witry-les-Reims	E	LE CHAMP DU COQ	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
66	Reims	E	LE PARVIS REGALIA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
67	Reims	E	GL BUREAU	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
68	Reims	E	FOURES LUCIE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
69	Reims	E	BELLOT OLIVIER	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
70	Reims	E	MARCHAL BOULANT MICHELE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
71	Reims	E	SA MISTRAL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
72	Reims	E	DEVELOPPEMENT DIDIER KUHN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
73	Reims	E	SARL STEPHANE LOTHAIRE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
74	Reims	E	FUTSAL STORE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
75	Reims	E	MARANGO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €



Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

76	Cormontreuil	E	CARTRADE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
77	Reims	E	CLDL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
78	Reims	E	LE TEMPLE DE SASHA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
79	Reims	E	CECILE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
80	Reims	E	INSIDE SPORT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
81	Reims	E	LA NEUVILLE SARL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
82	Reims	E	BALLOIR GALL DELPHINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
83	Tingueux	E	LOVELY DOLLS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
84	Reims	E	ARGO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
85	Prosnes	E	DELANNOY ALEXANDRE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
86	Reims	E	EURL LUCY COMPAGNIE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
87	Puisieulx	E	LA RESSOURCANTE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
88	Reims	E	DEUX' R COIFFURE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
89	Reims	E	SARL KPD	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
90	Reims	E	FLORIMONDE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
91	Reims	E	ROSE GLAMOUR	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
92	Gueux	E	RIFFAULT FENASSE CECILE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
93	Reims	E	DE LUCA MAXIME AURELIEN PASCAL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
94	Chigny-les-Roses	E	EARL GOUNEL LASSALLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
95	Prosnes	E	LES MONTGOLFIERES CHAMPENOISES	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
96	Thillois	E	ESPACE FLUIDITE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
97	Reims	E	SARL DIDIER POL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
98	Reims	E	MILANO PIZZA DI NAPOLI	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
99	Cormicy	E	SARL YOGADDICT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
100	Reims	E	L'ODYSSEE DES JEUX	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
101	Reims	E	COCO NAILS BEAUTY	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
102	Reims	E	AJK	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
103	Reims	E	MARTIGNY CLARA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
104	Reims	E	O SACS D'ANGELIQUE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
105	Reims	E	SARL JEAN BASSEREAU ET FILS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
106	Reims	E	ITONA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
107	Reims	E	RAM2014	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
108	Reims	E	BOUYAZRA NAZIHA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
109	Cormontreuil	E	2A-DECO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
110	Reims	E	FAMA ENTREPRISES - GLAM ELEGANCE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
111	Thillois	E	JIMBALOO LOISIRS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
112	Reims	E	CCGOURMETS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
113	Reims	E	NOTARC	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

114	Reims	E	POIRIER AMELIE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
115	Reims	E	PUNJAB	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
116	Champfleury	E	UNE HISTOIRE DE FLEURS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
117	Reims	E	ALD	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
118	Reims	E	BRC	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
119	Reims	E	DEBUT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
120	Reims	E	DP CONCEPT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
121	Reims	E	LAPIERRE INVEST	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
122	Reims	E	LINFRAVIOLET	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
123	Reims	E	RAVENEL CELINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
124	Reims	E	TOP KEBAB	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
125	Cauroy-les-Hermonville	E	LADEUILLE CHRISTOPHE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
126	St-Brice-Courcelles	E	STYLE RECEPTION	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
127	Reims	E	ND CONCEPT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
128	Reims	E	POKA51	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
129	Reims	E	SUZIN ELIZE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
130	Hermonville	E	LA GRANGE AUX COULEURS SAS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
131	Tinqueux	E	LASER GAME EVOLUTION S12 REIMS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
132	Bezannes	E	POLIS JULIE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
133	Hautvillers	E	GUILBERT THIL DANIELLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
134	Tinqueux	E	SARL YU HAO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
135	Reims	E	LA TRATTORIA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
136	Reims	E	L'EPICERIE AU BON MANGER	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
137	Reims	E	PAUMARALE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
138	Reims	E	TERRIBLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
139	Reims	E	DILLINSEGER CHAMPAGNE CHRISTINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
140	Reims	E	DWS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
141	Cormontreuil	E	LA VOIE MARTIALE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
142	Reims	E	CAPSUL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
143	St-Thierry	E	LE CLOS DU MONT D'HOR	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
144	Reims	E	FOOD LOVE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
145	Reims	E	SERDIMET CINDY	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
146	Reims	E	AUBRY NICOLAS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
147	Reims	E	IMMOSAM	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
148	Reims	E	LE COURT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
149	Reims	E	LA PERGOLA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €
150	Villers-sous-	E	CHAMPAGNE J	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME	500 €	500 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

	Châtillon		CHARPENTIER					
151	Reims	E	HUMPHREY CO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
152	Reims	E	WILOFF	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
153	Reims	E	SARL REVE-VILLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
154	Reims	E	L'ANGE GABRIELLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
155	Bétheny	E	FRITSCH MARINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
156	Reims	E	KETTNER'S	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
157	Reims	E	H.L STUDIO PHOTO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
158	Reims	E	MINEUR SABINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
159	Reims	E	DP STYLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
160	Reims	E	ORANGE OUTAN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
161	Reims	E	SMOK'I	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
162	Reims	E	SOCIETE HOTELIERE CROIX BLANDIN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
163	Reims	E	DP GIFT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
164	Reims	E	SPI MOTORS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
165	Reims	E	DIEPPEDALLE JACQUES	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
166	Reims	E	A L'ATELIER D'OR LY	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
167	Reims	E	MALA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
168	Reims	E	SARL ARCA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
169	Reims	E	VIZINOV	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
170	Fismes	E	BEREAUX BERAUX-DOMINGUES HELENE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
171	Reims	E	DIAGONETE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
172	Reims	E	NAXOS OPERATIONS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
173	Bezannes	E	CRYOTERA GROUP	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
174	Bezannes	E	CRYOTERA REIMS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
175	Milly-Champagne	E	BONNEVIE STEPHANE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
176	Reims	E	LAMONTAGNE NATHAN MICHEL YVAN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
177	Bezannes	E	ARTIS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
178	Reims	E	ENTRE DEUX	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
179	Reims	E	L'EXPERT DE LA BIERE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
180	Tinqueux	E	BLOT ALEXANDRE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
181	Tinqueux	E	MOUGENOT VICTOR VALENTIN MICHAEL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
182	Reims	E	BOUAZIZ ANNE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
183	Reims	E	CHOFFRUT FLORA BERANGERE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
184	Reims	E	KINEOSPA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
185	Reims	E	RCS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
186	Warmeriville	E	LEJEUNE ALICIA LAURA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
187	Bétheniville	E	CB FEU	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €
188	St-Hilaire-le-Petit	E	CHAUVET FLORIAN HERVE LUCIEN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €	500 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

189	St-Léonard	E	A.G.C.E. AMENAGEMENT GENIE CIVIL ENVIRONNEMENT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
190	Germaine	E	MENUISERIE DU VIGNOBLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
191	Bezannes	E	CF SPORT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
192	Reims	E	#COFARMING	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
193	Reims	E	DE AMORIM BARBARA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
194	Reims	E	DH4 PARTENAIRE IMMOBILIER	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
195	Reims	E	JOAN LUCILE NICOLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
196	Reims	E	L'ESPELETTE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
197	Reims	E	MUSSET VALENTIN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
198	Reims	E	NOAH ESSOMBA HUBERT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
199	Reims	E	POIRIER MARION	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
200	Reims	E	TANDEM	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
201	Reims	E	LABOSSE ROHEL SYLVIE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
202	Reims	E	MHD DISTRIBUTION FR	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
203	Reims	E	MSK - METALLERIE SERRURERIE KOPKO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
204	Auménancourt	E	ABRAHAM CHRISTOPHE JACQUES VICTOR	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
205	Bezannes	E	THIEBAULD MAUPRIVEZ AURELIE FRANCE MONIQUE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
206	Pontfaverger	E	INTERLOISIRS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
207	Reims	E	JEAN PHILIPPE THOMAS ARCHITECTES	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
208	Reims	E	RUGA ROMARIC	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
209	Reims	E	SAS CYRIL REGARD	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
210	Prunay	E	CHARTEAU BENJAMIN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
211	Witry-les-Reims	E	FRENCH STYLE DESIGN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
212	Reims	E	GAUZELIN YANICE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
213	Reims	E	HUBERT DYLAN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
214	Reims	E	FONCTION MARKETING	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
215	Muizon	E	VIELLARD PASCALE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
216	St-Brice- Courcelles	E	ROUGET AMANDINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
217	Reims	E	VIEIRA MARIA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
218	Pourcy	E	WINE SELECTION	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
219	Reims	E	ABC CONSEIL ET PATRIMOINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
220	Beaumont-sur- Vesle	E	ALLART SEVERINE ANNIE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
221	Reims	E	CINESOURDS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

222	Reims	E	TRIEBACH FRANK PAUL CHARLES	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
223	Reims	E	LE DOMAINE DES MILLESIMES	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
224	Reims	E	SESAME WEBMARKETING	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
225	Cormontreuil	E	FINDEISEN TATIANA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
226	Reims	E	SACRE LAB	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
227	Reims	E	HALL-GT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
228	Reims	E	LP FACTORY	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
229	Reims	E	QUASARYS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
230	Bétheny	E	NOTICOM	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
231	Ludes	E	JOBART ROMAIN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
232	Reims	E	DEPILAB	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
233	Reims	E	ESTELLE BOUTAN CONSEIL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
234	Reims	E	LE PAILLE EN QUEUE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
235	Reims	E	BUISSON CEDRIC	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
236	Reims	E	GAILLARD NAGELS ANGELIQUE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
237	Tinqueux	E	WILME THIBAUT GUY JEAN-MARIE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
238	Reims	E	POST IT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
239	Sillery	E	MON PETIT PEINTRE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
240	Reims	E	DINERIES CUISINES ET BAINS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
241	Reims	E	INITIAL EXPERTISE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
242	Baslieux-les- Fismes	E	GRIFE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
243	Reims	E	BERNARDI ANNE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
244	Bezannes	E	DFPP	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
245	Bezannes	E	FC INSTITUT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
246	Bezannes	E	IMPAKT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
247	Reims	E	AUX 3 P'TITS BOUCHONS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
248	Witry-les-Reims	E	SAR TOFFOLO FILS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
249	Reims	E	SAS CAVE DES SACRES	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
250	Gueux	E	SOCIETE DU GOLF DE REIMS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
251	Cernay-les- Reims	E	GODON BRUNO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
252	Beine-Nauroy	E	LES MARMOUSETS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
253	Reims	E	AD FINEM	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
254	Reims	E	BAROCCO MAXIME	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
255	Reims	E	GARNOTEL MARC	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
256	Courcy	E	SARL ENTREPRISE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

GARNOTEL									
257	Witry-les-Reims	E	KUDLEWSKI ANTOINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
258	Reims	E	L AND CO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
259	Witry-les-Reims	E	BATONNIER GREGORY JOEL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
260	Reims	E	CAPILLEA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
261	Reims	E	N.W. SOLUTIONS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
262	Reims	E	SARL LE QG	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
263	Fismes	E	COLCY FABRICE JULIEN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
264	Villedommange	E	SCEV J A MILAUR	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
265	Gueux	E	SOKOREV CONSTRUCTION RENOVATION	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
266	Sacy	E	EARL LES COTEAUX VALENTIN	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
267	Reims	E	CREDITS ET CONSEILS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
268	Chenay	E	VETEMENT PRO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
269	Cormontreuil	E	VAROQUIER VOTRE FENETRE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
270	Reims	E	CHAUDRONNERIE COLLET	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
271	Reims	E	TRAVEL ACT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
272	Courcy	E	FERTE GEOFFROY	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
273	Verzenay	E	LAFALISE-FROISSART	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
274	Reims	E	THIRATH ANOUSONE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
275	Ecueil	E	EARL ALLOUCHERY PERSEVAL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
276	Reims	E	SARL T.M.S.	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
277	Bazancourt	E	ROBERT BARRE SONIA FLEUR	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
278	Reims	E	CONNECTO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
279	Reims	E	FORGET BARTHELEMY RACHEL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
280	Reims	E	MUTLU AYSE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
281	Reims	E	SHIATSU KAI	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
282	Fismes	E	ALLOUX AUDREY	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
283	Villers-sous-Châtillon	E	ROGER-CONSTANT LEMAIRE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
284	Reims	E	AUTOCARS DU VIGNOBLE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
285	Reims	E	L'EFFERVESCENCE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
286	Reims	E	DCE-FORMATION	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
287	Reims	E	FENZY ANNE CATHERINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
288	Reims	E	INFINICILS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
289	Reims	E	TIERFOINS MATHILDE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €

Contrat métropolitain du Grand Reims / Pacte territorial de relance et de transition écologique

290	Reims	E	TILE VALGAIRE LAURA	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
291	Reims	E	VOYAGEXPERIENCE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
292	Bezannes	E	SAS JC2M	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
293	Reims	E	LABILLOY LENOIR ESTHER ELIANE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
294	Reims	E	MELIN ANTOINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
295	Bétheny	E	INCAR	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
296	Pontfaverger	E	SEP FRANCINE ET ERIC HERMANT ASSOCIES	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
297	Reims	E	PB MODELISME	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
298	Reims	E	A P R S GRENAILLAGE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
299	Reims	E	OBLET TRISTAN JEAN-MARIE PATRICK	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
300	Reims	E	MONTEILLET AGENCEMENT	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
301	Reims	E	SARL MAGTDO	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
302	Witry-les-Reims	E	SCHILLING CEDRIC CRISTOPHE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
303	Bezannes	E	CREATION TRAVAUX	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
304	Reims	E	AMAHHE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
305	Reims	E	BERRY 3 SENS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
306	Reims	E	GENC KADAYIFCI CIDEM	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
307	Reims	E	JUAN GIOVANNUCCI BRIGITTE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
308	Reims	E	LECLERCQ LEMAIRE CATHERINE JEANNE IRENE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
309	Reims	E	PAUVERT LINE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
310	Auménancourt	E	DEFRESNE VALERIE JULIETTE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
311	Cormicy	E	ZAK.VTC	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
312	Cormontreuil	E	VACHEROT STEPHANE	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
313	Pargny-les-Reims	E	LES COMPLICES	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
314	Reims	E	MAISON ROTALIER	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
315	Reims	E	TLAZOL	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
316	Val-de-Vesle	E	LESAGE CHRISTOPHE JEAN FRANCOIS	France Num	Chèque numérique aux TPE/PME		500 €		500 €
396	Saint-Thierry	CT	Commune de St-Thierry	NA	Pose d'1 panneau numérique interactif	14 000 €	11 200 €	80%	11 200 €
397	Bazancourt	CT	Commune de Bazancourt	NA	Pose d'1 panneau numérique interactif + mise en place d'1 application mobile	25 512 €	20 409 €	80%	20 409 €
317	Witry-les-Reims	E	AEDS TECHNOLOGIE	Modernisation de la filière aéro.		1 259 320 €	629 660 €	50%	629 660 €

**37 986 464 €**

**Annexe n°4 : Contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027**

*Document en annexe*



## **Annexe 10 : Les accords de relance État / CD**

*Seuls les accords départementaux de Relance ayant été conclus avec l'État sont insérés dans la présente annexe :*

- *Accord départemental de relance État – Conseil départemental des Ardennes ;*
- *Accord départemental de relance État – Conseil départemental de la Haute-Marne ;*
- *Accord départemental de relance État – Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle ;*
- *Accord départemental de relance État – Conseil départemental de la Meuse ;*
- *Accord départemental de relance État – Conseil départemental de la Moselle ;*
- *Accord départemental de relance État – Communauté Européenne d'Alsace ;*
- *Accord départemental de relance État – Conseil départemental des Vosges.*

Les contrats susceptibles d'être conclus avec les conseils départementaux mobilisant des crédits détaillés dans ce document pourront également venir enrichir le contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027.



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

30 avril 2021



## Préambule

Le plan de relance présenté par le Premier ministre le 3 septembre dernier s'élève à 100 Milliards d'euros. Il constitue une réponse au choc macro-économique né de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 et des restrictions d'activité qu'elle impose. Le plan de relance est à la fois une réponse massive à un choc conjoncturel mondial, et un plan d'investissement pour préparer la France de 2030. A cet égard, il fait le choix de trois grands piliers thématiques : la transition écologique, la compétitivité, et la cohésion sociale et territoriale. Il vise à amorcer la mutation vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan sanitaire, écologique et productif.

Pour être efficace, sa mise en œuvre doit être rapide. Elle doit en particulier jouer sur la commande publique, facteur important d'entraînement sur le reste de l'économie. Cette mise en œuvre doit s'appuyer sur les territoires, en venant soutenir des projets structurants.

Ces mesures du plan de relance viennent en complément des aides accordées aux entreprises depuis le début de la crise sanitaire, et qui ont massivement soutenu l'économie dans les Ardennes comme ailleurs :

- 47,5 M€ ont été attribués à 5 244 entreprises ardennaises au titre du Fonds de solidarité ;
- 232 M€ de prêts garantis par l'État (PGE) ont été accordés à 1 602 entreprises ardennaises ;
- 64 M€ ont été octroyés à 3 755 établissements au titre de l'activité partielle, correspondant à 6,6 Millions d'heures de travail indemnisées.

Le présent accord signé entre l'État et le conseil départemental des Ardennes exprime l'ambition commune des parties à apporter une réponse aux conséquences de la crise actuelle, en soutenant de manière forte le secteur économique et l'emploi, et en plaçant au cœur de leurs actions les objectifs du plan France Relance que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

A cet effet, le présent accord précise les actions que les parties conviennent de mettre en œuvre conjointement pour contribuer au déploiement du plan France Relance dans les Ardennes. Les articles qui suivent ciblent les domaines de coopération dans lesquels l'État et le conseil départemental des Ardennes agissent de concert pour amplifier l'effort de relance.

\*\*\*

## Article 1 – L'accélération de la mise en œuvre du Pacte Ardennes

Signé le 15 mars 2019, le Pacte Ardennes constitue la feuille de route partagée entre l'État et les forces vives du département. Il s'agit d'une véritable stratégie de développement qui se décline en 89 fiches-action (FA) et 54 fiches-projet (FP), articulées autour des 4 grands objectifs suivants :

- mobiliser et renforcer les compétences des Ardennais ;
- construire une valorisation d'excellence des patrimoines ardennais, bâtis, naturels et culturels ;
- donner de l'avance aux filières économiques ardennaises face aux mutations en cours ;
- accentuer les conditions de bien-vivre dans les Ardennes.



Au fil des 10 comités directeurs qui se sont tenus jusqu'ici, le Pacte Ardennes a commencé à se concrétiser sur le territoire : deux ans après sa signature, 46 % des fiches-action sont d'ores et déjà réalisées, et 42 % sont en cours de réalisation. Sur le plan financier, le total des engagements prévus dans le cadre du Pacte Ardennes s'élève à 91,72 millions d'euros, dont 35,6 millions d'euros pris en charge par l'État et 8,78 millions d'euros pris en charge par le conseil départemental.

Le plan de relance doit permettre d'accélérer la mise en œuvre du Pacte Ardennes, grâce notamment à la nomination en début d'année d'un sous-préfet à la relance, et en particulier sur les actions suivantes :

FICHES DU PACTE ARDENNES D'ORES ET DEJA SOUTENUES PAR FRANCE RELANCE AU 30 AVRIL 2021		
FA 16	Résorption des friches	0,5 M€
FA 17	Transition énergétique du patrimoine public	9,2 M€
FA 21	Platinum 3D et Centre de formation des apprentis de l'industrie (CFAI)	1,5 M€
FA 29	Développement du réseau des voies vertes	0,2 M€
FA 52	Développement de l'insertion par l'activité économique	3,3 M€
FP 108	Modernisation de l'assainissement	1 M€
FA 116	Territoire d'industrie	5,5 M€
FA 133	Création d'espaces « France services » - postes de conseillers numériques	0,66 M€
FICHES DU PACTE ARDENNES QUI VONT ETRE SOUTENUES PAR FRANCE RELANCE		
FA 16	Résorption des friches	
FA 23	Développement des filières agricoles	
FA 67-1	Développement des circuits courts	
FICHES DU PACTE ARDENNES SUSCEPTIBLES D'ETRE SOUTENUES PAR FRANCE RELANCE		
FA 08-2	Développement du bio-méthane	
FA 31	Soutien à l'association FlaP et à la reconversion de la Macérienne	
FP 49	Moderniser les internats en collège (projet d'internat d'excellence)	
FP 50	Favoriser l'accès aux formations alternées	
FA 126	Développement d'infrastructures touristiques	
FP 143	Développement de circuits courts en viande	

A ce jour, ce sont donc d'ores et déjà près de 22 M€ du plan de relance qui sont venus conforter les actions portées par le Pacte Ardennes. La mobilisation de l'ensemble des acteurs doit se poursuivre pour tirer parti des opportunités ainsi offertes.

## Article 2 – La rénovation énergétique des bâtiments publics

Les actions de rénovation énergétique permettent de réduire l'empreinte environnementale du patrimoine et de s'engager dans une démarche exemplaire pour laquelle l'attente des citoyens est



de plus en plus marquée. Elles permettent également de promouvoir l'innovation et l'usage de nouveaux matériaux, tels que les matériaux biosourcés, respectueux de l'environnement.

Ces opérations de rénovation énergétique permettent par ailleurs d'agir sur :

- l'emploi : la mise en chantier de travaux de rénovation énergétique a un effet levier sur l'emploi et la reprise économique ;
- la résilience : se lancer dans la rénovation des bâtiments, c'est moderniser ses infrastructures, améliorer leur confort et mieux protéger le public, en particulier les plus fragiles face aux conséquences du changement climatique ;
- la santé : la rénovation énergétique des bâtiments apporte une amélioration globale à un bâtiment (acoustique, qualité de l'air intérieur, mise à niveau fonctionnelle et pédagogique) ;
- l'attractivité : la rénovation énergétique permet de sauvegarder et valoriser le patrimoine architectural et culturel.

Dans le cadre de ce plan d'investissement massif de rénovation énergétique des bâtiments publics, l'enveloppe consacrée aux départements s'élève à 300 M€, au travers de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID).

Dans les Ardennes, l'État mobilisera en 2021 au titre de France Relance 667 001 € afin d'accompagner le conseil départemental dans la rénovation énergétique de plusieurs collèges :

- Collège Jean Macé à CHARLEVILLE-MEZIERES (remplacement de menuiseries)
- Collège Robert de Sorbon à RETHEL (remplacement des menuiseries extérieures des salles de classe)
- Collège André Viénot à ROCROI (remplacement d'étanchéité de la toiture terrasse)
- Collège Le Lac à SEDAN (rénovation toiture terrasse)
- Collège de l'Argonne à GRANDPRE (réfection de la toiture du bâtiment technologie)
- Collège du Blanc Marais à RIMOGNE (remplacement de l'ensemble des toitures)
- Collège de la Retourne à JUNIVILLE (remplacement des menuiseries de l'externat)

Dans le cadre de son programme 2021/2023, le conseil départemental des Ardennes a prévu de consacrer 3 180 000 € à ces opérations de rénovation, qui concerneront également les collèges suivants :

- Collège Léo Lagrange (réfection de la toiture terrasse)
- Collège de VILLERS-SEMEUSE (remplacement des menuiseries)
- Collège de NOUVION-SUR-MEUSE (réfection du réseau de chauffage)
- Collège de CARRIGNAN (remplacement des menuiseries)
- Collège de RAUCOURT (remplacement des menuiseries)

En outre, d'autres projets départementaux bénéficieront en 2021 d'un financement au titre de la relance dans le domaine de la transition énergétique, d'un montant complémentaire de 710 110 € au titre de la DSID :

- Remplacement de la toiture de la base d'animation des Vieilles Forges à LES MAZURES
- Rénovation énergétique et d'isolation du centre d'exploitation routier de CHARLEVILLE-MEZIERES
- Remplacement des installations de chauffage sur 21 sites départementaux.

Ces opérations font partie d'un programme d'investissement ambitieux permettant la rénovation des collèges ardennais et d'autres bâtiments départementaux. L'enveloppe du programme global devant être mis en œuvre sur la période 2021-2027 est évaluée à 20 M€.



## Article 3 – Les infrastructures et mobilités vertes

Les mobilités d'avenir ont vocation à être de plus en plus respectueuses de l'environnement pour répondre aux défis du changement climatique et de la pollution de l'air. L'État a souhaité, à travers le plan de relance, favoriser le développement de l'usage du vélo et des transports collectifs.

Le conseil départemental des Ardennes est engagé sur ces thématiques dans le cadre de ses politiques d'aménagement du territoire, et l'État s'engage à soutenir ces projets en fonction des crédits et appels à projets prévus dans le cadre du plan de relance :

- **Le développement des voies vertes :**

A ce jour, et depuis 2001, il s'agit d'un linéaire de 140 km de pistes cyclables aménagé le long de la Meuse : **la voie verte dite « Trans'Ardennes »**, de Givet à Mouzon, accueille chaque année plus de 200 000 utilisateurs et génère près de 8 M€ de retombées économiques sur le territoire.

Dès septembre 2021, connectée au réseau des autres voies vertes, une nouvelle opération portée par le conseil départemental et consistant à aménager 110 km de voies supplémentaires entrera en phase de travaux le long des canaux du Sud du département : **la voie verte dite « Sud Ardennes »** (fiche-action 29 du Pacte Ardennes) sera ouverte au public en 2024 et permettra de relier le nord du département à l'Aisne et à la Marne. Il s'agit d'un investissement financé à hauteur de 11 M€ par le conseil départemental et ses différents partenaires (Europe, Etat, Région et intercommunalités). L'État y participe à hauteur de 2,94 M€.

- **La rénovation des voies vertes départementales :**

Les voies vertes empruntent des emprises foncières situées principalement le long de la Meuse et bientôt des canaux. Ces emprises font régulièrement l'objet de dégradations dues aux embâcles ou aux évolutions de débit des cours d'eau. La structure de la voie verte, son revêtement, ainsi que les ouvrages qui la soutiennent, ont été inspectés et doivent faire l'objet dans certains secteurs de rénovation.

Sur les trois prochaines années, ces opérations dites d'entretien lourd mobiliseront une enveloppe de 1,5 M€ selon la répartition suivante :

- rénovation de la structure et des ouvrages de soutènement de la portion entre Charleville-Mézières et Mouzon (2021 et 2022) : 1 M€ ;
- consolidation des ouvrages d'art de l'itinéraire Sud (2022) : 0,5 M€.

- **Le maintien de la navigation sur le canal des Ardennes :**

Le maintien de la navigabilité du canal des Ardennes constitue aujourd'hui un enjeu essentiel en termes d'attractivité du territoire, et de cohérence avec les efforts entrepris pour l'aménagement de la voie verte Sud-Ardennes. Cet enjeu est partagé par l'ensemble des acteurs institutionnels concernés : l'État et son opérateur Voies navigables de France (VNF), la Région, le Département et les intercommunalités. Aujourd'hui, un besoin de financement de l'ordre de 15,6 M€ a été évalué par VNF en vue de préserver la navigabilité du canal.

La répartition de ce financement est en cours de discussion : la Région Grand-Est et VNF ont indiqué qu'elles étaient prêtes à participer à hauteur respectivement de 50 % et de 20 % aux coûts d'investissement, sous réserve que les autres acteurs du territoire, publics ou privés, démontrent leur intérêt à valoriser sur les plans touristiques et économiques ce maintien de la navigabilité. Ainsi, la contribution financière de la Région et de VNF reste conditionnée à l'élaboration d'un projet de



territoire – un « **contrat de canal** » – qui exposera les ambitions du territoire et comportera des projets d'équipements touristiques.

La participation financière envisagée pour le conseil départemental et les intercommunalités concernées s'élèvera à 4,68 M€, soit 30 % de l'enveloppe globale envisagée de 15,6 M€. Le conseil départemental contribuera à hauteur de 50 % de cette somme, soit 2,34 M€.

Par ailleurs, le conseil départemental est chargé d'animer le réseau d'acteurs et d'assurer l'élaboration du contrat de canal d'ici la fin 2021. L'animation nécessaire à l'élaboration de ce contrat de canal mobilisera une enveloppe de 50 000 €.

- **La valorisation touristique des itinéraires cyclables :**

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, le conseil départemental a décidé d'élaborer un **schéma de valorisation touristique des itinéraires cyclables**. Ce schéma vise, d'une part, à définir un maillage du territoire et une hiérarchisation des aménagements cyclables à l'échelle du département et, d'autre part, à accompagner les territoires traversés dans le développement d'offres cyclables et dans la mise en valeur de ces différents itinéraires (services associés, signalétique, animations, outils d'information et de communication).

Ce schéma, en cours d'élaboration, permettra d'aboutir à un **plan d'actions** concerté et validé par l'ensemble des partenaires réunis au sein du comité de pilotage « Club Voies Vertes ».

Par ailleurs, le dispositif **Ardennes ingénierie** mis en place par le conseil départemental en juin 2020 propose aux collectivités ardennaises un accompagnement de projet à la carte en leur offrant un accès simple et lisible en termes d'ingénierie tout en assurant la coordination avec les partenaires publics et privés en capacité d'apporter des réponses afin de favoriser la meilleure complémentarité des interventions de chacun. Ce dispositif concerne notamment les projets d'itinéraires cyclables ou projets annexes (équipements pour vélos, développement d'offres de services, etc.).

L'animation nécessaire à l'élaboration du schéma et l'ingénierie mise à disposition des maîtres d'ouvrage dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'actions mobiliseront une enveloppe de 135 000 €.

- **La rénovation des bases de loisirs des lacs de Bairon et des Vieilles forges :**

Le conseil départemental des Ardennes a aménagé à la fin des années 80 deux bases de loisirs sur les lacs artificiels de Bairon et des Vieilles forges, afin d'y développer des espaces d'accueil, de réunion, des équipements sportifs et de loisirs, de restauration et d'hébergement pour des séjours collectifs orientés vers les sports de plein air et de nature. En lien avec les gestionnaires de ces retenues (VNF pour Bairon et EDF pour les Vieilles forges), la mise en service de ces sites a intégré au fil des ans des opérateurs publics et surtout privés qui ont développé l'offre d'hébergement, de restauration, d'activités de loisirs et d'animation.

Ces deux sites, en proximité immédiate du réseau des voies vertes existantes (Trans'Ardennes) et à venir (Voie Verte Sud Ardennes) représentent aujourd'hui deux destinations touristiques à part entière, fréquentées par une clientèle française et étrangère, sur des temps de présence de plus en plus long, y compris hors saison estivale, et sont plébiscitées dans le contexte de crise sanitaire qui accroît les envies de retour à la nature et d'écotourisme (100 000 visiteurs à Bairon en 2020, et 400 000 aux Vieilles forges).



Afin de répondre aux attentes, le conseil départemental a décidé d'engager la rénovation des équipements présents sur ces sites, pour un montant évalué à 9 M€ qui sera engagé à partir de 2022. Ce programme de rénovation prévoit :

- la démolition et la reconstruction de la base de loisirs de Bairon
- la rénovation du centre des congrès des Vieilles forges
- l'accessibilité PMR des espaces publics (label Tourisme & Handicap)
- la sécurisation des voiries et la connexion aux voies douces
- la rénovation des équipements de traitement et des réseaux de collecte d'assainissement
- la renaturation de cours d'eau
- le suivi de la qualité des eaux des lacs et la lutte contre les cyanobactéries
- la mise en œuvre d'un plan de gestion forestière aux Vieilles forges.

- **La réhabilitation des ouvrages d'art du réseau des routes départementales :**

Le patrimoine des ouvrages d'art du réseau des routes départementales, après inventaire et diagnostic effectués par le conseil départemental, nécessite aujourd'hui un ensemble d'opérations de réhabilitation afin de garantir d'une part la sécurité et le confort des usagers, et d'autre part la pérennité mécanique des structures et des appuis.

Une partie de ces opérations doit être aujourd'hui programmée à court et moyen termes, en 2022 et 2023. L'enveloppe mobilisée pour ces opérations s'élève à 1 M€ par an.

## Article 4 – La protection de la biodiversité

La crise sanitaire nous rappelle que nous sommes tributaires d'une nature en bon état de conservation, dont nous tirons l'essentiel de nos ressources. Elle a mis en exergue le besoin des populations de voir se développer la protection de la nature et leurs attentes à l'égard de nouvelles politiques publiques environnementales. Le gouvernement choisit, par ce plan de relance, d'engager de nombreux chantiers en faveur de la nature et de la transition écologique pour une économie décarbonée et résiliente.

En matière de préservation des espaces naturels, le conseil départemental prévoit d'engager des études sur les modalités de gestion pour **la préservation et la valorisation des espaces le long de la voie verte** : en lien avec les territoires concernés, le conseil départemental souhaite améliorer la qualité des interventions d'entretien des bandes enherbées situées le long des voies vertes départementales. Ces espaces naturels, ouverts au public, feront l'objet d'une étude des modalités de gestion permettant d'assurer le confort des usagers, la pérennité des équipements et la préservation des habitats et espèces animales. Un chargé de mission sera recruté par le conseil départemental afin de définir, programmer et coordonner l'ensemble des interventions sur l'intégralité du linéaire d'environ 240 km. Cette démarche mobilisera une enveloppe de 170 000 € sur les trois prochaines années, correspondant aux frais d'étude et à la rémunération du chargé de mission.

Par ailleurs, le conseil départemental prévoit d'engager plusieurs projets en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique, dont **la valorisation de friches départementales via le développement de parcs photovoltaïques au sol**.

L'État s'engage à soutenir les projets relevant de cette thématique en fonction des crédits et appels à projets prévus dans le cadre du plan de relance.





En outre, le conseil départemental est engagé, dans le cadre de la restauration scolaire des collèges, dans une démarche de **valorisation des produits locaux et des circuits courts**. Plusieurs projets sont ainsi menés et en cours de déploiement dans les collèges : projet alimentaire territorial, légumerie collective, charte départementale pour une restauration durable, équitable et savoureuse. La première légumerie collective expérimentale, outil de transformation de légumes frais destinés à approvisionner les établissements scolaires à proximité, a été inaugurée en septembre 2019 au collège Le lac de Sedan, et bénéficie à dix collèges du département. A terme, l'objectif est que tous les collèges soient alimentés par une légumerie départementale. Les travaux d'aménagement des locaux et les achats de matériels professionnels sont accompagnés dans le cadre du Pacte Ardennes.

En 2021, le conseil départemental œuvre pour l'implantation d'une seconde légumerie à Attigny, en accord avec la commune. A terme, une troisième légumerie permettra de desservir l'intégralité des collèges ardennais.

## Article 5 – Le plan collège

Le conseil départemental des Ardennes a élaboré un plan collège destiné à la réussite et à l'épanouissement des jeunes collégiens. A l'occasion du vote de son budget pour 2021, la décision a été prise de construire deux nouveaux collèges pour une ouverture à échéance 2027 :

- un nouveau collège en remplacement des collèges de BOGNY-SUR-MEUSE et de MONTHERME ;
- un nouveau collège en remplacement des collèges Léo Lagrange et Salengro à CHARLEVILLE-MEZIERES.

Ce projet de construction de deux nouveaux collèges, qui inclut la déconstruction de 4 collèges existants, représente un coût prévisionnel de 30 M€, et fait l'objet d'une fiche-projet du Pacte Ardennes (FP 109 : « Offrir aux élèves ardennais un collège du XXIème siècle »).

La phase active de ce plan sera engagée dès cette année par des études relatives au projet de construction de ces deux nouveaux collèges, estimées à 200 000 €. L'État participera à hauteur de 100 000 € (50%) au titre du FNADT « Pacte Ardennes ».

A titre tout à fait exceptionnel s'agissant d'investissements relevant de la compétence des Départements, l'État contribuera également au financement des travaux de construction de ces deux nouveaux collèges, en mobilisant en 2022 et 2023 la DSID « part projet » ainsi que deux préciputs FNADT et DSID au titre du Pacte Ardennes et du plan France Relance.

**La contribution financière ainsi apportée par l'État à la phase travaux de ces deux projets, à hauteur de 6 M€ sur deux ans, pourra être répartie en deux tranches annuelles 2022 et 2023 sur la base d'avants-projets sommaires finalisés à l'été 2022. Au-delà de cet effort particulier en 2022 et 2023, les dotations de droit commun allouées chaque année au conseil départemental des Ardennes pourront continuer à être fléchées sur cette opération.**

Par ailleurs, dans le cadre de son Plan collèges, le conseil départemental s'est engagé en 2020 dans la mise en œuvre d'un **schéma directeur des collèges numériques**, élaboré en collaboration avec l'Académie de Reims et les collèges du département. Il s'agit d'homogénéiser les infrastructures numériques des collèges, par une mise à niveau de leurs réseaux informatiques et un renouvellement



du parc informatique. Il s'agit également de développer les usages et les ressources numériques disponibles pour l'enseignement. La crise sanitaire a en effet rappelé, notamment pendant les périodes de confinement, l'importance de pouvoir s'appuyer sur les outils numériques pour préserver l'enseignement à distance.

La mise en œuvre de ce projet sur la période 2020-2022 permettra d'offrir de nouvelles ressources pédagogiques et de développer l'autonomie des élèves, afin de favoriser la réussite scolaire. L'enseignement proposé pourra s'adapter plus efficacement aux besoins de chacun.

En 2021, un ensemble d'opérations dont le montant total s'élève à 1 650 668 € fait l'objet d'un soutien de l'État au titre de la DSID « part projets » à hauteur de 834 538,59 €.

## Article 6 – Internat d'excellence

L'internat est un puissant vecteur de réduction des inégalités sociales et territoriales. Il offre des conditions de travail et un projet éducatif renforcé à des collégiens et lycéens qui ne bénéficient pas d'un environnement familial propice aux études. Or, dans les départements où se concentrent les plus grandes difficultés sociales et scolaires, l'offre actuelle d'internat ne satisfait pas les besoins. Dans ce cadre, l'internat d'excellence se fixe pour objectif la réussite scolaire des élèves issus notamment de l'éducation prioritaire et des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le conseil départemental des Ardennes, le rectorat et le collège Arthur Rimbaud de Charleville-Mézières, seul collège avec internat du département, s'apprêtent conjointement à déposer une candidature à la labellisation « Internats d'excellence ». Le projet a notamment pour ambition départementale d'accueillir ponctuellement en internat, sur une période de huit semaines, des élèves en rupture ou en grande difficulté scolaire, scolarisés dans différents collèges des Ardennes, et leur permettre de retrouver une appétence scolaire à travers un suivi soutenu dans le cadre d'une « classe-relais » et de projets d'ouverture sur le monde. L'internat accueille actuellement dix-huit internes dans six chambres. A terme, il est envisagé de créer quatre nouvelles chambres à l'étage supérieur de l'internat en réhabilitant un appartement aujourd'hui non habitable.

## Article 7 – L'éducation artistique et culturelle

Le Département des Ardennes aux côtés de l'État (Rectorat, DSDEN et Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de la CAF, s'apprête à signer une convention départementale pour le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC).

Ce partenariat repose sur des stratégies d'actions communes dont les enjeux ont été renforcés dans le cadre de la crise sanitaire. Il s'agit notamment d'agir en faveur :

- des publics prioritaires à savoir, la petite enfance et les jeunes en âge scolaire ;
- des territoires prioritaires que sont les territoires situés en très grande ruralité ou éloignés des centres culturels, l'éducation prioritaire, les quartiers politique de la ville ;
- de domaines artistiques et culturels prioritaires : éducation à l'image et aux médias, lecture, patrimoine.

Les objectifs partagés sont de :



- renforcer la gouvernance de la politique d'Éducation Artistique et Culturelle dans les Ardennes avec les intercommunalités et les opérateurs culturels du territoire autour de la finalité partagée du 100 % EAC ;
- construire une culture commune de l'action en EAC dans les Ardennes ;
- redéfinir les formats d'intervention culturelle et artistique et leurs objectifs dans une optique de planification pluriannuelle pour en améliorer la compréhension et la visibilité ;
- développer l'offre existante à destination de la petite enfance (0-6 ans) pour favoriser l'éveil culturel des enfants en lien avec la parentalité ;
- établir un outil de pilotage de l'évaluation des actions.

## Article 8 – La résilience sanitaire

L'épidémie de covid-19 a mis en lumière la nécessité de renforcer la résilience sanitaire. Dans cette crise, nos concitoyens ont pu compter sur l'engagement de nos soignants, du personnel des agences régionales de santé (ARS), et sur la mobilisation des conseils départementaux. La préservation de la santé de nos aînés, en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), a ainsi suscité une coopération d'ampleur dans les Ardennes. Le conseil départemental s'est fortement mobilisé aux côtés de ses établissements et de l'État pour assurer une aide à nos concitoyens les plus fragiles et les plus exposés.

Afin d'améliorer le cadre de vie de nos aînés, l'ARS et le conseil départemental s'engagent dans la rénovation des EHPAD et l'amélioration des dispositifs de soins et d'accompagnement. Ces subventions d'investissements représenteront un engagement compris entre 1 et 3 millions d'euros de la part de l'ARS, au titre de l'enveloppe médico-sociale centralisée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Le cadrage régional permettant d'accompagner les dossiers sera défini d'ici octobre 2021. Pour autant, dès à présent et sous réserve de finalisation de ces dossiers et de l'acceptation de l'évolution des tarifs d'hébergement, les dossiers suivants sont identifiés dans les Ardennes comme susceptibles d'émerger à cet accompagnement financier :

- regroupement des EHPAD de Saint-Germainmont et de Château-Porcien
- amélioration thermique des EHPAD portés par le Centre Hospitalier Intercommunal Nord Ardennes et du Groupe Hospitalier Sud Ardennes
- réhabilitation de l'EHPAD de Mouzon
- réhabilitation de l'EHPAD de Signy-le-Petit
- réhabilitation de l'EHPAD de Donchery

Cette première liste de dossiers n'est pas exclusive d'autres projets qui pourront être identifiés dans les prochains mois.

En matière de résilience sanitaire, sont également accompagnés au titre de la DSIL 2021 les projets d'extension de la maison de santé pluri-professionnelle universitaire de Signy-le-Petit (150 000€) et de l'extension de la MSP d'Asfeld (56 149€).

Enfin, en 2021, le conseil départemental et l'ARS s'engagent à financer 5 places de service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH). En 2022, 5 places supplémentaires de SAMSAH seront financées. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement de personnes en situation de handicap léger à modéré, leur permettant de vivre en milieu ordinaire avec un accompagnement adapté à leur état de santé.



D'ici 2023, 10 places supplémentaires de Foyer d'accueil médicalisé (FAM) seront également mises en place dans le département grâce à un engagement commun entre le conseil départemental et l'ARS. Il s'agit d'accueillir des personnes handicapées ne pouvant plus vivre à leur domicile, dans des établissements leur proposant un cadre de vie adapté et une médicalisation renforcée.

L'offre ainsi proposée permettra de contribuer aux objectifs du Pacte Ardennes relatifs à l'optimisation de la prise en charge des personnes en situation de handicap (fiches-action 40 et 76, et fiche-projet 78).

## Article 9 – La médiation numérique

Dans le cadre de France Relance, l'État finance la formation et la rémunération des « conseillers numériques France Services » recrutés par les collectivités et qui exerceront des missions s'inscrivant dans l'inclusion et la médiation numériques. Ce soutien financier de l'État se traduira par une aide de 40 000 à 50 000 € par conseiller numérique recruté. Ainsi, lorsque la candidature du conseiller numérique est retenue, la collectivité qui l'emploie bénéficie :

- d'un soutien financier de 50 000 euros par poste sur 24 mois ;
- d'une prise en charge des frais de formation initiale et/ou continue, sur la base d'une formation certifiante.

À l'issue du premier appel à manifestation d'intérêt dédié au dispositif Conseillers Numériques France Services, **15 candidatures ont été retenues dans le département des Ardennes, représentant un engagement financier de 660 000 €**. Ces 15 conseillers numériques interviendront pour 7 d'entre eux dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou au sein de territoires de veille active (Revin, Fumay). 6 d'entre eux interviendront au sein d'espaces « France services » :

- Conseil départemental des Ardennes : Maison des solidarités de Mouzon (1 poste)
- Communauté de communes des Portes du Luxembourg : Espace France Services (1 poste)
- Ville de Charleville-Mézières : Centre communal d'actions sociales (1 poste)
- Ville de Charleville-Mézières : quartier Manchester (1 poste)
- Social animation Ronde couture à Charleville-Mézières (2 postes)
- Ville de Signy-le-Petit (1 poste)
- Communauté de communes d'Ardenne Rives de Meuse (1 poste)
- Fédération départementale des familles rurales des Ardennes (1 poste)
- Association familles rurales des Crêtes préardennaises (1 poste)
- Association Orzy animation : Espace France Services de Revin (1 poste)
- Centre socio-culturel l'Alliance : Espace France Services de Givet (1 poste)
- Centre social de Fumay : Espace France Services (1 poste)
- Association La Passerelle : Espace France Services de Vouziers (1 poste)
- Centre social Ouest avenue : Espace France services de Sedan (1 poste)

En outre, le conseil départemental prévoit le recrutement de 4 conseillers numériques et d'un coordonnateur pour un déploiement au sein des maisons des solidarités, afin de former et accompagner les publics fragiles dans leurs démarches administratives et d'insertion sociale professionnelle, avec la mise en place d'un dispositif d'attribution de « pass numériques » permettant de financer les actions de formation des publics concernés. Le budget prévisionnel s'élève à 250 000 € sur 24 mois pour le recrutement des conseillers numériques, et de 200 000 € pour le dispositif « pass numérique » (Etat 50 %, Département 30 %, CAF et MSA 7 %, FSE 13%).



## Article 10 – La lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République vise à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture.

Le conseil départemental, chef de file de l'action sociale et médico-sociale, est un acteur incontournable dans la mise en œuvre de cette stratégie. En ce sens, une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) pour les années 2019-2021 a été signée le 26 juillet 2019, avec un premier avenant pour l'année 2020 signé le 24 novembre 2020.

Ainsi pour 2021, il s'agit de :

- poursuivre les actions déjà en cours pour la prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- consolider le travail social en optimisant le réseau des maisons des solidarités, lieu de premier accueil inconditionnel et en étendant à tout le département l'expérimentation du référent de parcours unique déployée actuellement sur le sedanais ;
- favoriser l'insertion des allocataires du RSA en améliorant l'orientation des demandeurs et en réduisant les délais de prise en charge tout en promouvant l'insertion active ;
- consolider la garantie d'activité : le conseil départemental poursuivra en particulier la montée en charge de l'accompagnement global en cohérence avec la mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). L'action relative à la remobilisation sera poursuivie en s'appuyant, entre autres, sur le dispositif de la réserve civique. Le conseil départemental accompagnera en particulier les autoentrepreneurs ;
- poursuivre les actions à l'initiative du Département et en particulier celles visant à lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme avec à terme la création d'un centre de ressources. L'action relative à la mobilité solidaire devra être réalisée au vu du budget fléché spécifiquement cette année. La médiation sociale par le sport et les activités culturelles perdurera pour soutenir des associations et des manifestations visant à l'inclusion sociale. Le conseil départemental soutiendra également des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) de manière à développer de nouvelles activités ou entités pour couvrir les besoins du département ;
- enfin, l'action de prévention spécialisée à destination des jeunes de 11 à 21 ans sera poursuivie en utilisant un bus itinérant permettant d'aller vers le public en particulier le soir et le week-end.

La contribution de l'Etat à cette politique pourra atteindre 1,2 M€ sous réserve de l'atteinte des objectifs de l'année 2020.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projet relatif au plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté, 6 projets ont été retenus dans les Ardennes pour un montant de 519 035€. Trois de ces projets permettront un meilleur accès à l'alimentation.

En outre, deux autres appels à projets France relance sont en cours. Le premier en vigueur jusqu'au 30 juin 2021, vise à soutenir les structures qui agissent en faveur de l'accès à l'alimentation



## Article 11 – L’insertion par l’activité économique

L’IAE concourt à la stratégie de lutte contre la pauvreté. France Relance est venu renforcer les financements avec pour objectif d’augmenter le nombre d’emplois d’insertion en France. Dans les Ardennes, cela se concrétise par un financement de l’État à hauteur de 8 M€ au titre de l’aide aux postes d’insertion et de 1,1 M€ au titre du soutien aux projets des structures d’insertion.

Le conseil départemental contribue également au soutien des structures de l’insertion par l’activité économique, et prévoit d’y consacrer 1,6 M€ en 2021.

Il s’agit ainsi de permettre à des personnes éloignées de l’emploi de bénéficier d’un contrat de travail et d’un accompagnement renforcé. L’objectif final étant que ces personnes retrouvent un emploi durable dans une entreprise classique à l’issue de leur passage dans une structure de l’IAE.

Ce développement s’appuie notamment sur les travaux menés au sein de groupes co-animés par le conseil départemental et la DDETS-PP ; travaux qui visent à définir les potentialités et les conditions de développement des SIAE vers de nouvelles activités en lien avec les priorités de France Relance et des filières à potentiel (économie circulaire, mobilité solidaire, grand âge et autonomie, filière alimentaire, etc.). Il s’agit aussi de favoriser la création de nouvelles structures dans les territoires jusqu’ici peu pourvus en SIAE.

Un autre objectif partagé entre l’État et le conseil départemental vise au **déploiement de clauses sociales** sur le territoire des Ardennes afin de permettre la pérennité des SIAE grâce à une activité économique d’un niveau suffisant, qui leur serait adressée de manière privilégiée, tout en veillant à respecter les conditions d’une concurrence saine et loyale. Le but est de permettre le recrutement d’une main d’œuvre locale. A cet effet, le conseil départemental prévoit la création d’un poste de chargé de mission pour l’élaboration et le suivi des clauses sociales à intégrer dans les marchés passés par le Département, et pour accompagner les autres collectivités sur ce champ dans le cadre du dispositif Ardennes ingénierie.

Plus généralement, la candidature du conseil départemental des Ardennes vient tout juste d’être retenue dans le cadre de l’appel à manifestation d’intérêt national pour engager la construction sur les territoires du **nouveau service public de l’insertion et de l’emploi** : c’est donc le Département qui va désormais animer et coordonner l’ensemble des partenaires et services de l’État pour offrir un accompagnement individualisé en matière d’accueil, d’orientation et d’information dans tous les domaines qui concernent l’emploi, la qualification et l’insertion professionnelle.

## Article 12 – Le soutien à l’investissement local

La territorialisation du plan de relance se traduit notamment par des mesures de soutien renforcées en faveur des collectivités territoriales, qui sont des acteurs essentiels pour répondre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion de nos territoires.



Pour l'État, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle est un outil déjà opérationnel, avec **2,489 M€ qui ont été attribués en 2020 à 34 projets émanant de collectivités ardennaises**, pour la préservation du patrimoine public, la transition écologique et la résilience sanitaire. Les principaux projets financés sont :

- Rénovation énergétique de la piscine de REVIN
- Création d'une micro crèche à VILLERS-SEMEUSE
- Réfection et isolation des toitures des Cosc de MONTHERME et BOGNY SUR MEUSE
- Valorisation de l'Hôtel de ville de MEZIERES
- Rénovation énergétique de la salle de fêtes de ROCQUIGNY

En 2021, la DSIL exceptionnelle est reconduite à hauteur **3,423 M€ pour les Ardennes**. Est également créée une enveloppe supplémentaire de **3,844 M€ de soutien à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales**. En accord avec les conclusions de la convention citoyenne sur le climat, la rénovation énergétique des bâtiments constitue en effet un axe privilégié d'investissement pour faire face à l'urgence écologique.

Le conseil départemental des Ardennes poursuit pour sa part son soutien aux projets des territoires :

– par la voie des « **contrats de territoire 2017-2025** » permettant le financement des projets portés par les différentes intercommunalités. Une enveloppe de 19,5 M€ est ainsi allouée aux projets portés par les communes et groupements de communes sur l'ensemble du territoire ardennais ;

– par la mobilisation de ses services et de son réseau de partenaires (actuellement l'Agence départementale du Tourisme, la SPL Xdemat, l'Etablissement public foncier Grand-Est, le Parc naturel régional des Ardennes) dans le cadre de son outil « **Ardennes ingénierie** » visant à accompagner les maîtres d'ouvrage dans la concrétisation de leurs projets. A ce jour, 570 demandes de conseils et d'accompagnement ont déjà été traités ou sont en cours de traitement sur l'ensemble du territoire départemental.

Pour 2021 et 2022, l'État et le conseil départemental s'attacheront à renforcer le soutien au financement de projets portés par les collectivités territoriales dans le cadre des priorités du plan de relance et coordonneront au plus près leurs interventions pour renforcer les effets leviers des financements publics, en particulier au bénéfice des plus petites collectivités.

## Article 13 – La déclinaison de la relance à l'échelle des intercommunalités

Le Département des Ardennes s'associe à la démarche de contractualisation entre l'État, la Région Grand-Est et les intercommunalités, au travers des **Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique**.

Le Gouvernement a souhaité en effet simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants, au service des priorités stratégiques de chaque territoire et de l'État. Au-delà des deux partenaires État et Régions, les Pactes territoriaux de relance et de transition écologique ont vocation à associer les conseils départementaux, ce qui est le cas dans les Ardennes.

Ainsi, les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE), au travers d'un partenariat inédit entre l'État, le conseil régional Grand Est, le conseil départemental des Ardennes et les territoires, vont permettre :



- une simplification et une approche transversale dans la proximité ;
- un accompagnement « sur-mesure » et une animation pour concrétiser les projets ;
- une relance durable par les territoires.

Ayant vocation à accompagner la création et/ou le renforcement de projets de territoires compatibles avec les besoins de cohésion et de transition écologique, les PTRTE pourront traiter de tous les sujets des politiques publiques des collectivités et de l'État, avec une vision stratégique proposée par les territoires.

Dans les Ardennes, il est prévu de signer un PTRTE avec chacune des 8 intercommunalités du département.

\* \* \*

Fait à Charleville-Mézières, le 30 avril 2021

Le Préfet des Ardennes,

Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Le Président du conseil départemental  
des Ardennes,

Noël BOURGEOIS







**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Haute  
Marne**  
le Département



Janvier 2022

## **ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE**

En présence de Monsieur Jean CASTEX, Premier ministre,  
entre le Préfet de la Haute-Marne et le Président du Conseil  
Départemental de la Haute-Marne



## Préambule

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros pour répondre à la situation économique inédite que traverse notre pays.

L'année 2020 restera en effet marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée. La Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction importantes de l'activité économique.

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, les institutions publiques ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en quelques jours, en mars 2020, afin de préserver le pouvoir d'achat des Français, de sauver des millions d'emplois et d'éviter des milliers de faillites d'entreprises. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une première réponse. Du début de la crise sanitaire en mars 2020 à septembre 2021, l'État en Haute-Marne a indemnisé au titre de l'activité partielle 21 145 salariés (soit 33 % des 62 712 salariés du département) et 2645 entreprises (soit 54 % des 4906 entreprises avec au moins un salarié, et 18 % des 14 523 entreprises du département). Cela représente 5,6 millions d'heures de travail pour un montant de 52,4 millions d'euros. Plus de 3200 entreprises ont eu recours au fonds de solidarité pour un montant total supérieur à 45 millions d'euros et plus de 1200 prêts garantis par l'État ont été signés pour un montant dépassant les 215 millions d'euros.

**Au total, avec cet effort sans précédent, l'État aura injecté à ce jour plus de 130 millions d'euros dans l'économie haut-marnaise au profit de particuliers, d'entreprises, d'associations et de collectivités dont les projets d'avenir, d'investissement et d'aménagement ont pu se concrétiser, dans les domaines de l'écologie (53,4 millions d'euros), de la cohésion (49,3 millions d'euros) et la compétitivité (28,9 millions d'euros).**

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de ce choc. Le Département de la Haute-Marne est un acteur institutionnel indispensable dans la gestion de crise et pour sa politique en faveur des solidarités sociales et territoriales. Comme à chaque fois qu'il a dû affronter des situations extrêmes, il a apporté des réponses d'urgence à la crise sanitaire et su mettre en œuvre des actions spécifiques relevant de ses compétences.

Les services du Département ont rapidement assumé une mission logistique stratégique visant à approvisionner en équipement de protection les services et les structures prioritaires accueillant les publics fragiles. Dans un second temps, avec l'opération « un masque pour chaque haut-marnais » le Département a généralisé ce soutien en organisant l'acheminement de masques vers l'ensemble des communes.

À la nécessaire fourniture en équipements de tous les Hauts-Marnais et des personnels du secteur médico-social, le Département a renforcé ses dispositifs de veille sanitaire et sociale auprès des plus fragiles et il a adjoint l'appui de son laboratoire départemental d'analyse dès avril 2020 pour renforcer la capacité d'analyse régionale et faire face au contexte sanitaire exceptionnel. Depuis le début de la crise sanitaire le laboratoire départemental a procédé à 12 350 analyses (données au 9 mars 2021), pour un coût d'achat des réactifs de 260 800, 80 € TTC. Pour renforcer la qualité du travail d'analyse, le Département a acquis un thermocycleur pour un montant de 23 000 € HT.



Par ailleurs, le Département a accompagné financièrement les services d'aide et d'accompagnement à domicile à deux niveaux :

- le versement de subventions pour compenser la perte d'activité des services liée à la crise pour un montant total de 496 643 € en 2020,
- le versement de la prime dite COVID, en 2020, aux aides à domicile en poste sur la période du premier confinement. 386 500 € de crédits départementaux ont été versés aux services prestataires pour cette prime.

Afin de favoriser l'accès à la vaccination des populations accompagnées par le Conseil départemental, deux dispositifs ont été mis en place en 2021 :

- une aide financière à la mobilité pour que les publics fragiles bénéficiaires d'aide sociale puissent se rendre en centre de vaccination : il s'agit d'une aide de 30 € par vaccination pour les frais de taxi. 25 bénéficiaires ont pu recevoir cette aide pour un montant total de 692 €.
- le déploiement du Vaccibus, sur les territoires éloignés des centres de vaccination permanents ou éphémères et auprès des collèges. Près de 30 tournées proposant 36 doses par jour ont été mises en place avec du personnel du Conseil départemental, l'Ordre des médecins et les communes pour 1035 personnes (hors collégiens). À cet effet, le Département a équipé le bus de l'autonomie pour le transformer en centre itinérant de vaccination.

Par ailleurs, dans le but de soutenir le tissu économique local, le Département s'est associé aux principales collectivités de la région Grand Est, en participant à la gestion du Fonds Résistance mis en place par la Région Grand Est. Pour les entreprises haut-marnaises, ce sont 1 430 976 € qui ont été réservés pour le dispositif (dont 357 744 € par le Département de la Haute-Marne). 61 dossiers ont fait l'objet d'une aide au titre du Fonds Résistance, pour un montant effectivement versé de 810 903 €.

Le Département a accompagné la sortie du premier confinement en votant des mesures importantes pour les tissus économiques et associatifs. Fortement impactées par la crise sanitaire, les associations sportives et culturelles n'ont pas pu organiser leurs événements malgré l'engagement de dépenses parfois importantes. Dans ce contexte, les demandes de subventions adressées au Département ont fait l'objet d'une étude toute particulière et bienveillante. Concernant le monde associatif, le nombre d'associations soutenu a augmenté en 2020 et les niveaux de subvention maintenus. Pour l'année 2020, le Département a soutenu 374 associations culturelles ou sportives pour 1,68 millions d'euros contre 329 associations et 1,61 millions d'euros en 2019.

En cette période de crise sanitaire, les associations caritatives et humanitaires, assurant un rôle essentiel pour maintenir les solidarités locales, ont été affaiblies alors que les besoins ne cessent de croître. Le Conseil départemental a voté des crédits à hauteur de 107 254 € destinés à soutenir 7 associations (Secours Populaire Français, Secours catholique, Restaurants du Cœur, Banque alimentaire, etc.)

Après l'indispensable sauvegarde, le gouvernement a pour sa part décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. **Avec ses 100 milliards d'euros, le plan France Relance est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008.** Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan constitue une deuxième réponse, complétée aujourd'hui par l'élargissement des mesures de soutien économique à destination des entreprises dans le cadre des nouvelles mesures sanitaires décidées par le décret du 29 octobre 2020.



Les trois axes du plan de relance, que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale sont autant de leviers pour atténuer les effets de la crise économique, dans un rôle contra cyclique, combattre et réduire les inégalités accentuées par la situation sanitaire, notamment par des mesures en direction des populations et des territoires les plus touchés, et accélérer la transformation de notre économie pour qu'elle devienne davantage résiliente.

La priorité du gouvernement est le soutien à l'emploi. Le développement de l'activité partielle et le plan « 1 jeune, 1 solution » permettent à la fois de soutenir les emplois existants et d'investir pour créer ceux de demain. Le redressement de notre économie suppose également le soutien au tissu économique. Les baisses massives d'impôts de production et les aides à destination des plus petites entreprises doivent les amener à conforter leurs fonds propres et à préparer l'avenir, par exemple par la numérisation.

Par ailleurs, France Relance finance la recherche, l'innovation et des investissements pour développer les technologies nécessaires à la transition écologique comme l'avion vert, l'hydrogène décarboné, les transports, ou le renforcement des compétences de la filière du nucléaire.

Pour sa part, le Département de la Haute-Marne s'est engagé fin 2020 dans un programme pluriannuel d'investissement ambitieux « CAP 2030 », à travers lequel 540 millions d'euros seront injectés pour développer les équipements et améliorer l'offre de services à la population haut-marnaise, sur la période 2020 – 2027. Ce programme d'investissement représente plus de 387 € par an et par habitant.

La crise liée à la COVID 19 a incité le Département à développer certaines actions envers les publics les plus touchés par la perte d'emploi. Le Département a ainsi mis en place un dispositif appelé « RSA collègue » en vue de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) dont le nombre a fortement évolué (+ 8 %) et de renforcer encore la sécurité sanitaire des personnes dans nos 23 collèges par l'application de protocoles sanitaires stricts et essentiels.

Le « RSA Collège » conjugue ces deux impératifs en proposant l'accompagnement de bénéficiaires du RSA sur un accroissement temporaire d'activité dans les collèges pour le renforcement du respect des mesures sanitaires, à raison de deux agents bénéficiaires du RSA pour trois heures quotidiennes dans chaque collège, du 8 mars au 6 juillet 2021. Les ressources sont neutralisées pour le calcul de l'allocation RSA.

Le « RSA Cinéma » a quant à lui permis de soutenir la culture cinématographie et d'offrir à des bénéficiaires du RSA la possibilité de découvrir les métiers du cinéma. En effet, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a profondément bouleversé l'accès aux salles de cinéma et a accentué les inégalités d'accès aux productions en privilégiant les plateformes de streaming sur internet qui nécessitent un abonnement.

Par ailleurs, l'arrêt total de l'activité des cinémas pendant plus de sept mois a pesé fortement sur le moral des Français, dont 71 % se sont dit touchés par la fermeture des cinémas. Afin de redonner l'envie aux Haut-Marnais de retourner dans les salles obscures, le Département a offert 10 000 places de cinéma aux Haut-Marnais lors de la semaine du cinéma, qui a eu lieu du samedi 18 septembre au dimanche 26 septembre 2021 inclus. Sur production d'une contremarque délivrée par le Département, le public bénéficiait d'une place gratuite. Le Département a reversé à chaque cinéma la contrepartie financière (6 €) pour chaque contremarque justifiée.

De plus, pour accompagner cette action au service du lien social et du soutien à la culture, le Département a choisi de privilégier la mise en situation professionnelle de bénéficiaires du RSA qui ont pu in concreto mettre en valeur leurs compétences et leurs qualités relationnelles autour de l'accueil et l'accompagnement du public à l'entrée des cinémas lors de cette semaine.

Le montant alloué au titre de la mise à disposition des bénéficiaires du RSA s'est élevé à 11 210 € et le montant à reverser au cinéma au titre des contremarques à 58 914 €.



Le Département a continué de mener une politique d'accompagnement des mineurs non accompagnés ou jeunes majeurs malgré les difficultés sanitaires dans des secteurs sous tension, en maintenant les contrats d'apprentissage dans les domaines de la boulangerie, chaudronnerie, maçonnerie ou restauration.

La crise sanitaire a mis en évidence l'importance des métiers dans le secteur de l'autonomie, secteur qui souffre depuis plusieurs années d'un manque d'attractivité. De plus, les besoins d'accompagnement à domicile ont augmenté. Aussi pour assurer la promotion de ces métiers auprès des jeunes en parcours scolaire et des populations en recherche d'emploi, pour susciter des vocations, pour accompagner des prises de postes et pour former, le Département de la Haute-Marne va se rapprocher du GIP Meuse et Meurthe Moselle retenu par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie dans le cadre de l'appel à projet relatif à la plateforme des métiers de l'autonomie. Cela pourra se traduire par un soutien financier à hauteur de 50 000 €.

Le plan de relance s'articule ainsi autour de trois leviers d'action structurants. Le premier d'entre eux est la transition écologique, avec notamment un investissement massif dans la rénovation énergétique, dans les infrastructures de transport et les mobilités douces, dans les actions en faveur de la protection de la biodiversité. Le deuxième axe est la compétitivité et le dynamisme de nos industries. Il a pour ambition la relocalisation et l'investissement dans les filières stratégiques. Enfin, la cohésion sociale et territoriale, forte attente de nos concitoyens, a pour objectif de soutenir ceux qui sont le plus touchés par la crise, en particulier les jeunes et les personnes démunies.

**Après plus d'une année de déploiement en Haute-Marne, France Relance a bénéficié à plusieurs centaines d'entreprises haut-marnaises principalement sur les trois axes de déploiement programmés par l'État :**

– **transition écologique** : 305 entreprises pour un montant global de 15,688 millions d'euros dont 284 exploitations agricoles ayant bénéficié de l'aide au renouvellement des agro-équipements.

– **compétitivité** : 1 914 entreprises pour un montant total de 29,907 M€ dont 22,4 millions d'euros (75%) de réduction d'impôts de production au bénéfice de 1 758 entreprises. Soit un total de 45,6 millions d'euros injecté directement dans l'économie des entreprises du département.

– **cohésion sociale** : 2 943 jeunes ont bénéficié d'un dispositif de soutien à l'emploi au sein d'entreprises ou de collectivités dans le cadre du dispositif "Un jeune, une solution" dont notamment 1 605 pour l'aide exceptionnelle à l'apprentissage et 845 bénéficiaires pour la prime à l'embauche.

**La vision de long-terme du plan de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.**

Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. La vocation de la territorialisation du plan de relance est de rendre celui-ci efficient et concret dès la fin de l'année, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion.

À cet effet, Jean Castex, Premier ministre et Dominique Bussereau, Président de l'Assemblée des Départements de France signaient le 12 décembre 2020, un constat d'accord de méthode entre l'État et les Départements sur la relance.



Le présent accord de relance est conclu entre l'État, représenté par Joseph Zimet, Préfet de la Haute-Marne, et le Département de la Haute-Marne, représenté par Nicolas Lacroix, Président du conseil départemental.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de l'accord de relance**

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise que nous traversons, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi, et en plaçant au cœur de leurs actions les objectifs du plan de relance national que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire, dans les actes, les objectifs du plan de relance et de CAP 2030 sur le territoire, de manière rapide et efficiente, et ainsi démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs du Département de la Haute-Marne.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) renforcée et/ou de toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance.

Enfin, les parties s'engagent à accompagner des projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, dans un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance national et de CAP 2030.

## **TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ**

### **Article 2 : Rénovation énergétique des bâtiments publics**

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre, à destination notamment des collectivités territoriales. Il doit permettre de financer des travaux tels que le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

Le Département de la Haute-Marne poursuit son action relative à la performance énergétique avec des opérations de rénovation de son patrimoine, le renforcement de l'isolation des bâtiments existants, l'amélioration des équipements de chauffage et de ventilation et le recours aux énergies renouvelables.

Dans cette perspective le Département a notamment pour projet le remplacement des chaufferies au fioul de 4 collèges par des chaufferies bois plus respectueuses de l'environnement :

- collège Amiral Denis Decres à Châteauvillain,
- collège de Colombey-les-deux-Eglises,
- collège Jouffroy d'Abbans à Doulaincourt et
- collège Marie Calves à Froncles.



Le coût prévisionnel de ce programme de rénovation énergétique est estimé à 627 453 € HT. **L'État a participé à cette opération à hauteur de 313 726 € issus de l'enveloppe de la DSID dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments dans le cadre de France Relance.**

L'État mobilisera, en 2022, la dotation de soutien à l'investissement des départements (sur la base des enveloppes attribuées au niveau régional).

Dans ce cadre, les travaux de réhabilitation de plusieurs collèges (La Rochotte à Chaumont) et circonscriptions d'action sociale (CAS de Chaumont et CAS de St-Dizier...), pour lesquels un volet rénovation énergétique important sera consacré, pourront le cas échéant bénéficier de cette dotation.

### **Article 3 : Infrastructures et mobilité vertes**

Les mobilités d'avenir ont vocation à être de plus en plus respectueuses de l'environnement pour répondre aux défis du changement climatique et de la pollution de l'air. L'État a souhaité, à travers le plan de relance, favoriser le développement de l'usage du vélo et des transports collectifs et être à la hauteur de l'enjeu d'un service de qualité et des équipements correspondant aux besoins.

L'État s'est engagé sur la période 2019 – 2021 à travers le programme AVELO de l'ADEME à accompagner les territoires dans l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables.

L'État, au moyen de la dotation de soutien à l'investissement local et le Département de la Haute-Marne, dans le cadre de ses politiques d'aménagement du territoire, accompagnent les collectivités territoriales pour développer les mobilités douces et du quotidien.

#### Voie verte du canal entre Champagne et Bourgogne

Les 160 km du chemin de halage du canal entre Champagne et Bourgogne font l'objet d'un projet de rénovation ambitieux par le Département. Ce canal constitue un axe structurant de développement touristique du Département. Dans le cadre d'une convention de superposition conclue avec Voies navigables de France, le conseil départemental a voté une autorisation de programme de 583 333 € pour aménager et mettre en tourisme 136 km de piste cyclable le long du canal. Débuté en 2020 (pour se terminer en 2027), ce projet permettra de rendre ce parcours accessible aux vélos et autres formes de mobilité douces. L'État a contribué à la première tranche de ce projet à hauteur de 510 000 € dans le cadre de la DSID.

#### Travaux de confortement du barrage de la Mouche

Ces travaux d'étanchéité de la crête et de confortement amont et aval du barrage de la Mouche permettront la sécurisation optimale du barrage et son exploitation au maximum de ses capacités. À travers un partenariat financier entre le Conseil départemental, les acteurs locaux et l'État, cet investissement est évalué à 7, 63 millions d'euros, dont l'État contribue à hauteur de 3, 7 millions d'euros. La rénovation de cette infrastructure d'intérêt environnemental garantit la pérennité et la fiabilité de l'alimentation en eau du canal entre Champagne et Bourgogne, l'alimentation locale en eau potable, le soutien d'étiage de la Marne en aval du barrage et un soutien au développement de l'attractivité du territoire.

### **Article 4 : Protection de la biodiversité**

La crise sanitaire nous rappelle que nous sommes tributaires d'une nature en bon état, dont nous tirons l'essentiel de nos ressources. Elle a mis en exergue le besoin des populations de voir se développer la protection de la nature et leurs attentes à l'égard de nouvelles politiques publiques environnementales. Le gouvernement choisit, par ce plan de relance, d'engager de nombreux





chantiers en faveur des métiers de la nature et de la transition écologique pour une économie décarbonée et résiliente.

En matière environnementale, le Département agit au quotidien et contribue aux investissements réalisés par les territoires :

- les actions en faveur de l'environnement à travers la protection de la biodiversité et des espaces naturels sensibles (près de 500 000 € par an en moyenne),
- la mobilisation du Fonds départemental pour l'environnement auprès des communes, des syndicats de communes et des EPCI pour les projets d'équipements relatifs à l'amélioration des services publics de l'eau, de l'assainissement, des déchets ménagers et à l'entretien et la restauration des rivières, à raison de 2,4 millions d'euros par an,
- Mise en valeur des dépendances vertes. À ce titre, le Département a engagé une action ambitieuse visant à mettre en valeur, sur le plan environnemental, les espaces jouxtant le réseau routier départemental, appelés « délaissés ». Il s'agit de développer les jachères dites fleuries pour favoriser la biodiversité.

## COMPÉTIVITÉ

### Article 5 : Accompagner le monde agricole

La garantie d'une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale fait partie des missions que l'État s'est fixé dans le cadre du plan de relance et répond aux attentes fortes de nos concitoyens. Pour réaliser cette ambition, il est nécessaire d'investir dans des outils permettant d'accélérer la transition agroécologique de nos modèles de consommation.

#### *Le projet d'abattoir départemental*

Dans le cadre de la construction d'un abattoir départemental à Chaumont, à proximité du projet de la ZAC « Plein Est 2 » et du méthaniseur, la compétence « étude, réalisation et gestion » est déléguée au Conseil Départemental par la Ville de Chaumont. Ce nouvel équipement doit permettre l'abattage des porcins, des ovins, des caprins, des chevaux, des bovins, la découpe et la transformation de la viande ainsi que la production de steaks hachés. La capacité d'abattage de 800 tonnes par an pourra être étendue à 1 500, si besoin. Une unité indépendante de traitement du gibier de chasse est également envisagée. La traçabilité et l'agrément « bio » sont par ailleurs indispensables, tout comme le respect des impératifs de protection de l'environnement et de bien-être animal. Le montant prévisionnel de la réalisation de cet abattoir est fixé à 5 340 000 € HT. Le démarrage des travaux est prévu au deuxième semestre 2022 pour une mise en exploitation de l'abattoir estimée à 2023.

**Ce dossier a été retenu dans le cadre de l'appel à projets national « modernisation des abattoirs » lancé le 15 décembre 2020 et recevra un financement de l'État de 1 585 210,72 €.**

#### *Valorisation des producteurs locaux*

Avec la plateforme Agrilocal 52, le Département propose un outil facilitant la mise en relation commerciale des agriculteurs producteurs locaux avec les acheteurs de la restauration collective. L'objectif est d'augmenter les denrées alimentaires issues de l'agriculture locale dans les repas servis dans nos collectivités, et notamment les collèges. Afin de les soutenir et de promouvoir le recours aux circuits courts, il encourage également la mise en relation directe des producteurs et des consommateurs. Ainsi, Agrilocal52 propose aux Haut-Marnais une carte interactive des producteurs locaux et de leurs éventuels points de vente, à l'instar des drives fermiers.



## Article 6 : Transformation numérique

L'innovation et la transformation numérique doivent permettre aux territoires, non seulement d'améliorer le service public, mais aussi de réduire la fracture numérique en accompagnant les populations les plus éloignées de ces outils. La numérisation et la digitalisation des administrations sont des enjeux de compétitivité autant que de cohésion.

Les usages numériques progressent et la crise sanitaire nous a montré que le numérique impacte de plus en plus notre vie quotidienne, tant d'un point de vue personnel que professionnel. Apporter une très bonne couverture internet et mobile au territoire haut-marnais apparaît comme un enjeu majeur pour profiter d'une qualité de vie exceptionnelle tout en restant connecté au monde. De fait, le déploiement d'un réseau THD ainsi que d'une couverture mobile 4G représentent un vrai atout d'attractivité.

Créée le 1er novembre 2020, la Société publique locale (SPL) Haute-Marne numérique a pour objet d'exploiter et de commercialiser le réseau fibre optique déployé par le Département. Le Département poursuit ainsi le développement des infrastructures numériques avec pour objectif l'accès à la fibre à la maison pour tous les Haut-marnais d'ici 2023 (7,4 millions d'euros à parts égales entre le Département et le GIP Haute-Marne). Le réseau d'initiative publique (RIP) pluri-départemental « Losange », porté par la Région Grand Est a pour ambition la couverture de 100 % de la zone d'initiative publique de sept départements de la Région (Aube, Ardennes, Marne, Haute-Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle et Vosges). Dans le cadre de la construction du réseau, « Losange » réemploie, chaque fois que cela est possible, les infrastructures déployées par le département de la Haute-Marne. L'État soutient le projet « Losange » à hauteur d'une subvention maximale de 62,06 millions d'euros soit 28 % du total des investissements publics.

Par ailleurs, L'État a apporté son soutien à la réalisation des opérations « fibre au village » permettant d'améliorer de manière significative les débits internet de plus de 18 000 foyers et entreprises du Département à hauteur d'une subvention de 4,6 millions d'euros.

Concernant la couverture mobile et dans le cadre du New Deal Mobile négocié en 2018 entre l'État et les opérateurs, le dispositif de couverture ciblée (DCC) piloté par l'ANCT a permis d'identifier et de prioriser l'installation de 20 nouveaux sites dans le département de la Haute-Marne. Parmi eux, 7 ont d'ores et déjà été mis en service et apportent une couverture 4G aux zones jusqu'alors peu ou mal couvertes. Dans le cadre du dispositif 4G fixe, 4 sites ont été identifiés dans le département, deux sites ont été mis en service.

L'État, dans le cadre du plan de relance, a consacré 250 millions d'euros à l'inclusion numérique. Dans le département Haut-marnais, cela s'est traduit par l'investissement de plus de 900 000 d'euros de l'État, avec le déploiement de 19 conseillers numériques France service (dont 4 d'ores et déjà en poste). Ces conseillers doivent permettre d'animer des ateliers de formation au numérique et de réduire ainsi la fracture numérique. Dans le cadre de sa politique de soutien aux tiers-lieux, l'État a également financé 3 Fabriques de Territoires dans le département pour 50 000 euros chacune par an pendant 3 ans.

Par ailleurs, dans un souci d'améliorer les relations avec les usagers, mais aussi les conditions de travail de ses agents, le Département a engagé depuis plusieurs années des actions ciblées visant à développer les échanges numériques, les boîtes à outils numériques (cartable électronique, plateforme de traitement dématérialisé des demandes...), mais aussi le télétravail depuis début 2020.



Pour ces différentes actions, le Département a mobilisé en 2020 :

- 550 000 € pour équiper ses agents en ordinateurs portables pour le télétravail,
- 30 000 € en logiciels,
- 30 000 € en équipement de systèmes de visioconférences matériels et logiciels, notamment pour la diffusion des séances plénières sur internet,
- 30 000 € en licence d'accès à la messagerie pour les agents des CE et collègues,
- 35 000 € en licence d'accès au portail d'échange avec les RH pour les agents des CE et collègues,
- 6 500 € pour la mise en œuvre du portail des demandes de subventions pour les communes du département,
- 100 000 € pour équiper les collèges de 25 nouveaux tableaux blancs interactifs,
- 93 000 € pour équiper les collèges de 126 tablettes numériques supplémentaires,
- 50 000 € pour relier 3 gymnases au réseau pédagogique numérique des collèges.

Il a prévu d'investir en 2021 :

- 60 000 € pour la mise en place d'un portail de gestion des subventions aux associations,
- 10 000 € pour sécuriser (doubler) la liaison internet commune aux collèges et au télétravail,
- 60 000 € pour renouveler l'infrastructure de sécurité d'accès à internet,
- 30 000 € pour fournir à chaque agent un certificat de signature électronique,
- 10 000 € pour l'acquisition d'un outil de gestion électronique de documents (dossiers dématérialisés des agents),
- 30 000 € en équipement de systèmes de visioconférences dans les circonscriptions d'action sociale,
- 80 000 € pour relier 4 nouveaux gymnases au réseau pédagogique numérique des collèges,
- 70 000 € pour équiper les collèges de 114 tablettes numériques supplémentaires.

Il prévoit d'investir en 2022 :

- 40 000 € pour la poursuite du portail de gestion des subventions aux associations,
- 60 000 € pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des accueillants familiaux,
- 30 000 € pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de la MAIA (Action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie),
- 60 000 € pour l'acquisition d'un outil de gestion optimisée du temps de travail,
- 50 000 € pour l'acquisition d'un logiciel de gestion optimisée de la formation,
- 30 000 € en équipement de systèmes de visioconférences supplémentaires,
- 80 000 € pour relier 4 autres gymnases au réseau pédagogique numérique des collèges,
- 60 000 € pour équiper les collèges d'une centaine de tablettes numériques supplémentaires.
- 10 000 € pour la migration solution mobile des visites à domicile pour estimation des prestations à l'autonomie
- 40 000 € pour la mise en œuvre d'une GED pour les dossiers des enfants confiés
- 50 000 € pour la mise en œuvre d'un portail de dépôt des informations préoccupantes par les partenaires
- 10 000 € pour la mise en place de chèques d'accompagnement personnalisés (CAP) pour les aides d'urgence (arrêt du numéraire par la paierie)

**Aux côtés de l'action du Département, l'État a développé une action de forte ampleur pour répondre à l'importance de permettre à la population de bénéficier d'une couverture mobile de qualité, action qui a abouti en 2018 à la conclusion d'un accord, baptisé « New deal mobile » avec les opérateurs pour généraliser une couverture mobile de qualité pour l'ensemble des Français. Le financement de ce programme national de grande ampleur est évalué à 3 milliards d'euros.**



Sur 19 sites New Deal validés en fin d'année 2021, 6 sont déjà en service. La presque totalité des pylônes émettent en 4G, ce qui permettra à **99% de la population** du département d'y avoir accès. Le taux de déploiement de la fibre est également en fort progrès avec 67% des prises qui sont actuellement commercialisables.

En soutien à la transformation numérique des entreprises, en Haute-Marne, 108 entreprises ont bénéficié du chèque d'aide (500 €) à la numérisation des TPE, PME et ETI pour un montant total de 54 000 € et financé par l'État.

S'agissant de l'autre dispositif d'aide à la transformation vers l'industrie du futur, 29 entreprises haut-marnaises ont pu bénéficier d'un montant d'aide global de 4,7 millions d'euros ayant permis le déclenchement d'un investissement total de 23,5 millions d'euros au profit de l'industrie du département. La Haute-Marne se place ainsi en cinquième position régionale des investissements de transformation vers l'industrie du futur (9,6 % de l'investissement total du Grand Est).

**La transformation numérique mobilise l'action conjointe du Département de la Haute-Marne et de l'État afin de répondre aux enjeux de développement du territoire et de service à l'utilisateur.**

## **Article 7 : Développement du tourisme durable et rénovation du patrimoine**

### *Développement du tourisme durable*

Le plan de relance a pour ambition de faire émerger et grandir des projets innovants et à fort ancrage territorial dans le secteur du tourisme. La transition durable des entreprises du tourisme doit permettre de répondre à leurs besoins particuliers et d'accompagner l'évolution de leurs modèles économiques.

Le Département, au travers de sa convention avec la Maison départementale du tourisme, s'engage pleinement, à la fois dans le soutien aux sites et entreprises touristiques existants et dans le développement de nouveaux projets, qui ont vocation à faire de l'attractivité culturelle, touristique et sportive de la Haute-Marne un enjeu de développement économique. À ce titre, il a initié, en lien avec les intercommunalités de Haute-Marne, la création d'une agence visant à promouvoir l'attractivité du territoire.

De nombreux jeunes haut-marnais ont découvert les sports d'hiver et les activités de montagne l'été grâce aux séjours mis en place par le CCHM (centre culturel haut-marnais) au Grand-Bornand, dans le chalet de La Mazerie, propriété du Département. Des travaux de réhabilitation d'un montant de 4,5 M € HT (dont 310 000 € de dotation de l'État) étaient nécessaires pour permettre l'accueil des groupes dans de bonnes conditions (désamiantage, mise aux normes, amélioration de la performance énergétique, etc.). La réouverture du chalet est prévue en 2022.

Le Département va investir dans la reconstruction d'un nouveau bâtiment pour l'école de voile de La Liez à Peigney gérée par le centre culturel haut-marnais. Le nouveau bâtiment permettra d'accueillir correctement les groupes scolaires tout au long de l'année.

### *Rénovation du patrimoine*

Alors que la culture est l'un des secteurs les plus touchés par la crise, la relance passera nécessairement par le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France. Le patrimoine a non seulement besoin d'être soutenu pour sa reprise d'activité, mais il a besoin d'être entretenu et restauré pour continuer de garantir le rayonnement international de la France.



### *Embellissement du château du Grand Jardin*

En 2011, le Département a acquis la parcelle dite « Salin » jouxtant le château du Grand Jardin à Joinville, dont il est propriétaire depuis 1978. Dans une volonté de renforcer l'attractivité de ce site touristique incontournable et d'améliorer l'accueil du public, des travaux d'aménagement ont été lancés fin novembre 2020. Les anciens jardins de la parcelle ont été aménagés en un parking pour l'accès des visiteurs. Par ailleurs, le bâtiment actuel accueillant l'Office de tourisme de la Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC) a été réhabilité afin de proposer des locaux fonctionnels pour les visiteurs et le personnel. Ce projet d'envergure s'élevant à près de 2 millions d'euros, dont 312 086 € provenant du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), s'inscrit dans une politique départementale globale de mise en valeur du patrimoine haut-marnais. Un projet de restauration des jardins (notamment une reprise de toutes les boiseries) est également envisagé à moyen terme.

### *Aménagement du hall du Mémorial Charles de Gaulle*

Le Département investit 960 K€ pour améliorer les visites dans ce lieu emblématique de la Haute-Marne, notamment un point tourisme sera créé avec une présentation de toutes les idées visites à réaliser dans le département.

### *Site archéologique d'Andilly-en-Bassigny*

Le Département met en valeur son site archéologique, classé Monument Historique à Andilly-en-Bassigny, vaste ensemble gallo-romain ainsi qu'une nécropole mérovingienne implantée sur ces vestiges. Ces édifices nécessitent des travaux de restauration dans le respect des réglementations (documents d'urbanisme, protections au titre des Monuments historiques, etc.) et de l'exigence technique de l'architecture ancienne.

Un projet patrimonial et culturel est à l'étude pour intégrer un projet de restauration et de valorisation auprès du grand public et des scolaires.

**Enfin, l'État et le Conseil départemental s'engagent à déployer une stratégie commune, en partenariat avec les acteurs locaux du tourisme et en s'appuyant sur le Parc national de Forêts, visant à répondre aux nouvelles attentes d'un tourisme plus vert.**

## COHESION DES TERRITOIRES

### **Article 8 : Rénovation des équipements pour un meilleur service aux habitants**

#### *Plan collèges*

Les 23 collèges haut-marnais nécessitent un suivi régulier en termes de maintenance et dans certains cas des réhabilitations plus lourdes. L'effort d'investissement pour accueillir les collégiens dans les meilleures conditions se poursuivra sur toute la période du plan de relance départemental.

Le Département s'est associé à la Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne pour la construction du collège et d'un groupe scolaire à Joinville dans le cadre d'un groupement de commande de 19 millions d'euros, dont une contribution de l'État de 1 572 972 € au titre de la DSID. Également, le Département investit 1 millions d'euros pour la réfection de la toiture du Collège La Rochotte à Chaumont.



### *Reconstruction de la gendarmerie départementale*

Afin d'améliorer les conditions de travail et d'hébergement des gendarmes et leur permettre d'exécuter leurs missions auprès du public, le Département a assuré (pour le compte de l'État) la rénovation de plusieurs gendarmeries de Haute-Marne (Chevillon, Chalindrey et Bologne).

Surtout, le Département porte le chantier de reconstruction de la gendarmerie de Chaumont (groupement et compagnie), pour plus de 21 millions d'euros. Il s'agit du plus important projet de ce type en France, L'État participera sous forme de subvention directe de 2 868 232 € et versera un loyer annuel de 999 845 € sur les neuf prochaines années. La construction bénéficiera également d'une subvention de 25 % du GIP Haute-Marne, le Département supportant le financement du solde de l'opération, soit 62 % dans l'immédiat et 22 % à l'issue du bail de 9 ans. 26 mois seront nécessaires à la construction de ce nouvel ensemble avec des travaux qui ont débuté en début décembre 2020 pour se terminer à la fin du printemps 2022.

### *Aménagement d'une nouvelle circonscription d'action sociale à Chaumont (3,5 millions d'euros)*

Le Département s'est engagé dans un projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier de l'ancienne école Jean Moulin, afin d'y accueillir les services de la circonscription d'action sociale (CAS) de Chaumont.

Une première étape vise à accueillir un lieu unique de visite de l'aide sociale à l'enfance (ASE), puis les autres services sociaux de la CAS.

### **Article 9 : Amélioration de la résilience sanitaire**

L'épidémie de la Covid-19 a mis en lumière la nécessité de renforcer la résilience sanitaire au niveau national, comme au niveau des territoires. Dans cette crise, les citoyens ont pu compter sur l'engagement de nos soignants, du personnel des agences régionales de santé (ARS), et sur la mobilisation des conseils départementaux. Le Département s'est fortement mobilisé aux côtés de l'État et de ses établissements pour assurer une aide à nos concitoyens les plus fragiles et les plus exposés.

Le Ségur de la Santé vise, dans son volet investissement, à la fois les projets d'amélioration du quotidien des patients et les grands projets sanitaires et médico-sociaux. À travers son pilier 2, c'est une enveloppe régionale de 835 millions d'euros qui est dédiée à la restauration des capacités financières, 428 millions d'euros pour les investissements sanitaires et 100 millions d'euros pour les investissements médicaux-sociaux.

La situation en matière d'offre de soins sur le Centre et le Sud Haute-Marne est préoccupante : les hôpitaux Sud Haute-Marne (Chaumont et Langres) sont en grande fragilité malgré les actions mises en œuvre pour redresser la situation (contrat de performance 2019-2023 et mission d'administration provisoire), les taux de fuite de patients sont très élevés et le manque d'attractivité en matière de recrutement pour les professionnels de santé ne permet pas de stabiliser une offre de soins spécialisée.

L'ARS Grand Est et la Préfecture de la Haute-Marne ont proposé aux acteurs locaux (élus, professionnels de santé hospitaliers et libéraux, représentants des usagers, des organisations syndicales, des établissements, institutionnels), un travail d'échanges et de concertation afin de mettre en commun leurs visions et leurs attentes pour construire la future offre de soins du territoire, adaptée aux besoins de la population, aux enjeux du territoire et en adéquation avec les acteurs de santé.



La Conférence Santé Centre et Sud Haute-Marne a ainsi engagé, depuis le mois d'avril 2021, une grande concertation territoriale, afin de rénover l'offre de soins du territoire, dont les trois établissements de santé, le CH de Chaumont, le CH de Langres et, dans une moindre mesure, le CH de Bourbonne les Bains, connaissent une situation financière dégradée.

Le projet de santé territorial s'appuie sur plusieurs leviers que sont l'amélioration de l'attractivité médicale, la rénovation du lien ville-hôpital, à travers la coordination et la coopération entre professionnels et établissements, mais repose surtout sur un important volet immobilier.

Ainsi, l'État s'engage à financer, aux côtés du Conseil départemental, ces investissements immobiliers d'envergure, permettant d'améliorer les parcours de soins de la population en proximité de manière sécurisée, qualitative et coordonnée avec le CHU de Dijon, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire 21-52, dont le soutien, à travers sa task force médicale, est un véritable atout.

À cette occasion, le Conseil départemental s'est engagé à cofinancer ses investissements structurants pour l'offre de soins du territoire haut-marnais dès que les dispositions du projet de loi 3DS actuellement en discussion au Parlement lui en donneront les moyens. Dans ce contexte, le Conseil départemental sera un partenaire majeur de la rénovation de l'offre de soins du centre et sud Haute-Marne.

La concertation démarrée en avril 2021 a ainsi abouti en décembre 2021 à l'annonce par le Ministre de la Santé de l'octroi par l'État d'une enveloppe de **80,6 millions d'euros** au département de la Haute-Marne, dont **66,2 millions d'euros** au titre de la restructuration de l'offre de soins du territoire haut-marnais et de la restauration des capacités financières des établissements de Chaumont, Langres et Bourbonne-les-Bains, **12,1 millions d'euros** pour la restauration des capacités financières du CH de Saint-Dizier, et **2,2 millions d'euros** destinés à financer des projets dans 3 EHPAD :

- **550 000 €** pour l'EHPAD « Résidence les vergers » de CH de la Haute-Marne
- **183 000 €** pour l'EHPAD du Mail de Châteauvillain
- **1 500 000 €** pour l'EHPAD d'Arc-en-Barrois

Concernant la déclinaison des projets immobiliers des centres hospitaliers de Chaumont et de Langres (estimés entre 150 et 180 millions d'euros) :

– Pour Chaumont, l'évaluation conduite par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'analyse technique et financière du projet de requalification du patrimoine immobilier lancé par le CHU de Dijon. Un besoin de 28 000 m<sup>2</sup> de surface utile a été identifié, toutefois cette estimation sera à moduler en regard du projet de santé qui habitera le projet architectural.

– Pour Langres, la complexité de la réhabilitation de l'actuel site d'implantation a conduit à l'hypothèse de la construction d'une nouvelle structure. Cette construction interviendrait dans le cadre d'une opération globale de relocalisation de la caserne du service départemental d'incendie et de secours. Pionnier dans la création d'une plateforme d'appels partagée des services du SDIS et du SAMU, le département de la Haute-Marne confirme sa volonté de créer des synergies entre les services de secours et les services hospitaliers. Une réflexion sera conduite en 2022 pour identifier les mutualisations et collaborations au service d'un projet architectural commun.

Ces premiers chiffrages nécessitent néanmoins d'être affinés sur la base du projet médical partagé de territoire qui sera décliné courant 2022.

**Dans le cadre législatif le permettant, le Conseil départemental de la Haute-Marne comme le GIP Haute-Marne seront des partenaires financiers engagés, aux côtés de l'État, de ces projets immobiliers.**



Cette feuille de route stratégique aura vocation à être déclinée en objectifs opérationnels, au cours des 5 prochaines années, afin de contribuer à une revitalisation durable et soutenable de ce territoire rural du sud Haute-Marne.

En outre, afin d'améliorer le cadre de vie de nos aînés, le Département soutient l'investissement mobilier des Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD). À ce titre, en 2020, la Résidence des aînés de Montier-en-Der bénéficie d'une subvention de 113 623 € destinée à l'équipement de l'extension de son bâti permettant d'accueillir les résidents et faciliter le travail du personnel. Par ailleurs l'achat d'un chariot Snoezelen, destiné à la stimulation sensorielle, de l'EHPAD Les Myosotis de Bourmont est pris en charge par le Conseil départemental pour un montant de 5 269 €. Cet accompagnement financier se poursuit à destination d'autres structures.

Pour accentuer cet engagement du Département en faveur de la santé de ses habitants, le Conseil départemental est engagé dans un programme à 10 ans pour le développement de l'innovation en e-santé (1,5 millions d'euros) dans le cadre du consortium e-Meuse santé et une étude a été menée en avril 2021 (18 000 € HT) pour définir un programme d'actions autour du soutien à l'exercice médical coordonné en Haute-Marne (attractivité du territoire, soutien aux étudiants et stagiaires en médecine, accompagnement à l'installation de professionnels).

## MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD

### Article 10 : Soutien Territorialisé au plan de relance

La territorialisation du plan de relance s'inscrit notamment par des mesures de soutien renforcées en faveur des collectivités territoriales, qui sont des acteurs essentiels pour répondre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion de nos territoires.

#### **France Relance a permis de soutenir des projets de relocalisation industrielle en Haute-Marne avec des exemples de réussites marquants :**

– OrganicPac SAS, Filiale de Directo Online SL, PME espagnole, fondée et dirigée par un expatrié français originaire de Haute-Marne, est spécialisée dans la distribution d'emballages alimentaires, fabriqués principalement en Chine. Désormais, Directo Online SL souhaite relocaliser sa production en France à Rolampont, au sud du département. Le projet vise à produire une nouvelle solution d'emballage écologique à partir d'une matière première renouvelable (cellulose de bois puis à terme, de paille) suivant une technique innovante permettant d'obtenir des barquettes compostables. L'entreprise prévoit pour 2025 un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros et la création de 120 emplois.

**Ce projet est lauréat du volet Relocalisation du plan « France Relance » et recevra une aide de 1 484 619 € qui viendra soutenir un investissement total, à terme, de 26 millions d'euros.**

– Le projet de l'entreprise YANMAR consiste à relocaliser 2 lignes de production de mini-pelles actuellement produites au Japon sur le site unique de production et de Recherche et Développement basé à Saint-Dizier en France. L'investissement réalisé permettra de créer 200 emplois dans les 5 prochaines années et d'augmenter le Chiffre d'Affaires de 20 millions d'euros dès fin 2022 pour atteindre 40 millions d'euros de plus fin 2024. Cette croissance attendue engendrera également de nouveaux contrats de sous-traitance avec divers fournisseurs régionaux.

**Ce projet est soutenu à hauteur de 200 000 € sur un investissement total de 1 352 000 € dans le cadre de l'appel à projet « Soutien à l'investissement industriel dans les territoires ».**





Également en matière de soutien de l'industrie, l'État a amplifié son action Haute-Marne dans le cadre du guichet "Industrie du futur". Ainsi, l'entreprise FERRY CAPITAIN à Vecqueville a bénéficié de 550 744 € pour s'équiper d'une machine outil à tailler les pignons pilotés en commande numérique et d'un appareil de contrôle sophistiqué de dernière génération afin de gagner en productivité et de favoriser des économies d'énergie.

**Cet investissement décisif d'un montant total de 1,4 millions d'euros s'inscrit pour l'entreprise dans son objectif d'augmentation de la qualité de la production.**

**France Relance contribue à la transition écologique en Haute-Marne grâce à des mesures qui ont des impacts bénéfiques sur la vie des haut-marnais (logements ou mobilités). Ainsi, en 2021 plus de 2500 dossiers MaPrimeRénov ont été validés et 571 primes à la conversion des véhicules ont été octroyées pour un montant total supérieur à 2 millions d'euros.**

**Quant au Parc National de Forêt, l'enveloppe de 1,7 millions d'euros obtenue dans le cadre de France Relance lui permettra de poursuivre sa montée en puissance et de réaliser ses missions. Ce financement permettra de créer des équipements pédagogiques sur le territoire du Parc national, de valoriser et restaurer des cibles patrimoniales et de soutenir les expérimentations en gestion forestière de la Forêt Irrégulière École d'Auberive.**

**En complément des actions menées par le Département, France Relance vient affirmer la nécessaire solidarité, le développement social et la protection des plus vulnérables du territoire afin de favoriser la cohésion sociale et le soutien à l'autonomie des personnes. Ainsi, les associations de lutte contre la pauvreté ont été soutenues telle la Banque Alimentaire qui pourra concrétiser un projet de distribution itinérante et solidaire de denrées alimentaires en milieu rural grâce à une aide de 36 928 €.**

Pour l'État, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle est un outil puissant et déjà opérationnel. À ce titre, une enveloppe de 2 664 158 € a été attribuée à des projets émanant de collectivités haut-marnaises en 2021.

Cette contribution de l'État dans le cadre du plan de relance s'est faite selon les trois thématiques prioritaires du plan de relance : la transition écologique (tels l'isolation d'équipements publics de la ville de Chaumont et l'installation d'équipements extérieurs pour favoriser la pratique du vélo), la résilience sanitaire, la préservation du patrimoine public historique et culturel (préservation de bâtiments remarquables, réfection des remparts de la vieille ville de Chaumont et de l'église de Joinville).

Le soutien de l'État est également passé par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). En 2021, 11 991 878 € de subvention (2 fois plus qu'en 2014) ont financé des projets liés principalement aux bâtiments publics, aux opérations sécuritaires et au traitement de l'eau.

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, une enveloppe complémentaire de DSIL d'un montant de 2 906 084 € a été allouée à la Haute-Marne pour 2021.

En 2021, la DSIL a été accrue et une enveloppe supplémentaire de 650 millions d'euros de soutien à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales a été décidée au niveau national. En accord avec les conclusions de la convention citoyenne sur le climat, la rénovation énergétique des bâtiments constitue en effet un axe privilégié d'investissement pour faire face à l'urgence écologique.

La Région Grand Est a lancé le 21 décembre 2020 et le 21 juillet 2021 deux appels à projets « recyclage foncier », dans le cadre du Fonds Friche de France relance, dotés d'une enveloppe cumulée de 47,5 millions d'euros à l'échelon régional.



**En Haute-Marne, 4 projets recevront dans le cadre des sessions 1 et 2 du fonds friche un financement :**

- Résorption de la friche urbaine de l'îlot Michelet à Chaumont (1 395 356 €)
- Réhabilitation d'un bâtiment dégradé pour un projet d'extension des Forges de Courcelles à Nogent (174 000 €)
- Requalification de l'îlot du Cardinal Morlot à LANGRES (468 704 €)
- Requalification de l'ancienne friche SOGEFI pour le projet DEMONS & MERVEILLES à Mussey-sur-Marne (200 000 €)

**D'autres projets pourront être subventionnés par l'État en 2022 dans le cadre de la session 3 du Fonds friche.**

Le Département, premier partenaire public du territoire, a engagé en 2019 un programme sans précédent de soutien aux investissements locaux, en mobilisant 46,2 M€ de crédits départementaux sur la période 2019-2021, à travers différents axes d'intervention :

- Des contrats territoriaux et locaux avec les EPCI, les villes et les centres-bourgs sur des programmes d'investissements structurants (PALESTRA à Chaumont, complexe sportif de Joinville, centre nautique, marché couvert, quai Lamartine et rue Luis Ortiz à Saint-Dizier, groupes scolaires à Chaumont, Neuilly- l'Évêque, Haute-Amance, etc.),
- Des fonds thématiques et territoriaux, pour aider les communes dans leurs aménagements de village (voirie, réseau, etc.) et leurs équipements,
- Le soutien à des opérations spécifiques, dont le caractère structurant justifie une mobilisation forte des crédits départementaux (1,5 M€ pour la réhabilitation des remparts de Langres, 2,7 M€ pour la construction du complexe PALESTRA sur Chaumont).

Par ailleurs, il assure la construction et la réhabilitation d'établissements sociaux et médico-sociaux pour la meilleure couverture possible du territoire et répondre aux besoins des Haut-Marnais.

Enfin, en matière de soutien aux actions culturelles, le Département consacre annuellement un budget de 120 000 €, destinés à l'acquisition de documents afin de répondre aux demandes des communes du réseau de la médiathèque départementale, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de bibliothèques structurées. L'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques pilotée par le centre national du livre permettra de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

Le Département favorise également la réduction de l'empreinte carbone par la diminution des dépenses énergétiques et le développement des mobilités propres, et il met en œuvre de nombreux projets dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture, ainsi qu'en faveur des atouts du territoire pour développer son attractivité.

En parallèle du plan de relance, l'État est depuis longtemps engagé dans l'accompagnement des territoires ruraux, par la mise en place de politiques publiques ambitieuses, notamment pour la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs.

Deux communes sont concernées par le programme national Action cœur de ville dans le département de la Haute-Marne (Chaumont et Saint-Dizier), et reçoivent ainsi des financements afin d'améliorer les conditions de vie des habitants et de conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire. L'engagement de l'Etat aux côtés de ces collectivités dans le cadre d'Action cœur de ville s'élève à ce jour à un montant de près de 3 300 000 € de DSIL.



Le programme Petites villes de demain, destiné aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie, va permettre à 20 communes et 8 EPCI de la Haute-Marne de bénéficier d'un accompagnement sur mesure et de financements pour revitaliser leur centre-ville et améliorer l'attractivité de leur territoire. Ce sont 3 milliards d'euros qui sont mobilisés par l'État pour les 6 ans à venir.

Les parties du présent contrat, signataires des conventions d'adhésion au programme Petites villes de demain, s'engagent à :

– mettre en œuvre ces dispositifs au niveau local, en mobilisant l'ensemble des outils à leur disposition (dotations, opérateurs de l'État et autres dispositifs) ;

– accompagner les collectivités lauréates en matière d'ingénierie territoriale

**Pour 2021 et 2022, l'État et le Département de la Haute-Marne s'attacheront à renforcer le soutien au financement de projets portés par les collectivités territoriales dans le cadre des priorités du plan de relance et coordonneront au plus près leurs interventions pour renforcer les effets leviers des financements publics, en particulier au bénéfice des plus petites collectivités.**

#### **Article 11 : Soutien financier aux projets contenus dans l'accord départemental de relance**

L'État soutient les projets concernant le Conseil départemental de la Haute-Marne dans le tableau annexe qui seront engagés sur l'exercice 2021.

En 2022, l'État portera pour sa part, une attention particulière aux demandes formulées s'agissant des projets présentés dans cet accord au vu des disponibilités financières et du contenu des dossiers.

#### **Article 12 : Pilotage**

Le Préfet et le Président du Conseil départemental, en association avec le Sous-Préfet chargé de la relance suivront la mise œuvre du présent accord départemental de relance.

En plus des acteurs prévus par circulaire n°6220/SG du Premier ministre du 23 octobre 2020, relative à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance, pourront être associés tous les acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance dans le département de la Haute-Marne.

#### **Article 13 : Communication**

L'État et le Département s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du plan de relance au plus près du territoire.



À Paris, le 21 janvier 2022

En présence de  
Monsieur Jean CASTEX, Premier ministre

Pour l'État,

Joseph ZIMET,  
Préfet de la Haute-Marne

Pour le Département de la Haute-Marne,

Nicolas LACROIX,  
Président du Conseil Départemental de la  
Haute-Marne



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Mai 2021

# ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

## Préambule

Alors que la crise sanitaire que nous traversons, sans précédent tant par sa nature que sa durée, a fortement impacté l'économie française, le Gouvernement a annoncé le 3 septembre 2020 un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros afin de répondre à la situation économique inédite que traverse le pays.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a en effet entraîné une récession soudaine, la sécurité sanitaire, principale des considérations, ayant induit la mise en œuvre de mesures restrictives importantes de l'activité économique. Dans ce contexte, les institutions publiques n'ont pas manqué de mettre en œuvre de nombreuses mesures afin de limiter les effets économiques, notamment grâce à un plan d'urgence de 470 milliards d'euros, déployé en quelques jours en mars 2020, visant à préserver le pouvoir d'achat des Français, sauver des millions d'emplois et éviter des faillites d'entreprises.

En Meurthe et Moselle, depuis la mise en œuvre des mesures d'urgence, ce sont ainsi :

- **145 millions d'euros d'aides qui ont été versées au titre du Fonds de solidarité** à 14 462 entreprises soit une aide moyenne de 10 000 euros tous secteurs confondus. Pour le secteur hébergement-restauration, le montant moyen versé est de plus de 36 700 euros.

- **771,6 millions d'euros de prêts garantis par l'État (PGE)** bénéficiant à 5 087 entreprises

- **186,8 millions d'euros pour le dispositif d'activité partielle**, versés à plus de 10 600 entreprises et bénéficiant à plus de 79 000 salariés, soit 19,2 millions d'heures chômées indemnisées.

En complément de ces mesures de soutien à l'économie, l'État est intervenu au côté des collectivités territoriales.

Ainsi, 63 communes et intercommunalités ont été bénéficiaires de 44 078€ de compensation de l'État pour pertes de recettes fiscales et domaniales (article 21 LFIII) en 2020.

Par ailleurs, l'État avait encouragé l'acquisition de matériels de protection sanitaire par les collectivités, en remboursant la moitié de leur coût. La préfecture a donc engagé 2 252 439€ pour 176 collectivités bénéficiaires, ayant fait l'acquisition de masques.

Dans le cadre de l'opération « Un masque pour les Meurthe-et-mosellans », l'Etat a participé à hauteur de **1 147 668€ à la production des 800 000 masques** que le Département a pilotée en lien avec un jeune entrepreneur et en mobilisant ses services insertion.

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de ce choc économique.

Dès mars 2020, le Département de Meurthe-et-Moselle a souhaité prendre part à l'effort. Le Département s'est fortement mobilisé, à travers ses agents et ses élus, sur l'ensemble des territoires, comme en témoignent les décisions de soutien prises dès la commission permanente du 20 avril 2020, et dont un 1<sup>er</sup> bilan provisoire figure dans la délibération de l'assemblée plénière du 30 juin 2020 (« *Tirer les enseignements de la crise sanitaire pour préparer la Meurthe-et-Moselle de demain* »).

**Depuis le début de la crise sanitaire, le Département de Meurthe-et-Moselle a d'ores et déjà pris des engagements pour plus de 11 M€, et engagé financièrement 9,4 M€ de dépenses pour la protection des habitants, pour le soutien aux personnes les plus vulnérables, pour**

**assurer la continuité de services publics ainsi que pour la pérennisation des acteurs socio-économiques du territoire.**

Cet engagement se décline en :

- **2,2 M€** d'aides aux habitants et aux personnes les plus vulnérables : achats d'équipements de protection individuelle (EPI), opération 1 masque (réutilisable) par habitant en partenariat avec les communes et EPCI lors du 1<sup>er</sup> confinement, contribution aux analyses de tests PCR via le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires, confection et livraison de repas gratuits pour les collégiens de familles ayant de faibles revenus, ... ;
- **8 M€** d'aides pour assurer la continuité de services publics : achats d'EPI pour les personnels départementaux et des Etablissements Sociaux et Médicaux Sociaux (ESMS), transports de soignants, primes Covid pour les agents départementaux, et pour les personnels des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux et Services d'aides à domicile, maintien des financements des Services d'aides à domiciles versés au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (à domicile) et de la Prestation de Compensation du Handicap ;
- **1,2 M€** d'aides versées aux acteurs économiques et sociaux :
  - Mise en place d'un Fonds Départemental Exceptionnel de Solidarité au profit des associations et autres acteurs de l'Economie Sociale et solidaire (1 M€ voté, et 691 000 € engagés)
  - Prise en charge des surcoûts liés au COVID dans les marchés passés par le Département : chantiers bâtimentaires, opérations routières, transporteurs de personnes vulnérables : 950 000 € ;
  - Participation au « fonds Résistance ». Ce fonds, fruit d'un partenariat entre la Région Grand Est, le Département, les EPCI et la Banque des Territoires, permet un accompagnement sous forme d'avance remboursable afin de renforcer la trésorerie des associations, microentreprises et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire. Le Département a décidé d'une contribution à hauteur de 1,468 M€ (293 000 € engagés à ce jour).

**Le Département a par ailleurs décidé de maintenir les subventions accordées aux associations** pour l'organisation de manifestations, en cas d'annulation ou de report de celles-ci. Cette décision prise en 2020 a été confirmée en 2021.

Le Département a assuré un rôle de coordination sur de nombreuses actions, en lien avec ses partenaires habituels (communes et EPCI) et en lien avec les services de l'Etat et de l'Union Européenne : production de masques réutilisables, primes Covid aux établissements sociaux et médico-sociaux, tests de dépistage ...

## Objet de l'accord de relance

Au-delà de ces mesures indispensables de sauvegarde, le Gouvernement a engagé un plan de relance d'une ampleur véritablement exceptionnelle. Doté de 100 Milliards d'euros, il a pour ambition, au travers de trois axes que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale territoriale, d'atténuer les effets de la crise économique et d'accélérer la transformation de notre économie de manière à ce qu'elle devienne davantage résiliente.

Le premier de ces leviers d'action structurants, la transition écologique, porte notamment sur un investissement massif dans la rénovation énergétique, dans les infrastructures de transport et les mobilités douces, dans les actions en faveur de la protection de la biodiversité.

Le second axe, porte sur la compétitivité et le dynamisme de nos industries. Son ambition est une relocalisation et un investissement dans des filières stratégiques.

Enfin, le troisième axe porte sur la cohésion sociale et territoriale, avec pour objectif de soutenir ceux qui sont le plus touchés par la crise, plus particulièrement les jeunes et les personnes démunies.

Ainsi, la vision de long-terme du plan de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques, tout en confortant l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

La mise en œuvre du plan de relance s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales, permettant son efficacité et sa rapidité de déploiement, au travers des projets déjà engagés ou tout du moins à l'étude.

Le présent accord exprime l'ambition commune des parties à apporter une réponse aux conséquences de la crise actuelle, en soutenant de manière forte le secteur économique et l'emploi, et en plaçant au cœur de leurs actions les objectifs du plan France Relance que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Sur la base de ce principe, les parties conviennent des mesures qu'elles envisagent de mettre en œuvre collectivement sur le territoire, de manière efficace, afin de démultiplier l'effet levier des financements publics, au travers notamment du financement de projets majeurs pour le département de Meurthe-et-Moselle.

Les parties s'engagent enfin à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant les projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, dans un principe de solidarité territoriale.

**Les articles du présent accord concernent toute la dimension « investissement », en particulier dans les domaines de la transition écologique, de la compétitivité, de la solidarité territoriale, de la commande publique, dans lesquels l'État et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle se mobilisent pour amplifier l'effort de relance.**

**Bien entendu l'impact de la crise concerne aussi les solidarités humaines, avec de forts enjeux dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et la précarité, qui se sont accrues durant la période ; dans le domaine de l'insertion et de l'accès à l'emploi, l'action conjointe menée est également essentielle pour faire face à la crise.**

**Ces thématiques, comme les actions retenues dans les CRTE (contrats de relance et de transition écologique dont la négociation a débuté avec l'ensemble des acteurs locaux) feront l'objet d'un volet complémentaire du présent accord, à l'automne 2021.**

## **Article 1 – L'État et le Conseil départemental conjuguent leurs programmes en faveur de la transition écologique**

Le Gouvernement a fait de la transition écologique l'une de ses priorités.

### **Rénovation énergétique**

Les actions de rénovation énergétique des bâtiments publics permettent de réduire l'empreinte environnementale du patrimoine et de s'engager dans une démarche exemplaire pour laquelle l'attente des citoyens est de plus en plus marquée. Elles permettent également de promouvoir l'innovation et l'usage de nouveaux matériaux, tels que les matériaux bio sourcés, respectueux de l'environnement.

Ces opérations de rénovation énergétique permettent par ailleurs d'agir sur :

– l'emploi : la mise en chantier de travaux de rénovation énergétique a un effet levier sur l'emploi et la reprise économique ;



- la résilience : se lancer dans la rénovation des bâtiments, c'est moderniser ses infrastructures, améliorer leur confort et mieux protéger le public, en particulier les plus fragiles (enfants, personnes âgées) face aux conséquences à venir du changement climatique ;
- la santé : la rénovation énergétique des bâtiments se doit d'apporter une amélioration globale à un bâtiment : acoustique, qualité de l'air intérieur, mise à niveau fonctionnelle et pédagogique. Le lien entre confort d'usage, santé et réussite scolaire, par exemple est mis en évidence dans de nombreuses études ;
- l'attractivité : une rénovation énergétique permet de sauvegarder et valoriser le patrimoine architectural et culturel.

**Dans le cadre de ce plan d'investissement massif de rénovation énergétique des bâtiments publics, 1 Md€ sont consacrés par l'Etat à la rénovation thermique des bâtiments publics :**

- l'enveloppe allouée aux départements s'élève à 300 M€, au travers de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) ;
- celle allouée aux autres collectivités est de 700 M€, au travers de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

**En Meurthe-et-Moselle, une enveloppe de 3,5M€ est ainsi consacrée au Conseil départemental.**

8 opérations concernant des travaux dans les collèges et dans une maison de la solidarité ont déjà été soutenues.

**7,7 M€ sont par ailleurs apportés aux autres collectivités, permettant à ce stade le financement de 35 opérations de rénovation.**

Le département de Meurthe-et-Moselle s'inscrit pleinement dans cette démarche de rénovation énergétique et de modernisation de son patrimoine en vue d'apporter rapidement des réponses concrètes aux enjeux environnementaux : réduction de l'empreinte carbone des bâtiments, réduction des coûts de fonctionnement, amélioration du confort d'usage des sites pour les utilisateurs avec un soin apporté à la qualité de l'air et aux conditions de travail lors de périodes de fortes chaleurs au plan météorologique.

Depuis plus de 15 ans, le Département de Meurthe-et-Moselle a fondé sa stratégie immobilière autour de la rénovation de son patrimoine scolaire et plus généralement de l'ensemble de son patrimoine immobilier, en visant à une optimisation des performances énergétiques avec des objectifs très ambitieux.

Cette politique a été largement développée dans le Plan Collèges Nouvelles Génération depuis 2012 avec la mise en œuvre de reconstructions et restructurations lourdes, exemplaires du point de vue environnemental.

Pour la Meurthe-et-Moselle en 2021, les opérations porteront sur 2 thématiques distinctes :

- En matière de stratégie de prévention et de protection de l'enfance :
  - o **Restructuration de 2 bâtiments** sans affectation actuelle sur le site Sadoul avenue Foch à Laxou, pour y aménager un site d'accueil dans le cadre de la politique de l'aide sociale à l'enfance, notamment pour l'accueil pour l'accueil de mineurs non accompagnés. L'opération porte sur la restructuration complète des 2 bâtiments mitoyens, pour une capacité de 100 lits, avec un objectif de performance énergétique de niveau passif. Le coût prévisionnel des travaux est de **5.248.000 € HT**.
- En matière de rénovation thermique des bâtiments publics :
  - o **Restructuration du collège Louis Pergaud de Foug** : accessibilité, améliorations fonctionnelles des pôles et rénovation thermique du collège. Le coût prévisionnel des travaux est de **2 088 336 € HT** ;

- Réfection des étanchéités des toitures, des menuiseries extérieures, du désenfumage mécanique et amélioration du confort d'été du **collège Emile Gallé d'Essey-Lès-Nancy**. Le coût prévisionnel des travaux est de **834 650 € HT** ;
- Réfection de l'étanchéité et de l'isolation des toitures terrasses du **collège René Niklès de Dommartemont**. Le coût prévisionnel des travaux est de **340 000 € HT** ;
- Restructuration de la **Maison des Solidarités de Baccarat** : rénovation, mise en accessibilité, amélioration fonctionnelle pour l'accueil du public et rénovation thermique du site. Le coût prévisionnel des travaux est de **335 400 € HT** ;
- Réfection des toitures du **centre d'exploitation routier d'Audun-le-Roman** et divers aménagements : rénovation thermique des locaux des agents, aménagements fonctionnels. Le coût prévisionnel des travaux est de **170.000 € HT** ;
- Rénovation de la chaufferie du **collège Farenc de Dombasle-Sur-Meurthe**. Le coût prévisionnel des travaux est de **166 000 € HT** ;
- Rénovation du logement du gardien du **Centre Administratif Départemental** : rénovation thermique, aménagements divers. Le coût prévisionnel des travaux est de **100 000 € HT** ;
- Rénovation de la chaufferie du **collège Paul Verlaine de Longuyon**. Le coût prévisionnel des travaux est de **71 000 € HT**.

### **Soutien du département aux initiatives citoyennes en matière d'énergies renouvelables**

Le Département a affirmé une véritable volonté politique d'œuvrer en faveur de la transition écologique et souhaite favoriser des initiatives citoyennes comme les projets d'Energie renouvelable (EnR) qui constituent une réelle opportunité dans la lutte contre le changement climatique, l'autonomie énergétique, la création d'emplois.

3 mesures ont été prises par le Département pour 2021 :

- soutien à l'association « Lorraine Energies Renouvelables » pour accompagner les projets existants, pour favoriser l'émergence de projets et sensibiliser le public ;
- financement du reste à charge des études de faisabilité pour un montant plafonné à 5 000 €, conditionné à l'implication d'une collectivité locale et à portage associatif ;
- participer au développement des sociétés EnR selon plusieurs modalités (prise de capital, subvention).

### **Aides à la rénovation de l'habitat privé**

En Meurthe-et-Moselle, 1727 logements ont bénéficié en 2020 d'une aide « MaPrimeRenov » dispositif national ouvert à tous les ménages sans condition de ressources.

Par ailleurs, dans le cadre de sa délégation des « aides à la pierre », le Département octroie aux particuliers, sous condition de ressources, des aides (crédits Etat ou ANAH) pour des projets de rénovation globaux. Le conseil départemental a voté un dispositif qui va au-delà et qui majore de 10% les taux de subvention nationaux, ce qui peut représenter jusqu'à 3000€ de subventions supplémentaires (sur des montants de travaux moyens de 18000€) : 423 logements (propriétaires occupants) ont ainsi bénéficié de cette aide majorée en 2020. Le nombre prévisionnel de bénéficiaires devrait être identique pour 2021.

## **Aides à la rénovation de l'habitat à caractère social**

A travers un système de garantie d'emprunt, le Département soutient et favorise la rénovation des logements du parc public par les bailleurs sociaux : en 2020, cela a concerné la rénovation de près de 1200 logements (hors Métropole du Grand Nancy, Lunéville et Toul où les garanties d'emprunt sont accordées directement par les EPCI), auxquels s'ajoutent 175 logements au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Dans le cadre du plan de relance, l'État a mis en place une enveloppe de 500 M€ sur la période 2021-2022 destinée à la réhabilitation thermique et à la restructuration lourde du parc de logement social.

**En 2021, 432 logements sociaux bénéficieront de ces aides à la réhabilitation du parc social en Meurthe-et-Moselle, pour un montant total de subventions de l'État de 4 752 000 €.**

### **Aides à la Rénovation urbaine**

L'État (via l'ANRU) accompagne dès 2021 la rénovation urbaine de **5 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) en Meurthe-et-Moselle**, pour des investissements estimés à **430 M€ financés à hauteur de 112 M€ par l'ANRU** :

- sur la Métropole du Grand Nancy, les QPV Plateau de Haye, Provinces et Nations/Haussonville. 104 M€ de subventions de l'ANRU contribueront notamment au financement de la démolition de 1 631 logements sociaux, la reconstitution de 1174 logements ainsi que de nombreux équipements et aménagements ;
- sur la communauté d'Agglomération du Grand Longwy : les QPV Voltaire et Concorde. Les aides de l'ANRU, d'un montant de 7,9 M€, concernent plus particulièrement la démolition de 231 logements sociaux ainsi que la reconstruction de 53 logements.

### **Plantation de haies**

L'État alloue au programme « Plantons des haies » **5,5 M€** pour le Grand Est et **50 M€** au niveau national, avec un objectif de plantation de 750 km de haies pour le Grand Est et la gestion durable des haies existantes.

L'appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation de l'animation est terminé : le réseau des chambres d'agriculture s'est positionné en ce sens, et devra s'articuler avec le parc naturel régional et le conseil départemental qui a mis en place un programme spécifique.

En effet, les plantations compensatoires des abattages le long des routes départementales sont proposées dans des emprises départementales ou communales, présentant les garanties de sécurité vis-à-vis des usagers de la route ainsi qu'un intérêt certain à la valorisation des paysages et/ou la préservation des continuités écologiques. Le programme de replantations de haies en compensation s'élève à 20 000 € par an, et va s'amplifier avec le plan de plantations départemental en cours d'élaboration.

### **Cité des paysages**

La Cité des paysages (Saxon-Sion) est un centre de ressources culturel et scientifique unique en Grand Est (dédié aux paysages et à l'écologie).



En plus des travaux de rénovation-extension engagées avant 2021 (2,5 millions d'€), sont désormais programmés un marché de scénographie (0,5 millions d'€) et des travaux d'aménagement extérieur et de signalétique (estimés à 1,2 millions d'€).

### Plan Vélo

Le Gouvernement a créé en 2018 le fonds national « mobilités actives » en vue de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables au sein des collectivités. Il cible en partie les discontinuités d'itinéraires et fait l'objet d'un appel à projets annuel intitulé « fonds de mobilités actives - continuités cyclables ».

Trois sessions de l'appel à projets ont d'ores et déjà été lancées en 2019 et 2020. Pour la Meurthe-et-Moselle :

- En 2019, 3 projets ont été retenus sur 4 candidatures. Le montant total des subventions demandées est de 456 487 €.
- En 2020, 4 projets ont été retenus sur 7 candidatures. Le montant total des subventions demandés est de 2 064 197 €.

### Plan de reboisement des forêts françaises.

Le fonds Forêt (150 M €) de l'État doit aider les propriétaires forestiers publics et privés, à renouveler et diversifier leurs forêts pour garantir la résilience face aux changements climatiques, et orienter la sylviculture vers le bois d'œuvre. Une action ciblée du plan en faveur de la reconstitution des forêts du grand quart Nord-Est gravement affectées sous l'action des scolytes a pour objectif de traiter 45 000 ha de forêts.

Un appel à manifestation d'intérêt national lancé par l'État en fin d'année a permis de retenir des porteurs de regroupement (Coopératives, Reboiseur, ONF, exploitants). Le porteur s'engage à déposer les demandes d'aides pour le compte des propriétaires forestiers. Le dispositif vise à faire émerger des projets de reboisement suffisamment structurants (>300ha ou >1M€).

L'appel à projets pour le reboisement est ouvert depuis février 2021. Quatre demandes ont été reçues à ce stade.

## Article 2 – L'État et le Conseil départemental s'engagent pour la compétitivité et l'attractivité du territoire

L'État a déployé plusieurs mesures pour favoriser la relance économique, la compétitivité des entreprises et la modernisation de l'industrie.

**France Relance renforce la compétitivité du territoire avec une baisse des impôts de production de 76,3 M€ pour 6464 entreprises du département.**

France relance accompagne aussi la **décarbonation de l'industrie** : **trois entreprises** du département ont bénéficié de **16 M€** pour réaliser **58M€** d'investissements. Les projets soutenus vont contribuer à terme à une réduction de plus de 57 000 tonnes des émissions de CO2 chaque année.

**Les dispositifs du plan de relance soutiennent la compétitivité de l'industrie meurthe-et-mosellane** grâce notamment aux appels à projets nationaux du plan de relance pour l'industrie, au fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires et au guichet industrie du futur : **21 entreprises** du département ont bénéficié de **13 M€** d'aides pour réaliser **52M€** d'investissement industriel.

**France Relance accompagne par ailleurs les entreprises dans leur transformation numérique** : les TPE et PME peuvent solliciter gratuitement un diagnostic numérique France Num auprès des réseaux consulaires (prestation gratuite correspondant à une valeur d'environ 600 euros par entreprise) : 69 entreprises bénéficiaires de ce diagnostic à ce jour.

Par ailleurs, **85 TPE commerciales, artisanales, de la restauration et de l'hôtellerie, ont bénéficié du chèque France Num**, prestation forfaitaire de 500 euros pour accompagner la numérisation des commerces fermés administrativement.

Ces mesures s'ajoutent aux dotations en hausse de l'État aux collectivités pour soutenir l'investissement public (confer point 3/.) et l'activité du BTP.

Par ailleurs, les collectivités et le Conseil départemental ont mis en place plusieurs dispositifs de relance économique.

### **Fonds Résistance**

Les collectivités (Région, Départements, EPCI) du Grand Est et la Banque des Territoires se sont mobilisés pour apporter une réponse, efficace et coordonnée, aux besoins des entreprises et associations impactées par la crise, en finançant la trésorerie requise pour assurer la continuité de leur activité. Ce mécanisme consiste en une avance remboursable. Ce fonds s'inscrit dans un principe de subsidiarité, en complément des autres dispositifs opérés par l'Etat et les collectivités territoriales, et doit notamment permettre une intervention « de dernier ressort ».

**103 structures** (entreprises, associations) ont reçu un avis favorable dans le département, pour une somme globale d'avances-remboursables de **1 418 383€**, somme répartie entre les différents financeurs.

La contribution du Département s'élève à **1 468 592 €** (réservation de crédits), dont un peu moins de 300 000 € ont été consommés à ce jour.

### **Infrastructures routières**

Au-delà des travaux d'entretien pour maintenir en bon état les infrastructures routières, le Département a engagé depuis 10 ans un effort particulier dans le domaine des ouvrages d'art avec un programme « ponts sensibles » : sur la période en cours, les réalisations concernées en 2020 sont le **Pont de Jaulny (1,5 M€)**, en 2021-2022 le **Pont de Rosières-aux-salines (5 M€)**.

Pour la RN4, le Département contribue à hauteur de 10 % aux études (pour un montant de 150 000€ sur 2020-2021), et confirme l'intérêt majeur de réalisation de cette ultime portion de mise à 2x2 voies, au vu des enjeux d'attractivité territoriale et de solidarité de développement dans l'est-Lunévillois.

### **Numérique – Très Haut Débit**

Le Département, en lien avec un plan régional de déploiement du Très Haut Débit, finance, à l'appui de l'État et du Conseil régional, des travaux d'extension ou de mise aux normes du réseau THD à hauteur de 700k€ en 2020 et 580k€ en 2021.

Les travaux de renouvellement sont approvisionnés régulièrement dans une enveloppe budgétaire qui s'élève à 2,26M€, qui permettra à partir de 2022 d'assurer la pérennité de l'ensemble des installations départementales pour les 10 prochaines années.

### **Extension de véhicules électriques au sein du Parc automobile du département**

Le Conseil départemental va poursuivre la rénovation de son parc automobile qui comprend actuellement **35 véhicules de service électriques**, et qui prévoit au fur et à mesure du renouvellement du parc, l'acquisition à hauteur de **20%** d'une flotte de véhicules électriques.

### **Développement des bornes de recharge électriques à destination des Meurthe-et-Mosellans**

En lien avec l'offre de service sur les aires de covoiturage, il existe aujourd'hui **14 sites de recharges** créées par le département (7 d'entre eux sont situés sur des aires de covoiturage). Une étude des potentialités d'installation est prévue avec le Syndicat Départemental d'Electricité 54 partenaire du Département sur l'accompagnement de la transition énergétique des territoires.

### **Aménagement d'aires de covoiturage**

Il existe aujourd'hui **59 aires de covoiturages sur le département**, dont 10 sont propriétés du département. Certaines aires sont très utilisées et nécessitent un agrandissement conséquent. Les aires de Leménils et Bréhain-la-Ville font l'objet d'études d'extensions pour des réalisations en 2021 pour Lesménils (estimation de 300 000 €) et en 2022 pour Bréhain-la-Ville (estimation de 350000€).

### **Véloroute 52**

Le Schéma Régional du Tourisme Grand Est affiche l'objectif de consolider les itinéraires nationaux véloroutes voies vertes en Grand Est. La véloroute 52 (« Paneuropa Radweg ») est un axe majeur d'intérêt européen pour les cyclotouristes. Elle permet de relier Paris à Strasbourg puis Prague, en passant par Nancy et en traversant la région Grand Est d'est en ouest.

La V52 n'est pas encore achevée, ce qui constitue un réel frein pour le développement touristique et le développement des mobilités. 2 sections ne sont pas opérationnelles : à l'ouest, entre Foug et Toul et sur sa branche sud empruntant la boucle de la Moselle ; à l'est, entre Laneuveville-devant-Nancy et Bauzemont.

Le conseil départemental a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet, sur la section Est, en partenariat avec les collectivités territoriales concernées. Le budget total de l'opération s'élève à **7,9 millions d'€ HT**.

## **Article 3 – L'État et le Conseil départemental agissent pour la solidarité territoriale et le soutien à l'investissement public**

- **L'État est le premier investisseur public en Meurthe-et-Moselle pour soutenir les marchés passés par les collectivités territoriales.**

Ainsi, en 2020, l'enveloppe de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la Meurthe-et-Moselle s'est élevée à **13 784 414 €**, et a permis le financement de **383 projets** d'aménagement du territoire.

En 2020, la Dotation de soutien à l'investissement local, de droit commun et du plan de relance, a été engagée par la préfecture de Meurthe-et-Moselle à hauteur de **9 792 386 €** pour **71 projets** financés se décomposant comme suit :

- **3 010 104 €** ont été consacrés au financement des 4 contrats de ruralité du département pour 20 projets.

- **1 561 672 €** ont permis de financer 17 projets relevant des grandes priorités d'investissement (transition énergétique notamment).

- Le programme Action Cœur de Ville a permis d'attribuer **418 471 €** à 4 opérations.

-30 projets supplémentaires ont pu être aidés grâce à la DSIL « exceptionnelle » de France Relance (**4 802 139 €**).

Pour 2021, la programmation est en cours, et représente les montants financiers suivants :

- **13 M€** de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

- **5,3 M€** de la Dotation de soutien à l'investissement local de droit commun.

- **6,6 M€** de crédits supplémentaires de la Dotation de soutien à l'investissement local de droit commun au titre du plan de relance pour financer principalement en Meurthe-et-Moselle, des opérations de résilience sanitaire.

- **7,7 M€** de crédits supplémentaires de la Dotation de soutien à l'investissement local au titre du plan de relance pour financer des opérations de rénovations thermiques des bâtiments publics.

- **1,75 M€** de la Dotation de soutien à l'investissement des départements, de droit commun, pour financer des travaux dans le centre d'hébergement des mineurs confiés au Conseil départemental.

- **3,5 M€** de la Dotation de soutien à l'investissement des départements au titre du plan de relance pour financer des opérations de rénovations thermiques des bâtiments publics, portées par le Conseil départemental.

- **L'action du Département de Meurthe-et-Moselle en soutien renforcé à la commande publique depuis le début de la crise sanitaire**

Dès les premiers signes de difficulté pour le tissu économique, **le Département a encore accéléré ses délais de paiement, prolongé les délais des marchés en cours (passation d'avenants), et maintenu le niveau de la commande publique.**

**Au global, malgré les périodes de confinement, 103,8 M€ de dépenses liées à la commande publique du Département ont été réalisées en 2020, soit un volume supérieur à celui de 2019 (94,59 M€).**

295 nouveaux marchés ont ainsi pu être notifiés en 2020 pour un montant de **34,45 M€**, et 132 marchés notifiés les années précédentes ont été reconduits, pour un montant de **21,13 M€**.

**57% des marchés** notifiés en 2020 ont bénéficié à des **entreprises meurthe-et-mosellanes**, et **78%** à des entreprises à l'échelle du **Grand Est**.

Le Département a utilisé les dispositions réglementaires exceptionnelles à sa disposition notamment pour appuyer les entreprises des indemnisations de prestataires (transports des élèves handicapés en particulier), et pour prendre en charge les surcoûts de chantiers liés aux contraintes sanitaires (plus de 380 000 € de prise en charge par le Département s'agissant des seules opérations bâties par exemple).

- **L'engagement du Département de Meurthe-et-Moselle**

La commande publique représente un enjeu économique majeur en raison de son impact pour les entreprises locales en particulier. Par les possibilités d'intégrer des objectifs environnementaux et sociaux aux marchés publics, elle permet également aux collectivités d'initier et d'accompagner la prise en compte par les acteurs économiques des profondes évolutions sociétales nécessaires pour renforcer la cohésion globale d'un territoire.

Conscient de ces enjeux, le Département de Meurthe-et-Moselle a engagé depuis plusieurs années une politique ambitieuse pour utiliser pleinement le levier de la commande publique. A partir de 2015, cette action s'est enrichie d'un **partenariat avec les acteurs du bâtiment et des travaux publics** afin d'apporter un appui renforcé dans le contexte de crise économique conjoncturelle que rencontrait alors ce secteur.

De plus, au travers de sa commande publique, le Département de Meurthe-et-Moselle s'engage fortement depuis plusieurs années, tant dans la **mise en œuvre des clauses d'insertion** (en mettant en place notamment 6 chargées de développement/facilitatrices de clauses sociales en territoires), que dans les actes posés prenant en compte l'environnement et l'éthique (1er Département lauréat du label Territoire de commerce équitable).

C'est pourquoi, le Département a fait le choix d'aller encore plus loin pour structurer et faire valoir son engagement en adoptant son **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)** en session du 14 décembre 2020.

Celui-ci décline en 20 actions la stratégie du Département en matière d'achat pour les 6 prochaines années. Il constitue un acte fort en faveur d'une culture d'achat, afin de maximiser l'impact social, économique et environnemental de l'ensemble des politiques publiques et du fonctionnement de son administration.

### **Fonds Exceptionnel de Solidarité**

Il s'agit d'un fonds conjoncturel (crise sanitaire) créé en 2020 par le Département, qui se caractérise par :

- un soutien aux acteurs de l'Économie sociale et solidaire (but d'utilité sociale) dont l'activité croise les compétences du département (culture, tourisme, sport, agriculture, jeunesse, citoyenneté, insertion, solidarité...), dans un objectif de poursuite et ou de reprise d'activité en sortie de crise Covid-19 ;
- sous forme de subvention dont le montant varie en fonction du besoin de trésorerie avéré, du maintien des emplois, à l'investissement de la structure au-delà de son activité traditionnelle dans une démarche civique et pour l'intérêt général dans le cadre de la crise Covid-19, au rayonnement territorial de la structure.

Le Fonds est doté d'une première enveloppe globale de **1,02 M€ sur 2020-2021**.

Depuis 2020, **691 000 €** ont déjà été affectés, pour 83 dossiers, et ces aides ont permis de maintenir plus de **338 emplois**.

### **Fonds départemental de relance**

Devant les incertitudes de l'évolution de la crise sanitaire, le Département a voté fin décembre 2020 la création d'un « Fonds départemental de relance » visant à soutenir les projets d'investissement portés par les communes, les EPCI ou les associations, en lien avec l'une des priorités suivantes : transition écologique, accessibilité des services, solidarité et lien social.

Ce Fonds à caractère exceptionnel est doté d'une **première enveloppe de 2 millions d'€**, avec des crédits mobilisables sur l'année 2021, selon une logique d'effet levier.



## Déploiement du programme Petites villes de demain

MEURTHE-ET-MOSELLE (54)

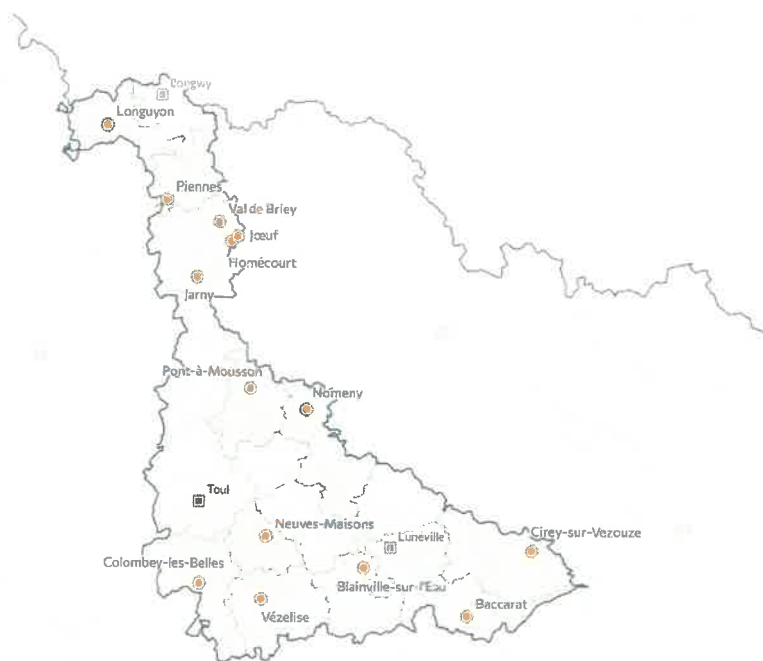
**14** PETITES VILLES DE DEMAIN  
QUI RASSEMBLENT  
14 COMMUNES

 Commune sélectionnée

 Partenariat

EPCI contenant au moins un  
dispositif Petite ville de demain

 Commune retenue dans le  
programme Action cœur de ville



Sources : ANCT 2020 - IGN 2020 - Réalisation : ANCT pôle sdt - Cartographie 10/12/2024

## Article 4 – L'État et le Conseil départemental soutiennent les communes ayant des fonctions de centralité, ainsi que les maisons de santé pluriprofessionnelles

### Petites villes de demain

L'État a lancé le programme « Petites villes de demain » qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour. Le programme a pour objectif de **renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.**

Le lancement de « *Petites villes de demain* » intervient pour accélérer la relance dans des communes structurantes pour tout le territoire.

En Meurthe-et-Moselle, 14 communes ont été labellisées, présentes sur la carte ci-après. Elles s'ajoutent aux 3 communes participant au programme « Action Cœur de ville » (Toul, Lunéville, Longwy).

Les **14 communes « Petites Villes de Demain »** vont bénéficier d'un soutien particulier de l'Etat avec le financement à l'échelle de chaque intercommunalité d'un poste de chargé de mission. Cette **ingénierie, prise en charge à 75 %**, est destinée à renforcer la capacité des collectivités à porter des projets de développements.

Le programme est au stade de son initialisation dans chaque commune. Il se double de la possibilité de retenir des périmètres ORT (opération de revitalisation du territoire), ouvrant droit aux défiscalisations dites « Denormandie », en vue de favoriser les projets d'investissement locatif et la requalification des logements.

## **Bourgs-centres**

Le programme « Petites Villes de Demain » est complémentaire du dispositif « bourgs-centres » du Conseil départemental.

Le département de Meurthe-et-Moselle, chef de file des solidarités territoriales, accompagne depuis 2019 les communes de moins de 10000 habitants volontaires dans une stratégie « bourg-centre », pour renforcer les strates intermédiaires nécessaires entre les métropoles et les zones rurales, pour mettre fin à la perte d'attractivité et à la dévitalisation des bourgs-centres.

La stratégie bourg-centre, votée par l'assemblée départementale en décembre 2018 et inscrite dans le dispositif d'appui aux projets « Contrats Territoires Solidaires », se traduit par des études en phase amont des projets (diagnostic, préconisations), financées par le département au bénéfice des communes, et réalisées conjointement par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme, et de l'Environnement (CAUE) et par l'agence Meurthe-et-Moselle Développement (MMD54).

Les communes qui bénéficient de cet **accompagnement en ingénierie** sont **Vézelise, Foug, Longuyon, Colombey-les-Belles, Badonviller, Thiaucourt, Nomeny, Piennes, Joeuf, Auboué, Homécourt, Tucquegnieux, Lexy, Neuves-Maisons, Einville-au-Jard.**

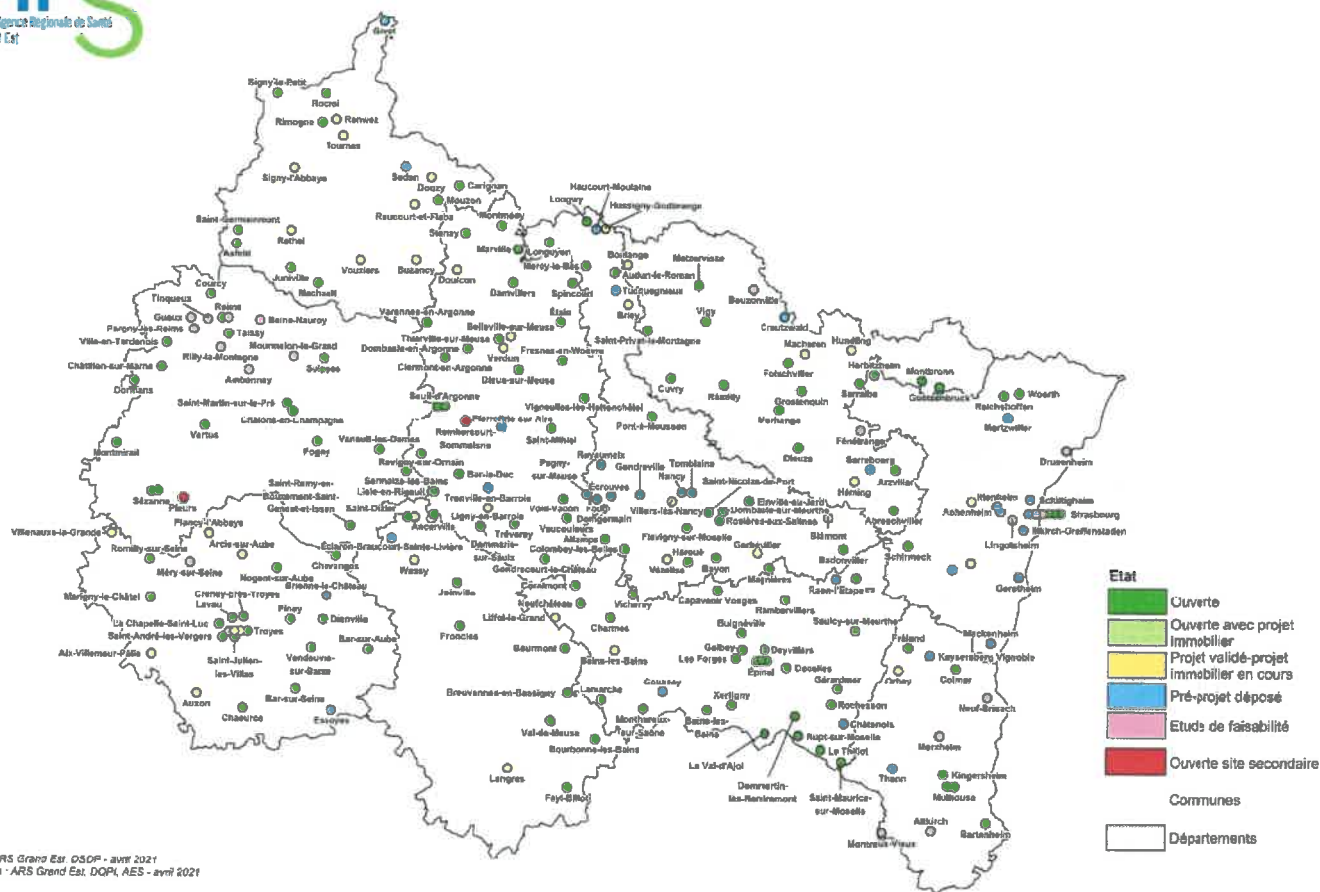
Parmi ces communes « bourgs-centres », 8 sont également labellisées « petites villes de demain » : l'État et la collectivité départementale s'engagent à conjuguer leurs efforts au profit ces 8 communes.

## **Les Maisons de santé pluri-professionnelles**

**Les Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) proposent aux patients une offre de soins de proximité plus large** (praticiens, horaires élargis, soins non programmés) **et une prise en charge concertée entre les professionnels**, qui eux y gagnent du point de vue de l'exercice coordonné en équipe et de la logistique par exemple (locaux, secrétariat, etc.).

Le département compte **18 MSP en fonctionnement** à l'heure actuelle (carte ci-après), dont 6 ouvertures depuis janvier 2017.

## Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) en Grand Est



Source : ARS Grand Est, OSDF - avril 2021  
Mise à jour : ARS Grand Est, DOPL, AES - avril 2021

Par ailleurs, 13 MSP sont en projets à :

Hussigny-Godbrange (fin des travaux prévue en juin 2021), Hersérange, Villerupt, Val de Brie, Royaumeix, Laxou-QPV des Provinces, Nancy-Haussonville, Neuves-Maisons, Vézelize, Diarville, Gerbéviller (en construction), Baccarat, Blâmont

Les projets de MSP doivent faire l'objet d'une validation du Comité départemental de sélection, piloté par la DT ARS, préalablement à toute demande de financements. Le soutien de droit commun est possible en investissement lorsque le portage immobilier est public, avec interventions de la Région et du Département également, tout comme l'ARS peut aider les structures en fonctionnement.

La création des MSP participe de la mise en œuvre du **Schéma Départemental d'Accès aux Soins de Proximité** au sein duquel le Département s'est fortement mobilisé aux côtés de l'ARS, des EPCI et des professionnels de santé. Tous les territoires sont désormais dotés d'un Contrat Local de Santé.

## Article 5 – Engagement du Département de la Meurthe-et-Moselle aux côtés de l'État dans les Pactes territoriaux de relance et de transition écologique.

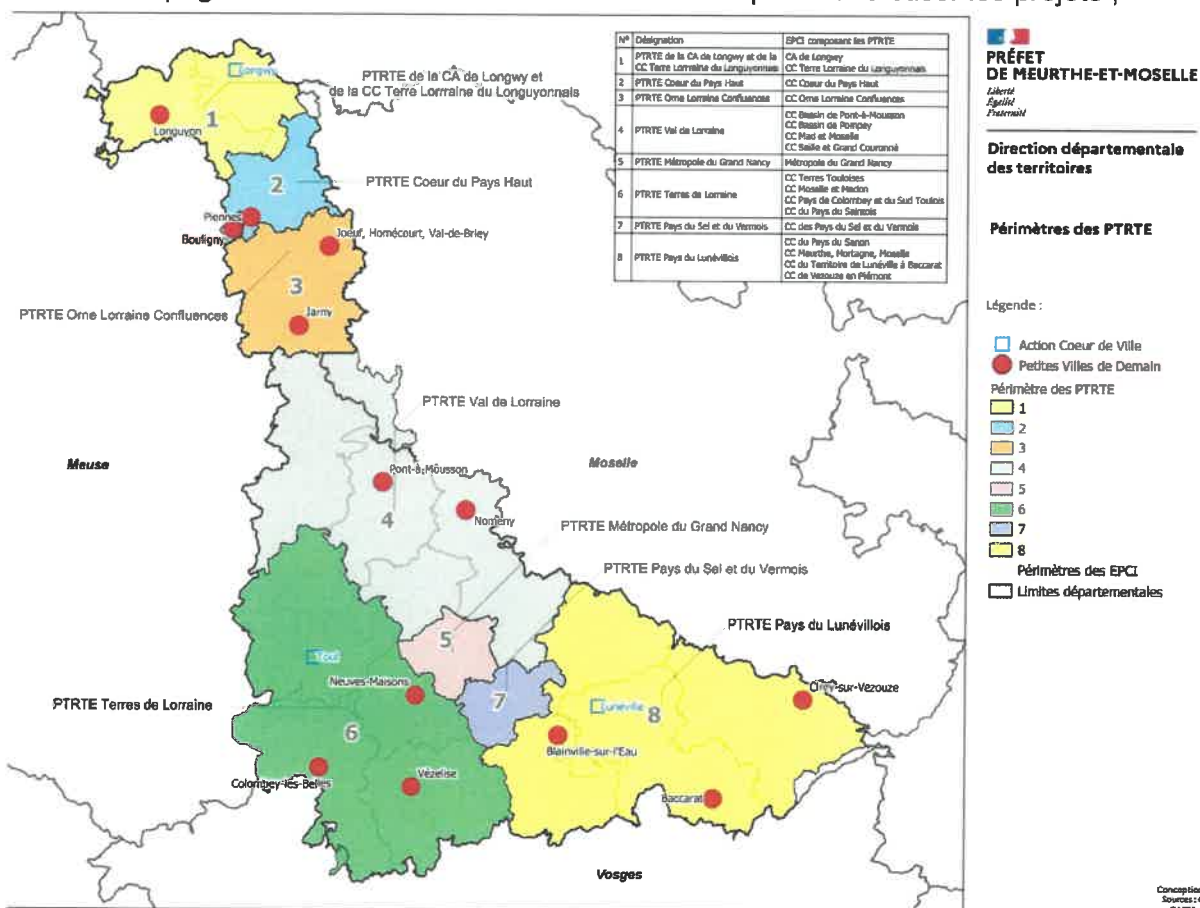
L'État et le Département de Meurthe-et-Moselle sont associés à la démarche de contractualisation que constituent les **Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)**, associant également le Conseil Régional Grand Est et les intercommunalités.

Le Gouvernement a souhaité simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants, au service des priorités stratégiques de chaque territoire et de l'État. Au-delà des deux partenaires État et Conseils Régionaux, les Pactes territoriaux de relance et de transition écologique ont vocation à associer les Conseils Départementaux, ce qui est le cas en Meurthe-et-Moselle.

Les PTRTE seront de véritables contrats de méthode et d'appui aux projets. En Meurthe-et-Moselle, les périmètres de 8 PTRTE ont été établis à l'échelle des territoires indiqués dans la cartographie ci-après.

Les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE), au travers d'un partenariat inédit entre l'État, le Conseil régional Grand Est, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et les Territoires, vont permettre :

- une simplification et une approche transversale dans la proximité ;
- un accompagnement « sur-mesure » et une animation pour concrétiser les projets ;



Conception : DDT 54 / AMEJ / VDT  
Sources : ORON - AdminExpress  
CART\_PTRTE.app - 10/03/2021

- une relance durable par les territoires.

Ayant vocation à accompagner la création et/ou le renforcement de projets de territoires compatibles avec les besoins de cohésion et de transition écologique, les PTRTE pourront traiter de tous les sujets des politiques publiques des collectivités et de l'État, avec une vision stratégique proposée par les territoires.

Le Conseil départemental sera signataire des PTRTE et participera avec l'État à l'animation territoriale en soutien des projets identifiés à l'échelle de chaque périmètre.

## **Article 6 – Mise en œuvre de l'accord de relance**

En 2021 et 2022, l'État et le Département de Meurthe-et-Moselle s'attacheront à conjuguer leurs actions dans les champs retenus dans le présent contrat.

En particulier, ils travailleront de concert au soutien des projets portés par les collectivités territoriales dans le cadre des priorités du plan de relance, et coordonneront au plus près leurs interventions pour renforcer les effets leviers des financements publics.

Le Comité Local de Cohésion Territoriale sera informé de la mise en œuvre du présent accord départemental de relance.

A Nancy, le 25/05/2021

Pour l'État,



Arnaud COCHET  
Préfet  
de Meurthe-et-Moselle

Pour le Département de Meurthe-et-Moselle



Valérie BEAUSERT-LEICK  
Présidente du Conseil  
Départemental de Meurthe-et-Moselle



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



LE DÉPARTEMENT

**meuse**



Mai 2021

# ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

**Entre la Préfète de la Meuse**

**et le Président du Conseil Départemental de la  
Meuse**



## Préambule

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros pour répondre à la situation économique inédite que traverse notre pays.

L'année 2020 restera en effet marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée. La Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction importantes de l'activité économique.

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, les institutions publiques ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en quelques jours en mars dernier afin de préserver le pouvoir d'achat des Français, de sauver des millions d'emplois et d'éviter des milliers de faillites d'entreprises. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une première réponse. À fin mars 2021, ce sont en Meuse 3853 entreprises qui ont eu recours à l'activité partielle et près de 21 000 salariés, soit 62 % des établissements du département et 63 % des effectifs. Plus de 3200 entreprises ont eu recours au fonds de solidarité et 1028 prêts garantis par l'État ont été signés pour un montant dépassant les 143 millions d'euros.

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de ce choc. Le Département de la Meuse est un acteur institutionnel incontournable dans la gestion de crise, notamment par la mise en œuvre de la politique en faveur des solidarités sociales et territoriales. Comme à chaque fois qu'il a dû affronter des situations extrêmes, il a su apporter des réponses d'urgence à la crise sanitaire et mettre en œuvre des actions spécifiques relevant de ses compétences.

À la nécessaire fourniture d'équipements individuels de protection (aide à la distribution de 125 000 masques aux services de soins, dotation de masques aux collégiens, soutien aux collectivités pour l'achat de masques distribués à tous les meusiens, production et distribution de 2 975 visières réalisées avec les imprimantes 3D des collèges, coordination par 2 agents départementaux de la production et de la distribution par des citoyens et des agents volontaires de 6 500 blouses...), le Département de la Meuse a mobilisé des agents départementaux volontaires pour renforcer les effectifs de certains services en cas de montée de l'absentéisme, pour venir en appui d'autres structures telles que les EHPAD (entretien, restauration, soins) et les centres de vaccination, et pour la mise en place de nouveaux services. Cet appel à volontariat a reçu un écho favorable auprès des agents départementaux mus par un élan de solidarité remarquable : 184 agents volontaires dont 116 ont été mobilisés, tous métiers et secteurs géographiques représentés avec des belles découvertes de compétences internes (animation des jeunes, couture de blouses, fabrication de visières...). Outre les prélèvements PCR dans les EHPAD et au centre temporaire d'accueil des enfants confiés à l'ASE à La Mazurie, il a adjoint l'appui de son laboratoire départemental pour amplifier le dépistage. Il faut noter également l'accueil des enfants des personnels prioritaires notamment des soignants dans 5 collèges restés ouverts à cet effet et l'ouverture à La Mazurie à Beaulieu-en-Argonne, d'une structure temporaire d'accueil des enfants confiés à l'ASE (restauration, animations...) Les périodes de confinement ont entraîné une augmentation du nombre de placements. Le Département a aussi fortement sollicité ses agents des Maisons de solidarité pour renforcer les dispositifs de veille sanitaire et sociale auprès des personnes les plus fragiles.

Après l'indispensable sauvegarde, le gouvernement a, pour sa part, décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. Avec ses 100 milliards d'euros, le plan France Relance est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise.



Les trois axes du plan de relance, que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale sont autant de leviers pour atténuer les effets de la crise économique, dans un rôle contracyclique, combattre et réduire les inégalités accentuées par la situation sanitaire, notamment par des mesures en direction des populations et des territoires les plus touchés, et accélérer la transformation de notre économie pour qu'elle devienne davantage résiliente.

La priorité du gouvernement est le soutien à l'emploi. Le développement de l'activité partielle et le plan « 1 jeune, 1 solution » permettent à la fois de soutenir les emplois existants et d'investir pour créer ceux de demain. Le redressement de notre économie suppose également le soutien au tissu économique. Les baisses massives d'impôts de production et les aides à destination des plus petites entreprises doivent les amener à conforter leurs fonds propres et à préparer l'avenir, par exemple par la numérisation.

Le plan de relance s'articule ainsi autour de trois leviers d'action structurants. Le premier d'entre eux est la transition écologique avec notamment un investissement massif dans la rénovation énergétique, dans les infrastructures de transport et les mobilités douces, dans les actions en faveur de la protection de la biodiversité. Le deuxième axe est la compétitivité et le dynamisme de nos industries. Il a pour ambition la relocalisation et l'investissement dans les filières stratégiques. Enfin, la cohésion sociale et territoriale, forte attente de nos concitoyens, a pour objectif de soutenir ceux qui sont le plus touchés par la crise, en particulier les jeunes et les personnes démunies.

La vision de long-terme du plan de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. La vocation de la territorialisation du plan de relance est de rendre celui-ci efficient et concret dès la fin de l'année, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion.

À cet effet, la circulaire n°6220/SG du Premier ministre du 23 octobre 2020, relative à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance, a prévu la signature d'accords de relance entre l'État et les Départements.

Le présent accord de relance est conclu entre l'État, représenté par Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse, et le Département de la Meuse, représenté par Claude LEONARD, Président du Conseil Départemental et du GIP Objectif Meuse.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de l'accord de relance**

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise que nous traversons, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi meusien et en plaçant au cœur de leurs actions les objectifs du plan de relance national que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente et ainsi démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs du Département de la Meuse.





Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) renforcée ou de toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance.

Enfin, les parties s'engagent également à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant des projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, dans un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.

## ÉCOLOGIE

### Article 2 : Rénovation du patrimoine bâti meusien

#### 2.1. Rénovation énergétique des bâtiments publics

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre, à destination notamment des collectivités territoriales. Outre les travaux de rénovation, il doit permettre de financer les travaux de renforcement de l'isolation des bâtiments existants, d'amélioration des équipements de chauffage et de ventilation, et le recours aux énergies renouvelables afin de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de la gestion du patrimoine bâti départemental, notamment du Plan Collèges, et avec le soutien de l'Etat (DSID, DSID Thermique mise en place au titre de France Relance), le Département de la Meuse poursuit son programme ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments départementaux et de développement des énergies nouvelles renouvelables, dont une tranche de travaux sur la période 2021-2022 pour un montant de 4.6 M€ HT qui porte sur :

- Collège Jean Moulin à Revigny-sur-Ornain : extension et rénovation thermique du bâtiment A avec le double objectif visé de réduction de la consommation énergétique de 210 258 kWh/an (niveau Passif) et des gaz à effet de serre de 48 tonnes de CO<sub>2</sub>/an : 836 000 € HT pour le volet rénovation thermique.

L'État accompagne le financement de ce projet pour un montant de 335 000 € au titre de la DSID Thermique.

- Collège du Val d'Ornois à Gondrecourt-le-Château : isolation thermique (combles et vide-sanitaire) et l'installation d'un nouveau système de chauffage avec chaudières à granulés bois et silo de stockage, avec le double objectif visé de réduction de la consommation énergétique de 16 526 kWh/an et des gaz à effet de serre de 83.52 tonnes de CO<sub>2</sub>/an : 458 000 € HT.

Le soutien de l'État (DSID Thermique) se monte à 300 000 €.

- Collège Jules Bastien Lepage à Damvillers : le remplacement des chaudières et la réalisation du réseau technique de chaleur avec raccordement à l'unité de méthanisation de Wavrille, avec l'objectif de réduction des gaz à effet de serre de 176 tonnes de CO<sub>2</sub>/an : 470 000 € HT.



- La rénovation thermique du bâtiment et des logements de la brigade de gendarmerie à Souilly, avec le double objectif visé de réduction de la consommation énergétique (- 14 %) et des gaz à effet de serre : 226 000 € HT.

L'État soutient ce dossier à hauteur de 180 767 € au titre de la DSID Thermique.

- La création d'une nouvelle Maison d'Enfants à Caractère Social à Damvillers par la réhabilitation/rénovation du bâtiment et des logements de l'ancienne brigade de gendarmerie, avec le double objectif visé de réduction de la consommation énergétique de 72.500 kWh/an (BBC Rénovation) et des gaz à effet de serre de 7.25 tonnes de CO2/an : 568 000 € HT.

La participation de l'État (DSID Thermique) s'élève à 300 000 €.

- Dans le cadre du label E+C- (Énergie Positive / Carbone Négatif), label expérimental réglementaire préfigurant la future réglementation énergétique, le Département de la Meuse a décidé d'élever encore davantage son ambition de performance énergétique et environnementale, en produisant un bâtiment à énergie positive (niveau E3) et à faible empreinte carbone (niveau C1) de sa conception à sa démolition, pour contribuer à relever le défi du changement climatique : la construction du nouveau Centre d'exploitation routier à Void-Vacon : 2 047 000 € HT.

L'État soutient cette opération à hauteur de 548 800 € au titre de la DSID.

Afin de maintenir la qualité fonctionnelle de son patrimoine bâti départemental et de soutenir les entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics par la commande publique, le Département de la Meuse poursuit aussi son programme de travaux et de gros entretien sur les bâtiments départementaux, dont une tranche de travaux soutenue par l'Etat (DSID) sur la période 2021-2022 pour un montant d'investissement de 3.6 M€ HT qui porte sur :

- La réhabilitation/extension de la cuisine et de la salle de restauration du Collège St-Exupéry à Thierville-sur-Meuse : 2.3 M€ HT ;

Le soutien de l'État (DSID) s'élève à 591 200 €.

- La rénovation de la Maison d'Enfants à caractère Social Voltaire à Bar-le-Duc : 1.3 M€ HT.

La participation de l'État (DSID) se monte à 627 931, 34 €.

## 2.2. Rénovation du parc de logements publics et privés

Près de 35 % des ménages meusiens sont exposés au risque de précarité énergétique. Ce chiffre alarmant nécessite de mener une action d'envergure sur l'habitat pour solutionner ce problème sociétal et limiter la diffusion de gaz à effet de serre ainsi que d'accélérer la transition écologique.

Depuis 2007, au titre de la politique de l'habitat et du logement, le Département de la Meuse s'est engagé dans un partenariat durable avec l'Etat à travers la prise de compétence des aides à la pierre. Cette responsabilité a permis au Département d'être en première ligne dans la mise en œuvre des différents programmes de lutte contre la précarité énergétique et dans des démarches pour contribuer à la transition écologique.



En complément de la programmation des aides à la pierre (Etat, Anah), le Département a décidé, de contribuer au renforcement de la performance environnementale et énergétique des logements, et de soutenir davantage les entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics impactées par la crise.

Il a ainsi décidé de renforcer son accompagnement financier de la “Société Anonyme de Coordination Pluriel Novilia-St Dizier-Meuse” (OPH de la Meuse) engagée dans un programme d’investissements supplémentaires de 30% sur le parc de logements sociaux. La participation financière prévisionnelle du Département de 2.5 M€ sur 2021-2022 devrait ainsi permettre de soutenir tant les opérations de restructuration et de rénovation thermique du parc de logements sociaux, que les opérations de construction neuve et d’acquisition-amélioration dans le cadre des programmes de revitalisation des centralités (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain) et de l’implantation de CIGEO.

Il a aussi décidé de renforcer son soutien à l’amélioration des logements privés en attribuant des aides départementales complémentaires de celles du programme de l’Anah “Habiter mieux” dont il est délégataire, et d’y consacrer une enveloppe financière prévisionnelle 2021-2022 de 1.2 M€.

Le plan de relance contient deux actions destinées à rénover de manière significative le parc de logements privés et sociaux :

- le dispositif « **maprimerénov** » (**MPR**) a été abondé d’une enveloppe supplémentaire de deux milliards d’€ au niveau national sur deux ans. Il connaît un succès certain en Meuse puisque près de 531 dossiers ont été traités en 2020. Au 26 avril 2021, ce sont 674 ménages meusiens qui ont bénéficié de cette prime.

Maprimerénov contribue au financement des travaux de rénovation énergétique menés par tous les ménages quel que soit le niveau de revenu.

- le dispositif de **rénovation énergétique et de réhabilitation lourde des logements sociaux**

Cette mesure est dotée d’une enveloppe de **460 M€**, sur 2 ans pour la **restructuration lourde de logements sociaux** (reconfiguration de leur typologie ou encore amélioration de l’accessibilité des logements) couplée à une **rénovation thermique globale**, avec une ambition renforcée en matière de performance énergétique.

Pour l’année 2021, la région Grand Est bénéficie d’une enveloppe de 22 836 089 €. La Meuse s’est vue dotée de 2 590 000 € pour rénover 259 logements. Ce montant correspond à 11 % de l’enveloppe régionale alors que le parc de logements sociaux ne représente que 2 % du parc régional.

Cette enveloppe sera octroyée à l’OPH de la Meuse pour restructurer et réhabiliter énergétiquement les logements suivants :

- Bar-le-Duc - Libération- Passerelle (152 logements) ;
- Verdun Anthouard (102 logements) ;
- Gondrecourt (5 logements).

Ce bon résultat est le fruit du travail collaboratif mené par l’État et le Département de la Meuse délégataire des aides à la pierre. Les bailleurs seront encore sensibilisés en 2022 à la possibilité de bénéficier de ces crédits. Il est probable que des opérations de rénovation énergétique seule puissent devenir éligibles.



### Article 3 : Protection de la biodiversité

La crise sanitaire nous rappelle que nous sommes tributaires d'une nature en bon état, dont nous tirons l'essentiel de nos ressources. Elle a mis en exergue le besoin des populations de voir se développer la protection de la nature et leurs attentes à l'égard de nouvelles politiques publiques environnementales.

Le Département de la Meuse identifie plusieurs opérations de réhabilitation et de renaturation de sites et espaces protégés :

◆ *Rétablissement de la continuité écologique sur trois ponts de l'Ornain :*

Le Département s'engage dans un vaste programme de rétablissement de la continuité écologique de l'Ornain, classé en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement. Ce projet vise la réhabilitation de trois ponts départementaux à Mussey, Neuville-sur-Ornain et Rancourt-sur-Ornain afin d'assurer le transit des sédiments ainsi que la circulation piscicole pour la Truite fario, l'Ombre commun, le Chabot, le Spirin, la Vandoise, la Lotte, le Hotu et l'Anguille d'Europe (espèce actuellement menacée d'extinction). Après deux ans d'études, les travaux devraient débuter dès 2022 et s'échelonner jusqu'en 2024 à raison d'un pont par an.

Ce projet intègre aussi la problématique de franchissabilité des canoës-kayaks afin de développer cette activité de sport de nature sur le tronçon de l'Ornain concerné. Cette opération d'un coût global prévisionnel de 1,6 M€ HT devrait bénéficier d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (60%) et de la Région Grand Est (20%).

◆ *Renaturation du ruisseau de l'Aulnois le long de la RD8 :*

Le ruisseau de l'Aulnois, entre Aulnois-sous-Vertuzey et Euville, impacte fortement la stabilité de la RD8, mettant en péril la sécurité des usagers de la route. Ce dysfonctionnement est dû au déplacement historique de ce cours d'eau dans le fossé de la RD entraînant une érosion progressive de l'accotement de la route. Afin de régler cette situation, et après deux ans d'études, le Département va réaliser, dès 2021, une opération ambitieuse de renaturation de ce cours d'eau en déplaçant son lit d'une vingtaine de mètres par rapport à la RD et en recréant un vrai lit mineur naturel sur plus de deux kilomètres. Ce projet intègre aussi l'acquisition de près de quatre hectares de terrains à des particuliers. Cette opération d'un coût global prévisionnel de 475 000 € HT devrait bénéficier d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (60%).

◆ *Aménagement d'un 2ème Espace Naturel Sensible départemental (ENS) visant à créer un réseau départemental des ENS.*

La Meuse dispose d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel qui contribue à l'identité, à la qualité et à l'attractivité de ses territoires. La loi confie au Département le soin de préserver et de valoriser ce patrimoine naturel à travers la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), classement des milieux naturels les plus remarquables au regard de leurs caractéristiques faunistiques, floristiques et paysagères. La Meuse compte actuellement près de 250 ENS dont certains présentent une biodiversité des plus remarquables au niveau national, voire européen. Plusieurs de ces sites naturels d'exception sont toutefois menacés. En effet, certains habitats ou espèces se trouvent en danger par la modification des dynamiques d'aménagement ainsi que plus globalement par le réchauffement climatique. Or, garantir leur bon état de conservation est capital. C'est pourquoi le Département a mis en place une politique ENS volontariste de préservation et de valorisation de ce patrimoine, permettant notamment de faire découvrir aux publics (habitants, touristes, scolaires...) les richesses naturelles de nos territoires.



Dans ce cadre, le Département poursuivra son action notamment en aménageant un 2<sup>e</sup> ENS départemental en forêt de Jean d'heurs sur les communes de Beurey-sur-Saulx et de Robert-Espagne afin de mettre en avant l'impact positif de la forêt sur la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, amorçant ainsi la création du réseau départemental multi-partenarial des ENS aménagés pour accueillir du public, notamment les jeunes et les personnes handicapées. Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 0,3 M€ HT.

En plus des mesures du plan de relance portées par l'Etat et les agences de l'eau, le Département de la Meuse apporte un appui technique aux collectivités qui le souhaitent.

La programmation 2021 de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de l'État illustre également la sélection de projets ambitieux parmi lesquels figurent 3 opérations essentielles portées par le Syndicat intercommunal des eaux Laffon de Ladebat (SIELL). Le SIELL, dans le cadre de sa compétence Eau potable/assainissement collectif va être en mesure d'engager des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les communes « Val de Meuse en rive droite » : Ambly-sur-Meuse, Génicourt-sur-Meuse, Dieue-sur-Meuse et Sommedieue.

Le SIELL envisage ainsi de réaliser :

- un vaste programme de sécurisation de son réseau, dénommé « sécurisation nord-sud » et estimé à 11 M€ HT,
- une sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes d'Ambly/Meuse, Génicourt/Meuse, Dieue/Meuse et Sommedieue, dénommée « Val de Meuse, rive droite » et estimé à 4 M€ HT. Sont aussi financés dans ce cadre, une partie du réseau de la fromagerie HUTIN (350 salariés) actuellement alimentée par un forage privé.

Au regard de l'intérêt et de l'importance de ce projet pour préserver la ressource en eau potable sur un large périmètre du département, l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Département de la Meuse se sont mobilisés pour élaborer un plan de financement adapté permettant sa réalisation. Complété par la Région, ce plan de financement permettra d'atteindre un taux exceptionnel de financements publics de 75% (Etat : 1 M€ ; Département : 1.1 M€ ; Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 8,6 M€ ; Région : 1M€).

#### **Article 4 : Réhabilitation des friches**

L'Etat a lancé un fonds friches pour l'équilibre des opérations en complément des fonds existants de l'ADEME.

Ces opérations entrent pleinement dans la cohésion des territoires, en valorisant des terrains délaissés au sein des territoires urbanisés tout en assurant un virage vers la transition écologique et l'un de ces objectifs qu'est la sobriété foncière.

#### **Article 5 : Transition agro-écologique**

La garantie d'une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale fait partie des missions que l'Etat et le Département de la Meuse se sont fixés et répond aux attentes fortes de nos concitoyens. Pour réaliser cette ambition, il est nécessaire d'investir dans des actions permettant d'accélérer la transition agro-écologique de nos modèles de production et de consommation.



- *Opération AGRILocal55, développement des achats en circuit-court pour la restauration collective :*

Le Département se mobilise pour introduire les produits locaux dans l'assiette des convives de la restauration collective, dont des collégiens meusiens. La collectivité a ainsi décidé de créer une plateforme Agrilocal55 en Meuse depuis mars 2021 afin de faciliter la mise en relation des producteurs, des transformateurs locaux et des acheteurs publics. C'est un service gratuit, sans intermédiaire, qui permet à l'ensemble des utilisateurs, un accès sécurisé à la commande publique pour l'approvisionnement de proximité. Grâce à cet outil simple d'utilisation, les acheteurs publics du département (armée, collèges, écoles primaires, lycées, EHPAD, cuisines centrales...) peuvent commander des produits locaux de qualité et ainsi contribuer au développement de la filière agricole et agroalimentaire meusienne, source d'emplois et d'attractivité pour nos territoires. Cette démarche vise aussi à permettre l'atteinte de l'objectif de 50% de produits sous signe d'identification de l'origine et de la qualité (SIQO) fixé par la loi EGALIM, dont 20% de Bio. Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 0,18 M€ sur la période 2021-2023.

- *Démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges :*

En parallèle du projet AGRILocal55, le Département a initié une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges meusiens, dont la restauration relève de sa compétence. Au regard des bons résultats obtenus lors d'une étude pilote sur quatre collèges en 2018/2019 (- 26% de gaspillage), la collectivité a décidé de généraliser progressivement cette démarche sur la période 2020-2023 en mettant en place un plan d'actions adapté au fonctionnement de chaque collège afin de réduire le gaspillage alimentaire, et en accompagnant chaque collège dans le maintien des bonnes pratiques mises en place. Cette opération d'un coût prévisionnel de 0,18 M€ TTC sur la période 2021-2023, bénéficie d'un soutien financier de l'ADEME à hauteur de 70%.

- *Expérimentation PSE (Paiements pour Services Environnementaux) sur la Vallée de la Meuse :*

Le Département assure depuis 2012 l'animation du site Natura 2000 ZPS (Zone de protection spéciale) « Vallée de la Meuse » et la mise en œuvre de son Document d'objectifs (Docob) visant à protéger les nombreuses espèces d'oiseaux prairiaux nichant sur le site. Les actions de préservation mises en œuvre concernent essentiellement un programme d'indemnités des exploitants agricoles afin de retarder la fauche des prairies de la vallée pour permettre aux oiseaux prairiaux de se reproduire. Ce programme de retard de fauche est financé par l'Etat et l'Union européenne (FEADER) à travers le dispositif des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Le dispositif MAEC, basé sur des mesures nationales, a subi toutefois des baisses budgétaires le rendant progressivement moins attractif, avec comme corollaire une diminution continue des engagements des exploitants agricoles de la vallée de la Meuse, notamment en 2020.

Aussi, le Département souhaite expérimenter la mise en œuvre d'un programme pilote PSE (Paiements pour Services Environnementaux) sur le secteur « Boucle de Champneuville » de la vallée de la Meuse afin de redynamiser les actions de protection de l'avifaune, et plus globalement de la biodiversité. Cette opération expérimentale d'un coût prévisionnel de 0,25 M€ pourrait être soutenue à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « PSE 2021 ».

Enfin, le Département soutient trois actions de la Chambre d'Agriculture de la Meuse pour l'adaptation des exploitations au changement climatique dans le cadre des CTE.

Dans le cadre du Plan de relance, l'Etat soutient :

- les projets Alimentaires Territoriaux (Coeur de Lorraine : soutien à l'animation ; Pays Barrois : soutien à l'investissement).



- les investissements dans les exploitations agricoles « protéines végétales », les agroéquipements, la protection contre les aléas climatiques et les investissements dans les élevages (bien-être animal et biosécurité)
- la plantation de haies : aide à hauteur de 90 % des coûts.
- l'investissement matériel et immatériel des cantines scolaires pour une alimentation durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- le bilan Carbone, diagnostic et plan d'actions pour agriculteurs installés depuis moins de 5 ans. Structure accompagnatrice : la Chambre d'Agriculture de la Meuse.

#### **Article 6 : Infrastructures de transport et mobilité verte**

Le projet global d'aménagement de la RN135 de Ligny-en-Barrois à Longeville-en-Barrois a été déclaré d'utilité publique le 14 novembre 2003, prorogé le 11 février 2008. Quatre tronçons sont identifiés dont le projet de déviation de Velaines d'une longueur de 3,3 km.

Ce projet de travaux comportant notamment la création d'une déviation de la commune de Velaines et la modification de l'échangeur de Ligny-en-Barrois a été inscrit au Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020.

Ce projet estimé à 81,5 M€ est particulièrement structurant pour le territoire puisque la RN 135 dessert la vallée de l'Ornain, 1<sup>er</sup> pôle industriel du département de la Meuse, entre les communes de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois où se situe l'embranchement avec la RN 4.

Le Département de la Meuse soutient l'activité du secteur des travaux publics impacté par la crise avec sa commande publique liée à la programmation annuelle des travaux d'entretien du réseau routier départemental constitués principalement de renouvellement de couches de roulement sur les routes, de rénovation d'ouvrages d'art et d'aménagements divers.

Dans le cadre d'une démarche volontaire d'économie des ressources naturelles et de retraitement des matériaux existants limitant les déchets ultimes, le Département s'est engagé, avec le CEREMA, dans une opération pilote de confortement du pont de Void-Vacon plutôt que sa reconstruction. De même, il va engager une opération pilote de retraitement sur place des fraisats des enrobés des chaussées bitumineuses afin de réutiliser ce gisement de matériaux bitumineux anciens in situ pour réaliser la nouvelle chaussée (RD1 à Vassinourt, RD946 entre Boureuilles et Vauquois, et à Varennes-en-Argonne).

Afin de favoriser le développement de l'usage des mobilités douces, plus respectueuses de l'environnement pour répondre aux défis du changement climatique et de la pollution de l'air, en complément de sa politique de soutien aux opérations de vélo-routes voies vertes portées par les territoires, le Département de la Meuse a décidé, en accord avec les deux communes concernées, de profiter des travaux de réfection du tablier et des trottoirs du pont entre Charny-sur-Meuse et Bras-sur-Meuse, pour aménager des voies de circulation active des piétons et des vélos en élargissant les trottoirs.



## COMPÉTITIVITÉ

### Article 7 : Soutien aux projets industriels dans les territoires

Le plan de relance sur le volet industriel vise à accompagner les entreprises dans le développement de leur activité et dans la modernisation de l'outil de production. Il se décompose en deux volets :

- Le volet territorial cible les investissements industriels à dimension territoriale susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire. Au 26 avril 2021, 1,43 M€ ont été accordés en Meuse pour soutenir des projets de modernisation de l'outil de production.

- Le volet national cible des investissements industriels dans les filières suivantes: aéronautique, automobile, agro-alimentaire, santé, recyclage, électronique, intrants essentiels de l'industrie et télécommunications 5G. Au 26 avril 2021, ce sont 809 000€ qui ont bénéficié à des entreprises meusiennes.

L'ADEME a aussi lancé un appel à projet « Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire » qui vise à la décarbonisation notamment de l'industrie. Une entreprise meusienne a été retenue pour une subvention, dans le cadre du plan de relance national, de :

- 2 670 000 € d'aide à l'investissement ;
- 359 832 € annuel d'aide au fonctionnement.

Le Groupement d'Intérêt Public Objectif Meuse a voté en décembre 2020 un plan d'urgence de 3 M€ en réponse à la crise. L'Assemblée Générale du GIP a en effet approuvé un programme exceptionnel de soutien aux entreprises de production artisanale et industrielle, à l'hôtellerie restauration indépendante en Zone de Proximité, et aux collectivités.

Depuis 2008 et dans le cadre de ses missions fixées par la Loi, le GIP Objectif Meuse gère un dispositif d'accompagnement (30 M€ par an depuis 2010) consacré notamment au développement du tissu industriel de la Meuse et aux actions d'aménagement du territoire et de formation. Depuis 2008, plus de 4000 projets ont été financés par le GIP Objectif Meuse.

Le GIP Objectif Meuse mobilisera 3 M€ en 2021 pour des mesures exceptionnelles selon trois axes prioritaires et structurants :

- Des mesures exceptionnelles pour les entreprises visant la pérennisation de l'emploi et de l'activité artisanale et industrielle (1 M€) ;
- Des mesures exceptionnelles pour les collectivités en lien avec la cohésion territoriale et sociale, et la transition énergétique (2 M€) ;
- Des mesures inédites pour les associations caritatives visant à répondre aux besoins de première nécessité des meusiens (100000 €).

### Article 8 : Développement du tourisme durable

L'association Meuse Attractivité a été créée en 2019 afin de contribuer au développement touristique et économique de la Meuse. Elle réunit dans sa gouvernance le Département de la Meuse, la Région Grand Est, les chambres consulaires, le GIP Objectif Meuse et plusieurs EPCI.

Meuse Attractivité est lauréate du Fonds Tourisme Durable de l'ADEME dans le cadre du plan de relance. Elle bénéficie ainsi d'une subvention de 17 000 € pour mobiliser, accompagner et conseiller des structures touristiques (hébergeurs, restaurateurs...) dans leurs projets de transition écologique.





En 2021, l'Etat soutient également Meuse Attractivité à travers le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). L'agence bénéficiera de 180 000 € pour la création d'un centre de ressources digitales d'attractivité du territoire, partagé avec l'ensemble des partenaires meusiens : collectivités, associations, entreprises et chambres consulaires. L'objectif est d'apporter un ensemble de moyens et de compétences numériques aux partenaires en faveur de la promotion du territoire.

Il en est de même de l'association Chemin de Fer Historique de la Voie Sacrée dont l'objet est de valoriser le tourisme de Mémoire en faisant revivre et découvrir aux touristes et aux locaux, la Suzanne, locomotive à vapeur à travers un parcours de 4 km sur rail. Afin de la soutenir dans son action, l'association a bénéficié de l'intervention du plan relance à hauteur de 40 000 €.

La Meuse et les canaux représentent également une ressource et un potentiel de développement touristique importants pour le territoire. En 2020, la Région Grand Est et Voies navigables de France (VNF) ont engagé une démarche partenariale avec les EPCI sur le canal de la Meuse, afin de maintenir la navigation, d'aménager des itinéraires cyclables et de développer l'offre de services autour de cette infrastructure majeure. Le Département est partie prenante de cette réflexion.

D'autre part, suite à une étude menée en 2019-2020 pour proposer des orientations stratégiques de renforcement de l'attractivité touristique et culturelle du site patrimonial remarquable de la Citadelle de Montmédy et du territoire transfrontalier du Nord meusien, le Département, avec la Commune de Montmédy et la Communauté de Communes du pays de Montmédy, a décidé d'affiner les propositions dont le programme d'investissements de l'ordre de 9 M€.

Ce programme d'envergure pourrait s'articuler autour des actions suivantes :

- Requalification de l'OTSI du pays de Montmédy en pôle d'accueil touristique et de services
- Requalification du musée des fortifications en nouveau centre d'interprétation immersif sur les fortifications avec parcours d'interprétation ;
- Développement de cellules commerciales pour des résidences d'artistes et d'artisans
- Développement d'un programme de nouvelles offres touristiques, culturelles et sportives, et de nouvelles activités, services et événementiels ;
- Développement d'un programme d'animations pour les habitants (salle de jeunes, aire de jeu...).

#### Article 9 : Inclusion numérique

##### ✓ **Conseillers numériques France services**

Le numérique occupe une place croissante dans la vie quotidienne des Français. La capacité à utiliser les outils et services numériques est un enjeu d'insertion, et bien souvent une condition d'accès à l'emploi. Afin de réduire la fracture numérique, 250 M€ sont mobilisés dans le plan de relance pour accélérer les politiques d'inclusion numérique.

En Meuse, neuf structures ont candidaté et ont été retenues par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour accueillir 15 conseillers numériques France services. Parmi elles, le Département recrutera trois conseillers numériques. Les conseillers numériques ont pour mission, à travers des ateliers d'initiation, d'accompagner les citoyens dans leur appropriation des usages numériques quotidiens. L'Etat assure la formation de ces professionnels et finance chaque poste à hauteur de 50 000 € sur 24 mois.



Le Département de la Meuse souhaite doter le territoire d'une feuille de route pour l'inclusion numérique. L'évaluation fine de l'exclusion numérique mais aussi des acteurs d'un écosystème d'inclusion numérique est un préalable pour consolider les actions d'accompagnement numérique au profit de la population. Le Département a ainsi engagé la réalisation d'un diagnostic pour l'inclusion numérique, avec l'appui de l'Etat. L'ANCT prend en charge 100 % du financement de cette étude, valorisée à hauteur de 41 460 € et confiée à un groupement de bureaux d'études expert des questions numériques.

✓ **Accompagnement social et numérique des publics en difficulté**

Conscient que le numérique peut être tant, un accélérateur de fracture numérique et sociale, qu'un facteur fort d'inclusion, constat conforté par la crise sanitaire Covid-19 (prise de rendez-vous médicaux en ligne pour le dépistage et la vaccination), le Département de la Meuse a décidé de lancer une action expérimentale dans des Maisons des Solidarités (MDS) volontaires pour accompagner les publics en difficulté dans leurs usages numériques via des démarches en ligne, notamment pour accéder à leurs droits. Au-delà d'un simple accès aux outils et services numériques, il s'agit de proposer un accompagnement social et numérique en complément de l'offre de service existante sur les territoires. Pour ce faire, le Département équippa en matériels numériques les MDS retenues et mobilisera des travailleurs sociaux et les conseillers numériques qui assureront cette mission d'accompagnement des publics les plus fragiles aux usages numériques.

✓ **Plan Numérique Educatif**

Afin de favoriser la pédagogie numérique des enseignants et l'acquisition des compétences numériques des collégiens meusiens adaptées aux profils d'emploi attendus et ainsi lutter contre la fracture numérique, le Département de la Meuse a décidé de lancer un Plan Numérique Educatif d'envergure en consacrant une enveloppe financière prévisionnelle de 1.2 M€ sur 2020-2023.

Ce plan d'investissements vise à doter les établissements scolaires meusiens de la capacité d'équipements et d'outils innovants afin d'améliorer l'infrastructure numérique et la connexion, d'offrir les conditions favorables aux usages numériques et pédagogiques, et de développer des nouvelles pratiques expérimentales au bénéfice de disciplines telles que l'EPS, la géographie ou les sciences :

- Renforcement du débit au sein des collèges en poursuivant l'acheminement du Très Haut Débit (Collèges de moins de 400 élèves : débit de 20 Mo minimum ; Autres collèges : débit de 30 Mo minimum) ;
- Développement des réseaux sans fil et des outils numériques mobiles favorisant le travail collaboratif (Wifi, Lifi) ;
- Mise à disposition d'un Espace Numérique de Travail ;
- Déploiement du matériel cible par discipline (tablettes, matériels mobiles).

✓ **Téléphonie mobile**

Conformément aux engagements de l'ARCEP et de l'Etat, le Département a décidé de s'engager aux côtés de l'Etat pour accélérer la couverture de la téléphonie mobile 4G de qualité sur tous les territoires de la Meuse et de garantir ainsi cette offre de service public à tous les meusiens pour lutter contre la fracture territoriale.



Le Département porte ainsi une mission d'ingénierie-conseils qui assure l'étude du maillage départemental des sites de téléphonie mobile 4G, et l'interface entre les territoires et les opérateurs pour faciliter le choix et l'accord d'implantation des futurs sites des pylônes-antennes de téléphonie 4G.

Au 1er janvier 2021, on compte ainsi 21 sites déjà mis en service. Pour 2021, 6 sites supplémentaires viendront compléter ce maillage départemental.

## COHÉSION

### Article 10 : Amélioration de la résilience sanitaire

#### **E-Meuse Santé, Opération expérimentale d'initiatives territoriales de téléconsultation :**

Dès 2017, avec le soutien de l'Etat-ARS, le Département de la Meuse a souhaité contribuer à la dynamique nationale de mise en place du Plan Ma Santé 2022 et des expérimentations de nouvelles organisations en santé soutenues par l'Assurance maladie. Il a ainsi répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Territoires d'Innovation de Grande Ambition" (TIGA) lancé par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), en déposant le projet « E-Meuse Santé », programme pilote de transformation des usages et des pratiques professionnelles de soins de par l'apport d'infrastructures et de services numériques. La crise sanitaire Covid-19 a confirmé l'importance et l'urgence d'améliorer la résilience sanitaire notamment en milieu rural.

Ce programme pilote, retenu par l'Etat et labellisé TIGA, répond aux 3 grands objectifs suivants :

- Déployer en Meuse, territoire rural, une offre de télémédecine de proximité basée sur des technologies innovantes et améliorant le suivi et la qualité de vie des patients, permettant ainsi d'anticiper l'apparition des accidents, de faciliter le déclenchement d'alertes, et de fait, de réduire les besoins d'hospitalisations ;
- Elaborer et expérimenter un modèle de financement et une organisation adaptée à la médecine à distance, avec notamment un réseau de professionnels de santé pour une aide à la décision et à l'utilisation des technologies ;
- Compléter l'offre de télémédecine à l'échelle de la Meuse par l'implantation de technologies innovantes complémentaires pour le suivi des patients souffrant de différentes insuffisances, puis déployer cette offre à l'échelle de la région Grand Est et de la France.

*Le programme d'actions est le suivant :*

- Développer des outils de coordination dans un cadre de prévention (application E-Meuse Santé Prévention) ;
- Améliorer l'accès aux soins (nouvelle offre de prise en charge des parturientes, téléconsultation) ;
- Améliorer la prise en charge des maladies chroniques (patients diabétiques, patients insuffisants respiratoires et comorbidités associées) ;
- Favoriser l'autonomie à domicile ;
- Accompagner les nouvelles organisations ;
- Déployer les infrastructures techniques interopérables (écosystème numérique sécurisé et interopérable adapté) ;



- Accompagner la transformation de l'offre de formation (offres de formation liées aux nouveaux usages numériques) ;
- Développer un cadre systémique d'évaluation ;
- Accompagner les ambitions des porteurs d'innovation (investisseurs) ;
- Animer le déploiement du programme / Piloter le programme et sa communication.

Dans ce cadre, une première opération expérimentale d'initiatives territoriales de téléconsultation est en cours de déploiement sur 15 territoires en Meuse, Haute-Marne et Meurthe-et-Moselle, en appui au réseau départemental des Maisons de Santé Pluridisciplinaires, aux communautés professionnelles territoriales de santé et à la plateforme territoriale d'appui, afin de mieux répondre aux problématiques d'accès aux soins et de lutte contre la désertification médicale. Elle propose ainsi des actions de téléconsultation et de télédentisterie dans 5 EHPAD, de télésoin en pharmacies et de télésoin par les auxiliaires médicaux. Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 1.7 M€ sur 2021-2023.

### ✓ **Amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées**

La pandémie de la Covid-19 a confirmé la nécessité de renforcer la résilience sanitaire au niveau national comme au niveau local. Dans cette crise, les meusiens ont pu compter sur l'engagement de nos soignants, du personnel de l'ARS et sur la mobilisation des collectivités territoriales. La préservation de la santé de nos aînés, notamment en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), et des personnes handicapées a ainsi suscité une coopération d'ampleur. Le Département de la Meuse s'est fortement mobilisé aux côtés de l'Etat pour assurer une aide d'urgence à nos concitoyens les plus fragiles et les plus exposés (production et fourniture de 2 975 visières et de 6 500 blouses pour les soignants).

Afin d'améliorer le cadre de vie de nos aînés et des personnes handicapées, le Département de la Meuse a décidé de renforcer son soutien à la rénovation des structures d'accueil et d'hébergement des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées, en mobilisant une enveloppe financière prévisionnelle de 3,405 M€ pour accompagner les opérations suivantes :

- Restructuration des bâtiments de l'EHPAD à Ligny-en-Barrois (capacité de 51 places d'hébergement permanent) ;
- Restructuration et extension des bâtiments de l'EHPAD à Etain (capacité de 78 places d'hébergement) ;
- Reconstruction d'un bâtiment neuf du foyer d'accueil médicalisé pour personnes handicapées (FAM) "Jardin Fontaine" à Thierville-sur-Meuse (capacité de 36 places d'hébergement permanent) ;
- Reconstruction d'un bâtiment neuf du foyer d'hébergement pour personnes handicapées à Thierville-sur-Meuse (capacité de 44 places d'hébergement) (projet soumis à l'Assemblée départementale les 27 et 28 mai 2021).

Ces opérations engagées en 2021 pour un montant total de travaux de plus de 30 M€ permettront de relancer le secteur du bâtiment et des travaux publics si durement touché par la crise.



✓ **Maisons de Santé Pluridisciplinaires**

Pour lutter contre les déserts médicaux en zones rurales et garantir l'accès aux soins pour tous, le Département de la Meuse, l'Etat/ARS et la Région Grand Est ont décidé de contribuer au développement de la pratique d'une médecine coordonnée pour les professionnels de santé, en favorisant un maillage territorial important de Maisons de Santé Pluridisciplinaires. Le département compte ainsi aujourd'hui 26 MSP réparties sur tous les territoires.

Avec les leçons de la crise sanitaire Covid-19, et conformément aux orientations du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le Département a décidé de poursuivre son accompagnement financier des opérations de construction et d'extension de MSP.

Il devrait mobiliser ainsi une enveloppe prévisionnelle de 0.9 M€ pour cofinancer, aux côtés de l'Etat et de la Région Grand Est, les opérations suivantes envisagées en 2021-2022 : construction d'une MSP à Ligny-en-Barrois, extension d'une MSP à Spincourt, extension d'une MSP à Pierrefitte-sur-Aire, construction d'une MSP à Bar-le-Duc.

Par ailleurs, un projet de Maison des Internes porté par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, actuellement à l'étude pour favoriser l'accueil de stagiaires sur le territoire sud meusien, pourrait aussi être accompagné.

✓ **Prévention sanitaire dans les collèges meusiens**

Outre une dotation de masques de protection lavables attribuée à chaque élève des collèges publics et privés meusiens, le Département de la Meuse a décidé de contribuer aux côtés de l'Etat/ARS à la lutte contre la propagation de la Covid-19 en renforçant ses investissements nécessaires au respect des nouvelles conditions sanitaires d'accueil dans les collèges :

- Achat et déploiement de nouveaux matériels de propreté plus adaptés aux exigences accrues des protocoles sanitaires tout en maintenant les conditions de travail optimum des agents par la mise en œuvre facilitée des actions de propreté exigées pour renforcer la sécurité sanitaire (nouveaux chariots d'entretien avec de nouveaux balais et petits matériels plus adaptés, matériel mécanisé pour l'entretien des sols, centrales de dilution pour l'entretien des sanitaires).
- Renfort des équipes de restauration, afin de sécuriser au maximum la mise en œuvre du service de restauration scolaire dans le respect des exigences accrues des protocoles sanitaires.

Pour cette action de prévention sanitaire Covid-19 dans les collèges meusiens, le Département consacre ainsi une enveloppe financière prévisionnelle de 0.268 M€.

## **Article 11 : Soutien à l'emploi**

### **11.1. Le soutien à l'emploi**

Le plan « 1 jeune, 1 solution », lancé à l'été 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Avec plus de 9 milliards d'euros investis, il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc... afin de répondre à toutes les situations. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.



L'Etat et le Département sont engagés conjointement pour soutenir l'insertion des jeunes. Le Département est signataire aux côtés de l'Etat de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) avec les deux Missions locales de la Meuse. Cette contractualisation permet un engagement réciproque pour accompagner les Missions locales dans le dessein de faciliter l'insertion des jeunes et leur accès à l'emploi. L'objectif est de renforcer l'accompagnement des jeunes à travers la mobilisation du PACEA et de la Garantie Jeunes. En Meuse, l'objectif 2021 pour la garantie jeunes est de 556 entrées.

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2019-2022 conclue entre l'Etat, le Département de la Meuse et les deux Missions locales meusiennes s'établit autour des quatre orientations stratégiques partagées suivantes :

- Renforcer le repérage afin d'identifier et de mobiliser les jeunes les plus vulnérables et ceux dits invisibles ;
- Accompagner les jeunes dans des parcours intensifs vers et dans l'emploi et la formation (développement des compétences, accès accru à l'apprentissage) ;
- Construire des parcours globaux sans rupture permettant de lever les freins périphériques à l'emploi ;
- Renforcer les relations avec les entreprises.

L'Etat et le Département soutiendront ainsi globalement à hauteur de 1.944 M€ sur 2021-2022, le programme d'actions des deux Missions locales meusiennes (Mission locale du Nord meusien, Mission locale du Sud meusien) pour la mise en œuvre de dispositifs en faveur de l'insertion, de l'autonomie, de l'accès à l'emploi et de la sécurisation des parcours.

Sur le volet « Sécurisation des parcours », le Département a décidé de financements spécifiques pour l'animation de la plateforme Loj'Toît portée par la Mission locale du Nord meusien et pour la gestion d'une enveloppe spécifique du Fonds d'Aide aux Jeunes déléguée aux deux Missions locales meusiennes.

De surcroît, l'Etat et le Département sont engagés au titre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) au titre du déploiement des contrats aidés. Aussi, en 2021, ce sont 30 Parcours Emplois Compétences pour les publics résidents en Quartier Prioritaire de la Ville et en Zone de Revitalisation Rurale qui seront financés par le Département.

L'Etat s'engage en 2021 à l'accompagnement de 644 contrats aidés (Parcours emplois compétences et contrats initiative emploi).

Ces dispositifs ayant prouvé leur efficacité pour un retour à l'emploi et une meilleure socialisation des personnes en situation de précarité, le Département de la Meuse a décidé de poursuivre sa politique de soutien au financement des contrats aidés (CUI pour les employeurs du secteur marchand ; PEC pour les employeurs du secteur non-marchand) et de mobiliser ainsi une enveloppe financière prévisionnelle 2021 de 0,158 M€.



## **11.2. Le soutien à l'insertion par l'activité économique**

Face à la crise socio-économique engendrée par la crise sanitaire Covid-19, le Département de la Meuse a décidé de poursuivre son soutien aux structures de l'IAE pour favoriser au mieux les parcours de retour à l'emploi des bénéficiaires accompagnés (aide à l'amélioration de la prise en charge globale des salariés en insertion, aide à la formalisation et à la professionnalisation de l'accompagnement, aide à l'identification et à la levée des freins des salariés en insertion, aide à la définition et à la validation des projets professionnels en cohérence avec le marché du travail et les offres de formation...).

En 2020, en compensation de la baisse de chiffre d'affaires des structures de l'IAE pendant la période du 1er confinement, l'Etat a octroyé un montant de 557 141,20 € aux 30 structures de l'IAE du département dans le cadre du « FDI Rebond ».

En parallèle, un accompagnement financier pour un montant de 731 664 € a été mis en œuvre en 2020 pour le développement de l'offre d'insertion sur le territoire. 16 structures ont bénéficié de ces aides pour des projets de développement et des investissements permettant la création de nouvelles activités et de nouveaux postes d'insertion.

En plus du financement constant des aides aux postes aux structures de l'IAE, de nouveaux crédits seront mis à disposition en 2021 pour accompagner le développement de l'offre d'insertion à travers le Fonds de Développement de l'Inclusion (FDI), dans le cadre d'une enveloppe prévisionnelle au moins équivalente de celle de 2020 (soit 731 664 €).

S'agissant des clauses sociales, l'État et le Département continueront à participer au financement de la mission de facilitateur portée par la Maison de l'emploi de Meuse. (L'Etat à hauteur de 31 829 € et le Département à hauteur de 63 600 € en 2020).

Avec le Département, le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique se matérialise par l'accompagnement de 19 ETP d'insertion (400 000 €) financés par le Département et un soutien à l'accompagnement socio-professionnel et à l'encadrement technique.

Enfin, dans le cadre de l'appel à projet 2021 lancé par l'Etat, le Département de la Meuse se propose de créer un Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) visant à structurer l'offre et à garantir la coordination de l'ensemble des dispositifs d'insertion et d'emploi (Département, Etat, Pôle Emploi, Intercommunalités) sur les territoires.

## **11.3 . La mobilité inclusive**

La mobilité constitue en Meuse le frein principal à l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. La structure même du département induit une inégalité face aux besoins de mobilité. Cette inégalité est particulièrement marquée sur les territoires ruraux et périurbains, pour lesquels un fort potentiel existe ainsi que des marges d'amélioration en matière d'accès à la mobilité.



L'Etat et le Département de la Meuse ont engagé une étude-action confiée à Mob'in Grand Est avec pour finalité la réalisation d'un état des lieux complet, la cartographie des besoins et la construction de scénarii de développement d'une plateforme de mobilité.

Au terme de l'étude, l'objectif est désormais de structurer une réponse concertée et territorialisée en termes de plateforme et d'offres de mobilité.

Le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ainsi que le Fonds de Développement de l'Inclusion (FDI) offrent des opportunités pour accompagner cette structuration attendue. L'Etat et le Département s'engagent ainsi à poursuivre leurs travaux et à définir ensemble les futures orientations sur l'accès à la mobilité et aux solutions de mobilité solidaire.

Avec l'appui de l'Etat, le Département de la Meuse devrait finaliser prochainement le projet de création d'une plateforme de mobilité inclusive afin de lutter contre les freins à l'emploi liés à l'absence de solution de mobilité pour les publics en insertion. Cette action devant être soutenue au titre de la convention de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi et qui donne déjà lieu à de premières approches en lien avec les structures de l'IAE, vise à centraliser les offres et les moyens de soutien pour dynamiser une politique territoriale de mobilité en partenariat avec les acteurs locaux par le biais d'un opérateur unique. Une équipe dédiée d'ambassadeurs et de conseillers de la mobilité est également prévue pour informer et accompagner ces personnes dans leur besoin de mobilité.

## **Article 12 : Prévention des situations de précarité**

### **Stratégie nationale de protection de l'enfance**

En 2020, le Département de la Meuse a été retenu parmi les 30 premiers départements pour le déploiement de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Dans le cadre du contrat pour la protection de l'enfance, l'Etat et le Département ont pris des engagements réciproques pour garantir les mêmes chances et les mêmes droits à tous les enfants et agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leur famille. Ces engagements visent à sécuriser les parcours des enfants protégés et à prévenir les ruptures, à donner aux enfants les moyens d'agir et à garantir leurs droits, à préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte ; il vise aussi la formation des professionnels.

L'Etat et le Département interviennent à parité, à 825 000 €/an chacun, soit une enveloppe globale de 1.65 M€ /an pour la période 2020-2022. L'Etat a apporté son soutien financier au titre de la loi de finances, du Fonds d'initiative régionale (FIR) et de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM).

*Le programme d'actions prévoit les actions suivantes ;*

- Mise en place des équipes pluridisciplinaires dans les Maisons de Santé Pluridisciplinaires pour les consultations autour des enfants de 0 à 6 ans ;
- Recrutement de deux puéricultrices pour renforcer les visites à domicile, les consultations et les actions de prévention ;
- Création d'une équipe spécialisée pour évaluer les situations d'enfants en danger (cellule de recueil des informations préoccupantes - CRIP) ;
- Création d'une structure d'accueil mixte ASE/Handicap pour cinq enfants à besoins particuliers, et mise en place d'une équipe mobile ;





- Renforcement de la démarche de contrôle des Etablissements et Services Médico-Sociaux sur le champ de la protection de l'enfance ;
- Soutien de nouvelles modalités d'accueil au Centre parental ;
- Renforcement des moyens de l'intervention éducative à domicile ;
- Renforcement des capacités d'insertion socio-professionnelle des Mineurs Non Accompagnés ;
- Proposition de supervisions et d'analyses de pratiques aux référents ASE.

### **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**

L'Etat s'est engagé à compter de 2019 aux côtés du Département dans la mise en oeuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté par la signature d'une convention le 20 juin 2019 fixant les engagements réciproques.

Ces engagements visent à rompre avec la reproduction de la pauvreté, à garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, à assurer à tous les jeunes un parcours de formation, à rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité, à investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi et assurer à tous les jeunes un parcours d'accompagnement et de formation permettant d'acquérir des compétences en sécurisant les parcours d'insertion professionnelle.

Pour la période 2019 et 2020, l'Etat et le Département ont apporté un soutien financier à hauteur de 1 185 252 €.

Dans le cadre de ce partenariat, l'Etat et le Département de la Meuse mettent en oeuvre le programme d'actions suivant :

- Action expérimentale menée sur le PETR Coeur de Lorraine, pour la mise en place d'un espace itinérant d'information, d'orientation, d'accompagnement numérique et de lien social appelé "Maxilien" (camping-car labellisé France Services) afin de lutter contre la fracture territoriale et sociale liée à l'isolement des personnes éloignées des services publics;
- Mise en place d'une équipe de deux professionnels départementaux dédiée à l'accompagnement des jeunes majeurs sortant d'un parcours de l'ASE afin de prévenir les sorties sèches et de favoriser leur parcours d'insertion socio-professionnelle. Une action complémentaire de parrainage est développée pour renforcer le capital social des plus jeunes confiés à l'ASE.
- Mise en place d'une équipe de professionnels départementaux dédiée à l'accompagnement gradué, pluridisciplinaire et coordonné des familles en situation de fragilité majeure face au logement pour leur proposer un accompagnement sans rupture dans le cadre de l'accès ou du maintien dans le logement (mise en place des ASLL, accompagnement des situations complexes et d'incurie).
- Action « Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité » afin d'offrir à tous un accueil social personnalisé de qualité et coordonné à moins de 30mn de son domicile (mise en relation, immersions croisées, formations partagées).



- Développement de nouvelles pratiques professionnelles pour les équipes sociales du Département, adaptées aux évolutions sociales et aux nouvelles modalités d'interactions avec les publics (place du public, démarche dite « Référent de parcours », formation des travailleurs sociaux).
- Création d'un nouveau parcours d'insertion : plateforme téléphonique d'orientation des bénéficiaires du RSA, développement du dispositif d'accompagnement global à de nouveaux partenaires, création du dispositif des référents d'accompagnement RSA, reconduction des actions de remobilisation, création d'une plateforme "bénévolat" de mise en lien des demandeurs (associations/collectivités) et des professionnels de l'insertion offreurs de candidatures de bénéficiaires RSA.

### **Soutien des étudiants boursiers meusiens**

Afin de lutter contre l'isolement et la précarité des jeunes étudiants boursiers meusiens engendrés par la crise sanitaire Covid-19, le Département de la Meuse a décidé de lancer une action conjoncturelle forte « Mon Coup 2 Pouce » : 2 mois de repas à 0 €. Cette opération permet d'attribuer une aide exceptionnelle forfaitaire de 120 € à chaque étudiant boursier meusien âgé de 29 ans maximum (1 800 étudiants boursiers) afin de compenser sur 2 mois le reste à charge du dispositif CROUS. Ainsi, sur les 3.30 € du coût d'un repas au restaurant universitaire, 2.30 € sont financés par le CROUS et 1 € de reste à charge financé par le Département, sur la base de 2 repas par jour sur 60 jours.

Le Département a décidé de consacrer une enveloppe financière prévisionnelle 2021 de 0.216 M€ à cette opération exemplaire.

### **Soutien à la vie associative**

Le Département de la Meuse a souhaité accompagner les associations qui jouent un rôle d'animation et de maintien du lien social sur les territoires.

Tout le monde associatif a été affecté par la crise sanitaire, mais les associations culturelles et sportives sont particulièrement touchées par les restrictions imposées par les périodes de confinement. Le report et l'annulation de nombreuses activités, manifestations et évènements avec la perte de recettes induites (entrées/abonnements, adhérents, désengagement des mécènes et de sponsors) risquent de mettre en péril le tissu associatif de nos territoires. Pourtant ces activités culturelles et sportives contribuent fortement à la qualité de vie dans nos territoires et au lien social si nécessaire.

Aussi, pour soutenir le tissu associatif local et développer l'engagement des jeunes sur leur territoire, le Département de la Meuse a décidé de lancer l'Appel à projets « ID Jeunes 55 » qui s'adresse aux associations et aux collèges publics et privés qui souhaitent développer un projet collectif innovant en Meuse favorisant l'engagement des jeunes et leur implication dans la vie locale meusienne. Une enveloppe financière prévisionnelle de 65 000 € est ainsi mobilisée.

Dans un souci de sécurisation financière et de plus grande réactivité pour le secteur associatif meusien, le Conseil départemental de la Meuse a décidé de donner délégation directement au Président du Conseil départemental pour attribuer les subventions départementales aux associations, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020. Par délibération du 18 juin 2020, il a aussi adopté une stratégie de soutien au secteur associatif offrant un cadre plus souple d'appréciation des demandes de versement des aides départementales accordées.



Le Département de la Meuse a décidé aussi de maintenir en 2021 son niveau de soutien au fonctionnement des associations locales et départementales avec une enveloppe financière prévisionnelle de 950 000 € : 495 000 € aux associations culturelles et 455 000 € aux associations sportives.

Le Département soutient notamment le nouveau projet d'investissements de l'association culturelle « Le Vent des Forêts » qui offrira de nouvelles activités culturelles en milieu rural en lien avec le tourisme durable, renforçant ainsi son ancrage territorial. Une subvention départementale de 65 000 € accompagnera la 1<sup>re</sup> tranche de travaux d'un montant prévisionnel de 430 000 €.

Afin de venir en aide aux ménages les plus vulnérables, l'Etat a mis en place un plan de soutien à l'aide alimentaire qui s'est traduit en Meuse par le financement en 2020 de 155 251€. Pour 2021, l'Etat s'engage à hauteur de 177 787 € en direction des associations d'aide alimentaire.

## ENGAGEMENTS PARTAGÉS

### Article 13 : Soutien territorialisé au plan de relance

La territorialisation du plan de relance s'incarne notamment par des mesures de soutien renforcées en faveur des collectivités territoriales, qui sont des acteurs essentiels pour répondre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion de nos territoires.

Pour l'État, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est un outil puissant et opérationnel depuis l'année 2020. En effet, l'enveloppe DSIL « Relance » consacre les opérations visant à soutenir l'activité économique dans le contexte de crise sanitaire qui relève notamment des domaines de la transition écologique, de la résilience sanitaire et du soutien à la préservation du patrimoine public historique et culturel, classé ou non classé.

A ce titre, le département de la Meuse s'est vu attribuer une enveloppe totale de 4 891 675 € dont une partie a déjà permis de financer des projets emblématiques retenus dans la programmation départementale 2020 :

- la rénovation de l'église Notre Dame de Bar-le-Duc pour 1 084 700 € ;
- la réhabilitation du système d'assainissement communal de Clermont-en-Argonne pour 665 835 € ;
- la réhabilitation et l'aménagement d'un pôle d'activités économique à Chauvencourt pour 219 454 € ;
- l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Spincourt pour 385 847 €.

Le Département de la Meuse poursuivra l'accompagnement des communes et des intercommunalités dans leurs projets d'investissement dans le cadre de ses politiques sectorielles pour participer ainsi à l'effort de relance. Par ailleurs il mobilisera également l'ingénierie présente au sein de l'ensemble de ses services pour soutenir les collectivités locales dans le montage technique de leurs dossiers.

Les collectivités pourront ainsi s'appuyer tout particulièrement sur l'Assistance Technique départementale pour les aider à réaliser des travaux de voirie et d'aménagement de bâtiments publics (assistance au recrutement de prestataires, d'AMO, de maître d'œuvre, au recrutement direct d'entreprises de travaux...).

## MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD

### Article 14 : Pilotage

Depuis les débuts du plan de relance à l'automne 2020, il existe un comité de pilotage « France Relance » dans le département de la Meuse, co-présidé par la Préfète, le Vice-président du Conseil Régional dédié pour le département et le Président du Conseil Départemental.

Ce Copil exercera aussi le suivi de cet accord départemental.



**Article 15 : Communication**

Afin d'assurer une territorialisation efficace du plan de relance, l'un des enjeux est de faire connaître ses mesures mais aussi l'engagement du Département autour des priorités de ce plan, afin que les acteurs locaux puissent obtenir le meilleur soutien à leurs projets, dans le respect des compétences attribuées à chacun par la loi.

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce plan et de la mise en œuvre de l'accord. Ils contribueront ainsi à permettre à nos concitoyens de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Pour chacun des projets inscrits dans le cadre de l'accord départemental de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance et respectera la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Bar-le-Duc, le 17 mai 2021

Pascale TRIMBACH  
Préfète  
de la Meuse

Claude LEONARD  
Président du Conseil Départemental  
de la Meuse



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Moselle**  
L'Eurodépartement

# Accord départemental de relance Moselle

## PRÉAMBULE

**Le Plan de relance, France Relance, présenté par le Premier ministre le 3 septembre 2020 s'élève à 100 milliards d'euros.** Il constitue une réponse au choc économique né de la crise sanitaire de la COVID-19 et aux restrictions d'activités qu'elle impose. Le plan de relance est à la fois une réponse à un choc conjoncturel mondial et un plan d'investissement pour préparer la France de 2030.

Pour faire face aux conséquences immédiates de la crise, **l'État a mobilisé d'importants dispositifs de soutien aux entreprises.** Ces mesures, adaptables et toujours en vigueur au jour de la signature du présent accord, permettent de préserver le tissu économique. On peut noter pour la Moselle :

- 16 453 demandes d'indemnisation au titre de l'activité partielle pour 168 304 salariés, soit 69% des effectifs salariés,
- 19 069 demandes de fonds de solidarité pour 155,56 millions d'euros d'aides,
- 7 015 entreprises bénéficiaires du prêt garanti par l'État pour 1,157 milliards d'euros de prêts, dont 88,47 % accordés à des TPE.

Pour sa part, le Conseil départemental a rapidement, en associant les acteurs et les forces vives du Département, **élaboré et adopté à l'unanimité de l'Assemblée départementale :**

- en juin 2020, **un plan d'urgence** de 42,8 millions d'euros dont les actions devaient être engagées et réalisées avant le 31 décembre 2020. Il a permis d'apporter un soutien aux mosellans, aux acteurs économiques et aux associations.
- en septembre 2020, **un plan de relance** quinquennal de 341,83 millions d'euros destiné à soutenir l'activité mosellane, préparer les territoires aux défis de demain mais aussi développer la commande publique.
- en avril 2021, **un dispositif Moselle espoir 2021**, de 7,2 millions d'euros visant à redonner à la jeunesse des perspectives d'avenir, renforcer le lien et la cohésion sociale, et soutenir les circuits courts et filières de restauration et traiteurs.

Désormais, le Conseil départemental et l'État souhaitent s'engager ensemble à la construction de la relance en Moselle. L'État le fera notamment en venant en appui des investissements prévus par le Conseil départemental sur son champ de compétences, pour en accélérer et en amplifier la réalisation, le Conseil départemental étant un acteur majeur de la commande publique.

Ainsi, l'État et le Conseil départemental de la Moselle s'entendent sur un accord départemental de relance qui allie la relance de l'économie mosellane en faveur de l'emploi avec des actions qui poursuivent la transformation résiliente de notre département et assure la cohésion sociale, selon les 3 axes majeurs déclinés par France Relance : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Le présent accord est conclu entre l'État, représenté par Laurent Touvet, préfet de la Moselle ci-après désigné « l'État »

et

Le Conseil départemental de la Moselle, représenté par son président, Patrick Weiten, ci-après désigné « le Conseil départemental ».

Il a été convenu ce qui suit :

## Chapitre 1 : Objet et cadre général de l'accord de relance

Un accord départemental de relance est signé permettant **de mettre en œuvre conjointement le plan national et le plan de relance du Conseil départemental** aux fins de lutter contre les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire et d'investir en Moselle pour une économie compétitive, la transition écologique et la cohésion sociale.

Cet accord départemental de relance permet **d'organiser territorialement les modalités de financement** couvrant des secteurs emblématiques de l'action publique et enregistrant les engagements réciproques des parties, dans le respect de la libre administration des collectivités territoriales.

Cet accord départemental de relance porte sur les engagements de l'État, dans le cadre de France relance. Il concourt fortement **à la transition écologique par la rénovation énergétique des bâtiments publics, à la transformation numérique de la Moselle, à la compétitivité et la cohésion des territoires.**

Cet accord départemental de relance porte sur les périmètres des actions agréées, la méthode de travail, les objectifs communs, les clauses convenues, la gouvernance de l'accord.

### Article 1.1 : Objectifs

L'accord départemental de relance vise :

- à soutenir plus spécialement l'emploi et en particulier l'emploi local
- à mettre en œuvre le plan de relance de manière territorialisée. Il a pour objectif de concourir à la transition écologique et numérique et renforcer la cohésion du territoire. À plus long terme, il constitue un plan d'investissements nécessaire aux enjeux du territoire. Les projets portés dans le cadre du contrat doivent par ailleurs être économes en foncier, peu dispendieux en gaz à effets de serre et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels.

### Article 1.2 : Cadre général

L'accord départemental de relance est une des déclinaisons, en Moselle, du plan de relance national.

Il ne prend pas en compte la totalité de l'effort de l'État auprès du monde économique et des communes et EPCI mosellans et n'épuise pas le sujet des relations financières entre l'État et le Conseil départemental.

### **Article 1.3 : Pilotage**

Les parties s'engagent à assurer le suivi des actions et à réaliser un premier bilan à 6 mois, puis annuel. Le préfet de la Moselle et le président du Conseil départemental coprésideront un comité de suivi de cet accord de relance.

### **Article 1.4 : Suivi budgétaire**

Sur le modèle des procédures budgétaires mises en œuvre pour la dotation de soutien à l'investissement des départements, l'État procède au décaissement des crédits de paiement après une avance variant de 5 à 30 % de l'autorisation d'engagement.

### **Article 1.5 : Communication**

Chaque projet ayant suscité le concours financier de l'État donnera lieu à la mention « France Relance » respectant la charte graphique nationale. Tous les supports de communication ou d'information autour des mesures et projets financés par le plan de relance seront siglés ainsi, et notamment les panneaux de chantier.

## **Chapitre 2 - Actions sur lesquelles s'engagent les parties**

### **Article 2.1 : Écologie**

- **Transformation durable des bâtiments publics et en particulier leur rénovation énergétique**

Le secteur du bâtiment représente 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Pour amplifier et accroître les efforts de rénovation du parc de bâtiments existants afin d'atteindre l'objectif de rénovation du parc BBC en 2050, l'État a décidé de mobiliser les crédits France Relance à cette fin.

Le Conseil départemental a engagé des actions significatives dans le domaine de la rénovation de ses bâtiments techniques et administratifs et de ses collèges dans le cadre de la territorialisation de ses politiques et de son organisation.

L'État et le Conseil départemental conviennent d'accentuer l'effort de rénovation porté par le Conseil départemental au travers du financement des actions suivantes :



- la rénovation thermique des bâtiments, notamment les sites d'Academos, Wiltzer et Rémelfing.
- la restructuration et reconstruction des collèges d'Amnéville, et de Siring-Wendel, voire d'autres collèges inscrits au PPI mobilisant 162 millions d'euros sur une éventuelle programmation ultérieure. Cela pourrait concerner les collèges d'Audun-le-Tiche, Behren-lès-Forbach, Forbach, Moyeuvre-Grande, Metz, Cattenom, Hayange et Rémilly.
- le renforcement de l'ambition énergétique du « plan collèges » par la mise en place de leds dans 15 collèges chaque année.

Pour ces différents projets, l'État mobilisera la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) dite « classique » telle qu'elle existe depuis 2019, et la DSID « exceptionnelle » inscrite dans le plan de relance en soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des conseils départementaux.

En 2020, l'État a accompagné la restauration du collège de La Carrière à Saint-Avold par l'attribution d'une subvention de 1 850 000 euros sur un coût total de 14 millions d'euros.

Pour 2021, au 30 avril, deux subventions sont allouées pour un montant total de 2 462 911 euros pour la mise en accessibilité du collège La Source à Amnéville et la restructuration du collège Untersteller de Siring-Wendel sur un coût total de 9 millions d'euros.

Une enveloppe de plus de 4 millions d'euros sera mobilisable dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments du département, sous réserve de l'instruction des dossiers déposés.

En parallèle, près de 84 millions d'euros seront mobilisés pour des opérations de rénovation énergétique des bâtiments de l'État, notamment au sein de plusieurs bâtiments d'enseignement et résidences universitaires à Metz, Montigny-lès-Metz, Saint-Avold, Forbach et Sarreguemines.

Ces travaux permettront d'améliorer la résilience énergétique de ces bâtiments, le confort des usagers et des agents qui les occupent et offriront des débouchés aux entreprises du BTP, sachant que pour 1 million d'euros investis, 10 emplois sont créés ou maintenus (source FNTP).

- **Développement du tourisme durable, des mobilités douces, et de la biodiversité**

Le Plan de relance a pour ambition de faire émerger et grandir des projets innovants et à fort ancrage territorial dans le secteur du tourisme, de la biodiversité et du développement durable.

- ***Développement de l'attractivité touristique et culturelle - la Moselle : une destination éco durable***

Afin de permettre la qualification durable de l'offre touristique, ainsi que d'adapter cette dernière aux pratiques nouvelles de consommations touristiques, le Conseil

départemental met en place des dispositifs d'aides à la qualification éco durable de l'offre (équipements éco durables, équipements en matière d'offre de mobilité douce terrestre, aménagements des circuits de visite ou d'hébergements ou de lieux de restauration dans le cadre de diversifications agricoles en activités d'agrotourisme, développement et soutien des circuits courts dans le cadre du label Qualité MOSL).

De son côté, l'État soutient le tourisme mosellan en favorisant l'émergence de projets touristiques durables afin de soutenir à la transition durable de la restauration et des hébergements touristiques et le développement d'offres de slow tourisme (sobriété énergétique, attention particulière à la gestion du temps, éco mobilité et valorisation des patrimoines), mais aussi à travers la signature de partenariats territoriaux pour l'accompagnement de structures touristiques.

Dès 2021, le Conseil départemental et l'État accompagnent les EPCI dans la mise en œuvre d'aménagements cyclables, pour le Conseil départemental via le projet « Douce MOSL » visant l'accompagnement inscrits dans un schéma de mobilité douce co-construit avec les territoires, et pour l'État via la DSIL "transition écologique"..

Par ailleurs, le Conseil départemental accompagnera les aménagements liés aux Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR), en application du code de l'environnement, favorisant la protection juridique des chemins ruraux et la continuité des itinéraires

L'ensemble de cette offre fait l'objet d'une promotion, notamment par l'intermédiaire d'une application Mobile « Balades en Moselle ».

- **Actions en faveur de la biodiversité**

Le Conseil départemental :

- accompagnera les projets des communes de moins de 2 000 habitants dans le cadre de son nouveau dispositif des microprojets, il s'agira de soutenir les projets améliorant le cadre de vie et s'inscrivant dans un objectif durable de transition écologique,
- dans le cadre de son dispositif Ambition Moselle, soutiendra les projets visant à faire de la Moselle un territoire de référence en matière de transition énergétique et écologique, en développant les énergies renouvelables, en maîtrisant les consommations énergétiques et en protégeant le cadre de vie des Mosellans.
- sera exemplaire sur les sites Passionnement Moselle en utilisant ces espaces comme leviers de mixité, de cohésion, et d'intégration sociales, de bien-être, de diffusion des connaissances et des bonnes pratiques pour la préservation du cadre de vie naturel mosellan. A cet effet, le Département a réalisé des diagnostics écologiques de ses espaces, complétés par des plans de gestion et de valorisation.

- **Accompagnement des démarches visant la création d'aires de co-voiturage et le développement de l'installation de bornes électriques de rechargement**

Le Conseil départemental inscrira son action à deux niveaux : la cession aux communes ou EPCI qui le souhaitent des fonciers libérés en bords de routes départementales à l'euro symbolique, l'accompagnement des investissements nécessaires (aménagements des aires, installations de bornes de recharges électriques).

L'État accompagnera le Conseil départemental dans l'installation de bornes électriques de rechargement sur les sites départementaux notamment les sites Passionnement Moselle où ces bornes seront accessibles à l'utilisateur.

L'État soutiendra financièrement les projets d'installation de bornes électriques des collectivités, via les crédits DETR et DSIL.

## **Article 2.2 : Compétitivité**

- **Relance de l'industrie**

France relance, c'est aussi un soutien substantiel à l'industrie : 30 entreprises du département ont ainsi bénéficié, à la date du 1er mai 2021, de subventions de l'État pour un total de 27,4 millions d'euros, permettant de financer près de 118 millions d'euros d'investissement.

Afin que les différents appels à projets (aéronautique, automobile, investissement industriel dans les territoires, relocalisation intrants...), et plus largement l'ensemble des mesures du plan de relance, bénéficient sans réserve à des TPE et PME, un « réseau de développeurs France relance » a été mis en place en Moselle.

Ce réseau, animé par l'État, comprend 39 développeurs de la relance dont 5 développeurs au titre de l'agence Moselle Attractivité. Ces développeurs œuvrent désormais chaque jour pour prospecter les entreprises mosellanes et les accompagner au montage de leur dossier afin de s'assurer qu'aucune entreprise Mosellane ne puisse passer à côté des opportunités offertes par France relance.

- **Relance de la culture**

Le développement de nouveaux modes d'accès à la culture et le redémarrage des productions culturelles est un objectif partagé important entre le Conseil départemental et l'État.

Le Conseil départemental s'engage dans le développement des nouveaux usages numériques via la candidature au projet « Micro Folies ». L'État apportera son soutien aux sites départementaux concernés par l'opération.

Aussi, sur 4 sites Passionnement Moselle, à savoir la Maison Robert Schuman, le Musée de la Guerre de 1870 et de l'Annexion, le Musée Georges de La Tour et la Médiathèque de Nilvange, l'État s'engage au côté du Conseil départemental dans cette démarche via un soutien financier dans le cadre du FNADT. Le développement de l'usage du numérique favorisera un recours à la réalité virtuelle pour tous les publics par le biais de la mise en place de centres de ressources partagées permettant l'ouverture aux collections d'autres établissements culturels français.

## Article 2.3 : Cohésion

Pour être plus indépendant, plus compétitif, plus attractif, plus résilient, notre pays doit renforcer la cohésion entre nos concitoyens, entre les territoires et investir massivement pour redonner une capacité d'agir au plus près des citoyens.

- **Transformation numérique des territoires mosellans**

La crise sanitaire a démontré la nécessité d'accélérer la transformation numérique de notre pays et en particulier des services publics. Il s'agit d'offrir à tous les français des services en ligne de qualité, plus simples et plus efficaces.

Dans ce cadre, l'État a mis en place le programme France services, dans lequel le Conseil départemental s'est engagé en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt « France services mobile » en quartiers politiques de la ville lancé par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la banque des territoires, en proposant la création d'un bus France services dans les territoires politiques de la ville du bassin houiller. En complément de l'aide à l'investissement apportée par la banque des territoires de 30 000 euros, le Conseil départemental bénéficiera d'un soutien de l'État pour le fonctionnement de France services à hauteur de 30 000 euros par an. Avec ces financements, le Conseil départemental a acheté et aménagé un véhicule où deux agents départementaux répondent en proximité aux questions des mosellans. Les itinéraires et stationnements ont été définis conjointement avec les EPCI.

L'État soutiendra également, dans le cadre de France Relance, la transformation numérique des collectivités locales, par la création d'un fonds dédié, de 88 millions d'euros au niveau national, qui permettra le financement des projets des collectivités ayant un effet sur la vie quotidienne des citoyens et leurs relations avec l'administration locale, ou de projets innovants.

La crise a également montré l'importance de la transformation numérique dans le domaine éducatif. Elle a renforcé le besoin de développer des infrastructures numériques et des services partout dans les territoires, pour y développer le télétravail ou les outils de visioconférence. Elle a enfin mis en exergue le besoin d'accompagnement des citoyens les plus éloignés des usages numériques.

A cette fin, le Conseil départemental, en lien avec les EPCI a déployé 6 000 kilomètres de fibres optiques au travers du syndicat mixte ouvert (SMO) pour plus de 120 millions d'euros dont 30 millions d'euros apportés par l'État dans le cadre du plan France Très Haut Débit. Le Conseil départemental entend désormais s'appuyer sur ce réseau pour développer les usages numériques.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le domaine éducatif, le Conseil départemental a formalisé le programme Fus@é (Faciliter les usages @-éducatifs) en lien étroit avec les Autorités Académiques. Les finalités de ce programme sont les suivantes :

- Permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance et veiller à une continuité entre le CM1/CM2 et la sixième par la mise à disposition gratuite de toutes les écoles élémentaires de Moselle d'un espace numérique de travail (ENT du premier degré) validé par les Autorités Académiques et construit dans une logique de grappes scolaires constituées d'un collège et de ses écoles de rattachement. Cet ENT s'intitule ARI@NE 57.
- Répondre à la difficulté rencontrée par les communes pour l'équipement de leurs écoles en proposant un cadre contractuel et une coordination départementale facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites « clefs en mains » labellisées par les Autorités Académiques pour des usages éducatifs efficaces. Un groupement a ainsi été constitué. À début mai 2021, 296 communes, 2 EPCI et 35 syndicats scolaires ont adhéré à ce groupement de commandes. Cette adhésion permettra aux partenaires de bénéficier des marchés lancés par le Conseil départemental et de pouvoir ainsi réaliser les commandes de matériels et ou de prestations idoines. Les premiers marchés seront à disposition à la mi-mai 2021.
- Apporter une réponse à la soutenabilité des investissements qui en découlent par la mise en place d'une politique ambitieuse de subventionnement spécifique dans le cadre d'Ambition Moselle. Une autorisation de programme de 11,6 millions d'euros a été voté par l'Assemblée Départementale lors de sa troisième réunion trimestrielle de 2020. Les investissements sur le territoire Mosellan sont estimés à près de 33 millions d'euros.

L'État apporte également son soutien aux projets éducatifs numériques des communes et EPCI dans le cadre des politiques portées par le ministère de l'Éducation nationale (label écoles numériques, projet écoles numériques innovantes et ruralités), et via les subventions d'investissement aux collectivités locales.

Le Conseil départemental participe aux côtés de l'État à la mise en œuvre du New Deal mobile, visant à la généralisation d'une couverture mobile de qualité pour tous et en partage les enjeux dans le cadre de la coprésidence de l'équipe projet dédiée mise en place par l'État au niveau départemental.

L'État soutiendra les efforts du Conseil départemental qui lance à présent un vaste projet de médiation numérique. Ce soutien permettra de proposer des solutions d'accompagnement numérique innovantes aux Mosellans à travers le déploiement de conseillers numériques, le subventionnement de tiers lieux et de fabriques numériques des territoires.

Dans ce cadre, Moselle Fibre est lauréat du dispositif Pass Numérique pour lequel il bénéficie d'un soutien de l'État de 1,5 millions d'euros et pourra bénéficier du soutien financier de l'État pour le recrutement de conseillers numériques à hauteur de 50 000 euros par poste sur 24 mois, et d'une prise en charge à 100 % des frais de formation.

Par ailleurs, l'État soutient la numérisation des commerces, via le financement de diagnostics de maturité numérique et l'octroi de chèques de 500 euros à des entreprises Mosellanes pour financer leur transformation numérique. Au 15 avril 2021, déjà 137 "chèques numériques" ont été délivrés à des TPE-PME Mosellanes.

- **Insertion et emploi**

L'une des principales ambitions du plan de relance est de soutenir l'emploi et les entreprises. Outre les mesures d'urgence déployées par le Conseil départemental et les mesures de soutien déployées par l'État, les signataires s'inscrivent dans cette démarche et s'engagent pour l'emploi et l'insertion par l'activité économique.

L'État déploiera massivement le plan "1 jeune, 1 solution". En 2020, plus de 10 000 jeunes Mosellans ont bénéficié de ce plan, dont 2 790 via des primes à l'embauche et plus de 5 000 contrats d'apprentissage aidés par France relance. Cet effort sera amplifié en 2021 avec la signature de davantage de contrats aidés, tant pour le secteur marchand, que pour le secteur non-marchand.

Le soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), déjà massif, sera renforcé. L'enveloppe financière de l'État relative à l'aide au poste s'élève pour la Moselle, pour les 65 SIAE du département, à plus de 26 millions d'euros, soit la plus importante de la région Grand-Est.

- **Lutte contre la pauvreté**

La lutte contre la pauvreté constitue un enjeu essentiel de société. Aussi, l'État et le Conseil départemental ont décidé d'engager une action conjointe dans le cadre de la convention d'appui à la prévention à la lutte contre la pauvreté, signée en 2019.

En 2020, ce sont 2 322 166 euros qui ont été contractualisés entre l'État et le Conseil départemental, en 2021, cet effort financier sera poursuivi, au service de la lutte contre la pauvreté.

Plus de 20 actions sont inscrites à l'avenant 2021 de cette convention. Elles répondent aux objectifs socles fixés par l'État, notamment la prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) vers l'emploi durable, l'accueil inconditionnel, l'accès aux droits et l'accompagnement numérique des mosellans sur les cinq territoires mosellans d'action sociale.

Sont également visées des actions dites d'initiative départementale. En Moselle, elles permettent de valoriser l'économie sociale et solidaire, les formations des professionnels de la protection maternelle et infantile (PMI), la formation des bénéficiaires du RSA éloignés de l'emploi et la formation continue des agents départementaux. En 2021, un travail particulier sur la mobilité des bénéficiaires du RSA est par ailleurs engagé.

## Chapitre 3 - Territorialisation

La territorialisation du plan de relance s'inscrit entre autres par des mesures de soutien renforcées en faveur des collectivités territoriales, enjeux essentiels pour atteindre les ambitions des 3 axes de France relance et du présent accord.

Dès 2020, l'État a renforcé son soutien aux projets d'investissement des collectivités locales, par la création d'une enveloppe exceptionnelle dès juillet 2020 dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), au profit de 3 priorités : transition écologique, résilience sanitaire et patrimoine culturel et historique.

Au total, en 2020, l'État, à travers la DETR et la DSIL, a alloué pour plus de 35 millions d'euros de subventions, pour 546 projets.

En 2021, les aides de l'État seront encore plus importantes, plus de 40 millions d'euros seront mobilisés au bénéfice des projets des collectivités locales.

Le Conseil Départemental s'engage également aux côtés de l'État et de ses partenaires dans le programme Petites villes de demain en mobilisant ses dispositifs d'intervention. Il bénéficiera à 11 communes mosellanes, regroupées au sein de 7 EPCI, à savoir : Boulay, Bitche, Morhange, Château-Salins/Dieuze, Creutzwald, Freyming-Merlebach/Hombourg-Haut/Fareberswiller et Bouzonvill/Sierck-les-Bains.

L'État et le Conseil département ont également décidé de renforcer leur partenariat en mettant en place pour 2021 un formulaire de demande de subvention commun, afin de faciliter les démarches des communes et EPCI de Moselle.

De son côté, le Conseil département a mis en place un programme Ambition Moselle mobilisant 25 millions d'euros par an en faveur des communes et EPCI.

Le contrat de territoire constitue le nouveau cadre de partenariat entre le Conseil départemental, la Métropole, les 22 EPCI à fiscalité propre et les communes de plus de 2000 habitants autour d'une démarche partagée, d'enjeux prioritaires et structurants pour les populations et les territoires de Moselle.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, une convention opérationnelle sera engagée. À ce jour 15 contrats et 102 conventions ont déjà abouti mobilisant 12 millions d'euros.

L'État mettra en place les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) qui prendront la forme de pacte territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) en région Grand-Est. Ces contrats répondent à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Ils ont vocation à décliner, à court terme et localement, le plan France relance. Pour les six prochaines années, ils permettront d'accélérer les dynamiques de transformation à l'œuvre dans tous les territoires, en simplifiant et en unifiant les dispositifs de contractualisation existants.

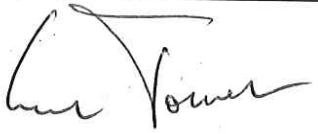
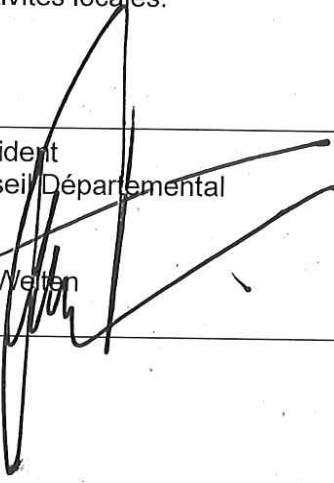
Par ailleurs, afin de favoriser une plus grande lisibilité de la commande publique et soutenir les acteurs privés, le Conseil départemental entend mobiliser ses filiales et plus particulièrement :

- MATEC et le CAUE sur l'ingénierie d'assistance de maîtrise d'ouvrage des collectivités membres des Conseils d'Administration
- SODEVAM sur les opérations d'aménagement public.

L'État pourra mobiliser, en complément de l'offre existante au niveau local, l'offre supplémentaire d'expertise et d'ingénierie proposée par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), dont le préfet est le délégué territorial.

Enfin, le Conseil départemental est membre du comité local de cohésion territoriale, installé le 26 janvier 2021, par le préfet de la Moselle, afin de décliner au niveau local l'action de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Ce comité permettra la mobilisation des acteurs de l'ingénierie locale, aux côtés des collectivités locales.

Fait à Metz, le 21 mai 2021

Le Préfet,  Laurent Touvet	Le Président du Conseil Départemental  Patrick Werten
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------





**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Mai 2021**

# ACCORD DE RELANCE

---

**ÉTAT - COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE**

# Sommaire

## Préambule

Article 1 - Objet de l'accord de relance

p. 3

p. 5

## Transition écologique et préservation de la biodiversité

Article 2 - Rénovation énergétique des bâtiments publics

p. 8

Article 3 - Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience

p. 9

## Compétitivité

Article 4 - Soutien au tourisme patrimonial et mémoriel

p. 11

Article 5 - Valorisation des producteurs locaux

p. 13

## Cohésion

Article 6 - Renforcement des mobilités douces

p. 15

Article 7 - Internats d'excellence

p. 16

## Engagements partagés

Article 8 - Soutien territorialisé au plan de relance

p. 18

Article 9 - Soutien à l'emploi et au tissu économique

p. 20

## Mise en oeuvre de l'accord

Article 10 - Pilotage et communication

p. 23

## Les signataires

Signatures

p. 25

# Préambule

L'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée. La Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction importantes de l'activité économique.

Après l'indispensable plan d'urgence déployé en mars 2020, le gouvernement a décidé d'engager, en septembre dernier, un **plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros** pour répondre à la situation économique inédite que traverse notre pays. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise.

Ce plan s'articule ainsi autour de trois leviers d'action structurants. Le premier d'entre eux est la **transition écologique** avec notamment un investissement massif dans la rénovation énergétique, dans les infrastructures de transport et les mobilités douces, dans les actions en faveur de la protection de la biodiversité. Le deuxième axe est la **compétitivité** et le dynamisme de nos industries. Il a pour ambition la relocalisation et l'investissement dans les filières stratégiques. Enfin, la **cohésion sociale et territoriale**, forte attente de nos concitoyens, a pour objectif de soutenir ceux qui sont le plus touchés par la crise, en particulier les jeunes et les personnes démunies.

# Préambule (suite)

La vision de long-terme du plan de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une **économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire**.

Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. La vocation de la territorialisation du plan de relance est de rendre celui-ci efficient et concret dès la fin de l'année, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion.

À cet effet, la circulaire n°6220/SG du Premier ministre du 23 octobre 2020, relative à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance, a prévu la signature d'accords de relance entre l'État et les départements.

Sous l'égide et en présence de la ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, Jacqueline GOURAULT, le présent accord de relance est conclu entre l'État, représenté par Josiane CHEVALIER, préfète de la région Grand Est, préfète de zone de défense et de sécurité Est, et préfète du Bas-Rhin, et la Collectivité européenne d'Alsace, représentée par Frédéric BIERRY, président de la Collectivité européenne d'Alsace.

Il est convenu ce qui suit :

# Article 1

## Objet de l'accord de relance

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise que nous traversons, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi en Alsace et en plaçant au cœur de leurs actions les objectifs du plan de relance national que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente et ainsi démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs de la Collectivité européenne d'Alsace.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) ou de toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance.

Enfin, les parties s'engagent également à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant des projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, dans un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.

**Transition  
écologique  
et préservation  
de la  
biodiversité**



# Article 2

## Rénovation énergétique des bâtiments publics

Dans le cadre du plan de relance, le soutien à l'investissement local a été amorcé dès 2020 par le biais d'un soutien de l'État sur des projets ayant trait à la transition énergétique, la préservation du patrimoine et à la résilience sanitaire. Ce soutien est amplifié par le biais de la rénovation énergétique des bâtiments qui constitue un axe privilégié d'investissement pour faire face à l'urgence écologique. Ainsi, une enveloppe additionnelle est consacrée au financement de travaux réalisés sur des bâtiments des collectivités territoriales qui visent à diminuer la consommation énergétique afin de permettre de réaliser des économies de fonctionnement en diminuant la facture énergétique des collectivités.

Ces opérations peuvent porter à la fois sur des actions à gains rapides présentant un fort retour sur investissement (pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage...), des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipements mais également sur des opérations immobilières de réhabilitations lourdes combinant plusieurs de ces travaux et incluant d'autres volets tels que la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, l'étanchéité du bâti ou le désamiantage.

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit son action relative à la performance énergétique avec des opérations de rénovation de son patrimoine, le renforcement de l'isolation des bâtiments existants, l'amélioration des équipements de chauffage et de ventilation et le recours aux énergies renouvelables.

## Rénovation énergétique des bâtiments publics

Dans cette perspective, la Collectivité européenne d'Alsace a notamment pour projet la **rénovation énergétique de plusieurs collèges** pour des travaux à réaliser d'ici 2022 :

- Collège Rouffach - Rénovation thermique (1 671 667 €)
- Collège Ottmarsheim - Remplacement menuiseries extérieures (745 000 €)
- Collège Village Neuf - Rénovation toitures (583 500 €)
- Collège Ferrette - Réfection de la toiture de la demi-pension et administration (370 170 €)
- Collège Ensisheim - Réfection globale des toitures terrasses (448 500 €)
- Collège Strasbourg Louise Weiss - Isolation thermique des logements (602 000 €)
- Collège Dambach - Rénovation thermique (905 000 €)
- Collège Rhinau - Rénovation réseau de chauffage et ventilation (242 000 €)

La CeA prévoit également un plan d'investissement dans le **photovoltaïque en autoconsommation** sur les collèges de **8 705 000 €** sur 2021 et 2022.

Au titre de France Relance, l'État mobilisera **8 576 000 €** de DSID rénovation énergétique des bâtiments publics sur cette thématique.

Par ailleurs, les projets suivants ont d'ores et déjà bénéficié en novembre 2020 d'un financement au titre de la relance dans le domaine de la **transition énergétique** :

- La restructuration de la délégation territoriale Nord de Haguenau (montant des travaux : 3 700 000 €, montant de la subvention : 465 000 €)
- La performance énergétique de l'UTCD de Schirmeck (montant des travaux : 6 000 000 €, montant de la subvention : 306 000 €)
- La restructuration de l'UTCD de Wasselonne (montant des travaux : 3 600 000 €, montant de subvention : 289 000 €)

Ces opérations représentent un coût total de **13 300 000 €**. Au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle, l'État a mobilisé 1 060 000 €.



# Article 3

## Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience

La crise sanitaire nous rappelle que nous sommes tributaires d'une nature en bon état de conservation, dont nous tirons l'essentiel de nos ressources. Elle a mis en exergue le besoin des populations de voir se développer la protection de la nature et leurs attentes à l'égard de nouvelles politiques publiques environnementales. Le gouvernement choisit, par ce plan de relance, d'engager de nombreux chantiers en faveur des **métiers de la nature et de la transition écologique** pour une économie décarbonée et résiliente.

La Collectivité européenne d'Alsace engagera prochainement plusieurs projets en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique dont :

- La mise en place de deux turbines sur le Canal du Rhône au Rhin déclassé (800 000 €),
- Un projet de rénovation d'ouvrages : déversoir Neuenweyer (500 000 €), parapet du Lac d'Alfeld (300 000 €).

En matière de **préservation des espaces naturels sensibles**, il est prévu notamment :

- La renaturation du Muhlbach au droit de l'entreprise Alsachimie à Chalampé (1 000 000 €),
- Des travaux de mise en valeur d'espaces naturels sensibles (Florimont à Wintzenheim notamment) pour 500 000 €.

Par ailleurs, un projet global de rénovation d'ouvrages et de développement local autour du Canal de la Bruche (14 000 000 €) est en cours de lancement.

En matière environnementale, la Collectivité européenne d'Alsace s'est inscrite dans la dynamique d'un appel à projet portant sur la résorption des points noirs de continuités écologiques. La construction d'un dispositif pérenne pour les batraciens à Eschbourg (400 000 €) sur le site de migration d'amphibiens de l'étang d'Hammerweier sera financée au titre de France Relance à hauteur maximale de 335 000 €.

L'État s'engage à soutenir les projets de la Collectivité européenne d'Alsace dans cette thématique en fonction des crédits et appels à projets prévus dans le cadre du Plan de relance dans ce domaine.

# Compétitivité



# Article 4

## Soutien au tourisme patrimonial et mémoriel

Alors que la culture est l'un des secteurs les plus touchés par la crise, la relance passera nécessairement par le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France. Le patrimoine a non seulement besoin d'être soutenu pour sa reprise d'activité, mais il a besoin d'être entretenu et restauré pour continuer de garantir le rayonnement international de la France.

La crise sanitaire est venue bouleverser la filière touristique avec une évolution des modes de consommation plus éthique et responsable à travers un **tourisme plus durable**. Elle a également vu une progression majeure du numérique qui impose désormais sa prise en compte dans le modèle touristique alsacien.

Face à ces défis, le territoire, constitué par le Carreau Rodolphe, l'Ecomusée et le Parc du Petit Prince, a l'ambition de se développer autour d'un projet touristique durable qui répond aux attentes d'une nouvelle clientèle.

L'objectif est de renforcer l'**attractivité du territoire** Sud Alsace et de construire un complexe touristique majeur et innovant gardant l'identité de chaque site et intégrant une véritable **dimension environnementale et durable**.

Une étude globale sur l'opportunité et la faisabilité du développement du site composé du Carreau Rodolphe, de l'Ecomusée et du Parc du Petit Prince sera engagée. Cette étude conduira à la mise en place d'un véritable **projet de territoire** avec une montée en gamme de l'offre touristique culturelle de ce secteur dans la perspective de gains significatifs en termes de retombées économiques et de création d'emplois (coût prévisionnel de l'étude : 100 000 €).

## Soutien au tourisme patrimonial et mémoriel

Pour soutenir ce projet, l'État s'engagera à hauteur de **15 000 €** au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Le tourisme de mémoire a pris une nouvelle dimension sur le territoire national après le centenaire de la **Grande Guerre** en 2018. Le centre européen du résistant déporté (CERD), ancien **camp de concentration de Natzweiler-Struthof**, lieu mémoriel emblématique de la vallée de la Bruche accueille un public local franco-allemand avec une prévalence du public scolaire dans un objectif pédagogique d'acquisition et de consolidation d'un socle de valeurs communes et d'apprentissage de la citoyenneté. Avec son agence de tourisme, Alsace Destination Tourisme, la Collectivité européenne d'Alsace apporte son soutien au travers notamment de la mise en place de signalétique .

Par différents aménagements mémoriels, l'État continue à participer à la préservation de ce lieu, entièrement classé **monument historique** et unique sur le territoire national. Une subvention au titre du FNADT massif des Vosges - plan de relance - à hauteur de 300 000€ a été accordée au bénéfice de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre pour la création d'un local atelier de stockage dans le cadre de la restauration de la baraque cuisine du CERD.

L'État poursuivra cet accompagnement.

# Article 5

## Valorisation des producteurs locaux

Le projet de loi vise à améliorer la visibilité des producteurs locaux et à leur permettre de valoriser leurs produits dans les circuits de distribution. Il prévoit également la mise en place de plateformes numériques pour faciliter l'accès des consommateurs à ces produits.

### accélérer la transition agro-écologique

Article 5

Le projet de loi vise à accélérer la transition agro-écologique en favorisant la production locale et durable. Il prévoit notamment la mise en place de plateformes numériques pour faciliter l'accès des consommateurs à ces produits. Le projet de loi vise également à améliorer la visibilité des producteurs locaux et à leur permettre de valoriser leurs produits dans les circuits de distribution. Il prévoit également la mise en place de plateformes numériques pour faciliter l'accès des consommateurs à ces produits.

### 600 usagers réguliers

Le projet de loi vise à améliorer la visibilité des producteurs locaux et à leur permettre de valoriser leurs produits dans les circuits de distribution. Il prévoit également la mise en place de plateformes numériques pour faciliter l'accès des consommateurs à ces produits.

Le projet de loi vise à améliorer la visibilité des producteurs locaux et à leur permettre de valoriser leurs produits dans les circuits de distribution. Il prévoit également la mise en place de plateformes numériques pour faciliter l'accès des consommateurs à ces produits.

1109 016 €

763 576 €

# Cohésion



# Article 6

## Renforcement des mobilités douces

Les mobilités d'avenir ont vocation à être de plus en plus respectueuses de l'environnement pour répondre aux défis du changement climatique et de la pollution de l'air. L'État a souhaité, à travers le plan de relance, favoriser le développement de **l'usage du vélo et des transports collectifs** et être à la hauteur de l'enjeu d'un service de qualité et des équipements correspondant aux besoins.

La Collectivité européenne d'Alsace, dans le cadre de ses politiques d'aménagement du territoire, accompagne les collectivités territoriales pour **développer les mobilités douces** :

- Itinéraire cyclable Dietwiller - Schlierbach : 2,3 km (400 000 €)
- Itinéraire cyclable Hegenheim - Hagenthal : 3,5 km (550 000 €)
- 3 aires de covoiturages : Bollwiller, Rouffach et Niederhergheim (350 000 €)
- Itinéraire cyclable Dossenheim - Hattmatt : 2 - 2,5 km (300 000 €)
- Passerelle Niffer (800 000 €)
- Itinéraire cyclable Saulxures - RD424 : environ 2 km (250 000 €)

Au titre de France Relance, l'État s'engage à soutenir cette politique en 2021 au titre des crédits DSID à hauteur de **1 692 000 €**.

# Article 7

## Internats d'excellence

L'internat est un puissant vecteur de réduction des inégalités sociales et territoriales. Il offre des conditions de travail et un projet éducatif renforcé à des collégiens et lycéens qui ne bénéficient pas d'un environnement propice aux études.

Or, dans les départements où se concentrent les plus grandes difficultés sociales et scolaires, l'offre actuelle d'internat ne satisfait pas les besoins. Dans ce cadre, l'internat d'excellence est revitalisé autour de la réussite scolaire des élèves issus notamment de l'**éducation prioritaire** et de la **politique de la ville**.

L'objectif est de soutenir l'investissement des collectivités territoriales dans la **rénovation ou la création de places d'internats** d'excellence dans les collèges.

La CeA a répondu à l'appel à projets et a obtenu une labellisation pour son projet d'internat au collège d'Heiligenstein.

Au titre de France Relance, l'État soutiendra ce projet à hauteur de 50 % du coût total des travaux estimés à **468 000 € TTC**.



# Engagements partagés



# Article 8

## Soutien territorialisé au plan de relance

Le conseil municipal a approuvé le plan de relance territorialisé de la commune de Saint-Genès-de-Majestat pour la période 2020-2025. Ce plan de relance est structuré en quatre axes de travail : 1. Développement économique et commercial ; 2. Développement touristique ; 3. Développement culturel et sportif ; 4. Développement de l'éducation et de la jeunesse. Le conseil municipal a également approuvé le plan de relance territorialisé de la commune de Saint-Genès-de-Majestat pour la période 2020-2025.

Le conseil municipal a également approuvé le plan de relance territorialisé de la commune de Saint-Genès-de-Majestat pour la période 2020-2025. Le montant total des subventions est de **8 816 000 €** pour la période 2020-2025. Le conseil municipal a également approuvé le plan de relance territorialisé de la commune de Saint-Genès-de-Majestat pour la période 2020-2025. Le montant total des subventions est de **14 287 000 €** pour la période 2020-2025.

Le conseil municipal a également approuvé le plan de relance territorialisé de la commune de Saint-Genès-de-Majestat pour la période 2020-2025. Le montant total des subventions est de **650 millions d'euros de soutien à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales** a été décidée.

En accord avec les conclusions de la convention citoyenne sur le climat, la rénovation énergétique des bâtiments constitue en effet un axe privilégié d'investissement pour **faire face à l'urgence écologique**. Sur le territoire, cette enveloppe supplémentaire se concrétise par 15 968 000 € de subvention pour les collectivités.

## Soutien territorialisé au plan de relance

La Collectivité européenne d'Alsace accompagne quant à elle les projets des communes et intercommunalités grâce à des dispositifs d'**assistance en ingénierie** ainsi qu'en subventions pour soutenir le patrimoine bâti, l'aménagement des espaces publics, l'accessibilité des lieux publics ou encore l'entretien de la voirie et les travaux d'aménagements de sécurité.

Elle favorise la réduction de l'empreinte carbone par la diminution des dépenses énergétiques et le développement des mobilités propres, et elle met en œuvre de **nombreux projets** dans les domaines de **l'environnement et de l'agriculture**, ainsi qu'en faveur des atouts du territoire pour **développer son attractivité**.

Pour 2021 et 2022, l'État et la Collectivité européenne d'Alsace s'attacheront à renforcer le soutien au financement de projets portés par les collectivités territoriales dans le cadre des priorités du **plan de relance** et coordonneront au plus près leurs interventions pour renforcer les effets leviers des financements publics, en particulier au bénéfice des plus petites collectivités.

# Article 9

## Soutien à l'emploi et au tissu économique

La principale ambition du plan de relance et du présent accord est de soutenir l'emploi et les entreprises alsaciennes. Alors que la crise sanitaire a fragilisé le tissu socio-économique par le fort ralentissement de l'activité, le gouvernement a d'ores et déjà apporté plusieurs réponses pour **soutenir les employeurs et les salariés**.

La prévention des licenciements économiques passe notamment par le développement des mesures d'activité partielle, du fonds de solidarité et des prêts garantis par l'État. Le plan « **1 jeune, 1 solution** » a vocation quant à lui à investir massivement dans les compétences et la formation des jeunes.

La politique des contrats aidés est une opportunité pour dynamiser le recrutement des allocataires du **Revenu de Solidarité Active** et pour développer leurs compétences dans un cadre de travail tout en soutenant l'activité économique locale. Cette politique active est plus que jamais nécessaire dans le contexte de forte augmentation du nombre de foyers allocataires (plus de 10% depuis janvier 2020) liée à la crise sanitaire qui frappe fortement et durablement les Alsaciens et les acteurs sociaux et économiques. La Collectivité européenne d'Alsace a fait de la convergence de cette politique une priorité avec l'objectif de définir dès janvier 2021 un **taux de prise en charge unique** à l'ensemble du territoire alsacien.

## Soutien à l'emploi et au tissu économique

L'ensemble des chantiers inscrits à l'accord de relance doit permettre de soutenir l'activité économique en Alsace.

L'État et la Collectivité européenne d'Alsace s'engagent à favoriser au mieux l'implication des entreprises du territoire, notamment les petites et moyennes entreprises, sur ces projets. **L'insertion de clauses sociales, écologiques et de sécurité sanitaire** sera recherchée dans tous les marchés liés au plan de relance.

Une attention particulière sera également portée aux entreprises qui feront appel aux dispositifs d'**aide à l'apprentissage et à la formation professionnelle** ainsi qu'à celles qui favoriseront l'insertion de publics cibles tels que les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

# Mise en oeuvre de l'accord



# Article 10

## Pilotage et communication

« L'État assure, en collaboration avec les parties prenantes, l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de développement durable, de planification et de programmation de l'investissement public, de la mise en œuvre des investissements publics ».

« L'État définit, en collaboration avec les parties prenantes, les orientations stratégiques de la politique de développement durable et de planification et de programmation de l'investissement public, et assure la mise en œuvre de ces orientations. Les investissements publics sont financés par des ressources publiques et par des ressources privées, conformément aux principes de la loi de finances initiale de l'exercice et de la loi de finances rectificative de l'exercice ».

« L'État définit, en collaboration avec les parties prenantes, les orientations stratégiques de la politique de développement durable et de planification et de programmation de l'investissement public, et assure la mise en œuvre de ces orientations. Les investissements publics sont financés par des ressources publiques et par des ressources privées, conformément aux principes de la loi de finances initiale de l'exercice et de la loi de finances rectificative de l'exercice ».

« L'État définit, en collaboration avec les parties prenantes, les orientations stratégiques de la politique de développement durable et de planification et de programmation de l'investissement public, et assure la mise en œuvre de ces orientations. Les investissements publics sont financés par des ressources publiques et par des ressources privées, conformément aux principes de la loi de finances initiale de l'exercice et de la loi de finances rectificative de l'exercice ».

# Les signataires

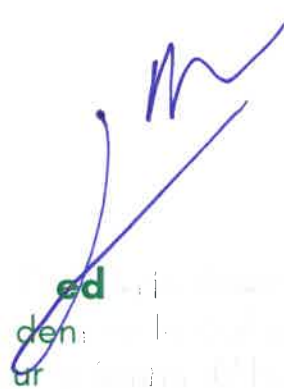


# ACCORD DE RELANCE

ÉTAT - COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE



Président de la Région  
Alsace



Président de la Région  
Grand Est



**En présence de Jacqueline Gourault**  
ministre de la Cohésion des Territoires  
et des Relations avec les Collectivités Territoriales



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**LA VIE EN  
VOSGES**  
le Département



# ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE



## Préambule

Alors que la crise sanitaire que nous traversons, sans précédent tant par sa nature que sa durée, a fortement impacté l'économie française, le Gouvernement a annoncé le 3 septembre 2020 un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros afin de répondre à la situation économique inédite que traverse le pays.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a en effet entraîné une récession soudaine, la sécurité sanitaire, principale des considérations, ayant induit la mise en œuvre de mesures restrictives importantes de l'activité économique. Dans ce contexte, les institutions publiques n'ont pas manqué de mettre en œuvre de nombreuses mesures afin de limiter les effets économiques, notamment grâce à un plan d'urgence de 470 milliards d'euros, déployé en quelques jours en mars 2020, visant à préserver le pouvoir d'achat des Français, sauver des millions d'emplois et éviter des faillites d'entreprises.

Dans les Vosges, depuis la mise en œuvre des mesures d'urgence, ce sont ainsi :

- 6 398 entreprises qui ont eu recours à l'activité partielle pour un montant total d'aides de 95,5 M€, permettant de financer 42 684 demandes d'indemnisation pour les salariés ;
- 90 520 923 € d'aides au titre du fonds de solidarité, versés à destination des petites entreprises, correspondant à 35 428 aides pour 9 326 entreprises bénéficiaires ;
- 3402 entreprises vosgiennes qui ont reçu un soutien de trésorerie grâce aux prêts garantis par l'État (PGE), pour un montant total de 485,2 M€

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de ce choc économique. Dès mars 2020, le Département des Vosges a souhaité prendre part à l'effort en proposant avec l'État, de subventionner à 80 % les collectivités qui subissaient un coût financier supplémentaire afin que celles-ci ne décalent pas leurs travaux. Un fond de compensation prenant la forme d'un appel à projet commun a été lancé pour prendre en charge les surcoûts sur les marchés publics des mesures sanitaires mises en place par les entreprises. Au final, ce sont 16 opérations qui ont pu bénéficier d'une enveloppe spécifique dédiée de 94 847 € d'aide de l'État et 94 847 € d'aide du Département (40 % chacun) pour encourager la reprise des chantiers à l'arrêt.

Le Département a également lancé l'opération « 8888 bons cadeaux de 50 € », du 22 juin au 28 août 2020, visant à favoriser la consommation en lien avec les sites touristiques dans les Vosges, les bons cadeaux étant à dépenser dans les hébergements et sites de loisirs.

Le Département participe par ailleurs au « fond Résistance ». Ce fonds, fruit d'un partenariat entre la Région Grand Est, les EPCI, le Département et la Banque des Territoires, permet un accompagnement sous forme d'avance remboursable afin de renforcer la trésorerie des associations, micro-entreprises et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire. Le Département a par ailleurs décidé de maintenir les subventions accordées aux associations pour l'organisation de manifestations, en cas d'annulation ou de report de celles-ci.

Enfin le Département a pris à sa charge le reste à charge du coût d'achat des masques de protection sanitaire pour l'ensemble des communes, l'État ayant de son côté pris en compte la moitié des dépenses, soit 850 000 euros dans le département, sans omettre tous ceux dont il a assuré la distribution à titre gratuit (2 millions au printemps 2020).



Conjointement, l'État et le Conseil départemental ont mobilisé leurs fonds d'aide à l'investissement pour compenser les hausses de coûts liées à la protection sanitaire des entreprises du BTP, afin de maintenir l'activité et de venir en appui des collectivités confrontées à des augmentations qu'elles ne pouvaient soutenir, fragilisant ainsi la réalisation des opérations de travaux.

## Objet de l'accord de relance

Au-delà de ces mesures indispensables de sauvegarde, le Gouvernement a engagé un plan de relance d'une ampleur historique. Doté de 100 Milliards d'euros, il a pour ambition, au travers de trois axes que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale territoriale, d'atténuer les effets de la crise économique et d'accélérer la transformation de notre économie de manière à ce qu'elle devienne davantage résiliente.

Le premier de ces leviers d'action structurants, la transition écologique, porte notamment sur un investissement massif dans la rénovation énergétique, dans les infrastructures de transport et les mobilités douces, dans les actions en faveur de la protection de la biodiversité.

Le second axe, porte sur la compétitivité et le dynamisme de nos industries. Son ambition est une relocalisation et un investissement dans des filières stratégiques.

Enfin, le troisième axe porte sur la cohésion sociale et territoriale, avec pour objectif de soutenir ceux qui sont le plus touchés par la crise, plus particulièrement les jeunes et les personnes démunies.

Ainsi, la vision de long-terme du plan de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques, tout en confortant l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

La mise en œuvre du plan de relance s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales, permettant son efficacité et sa rapidité de déploiement, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou tout du moins à l'étude.

Le présent accord exprime l'ambition commune des parties à apporter une réponse aux conséquences de la crise actuelle, en soutenant de manière forte le secteur économique et l'emploi, et en plaçant au cœur de leurs actions les objectifs du plan France Relance que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Sur la base de ce principe, les parties conviennent des mesures qu'elles envisagent mettre en œuvre collectivement sur le territoire, de manière efficace, afin de démultiplier l'effet levier des financements publics, au travers notamment du financement de projets majeurs pour le département des Vosges.

Les parties s'engagent enfin à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant les projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, dans un principe de solidarité territoriale.

**Les articles qui suivent ciblent les domaines de coopération dans lesquels l'État et le Conseil départemental des Vosges agissent de concert pour amplifier l'effort de relance.**



## Article 1 – Rénovation énergétique des bâtiments publics

Le Gouvernement a fait de la rénovation énergétique des bâtiments publics l'une de ses priorités. Les actions de rénovation énergétique permettent de réduire l'empreinte environnementale du patrimoine et de s'engager dans une démarche exemplaire pour laquelle l'attente des citoyens est de plus en plus marquée. Elles permettent également de promouvoir l'innovation et l'usage de nouveaux matériaux, tels que les matériaux biosourcés, respectueux de l'environnement.

Ces opérations de rénovation énergétique permettent par ailleurs d'agir sur :

- l'emploi : la mise en chantier de travaux de rénovation énergétique a un effet levier sur l'emploi et la reprise économique ;
- la résilience : se lancer dans la rénovation des bâtiments, c'est moderniser ses infrastructures, améliorer leur confort et mieux protéger le public, en particulier les plus fragiles (enfants, personnes âgées) face aux conséquences à venir du changement climatique ;
- la santé : la rénovation énergétique des bâtiments se doit d'apporter une amélioration globale à un bâtiment : acoustique, qualité de l'air intérieur, mise à niveau fonctionnelle et pédagogique. Le lien entre confort d'usage, santé et réussite scolaire, par exemple est mis en évidence dans de nombreuses études ;
- l'attractivité : une rénovation énergétique permet de sauvegarder et valoriser le patrimoine architectural et culturel.

Dans le cadre de ce plan d'investissement massif de rénovation énergétique des bâtiments publics, l'enveloppe consacrée aux départements s'élève à 300 M€, au travers de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID).

Dans les Vosges, en 2021, la DSID classique porte davantage sur des opérations s'inscrivant dans la mise en œuvre du SDAASP et non pas sur des opérations relevant de la rénovation thermique.

L'enveloppe DSID dédiée à la « part projet » est de 1 130 034 € et celle dédiée à la « part péréquation » est de 382 803 €.

**Le Département des Vosges s'inscrit pleinement dans cette démarche de rénovation de son patrimoine, ayant programmé des travaux de rénovation énergétique pour :**

- le Siège du Conseil départemental : amélioration thermique : 3 000 000 €  
Suite au raccordement au réseau de chaleur urbain, il s'agit maintenant d'améliorer la performance thermique du bâtiment avec la réfection des réseaux de distribution et l'isolation des façades et murs rideaux.
- le Musée départemental : 2 600 000 €  
Il s'agit de travaux sur la verrière et sur le traitement de l'air afin d'améliorer la performance thermique et sécuriser les variations de températures préjudiciables à la conservation des œuvres.
- les archives départementales : 2 800 000 €  
Il s'agit de l'amélioration thermique en remplaçant les façades rideau métalliques.
- le collège de Bruyères : 3 500 000 €



Il s'agit de l'amélioration thermique du bâtiment par la mise en place d'une couverture en bacs métalliques et d'une vêtue avec isolation thermique ainsi que d'une amélioration du traitement de l'air intérieur.

– le collège le TERTRE Remiremont : 1 500 000 €

Il s'agit de la reprise des menuiseries, de l'isolation des combles avec remaniement de la couverture et isolation intérieur des ponts thermiques.

– le collège de Raon l'Etape : 3 700 000 €

Il s'agit de la rénovation des réseaux de chauffage et de production de chaleur et l'isolation des combles et des façades.

– le collège de Rambervillers : 1 300 000 €

Il s'agit de l'amélioration thermique des bâtiments par la mise en place d'une vêtue avec isolation thermique ainsi que d'une amélioration du traitement de l'air intérieur.

– le collège Souhait de Saint Dié des Vosges : 4 000 000 €

Il s'agit de l'amélioration thermique du bâtiment externat comprenant le remplacement et l'isolation de la couverture en bacs métalliques, la pose d'une vêtue avec isolation thermique, le remplacement des menuiseries extérieures ainsi que l'amélioration du traitement de l'air intérieur.

– le collège de Senones : 180 000 €

Il s'agit de remplacer les châssis actuels par des châssis beaucoup plus performants en isolation thermique.

## Article 2 – Les infrastructures et mobilités vertes

Les opérations suivantes sont prioritaires et sont soutenues :

- Acquisition de bornes électriques pour les véhicules des agents :
  - Il s'agit d'installer des bornes de recharge électrique pour mettre à disposition des agents pour les inciter à passer au véhicule électrique.
- Signalétiques pour les "hub" proposés pour les sites de regroupement covoiturage sur Epinal en lien avec Vosgelis
- Outils de communication sur la mobilité inclusive
- Appel à projets « itinéraires cyclables, création et valorisation 2020 : des crédits viennent compléter les appels à projets du Fonds Mobilités Actives de la DREAL pour Le Plan « Vélo et mobilités actives » lancé en septembre 2018. Ce plan a pour objectif de tripler l'utilisation du vélo d'ici 2024, en passant de 3 à 9 % du total des déplacements quotidiens des Français.  
L'un des volets de ce plan consiste en la mobilisation de 350 millions d'euros sur sept ans pour la création d'un « fonds mobilités actives » consacré au cofinancement par l'État, aux côtés des collectivités locales, d'infrastructures cyclables après sélection par appel à projets. Ces crédits sont complétés, le cas échéant, par des crédits DSIL Grand Plan d'Investissement. Dans le département des Vosges, un projet porté par la commune des Forges a ainsi été cofinancé.



- Ouvrages d'art : les petites collectivités du département peuvent disposer du « programme ponts » du plan de relance. Il consiste en une ingénierie gratuite de l'État pour recenser et établir un diagnostic des ouvrages d'art dont la commune est propriétaire. Cette ingénierie est déployée par le CEREMA. Le Conseil départemental, au travers de son Agence Technique Départementale participe au dispositif au travers de plusieurs actions :
  - inciter les communes à bénéficier du dispositif national « Programme ponts »,
  - poursuivre son accompagnement pour les travaux urgents (diagnostics ou des missions d'assistance AMO ou MOE),
  - à l'issue des diagnostics entrepris dans le cadre du « Programme ponts » : répondre aux besoins des Collectivités Vosgiennes pour la réalisation d'études complémentaires, d'un programme d'opération ou de travaux (missions d'AMO ou de MOE).

## Article 3 – La protection de la biodiversité

La transition écologique est un enjeu majeur pour le Département des Vosges qui en a fait un projet stratégique prioritaire et transversal pour son prochain « Plan Vosges Ambition 2027 », allant dans le sens des politiques mises en-œuvre par l'État.

De nombreuses actions sont traduites dans le Plan VASTE (Vosges Ambition Spéciale Transition Écologique) qui comprend notamment un volet important sur l'exemplarité du Conseil Départemental

### Les espaces naturels sensibles :

- Le département compte de nombreux espaces naturels sensibles et œuvre pour leur protection en partenariat avec les acteurs locaux. Il s'agit de mettre à jour l'inventaire des ENS (espaces naturels sensibles) : 600 000 € pour 2021, 2022 et 2023 (Dreal) pour disposer d'un outil d'orientation essentiel pour la protection des espaces devenus de plus en plus menacés dans certains endroits du département.

### Dispositif en faveur des haies champêtres et de l'agroforesterie

Les haies champêtres sont précieuses et utiles à tous. Elles jouent de nombreux rôles d'intérêt général (protection de la ressource en eau, protection des cours d'eau, lutte contre l'érosion des sols, limitation des risques d'inondation), mais aussi agronomiques (contribution au bien-être animal, effet brise vent, refuge pour les insectes pollinisateurs et auxiliaires des cultures, ressource potentielle en bois-énergie) et environnementaux (abris pour de nombreuses espèces animales, supports de diversité végétale).

Avec les bosquets et les arbres isolés, les haies et les alignements d'arbres façonnent des paysages variés à taille humaine et participent à la lutte contre la banalisation de ces derniers, comme démontré dans l'Atlas des paysages des Vosges. De plus, dans un contexte de changement climatique, les végétaux et en particulier les arbres et arbustes captent une partie des émissions anthropiques de gaz à effet de serre et agissent donc comme de véritables puits de carbone.

Constitué spontanément au fil des générations, ce patrimoine ne doit plus systématiquement être délaissé ni supprimé, car il contribue pleinement à répondre aux enjeux locaux et régionaux de Trames Vertes et Bleues, tels qu'exprimés dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique et le Plan national biodiversité.



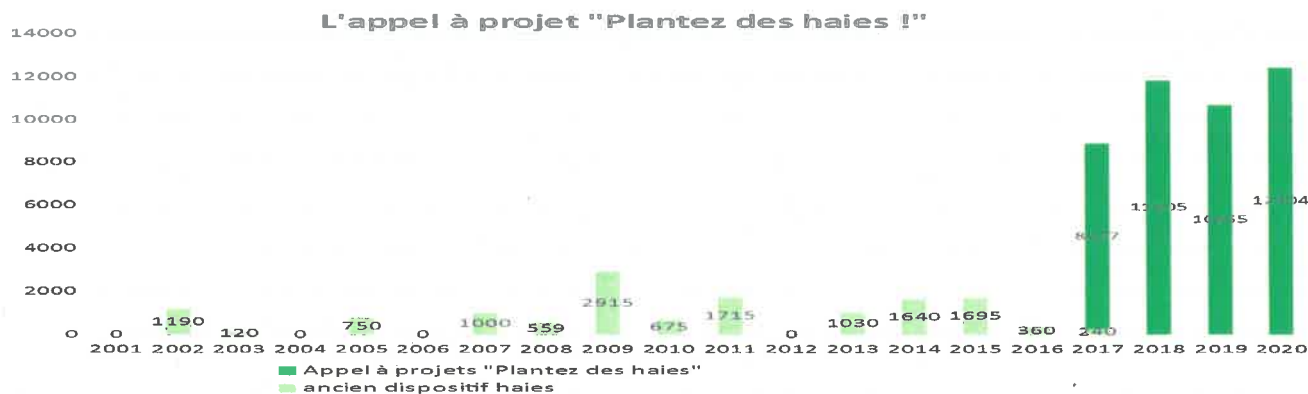
Le Conseil départemental a imaginé un dispositif qui est mené en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges et la Chambre Départementale d'Agriculture des Vosges avec l'appui de la Direction Départementale des Territoires des Vosges.

(Détail des modalités sur le site internet [www.vosges.fr](http://www.vosges.fr) (dispositif – transition écologique).

- Le Conseil départemental finance l'opération et se charge de l'animation du comité de pilotage ;
- La Fédération des Chasseurs coordonne l'appel à projets « Plantez des haies ! » et apporte un appui technique aux candidats ;
- La Chambre d'Agriculture apporte un appui technique aux candidats agriculteurs de l'appel à projets « Plantez des haies ! » et coordonne le nouvel appel à projets expérimental « Osez l'agroforesterie ! » ;
- La Direction Départementale des Territoires s'assure que les plantations prévues respectent les réglementations et veille au respect de la législation en matière de gestion des haies existantes.

**Ce dispositif a permis la plantation de plus de 43 kilomètres de haies dans le département des Vosges en 4 ans.**

Mètres linéaires de haies financés par



Un nouvel appel à projets a été lancé en 2020 : « Osez l'agroforesterie ! ». Ce dernier a été lancé à titre expérimental durant 3 ans (2020-2021-2022). L'objectif est d'acquiescentiel départemental sur les possibilités de développement de l'agroforesterie intra-parcellaire (alignements d'arbres).





Pour sa 1ère édition, ce sont 5 projets qui ont été retenus par le jury pour une surface totale de 60 hectares et 956 arbres plantés de 20 essences différentes.

Ce programme se poursuit en 2021. Il sera, autant que possible, articulé avec le dispositif « haies » du plan de relance déployé par l'État et le Conseil Régional Grand Est.

#### Collèges eco-responsables :

En partenariat avec l'Éducation nationale, le département s'est engagé dans une démarche de labélisation de l'ensemble de ses collèges d'ici 2027 nommée « collèges eco-responsables »

Il s'agit notamment d'engager des travaux de revégétalisation de cours de collège avec le dispositif « Collège au naturel »

Aménagement de la Maison de la montagne pour en faire un site exemplaire et pédagogique,

Création d'un coin nature vitrine, exemplaire et pédagogique au sein du CD en partenariat avec l'École horticole de ROVILLE aux CHENES : coût d'environ 70 000 €

#### Vergers conservatoires :

Immédiatement après la tempête de 1999 le département a mis en place un plan de sauvegarde des vergers et des essences fruitières.

Cela s'est traduit par la création de 4 vergers conservatoires répartis sur le territoire. Aujourd'hui il s'agit de moderniser la communication avec des panneaux plus pédagogiques : coût 20 000 €

#### Protection des espaces à proximité des captages dégradés :

Il s'agit de pouvoir piloter les paiements pour services environnementaux sur les captages dégradés.

## Article 4 – La lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République vise à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance.

Le Département, chef de file de l'action sociale et médico-sociale, est un acteur incontournable dans la mise en œuvre de cette stratégie. En ce sens, une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) pour les années 2019-2021 a été signée le 28 juin 2019 avec Monsieur le Préfet des Vosges ; avec un premier avenant pour l'année 2020 signé le 19/10/2020.



En 2019, la contractualisation initiale portait sur un nombre limité d'objectifs qui en constituent le socle, adossés à des indicateurs de réalisation et de résultat :

- Prévenir les sorties « sèches » de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Mettre l'accent sur l'insertion des bénéficiaires du RSA (amélioration de l'orientation et mise en place d'un accompagnement social renforcé en faveur des familles monoparentales)
- Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles (accueil social inconditionnel de proximité et référent de parcours)

S'agissant du financement d'initiatives spécifiques, le département des Vosges avait présenté deux projets concernant le développement de la prévention spécialisée et la plateforme Boss&Vous.

Dans l'avenant 2020, le département des Vosges s'est engagé à poursuivre ses actions socle initiales et a intégré le nouvel axe de formation de ses travailleurs sociaux autour de six thématiques (Participation des personnes accompagnées ; Développement social et travail social collectif ; Travail social et numérique ; Aller vers ; Travail social et territoires ; Insertion socio-professionnelle). Cet engagement devrait se mettre en œuvre à partir de 2021 en raison du contexte sanitaire actuel.

S'agissant du volet Insertion, afin d'améliorer l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers un projet d'insertion professionnelle, le Département a mis en place une nouvelle procédure d'orientation et déployé une nouvelle offre d'accompagnement social global des publics éloignés de l'emploi.

Le département a souhaité consolider ses initiatives spécifiques en matière d'accompagnement favorisant le retour à l'emploi des publics les plus proches de l'emploi (publics jeunes et bénéficiaires du RSA) à travers l'action du Service Économie Emploi (plateforme Boss&Vous cofinancée par l'État, dispositif Prêts à Bosser, accompagnement des BRSA-Travailleurs Indépendants et le soutien volontaire aux SIAE).

Par ailleurs, à l'initiative des services de l'État (DDCSPP) une cellule interdisciplinaire de prévention des sorties sèches de l'ASE a été mise en place et installée le 27 novembre 2020. Outre les services du Département et de l'État (DDCSPP, UD DIRECCTE, DT PJJ, pôle emploi, Éducation Nationale – CIO, ARS), cette cellule réunit les principaux acteurs associatifs et institutionnels susceptibles d'intervenir auprès de ces publics (SIAO, missions locales, associations du secteur hébergement et de l'accès au logement...). Cette cellule a vocation à anticiper les ruptures de parcours de jeune ayant suivi un parcours ASE, malgré l'accompagnement du CD 88 avec des outils tels que les contrats jeunes majeurs, afin d'éviter de les retrouver quelques mois ou quelques années plus tard dans les dispositifs d'hébergement d'urgence ou d'insertion (CHRS) financés et pilotés par les services de l'État.



Crédits alloués :

- 2019 : les crédits perçus s'élèvent à 676 072,08€ (395 570,08 € au titre de la stratégie pauvreté et 280 502 € au titre du FAPI).
- 2020 : les crédits se basent sur les résultats du rapport d'exécution de l'année 2019 et intègrent les crédits FAPI : 644 067,26 €

Les services du Département travaillent conjointement avec les services de l'État dans la mise en œuvre des actions, leur évaluation en vue de l'élaboration du rapport d'exécution 2020 et de l'ébauche de l'avenant 2021.

En outre, le département consacre 70 000 000 € d'allocation RSA, 3 048 750 € de crédits d'accompagnement, 260 000 € d'aides au titre du FAIJ et 1 395 000 € pour le FSL.

## Article 5 – L'insertion par l'activité économique

En 2017, le Conseil départemental des Vosges a souhaité renforcer sa politique volontaire de soutien à l'IAE en créant une cellule départementale dédiée.

Un accompagnement humain et structurel est assuré par 2 professionnelles permettant la mise en place d'actions individuelles mais également collectives visant à fédérer les SIAE autour de thématiques communes et répondre aux besoins en termes d'accompagnement et d'encadrement.

3 axes d'interventions majeurs ont été fixés dans le cadre d'un appel à projets permettant de concourir à l'attractivité du territoire et à la mobilisation en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées, notamment les personnes bénéficiaires du RSA :

- Soutenir et accompagner la professionnalisation des équipes de permanents des structures
- Favoriser le développement d'activités et appuyer les recrutements en SIAE en lien avec les acteurs du territoire
- Développer des synergies avec les entreprises locales en lien avec les chargés de mission économie du service (réseau des Ambassadeurs des Vosges, accompagnement des entreprises et porteurs de projets)

En 2021, 3 069 272 € sont dédiés et encadrés par 3 conventions de partenariat afin de soutenir les structures dans leur fonctionnement et leurs investissements.

La cellule IAE inscrit ses actions dans la continuité des orientations de l'Etat, grâce à un partenariat visant à soutenir le développement des structures, de leurs activités et favoriser l'emploi dans les Vosges. Ce partenariat se matérialise par :

- un cofinancement dans le cadre de l'aide aux postes des salariés en insertion (Convention annuelle d'objectifs et de moyens)
- un dossier unique de demande d'investissement permettant une analyse complémentaire et partagée des demandes de subvention
- une animation conjointe et partagée de la politique IAE (participation active à tous les dialogues de gestion, rendez-vous en commun autour des projets de développement et de création, des structures en difficultés...)



Les actions volontaires du Département viennent compléter la politique IAE menée par l'Etat qui a su mobiliser ses outils pour permettre aux structures de faire face à la crise sanitaire notamment au travers du FDI Rebond (Fonds Départemental d'Investissement).

En 2020, l'État a mobilisé 13 200 000 euros pour l'accompagnement de 780 ETP en contrats à durée déterminée d'insertion. Ce sont 47 structures (chantiers, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion) qui ont accueilli accompagné vers l'emploi plus de 2450 salariés.

Dans le contexte de crise sanitaire l'État dans le cadre du PACTE AMBITION poursuit son soutien à l'IAE et à son développement.

Une mesure de soutien directe à hauteur de 990 000 euros a été mise en œuvre dès septembre 2020 et un appui à hauteur de 1 230 000 euros a permis à 23 structures de valider leurs projets de développement et de créations d'activité pour 2021 et 2022.

Ces mesures doivent permettre la création de 145 ETP supplémentaires à horizon 2022.

L'ensemble de ces mobilisations amènera l'offre d'insertion à progresser de plus de 40 % en 2022.

## Article 6 – Présentation d'un projet spécifique de relance associant le bailleur social départemental Vosgelis et les services de l'État

La préfecture et Vosgelis, bailleur social départemental, ont lancé une opération de relance, visant à rénover et moderniser des logements sociaux avec le soutien financier de l'État (4,3 millions d'euros pour un projet à 21 millions), mais aussi à encourager le retour à l'emploi de certains locataires de Vosgelis.

5 projets de rénovation lourde et réhabilitation thermique de logements sont en phase d'instruction, pour lesquels Vosgelis s'engage à mener des chantiers exemplaires en termes d'insertion, avec le soutien des services de l'État. Ainsi, des structures d'insertion bénéficieront des marchés clausés. Le but est aussi d'encourager des partenariats opérationnels entre des entreprises du BTP et des structures d'insertion.

Par ailleurs, un appel à candidature a été émis pour que des locataires participent à la rénovation de leurs logements, en recevant une formation dispensée par le CFA BTP. L'OPCO Constructys mobilise dans ce cadre 130 000 euros de crédits de l'État (POEC).

À ce jour, 140 personnes en demande d'emploi ont été identifiées. Certaines ont été orientées directement vers des entreprises en recherche de compétences.

Ce projet illustre de façon particulière la possibilité de mobiliser les crédits du plan de relance afin de lutter contre la précarité, d'encourager l'approche globale des politiques de l'emploi et de la formation, et de soutenir l'insertion par l'activité économique.



## Article 7 – Les services au public et les Maisons France Service

Le fort partenariat entre l'État et le Département pour le pilotage SDAASP a rapidement conduit à proposer un plan d'action resserré et réaliste faisant de l'enjeu des MSAP le cœur du schéma.

Le département des Vosges comporte actuellement 34 MSAP/France Services (dont 23 sites principaux et 11 antennes) et 9 MSAP sont labellisées France Services. Il n'y a qu'une seule zone blanche sur le secteur de GERARDMER.

Elles sont gérées par 8 porteurs, à savoir : la Communauté de Communes (CC) de l'Ouest Vosgien, la CC de Mirecourt-Dompaire, la CC de Bruyères Vallons des Vosges, la CC Terre d'Eau, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épinal Cœur des Vosges, le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées et la Poste.

En 2020, 22 structures mères ont été financées en partie par l'ÉTAT via le FNADT et FIO (50 % à hauteur de 30 000 €)

FNADT MSAP/France Services	Nb structures	Montant
PETR Epinal (Capavenir /Charmes / Darney/ Epinal/ Girancourt/ Rambervillers/Lamarche/La Vôge les bains/ Monthureux sur Saône Xertigny)	10	300 000,00 €
Petr Remiremont (Saulxures sur Moselotte/Le Thillot/Le Val d'Ajol)	3	90 000,00 €
CC bruyeres (Bruyères)	1	30 000,00 €
CASDDV (Provençères et Colroy/Raon l'Etape/Senones/Anould/Saint Dié des Vosges)	5	150 000,00 €
CC Mirecourt Dompaire (Mirecourt)	1	30 000,00 €
CC Terre d'Eau (Vittel)	1	30 000,00 €
CC de l'Ouest vosgien (Neufchateau)	1	30 000,00 €
Total	22	660 000,00 €

Pour 2021, ce sont 7 gestionnaires qui seront financés à savoir : la Communauté de Communes (CC) de l'Ouest Vosgien, la CC de Mirecourt-Dompaire, la CC de Bruyères Vallons des Vosges, la CC Terre d'Eau, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épinal Cœur des Vosges, le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées et la Poste.

D'autres projets sont en cours :

- Une France Services est en voie de labellisation à Remiremont (labellisation attendue en avril 2021 suite à l'audit réalisé le 1<sup>er</sup> mars 2021)
- Une France Services devrait voir le jour à Chatenois au 3<sup>e</sup> trimestre 2021 (travaux en cours)
- Le PETR du Pays d'Épinal est lauréat d'un AMI pour la mise en place d'une France Services itinérante, ciblée sur les Quartiers Politiques de la Ville (QPV) du territoire du PETR (hormis le Plateau de la Justice où une MSAP est déjà implantée), elle devrait être étendue à des secteurs ruraux.



Depuis mai 2019, le département et la préfecture pilotent la coordination départementale des MSAP :

Dans le cadre du SDAASP, le Conseil départemental des Vosges a accepté de porter la mission de coordination pour l'ensemble des MSAP du département avec une gouvernance qui regroupe l'État et l'ensemble des gestionnaires.

Les missions du coordinateur consistent principalement en :

- L'élaboration d'un diagnostic et la proposition d'un modèle économique
- L'organisation de la communication et la promotion de l'offre de service
- La coordination du réseau des animateurs (formation, etc....)
- L'apport d'une expertise aux élus et techniciens sur la mise en œuvre et le fonctionnement d'une MSAP/FS
- L'accompagnement dans le cadre de la labélisation France Services

Sous co-pilotage du Conseil départemental et de la préfecture, le médiateur est financé par le reversement au Conseil départemental d'une quote-part des fonds d'État perçus par chaque structure.

Le département des Vosges est un des rares départements à proposer cette coordination. Les gestionnaires sont régulièrement associés, avec des réunions avec les élus pour la prise de décisions et la mise en place de la stratégie ainsi qu'avec les techniciens pour décliner les actions retenues.

Par ailleurs, le conseil départemental se pose actuellement la question d'une gestion unifiée de l'ensemble des MSAP pour les Vosges, proposition qui a été soumise pour avis aux gestionnaires en mars 2021, qui ont accepté le principe d'étudier cette possibilité. Le Département pourrait apporter un financement complémentaire à celui de l'État pour la pérennisation des structures avec le nouveau label France Services plus exigeant.

Enfin, à l'initiative de la préfecture, une application reliant les MSAP et Maisons France Service aux mairies est en cours de déploiement, afin de mieux intégrer ces structures de services dans leur environnement et permettre leur rayonnement. Le cahier des charges de cette application a été élaboré conjointement. La maîtrise d'ouvrage a été confiée au Conseil départemental et l'État a pris en charge 50 % des coûts de réalisation de l'application à travers le Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT).

D'autres opérations s'inscrivant dans le cadre du SDAASP ont été cofinancées en 2021 par l'État au travers les fonds dédiés de la DSID pour améliorer notamment l'accueil des usagers dans les services :

- La reconstruction du Collège de Capavenir Vosges : aide pressentie DSID de 600 000 €
- La mise en accessibilité des collèges d'Eloyes, de Contrexeville, de Dompierre, de Mirecourt, et du collège de Souhait à Saint-Dié-des-Vosges pour un montant DSID de 456 000 €
- La mise en accessibilité de 6 MSVS pour un montant d'aide DSID de 74 000 €.

Cette aide DSID part « projet », qui s'élève au global à 1 130 034 € vient compléter l'aide octroyée sur la part péréquation d'un montant de 382 803 €.



## Article 8 – La médiation numérique

Le département des Vosges, en adoptant en décembre 2020, son Schéma Directeur des Usages du Numérique souhaite favoriser et encourager le déploiement du numérique sur le territoire.

À ce titre, son action s'articule sur 5 enjeux majeurs pour le territoire (et en cohérence avec les compétences du département).

Ces enjeux, travaillés avant la crise sanitaire, mais confortés par cette dernière, se traduisent par leur intégration (entre autres) dans la présente convention.

Il s'agit en particulier :

- **Enjeu 1 – Améliorer le lien entre les citoyens et les services publics**, en accentuant l'accessibilité du numérique et en optimisant les interactions entre les usagers et leurs administrations.
- **Enjeu 2 – Renforcer le dynamisme du territoire en développant l'offre touristique, culturelle et sportive**, et en soutenant son rayonnement et ses spécificités ;
- **Enjeu 3 – Développer l'attractivité médicale** en assurant un accès aux soins adapté à l'ensemble des citoyens du territoire, et en répondant à la nécessaire prise en charge des personnes les plus fragiles ;
- **Enjeu 4 – Former et accompagner les vosgiens au numérique tout au long de leur vie**, en promouvant l'acquisition de compétences numériques et en favorisant l'employabilité de tous ;
- **Enjeu 5 – Développer de nouvelles mobilités**, en palliant l'usage intensif de la voiture individuelle et en tendant vers une mobilité respectueuse de l'environnement ;

Ces thématiques se traduiront, notamment par des actions concrètes tel que :

- le recrutement de conseillers numériques (enjeu 4),
- la mise en œuvre des chèques numériques (enjeu 4),
- l'accompagnement des collectivités dans la mise en place de leur guichet de télé-service (démarche engagée avant la crise sanitaire) (enjeu 1),
- l'appui aux MSAP au travers d'outil numérique facilitant la connaissance et l'orientation des usagers (Proxiservices) (enjeu 1).

De son côté, l'État finance la formation et la rémunération des Conseillers Numériques France Services recrutés par les collectivités et qui exerceront des missions s'inscrivant dans l'inclusion et la médiation numérique. Ce soutien financier de l'État se traduira par une aide de 40 000 à 50 000 € par conseiller numérique recruté.

Ainsi, lorsque la candidature du conseiller numérique sera retenue, la collectivité qui l'emploie bénéficiera :

- D'un soutien financier de 50 000 euros par poste sur 24 mois.
- D'une prise en charge des frais de formation initiale et/ou continue, sur la base d'une formation certifiante ;



À l'issue du premier appel à manifestation d'intérêt dédié au dispositif Conseillers Numériques France Services, 8 candidatures ont été déclarées éligibles dans le département des Vosges :

- Chambre de Commerce et d'Industrie (Quai Alpha) : 1 Conseiller Numérique France Services (CNFS)
- PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges : 4 CNFS
- Ville de Golbey : 1 CNFS
- Ville de Remiremont : 1 CNFS
- Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales : 1 CNFS
- Communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges : 1 CNFS
- Ville de Contrexéville : 1 CNFS
- Ville de Capavenir Vosges : 1 CNFS

## Article 9 – Revitalisation des « bourgs centres / petites villes de demain »

Le Département et l'État copilotent depuis 2017 une politique publique sur la revitalisation des bourgs-centres avec pour ambition d'accompagner 22 communes prioritaires sur une dizaine d'années. Ce dispositif innovant est conçu sous forme d'appels à projets lancés tous les 18 mois. Les communes éligibles ont été définies selon différents critères de fragilité, et en cohérence avec les politiques déjà en place dont celles de la région Grand-est.

Les lauréats bénéficient d'un cofinancement pour engager une étude stratégique et pré-opérationnelle et recruter un chef de projet ; et également d'un appui technique et méthodologique des services de l'État et du Département tout au long de la démarche. Cette politique est menée avec l'ensemble des partenaires et en particulier avec l'EPFGE, le CAUE et l'ABF. Ces partenariats permettent de faire converger l'ingénierie présente localement et ainsi proposer un accompagnement sur-mesure aux collectivités, en tenant compte de leurs besoins et des enjeux du territoire.

Le programme national, « Petites Villes de Demain » a été intégré dans la démarche pour conforter l'offre présente localement et amplifier le dispositif devenu alors « Bourgs centres Petites villes de Demain » avec l'objectif d'une réelle convergence des politiques publiques de l'État, du Département et de la Région. Ce dispositif est suivi par le Comité Local de Cohésion Territoriale (CLCT) de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

Avec 3 appels à projets, ce sont aujourd'hui 16 communes engagées BC-PVD, et 3 autres labélisées PVD. Par la mobilisation de crédits spécifiques du Département et de l'État, 8 chefs de projets sont d'ores et déjà recrutés et 7 autres devraient être embauchés en 2021. Les premières expériences commencent à produire des actions concrètes tout à fait positives.

La réussite repose sur position ferme et sans faille du couple Département/État, sur l'embauche d'un chargé de mission dédié, sur une étude globale qui comprend une large participation des acteurs.

L'État et le Département copilotent l'animation du réseau des chargés de mission d'une part et des élus d'autre part. Ils représentent une réelle plus-value pour le partage d'expériences, la coordination des démarches et la montée en compétence de l'ingénierie sur le territoire.





Aujourd'hui il s'agit d'accompagner les actions dans chaque bourg centre. Le département réfléchit par ailleurs à la création d'une foncière (Réflexion pour une foncière départementale : coût 30 000 €), indispensable pour répondre aux problématiques de l'habitat et du commerce. L'État s'engage également dans plusieurs initiatives pour la ruralité en matière d'habitat et de logements, d'emploi, d'économie de proximité, d'accès aux services publics, de santé et de sécurité.

### Programme bourgs centre : financement ÉTAT / DÉPARTEMENT

	APP.1		APP2		APP3	
	ÉTAT (FNADT)	DÉPARTEMENT	ÉTAT (FNADT)	DÉPARTEMENT	ÉTAT (FNADT)	DÉPARTEMENT
Raon l'Etape	17529	12500	17529	10000	17529	7500
Darney	9380	6250	9360	5000	9360	3250
Xertigny	9592	6250	9592	10000	9592	7500
Bruyères	16371	12500	16371	10000	16371	7500
Rambervillers	20000	12500	20000	10000	20000	7500
Plombières les Bains		12500	60000	10000		7500
La Vôge lès Bains		12500	57100	10000		7500
Vittel/Contrex		30000		30000		30000
Mirecourt					55000	
Neufchateau					55000	
total	72879	105000	189952	95000	182852	78250

Depuis 2018, 10 villes sont soutenues par l'Etat pour le financement sur 3 ans des postes de chargés de mission bourgs centres, soit un soutien de l'État de 445 683 € pour l'ingénierie et du département de 278 250 €.

### Article 10 – Engagement du Département des Vosges aux côtés de l'État dans les Pactes territoriaux de relance et de transition écologique.

Le Département des Vosges s'est associé à la démarche de contractualisation entre l'État, le Conseil Régional Grand Est et les intercommunalités, au travers de **Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique**.

Le Gouvernement a souhaité simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants; au service des priorités stratégiques de chaque territoire et de l'État. Au-delà des deux partenaires État et Conseils Régionaux, les Pactes territoriaux de relance et de transition écologique ont vocation à associer les Conseils Départementaux, ce qui est le cas dans les Vosges.

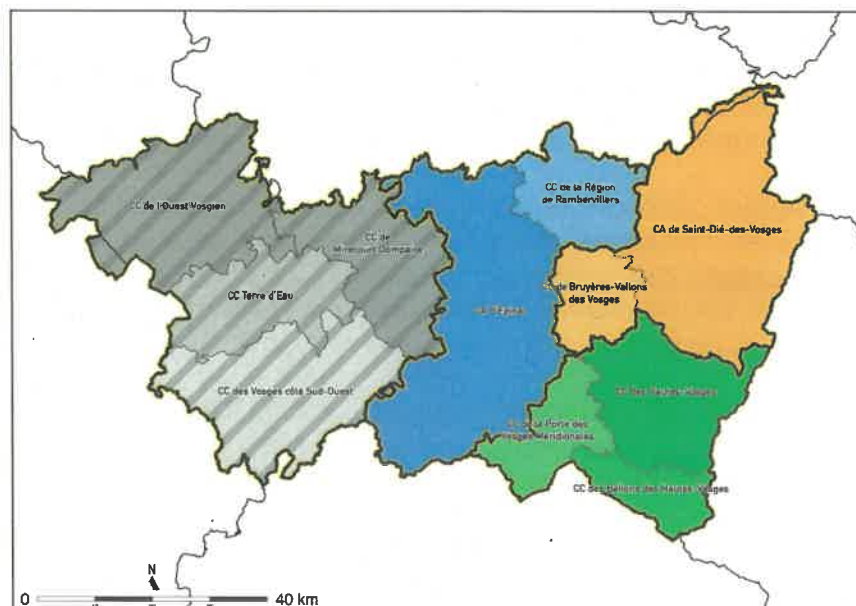


Ainsi, les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE), au travers d'un partenariat inédit entre l'État, le Conseil régional Grand Est, le Conseil départemental des Vosges et les Territoires, vont permettre :

- une simplification et une approche transversale dans la proximité ;
- un accompagnement « sur-mesure » et une animation pour concrétiser les projets ;
- une relance durable par les territoires.

Ayant vocation à accompagner la création et/ou le renforcement de projets de territoires compatibles avec les besoins de cohésion et de transition écologique, les PTRTE pourront traiter de tous les sujets des politiques publiques des collectivités et de l'État, avec une vision stratégique proposée par les territoires.

Les PTRTE seront de véritables contrats de méthode et d'appui aux projets. Dans les Vosges, les périmètres de 4 PTRTE ont été établis à l'échelle des territoires indiqués dans la cartographie ci-après.





## Article 11 – Éducation artistique et culturelle

Le Département des Vosges aux côtés de l'État (Rectorat, DSDEN et Direction Régionale des Affaires Culturelles) a signé fin 2020 une convention départementale pour le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Ce partenariat repose sur des stratégies d'actions communes dont les enjeux ont été renforcés dans le cadre de la crise sanitaire. Il s'agit notamment d'agir en faveur :

- Des publics prioritaires à savoir, la petite enfance et les jeunes en âge scolaire ;
- Des territoires prioritaires : territoires situés en très grande ruralité ou éloignés des centres culturels, éducation prioritaire, quartiers politique de la ville ;
- De domaines artistiques et culturels prioritaires : éducation à l'image et aux médias, lecture, patrimoine.

Cette convention vise à :

- Renforcer la collaboration des partenaires autour de grands objectifs de développement de l'éducation artistique et culturelle ;
- Favoriser une cohérence des actions à l'échelle départementale et soutenir l'engagement des collectivités territoriales sur les territoires ;
- Mobiliser les ressources nécessaires à la bonne réalisation des objectifs.

## Article 12 – Mise en œuvre de l'accord de relance

La territorialisation du plan France relance s'inscrit dans des mesures de soutien renforcées en faveur des collectivités territoriales, acteurs essentiels pour répondre aux enjeux de transition écologique, compétitivité et cohésion des territoires, axes du plan de relance.

Le Département des Vosges consacré en moyenne 85 M€ chaque année en investissement à la fois pour maintenir et développer ses infrastructures mais aussi en subventionnant à hauteur de 11 M€ les projets des collectivités locales. Cet effort d'investissement sera maintenu le plus possible ces prochaines années pour soutenir les entreprises vosgiennes et en veillant à favoriser les projets liés à la transition écologique.

Pour l'État, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle Relance, est un outil majeur et opérationnel depuis 2020. En effet, ce sont d'ores et déjà 18 collectivités ou établissements qui ont bénéficié de 3,7 M€ à ce titre en soutien à leurs investissements, en sus du soutien de la DSIL classique. En 2021, cette DSIL Relance sera accrue afin de soutenir une majorité de projets s'inscrivant dans les axes du plan de relance. 22 projets visant la résilience sanitaire, la transition écologique et la restauration du patrimoine public sont d'ores et déjà pré-programmés sur le territoire pour un montant pressenti de 4 514 069 €

Par ailleurs, dans le cadre d'un plan d'investissement massif en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics, une enveloppe spécifique complémentaire de DSIL d'un montant de 4,8 M€ a été allouée aux Vosges pour l'année 2021. Ces crédits complètent ceux délégués à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 12 642 513 € et à la DSIL Classique de 3 828 905 €



Le Conseil départemental s'associe et assure la promotion des dispositifs existants pour soutenir l'économie vosgienne au plus près du territoire et de ses acteurs. Il participe aux côtés de l'État et de la Région aux tours de table organisés dans le cadre du plan de relance et apporte une expertise en ingénierie d'accompagnement sur les sujets économiques. Au travers de ses différents partenariats et de sa cellule Économie, le Conseil départemental soutient tout particulièrement l'investissement à l'immobilier d'entreprise ainsi que les investissements de la filière agro-alimentaire et forestière. Ainsi, dans le cadre de la loi NOTRe, le Conseil départemental participe au plan de relance des entreprises vosgiennes à travers deux dispositifs :

- Une aide à l'immobilier d'entreprise en délégation de compétence des EPCI du département. Ce dispositif a pour objectif de soutenir les entreprises du département qui investissent dans l'immobilier pour des opérations de construction, d'extension ou d'aménagement.
- En partenariat avec le Conseil régional, le Conseil départemental accompagne, à travers un dispositif de soutien aux entreprises agricoles et forestières, les investissements en matériel de production.

Par ailleurs, il développe et élargit la dynamique autour du réseau « Ambassadeurs des Vosges ».

En 2021 et 2022, l'État et le Département des Vosges s'attacheront à renforcer le soutien au financement des projets portés par les collectivités territoriales dans le cadre des priorités du plan de relance, et coordonneront au plus près leurs interventions pour renforcer les effets leviers des financements publics.

Le Comité Local de Cohésion Territoriale, installé le 3 février 2021, sera informé de la mise en œuvre du présent accord départemental de relance.

A Épinal, le **12 JUL. 2021**

Pour l'État,

Yves SEGUY  
Préfet des Vosges

Pour le Département des Vosges,



**Annexe 11 : Feuille de route télémédecine 2021-2023**

## La feuille de route télémédecine Grand Est 2021-2023

*L'expression d'une volonté partagée État Région Assurance maladie de contribuer à améliorer l'accès aux soins, au sein du Grand Est, en engageant des actions adaptées et cohérentes en matière de télémédecine (TLM).*

### Préambule

Face à la diminution du nombre de professionnels de santé dans certaines zones du territoire du Grand Est, au vieillissement de la population et à l'augmentation significative de situations nécessitant des prises en charge dans le cadre de parcours de soins coordonnés (telles que les patients porteurs de pathologies chroniques), **la préfecture de la région Grand Est, l'agence régionale de santé, la Région Grand Est et l'Assurance maladie (direction de la coordination de la gestion du risque) souhaitent faire converger leurs actions pour soutenir le développement de la télémédecine (TLM).**

L'ensemble des porteurs de cette feuille de route s'accordent à considérer la télémédecine comme un outil pour les professionnels de santé et un moyen pour les patients d'accéder à des offres de soins spécifiques (téléconsultation, télé expertise, télésurveillance, téléassistance, etc.) **en complément d'une offre de soins et non en substitution.**

**Cette volonté partagée trouve ses racines dans les travaux du Business Act 2020**, porté par l'État et la Région Grand Est, durant lesquels de très nombreux professionnels de santé et acteurs de l'innovation ont témoigné de la formidable accélération des usages de télémédecine et de leur utilité lors de la 1<sup>re</sup> vague de l'épidémie de SARS-COV-2 tout en déplorant une approche régionale non coordonnée qui aboutit, entre autres, à une disparité du maillage du territoire.

En cohérence avec le plan de relance et afin d'améliorer l'accès aux soins, la coordination entre professionnels de santé et les parcours de soins, **la feuille de route télémédecine a pour ambition d'assurer le déploiement cohérent des solutions de télémédecine<sup>1</sup>.**

<sup>1</sup> La télémédecine se décline de différentes façons :

***La téléconsultation**, c'est-à-dire une consultation médicale entre un patient et son médecin avec ou sans la présence d'un professionnel de santé (elle nécessite un système de visioconférence) ; **La télé expertise**, qui permet à un médecin de solliciter à distance un spécialiste pour un avis ou un diagnostic médical (elle nécessite une messagerie sécurisée de santé permettant l'envoi d'images et de données) ; **La télésurveillance**, qui permet d'assurer, avec l'aide ou non d'un professionnel de santé, un suivi préventif, post-thérapeutique ou une surveillance d'un patient en interprétant les données recueillies sur le lieu de vie du patient, en prescrivant des traitements ou en décidant d'une prise en charge (elle nécessite un système de visioconférence et/ou une plateforme d'échanges de données) ; **La téléassistance**, qui a pour objet de permettre à un médecin d'assister à distance un confrère pour la réalisation d'un acte médical (elle nécessite un système de visioconférence). Définitions relevant de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.*

Sa mise en œuvre s'appuie tant sur une approche humaine (les solutions de télémédecine n'étant que des moyens au service des professionnels de santé et des patients) que technologique (équipements, solutions numériques, etc.) qui tient compte de l'existant.

Soucieux que la mise en œuvre de cette feuille de route réponde de manière adaptée aux besoins des populations du Grand Est, **les porteurs associent à cette démarche différents partenaires** tels que les conseils départementaux, les représentants des ordres et des unions régionales des professionnels de santé, les porteurs de deux projets Territoires d'innovation - grande ambition (e-Meuse santé et Territoires de santé de demain), les agences d'innovation et des industriels du numérique.

**La mise en œuvre effective des différentes étapes de cette feuille de route est confiée à un opérateur principal**, le groupement régional d'appui au développement de la e-santé en Grand Est (GRADeS Grand Est) **le groupement d'intérêt public (GIP) Pulsy**.

Compte tenu des enjeux en termes de santé publique, les porteurs de cette feuille de route ont fait le choix **d'inscrire leurs actions sur une période de trois années (2021-2023) afin de répondre rapidement aux besoins identifiés**. Cette ambition réaliste et engagée permettra de fédérer toutes les parties prenantes, ainsi que les collectivités, les élus et les professionnels de santé du Grand Est.

## Les grands principes de la feuille de route télémédecine Grand Est

**La feuille de route télémédecine Grand Est 2021-2023 constitue un cadre régional d'actions** garantissant, aux professionnels des secteurs du sanitaire et du médico-social, ainsi qu'aux professionnels de santé de ville, le déploiement de solutions de télémédecine dans le respect de leurs organisations, de la réglementation et des plans nationaux et régionaux en vigueur<sup>2</sup> ainsi que du contrat de plan État-région (CPER). Elle vise également et dans le même temps à répondre aux problématiques vécues par certains territoires de région en matière d'accès aux soins et a pour objectif d'apporter aux collectivités locales des solutions permettant de répondre aux besoins d'accès aux soins spécifiques de leurs populations.

Les modalités de mise en œuvre de cette feuille de route reposent sur un ensemble de principes partagés par les signataires :

- **L'équité territoriale et sociale en termes de déploiement de solutions de télémédecine,**
- **L'identification de cibles prioritaires** conformément au projet régional de santé Grand Est et aux diagnostics réalisés : structures d'exercice coordonné, établissements sanitaires et médico-sociaux, hôpitaux de proximité au sein de territoires ruraux ou urbains en situation de désertification, cabinets médicaux et paramédicaux, services de soins infirmiers à domicile, etc.,
- **L'accompagnement des bénéficiaires de solutions de télémédecine** du Grand Est tout au long du déploiement et de la prise en main de ces dernières,
- **Le respect de la réglementation** (confidentialité et sécurisation des données, etc.) et **des attendus nationaux en matière de télésanté** (interopérabilité des solutions notamment),

---

2 - *Ma Santé 2022 et sa feuille de route « Accélérer le virage numérique en santé » 2019-2022, le plan régional de santé (PRS) Grand Est 2018-2028 et son axe 7 « Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé », le CPER 2021-2027, la feuille de route santé de la Région Grand Est 2021-2027.*



- **L'association systématique des acteurs des territoires concernés dans le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route** : collectivités territoriales, représentants des professionnels de santé, acteurs de l'innovation et industriels du numérique, etc. Chacun d'eux pouvant devenir partenaire signataire de ladite feuille de route,
- **Le respect du médecin traitant**, pivot de la prise en charge des patients et **de la territorialité de la réponse assurée** au travers des dispositifs de télémédecine,
- **La transparence vis-à-vis des acteurs quant aux modalités de mise en œuvre de la feuille de route télémédecine** (organisations d'appels à projets, d'appels à manifestations d'intérêts, de commissions paritaires de sélections),
- **Le partage des informations** ayant un lien avec le projet télémédecine lui-même ou les périmètres couverts afin d'éclairer les autres signataires,
- **L'engagement à faire connaître la feuille de route télémédecine dans le cadre d'une communication structurée et partagée portant également sur les sources de financement** (par exemple les fonds européens),
- La mise en cohérence de la feuille de route télémédecine Grand Est avec le plan régional de déploiement de la fibre THD,
- Le respect des engagements financiers pris par chacun des porteurs de projets – financeurs,
- **Le respect du libre choix des solutions par les professionnels bénéficiaires d'équipements télémédecine**. Cette feuille de route et les actions qu'elle porte **ne vise à promouvoir aucun outil ou aucune solution technique à l'exception de** :
  - Dispositifs spécifiques nécessitant une homogénéisation régionale (tel que télé-AVC),
  - Solutions particulières nécessitant des développements spécifiques et non disponibles sur le marché.



### Les porteurs de la feuille de route télémédecine Grand Est

- Le conseil régional Grand Est, la préfecture de la région Grand Est, chefs de file du Business Act, et l'Agence Régionale de Santé Grand Est, porteurs financeurs du projet.
- La coordination des caisses d'Assurance maladie du Grand Est, dite direction de la coordination de la gestion du risque (porteur non financeur).

**p**

- 
- Les collectivités locales volontaires,
  - Les conseils départementaux de la région Grand Est et en particulier celui de la Meuse, porteur du territoire d'innovation e-Meuse santé,
  - La ville et l'Eurométropole de Strasbourg en tant que porteurs du territoire d'innovation Territoires de santé de demain,
  - Les acteurs membres du guichet intégré télémédecine<sup>3</sup> animé par l'ARS, l'Assurance maladie et le GRADES Pulsy,

---

*3 - Les membres du guichet intégré télémédecine deviennent parties prenantes de la feuille de route télémédecine Grand Est 2021-2023.*

- Les professionnels de terrain au travers des ordres professionnels, des fédérations et associations de professionnels, etc.,
- Les acteurs de la région de la e santé : agences d'innovation (Grand e-nov, Biovalley France, etc.), comité consultatif télémédecine Pulsy, différents porteurs de solutions numériques, associations, etc.

## Gouvernance et suivi du projet

Trois instances garantissent le suivi effectif de la mise en œuvre de cette feuille de route télémédecine Grand Est 2021-2023 :

### Un comité stratégique

#### Composition :

Les référents chargés du suivi de la feuille de route télémédecine identifiées par les porteurs financeurs du projet : élus désignés par le président de la Région Grand Est, la préfecture de la région Grand Est, l'agence régionale de santé et l'Assurance maladie (DCGDR). Par souci de cohérence entre le stratégique et l'opérationnel, deux représentants du GRADES Pulsy participent au comité stratégique.

#### Finalités :

Ce comité détermine la stratégie de déploiement de la feuille de route en lien avec les besoins des territoires et des professionnels. Il assure le suivi de la mise en œuvre du projet. Ce comité élabore également le plan de communication sur l'évolution de la feuille de route et garantit sa mise en œuvre. Les membres du comité stratégique sont destinataires de reportings réguliers des travaux du comité opérationnel ainsi que du comité régional de suivi.

#### Fréquence des réunions :

Le comité stratégique se réunit tous les deux mois.

#### Particularités :

Deux fois par an, le comité stratégique se réunit en présence de Madame la préfète de la région Grand Est, le président du conseil régional du Grand Est, la directrice générale de l'ARS Grand Est, le directeur de la coordination et de la gestion du risque de l'Assurance maladie ou leurs représentants.

### Un comité opérationnel

#### Composition :

Des représentants opérationnels de la préfecture de la région Grand Est, de l'agence régionale de santé, de la Région et de l'Assurance maladie. Ce comité est animé par l'équipe projet feuille de route télémédecine du GRADES Pulsy.

#### Finalités :

Le comité opérationnel est chargé de la réalisation effective de la feuille de route et rend compte au comité stratégique. Il décide de la mise en place de groupes de travail spécifiques à des chantiers de la feuille de route.

### Fréquence des réunions :

Le comité opérationnel se réunit tous les mois.

### Particularités :

Selon l'ordre du jour du comité, des personnes qualifiées issues ou non du comité régional de suivi peuvent y être conviées.

## **Un comité régional de suivi**

### Composition :

Ce comité réunit des représentants des porteurs et des partenaires du projet feuille de route télémédecine Grand Est : les instances représentatives des collectivités locales, e-Meuse santé, Territoires de santé de demain, les membres du guichet intégré télémédecine, les professionnels de santé de terrain au travers des ordres, des fédérations et associations professionnelles, etc., les agences d'innovation (Grand e-nov, Biovalley France, etc.), le tissu associatif (Priesm, APIMA, etc.), des représentants des chambres consulaires et des experts universitaires de la e-santé y compris transfrontaliers.

La composition est soumise au comité stratégique pour validation.

### Finalités :

Ce comité a pour mission de suivre les évolutions de la feuille de route et de proposer au comité stratégique des adaptations éventuelles.

Il veille :

- À la conformité des projets au regard de la déclinaison opérationnelle retenue de la feuille de route télémédecine,
- À éviter l'émergence de toute situation qui placeraient des personnes, entités, groupements, institutions au centre d'une prise de décision où leur objectivité et leur neutralité pourraient être remises en cause (conflits d'intérêts). À ce titre, le comité régional de suivi endosserait une fonction de type de celui d'un comité de déontologie qui garantirait que la gestion des intérêts en concurrence s'accomplisse avec neutralité et impartialité.

### Fréquence des réunions :

Ce comité régional de suivi se réunit tous les trimestres.

### Particularités :

Selon l'ordre du jour du comité régional de suivi, des personnes qualifiées peuvent y être conviées.

La composition, les modalités de fonctionnement de ces différents comités seront rendues publics dès la signature de la feuille de route télémédecine 2021-2023.

## Missions du Grades Pulsy

Le GRADES Pulsy, opérateur principal du projet est présent de l'élaboration de la feuille de route à sa mise en œuvre.

Le GRADES Pulsy assure le rôle de maître d'œuvre ou opérateur principal dans le cadre de la déclinaison de cette feuille de route télémédecine et mobilise l'ensemble des parties prenantes, notamment les industriels de la télémédecine, pour concourir à l'atteinte de cet objectif.

Les missions du GRADES Pulsy sont notamment de :

- Coordonner les actions sur les différents territoires,
- Mettre en œuvre les actions identifiées pour la réalisation des chantiers du projet,
- Suivre les jalons fixés par la feuille de route,
- S'assurer de l'atteinte des objectifs,
- Produire, pour chaque comité stratégique, un état d'avancement des travaux sous forme de rapports intermédiaires intégrant notamment des éléments financiers,
- Produire annuellement un rapport d'activité intégrant un bilan financier,
- Organiser et animer le comité opérationnel et le comité régional de suivi,
- Organiser et assurer le secrétariat de l'ensemble des instances de gouvernance.



## Engagement des porteurs-signataires de la feuille de route télémédecine Grand Est 2021-2023

La Région Grand Est s'engage à :

- Favoriser au travers de ses différents dispositifs et politiques la réalisation des engagements pris au travers de cette feuille de route télémédecine,
- À recueillir, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, l'avis des autres signataires pour les projets de télémédecine qui solliciteront le concours des fonds européens du dispositif exceptionnel REACT EU,
- Financer l'opérateur principal de la feuille de route télémédecine, Pulsy par voie conventionnelle annuelle ou pluriannuelle,
- Financer des actions de sensibilisation et/ou formation à la télémédecine via Pulsy ou à travers des prestations sur mesure ou de ses appels à projets ou de ses appels à manifestation d'intérêt,
- Informer les signataires de la feuille de route en amont du lancement d'appels à projets relevant du champ de la télémédecine,
- Favoriser l'articulation de la mise en œuvre de la feuille de route télémédecine avec la politique régionale de déploiement de la fibre THD,
- Mettre en place une veille stratégique sur les projets innovants en termes de télémédecine et les porter à la connaissance des différents membres des comités,
- Promouvoir la feuille de route télémédecine à travers l'ensemble des supports de la Région Grand Est,
- Veiller à ce que le déploiement de la télémédecine en Grand Est ait pour objectif d'assurer une meilleure égalité d'accès aux soins pour tous et sur tous les territoires.

## **La Préfecture de la région Grand Est et l'Agence Régionale de Santé s'engagent à :**

- Financer des projets de télémédecine mis en œuvre dans le cadre de la feuille de route télémédecine répondant aux priorités de l'État et aux priorités du projet régional de santé,
- Mobiliser les services de l'État au niveau de la région dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route,
- Promouvoir la télémédecine à travers ses services, et notamment les maisons des services publics, et auprès des structures et des professionnels de santé,
- Favoriser les missions du GIP Pulsy, GRADeS Grand Est, au titre d'opérateur principal dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route télémédecine 2021-2023,
- Informer les signataires de la feuille de route en amont du lancement d'appels à projets relevant du champ de la télémédecine,
- Partager les diagnostics territoriaux d'accès aux soins utiles à l'analyse des besoins d'activités de télémédecine.

## **Les caisses d'Assurance maladie du Grand Est s'engagent :**

- Assurer les réunions paritaires nécessaires à la validation d'une organisation territoriale proposant un dispositif de télémédecine (hors communautés professionnelles territoriales de santé, maisons de santé pluri professionnelles, centres de santé, etc.),
- Assurer la promotion de la feuille de route télémédecine auprès des professionnels de santé,
- Partager les données sur les taux de recours aux actes de télémédecine sur le territoire du Grand Est,
- Orienter les professionnels de santé vers les bons financeurs au regard du projet de télémédecine envisagé,
- Accompagner le déploiement de la télémédecine auprès des patients.

## **Mise en œuvre de la feuille de route télémédecine 2021-2023**

**L'objectif principal de cette feuille de route est d'organiser l'accès, pour tout citoyen du Grand Est, là où cela est utile et pertinent, à des soins via un dispositif de télémédecine de qualité et pérenne.**

L'ensemble des territoires du Grand Est sont concernés par cette feuille de route télémédecine 2021-2023. Des dispositions particulières seront prises pour assurer la mise en cohérence de la dynamique portée par cette feuille de route avec les projets existants, notamment e-Meuse santé et Territoires de santé de demain.

**L'approche méthodologique retenue** dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de cette feuille de route télémédecine Grand Est **se décline en 10 étapes majeures.**

### **Étape 1 : Définir le cadre général opérationnel de la feuille de route télémédecine Grand Est**

Ce chantier vise à poser la stratégie opérationnelle de cette feuille de route, en lien avec tous les porteurs du projet :

- Définir les modalités de partenariat entre les différents acteurs institutionnels, et les différents programmes existants sur le territoire (e-Meuse santé, Territoires de santé de demain),
- Déterminer le calendrier de déploiement des actions de la feuille de route par territoire pour les 3 années à venir,
- Préciser les cibles : structures de soins, professionnels de santé et populations,
- Préciser le niveau d'atteinte des objectifs attendus pour chacune des étapes,
- Définir les conditions d'éligibilité aux actions menées dans le cadre de cette feuille de route télémédecine (qualité de connexion, niveau d'engagement des entrepreneurs, etc.).

## **Étape 2 : Établir un diagnostic régional et par territoire du niveau d'équipements existants et identifier des professionnels porteurs de projets**

Le niveau de connaissance des installations existantes, fonctionnelles ou dormantes, **doit pouvoir être partagé entre les partenaires afin d'avoir une photographie de l'état des lieux.**

**Il est proposé de réaliser par territoire** (dont le périmètre est à déterminer – communauté de communes, PETR ou bassin de vie, etc.) et avec les acteurs concernés (conseils départementaux, préfetures, EPCI, URPS, etc.) :

- **Une cartographie des offres de soins de télémédecine fonctionnelles** (professionnels utilisateurs, solutions utilisées, modèles organisationnels, importance du recours aux équipements, niveau de satisfaction des utilisateurs et des bénéficiaires, etc.),
- **Une cartographie des offres de soins en télémédecine sous utilisées** en diagnostiquant notamment les raisons qui ont amené les acteurs à ne pas recourir à ces installations,
- **L'identification des professionnels ayant un projet de télémédecine** et opérer une première identification de leurs besoins. Cette phase sera approfondie avec le concours des professionnels qui seront en charge de l'ingénierie de terrain – voir étape 4.

Afin de mener à bien cette démarche de recensement, une méthodologie d'approche identique sera utilisée dans chacun des territoires dans un souci de cohérence régionale.

## **Étape 3 : Identifier les projets en cours et faire émerger de nouveaux projets au sein de chacun des territoires**

Convaincus que c'est au travers de l'échange, de la concertation avec les acteurs des territoires, qu'il sera possible de mieux connaître les projets en cours, **des temps de concertation seront organisés et animés par des professionnels de santé experts - « grands témoins ».**

Lors de ces temps de concertation, seront sollicités au sein de chacun des territoires : les élus locaux – représentants des EPCI, le conseil départemental, la préfeture de département, la délégation territoriale de l'ARS, la caisse d'Assurance maladie, des représentants d'e-Meuse santé et de Territoires de santé de demain, les professionnels de santé de terrain au travers des ordres, des URPS, des fédérations, des communautés professionnelles territoriales de santé,

les établissements de santé, les agences d'innovation (Grand e-nov, Biovalley France, etc.), le tissu associatif (Priesm, APIMA, etc.) et les différents industriels du numérique.

Les professionnels de santé experts ou « grands témoins » qui animeront ces temps de concertations seront des personnes ayant une connaissance solide et une forte expérience pratique de la télémédecine, et seront à même de conseiller les institutions ou professionnels portant un projet de télémédecine et de motiver les collectivités locales et les structures médicales à s'engager dans la télémédecine. **Ils seront garants de l'intégration de chaque projet dans les offres de soins existantes, point essentiel de la réussite d'une implantation de télémédecine.**

Les éléments issus de ces temps de concertation viendront alimenter la démarche de « diagnostic régional et territorial » qui se déroulera de manière quasi concomitante au sein des territoires.

Afin de rendre la plus exhaustive possible cette remontée des projets, en cours ou potentiels, un :

**p**

- **médecine générale,  
médecine spécialisée**
- **Télé expertise.**

**des professionnels de santé experts seront mobilisés pour :**

- 
- 
-

- Définir les éléments devant figurer dans la plateforme de recensement – voir étape 5.
- Déterminer et organiser les besoins en formation.

*(liste d'actions non exhaustive)*

Ces mêmes professionnels de santé seront en charge de faire **la promotion de la télémédecine auprès des autres professionnels de santé** (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes).

**Au préalable, il est important d'organiser un lien entre cette équipe d'experts et les caisses d'Assurance maladie afin d'avoir connaissance des actions en cours et des professionnels de santé libéraux intéressés.**

**Afin de créer une dynamique entre les professionnels utilisant la télémédecine, au sein des territoires et à l'échelle régionale, seront organisées des actions de formations de type Workshop.**

**Étape 5 : Mise en place d'une plateforme des professionnels qui sollicitent et de ceux qui peuvent être sollicités dans le cadre d'actes de télémédecine.**

Dans le prolongement du chantier de l'identification de l'offre et dans un souci de la structurer, en lien avec le programme e-Meuse santé, une plateforme régionale de recensement des professionnels pratiquant la télémédecine sera mise en ligne.

L'objectif de cette plateforme est triple :

- **Référencer les professionnels de santé qui peuvent être sollicités pour assurer une téléconsultation ou une télé expertise** : localisation, spécialité, coordonnées, calendrier des disponibilités, solutions techniques utilisées, etc. Une visualisation cartographique sera proposée.
- **Référencer les professionnels de santé qui utilisent la téléconsultation et/ou la télé expertise pour faire appel à un confrère** : localisation, coordonnées, besoin par spécialité, solutions techniques utilisées, capacité à accueillir du public externe. Une visualisation cartographique sera proposée.
- **Mettre en relation l'offre et la demande de télémédecine sur le territoire Grand Est.** Les recherches pourront se faire sur une multitude de critères (territoire, délai de réponse, solution technique, etc.). Il est souhaité qu'un module puisse permettre d'organiser la prise et la gestion des rendez-vous.

Cette plateforme sera régie par des conditions d'utilisation et des règles d'inclusion précises et adossée à une charte de bonne pratique permettant de s'assurer du respect de standards de qualité suffisants.

Elle sera ouverte à tous les opérateurs désirant l'alimenter, sous réserve du respect de la charte. Elle sera publiquement ouverte en mode recherche (grand public, structure de santé, libéraux, etc.). Une mise en avant de l'offre locale sera privilégiée, en accord avec les règles de concurrence applicables.

Une représentation cartographique de l'offre et des sites demandeurs sera proposée.

Une communication grand public sera réalisée autour de ce portail, dans le double objectif d'inciter les patients à l'utiliser et d' enrôler de nouveaux professionnels de santé.



## **Étape 6 : Déployer la télémédecine en Grand Est**

À partir du diagnostic régional et territorial et du travail de proximité avec les acteurs locaux réalisé par les grands témoins et les professionnels experts de l'ingénierie digitale de terrain, **des plans d'actions seront établis pour déployer de manière adaptée des solutions en télémédecine ainsi que les organisations sur lesquelles elles reposent.**

Ces plans d'actions concerneront essentiellement des projets de professionnels de santé en cabinets et en structures médico-sociales souhaitant utiliser la télémédecine pour solliciter l'avis de confrères. Seront également traitées dans cette phase les demandes d'équipement de type télé cabines à destination des patients.

Cette démarche viendra compléter et appuyer les travaux menés dans le cadre des programmes e-Meuse santé et Territoires de santé de demain.

**Ce déploiement sera organisé en 4 axes visant à couvrir les différents besoins exprimés par les territoires avec un maillage cohérent de solutions et de services.**

- 1. Déploiement de « hotspots » de télémédecine.** Il s'agit de lieux privilégiés d'accueil de la téléconsultation, disposant de tous les prérequis (organisationnels, médicaux, techniques) nécessaires à la réalisation dans les meilleures conditions possibles des actes de téléconsultation. Concrètement, il peut s'agir de plusieurs types de Hotspot :
  - **Hotspot dédié** : il s'agit de créer un véritable « cabinet médical virtuel » dans un lieu adapté à la réception de nombreux patients venant pour une consultation externe. Il est encadré par du personnel accompagnant les usages, comme un infirmier (rémunération prévue dans les textes). Ce type de Hotspot est adapté aux zones relativement peuplées, comportant un net déficit médical, car il a besoin de traiter un volume de téléconsultations minimum pour trouver son équilibre.
  - **Hotspot mutualisé** : il s'agit d'équiper un lieu pour ses propres besoins de télémédecine (ex : EHPAD, MAS, pharmacie, etc.) et de permettre l'utilisation de ce lieu pour accueillir des patients externes, le tout encadré par du personnel accompagnant les patients et les usages (infirmière). Ce type de Hotspot est adapté aux zones moins peuplées.
- 2. Déploiement de sites de télémédecine classiques, mais comportant un besoin qualifié/important de recours à la téléconsultation/télé expertise.**
- 3. Déploiement d'unités mobiles de téléconsultation programmée.** Recours à des infirmières équipées en télémédecine pour la réalisation de téléconsultation programmées, en appui du télémédecin sollicité.
- 4. Déploiement d'unités mobiles de téléconsultation non programmée.**

Pour une cohérence des actions terrains, il sera utile de prévoir des formations vers les différents partenaires institutionnels (guichet intégré) concernant ces nouveaux dispositifs. Point de vigilance : ces lieux d'accueil de la téléconsultation devront répondre aux règles de prise en charge de l'acte par l'assurance maladie et le respect du parcours de soins.

**La cible en équipement dans une première phase concerne 100 sites : 20 Hotspots, 60 sites classiques, 20 unités mobiles. Cette répartition sera à ajuster en fonction des besoins du terrain.**

La sélection des sites se fera via un appel à projets permettant de faire émerger les projets du territoire.

La sélection des solutions qui seront déployées se fera également via des APP, AMI ou marchés selon la nature du projet.

Des comités de sélection, respectant les règles des marchés publics, composés de représentants du comité régional de suivi ou tout type de procédures conformes aux règles des marchés publics seront organisés.

### **Étape 7 : Mettre à la disposition des professionnels une équipe d'ingénierie digitale « de terrain » pour les accompagner tout au long du processus de mise en place de solutions de télémédecine**

Pulsy assurera un accompagnement de proximité des professionnels de santé ou structures médicales engagés dans des projets de télémédecine. Pour ce faire, il est proposé d'avoir recours à une équipe dite « d'ingénierie digitale terrain » permettant aux professionnels de santé ou structures médicales d'être accompagnés dans l'installation de l'offre de soins de télémédecine et dans l'exploitation au quotidien (problème technique, organisation des soins à distance, etc.).

**Cette équipe « terrain » sera particulièrement engagée durant les phases critiques que sont le démarrage et la phase de stabilisation des usages (3 mois après le lancement).** En effet, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées, ces phases sont propices aux décrochages et à la mise en veille du projet.

Cet accompagnement pourra être mis en œuvre pour les structures bénéficiant d'un financement au titre de la feuille de route, mais aussi pour les structures s'étant déjà équipés en outils de télémédecine par d'autres moyens (appel à projets ARS, investissement propre, etc.) et pour lesquels les usages ne se seraient pas installés.

Afin de faciliter l'accès à cet accompagnement, **une « hotline accompagnement télémédecine »** permettant de répondre aux questions techniques et d'organisation sera proposée.

Enfin, Pulsy mettra en place des tableaux de bord statistiques détaillés autour de la télémédecine, alimentés quotidiennement, afin de s'assurer de la montée en charge des usages. Les statistiques de l'ensemble des entrepreneurs dont les outils sont déployés dans le Grand Est seront agrégés (prolongement étape 7 /interopérabilité).

### **Étape 8 : Permettre à toutes les solutions de télémédecine déployées dans le Grand Est de communiquer entre elles**

**Dans le cadre de ses travaux de « hub fédérateur » e-santé, Pulsy porte depuis 2019 la notion d'interopérabilité technique dans le domaine de la télémédecine.** Dans ce contexte, un groupe de travail réunit les principaux éditeurs de logiciels de télémédecine implantés dans le Grand Est, avec plusieurs objectifs :

- Garantir l'atteinte des paliers techniques nationaux (INS, DMP, Pro Santé Connect, MS Santé)
- Déployer l'interopérabilité/compatibilité des solutions de télémédecine selon plusieurs paliers
  - Compatibilité des dispositifs connectés : les dispositifs connectés d'un éditeur A doivent être compatibles avec la solution digitale d'un éditeur B.
  - Compatibilité matérielle complète : la solution digitale d'un éditeur A doit pouvoir fonctionner sur le matériel d'un éditeur B, dispositifs connectés compris.

- **Compatibilité logiciel** : un utilisateur de la solution digitale de télémédecine d'un éditeur A doit pouvoir réaliser une téléconsultation avec la solution digitale de télémédecine d'un éditeur B.

## **Étape 9 : Assurer l'information et la sensibilisation des élus concernant la télémédecine**

Afin de permettre le bon déploiement de la télémédecine sur les territoires, il est essentiel de sensibiliser et d'impliquer les élus des territoires du Grand Est en amont, afin qu'ils soient parfaitement en connaissance des enjeux et qu'ils puissent être des appuis au développement de la télémédecine.

Les objectifs sont multiples : acculturer les élus sur les fondamentaux de la télémédecine, informer sur les aspects opérationnels et sur l'offre territoriale de télémédecine.

Concrètement, ce chantier se décline selon plusieurs axes :

- **Réalisation et animation de webinaires** à destination des élus pour informer et sensibiliser à la télémédecine,
- **Mobilisation de l'équipe d'ingénierie digitale terrain** pour organiser des visites de terrain,
- **Mobilisation des professionnels de santé experts – grands témoins** pour les visites terrains,
- **Fourniture d'un ensemble de ressources en ligne** (sous forme d'un kit) permettant de disposer de l'information sur la télémédecine,
- **Mise en place d'une plateforme de sollicitation** (en ligne et/ou numéro de téléphone) permettant aux élus qui le souhaitent de poser des questions, de contacter ou d'être contacté.

Les équipes des CPAM étant fréquemment sollicitées par les élus, elles seront associées à l'élaboration et au déroulement de ces actions de communication.

## **Étape 10 : Développer des dispositifs de formation**

Ce chantier vise à développer des dispositifs de formation, validant ou non, relatifs à la médecine digitale. Il est particulièrement à destination des publics suivants :

- Étudiants en santé,
- Professionnels de santé en activité (MSP, ESP, CPTS, centres de santé, cabinets, etc.),
- Développeurs de logiciels et d'applications.

Concrètement, il s'agira de mettre en place les actions suivantes, en lien avec les porteurs du projet, notamment l'ARS et les universités ou écoles spécialisées présentes sur le territoire :

- Soutien à la création et au développement de formations validantes (universitaires préférentiellement) relatives à la médecine digitale. Ce point nécessite la mise en place de travaux communs avec les universités afin de définir la stratégie,
- Réalisation de webinaires « télémédecine » destinés aux professionnels de santé de terrain, et animés par les équipes de Pulsy en charge de l'accompagnement.

Les équipes des CPAM et des délégations ARS seront associées à ces webinaires pour apporter des éléments concrets sur la facturation relative aux actes,

- Réalisation de parcours e-learning destinés aux professionnels de terrain. Ces parcours seront thématiques et permettront à l'apprenant de réaliser une évaluation de ses connaissances,
- Lien avec la Société française de médecine digitale (SFSD) en outre, pour promouvoir les formations déjà existantes, en relai des formations mises à disposition dans le Grand Est.

## Présentation synthétique des étapes de la feuille de route télémédecine 2021-2023

Etablir la stratégie régionale et diagnostiquer les territoires

- Etape 1 : Définir le cadre général de la mise en œuvre de la feuille de route TLM Grand Est
- Etape 2 : Etablir un diagnostic régional et par territoire du niveau d'équipements existants et identifier des professionnels porteurs de projets.
- Etape 3 : Identifier les projets en cours voire faire émerger de nouveaux projets au sein de chacun des territoires.

Promouvoir la télémédecine et référencer ses acteurs

- Etape 4 : Identifier, étendre et animer la communauté des professionnels de santé au sein des territoires assurant ou pouvant être sollicités pour assurer une télé consultation ou une télé expertise (requis) ou les demandeurs (requérants).
- Etape 5 : Mise en place d'une plateforme de référencement de l'offre et de la demande de télémédecine en Grand Est

Déployer la télémédecine et accompagner les usages

- Etape 6 : Déployer la télémédecine en Grand Est
- Etape 7 : Mettre à la disposition des professionnels une équipe d'ingénierie digitale « de terrain » pour les accompagner tout au long du processus de mise en place de solutions de télémédecine
- Etape 8 : Permettre à toutes les solutions de télémédecine déployées en Grand Est de communiquer entre elles

Former et sensibiliser les élus et usagers

- Etape 9 : Assurer l'information et la sensibilisation des élus concernant la télémédecine
- Etape 10 : Développer des dispositifs de formation à destination des usagers

**SIGNATURE DES PORTEURS DE LA FEUILLE DE ROUTE TÉLÉMÉDECINE**

DRULINGEN, le 29 avril 2021.



Josiane CHEVALIER

Préfète de la région Grand Est



Jean ROTTNER

Président de la Région Grand Est



Virginie CAYRE

Directrice Générale de l'Agence  
Régionale de Santé Grand Est



Maxime ROUCHON

Directeur Coordonnateur Grand Est  
de l'Assurance Maladie